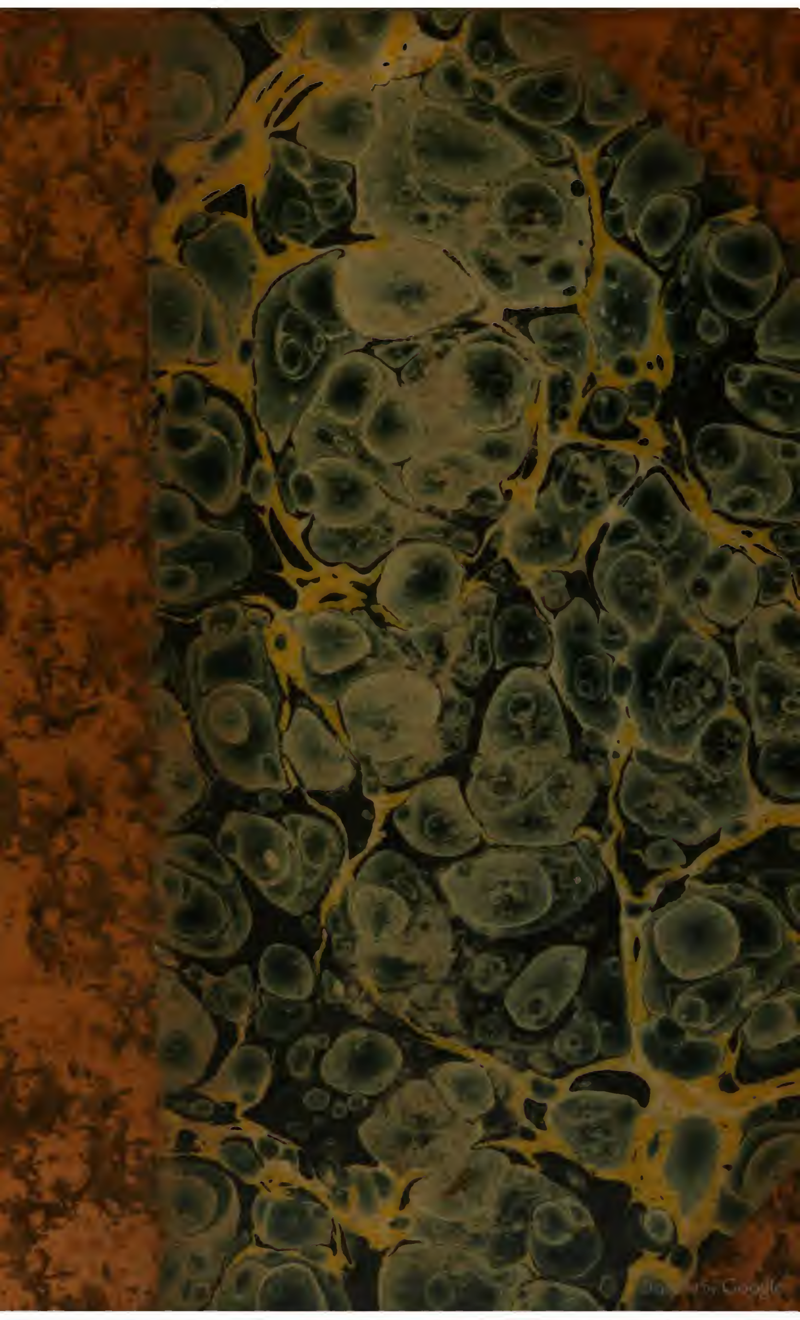


COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789.

A. PIHAN DELAFOREST,
IMPRIMEUR DE LA COUR DE CASSATION,
rue des Noyers, nº 37.

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789;

PAR

MAX. SAMSON-FRÉD. SCHOELL,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES TRAITÉS DE PAIX, ET DE CELLES DES LITTÉRATURES GRECQUE ET ROMAINE.

TOME DIX-SEPTIÈME.



PARIS,

L'AUTEUR, rue du Cherche-Midi, n° 14.
A. PIHAN DELAFOREST, rue des Noyers, n° 37.
GIDE FILS, rue Saint-Marc, n° 20.

BERLIN,

DUNCKER ET HUMBLOT.

1831.

OBSERVATIONS

SUR QUELQUES PASSAGES

DU COURS D'HISTOIRE DES ÉTATS EUROPÉENS;

PAR M. LE BARON DE ZACH.

I.

Au vol. VII, p. 291 du Cours d'histoire des états Européens, il est fait mention de la disparution subite du hareng dans la mer du Nord, de sa grande pêche en Hollande, de sa salaison et du caquage inventé par Beukelszoon. On dit dans une note que, depuis 1336, il a été fait mention de harengs salés : on y cite GERKEN, *Cod. dipl. Brandeb.* Voici ce que l'on pourrait ajouter à ce sujet.

Parmi les manuscrits rares de la bibliothèque des Célestins, à Paris, il y en avait un qui portait le titre : *Le Songe du vieil Pélerin.* Le célèbre et savant cardinal *Du Perron* en faisait tant de cas, qu'il allait souvent aux Célestins exprès pour le lire. L'auteur en était Philippe de Maizières; il naquit en Picardie, l'an 1327 [1], au château de Maizières. Après avoir porté quelque temps les armes en Sicile, il fut chanoine de l'église d'Amiens. Au bout de six ans de résidence, il fit, par dévotion, le voyage de la Terre-sainte d'où il passa

[1] M. WEISS, le savant, judicieux et infatigable collaborateur de la Biographie universelle, fixe cette naissance à l'année 1312. *Note de l'auteur du Cours.*

en Chypre. *Hugues de Lusignan*, qui y régnait alors, lui fit un accueil très-favorable, et, après la mort de ce prince, *Pierre*, son fils, l'éleva à la dignité de chancelier du royaume, vers l'an 1366. Il retourna en France. Charles V lui donna une grosse pension, et l'honora d'une place dans son conseil; enfin, fatigué des intrigues de la cour et de l'embarras des affaires, il se retira chez les Célestins, et y vécut encore vingt-cinq ans, observant leur règle avec la dernière exactitude. Il mourut en 1405.

Le Songe du vieil Pélerin est dédié à Charles VI[1]; il est divisé en trois livres. Le sujet est une exposition touchante des maux dont les royaumes chrétiens, et principalement celui de France, étaient alors affligés. Dans le neuvième chapitre du premier livre, on trouve une description très-curieuse et infiniment intéressante de la pêche du hareng qui se faisait en ce temps-là dans la mer Baltique. L'auteur, en allant en Prusse par mer, fut témoin de cette pêche. Voici comme il la décrit :

« Entre le royaume de Norvegue et de Danemarc,
« à un bras de la grant mer qui départ l'isle et
« royaume de Norvegue de la terre ferme et du
« royaume de Danemarc, lequel bras de mer partout
« estroit dure quinze lieues, et n'a le dit bras de
« mer de largeur que une lieue ou deux. Et comme
« Dieu l'a ordonné, son ancelle nature ouvrant deux
« mois de l'an et non plus, c'est à sçavoir en sep-
« tembre et en octobre, le herent fait son passage de

[1] Dont il a été gouverneur. *Note de l'auteur du Cours.*

« l'une mer en l'autre parmi l'estroit, en si grant
« quantité, que c'est une grant merveille; et tant y
« en passe en ces deux mois, que en plusieurs lieux
« en ce bras de quinze lieues de long, on les pourrait
« tailler à l'espée. Or vient l'autre merveille. Car de
« ancienne coustume, chacun an les nefs et les bas-
« teaux de toute Allemaigne et de Prusse, s'assem-
« blent à grant ost, ou dit destroit de mer dessusdit,
« es deux mois dessusdits, pour prendre le herent.
« Et est commune renommée là, qu'ils sont quarante
« mil basteaux qui ne font autre chose ès deux mois
« que peschier le herent, et en chacun basteau du
« moins à six personnes et en plusieurs sept, huit ou
« dix : et en outre les quarante mil basteaux y a cinq
« cens grosses et moyennes nefs qui ne font autre chose
« que recueillir et *saler en caques de hareng*, les
« harengs que les quarante mil basteaux prendent : et
« ont en coustume que les hommes de tous ces na-
« vires ès deux mois, se logent sur la rive de mer en
« loge et cabars qu'ils font de bois, et de rainsseaux,
« au long de quinze lieues, par devers le royaume de
« Norvegue. Ils emplissent les grosses nefs de *herens*
« *quaques*, et ou chief de deux mois, huit jours ou
« environ après, en y trouverait plus une barge, ne
« hareng en tout l'estroit; si a Jehan bataille de gent
« pour prendre ce petit poisson : car qui bien les veut
« nombrer, en y trouvera plus de trois cent mil
« hommes qui ne font autre chose ès deux mois que
« prendre le heran. Et pour ce que je Pélerin vieil
« et usé, jadis allant en Prusse par mer en une grosse

« nave, passai le long du bras de mer susdit par beau « temps, et en la saison susdit que le heran se prend, « et vi les dites barges ou basteaux et nefs grosses : « ai mangeai du heran en allant que les pescheurs « nous donnerent, lesquels et autres gens du pays « me certifierent merveilles pour deux causes; l'une « pour reconnoitre la grace que Dieu a fait à la chres- « tienté, c'est à sçavoir de l'abondance du heran, « par le quel toute Allemaigne, France, Angleterre et « plusieurs autres pays sont repus en caresme, etc. »

Le vrai titre de ce manuscrit est : *Le Songe du vieil Pélerin adressant au blanc Faucon à bec et pieds dorés*. C'est un assemblage de paraboles et d'allégories à la faveur desquelles l'auteur se permet de dire beaucoup de choses qu'il eût été dangereux de présenter autrement que sous ce voile. Il y combat les abus qui s'étaient introduits de son temps. Il donne des instructions à Charles VI; c'est le faucon blanc à bec et pieds dorés. *Philippe de Maizières* donne lui-même la clef de tous les noms mystérieux dont il a fait usage, dans un prologue qui est à la tête du *Songe*.

Il ne faut pas confondre, comme on l'a fait si souvent, le *Songe du vieil Pélerin* avec un autre ouvrage intitulé : *Le Songe du Vergier*, qu'on a faussement attribué à ce *Philippe de Maizières*. Ce dernier a été imprimé par *Jacques Maillet*, en 1491, petit in-fol. goth. sous le titre : *Le Songe du Vergier qui parle de la disputation du clerc et du chevalier;* mais le Songe du vieil Pélerin n'a jamais été

imprimé. On avait aussi supposé que le Songe du Vergier était l'ouvrage de *Charles-Jacques de Louviers*, contemporain de *Maizières ;* d'autres l'ont attribué à *Raoul de Presles*; mais on s'est également trompé : le Songe du Vergier a été composé par *Jean de Vertu*[1].

Puisque nous parlons ici des manuscrits de *Philippe de Maizières*, nous rapporterons encore que l'on en conserve un très-curieux dans les bibliothèques de Paris, dont le titre est : *Nova religio militiæ passionis Jesu Christi, pro acquisitione sanctæ civitatis Jerusalem, et Terræ Sanctæ*. Cet ouvrage contient principalement les statuts qu'il avait dressés pour un ordre des *Chevaliers de la Passion*, dont il avait projeté l'établissement, et qui devaient se dévouer à la conquête de la Terre-sainte. Il y a des chapitres fort curieux, entr'autres un dont le sommaire est : *De diversitate multiplici ingeniorum*[2] *ad obsidendum civitates, castra, et fortalicia inimicorum fidei, super faciem terræ, in aqua, in aere, et subtus terram, tam in ingeniis virtute propria et artificiali lapides projicientibus, quam ingeniis* VIRTUTE PULVERIS *et ignis projicientibus*. Il sem-

[1] Raoul de Presles et Jean de Vertu furent l'un et l'autre secrétaires de Philippe le Bel. Les littérateurs français ne sont pas d'accord sur l'auteur du Songe du Vergier. Feu CAMUS (Lettres sur la profession d'avocat, 3e édition. Paris, 1785, tome II, p. 283) croyait pouvoir l'attribuer à Jean de Lignano, docteur en théologie de la faculté de Paris. *Note de l'auteur du Cours.*

[2] *Engins*, machines de guerre.

blerait de là que l'invention de la poudre est antérieure à l'an 133[illegible] [1], puisqu'on l'employait déjà aux bombardemens, aux mines souterraines, pour faire sauter, etc....

Nous revenons encore une fois sur *Ph. de Maizières, à propos de bottes*. Le chancelier du royaume de Chypre nous apprend que les Génois, dans cette île, y avaient appelé les Sarrasins pour combattre les Chrétiens; ce qui avait causé la destruction de ce royaume. On voit par là qu'en tout temps, il y avait, comme dit un savant évêque [2], « *des misérables* « *chrétiens de nom, renégats de fait, qui cons-* « *pirent en faveur du croissant contre la croix.* » Bien différent en cela de ce qu'un bon Polonais conseillait aux princes chrétiens, dans un ouvrage devenu très-rare, imprimé à Varsovie, en 1681, dont le titre est : *Tuba verum spargens sonum supra sceptra nationum*. Cette trompette ne prétend pas réveiller les morts; elle s'adresse aux princes vivans, pour les exciter à une *sainte alliance* contre l'ennemi commun du nom chrétien, et à oublier, à l'exemple des Conrads, des Henris, des Frédérics, des Louis, des Philippes et des Richards, leurs querelles particulières

[1] Nous avons dit, vol. VII, p. 320 et suiv., que le premier emploi bien prouvé de la poudre à canon est de l'année 1312, et pour les mines de 1487. Le passage de Philippe de Maizières prouve qu'au moins la dernière date est erronée. *Note de l'auteur du Cours.*

[2] De la noblesse de la peau, ou du préjugé des blancs contre la couleur des Africains et celle de leurs descendans noirs et sang mêlé. Paris, 1826.

et leur politique inhumaine, pour s'armer à la défense des remparts du christianisme. L'auteur de cet ouvrage prétend faire voir que la paix avec les Turcs a toujours été infiniment plus désavantageuse aux Chrétiens que la guerre, et à cet effet, remontant jusqu'à l'établissement et aux progrès de l'empire ottoman, il montre qu'il n'a commencé que par la cession que la Perse lui fit de quelques provinces, pour en avoir été secourue; qu'il s'est moins agrandi par les armes que par les traités de paix, en assujétissant les peuples qu'il n'avait pu dompter par les armes. On y voit comme les empereurs d'occident, après avoir attiré le Turc dans leur pays, sous prétexte de secours, se virent obligés de le partager avec lui, par reconnaissance; que la Hongrie s'est conservée entière, tandis qu'elle s'est déclarée son ennemie, et qu'elle n'a commencé à dépérir que lorsqu'elle a recherché son amitié; que Venise a moins perdu en trente années de guerre pour la défense de l'île de Candie, qu'elle n'a fait par les traités en dix ans de paix; enfin, que ce que le Turc n'a pu prendre par la force des armes sur la Pologne, non-seulement il ose le disputer, mais encore l'exiger avec menaces par des traités de limites. C'est par des raisons semblables que ce bon patriote polonais a tâché d'animer les princes chrétiens à venir au secours de la Pologne. Mais qu'ont-ils fait? La Pologne a d'abord été partagée, dévorée ensuite, assassinée et détruite de nos jours, et le Turc reste spectateur bénévole.... Ce sont là *nos à propos de bottes!*

II.

Vol. XIV, p. 354, il est fait mention des marquis de Chasteler de la branche cadette qui se fixa dans les Pays-Bas. Nous rapporterons à ce sujet le fait suivant. Il existe une *Généalogie de la maison de Chasteler*, imprimée en 1777, sans lieu d'impression. Nous avons eu l'occasion d'acheter cet ouvrage, en 1805, à Aix en Provence. Un possesseur de ce livre y avait écrit dans la couverture la note suivante :

« Cette généalogie est de toute rareté ; il n'y en a « que trois exemplaires dans Paris. Les MM. Gerbier « et Target en ont un chacun, nous avons le troisième, « dont M. le marquis de Chasteler nous a fait pré- « sent. L'impératrice-reine, qui l'a reconnu pour son « parent, a payé tous les frais de la procédure qui a « été faite à Malines, et lui a fait défense de distribuer « ce mémoire. C'est ce qui le rend très-rare. Le ha- « sard en a fait passer un dans le commerce. Il s'est « vendu huit à dix louis. »

Le marquis Jean de Chasteler était lieutenant-général (*feld-marschal-lieutenant*) au service d'Autriche. Il s'est rendu fameux par sa belle et vigoureuse défense du Tirol, où il commandait en 1809. Napoléon Buonaparte, irrité par la destruction d'une division française, mit sa tête à prix[1]. Le marquis de Chasteler fit la même chose pour la tête de Napoléon par représailles,

[1] M. de Chasteler avait fait prisonnier un aide-de-camp de Napoléon ; il le traita généreusement et le relâcha à condition qu'il irait porter à Buonaparte des nouvelles de sa tête « laquelle se portait admirablement bien.... » Nous ne nous rappelons pas exactement cette

en lui rendant avec usure les ignobles injures dont il l'avait accablé. Le marquis est mort à Venise, où il avait été gouverneur militaire.

III.

Tome XIV, p. 61, il est dit, qu'en Angleterre, il existe les comtes de Denbigh, ou la maison de Fielding qui prétend descendre de la maison de Habsbourg-Lauffenbourg; que l'immortel auteur du *Tom Jones* en était, etc.

Nous avons connu en 1824 un M. Fielding, ancien capitaine de vaisseau de la marine royale britannique, retiré du service, qui avait épousé la veuve de mylord Talbot. Il nous raconta l'anecdote suivante.

Un archiduc d'Autriche étant à Londres, vit avec surprise des équipages, des domestiques, portant les armes, les couleurs, la livrée de l'empereur d'Autriche; ayant demandé quel était le propriétaire de ces équipages, on lui dit, que c'était un M. Fielding, dont

anecdote, mais on la trouvera dans les journaux de ce temps, qui l'ont amplement rapportée *.

* Nous ne pensons pas qu'aucun journal français l'ait rapportée. L'auteur de ce Cours a le premier fait connaitre en France l'ordre du jour publié, le 5 mai 1809, par Buonaparte, dans son quartier-général d'Ens; il l'a placé au second volume de son Recueil de pièces officielles. Paris, 1814. Le voici textuellement.

« Le nommé Chasteler, soi-disant général au service d'Autriche, moteur de l'insurrection du Tirol, et auteur des massacres commis contre le droit des gens sur les Bavarois et Français arrêtés et faits prisonniers par les insurgés, sera traduit à une commission militaire aussitôt qu'il sera prisonnier, et passé par les armes dans les vingt-quatre heures qui suivront sa saisie, et ce comme chef de brigands. »

Signé : Le prince de Neuchatel, vice-connétable, major général,

ALEXANDRE.

L'éditeur ajoute que cette pièce, imprimée par ordre de Napoléon, fut aussitôt retirée, et que peu de personnes en eurent connaissance. L'anecdote racontée par M. le baron de Z... complète ce récit. *Note de l'auteur du Cours.*

il fit ensuite la connaissance personnelle. Lui ayant demandé d'où venait qu'il portait les armes et les couleurs de l'empereur d'Allemagne, il lui répondit que c'était tout le contraire, que c'était l'empereur et les archiducs d'Autriche qui portaient *ses* armes et *ses* couleurs. Il lui *démontra* que c'étaient les Fielding, comtes de Rheinfelden, qui étaient de la branche aînée des véritables Habsbourg, maison éteinte en Allemagne.

Ce même M. Fielding qui nous a raconté cette anecdote, nous a dit, que l'auteur de *Tom Jones* n'était pas de sa famille, qu'il écrivait son nom différemment, c'est-à-dire *Fielding*, les descendans de Habsbourg écrivant *Feilding;* il y a là une transposition de deux voyelles[1].

[1] Nous craignons que cette anecdote ne contienne plusieurs erreurs. Que l'auteur du Tom Jones ait appartenu ou non à la famille des Fieldings, qui descend de la famille de Habsbourg-Lauffenbourg, c'est un point que nous ne discuterons point; mais si le capitaine de vaisseau, pour disputer au poète cet honneur (si tant est que la parenté ne ferait pas plutôt honneur à la famille de Denbigh) se fonde sur la différence de l'orthographe, on pourrait rétorquer l'argument, et dire que le capitaine de vaisseau n'appartient pas à la maison de Habsbourg-Lauffenbourg, puisqu'il s'appelle Feilding et non Fielding. Indépendamment des Anglais, dont nous pourrions invoquer le témoignage, nous nous en rapportons au docteur FRÉDÉRIC BARLOW, l'exacte auteur de l'*English peerage*, dont l'auteur du Cours d'histoire possède la seconde édition de 1775, qu'il consulte souvent, et presque toujours avec fruit. Ce docteur ne connaît pas la famille *Feilding*, probablement parce qu'elle n'appartient pas aux maisons illustres. A l'article de *Denbigh*, il dit positivement que Geoffroi, comte de Habsbourg-Lauffenbourg et

IV.

Dans le tome XV, p. 287, il est dit : que Léouard Rauwolf avait été un des premiers qui ait parlé de l'u-

Rheinfelden qui, sous le règne de Henri III, vint en Angleterre, y fut nommé Filden, dont on fit ensuite Fielding. C'est ainsi qu'il nomme tous les membres de la famille dont il est question dans son ouvrage.

Si le capitaine de vaisseau a dit une fois la *chose qui n'est pas* (comme s'expriment les Allemands quand ils veulent être polis), nous sommes autorisés à nier aussi l'exactitude de l'anecdote, au reste fort jolie, dont il a régalé l'illustre astronome qui nous l'a communiquée. Nous passerons sous silence la circonstance que ni le nom de l'archiduc *voyageur*, ni l'époque de son voyage ne sont indiqués; ils doivent cependant être connus à un Fielding qui cite l'anecdote. Nous nous contenterons de dévoiler deux erreurs grossières que ce récit renferme.

1° Il est faux qu'on ait démontré à l'archiduc anonyme que les comtes de Habsbourg-Lauffenbourg-Rheinfelden formaient la branche aînée de la maison de Habsbourg, parce que les archiducs (même quand ils ne voyagent pas en Angleterre), sont ordinairement très-instruits, et que tous les princes allemands connaissent si bien la généalogie de leurs maisons, qu'il n'est pas possible que l'archiduc anonyme se soit laissé imposer sur ce point : car *il n'est pas vrai* que les Lauffenbourg aient été les aînés des Habsbourg.

Rodolphe I, landgrave d'Alsace, laissa, en 1231, trois fils, dont deux seulement nous intéressent ici. Ce sont Albert IV, l'AINÉ, souche de la branche qui, ensuite, prit le nom d'Autriche, et Rodolphe II, le CADET, souche des comtes de Lauffenbourg, et aïeul de ce Geoffroi dont descendent les comtes de Denbigh. Ces faits n'ont pas besoin d'être *démontrés*, ils sont notoires et indubitables.

2° Il est faux qu'un comte de Denbigh, qu'un Fielding ait jamais porté les armes ou les couleurs de la *maison d'Autriche*. Les comtes de Denbigh portent d'argent à fasce d'azur ayant trois fusées

sage de boire du café, et en ait décrit avec exactitude la préparation etc....

L'ouvrage de Rauwolf, qui est très-rare, a été publié, en 1584, sous le titre de *Raiss in die Morgenlænder*. Il donne aux fèves de café le nom de *Bunn* (apparamment de *Bohne* en bon allemand). Il croit qu'elles viennent des Indes.

Prosper Alpinus, dans son *Historia plantarum Ægypti*, Venet. 1592 in-4°, les appelle *Buna*, et l'arbre qui le porte *Bon*.

Un auteur arabe nommé Abdalcader Ben Mohamed Alansari Algeziri Alhanbali qui vivait l'an 996 de l'hégire (l'an 1587 de notre ère) avait composé un ouvrage sur ce sujet, dont le manuscrit de 136 pages in-4°, divisé en sept chapitres, se trouve dans la bibliothèque du roi à Paris et porte ce titre :

« Ce que l'on doit croire de plus précis et de sincère touchant le café, savoir s'il est permis aux Musulmans d'en user. »

M. Galland, traducteur des contes arabes, *Les mille et une nuit*, donne un extrait de ce manuscrit dans un discours adressé à M. Chassebras de Cra-

d'or. Ils ont par conséquent abandonné les armes des comtes de Lauffenbourg, qui portaient d'argent à un lion-léopard du même métal, le tout surmonté de deux cols de cignes portant dans leurs becs des anneaux nuptiaux. Cette maison ne pouvait pas prendre les armes d'Autriche que la branche aînée a adoptées; ce duché lui resta étranger, puisqu'elle ne descend pas du premier acquéreur, qui est de la branche aînée de la maison de Habsbourg. Au surplus les armes d'Autriche n'ont été régularisées que sous l'empereur Frédéric III.

maille, qui a été publié à Caen, en 1699, sous le titre :

« De l'origine et du progrès du café, sur un ma-
« nuscrit arabe de la bibliothèque du roi. A Caen, et
« se trouve à Paris chez Florentin et Pierre de Laulne,
« rue S. Jacques, 1699, in-12. »

Abdalcader n'est proprement pas l'auteur original du manuscrit de la bibliothèque du roi; il n'a fait que copier Schebahabeddin Ben Abdalgaffar Almalcki, auteur plus ancien, et plus proche de l'origine de l'usage du café, qui rapporte, qu'au milieu du neuvième siècle de l'hégire (le quinzième du nôtre) Gemaleddin Abou Abdallah Mohammed Ben Said Alczabhani, moufti d'Aden, dans un voyage qu'il fit en Perse, y trouva des gens qui prenaient du café et qui vantaient cette boisson. De retour à Aden, il y introduisit l'usage de ce breuvage, d'où il passa dans plusieurs autres lieux, et arriva à la Mecque vers la fin du neuvième siècle de l'hégire. Il y devint si commun vers l'an 1511 de notre ère, que tout le monde allait le prendre dans des maisons où l'on jouait aux échecs et à d'autres jeux. Il passa de là aux autres villes de l'Arabie et alla jusqu'au Caire.

Anderson dans son Chronological account of the history of commerce, dit que le café a été introduit en Angleterre en 1651 par un marchand turc. Houghton et Ellis rapportent qu'un négociant anglais, nommé Daniel Etward, membre de la compagnie du commerce de Turquie, apporta, en 1652, le premier café en Angleterre. Son domestique grec, nommé Pasqua, ou-

vrit une maison à Londres, dans laquelle il vendit du café au public.

En 1651, un Juif nommé Jacob, avait établi à Oxford une maison de café dans la paroisse de S. Pierre, où les oisifs s'assemblaient humer le café et *craquer* des nouvelles. Ce Juif vint s'établir à Londres dans le quartier de Holborn, Old Southampton Buildings.

En 1654, un autre Juif du mont Liban, nommé Cirques Jobson, vendit publiquement du café à Oxford , mais des particuliers en prenaient déjà dès l'an 1650 dans leurs maisons.

En 1656, Arthur Tillygard, apothicaire et grand royaliste à Oxford, vendait du café tout préparé dans sa pharmacie. C'était le rendez-vous des royalistes.

Dans la douzième année du règne de Charles II, ce qui revient à l'année 1672, le parlement passa deux actes par lesquels il fut mis un impôt sur le café, le thé et le chocolat ; il y est dit :

« Pour chaque gallon de café, fait et vendu, les « apprêteurs paieront quatre pences. Pour chaque « gallon de chocolat, sorbet et thé fait et vendu, les « apprêteurs paieront huit pences. »

C'est l'année 1669 qui doit passer pour la véritable époque de la première introduction du café à Paris. C'était en cette année qu'était venu en France Soliman Aga, ambassadeur de la Sublime-Porte, qui fut envoyé à Louis XIV par le sultan Mahomet IV. Cet ambassadeur et les gens de sa suite y apportèrent une

grande quantité de café, et en régalèrent les Parisiens qui y prirent grand goût.

V.

M. Schœll donne, tome XV, p. 211 et suiv., un petit précis sur l'introduction du nouveau calendrier grégorien; comme on y remarque quelques erreurs de faits et de dates, nous allons donner ici une relation plus ample et véritable de cette réforme.

Dès le huitième siècle le vénérable *Beda* reconnut les défauts du calendrier Julien. En 1250, un mathématicien anglais, *John Holywood*, nommé par traduction *Jean de Sacrobosco*, fit voir la nécessité d'une correction de ce calendrier dans deux ouvrages : *De anni relatione*, et *De reformatione calendarii*. Ce dernier ne fut jamais imprimé. Un autre du même auteur a été publié en 1560 à Paris.

En 1372, un moine grec, *Isaac Argyrus*, avait écrit sur ce même sujet, et avait proposé un changement dans le calendrier. Depuis 1412, plusieurs savans avaient fait des représentations au pape Jean XXIII, sur les erreurs du calendrier Julien; le but principal de cette réforme était d'obtenir la fixation du jour mobile de la fête des Pâques d'une manière sûre, selon une loi immuable, afin de réunir tous les Chrétiens qui étaient alors divisés sur ce point, et se battaient à ce sujet avec un grand acharnement. Déjà, avant le concile de Nicée, l'an 325, on avait deux décrets des papes, pour déterminer le temps de la célébration des Pâques; l'un de S. Pie de l'an 159; l'au-

tre de S. Victor de l'an 198. Malgré cela et même après le concile de Nicée, l'Église orientale et l'Église occidentale persistèrent dans leurs diverses opinions, et célébrèrent leurs Pâques, leurs jeûnes, leurs carêmes, et leurs fêtes mobiles à différentes époques.

Dans le quinzième siècle, plusieurs hommes instruits avaient hautement déclaré d'une manière pressante et réitérée, qu'une réforme du calendrier était d'une nécessité absolue. Un cardinal français, *Pierre d'Ailly* (*Petrus ab Alliaco*) l'avait proposée au concile de Constance[1]; un cardinal allemand, *Nicolas Krebs* (*Nicolaus de Cusa*)[2], au concile de Bâle. Le pape Sixte IV avait intention de réformer le vieux calendrier; à cette fin, il avait appelé, en 1475, le célèbre astronome allemand, *Jean Müller*, plus connu sous le nom de *Regiomontanus*, mais il mourut à Rome, l'année après son arrivée, et le projet fut ajourné.

Le pape Léon X fit la même tentative, en 1518, au concile de Latran. Mais ce pontife, que M. Schœll caractérise très-bien, n'y a pas réussi, parce que, comme l'on sait, *il était trop occupé d'autre chose !* Ce ne fut qu'en 1582, que le concile de Trente autorisa le pape Grégoire XIII, à entreprendre cette réforme si souvent réclamée, laquelle enfin fut réalisée et exécutée dans la forme sous laquelle elle existe de nos jours, et à laquelle avaient coopéré les deux frères *Aloyse* et *Antoine Lili*, Calabrais, *Ignace Danti*, Toscan, *Christophe Clavius*, Allemand, et *Pierre Ciaconius*, Espagnol. Le comité de ces savans publia

[1] Voy. ce Cours, au vol. XV, p. 211. [2] Voy. vol. XIV, p. 68.

un ouvrage sous le titre : *Canones in calendarium perpetuum*. C'est la base sur laquelle a été fondée la bulle de Grégoire XIII, du 24 février 1582 [1], par laquelle il proclame, sanctionne et *ordonne* l'introduction de ce nouveau calendrier *dans toute la chrétienté*. Le plan de ce calendrier était principalement l'ouvrage et la conception d'Aloyse Lilio ; mais celui-ci étant mort avant son accomplissement, son frère Antoine l'a achevé et porté à sa dernière perfection. En 1586, Grégoire fit publier un nouveau *Martyrologium romanum* dans lequel il régla toutes les fêtes de l'Église, les jours des saints, les vigiles, les quatre-temps, les jeûnes, etc. Ce calendrier réformé dans lequel il fallait retrancher tout d'un coup dix jours [2], erreur accrue par le laps de plus de quinze siècles, fut reçu sans opposition dans tous les pays catholiques, en Italie, en Espagne et en Portugal, et introduit le jour même indiqué dans la bulle, c'est-à-dire le 15 octobre 1582. En France, on l'admit deux mois plus tard ; d'après un édit de Henri III, on passa du 10 au 20 décembre. Dans les Pays-Bas et dans les cantons catholiques de la Suisse, on l'adopta en 1583 ; en Pologne en 1586 ; en Hongrie en 1587.

[1] Et non pas 1581, comme il est dit, apparemment par erreur typographique, p. 212 du *Cours d'histoire*, etc. (Cette différence provient d'une autre manière de commencer l'année ; il faut cependant s'en tenir à la date de 1582, qui est la véritable pour ceux qui finissent l'année au 31 décembre. *Note de l'auteur du Cours.*)

[2] C'est treize jours dans ce siècle ; le 1 janvier 1831 du calendrier julien est le 13 du même mois du calendrier grégorien.

On raconte à cette occasion l'anecdote risible suivante. Les Grisons, craignant de compromettre l'honneur du protestantisme, en adoptant sans modification l'ouvrage d'un pape, demandaient que le sacrifice fût partagé par moitié, qu'au lieu d'enjamber sur dix jours, on se bornât au retranchement de cinq jours !! Voici cependant un pendant à cette bouffonnerie, qui eut lieu naguère en France. Le comité d'instruction publique à Paris avait appris qu'on s'était trompé, en annonçant dans tous les almanacs, que la quatrième année de la nouvelle ère républicaine devait être *sextile*; mais il était trop tard pour notifier cette erreur à toute la France; le citoyen Lakanal, au nom du comité, déclara à la tribune de la convention nationale, que cette année n'aurait que cinq jours complémentaires au lieu de six, *sauf à rectifier l'erreur dans un autre temps !!!* Cette annonce, a dit un homme d'esprit, rappelle la solution plaisante qui termine le *Carême impromptu* de Gresset.

Dès l'an 1577, Grégoire XIII avait communiqué à tous les souverains catholiques de l'Europe le projet de sa réforme, et avait reçu leur assentiment. Mais lorsque ce projet fut présenté par l'empereur Rodolphe II, en 1582, à Augsbourg, à la diète de l'Empire germanique, les souverains protestans y firent opposition. L'électeur Auguste de Saxe consulta le savant landgrave de Hesse-Cassel, Guillaume IV, grand ami de Tycho Brahé et grand astronome lui-même. Il se déclara contre cette réforme, d'abord parce que de l'avis de deux savans célèbres, *Mœstlin* et *Joseph Sca-*

liger[1], elle n'était point exempte d'erreurs, ce qui était vrai au fond; mais ce n'était pas là la véritable cause du refus. Le landgrave de Hesse avait jugé en souverain, et non en astronome. Il faut considérer qu'en ce temps-là, la réformation de Luther était encore de fraîche date; elle avait fait naître des exaspérations, des défiances, des susceptibilités, entre la cour de Rome et celles des souverains qui avaient embrassé cette réformation avec tant de chaleur et de succès. Les princes protestans, choqués du ton d'autorité que le souverain pontife avait pris dans sa bulle, prétendirent qu'il n'appartenait pas au pape d'introduire de son chef et de son plein pouvoir, une réforme aussi

[1] Joseph Scaliger n'était pas un juge impartial. Il avait une aversion haineuse contre la réforme grégorienne, il y cherchait des fautes tant qu'il pouvait. Il s'était flatté d'être du nombre des savans convoqués pour travailler à ce grand œuvre, et certes il en était bien capable, car il était d'un grand savoir, surtout en chronologie, mais Scaliger était un moine apostat. Son amour-propre fut vivement blessé de ce qu'on ne l'eût pas consulté sur cette réforme, et qu'on lui eût préféré le jésuite *Clavius*, contre lequel il se déchaîne à toute outrance, sans retenue, au-delà de toutes les bornes de décence. Il dit par exemple de lui : « Clavius n'est qu'une bête, un âne, un ignorant, un glouton, un ivrogne.... Il ne sait rien que l'Euclide... Un gros ventre d'Allemand, un esprit lourd et patient... Il a fait tant de sottises touchant l'année papale; il s'est trompé même en sa correction, etc.... » Scaliger en voulait encore à Clavius parce qu'il avait victorieusement réfuté et ridiculisé ses *Cyclomètriques*, dans lesquelles il prétendait avoir trouvé la quadrature du cercle; mais un petit maître d'école avait déjà coulé à fond cette prétendue découverte de Scaliger, qui fit voir le paralogisme sur lequel était fondée la démonstration de Scaliger.

générale dans toute la chrétienté; que c'était porter atteinte aux droits de souveraineté des autres. Ils craignirent que cette innovation ne fût qu'un prétexte pour ressaisir imperceptiblement le pouvoir hiérarchique et la suprématie que les pontifes avaient perdus dans les états protestans. Le savant landgrave ne méconnut pas la justesse et les avantages de cette réforme du calendrier, mais il crut devoir s'y opposer pour le bien et le repos de l'Allemagne, assez fatiguée par des guerres d'opinions et de religion. La lettre qu'il écrivit à ce sujet à l'électeur de Saxe en fournit la preuve; comme elle est très-peu connue, surtout en France, nous allons en rapporter ici un passage.

« Il ne s'agit pas tant ici (écrivit le landgrave) de « discuter le projet même, que d'aviser aux moyens « et au mode de le mettre à exécution, car cette af- « faire concerne l'honneur et la dignité de l'Empire « germanique. Le pape fait sans cesse des tentatives « pour s'impatroniser, et il faut bien être sur ses « gardes qu'il ne s'empare d'une nouvelle juridiction « sur l'Allemagne et sur l'empereur. Cette question « doit premièrement être décidée; la question prin- « cipale n'aura alors point de difficulté. »

On a bien dit, et on a souvent répété que les Protestans, par un esprit d'intolérance, refusèrent cette réforme, parce qu'elle venait d'un pape. Si Voltaire avait connu les vrais motifs de ce refus que nous venons d'exposer, il n'aurait peut-être pas dit qu'il aurait fallu accepter ce bienfait de la main des Turcs,

s'ils l'avaient offert. L'Allemagne était assez fatiguée par des guerres de religion et par les prétentions de la cour de Rome, prétentions contre lesquelles on se débat encore de nos jours.

Les états protestans de l'Allemagne et autres pays repoussèrent par ces raisons la réforme grégorienne; de là s'ensuivirent des embarras, des désordres, des confusions dans les pays habités conjointement par des Catholiques et par des Protestans. Cette diversité de compter les jours, de solenniser les fêtes, occasiona des disputes qui dégénérèrent en controverses violentes. Pour arrêter ces agitations, on proposa diverses modifications à ce calendrier au congrès de Rothenbourg-sur-le-Tauber; à celui de la paix de Westphalie, en 1648; à la diète de l'empire germanique, en 1654, et en 1683; mais jamais on ne put parvenir à tomber d'accord et à concilier les esprits, jusqu'à ce qu'après la paix de Ryswick, de nouveaux troubles éclatèrent à ce sujet dans le Palatinat et en Souabe. A la fin, sur l'intervention du célèbre Leibnitz, et sur les explications données par Erhard Weigel, professeur à Iéna, les États protestans de l'Allemagne adoptèrent le calendrier grégorien, sous certaines restrictions. On arrêta que tant que ce calendrier ne serait pas exempt d'erreur, on ne fixerait pas le jour de Pâques selon le *comput* par les épactes grégoriennes *erronées*, mais d'après le calcul astronomique par les tables *Rodolphines* du soleil et par celles de la lune de Keppler, calculées pour le méridien d'Uraniebourg, fameux observatoire de Tycho Brahé, dans

l'île de Hwen [1]. Ce calendrier, ainsi modifié, fut introduit dans toute l'Allemagne protestante, en 1700 ; on rejeta les onze jours de différence entre les deux calendriers, le julien et le grégorien, en passant du 19 février au 1er mars. Il fut adopté, un demi-siècle plus tard, en Angleterre, savoir en 1752, et l'année suivante en Suède.

Les Protestans calculant le jour de Pâques d'après les tables astronomiques, les Catholiques d'après des épactes fautives, il en résulta une différence de huit jours, de sorte que les Protestans ne célébraient pas Pâques le même jour que les Catholiques. Cette diversité eut lieu en 1724 : les Protestans solennisèrent cette fête le 9, les Catholiques le 16 avril. La même chose arriva en 1744 : les Protestans fêtèrent le jour de Pâques le 29 mars, les Catholiques le 5 avril. En 1778, cette fête tomba, d'après le calendrier des Protestans, au 12 avril ; d'après le calendrier grégorien, au 19. Cette même disparité devait avoir eu lieu en 1798, et peut arriver encore. Pour mettre fin à ces bizarreries, le roi de Prusse, Frédéric II, changea, en 1774, cet arrangement dans ses états, et invita le corps évangélique de Ratisbonne à prendre les mêmes mesures, c'est-à-dire à se conformer aux Catholiques, et à célébrer le jour de Pâques d'après le cycle des épactes grégoriennes. Cette conciliation fut adoptée par le corps évangélique, le 13 décembre 1775. Les lettres-patentes de l'empereur, qui ratifient ce réglement, sont datées du 7 janvier 1776.

[1] Il en sera question au chap. XXV de ce livre. *N. de l'aut. du Cours.*

Nous avons dit plus haut que le calcul du jour de Pâques, d'après les épactes grégoriennes, n'est pas toujours exact; cela est vrai et bien démontré. En général, on aurait pu rendre la réformation du calendrier julien plus précise, et mieux approcher de la perfection qu'on ne l'a fait, si, au lieu d'un cycle de 400 ans, qu'embrasse la réforme grégorienne, on avait employé le cycle bien plus exact de 355 ans. Le premier donne une erreur de vingt-une secondes; l'erreur du second n'est que d'un dixième de seconde sur la vraie longueur de l'année. Ce qui est bien surprenant, c'est qu'un cycle beaucoup plus court et plus exact que le grégorien, était déjà connu des anciens Perses : il est de trente-trois ans, dont l'erreur n'est que de quatorze secondes et demie.

François Viète avait déjà signalé, en 1603, ce défaut dans les épactes. Le pape Clément VIII l'a réfuté dans sa bulle, mais d'une manière peu victorieuse et peu convenante. Viète y est qualifié d'*impudent*; mais ce n'est pas par des injures et des invectives que l'on réfute les erreurs des savans.

Les défauts des épactes grégoriennes avaient été aussi relevés par le célèbre *Dominique Cassini*. Il en avait proposé la correction, en 1701, par une grande période luni-solaire de 11600 ans, à laquelle il a donné le nom de *période de Louis le Grand*[1].

Bianchini, astronome de Vérone, proposa, en 1703, une autre période plus courte de 1184 ans,

[1] *Hist. de l'Acad. R. des Sc.* de Paris, pour l'an 1701, et les *Mémoires de cette Académie*, pour 1704.

qu'il appela *période clémentine*, en l'honneur du pape Clément XI. Il a publié dans ce système des tables pascales depuis 1600 jusqu'à 2799.

Le P. *Melitone*, capucin à Cologne, avait proposé qu'au lieu des épactes des nouvelles lunes, on employât celles des pleines lunes [1]. On ne corrigerait pas le défaut entièrement, il n'y a que le calcul astronomique rigoureux qui puisse le faire; mais on l'aurait diminué de beaucoup.

Les épactes grégoriennes, telles qu'elles sont établies et sanctionnées par les bulles, font quelquefois tomber le jour de Pâques *trop tôt* ou *trop tard*, contrairement au *décret du concile de Nicée. Trop tôt*, lorsqu'il arrive que la vraie pleine lune a lieu le 21 mars, et que les épactes la donnent pour le 22 mars. En ce cas, le jour de Pâques, d'après le décret du concile de Nicée, devrait avoir lieu quatre semaines plus tard, parce que la pleine lune qui arrive le jour même de l'équinoxe, c'est-à-dire le 21 mars, ne saurait être la pleine lune pascale; mais l'épacte donnant par erreur cette lune pour le 22 mars, le jour de Pâques peut être fixé à ce jour, puisque c'est après l'équinoxe. Par conséquent l'erreur de cette épacte fait célébrer la fête quatre semaines trop tôt, *contre l'intention du concile de Nicée.*

Dans d'autres cas, ces épactes fautives feront solenniser le jour de Pâques *trop tard*, et même dans le dernier quartier de la lune; ce qui est encore *contraire*

[1] *Gregoriana correctio illustrata, ampliata, et à conviciis vindicata, auctore P. Melitone, capucino.* Coloniæ, 1743, in-4°.

au décret de Nicée. Cela arrive lorsque la véritable pleine lune tombe sur un samedi ou sur un dimanche, et celle de l'épacte sur un lundi. Dans le premier cas, le jour de Pâques tombe au vingt-deuxième jour de la lune, comme cela arrive en 1801, 1828, 1832, 1858, 1899, etc.; dans le second cas, au vingt-troisième jour de la lune, comme en 1724, 1744, etc. Par conséquent les jours de Pâques de ces années tomberont dans le dernier quartier de la lune, ce qui est *absolument contraire au décret du concile de Nicée*.

Cassini avait fait remarquer qu'on aurait pu éviter ces inconvéniens, en augmentant les siècles suivans les épactes d'une unité. Clavius le savait bien; mais il prétend qu'on avait fait cette faute à dessein, parce qu'on voulait éviter par là que l'on ne célébrât les Pâques avant la pleine lune; mais de quelle manière que l'on tourne et retourne la chose, c'est toujours un défaut que l'on ne saurait éviter ni concilier avec l'esprit du décret du concile de Nicée. C'était bien ce qui d'abord avait déterminé les États protestans de l'Allemagne à ne fixer les jours des Pâques que d'après le calcul astronomique; mais pour se conformer aux vœux des autres nations qui avaient déjà adopté le calcul des épactes, ils se sont décidés, pour l'amour du repos, d'y adhérer, tout fautif qu'il est.

Une autre erreur assez commune, qui subsiste toujours, même chez des personnes très-instruites en ces matières, c'est de croire qu'il y a une loi qui défend aux Chrétiens de célébrer leurs Pâques le

même jour que les Juifs. Il y a des savans très-célèbres, tels que Chrétien Wolff, Koch, Henschen, Pleidy et autres, qui ont débité cette erreur dans leurs ouvrages, et ont contribué par là à la répandre et à l'accréditer. Il semble que M. Schœll (et peut-être le gouvernement de Prusse lui-même) partage cette opinion erronée, puisque, dans le quinzième tome, page 213, de son Cours d'histoire, en rapportant que la Pâque, d'après le calendrier grégorien, tombait, en 1778, « *au même jour où les Juifs célébraient leurs azymes*, » il dit que le roi de Prusse avait invité le corps évangélique d'Allemagne à prendre une mesure générale, « *pour que cette coïncidence n'arrivât plus.* »

Cette défense de célébrer la fête de Pâques le même jour avec les Juifs n'a jamais existé. L'erreur provient de ce qu'on avait mal compris le décret du pape Victor, qui porte que l'on ne célébrerait pas Pâques tout jour de la semaine indifféremment, comme on le faisait, et comme cela se pratique encore chez les Juifs, mais que l'on transporterait toujours cette fête aux jours de dimanche. La preuve en est que dès la première année après celle du concile de Nicée, an 326, la Pâque des Chrétiens et celle des Juifs se rencontrèrent le même dimanche, et les uns et les autres célébrèrent cette fête en même temps, sans la moindre difficulté. La même chose est arrivée en 1602 et 1609 ; les Chrétiens et les Juifs solennisèrent leurs Pâques les mêmes dimanches, le 7 et le 19 avril, sans obstacle. La même circonstance a eu lieu de

nos jours : les Chrétiens et les Israélites fêtèrent leurs Pâques, en 1805, le dimanche 14 avril. Cela étonna plusieurs chronologistes qui croyaient que la Pâque des Chrétiens devait être remise sept jours plus tard. Ils en étaient tellement persuadés, qu'en plusieurs lieux on avait imprimé et publié des almanacs, dans lesquels on avait transporté cette fête du 14 au 21 avril. On fut obligé de les supprimer et d'en publier d'autres, où l'on plaça ce jour, comme il le fallait, au 14 avril. Un célèbre professeur d'Oxford était tombé dans la même méprise. Cette coïncidence de deux Pâques arrivera encore souvent : elle a eu ou aura lieu en 1825, 1903, 1923, 1927, 1954, 1981.

Les Chrétiens et les Juifs ont célébré, et célèbreront cette fête le même dimanche et, qui plus est, *le jour même de la pleine lune*. C'est encore une autre erreur dans laquelle plusieurs auteurs sont tombés, de croire qu'il existait une loi qui ordonne, que si la pleine lune pascale tombait sur un dimanche, la fête serait renvoyée au dimanche suivant. Clavius, dans son *Calendarium romanum*, s'élève avec force contre cette fausse opinion. Il dit, au contraire, que le texte du décret du concile de Nicée porte formellement qu'un tel dimanche était éminemment propre à la solennisation de cette fête. En effet, la translation d'un tel jour ferait tomber la Pâque au vingt-deuxième jour de la lune, c'est-à-dire à son dernier quartier, ce qui serait absolument contraire aux décisions de tous les conciles. Voici les années dans lesquelles les jours de

Pâques tombent dans ce siècle aux jours de la pleine lune, en 1802, 1805, 1818, 1822, 1825, 1829, 1842, 1845, 1869, 1873.

Il est vrai, qu'en 1778 et 1798, les Pâques des Juifs tombèrent sur un dimanche, et les Chrétiens célébrèrent les leurs sept jours plus tard; mais ce n'était pas à cause de la coïncidence des deux Pâques, mais parce que la pleine lune moyenne, selon le calcul des Juifs, tombait sur un dimanche, et d'après le calcul des épactes des Chrétiens, sur un lundi, par conséquent le jour de Pâque des Chrétiens ne pouvait être célébré que le dimanche suivant.

Autrefois, pour calculer le jour de la fête pascale, d'après les décrets des conciles de l'Église catholique romaine, on avait besoin de plusieurs cycles et symboles; l'*épacte*, le *nombre d'or*, le *cycle solaire*, la *lettre dominicale*. On peut se passer à présent de toutes ces données, depuis que le célèbre professeur *Gauss* de Göttingue a donné, en 1800, une méthode générale beaucoup plus courte et moins embarrassée pour calculer ce jour, soit dans le calendrier julien, soit dans le calendrier grégorien. M. *Delambre* avait bien raison de dire dans son grand Traité d'Astronomie, « que le peu de lignes qui renferment la règle de « M. Gauss, remplaçaient le fatras du gros volume de « Clavius, de 700 pages in-folio [1]. » Si dans nos almanacs on marque encore ces cycles et ces nombres symboliques, c'est plutôt parce que c'est une ancienne

[1] *Romani Calendarii à Gregorio XIII. P. M. restituti, explicatio* per CHRISTOPHORUM CLAVIUM, *S. J.* Romæ, 1603, in-fol.

habitude que l'on ferait bien d'abolir, que parce que ces données soient nécessaires au *comput ecclésiastique.*

Le calendrier grégorien est actuellement reçu dans tous les états policés du monde chrétien. Il n'y a que la Russie, vaste et immense empire dans lequel on compte les jours différemment de tout le reste de l'Europe. Tous les peuples de la religion catholique et apostolique, mais séparés de la communion de l'Église romaine, qu'on appelle les *schismatiques*, tels que les Russes, les Grecs, les Arméniens, etc., ont encore conservé l'ancien calendrier julien. L'Autriche, dans ses vastes dominations, compte de nombreuses populations en Hongrie, en Transylvanie, en Illyrie, en Gallicie, qui suivent ces anciennes croyances religieuses. L'empereur Joseph II a tenté plusieurs fois d'y introduire la réforme de ce calendrier défectueux; il n'a pu y réussir. Cette correction s'y fait encore attendre; quand aura-t-elle lieu? elle est bien difficile chez des peuples si peu éclairés, si peu civilisés; une telle réforme y trouve de grands obstacles, et entraînerait des embarras et une confusion générale dans le gouvernement et dans toutes les branches de l'administration; elle n'aura probablement lieu, que lorsque les personnes qui auront assez d'autorité pour l'exécuter, y seront forcées par une nécessité absolue.

Nous ne parlerons pas de la farce qu'on a jouée en *certain pays*, avec le calendrier. Cette bouffonnerie n'a duré qu'un instant, cela a passé comme tout le reste !....

En Suède, on n'a pas voulu recevoir la réforme grégorienne; on voulait y faire des corrections, et on ne fit que des bévues. On rendit bissextile l'année séculaire 1700, ce qui fit qu'on eut en Suède un calendrier qui ne s'accordait avec aucun des calendriers existans dans toute la chrétienté; mais cela fut corrigé en 1712. *Jean Bilemberg*, professeur à Upsal, fut la cause de cette méprise par sa violente diatribe contre le calendrier grégorien, qu'il publia en 1700 à Stockholm, sous le titre : « *Brevis et amica* « *consultatio de reformatione utriusque calendarii* « *Juliani et Gregoriani circa finem hujus et initium* « *proxime venturi seculi*. Holmiæ, 1700, *in*-4°.

En Angleterre, vers le commencement du dix-huitième siècle, plusieurs savans mathématiciens et théologiens ont écrit contre la réforme grégorienne, tels que le célèbre docteur *Wallis* à Oxford, l'archevêque de Cantorbéry, l'évêque de Worcester, et plusieurs autres. Un auteur anonyme publia, en 1701, à Londres, un ouvrage fort curieux, peu connu, et même oublié en Angleterre, dont le titre complet est :

The reformed Kalendar: or, an Essay towards altering our Julian Kalendar to a nearer conformity with truth and our christian Æra, than hath been yet done by the Gregorian regulation. With an exemplar thereof fitted for the year 1704. *Wherein is also considered, what hath been urged or insinuated against the attempting any reformation herein. Humbly proposed to the consideration of our*

governors, as well for the more regular accounting of our time, as our better defence against the cavils of the papal chair. London. Printed for Sam. Manship, at the skip near the Royal-Exchange in Cornhill. 1 vol. in-12 de 64 pages.

L'auteur de ce livre va jusqu'à dire que la méthode par laquelle on fixait les jours de Pâques, par des cycles et des épactes si erronés, et sujette à tant de contradictions et exceptions, n'était qu'un *Hocus pocus*. On sera peut-être surpris de trouver les mots de *Hocus pocus* dans un vieux livre anglais; mais cette locution a droit de bourgeoisie dans cette langue, puisqu'on la trouve dans le dictionnaire de Samuel Johnson, qui en donne même l'étymologie. *Hocced*, dit-il, (d'après Junius) veut dire un vieux Gaulois, filou, ou imposteur, et *poke* ou *pocus* une poche, ou ce que les Français appellent une *gibecière*, une bourse de bateleurs, qui font des tours d'adresse et d'escamotage dans les places publiques. Les Allemands ont reçu ce mot dans leur langue, pour désigner un trait de ruse ou de finesse tendant à faire accroire ce qui n'est pas fondé. Les Français et les Italiens n'ont pas ce mot dans leur langue, mais ils ont la chose.

Nous avons déjà dit que l'Église catholique romaine ne s'oppose plus à la coïncidence de la Pâque des Chrétiens avec celle des Juifs; voici encore une raison de ce relâchement. Il y avait un temps (dans le quatrième siècle) où plusieurs Chrétiens de l'Orient s'obstinèrent à faire leurs Pâques en même temps que les Juifs. Tous les Chrétiens des premiers siècles étaient

divisés sur ce point, et se disputaient là-dessus avec acharnement. Pour mettre fin à ce scandale, le but de l'Eglise était de réunir tous les partis sur cet article ; elle réussit à abolir cet usage judaïque, établi chez divers peuples, en leur donnant des règles de calcul, selon lesquelles la rencontre de ces deux Pâques n'arrive que rarement : l'Église, lorsque cela arrive, n'y fait plus attention.

Plusieurs savans avaient proposé de rendre la fête de Pâque immobile, comme quelques autres fêtes, sans s'embarrasser des mouvemens du soleil, de la lune et des équinoxes ; d'autant plus que l'Église avait le droit de le faire, comme le dit Clavius lui-même ; *id, suo jure utens, libere facere posset.* Mais outre que la pratique constante, depuis le temps des apôtres, de célébrer cette fête le dimanche après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps, s'y opposait, on sait que l'Église romaine voulut la conserver mobile, *propter sacramentum et recondita mysteria, quæ in ejusmodi celebratione Paschæ resurrectionis dominicæ includuntur.*

VI.

L'empereur Rodolphe II.

L'auteur du *Cours d'histoire*, après avoir dit, vol. XIV, p. 5, que le pape Léon X déshonora la tiare par l'irrégularité de ses mœurs et l'embarras dans lequel le jetèrent ses prodigalités, qui fut une des causes immédiates de la réformation de Luther, ajoute ensuite que ce pape encouragea les talens par sa protection et ses libéralités, et que *la postérité recon-*

naissante a nommé d'après lui le siècle de la renaissance des lumières.

M. Schœll n'est pas aussi juste envers l'empereur Rodolphe II. Après avoir dit de lui (tom. XV, p. 205) que ses vertus n'étaient que celles d'un particulier, qu'il ne possédait pas une seule des qualités qui sont nécessaires à un grand prince (ce qu'aucun homme tant soit peu versé dans l'histoire ne contestera); il ajoute que ce monarque était d'un caractère indolent, timide, irrésolu, préoccupé, imprudent et intolérant; qu'il fut toute sa vie le jouet des Jésuites et du cabinet de Madrid, etc. Mais tout en convenant qu'il avait des connaissances qui auraient fait honneur à un savant, il lui reproche de s'être livré à des opérations d'alchimie; d'avoir voulu apprendre le cours des évènemens humains par celui des astres; étudier la politique au firmament étoilé, etc.... Ainsi M. Schœll ne tient nul compte à Rodolphe II, comme à Léon X, d'avoir encouragé de *grands talens* par sa protection et ses libéralités. Il ne dit pas un mot de ce que Rodolphe était le régénérateur de l'astronomie physique et de la vraie mécanique céleste. Sans Rodolphe, point de Tycho Brahé, point de Keppler, et même point de Newton. M. Schœll aurait bien dû dire en deux mots que Rodolphe avait accueilli chez lui, avec une générosité vraiment impériale, Tycho Brahé, chassé et exilé de sa patrie par un ministre méchant, ignorant, jaloux et vindicatif[1]. L'empereur avait donné asile à cet illustre proscrit, et lui avait assigné

[1] Voy. pag. 39.

pour demeure un de ses plus beaux châteaux en Bohême, *Benatek*, où il a pu paisiblement et commodément continuer à poursuivre le cours des astres. C'est Rodolphe qui appela près de lui l'immortel Keppler, le créateur d'une nouvelle science, le précurseur du grand Newton, qui n'est devenu grand, que parce qu'il monta sur les épaules de Keppler. C'est encore Rodolphe qui ramena Keppler dans la vraie voie de la science; car avant d'être associé aux travaux et aux observations de Tycho, Keppler, d'après l'esprit de son siècle, s'égarait dans le pythagorisme, et se serait infailliblement perdu dans les rêveries et extravagances de cette école, si Rodolphe ne l'avait fait revenir au positif des sciences, en amalgamant son génie inventeur avec le génie observateur de Tycho. Rodolphe, Tycho, Keppler, tout en s'occupant d'alchimie et d'astrologie, ne s'occupaient pas moins de la vraie astronomie. La vérité de ce fait est prouvée par les belles et immortelles découvertes, les mouvemens elliptiques des corps célestes, et les lois dynamiques portant le nom de Keppler, qui ont posé les premiers fondemens du système de l'attraction ou de la gravité universelle, développé ensuite avec tant d'éclat par le grand Newton. Une autre preuve des grands et véritables services rendus à la science céleste par cet empereur, c'est les tables des mouvemens du soleil, de la lune et de toutes les planètes, nommées, d'après lui, *Tables Rodolphines*. Elles furent construites après sept ans d'immenses travaux, d'observations et de calculs, faits sous les auspices et même avec la coopé-

ration de ce savant empereur. Elles furent, pendant une longue série d'années, les seules guides de tous les astronomes de l'univers; car elles représentent les mouvemens planétaires avec une précision admirable et inconnue alors dans le monde astronomique. Ces tables de Rodolphe commencèrent une nouvelle époque dans l'histoire de l'astronomie moderne, puisque c'étaient les premières basées sur le véritable système du monde, qui n'avait alors que *deux* adhérens dans *Mœstlin* et *Galilei*.

M. Schœll reproche à Rodolphe l'inconstance de ses goûts, son indolence, son intolérance, son fanatisme. Comment concilier des reproches aussi graves avec cette persévérance, ce courage, cette fermeté, avec lesquels il accueillit chez lui des hommes réprouvés, réputés hérétiques, et imbus de principes et de doctrines qui avaient été frappés de la foudre du Vatican, pendant que Galilei gémissait à Rome, dans les fers de la *sainte* inquisition? Il n'y a qu'une application persévérante, une étude approfondie des lois de la nature et une conviction intime de leur vérité, qui aient pu déterminer Rodolphe à braver les fausses opinions, en se montrant ouvertement le partisan d'un système condamné et anathématisé par le saint-siège, auquel cependant Rodolphe était si humblement soumis. C'était encore Rodolphe qui eut le bon esprit de proposer aux États de l'empire germanique l'adoption du calendrier réformé par Grégoire : il l'introduisit d'abord dans ses pays héréditaires, et conseilla aux États protestans de

suivre son exemple. Se doutant de l'opposition qu'il y trouverait, il eut la prudence de ne pas nommer le pape dans sa circulaire. Cette démarche, certes, n'était pas celle d'un homme timide, irrésolu, intolérant; c'est plutôt celle d'un homme ferme, qui ne se laisse pas captiver par de fausses considérations, et qui a toujours eu le courage de se montrer le défenseur inébranlable d'un système si souverainement stigmatisé dans la personne de Galilei.

M. Schœll reproche encore à Rodolphe sa croyance en l'astrologie judiciaire. Mais c'était la maladie de tous les esprits de ce siècle [1]. Tous les astronomes, les plus savans de ces temps, étaient entachés de cette chimère. Tycho y croyait, et c'était précisément les incertitudes des pronostics astrologiques qui l'engagèrent à se livrer avec ardeur aux observations des corps célestes, croyant que leur non-accomplissement ne venait que de ce qu'on ne connaissait pas assez le cours de ces astres. On avait du respect et une espèce de reconnaissance pour cette prétendue science, parce qu'elle était la vraie mère de l'astronomie. Sans l'astrologie point d'astronomie. La première qui promet beaucoup et ne tient rien, a toujours été bien accueillie par les *grands de la terre*, tandis que l'autre ne présente aucun attrait au désir immodéré et insatiable des humains, qui trouvent un charme irrésistible dans tout ce qui est extraordinaire, mystérieux, obscur, incompréhensible. Tacite avait déjà reconnu ce travers de l'esprit humain, lorsqu'il dit : *Majorem*

[1] Voy. pag. 40.

fidem homines adhibent iis, quæ non intelligunt. Cupidine humani ingenii libentius obscura creduntur. Jules-César avait également remarqué cette faiblesse des hommes; il la caractérise admirablement en ce peu de mots : *Communi naturæ fit vitio, ut latitantibus et incognitis rebus magis confidamus et vehementius exterreamur* (De bello gall., lib. 2). Keppler, dans un de ses ouvrages (si nous ne nous trompons, c'est dans sa préface aux tables Rodolphines), accuse d'ingratitude une fille sage envers sa mère un peu folle [1]. Le célèbre professeur Kæstner, à Gœttingue, dit quelque part (apparemment par plaisanterie, car il aimait ce genre de raillerie satirique), que les astronomes modernes avaient grand tort d'abandonner et de discréditer l'astrologie, puisque cette prétendue science leur procurait un accès plus intime auprès des puissans de la terre, dont ils auraient dû profiter pour l'avancement de la vraie science. Il n'y a pas si long-temps encore, et c'est moins excusable dans notre siècle, que l'on fit demander au célèbre Euler un thême, un horoscope pour une auguste famille! Cette affection honteuse de l'esprit humain serait facile à réveiller chez les hommes constamment portés pour les prestiges et les illusions. Un professeur célèbre dans une université allemande, a essayé naguère de la faire revivre (à Dieu ne plaise) par des argumens assez spécieux et captieux.

Le précepteur de Rodolphe avait grand soin d'en-

[1] Ne mater vetula se destitutam et despectam à filia ingrata et superba queratur.

tretenir son auguste élève dans ces croyances chimériques, dans lesquelles il fut nourri dès son enfance dans une cour superstitieuse. Le sage empereur Maximilien II avait deux astrologues à sa cour, *Tannsteter* et *Vogelin*. Charles-Quint fut instruit dans l'astrologie judiciaire par son grand précepteur *Adrien*; le célèbre *Appien*[1] était son astrologue de cour. Les charges d'alchimiste et d'astrologue étaient alors des emplois d'obligation et permanens (on les appellerait de nos jours des *sinecures*); comment faire un crime à Rodolphe d'avoir été adonné à ces imaginations extravagantes, à ces idées chimériques dans lesquelles il avait été si soigneusement élevé, et que tous les savans de son siècle partageaient? En revanche, qu'il soit dit à l'honneur et à la gloire de Rodolphe, qu'il a été le premier monarque qui ait aboli la charge des *fous auliques* (hofnarren), qui existait alors dans toutes les cours de l'Europe, coutume ridicule et bizarre, également réprouvée par le bon goût et le bon sens. Mais, on le sait bien, l'esprit humain marche continuellement dans un labyrinthe où l'on entre facilement, mais dont on trouve difficilement l'issue. Soyons donc reconnaissans envers un empereur malheureux, juste et probe, puisqu'on l'a été envers un pape immoral, simoniaque, concussionnaire, prévaricateur; vices qui étaient étrangers à Rodolphe. Convenons que ce prince a été le régénérateur des sciences, de la littérature et des beaux-arts en Allemagne, qui croupissait alors dans une ignorance honteuse; c'est Ro-

[1] En allemand Bienewitz.

dolphe qui, par son exemple et ses efforts louables, a fait revivre les bonnes études et la propagation des lumières ; rendons-lui cette justice :

Micat inter omnes
Rudolphi sidus, velut inter ignes
Luna minores

Addition à la page 33.

L'empereur Rodolphe II appela Tycho près de lui, en 1599, avec un traitement de 3,000 ducats, somme considérable en ce temps[1]. Il lui laissa le choix entre trois de ses châteaux en Bohême, Benáteck, Lissa et Brandeis. Tycho choisit Benateck, qu'il nomme Benach, en latin *Benachia*, ou *Benatica*, en langue bohême *Benatky*. Anciennement on l'appelait par similitude, la Venise des Bohémiens, *Venetiœ Bohemorum; ob amœnitatem*, dit Gassendi. dans la Vie de Tycho, parce que ce lieu est souvent entouré d'eau par les inondations de l'Iser. Mais cette prétendue *aménité* était plutôt une incommodité de ce lieu ; aussi Tycho s'y ennuya bientôt ; il revint, en 1601, à Prague, où l'empereur l'établit d'abord dans son jardin. Il acheta ensuite pour 20,000 thalers une grande et belle maison dans la ville, qu'il fit arranger pour Tycho. Le facétieux Léon X ne fit pas autant pour ses protégés ; il les payait la plupart en monnaie de singe.

Le propriétaire actuel de ce château de Benateck est un comte Przychowski.

[1] Et dans le nôtre. Quel professeur ne *cumulant* pas, jouit de fr 36,000 de traitement ? *Note de l'auteur du Cours.*

Addition à la page 36.

Puisque nous en sommes aux rêveries astrologiques, nous rapporterons ici un phénomène assez curieux, dont il nous reste encore à donner l'explication. Keppler découvrit, le 10 octobre 1604, au pied de la constellation du Serpentaire, une nouvelle étoile, qui fut d'abord plus brillante que toutes les autres étoiles de première grandeur ; qui disparut l'année suivante tout à coup, et ne reparut plus depuis. Qu'est-ce que cela signifiait? Était-ce un pronostic de mauvais augure pour Keppler? qui effectivement termina sa triste existence dans la plus grande misère; *post hoc ergo propter hoc!* Il faudrait faire l'horoscope à quelque cardinal.

Addition

Cardinaux astrologues; en dépit de nos livres saints du Vieux et du Nouveau Testament qui défendent de consulter le sort.

Le cardinal Pierre d'Ailly et le cardinal Nicolas de Cusa (Krebs), tous deux savans astronomes, selon le goût, ou plutôt selon l'ignorance de leur siècle, étaient tellement engoués de l'astrologie judiciaire, qu'ils firent l'horoscope de *Jésus-Christ*. L'évêque Luc Gauric rapporte ce fait dans son *Calendarium ecclesiasticum*. Jean Pic, comte de la Mirandole, en fait mention dans son ouvrage : *Adversus astrologos*, lib. V, cap. 14. Mais ce qu'il y a de plus singulier et de plus étonnant, c'est que ces deux princes de l'Église, *défenseurs de la foi*, ont trouvé par leurs thêmes, que c'était l'influence de la planète *Mars* qui avait été la

cause de la mort de notre Sauveur, qui s'est offert en holocauste pour nos péchés[1] !!!

[1] Le célèbre et le savant cardinal d'Ailly, dans son livre *De concordia historiæ et astrologiæ divinatricis*, a soutenu, en 1418, que le déluge, la naissance de Jésus-Christ, tous les miracles et prodiges ont pu être devinés et prédits par l'astrologie; que toutes les naissances, changemens et ruines des états et des religions doivent se rapporter aux conjonctions des planètes.

Le pape Léon X avait une si grande estime pour un astrologue de son temps, nommé *Augustin Niphus*, qu'il le créa comte Palatin (Voy. vol. VIII, p. 15 de ce Cours), lui permit de joindre à ses armes celles de la maison de Médicis, avec le pouvoir de créer des maîtres ès-arts, des bacheliers, des licenciés, des docteurs en théologie et en droit civil et canonique, de légitimer des bâtards, et d'anoblir trois personnes. Nous ignorons si Roscoe, dans la Vie de Léon X, a fait mention de ce *beau trait* dans les éloges qu'il donne à ce pape. Pour bien expliquer la chose, il faut savoir ce que rapportent les biographes de Niphus, « qu'il parlait de bonne grâce, « aimait la bonne chère et les plaisirs, avait le talent d'amuser et de « plaire par ses contes et par ses bons mots; ce qui lui procurait de « l'accès auprès des grands seigneurs et des dames de considération, « et de là, etc... etc... etc... »

Voici un autre protégé de Léon X: *Giovanni Abiosi*, de Bagnuolo, près Naples. Il publia, en 1494, à Venise, un *Dialogus in astronomiæ divinatricis defensionem cum ratiocinio a diluvio ad Christi annum* 1702. Quoique ce livre fût dédié à Alphonse, roi de Naples, et mis sous sa protection, cela n'empêcha pas qu'il ne fût mis à l'*index* à Rome, parce qu'il y prédisait plusieurs schismes et changemens qui menaçaient l'Église. *Trojan Cavaniglia*, comte de *Montella*, le fit emprisonner pour ce qu'on appela ses *libelles diffamatoires*, dans lesquels il avait dit des vérités qui déplaisaient. Léon X écrivit au comte une lettre *sub anulo piscatoris*, datée de Rome du 9 avril 1517, dans laquelle il le prie, *con affetto grande e con istanza che scarcerasse* SI GRAND' UOMO. Les protégés de Rodolphe,

Richelieu et Mazarin, tous deux cardinaux et *grands* hommes dans leur espèce, étaient l'un et l'autre extrêmement prévenus pour l'astrologie. Ils n'entreprirent rien, qu'après avoir consulté l'astrologue Jean Morin, professeur au collège royal de Paris. Le comte de Chavigny, secrétaire d'état, réglait toutes ses démarches d'après les avis de Morin. Ce qu'il regardait comme le plus important, c'était de bien choisir l'heure pour visiter le cardinal de Richelieu; elle lui fut toujours indiquée par son oracle astrologique. Ce qui est assez plaisant, c'est que Morin avait prédit à Gassendi, son collègue au collège de France, et son antagoniste, qu'il mourrait à la fin de juillet ou au commencement du mois d'août. Morin savait que Gassendi était parti de Paris pour son pays natal, la Provence, en très-mauvais état de santé, et qu'il avait été condamné par les médecins. Or Gassendi ne se porta jamais mieux que pendant cette année, et il n'est mort que cinq ans après, en 1655.

Tous les souverains de ce temps croyaient à l'astrologie. Henri III et Catherine de Médicis sa mère, en raffolaient. Ils firent venir le fameux Nostradamus de Salon à Paris, où il fut comblé d'honneurs et de présens. Charles IX, en passant par Salon, demanda avant toute chose à voir Nostradamus. Comme il se plaignit

les Tycho, les Keppler, quoique astrologues, étaient autrement *grands hommes* que les Niphus, les Abiosi, farceurs et charlatans. Tous les historiens de Léon X ont oublié de rapporter ces traits de protection si mal placée; nous les rappelons ici en réparation de la mémoire de Rodolphe, trop mal traité.

du peu de cas que ses compatriotes faisaient de lui, le roi déclara publiquement que les ennemis de Nostradamus seraient aussi les siens. A-t-on jamais fait pareille chose pour un astronome? Mais en tout temps les erreurs et les ténèbres ont été mieux protégées et favorisées par les *grands* et les *puissans*, que la vérité et la lumière. Les astrologues ont toujours été plus considérés, récompensés et choyés que les astronomes. En faut-il une preuve? il y avait du temps de Catherine de Médicis 30,000 astrologues dans Paris, et pas un seul astronome! Ce n'est pas qu'en tout temps il n'y eût de bons esprits, qui s'élevaient contre ces croyances absurdes. Les philosophes de la plus haute antiquité se moquaient des astrologues. Tacite les nomme, *genus hominum potentibus infidum, sperantibus fallax.* Cicéron dans son second livre *De divinatione* dit : Après tant d'exemples de la fausseté de cet art, peut-il encore se trouver des personnes qui y ajoutent foi : *Qui etiamnum credat iis, quorum prædicta quotidie videat et re et eventibus refelli.* Même les poètes se moquaient des prédictions des astrologues. Horace, dans sa onzième ode du premier livre, dit, qu'il ne fallait pas consulter les astrologues chaldéens de Babylone :

Tu ne quæsieris, scire nefas! quem mihi, quem tibi
Finem Dî dederint, nec Babylonios
Tentaris numeros.

Dans la vingt-neuvième ode du troisième livre, ce même poète dit, que Dieu cache prudemment la connaissance de l'avenir aux hommes :

Prudens futuri temporis exitum
Caliginosa nocte premit Deus.

Cicéron pensait de même : *Atque ego ne utilem quidem arbitror esse nobis rerum futurarum scientiam.... certe igitur ignorantia futurorum malorum utilior est quam scientia.*

SUITE DU LIVRE VI.

SUITE DU CHAPITRE VI.

Histoire de France, 1461—1610.

SECTION VIII.

Règne de Henri III, 1574—1589.

1. *Commencement du règne de Henri III, et cinquième guerre civile*, 1574—1576.

Voyage de Henri III de Cracovie en France.

Le roi de Pologne ne put cacher sa joie, en recevant la nouvelle de la mort de son frère. Le peu de temps qu'il avait passé dans ce pays avait suffi pour lui en rendre le séjour désagréable; ses vœux le reportaient en France : le trône lui était dévolu, et il ne put mettre un frein à l'impatience qui le pressait d'aller l'occuper. Cependant les formes de la constitution polonaise demandaient des délais. Henri leur échappa, en tenant sa résolution secrète. Après avoir envoyé à sa mère des lettres-patentes qui lui confirmaient l'autorité souveraine pendant qu'il serait absent, et fait en silence ses préparatifs de départ, le 18 juin 1574, cinq jours après l'arrivée du courrier de sa mère, il s'évada nuitamment de Cracovie avec une très-faible suite, et prit la route de Vienne. Aussitôt qu'on sut à Cracovie cette fuite, plusieurs grands seigneurs le poursuivirent à cheval; ils l'atteignirent à la fron-

tière, mais ne purent pas l'engager à s'en retourner avec eux.

A Vienne, Henri éprouva une réception aussi amicale que magnifique. Le sage Maximilien II lui conseilla d'effacer le souvenir du passé, en donnant la paix à la France. Il passa par Venise et Turin. La duchesse Marguerite, sa tante, lui donna le même conseil que l'empereur; Émanuel-Philibert lui présenta le maréchal Damville, frère du maréchal de Montmorenci, qui était venu à la cour du duc, pour obtenir, par l'intercession de ce prince, la réconciliation de la famille du connétable avec le roi. Henri s'y montra disposé; mais l'arrivée de deux ministres de sa mère changea sa résolution; il voulait faire arrêter le maréchal qui retournait dans son gouvernement de Languedoc; le duc de Savoie, qui avait promis à son protégé qu'il aurait soin de sa sûreté, le fit conduire par des troupes à Nice, où il s'embarqua pour le Languedoc. Damville jura de ne jamais voir Henri III qu'en effigie, et il tint parole.

Restitution du Pignerol au duc de Savoie.

Henri III paya la bonne réception que lui avait faite la cour de Turin, par la restitution de Pignerol, Savillan, la Perouse et Genole, que le duc avait cédés par le traité de 1562 [1]. Henri se laissa engager à cet acte de générosité par Roger de S. Lari, maréchal de Bellegarde [2], qu'Émanuel-Philibert avait gagné. Louis de Gonzague, duc de Nevers [3], qui était gouverneur de

[1] Voy. vol. XVI, p. 266.

[2] Nous lui donnons le titre de maréchal par anticipation.

[3] Nous avons vu (vol. XIV, p. 300), comment le comté de Ne-

Pignerol, protesta contre cette cession, et le chancelier de Birague ayant refusé de signer les lettres-patentes de cette restitution, le roi les scella lui-même.

Henri III arriva, le 5 septembre, à Pont-de-Beauvoisin, où sa mère était venue le recevoir; elle y avait traîné ses deux prisonniers, le duc d'Alençon et le roi de Navarre, dont elle remit le sort entre les mains du roi. Celui-ci les reçut très-froidement, leur donna, au bout de quelques heures, la liberté, mais les fit étroitement surveiller. Le lendemain, il fit son entrée à Lyon. Les circonstances avaient fait au duc d'Anjou une réputation qu'il ne soutint pas comme roi de France. Il se montra indolent, dépourvu d'esprit, haïssant le travail, et ne sachant s'occuper que de bagatelles, efféminé, voluptueux, débauché jusqu'à la crapule. Il s'entoura d'une foule de mignons qui le plongèrent dans les vices les plus infâmes, et le gâtèrent entièrement par leurs flatteries, de manière qu'il se persuada qu'aucun prince de son temps ne l'égalait en mérite. Ce furent ces indignes jeunes gens qui gouvernèrent sous Henri III; aussi son règne a-t-il été Caractère de Henri III.

vers était entré dans la maison de Clèves, en faveur de laquelle son titre fut changé, en 1539, en celui de *duché de Nevers*. Jacques, le dernier duc de cette maison, mourut en 1564. Henriette et Catherine, ses sœurs, se partagèrent sa succession. La première eut pour sa part le duché de Nevers, le comté de Rethel, la baronnie de Donzi, et d'autres terres. Elle épousa Louis de Gonzague, second fils de Frédéric II, duc de Mantoue, le même dont il est question ici. Il fonda la seconde ligne de la maison de Gonzague qui, par la suite, succéda au duché de Mantoue.

nommé le règne des favoris. Le plus puissant parmi eux était Louis Bérenger du Guast; mais la reine de Navarre, qu'il avait offensée, le fit assassiner dans son lit, et ne se défendit pas de cet acte de vengeance. Les autres favoris étaient Caylus, Maugiron, Livarot, S. Mesgrin, Anne d'Arquis de Joyeuse et Nogaret de la Valette.

Cinquième guerre civile.

Une des premières occupations de Henri III fut l'affaire des Protestans. On délibéra dans un conseil tenu à Lyon, sur le parti qu'on allait prendre à leur égard; les avis furent partagés : celui de René de Villequier, qui était conforme à l'opinion de la reine-mère, l'emporta; c'était de donner suite aux hostilités qui avaient commencé dans la dernière année du règne de Charles IX, et de faire, pour la cinquième fois, la guerre aux Calvinistes. Bellegarde, que le roi venait de nommer maréchal de France, fut envoyé dans le Dauphiné, pour réduire Charles Dupuy Montbrun, qui avait eu l'audace de piller le bagage du roi au sortir de Pont-de-Beauvoisin; Antoine de Crussol, premier duc d'Usez, eut le commandement contre le maréchal Damville en Languedoc, et le duc de Montpensier alla continuer le siège de Lusignan en Poitou, dont il s'empara.

Coalition des Politiques et des Calvinistes.

Le maréchal-duc de Damville, d'ailleurs homme doux et pacifique, se voyant poussé à bout par ce qui était arrivé à Turin, se déclara alors chef de ce tiers-parti, nommé les Politiques ou les Malcontens, qui s'était formé à la cour, et dans lequel étaient entrés ses deux frères, Charles de Montmorenci de Meru et Guil-

laume de Montmorenci de Thoré [1]; Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, son neveu; Gilbert III Levis, comte, ensuite duc et pair de Ventadour, son beau-frère, et un grand nombre d'autres seigneurs. Damville convoqua les États du Languedoc à Montpellier, où la coalition des Politiques et Réformés fut consolidée : il publia un manifeste pour déclarer que le but de l'association était de rétablir la paix et le bon ordre en France, et pour exhorter tous les bons Français à se joindre à lui pour une si noble entreprise; il y attribuait toutes les calamités sous lesquelles le royaume gémissait, au duc de Guise, au maréchal Albert de Gondi de Retz et au chancelier de Birague, et représentait sous des couleurs odieuses la conduite qu'on avait observée envers le duc d'Alençon, le roi de Navarre, les maréchaux de Cossé et de Montmorenci, ainsi qu'envers lui-même.

La cour fut très-consternée à la nouvelle de la coalition de deux partis entre lesquels la religion semblait devoir mettre une barrière. Elle eut lieu de l'être davantage quand elle sut le parti qu'avaient pris les Huguenots. Réunis à Nîmes, ils avaient conclu, le 10 février 1575, une confédération qui renfermait le germe d'une révolution complète : elle formait une espèce de république, un véritable état dans l'état, gouverné par des lois particulières, ayant sa religion, ses magistrats, sa force militaire, et levant des contributions publiques. Il est évident que cette union était le premier pas pour renverser la monarchie. La cour put

Confédération de Nîmes.

[1] Fils cadet du connétable Anne.

s'en apercevoir, lorsque des députés de l'union vinrent présenter au roi les demandes des Protestans, comprises en quatre-vingt-onze articles. C'était plutôt une capitulation qu'ils proposaient qu'une requête de sujets parlant à leur souverain : exercice public de la religion protestante, sans aucune limitation; des chambres mi-parties, c'est-à-dire composées d'une moitié de juges de leur religion, dans le parlement et les tribunaux; la punition des auteurs de la S. Barthélemy; amnistie plénière et restitution du prince de Condé, du maréchal Damville et des autres membres de l'union; la liberté des maréchaux de Cossé et de Montmorenci; la convocation des États-généraux pour la réforme de l'état; la réduction des impôts sur le pied où ils avaient été sous Louis XII; tels furent les principaux points de cette déclaration de guerre.

La guerre se fit sur tous les points. La Noue se rendit maître de S. Jean d'Angeli et Benon, et rétablit ainsi la communication de la Rochelle avec le Poitou et la Saintonge. Lancelot Voisin sieur de la Popelinière[1] prit Tonnai-Boutonne, Langoiran, Périgueux. D'un autre côté, Montbrun battit, près de Die, les troupes du roi; mais dans une autre affaire qui eut lieu le 7 septembre 1575, il tomba entre les mains de ces mêmes troupes, fut conduit à Grenoble, condamné par le parlement pour avoir pillé les équipages du

[1] Nous reviendrons sur ce chef des Protestans, lorsque, dans la sect. X de ce chapitre, nous parlerons des historiens français de cette époque.

roi, et publiquement exécuté. Un homme destiné à parvenir à une grande célébrité, François de Bonne de Lesdiguières prit, à la place de Montbrun, le commandement des Protestans du Dauphiné [1].

Le duc d'Alençon se met à la tête des Malcontens.

La cour avait commencé à négocier avec les Malcontens, mais le supplice de Montbrun exaspéra tellement les Protestans qu'ils refusèrent tout accommodement. Henri III et sa mère se trouvèrent dans un grand embarras par suite d'une démarche du duc d'Alençon. Ce prince, dont l'ambition changeait continuellement d'objet, demandait depuis quelque temps le duché d'Anjou auquel il prétendait avoir droit depuis que son frère était roi de France; il ne jouissait d'aucune considération à la cour; sa mère ne l'aimait pas, son frère le haïssait, et les mignons se moquaient de lui. Poussé par le désir de jouer un rôle, il résolut de se déclarer pour le parti des Politiques ou Malcontens. Le 15 septembre 1575 il sortit de Paris vers le soir, accompagné d'une seule personne, et se rendit à Dreux. Se trouvant là en sûreté, il publia, le 17, un manifeste par lequel, après avoir rendu compte des motifs de son évasion, il déclara que son but était de rétablir l'ordre et la tranquillité dans le royaume, de rendre aux lois leur force, d'éloigner du gouvernement les perturbateurs du repos public, de délivrer les prisonniers innocens,

[1] La famille de Bonne ou Bonnet, est originaire du pays de Champsaur, où se trouvent les bourgs de Bonnet et Lesdiguières, que le bisaïeul de celui dont nous parlons acquit dans le quinzième siècle.

de diminuer les charges sous lesquelles le peuple était accablé, de rétablir l'ancienne constitution et les prérogatives des États-généraux, et de maintenir la religion catholique ainsi que les privilèges accordés aux Protestans. De Dreux, le duc d'Alençon se rendit en Poitou où la Noue, Levis de Ventadour et Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, se joignirent à lui.

La reine avertie que Guillaume Montmorenci de Thoré, frère du maréchal et du duc de Damville, était entré dans le royaume à la tête d'un corps d'Allemands formant l'avant-garde d'une armée de 21,000 hommes, avec laquelle Jean-Casimir, comte Palatin du Rhin, fils de l'électeur Frédéric III, se préparait à venir au secours des Malcontens, menaça Thoré de faire exécuter son frère s'il avançait. Thoré, sans se laisser effrayer, continua sa marche. Le duc de Guise, gouverneur de la Champagne, l'attaqua près de Langres et le repoussa ; le prince reçut dans cette affaire un coup de pistolet au visage, qui lui fit donner le nom de *Balafré*, sous lequel on le distingue. L'échec que Montmorenci venait d'éprouver n'était pas assez considérable pour inspirer aux Malcontens des sentimens de modération. La reine-mère mit ses deux prisonniers en liberté et s'en servit pour négocier ; mais tout ce que les deux maréchaux purent obtenir à Champigny où ils s'étaient rendus, fut un armistice qui devait durer, depuis le 22 novembre 1575 jusqu'au 25 juin 1576, à des conditions vraiment humiliantes pour le roi. Henri III promit de fournir

une grosse somme à payer au comte Palatin pour suspendre son entrée en France; de remettre aux Malcontens Angoulême, Niort, la Charité, Bourges, Saumur et Mézières; de payer l'entretien des garnisons que le duc d'Alençon et le prince de Condé mettraient dans ces villes, et d'une garde pour son frère. Ces conditions ne furent pas entièrement remplies; les commandans de Bourges et d'Angoulême, qui probablement avaient reçu des instructions secrètes, refusèrent d'obéir aux ordres du roi qui leur enjoignaient de remettre ces places aux Malcontens; Henri III leur donna en remplacement celles de Cognac et de S.-Jean-d'Angely; mais il ne consentit jamais à leur remettre Mézières.

Cependant le roi de Navarre vivait tranquillement à la cour; soit que son apparente oisiveté cachât des desseins secrets, comme l'ont prétendu quelques historiens, soit que s'abandonnant à la fougue de ses passions, il n'eût éprouvé à l'évasion du duc d'Alençon d'autre sentiment que celui d'un jaloux qui se voit délivré d'un rival. En effet, Madame de Sauve était à la fois la maîtresse adorée des deux princes, et Catherine de Médicis s'en servait pour retenir Henri à la cour; mais ce fut précisément cette femme qui tira, dit-on, le jeune roi de son inaction, en lui faisant honte de s'abandonner au plaisir pendant que le duc d'Alençon cueillait des lauriers. Quoi qu'il en soit, Henri de Bourbon, après avoir accoutumé ses surveillans à le perdre de vue en faisant de fréquentes absences sous prétexte de chas- Evasion du roi de Navarre.

ser, et avoir parfaitement rassuré la reine, partit inopinément, le 3 février 1576, avec quelques serviteurs, alla tout d'un trait en Guienne, son gouvernement, et révoqua solennellement son abjuration comme ayant été le fruit de la violence. La plupart des nobles et un grand nombre de places se déclarèrent pour lui, et il devint bien plutôt le chef du parti que le duc d'Alençon dont le caractère ne pouvait inspirer de la confiance.

Arrivée du prince de Condé à Moulins.

La disparution de Henri n'avait pas fait grande sensation à la cour. Catherine de Médicis espérait que la désunion se mettrait bientôt entre les deux chefs. Mais au bout de peu de semaines on reçut une nouvelle qui répandit l'alarme à la cour. Le prince de Condé, accompagné de 21,000 hommes sous le commandement du comte Palatin, était venu faire sa jonction, le 11 mars, à Moulins, avec l'armée du duc d'Alençon qui, portée ainsi à 30,000 hommes, était supérieure aux forces que Henri III pouvait opposer aux Politiques et aux Protestans.

Assemblée de Moulins.

Les Malcontens tinrent une assemblée générale à Moulins pour délibérer sur les avantages qu'ils pourraient tirer de leur position brillante. Il fut convenu que dorénavant on comprendrait parmi les conditions qu'on ferait au roi, le partage de toutes les églises du royaume et des dîmes ecclésiastiques entre les deux religions; une augmentation de l'apanage du duc d'Alençon, avec des conditions qui en auraient presque fait une souveraineté, et avec une garde de 600 hommes de cavalerie, et 3,000 d'infanterie, aux

frais du roi. Le prince de Condé et le roi de Navarre qui avait envoyé des députés à Moulins, demandèrent des avantages proportionnés, et s'il avait fallu satisfaire tous les chefs, la France se serait trouvée morcelée en un certain nombre de petits états.

Catherine de Médicis qui connaissait bien ses enfans et les moyens de gouverner chacun d'eux, vint elle-même au quartier général de son fils. Outre le maréchal de Montmorenci qui avait beaucoup de pouvoir sur ce prince étourdi, elle amena avec elle la reine de Navarre que depuis l'évasion de son époux elle avait tenue prisonnière. Le duc d'Alençon aimait tendrement cette sœur, et fut ébloui de l'*escadron volant* qu'elle conduisait avec elle. On appela ainsi une troupe de dames jolies et aussi peu scrupuleuses que Marguerite.

Paix de Beaulieu et édit de pacification de 1576.

Catherine négocia avec un tel succès que dès le 6 mai 1576, la paix fut signée à l'abbaye de Beaulieu près Loches. Les conditions furent renfermées dans l'édit de pacification que le roi publia le 14 mai 1576, et que le parlement enregistra en sa présence. François, duc d'Alençon, obtint les duchés d'Anjou, de Touraine et de Berry avec tous leurs revenus et avec la faculté de conférer dans ces provinces les évêchés et les autres bénéfices auxquels le roi nommait d'après le concordat. Dès ce moment le prince prit le nom de duc d'Anjou. Le prince de Condé eut le gouvernement de Picardie, et Péronne pour résidence. On promit au comte Palatin pour toute la solde ancienne et nouvelle qui était encore due aux reitres quatre millions

d'écus d'or ou onze millions de livres (30 millions de francs d'aujourd'hui) dont 700,000 écus d'or ou deux millions de livres comptant, pour 300,000 écus de diamans, et pour le reste des cautions et des ôtages. Après la paix il devait avoir le commandement de 100 hommes de cuirassiers et de 4,000 reitres avec une pension de 40,000 livres et une autre de 2,000 écus d'or pour l'entretien de quelques escadrons; on lui promit enfin la principauté de Château-Thiéry. Il fut accordé une amnistie pour tout ce qui s'était passé depuis l'origine des troubles; toutes les sentences prononcées depuis la mort de Henri II contre les Protestans furent cassées, nommément celles contre Coligni et Montgommery; le roi reconnut que tout ce que le duc d'Alençon, le roi de Navarre, le prince de Condé et le duc de Damville avaient fait, avait été entrepris en de bonnes intentions. Tous les anciens privilèges étaient rendus à toutes les villes et provinces du royaume, et les villes qui n'avaient pas eu de garnison du temps de Henri II, ne devaient pas en recevoir. La plus grande liberté dans l'exercice de leur religion fut accordée aux Protestans; seulement la ville de Paris et deux lieues à la ronde exceptées. Les Protestans furent reconnus capables de toute fonction et de tout emploi, et il leur fut accordé une chambre mi-partie dans tous les parlemens pour juger les causes entre les parties des deux religions. Sous la garantie du duc d'Alençon, du roi de Navarre, du prince de Condé et du duc de Damville, il fut accordé aux Protestans et à leurs associés les Politiques, huit villes du

royaume, pour leur servir de places de sûreté, savoir Aigues-mortes, Beaucaire, Périgueux, le Mas de Verdun, Nyons, Serre, Issoire et Seine-la-grande-Tour. Le roi promit de tenir dans six mois une assemblée des États-généraux à Blois pour s'occuper des moyens de remédier aux maux de l'état, et pour entendre les doléances et les avis des citoyens des provinces du royaume.

2. *Origine de la Ligue. Sixième et septième guerres civiles*, 1577—1580.

Les avantages que l'édit de pacification, de 1576, accordait aux Protestans étaient trop grands pour ne pas exciter la jalousie des Catholiques et leur indignation contre le monarque qui avait permis qu'on les lui arrachât. Une faction très-différente de celle des Politiques et des Malcontens, plus dangereuse que celle des Protestans, profita de cette disposition des esprits pour s'établir sur la ruine du trône des Valois et sur celle du calvinisme, et placer sur le trône des Lys une famille étrangère à la France. Cette famille est celle des Guises. Le prélat ambitieux qui avait joué un si grand rôle sous les trois règnes précédens n'existait plus; le cardinal de Lorraine était mort, le 26 décembre 1574, âgé de près de cinquante ans. Le chef de cette maison était Henri, duc de Guise, qui porte le surnom du Balafré. Ce fut ce jeune homme qui devint le fondateur d'une association destinée en apparence à contrebalancer la coalition des Politiques et des Protestans, et connue sous le nom de la Ligue ou de la *sainte Ligue*.

Origine de la ligue.

L'origine de la Ligue remonte au règne de Charles IX. Henri n'avait pas dix-huit ans, lorsqu'en 1568, dans la province de Champagne dont il était gouverneur, il imagina une confédération entre les membres de la noblesse, du clergé et les villes, ayant pour objet la défense de la religion catholique.

Cet exemple devait servir de modèle à une autre ligue dont la religion ne fut que le prétexte. Jacques d'Humières, commandant de Péronne, Montdidier et Roie, était l'ennemi personnel des Montmorenci; sa haine s'étendait sur leurs alliés, les Protestans. Aussitôt qu'il sut que le gouvernement de la Picardie avait été conféré au prince de Condé, il assembla la noblesse riche et nombreuse de cette province, et lui fit signer un engagement pour le rétablissement de la religion catholique et la destruction de l'hérésie, pour la défense du roi et le recouvrement des droits et libertés dont chaque province et chaque état du royaume jouissaient du temps de Clovis, premier roi chrétien des Francs. Les membres de l'association se promirent d'employer jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour leur défense mutuelle, et d'obéir à celui qui aurait été élu chef de la ligue envers tous ses adversaires sans exception. Ils déclarèrent qu'ils regarderaient comme ennemis tous ceux qui refuseraient d'entrer dans la confédération, et comme ennemis de Dieu et rebelles tous ceux qui pour tel motif que ce soit en sortiraient. Ils jurèrent ces engagemens sous peine d'anathème et de damnation éternelle. Il est évident que le chef qui devait être nommé

était le duc de Guise, et que tous les membres de la ligue devenaient entre ses mains des instrumens passifs pour l'exécution de ses projets.

Le mystère de ces projets fut divulgué par un accident. Les chefs de la ligue avaient envoyé à Rome un certain David, avocat au parlement de Paris, pour mettre sous les yeux du pape Grégoire XIII le plan qu'on s'était proposé de poursuivre. On l'avait chargé de représenter au pape que la dynastie de Hugues Capet, qui avait usurpé le trône sur les Carlovingiens, était frappée de la malédiction du saint siège, tant en vertu de l'anathème qu'Étienne II avait prononcé, en 754, contre tous ceux qui porteraient atteinte aux droits de Pepin le Bref et de ses descendans[1], que parce que les rois Capétiens avaient introduit de graves erreurs qu'on nommait en France les libertés de l'Église gallicane; il devait lui dire qu'en conséquence on se proposait de faire déclarer le duc d'Alençon, le roi de Navarre et le prince de Condé hérétiques, rebelles et indignes du trône; d'enfermer Henri III et son épouse dans des couvens, et d'élever sur le trône Henri, duc de Guise, comme descendant de Charlemagne, à charge de supprimer les soi-disantes libertés de l'Église gallicane. David, revenant de Rome, mourut subitement à Lyon, au mois de novembre 1576; ses papiers tombèrent entre les mains des Protestans qui firent imprimer ses instructions d'où est tiré ce que nous venons de rapporter. L'authenticité de la pièce fut mise hors de doute par les

[1] Voy. vol. I, p. 328.

rapports de Vivonne de S.-Goar, ambassadeur de France en Espagne, qui découvrit qu'elle avait été transmise par les ligueurs à Philippe II, et s'en procura une copie.

La ligue se répandit promptement de la Picardie, son berceau, dans le reste de la France. Le roi, à qui on n'en laissait voir que le but apparent, l'approuva : il demanda seulement que le serment fût modifié, et que les associés jurassent qu'ils obéiraient au roi et à ses lieutenans en tout ce qui leur serait ordonné pour le bien de la religion catholique ; que les Catholiques qui refuseraient d'entrer dans la ligue fussent traités en ennemis de la patrie ; mais que les Protestans, tant qu'ils se tiendraient tranquilles et se soumettraient à ce que les États du royaume auraient statué à leur égard, ne fussent pas troublés ; enfin, que la ligue fût tenue secrète. Avec ce changement, Henri III, se trouvant à Blois, entra dans la ligue, le 11 décembre 1576, et s'en déclara le prince et le chef : il se flattait d'empêcher ainsi que le duc de Guise n'en fût nommé chef.

États-généraux de Blois, 1576, 1577.

Les États-généraux, convoqués conformément à la paix de Beaulieu, s'assemblèrent à Blois, le 6 décembre 1576. Le roi de Navarre, le prince de Condé et le maréchal duc de Damville n'y parurent pas parce qu'ils savaient que la majorité des députés était composée des ligueurs. Les trois ordres délibérèrent séparément, mais ils se communiquaient leurs décrets moyennant une commission de douze membres de chaque État. Ils tentèrent d'empiéter sur la prérogative royale en

demandant, le 7 décembre, que tout ce que, d'après l'avis des juges que le roi leur adjoindrait de leur agrément, chaque ordre séparément ou les ordres réunis auraient décrété, fût regardé comme loi, et que les décrets rendus à l'unanimité eussent immédiatement force de lois, et qu'en cas de dissentiment le roi, son conseil et trente-six commissaires des États décideraient sur les avis différens. Le roi refusa sa sanction à ces innovations subversives de la monarchie.

Les États déclarèrent ensuite, le 4 janvier 1577, que les cours souveraines du royaume représentaient les trois ordres de l'État, et avaient droit, en cette qualité, d'ajourner, de modifier et de rejeter les édits du roi; doctrine nouvelle qui n'avait aucun fondement historique et qui tendait à changer la monarchie en une aristocratie des gens de robe.

Les États délibérèrent sur l'édit de pacification du 14 mai; les députés de sept provinces, savoir de l'Ile de France, de la Normandie, de la Champagne, du Languedoc, de la Picardie et de la Provence arrêtèrent, le 26 décembre 1576, que le roi serait prié de révoquer cet édit, et qu'il ne serait souffert qu'une seule religion dans l'état. Les cinq autres provinces, c'est-à-dire la Bourgogne, la Bretagne, la Guienne, Lyon et le Dauphiné, adhérèrent à ce décret, mais avec l'amendement : pourvu que la chose puisse se faire sans trouble ni guerre. Le Tiers-État ayant de nouveau délibéré sur la question, les 15 janvier et 28 février 1577, se déclara pour l'avis de la minorité.

La majorité envoya des députés auprès des trois chefs protestans absens, pour leur faire connaître le décret et les inviter à s'y conformer.

Edit de Blois du mois de janvier 1577.

Henri III, le secret instigateur de la démarche, publia au mois de janvier 1577, un édit, par lequel, à la sollicitation des États, il déclarait qu'il ne souffrirait plus l'exercice d'aucune autre religion que la catholique, abrogeait le dernier édit de pacification comme nul, lui ayant été extorqué par la force, rendu dans la seule intention de recouvrer son frère et de faire sortir du royaume les troupes étrangères, et contraire au serment qu'il avait prêté à son couronnement. Il promettait cependant aux Protestans sa protection s'ils se tenaient tranquilles.

Après cet acte de complaisance, Henri III s'attendait à ce que les États se montrassent libéraux envers lui. Il leur proposa de réduire tous les impôts à un seul, sur les feux, et de le porter à quinze millions de livres, de lui accorder deux millions pour six mois, pour les frais de la guerre qui devait nécessairement résulter de la révocation de l'édit de pacification, enfin l'autorisation de vendre des domaines de la couronne à concurrence de 300,000 livres de revenus. Les États refusèrent toute espèce de subside, sous prétexte d'un défaut de mandat de la part de leurs commettans, du peu de dispositions de plusieurs membres des États de contribuer aux frais d'une guerre, et de la grande misère du peuple. Ils s'opposèrent aussi à la vente des domaines de la couronne, parce qu'ils ne formaient pas la propriété du roi, qui n'en était qu'usufruitier.

Pendant la tenue des États de Blois Henri III publia un édit, sous la date du 28 décembre 1576, par lequel il décida, contre les prétentions des Guise, que les princes du sang royal auraient toujours le pas sur tous les pairs du royaume, quand même ceux-ci auraient une pairie plus ancienne et plus considérable. Edit de Blois sur le rang des pairies.

Le roi ne s'était pas trompé en supposant que ce qui s'était passé aux États de Blois renouvellerait la guerre civile. Antérieurement à l'édit de janvier 1577, les Protestans avaient eu plusieurs motifs de se plaindre de la manière dont l'édit de pacification avait été exécuté ; mais personne n'en avait de plus fondé que le prince de Condé auquel la ligue n'avait pas permis d'entrer à Péronne [1]. S. Jean d'Angeli et Cognac que le roi lui offrait en remplacement ne pouvaient nullement l'indemniser pour la capitale de son gouvernement qui était une des places les plus fortes du royaume. Sixième guerre civile, 1577.

Néanmoins on désirait la paix dans le conseil du roi, et par le moyen du baron de Biron et de Villeroi on négocia avec le duc de Damville, chef des Politiques, et avec le roi de Navarre, chef des Protestans. On employa aussi auprès de ce dernier Catherine, sa sœur, qu'on lui envoya, et à laquelle on fit espérer la main du duc d'Anjou, si elle pouvait engager Henri à se prêter aux propositions du roi. Néanmoins pour appuyer celles-ci, on fit marcher deux armées ; l'une sous les ordres de François, duc d'Anjou, qui prit par capitulation la Charité, le 1er mai 1577, et de force Issoire dont il fit massacrer les habitans, le 12 juin,

[1] Voy. p. 55 de ce vol.

pour les punir de leur longue résistance; l'autre armée que commandait le duc de Mayenne, frère du duc de Guise, prit, le 18 août, Brouage.

Edit de Poitiers, 1577.

Les négociations de Biron et de Villeroi produisirent enfin la paix dont les conditions sont renfermées dans l'édit de Poitiers du mois de septembre et dans des articles secrets accordés au roi de Navarre et au prince de Condé à Bergerac, le 17 septembre 1577. Dans l'édit, les avantages accordés aux Protestans par le dernier édit de pacification furent un peu modifiés, et l'exercice de leur religion fut restreint; mais ils conservèrent les places de sûreté; seulement on leur donna Montpellier au lieu de Beaucaire, et la Réole pour Issoire. Les chambres mi-parties aux parlemens de Paris, Rouen, Dijon et Rennes furent supprimées et remplacées par des chambres particulières nommées par le roi. Les chambres mi-parties furent conservées aux autres parlemens, de manière cependant qu'un des deux présidens et le tiers seulement des conseillers seraient pris parmi les Protestans. L'édit renferme un article remarquable contre la ligue. « Et seront, dit-il, toutes ligues, associations et confréries, faites et à faire, sous quelque prétexte que ce soit, au préjudice de notre présent édit, cassées et annulées, comme nous les cassons et annulons, défendant expressément à tous nos sujets de faire dorénavant aucune cotisation et levée de deniers, fortifications, enrôlement d'hommes, congrégations et assemblées, sous peine d'être punis rigoureusement comme contempteurs et infracteurs de nos ordonnances. »

Dans les articles secrets de Bergerac plusieurs points de l'édit de Poitiers sont plus clairement expliqués. Par l'article 8 le roi promet que les prêtres, religieux et religieuses qui ont contracté des mariages au mépris de leurs vœux, ne seront pas inquiétés, mais qu'ils ne pourront réclamer aucune succession directe ni collatérale, et que leurs enfans ne succéderont qu'aux meubles et aux acquêts immeubles de leurs pères et mères. Articles de Bergerac.

La paix avec les Calvinistes laissa à Henri III le loisir de s'abandonner à sa vie déréglée, et de s'occuper, avec ses mignons, des inepties, des jeux et des divertissemens qui seuls avaient de l'attrait pour lui. L'histoire de cette époque ne se composerait que d'une suite de tableaux obscènes, dégoûtans et scandaleux, si elle n'avait pas à raconter l'institution de l'ordre du S.-Esprit, moyen très-politique et très-bien imaginé pour diminuer le nombre des chefs protestans par l'exclusion donnée à tous ceux qui n'étaient pas de la religion catholique; pour affaiblir la Ligue qui inspirait de plus en plus de crainte, et pour détacher les grands de la cour d'Espagne dont la Toison avait un grand charme pour l'ambition. Henri III institua son ordre au mois de décembre 1578; il le dédia au S. Esprit en commémoration de ce qu'il était parvenu au trône de Pologne et à celui de France, le jour de la Pentecôte. La destination de l'Ordre était la récompense de la bravoure militaire et la conservation de la religion catholique. Le roi se réserva à lui et à ses successeurs, après leur couronnement, la grande maîtrise, la no- Institution de l'ordre du S. Esprit, 1578.

mination des membres et le droit de donner à l'Ordre des statuts. Les membres de l'Ordre furent nommés commandeurs, parce que le roi avait dessein d'enlever aux abbayes de France une certaine portion de domaines et d'en former des commanderies pour les membres de l'Ordre; mais l'opposition qu'il éprouva de la part du clergé ne lui permit pas d'exécuter ce dessein. Les commandeurs étaient divisés en deux classes, l'une ecclésiastique, l'autre séculière; la première composée de quatre cardinaux, quatre archevêques, évêques ou prélats, et du grand-aumônier de France; la seconde de cent personnes laïques, nobles au moins depuis trois générations. Indépendamment des commandeurs, l'Ordre devait avoir, en commun avec l'ordre de S. Michel, un chancelier, un maître de cérémonies, un trésorier, un secrétaire, un roi d'armes et un huissier. Les chevaliers et commandeurs prenaient l'engagement de professer la religion catholique, de réciter tous les jours un nombre déterminé de prières, de communier deux fois par an, et de défendre de toutes leurs forces la vie, l'honneur et les droits du roi. La décoration de l'Ordre consiste en un collier d'or, de la valeur de 3,000 livres, et composé de fleurs de lis et d'une croix d'or, au milieu de laquelle on voit d'un côté une colombe blanche, et de l'autre l'image de S. Michel, attachée à un ruban bleu, et sur l'habit une croix d'argent brodée, sur laquelle il y a également une colombe [1].

[1] L'ordre du S. Esprit, institué par Henri III, fut proprement un renouvellement de celui du S. Esprit au droit desir, ou du nœud,

L'ordonnance de Blois, que Henri III rendit en 1579, est trop importante sous le rapport du droit Ordonnance de Blois de 1579.

que Louis de Tarente, roi de Naples par son mariage avec la reine Jeanne I, avait fondé le jour de la Pentecôte 1352, et dont nous avons parlé. L'original des statuts de cet ordre écrit en belles lettres sur parchemin, ayant dix-sept pages et orné de miniatures riches qui ont probablement été exécutées par les élèves de Giotto, qui avait long-temps travaillé à Naples, était devenu la propriété de la république de Venise, qui en fit présent à Henri III lorsque, revenant de Pologne, il passa par Venise. Henri III le déposa dans les archives de la couronne; mais quatre ans après, en ayant extrait les principaux articles pour faire la base des statuts de son Ordre, il ordonna au chancelier Chiverni de le brûler, pour cacher à jamais qu'il y eût puisé. Le chancelier, au lieu d'obéir à ce commandement, conserva le manuscrit et le transmit à son fils, Philippe Hurault, évêque de Chartres. Après la mort de ce prélat, le manuscrit passa successivement entre les mains de plusieurs possesseurs. L'un d'eux, M. de Grignières, le fit copier avec les peintures, et donna cette copie à la Bibliothèque du roi; elle en a disparu et l'on n'y trouve plus qu'une autre copie très-infidèle, sur laquelle le P. Montfaucon a publié cet acte dans ses Monumens de la monarchie française. L'original même appartenait, en 1764, à M. Gaignat, receveur-général des consignations des requêtes du Palais: c'est d'après lui que le doctrinaire Le Fébvre publia ces statuts sous le titre de Mémoire pour servir à l'histoire de France du quatorzième siècle contenant les statuts de l'ordre du S. Esprit au droit desir, etc.

Les statuts donnés par Louis de Tarente sont un monument précieux pour l'histoire de la langue française du milieu du quatorzième siècle. Sous ce rapport, nous allons en placer ici quelques articles.

Art. 2. Chascun cheualier de ladicte compagnie est tenus de porter lenneu (*le nœud*) en fait darmes sur soy en lieu ou il soit

civil, ecclésiastique et public, pour être passée sous silence. Nous allons en rendre compte dans les termes

bien apparaissant et bien congneu et en tous autres uestemens continnelment tout ainsi comme ausdits cheualiers de la dicte compaignie leur plaira porter. Et doyuent dessus ou dessous porter lectres bien luisans qui diront : se Dieu plaist, et le uendredi en remembrance de la passyon de ñre Seignour Jhesucrist et de son saint sepulcre chascun doit porter au chapperon noir a un nueu de blance soie tout simple sans or perles ne argent et doit chascun uetir ce jour une robe et chauces de la plus honneste et simple collour (*couleur*) quil porront bonnement.

Art. 3. Item se aucun desdits cheualiers se trouast en besoigne ne feust contre lEglise de Romme et battaille ou encontrement y auenist. Et baniere y feust leuee ou dune part ou dautre et ledit cheualier y feeust enconire ou touche de cop de lance de coutel ou despee ou encontrast mesment ses ennemis de cop despee de lance ou de contel (*faute du copiste pour coutel*) et la fin de la besoigne feeust honorable pour le cheualier qui ce aura fait il deura porter des ces jour en auant lenneu de la dicte compaignie tout deslie tant quil aura este au sainct sepulcre et le mettra en lieu apparaissant ou quel neu sera le nom dudit cheualier escript. Et depuis il portera le neu tout lie comme deuant mais les lectres diront : il a pleeu a Dieu. Et dessus lenneu sera un ray ardant du Sainct esperit et uraymcnt les cheualiers qui porteront lenneu relies et le dit ray comme dessus est dit ne le doyuent porter senom sus draps ou autres deuises pures et blanches.

Art. 6. Item chascun desdits cheualiers est tenus de uenir tous les ans le jour de la Pentecouste ou (*au*) dit chastel lequel est assis en la mer entre Naples et la cite de Nostre Dame du pie de loscure grocte des enchantemens uirgille et la tenra le Roy sa pleniere Court de son coronement allonneur du Saint esperit et portera le iour coronne. Et pourceque les Bachellers et cheualiers estranges de dehors ñre royaume par auanture seroient chargies et travaillies enquerant les

dont en parle le président Hénault. « Le concile de Trente n'étant pas reçu en France, quant à la discipline de l'Église, on trouve dans cette ordonnance les vrais principes qui font notre règle en cette matière. Cette ordonnance, conforme en ce point au concile de Trente, a confirmé le chapitre qui règle les vœux de religion à seize ans, quoique l'ordonnance d'Orléans eût défendu de faire profession en religion, pour les mâles, avant vingt-cinq ans, et pour les filles, avant vingt ans. La même ordonnance contient aussi d'autres articles importans, entre autres le quarante-deuxième, qui ordonne la peine de mort pour crime de rapt. Avant cette ordonnance, la fille ravie sauvait la vie à son ravisseur, en déclarant qu'elle voulait l'épouser; le deux cent cinquante-huitième, sur la noblesse, qui porte que les roturiers et non nobles achetant fiefs nobles, ne seront pour ce anoblis, ni mis au rang et degré des nobles, de quelque revenu et valeur que soient les fiefs par eux acquis. L'anoblissement avait introduit la vente des fiefs au profit des anoblis, qui devinrent capables de les posséder, au lieu qu'auparavant ils ne pouvaient les acquérir. Cette nouveauté avait été l'ouvrage des nobles,

ordenances du dit ordre acheuer et pour deffaute de despens ne porroient si comme leur uolonte seroit uenir a la dicte feste. Sachent chascun des dits Bachelliers que a la Chappelle du Saint Esperit au droit desir sera donne de par le Prince a chascun deux tant dargent comme chascun par son sacrement (*serment*) dira que en uenant a la dicte feste et en reuenant en son pais il aura despendu honnestement.

épuisés par les dépenses qu'ils avaient faites; ce furent eux-mêmes qui, voulant au moins tirer quelque avantage de l'anoblissement de roturiers que leur industrie et leur économie avaient enrichis, eurent recours au roi pour obtenir qu'il permît aux anoblis d'acquérir des fiefs : on comprend bien que c'était une grâce que les rois n'avaient garde alors de leur refuser. Mais c'était bien assez de voir la noblesse dépouillée de ses domaines, et devenue par là moins entreprenante; il eût été indécent que le peuple, en acquérant les fiefs, eût acquis en même temps les mêmes distinctions que leurs premiers possesseurs : on les réduisit donc à l'avantage d'être propriétaires d'une terre, sans que le titre de cette terre leur devînt propre; et alors fut établi le principe, que les terres nobles ne rendent pas noble celui qui les possède, et qu'un marquisat et un comté ne fait ni un marquis ni un comte; en conséquence fut rendue l'ordonnance qui porte que la noblesse ne pourra s'acquérir sans lettres du prince ou sans la possession des charges qui la confèrent; c'est ce genre de noblesse que nous appelons anoblissement, et qui est bien différent de la noblesse qui vient de la naissance. Quoique cette ordonnance soit rendue à Paris, elle est cependant appelée ordonnance de Blois, parce qu'elle fut rendue en conséquence des cahiers présentés par les États tenus à Blois, en 1576.»

Traité de Nérac, 1579.

La paix de Poitiers ne rétablit pas plus la tranquillité dans le royaume que n'avaient fait les pacifications précédentes. Le gouvernement était entièrement désorganisé et il régnait la plus grande anarchie dans les

provinces. Sous prétexte d'amener au roi de Navarre son épouse qui était restée à Paris, Catherine de Médicis parcourut pendant six mois les parties du royaume qui lui paraissaient exiger davantage sa présence, tels que le Dauphiné, le Languedoc et la Guienne, où les gouverneurs méprisaient les ordres de la cour, tandis que les commandans des villes désobéissaient ouvertement à ceux des gouverneurs, et que les habitans des villes étaient continuellement en état de révolte contre leurs commandans. Le maréchal de Bellegarde, tombé en disgrâce comme auteur de la restitution de Pignerol, s'était retiré dans le marquisat de Saluces, son gouvernement, et y vivait en souverain, protégé par le duc de Savoie qui avait des vues secrètes sur ce pays. La reine-mère en fit des reproches à Bellegarde; il se justifia d'une manière qui parut satisfaire la reine, mais bientôt après cette entrevue le maréchal mourut et l'on croyait qu'il avait été empoisonné.

Pendant son séjour dans le midi de la France, la reine négocia avec le roi de Navarre; mais les affaires n'avançaient pas, tant parce que Henri ne voulait rien faire sans le prince de Condé qui, avec son parti, était à Montauban, que parce qu'amoureux d'une personne qui était dans la suite de Catherine, il traînait exprès les traités en longueur. Enfin on tint, au mois de février 1579, des conférences à Nérac, auxquelles assistèrent, outre le roi de Navarre, le cardinal de Bourbon, son oncle, le duc de Montpensier avec son fils, le maréchal de Biron, et des députés du prince de Condé et des villes réformées. On convint, le 28 fé-

vrier, de diverses modifications et interprétations de l'édit de Poitiers, favorables aux Protestans auxquels on abandonna, pour six mois, trois nouvelles places de sûreté en Guienne, et pour huit mois neuf autres en Languedoc, avec défense d'y construire de nouvelles fortifications.

Ce traité resta sans effet; les Calvinistes prétendaient que les édits n'étaient pas exécutés, les Catholiques retorquaient ces accusations, et, à l'expiration du temps fixé à Nérac, le maréchal Damville ou, comme depuis la mort de son frère aîné, François de Montmorenci, en 1579, il était appelé Henri I[er], maréchal de Montmorenci, qui avait entièrement quitté le parti des Politiques, vint à Mazeras dans le comté de Foix, pour sommer le roi de Navarre de rendre les villes de sûreté qui avaient été accordées à Nérac. Henri communiqua cette réquisition aux Protestans assemblés à Montauban, et leur proposa de recommencer la guerre, mais les députés refusèrent d'y prendre part.

Septième guerre civile, 1580.

La guerre n'en éclata pas moins, et fut nommée par dérision la *guerre des amoureux*. Il serait en effet difficile d'en dire un autre motif que les intrigues de Marguerite, reine de Navarre, qui voulait se venger du roi son frère, parce qu'il avait découvert à son époux le commerce galant que dans ce moment elle entretenait avec le vicomte de Turenne, et celles du duc d'Anjou qui excitait les Bourbons à reprendre les armes, parce qu'il croyait que la guerre civile serait favorable à ses projets qui allaient tantôt sur la souve-

raineté des Pays-Bas, tantôt à la main d'Élisabeth, reine d'Angleterre.

Résolu de commencer les hostilités, Henri de Bourbon entra en liaisons étroites avec François Bonne de Lesdiguières qui depuis la mort de Montbrun était chef des Protestans du Dauphiné. Avant qu'il eût le temps d'éclater, le prince de Condé exécuta un coup très-hardi. Il se rendit dans le plus grand secret et à l'aide d'un travestissement de la Saintonge en Picardie, son gouvernement, où il n'avait pas été admis, réunit quelques hommes résolus, et surprit la Fère, le 30 novembre 1579, fortifia cette place, alla dans les Pays-Bas, en Angleterre et en Allemagne, ramassa de l'argent, traversa la Savoie, fut dépouillé par des bandits, et vint se mettre à la tête des Calvinistes du Languedoc.

Le roi de Navarre commença les opérations de la guerre par l'attaque de Cahors, ville appartenant à son épouse, qui pour sa dot avait reçu le Quercy et l'Agenois; mais Cahors n'avait jamais reconnu l'autorité de cette princesse et était défendu par une garnison de 2000 hommes. Henri y pénétra au moyen de pétards avec lesquels il en cassa les portes; et c'est la première fois qu'on se servit en France de ce moyen d'explosion. La ville n'était pas prise pour cela; la garnison et les bourgeois firent pendant cinq jours et cinq nuits une résistance opiniâtre dans les rues. Ce fut à cette occasion que Henri déploya pour la première fois cette valeur qui le distingua depuis. Il se rendit maître, le 5 mai 1580, de la ville qui fut livrée

au pillage pour punir les habitans d'avoir massacré les Protestans à la S. Barthélemy. La prise de Cahors fut le seul évènement mémorable de cette guerre dans le midi de la France. Dans le Nord, le maréchal Jacques Goyon de Matignon reprit la Fère, le 12 septembre 1580, après un siège de neuf semaines.

Paix de Flex, 1580. Le duc d'Anjou, espérant que son frère lui abandonnerait, pour son expédition dans les Pays-Bas, les troupes levées contre les Calvinistes, interposa sa médiation pour rétablir la paix. Elle fut conclue, le 26 novembre 1580, à Flex en Périgord. On rétablit, en faveur des Protestans, l'édit de Poitiers et le traité de Nérac. Par une convention additionnelle, qui fut signée à Coutras, le 16 décembre, ils renoncèrent à la possession de la Réole contre celle de Figeac en Quercy et de Monségur en Bazadois. La reine de Navarre obtint qu'à la place du maréchal de Biron qu'elle haïssait, le gouvernement de Guienné fut donné à Matignon. Condé et Lesdiguières ne se décidèrent que le 26 janvier 1581, à accéder à la paix de Flex.

3. *Guerre de la Ligue. Origine de la Ligue des Seize*, 1580—1585.

Conduite méprisable de Henri III. Après la paix de Flex, la France jouit de quatre années de tranquillité, tant parce que le duc d'Anjou était absent, que parce que la cour s'enfonçait de plus en plus dans la luxure, et que Henri III consentait à tout ce qu'on voulait, pourvu qu'on ne le troublât pas dans ses jouissances infâmes. La puissance et l'insolence de ses mignons ne firent qu'augmenter. Depuis

la mort de Caylus et de Maugiron, tués en duel, et de S. Mesgrin qui était tombé sous les coups d'assassins apostés, Anne de Joyeuse et Jean-Louis Nogaret de la Valette étaient ceux qui avaient le plus d'influence. Henri acheta pour le dernier la terre d'Épernon, qu'il érigea en duché-pairie, et lui donna d'avance la dot de la femme qu'il lui destinait. Il maria Joyeuse à Marguerite de Lorraine-Mercœur[1], sœur de la reine, et l'on prétend que Henri dépensa 1,200,000 écus pour cette noce, indépendamment d'une dot de 400,000 écus. Aussi cette prodigalité épuisa-t-elle totalement les finances du roi, malgré l'augmentation des impôts, les tailles qui avaient été, sous le précédent règne, de onze millions, ayant été portées à trente-deux.

La conduite du roi était extrêmement bizarre. Après s'être abandonné, pendant la nuit, avec ses favoris, à toutes les débauches, il paraissait le jour suivant en habits de pénitent, conduisant des processions, faisant des pélerinages, et passant de là immédiatement à de nouveaux excès. Quelquefois il se donnait en spectacle d'une autre manière, jouant dans les rues au bilboquet avec ses mignons. Il fonda, en 1583, une confrérie de pénitens, en prit l'habit, et parcourut avec elle les rues de Paris, portant un masque sur la figure et une discipline dans son ceinturon. Le cardinal de Guise, tous les grands du royaume et le chancelier, appartenaient à cette confrérie.

[1] Fille de Nicolas, duc de Mercœur, second fils d'Antoine, duc de Lorraine.

Si les débauches, les dilapidations et la détresse du fisc qui en naquit souvent, si les actes de dévotion même rendaient le roi méprisable aux yeux de ses sujets, le duc de Guise en profita habilement pour augmenter sa considération et pour se concilier de plus en plus la confiance publique. Henri III s'étant brouillé avec sa mère, que, par les instigations de ses mignons, il dépouilla de toute part au gouvernement, cette femme impérieuse contribua, pour se venger, à troubler l'état.

Henri de Bourbon, roi de Navarre, devient héritier de la couronne.

François, duc d'Anjou, avait été élu, en 1580, prince des Pays-Bas confédérés; mais il était revenu fort mécontent en France, au mois de juillet 1583, et mourut de langueur, le 10 juin 1584, à Château-Thierry, où il s'était retiré. Il laissa au roi la ville de Cambrai, la seule dont il fût encore en possession. Les États des Pays-Bas envoyèrent une ambassade au roi, pour lui offrir la souveraineté de leurs provinces, aux mêmes conditions que Charles-Quint les avait possédées. Henri III était trop occupé alors des embarras que la Ligue lui suscitait, pour accepter cette proposition.

Par la mort du duc d'Anjou, le roi de Navarre était devenu l'héritier présomptif de la couronne; mais l'attachement de ce prince à la religion réformée le faisait rejeter par un grand nombre de Catholiques qui regardaient l'hérésie comme un motif d'exclusion. Les espérances du duc de Guise s'en accrurent; il faisait dériver sa généalogie des derniers Carlovingiens, et se donna ainsi l'apparence d'un titre plus légitime

au trône de France que celui des Capétiens mêmes, qui se fondait sur l'usurpation. Catherine de Médicis, jalouse de recouvrer un pouvoir dont son fils ingrat l'avait privée, favorisa les intrigues du duc de Guise, qui la persuada que son intention était de procurer la succession aux descendans de sa fille Claude, c'est-à-dire au fils de Charles II, duc de Lorraine. Il flattait d'espérances semblables le cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, et véritable héritier du trône, si la religion protestante était un titre d'exclusion. Aussitôt que la maladie du duc d'Anjou fit prévoir sa mort prochaine, le duc de Guise convoqua ses amis à une campagne près de Nancy, pour délibérer sur l'état du royaume et sur les moyens de le sauver : on s'accorda qu'il fallait renouveler et faire agir la Ligue. Henri III, averti de ce mouvement, envoya le duc d'Épernon auprès du roi de Navarre, pour le supplier d'embrasser la religion catholique, de venir à la cour, et de l'aider à faire manquer les desseins des Guises. Bourbon s'y refusa, et le duc de Guise travailla sans entraves à exciter le fanatisme du peuple par des émissaires et des prédicateurs qui peignaient, avec des couleurs exagérées, le danger dont le royaume et la religion étaient menacés, si un Protestant parvenait au trône. Le roi publia des édits pour interdire les injures; mais à quoi pouvaient servir des édits, et des édits d'un prince méprisable comme Henri III ?

Négociation du roi de Navarre avec les puissances protestantes.

Le roi de Navarre sentit qu'il avait besoin d'alliés pour assurer ses droits au trône : comme la politique ne lui en fournit pas, il s'adressa à la religion. Si les

puissances protestantes, l'Angleterre, les États-généraux et les princes d'Allemagne avaient voulu se réunir en sa faveur, sa cause aurait eu de vaillans soutiens ; l'intérêt de la religion aurait pu les engager à une alliance, si toutes ces puissances ne s'étaient réciproquement détestées à cause des nuances qui distinguaient leur croyance. L'Angleterre et la Hollande pouvaient être portées à donner de l'argent ; ce n'était que dans la belliqueuse Allemagne qu'on pouvait trouver des hommes. Mais comment de zélés Luthériens saxons se seraient-ils battus pour maintenir en France une religion qu'ils abhorraient bien plus que l'*idolâtrie catholique?*

Peut-être les peines que quelques princes d'Allemagne se donnaient à cette époque pour rétablir l'union entre les Luthériens et les Réformés, en imposant à tous le joug d'une formule de concorde qui, bien loin d'opérer un accord, ne fit qu'élargir le schisme ; peut-être ces mouvemens firent-ils naître dans la tête du roi de Navarre le projet de tenter l'union des partis par un autre moyen. C'était un concile général entre les Protestans de France, d'Angleterre, des Pays-Bas, d'Allemagne, et d'autres pays encore, lequel devait accorder toutes les opinions divergentes ; l'union religieuse devait être cimentée par une ligue générale contre les Catholiques. Henri envoya, en 1583, Jacques de Ségur, seigneur de Pardaillan et Soffrein Calignon en Angleterre et en Hollande d'où ces ambassadeurs se rendirent par Hambourg et Brême à Wolfenbüttel, pour traiter avec le duc Jules.

Ils écrivirent en même temps à l'électeur de Brandebourg. Ce prince fut frappé d'un passage de leur lettre où ils assuraient que les Huguenots français ne s'écartaient pas autant qu'on le croyait de la doctrine des Luthériens relativement à la présence réelle. Si cela était, il aurait été possible de s'allier avec eux; mais les théologiens que l'électeur consulta, l'avertirent d'être sur ses gardes contre les subterfuges des Calvinistes. L'électeur de Saxe montra d'abord plus de tolérance qu'on ne devait en attendre du plus zélé des Luthériens. Après avoir conféré entre eux, les électeurs de Saxe et de Brandebourg, l'administrateur de Magdebourg, le Palatin de Neubourg, Jules duc de Brunswick-Wolfenbüttel, Guillaume duc de Celle, les ducs de Mecklembourg et de Wirtemberg, adressèrent, le 1er mars 1585 au roi de Navarre, une lettre où, après avoir déclaré qu'il ne pouvait exister de liaison entre eux et un prince de sa croyance, ils lui proposèrent de signer leur formule de concorde[1] et de la faire signer à toutes les églises réformées de France.

Le 31 décembre 1584, le duc de Guise tint une assemblée à Joinville où se trouva aussi un ambassadeur du roi d'Espagne. Il y fut arrêté que si Henri III mourait sans descendance légitime, le trône passerait à Charles, cardinal de Bourbon, à l'exclusion perpétuelle des princes du sang entachés d'hérésie; que la seule religion catholique serait exercée en France; que toute autre espèce de culte serait abolie; que tous ceux qui ne voudraient pas retourner à la religion catho- Conjuration de Joinville, 1584.

[1] Voy. vol. XV, p. 108.

lique y seraient forcés les armes à la main ou exterminés, et que toutes les lois et tous les décrets du concile de Trente seraient reconnus et exécutés en France. Le cardinal de Bourbon; les trois frères constituant la branche aînée de la maison de Guise, savoir Henri, duc de Guise, Charles, duc de Mayenne, et le cardinal Louis, archevêque de Rheims; Charles, duc d'Aumale, et Charles, duc d'Elbœuf, chefs des deux autres branches, conclurent avec Philippe II une alliance, par laquelle le roi d'Espagne s'engagea à payer aux princes ligués 50,000 écus par mois : on promit de lui rendre Cambrai, et l'on s'engagea réciproquement à ne conclure ni avec Henri III, ni avec quelque autre prince un traité contraire à ce qui avait été arrêté à Joinville. Le cardinal de Bourbon, âgé de soixante ans, devait servir d'instrument à la faction et d'intermédiaire entre le dernier Valois et l'usurpateur. Le roi d'Espagne avait pour principal objet d'empêcher la France de soutenir les provinces belgiques, indépendamment des autres avantages que lui promettaient les troubles de ce royaume.

Guerre de la Ligue.

Aussitôt que le duc de Guise fut prêt à commencer ses opérations, le cardinal de Bourbon publia, le 31 mars 1585, à Péronne un manifeste où, se qualifiant de premier prince du sang, et les ducs de Lorraine et de Guise de lieutenans généraux de la Ligue, il déclarait qu'il avait pris les armes nullement pour faire la guerre au roi, mais plutôt pour le défendre, lui et son royaume jusqu'à la dernière goutte de son sang; pour rendre son ancienne splendeur à la religion catholique,

et ses anciennes franchises à la noblesse ; pour délivrer le peuple des exactions et nouvelles contributions dont il avait été chargé depuis la mort de Charles IX ; pour rendre leur autorité aux cours souveraines du royaume; pour assurer à tous les fonctionnaires publics la conservation de leurs emplois, à moins qu'ils n'en fussent privés par sentence de juges légitimes.

Il aurait peut-être été facile à Henri III de faire échouer l'entreprise de la Ligue, si se mettant à la tête de sa maison et des troupes qu'il aurait pu ramasser promptement, il avait marché sur-le-champ contre le duc de Guise, dont toutes les forces ne passaient pas 5000 hommes ; mais au lieu d'agir, il publia une apologie pour se justifier des fautes qu'on lui reprochait, laissant ainsi à la faction le temps de se fortifier, et de s'emparer aux mois d'avril et de mai de Verdun, Toul, Mezières, Lyon, Orléans et Marseille. Metz fut conservée au roi par la vigilance du duc d'Épernon, et Bordeaux par le maréchal de Matignon.

Paix de Nemours, 1585.

Catherine de Médicis, attentive aux occasions qui lui permettaient de se ressaisir de son influence, offrit à Henri III sa médiation. Elle eut à Épernay une entrevue avec le duc de Guise et le cardinal de Bourbon. Les prétentions des ligueurs étaient fortes, mais Catherine engagea son fils à y souscrire, et conclut en son nom la paix, le 7 juin 1585, à Nemours. Henri III promit d'abolir, par un édit perpétuel et irrévocable, l'exercice de toute religion autre que la catholique romaine ; de chasser du royaume dans le délai de six mois tous les prédicateurs des Huguenots ; de forcer

tous les habitans du royaume qui ne voulaient pas le quitter, à professer la religion catholique sous peine de la perte de la liberté et de la confiscation de leurs biens; d'exclure les hérétiques de toute fonction publique; de supprimer les chambres mi-parties, et d'enlever aux Protestans les places de sûreté qui leur avaient été accordées. Il déclara légal et entrepris pour la défense de la religion catholique apostolique romaine tout ce qui avait été fait par la Ligue, promit de payer 200,000 écus d'or aux soldats étrangers que le duc de Guise avait levés, et accorda aux chefs de la Ligue pour cinq ans dix places de sûreté, savoir au cardinal de Bourbon la ville de Soissons; au duc de Guise Verdun, Toul, S. Dizier et Châlons; au duc de Mayenne Dijon et Beaune; au duc de Mercœur, de la branche cadette de la ligne aînée de Lorraine [1], Dinant et Conquête et au duc d'Aumale S. Esprit de Rue. Les ligueurs promirent en revanche de renoncer à toute alliance étrangère et dans l'intérieur du royaume.

La nouvelle de cette paix ignominieuse, le triomphe de la rebellion, consterna vivement le roi de Navarre, et l'on dit que le côté de sa barbe sur lequel il s'appuya en réfléchissant aux suites, grisonna subitement. La conséquence nécessaire de cette pacification était

[1] Nicolas, second fils du duc Antoine et de l'héritière de Mercœur, était de la souche de la branche de Mercœur, qui s'éteignit en 1602 avec Philippe-Émanuel, son fils. Celui-ci, dont il est question dans le texte, avait épousé l'héritière de Penthièvre. Françoise, sa fille, héritière de Mercœur et Penthièvre, épousa par la suite César, duc de Vendôme.

une guerre avec la Ligue et avec l'instrument de cette faction, le roi; guerre qui, conduite par des chefs plus habiles que ceux qu'on avait eu à combattre jusqu'alors, devait être sanglante et pouvait devenir pernicieuse. Bourbon ne se découragea pas; il résolut de se défendre jusqu'à l'extrémité.

Le pape Grégoire XIII qui n'avait jamais voulu approuver la Ligue par un écrit officiel, quoiqu'il l'eût fait verbalement, avait été remplacé sur le trône pontifical par Sixte Quint, le plus éclairé des princes en matières de politique. Le duc de Nevers qui était entré dans la Ligue, ayant conçu des scrupules sur cette action, vint consulter le nouveau pape qui lui déclara qu'il réprouvait cette association comme pernicieuse à l'autorité royale, à la tranquillité publique, au bien de l'état et aux véritables intérêts de la religion. Cependant il rendit indirectement un grand service à la Ligue, par une démarche qui avait pour but d'empêcher qu'un prince hérétique ne montât sur le trône de France. Par une bulle du 10 septembre 1585, il excommuniait le roi de Navarre et le prince de Condé comme hérétiques relaps, les privait eux et leurs héritiers de tous leurs états et droits, spécialement du droit de succession à la couronne de France, déliait leurs sujets du serment de fidélité, et, rappelant au roi de France le serment prêté à son couronnement, l'engageait à faire exécuter cette bulle.

Excommunication de Henri de Bourbon.

Henri III ne répondit pas à cet appel, le parlement de Paris ayant, malgré son zèle religieux, protesté contre la bulle de Sixte Quint comme contraire aux

droits de la couronne, à ceux de la nation et aux libertés de l'Église gallicane. Néanmoins la bulle clandestinement imprimée et répandue en abondance fit son effet sur le peuple ignorant. Henri de Bourbon publia une défense dans laquelle il provoqua le duc de Guise à terminer leur différend par un combat singulier. Il fit afficher à Rome dans diverses places et jusqu'aux portes du Vatican, une protestation par laquelle il taxa le pape d'avoir manqué à la vérité, et appela de sa sentence impie et injuste à la cour des pairs du royaume, et au concile libre et légitime.

Origine de la ligue des Seize.

La situation de Henri III était des plus pénibles; sa couronne et sa vie étaient au pouvoir de la Ligue, qui vers cette époque obtint un accroissement par une nouvelle conjuration qui prit naissance dans la capitale. Dans un local qui, deux siècles plus tard, acquit une malheureuse célébrité, au couvent des Jacobins de la rue S. Honoré, il se tenait depuis quelque temps, sous la direction d'un nommé la Rocheblanc, une société populaire composée de curés, d'avocats, de médecins et autres bourgeois qui se croyaient appelés à réformer l'état. Après s'être amusés pendant quelque temps à censurer le gouvernement, l'envie leur vint d'exécuter les belles choses qui s'étaient dites au milieu d'eux, et ils devinrent conspirateurs. La direction du complot et le soin de recruter des complices, furent confiés à seize membres dont chacun se chargea d'un des seize quartiers de Paris. Ces factieux que les discours de leurs orateurs avaient exaltés jusqu'au fanatisme le plus furieux, ne voulaient pas seu-

lement exclure du trône les Bourbons hérétiques; ils déclamaient contre le faible roi qui occupait le trône et qui était toujours prêt à sacrifier à ses intérêts ceux de la religion. Les Guises n'avaient pas eu part à l'institution de la ligue des Seize, mais ils s'empressèrent de s'affilier avec elle, et par cette coalition qui rendit Paris le centre de la Ligue, cette faction acquit la puissance dont elle a si horriblement abusé.

4. *Huitième guerre civile et mort du duc de Guise,* 1585—1589.

Depuis la coalition de la Ligue et de la société des Seize, le duc de Guise était l'homme le plus puissant et Henri III le plus faible et le moins estimé de France, forcé par ses ennemis de prendre les armes contre ceux qui avaient la volonté et l'intérêt de le protéger. Il n'existait pour lui qu'un seul moyen de se sauver, c'était de se mettre à la tête d'une armée, de s'allier au roi de Navarre et aux Protestans, et d'attaquer la faction qui en voulait à sa couronne. Il n'osa s'y décider, parce que cette faction agissait au nom de la religion.

Édit de Paris, 1585.

Le 18 juillet 1585, Henri III publia à Paris un édit, renfermant tous les articles qui avaient été convenus à Nemours, et ordonnant que tous les princes et pairs de France, ministres, conseillers, gouverneurs de provinces, juges, et villes du royaume en jureraient l'observation. Le roi de Navarre, le prince de Condé, comme chef des Protestans, et Henri I[er] de Montmorenci, maréchal de France [1], gouverneur du Langue-

Manifeste de S. Papoul en Lauraguais.

[1] Voy. p. 72 de ce vol.

doc, comme chef des Politiques et Malcontens, y opposèrent un manifeste daté de S. Papoul-de-Lauraguais, le 10 août 1585, par lequel ils annonçaient qu'ils prenaient les armes contre les Guises, auteurs de la faction vulgairement nommée Ligue catholique, comme contre les ennemis de la tranquillité publique, du roi et du royaume, et qu'ils étaient résolus de défendre les droits, la liberté et la dignité du roi et le salut de l'état que la violence et les conseils des rebelles avaient mis dans le plus grand danger. Cependant l'année 1586 se passa en négociations et en affaires peu importantes.

Ambassade des princes protestans d'Empire.

Depuis la tentative infructueuse que le roi de Navarre avait faite d'émouvoir en sa faveur les princes protestans d'Allemagne [1], Ségur et Claude-Antoine de Vienne, seigneur de Clerevaut, qu'il lui adjoignit, n'avaient pas cessé de travailler à vaincre, non leur politique, mais leur intolérance religieuse et leur indolence. L'Angleterre et le Danemark excitèrent de leur côté ces princes à fournir ce qu'eux seuls avaient en abondance, des hommes de guerre. Henri III aussi s'adressa aux princes d'Empire pour les exhorter à ne pas donner de l'appui à ses sujets révoltés, mais à permettre plutôt à quelques capitaines qu'il avait envoyés en Allemagne, d'y lever des lansquenets et des reitres pour son service, offrant à Joachim-Ernest, prince d'Anhalt, une cornette de cavalerie qui ne servirait sous les ordres d'aucun colonel. Toutes ces exhortations et l'indignation qu'excita en Allemagne l'édit de Nemours, firent enfin sortir les princes de leur léthargie.

[1] Voy. p. 79 de ce vol.

Ils firent une démarche dont ils se promettaient sans doute un succès brillant. Ils envoyèrent à Paris une ambassade solennelle, chargée de faire des représentations à Henri III sur son intolérance. Les comtes de Wirtemberg-Montbéliard et d'Isembourg en étaient les chefs. Les ambassadeurs arrivèrent à Paris le 7 juillet 1586 ; mais le roi qui avait quitté sa capitale pour prendre les eaux, fit dire aux députés allemands qu'il ne pourrait revenir qu'au mois d'octobre : les deux comtes en prirent de l'humeur et partirent. On assigna aux autres des maisons à Poissy et 20,000 couronnes pour leur entretien.

Enfin, le 12 octobre, ils furent admis devant le roi à S. Germain-en-Laye. Helmar de Helmstætt, ambassadeur de Frédéric IV, électeur Palatin, porta la parole. Dans un long discours dont il donna lecture, ses commettans se plaignirent du tort qu'éprouvaient les Réformés de France par la révocation de la pacification; s'efforcèrent de faire sentir au roi que sa conduite était contraire à son honneur et à son véritable avantage; et le prièrent de rétablir les choses dans leur état primitif et de ne pas écouter les hommes turbulens qui prétendaient de son vivant réformer le pays, lui donner un successeur et extirper la religion protestante. Ils ajoutèrent que si les auteurs de ces troubles étaient véritablement bien intentionnés pour le roi, ils n'auraient pas demandé qu'on satisfît à leur ambition démesurée et qu'on anéantît les libertés de l'Église gallicane que les prédécesseurs du roi avaient souvent défendues avec tant de courage; enfin ils

n'auraient pas pressé la nomination d'un successeur; mais auraient avant tout conseillé au roi de tenir sa parole royale. Après cela les ambassadeurs essayèrent de justifier la conduite des Réformés par l'obéissance même qu'ils devaient aux ordres donnés par le roi à leur égard et par la nécessité de se défendre contre la violence. Ils finirent par offrir au roi leur médiation entre lui et ses sujets.

On a de la peine à concevoir que le zèle religieux ait obscurci le jugement des princes germaniques au point de leur faire croire qu'ils pourraient servir leurs coreligionnaires par une bravade si insolente et si ridicule. Henri se montra d'abord vivement offensé; mais il se calma bientôt, et répondit aux ambassadeurs que Dieu ne lui avait pas seulement accordé le gouvernement de son royaume, mais aussi le titre de roi Très-Chrétien; et qu'il était résolu de prouver combien il était attaché à la religion catholique et combien il haïssait tout ce qui lui était contraire; qu'il voulait que les princes d'Empire sussent qu'il avait sans cesse eu la crainte de Dieu devant les yeux, qu'il avait toujours mis le plus grand prix à son honneur et à sa réputation, et qu'il n'avait négligé aucune occasion de procurer la tranquillité à ses sujets; mais qu'il devait savoir mieux que personne ce qui convenait aux circonstances de son royaume et de son peuple, et qu'il appartenait à lui seul de donner des lois en son empire, de les interpréter, modifier ou abroger. Plus tard, à minuit, il envoya chez les ambassadeurs un valet de chambre qui leur donna lecture d'un papier

écrit par le roi lui-même, par lequel il déclarait menteur quiconque l'accusait d'avoir, par la révocation de l'édit de pacification, manqué à sa parole et voudrait au moyen d'un tel reproche blesser son honneur. Le valet de chambre ajouta que le roi voulait que cette déclaration fût prise pour sa réponse à la place de la première, et annonça aux ambassadeurs qu'ils ne devaient pas s'attendre à une seconde audience.

Telle fut l'issue de cette négociation. Quoique les princes fussent très-offensés du traitement que leurs députés avaient éprouvé, cependant Christian, électeur de Saxe, empêcha que les Protestans ne formassent une ligue contre la France. Lui-même et quelques princes zélés levèrent des corps pour marcher au secours des Calvinistes français.

Guerre des trois Henri.

La guerre civile ne commença sérieusement en France qu'en 1587; elle a été nommée *guerre des trois Henri*. Les forces du roi et de la Ligue étaient divisées en trois armées. La première, commandée par Henri, duc de Guise, devait marcher contre les troupes étrangères qui venaient au secours du roi de Navarre : elles consistaient en 8,000 reitres allemands, fournis par Frédéric II, roi de Danemark, Christian Ier électeur de Saxe, Jean-George, électeur de Brandebourg et Jean-Casimir, comte Palatin du Rhin; 20,000 fantassins des cantons suisses protestans, et 2,000 hommes de pied avec 300 chevaux qu'amenait Guillaume-Robert, dernier duc de Bouillon et prince de Sedan, de la maison de la Mark [1], qui devait avoir le

[1] Robert II de la Mark dont il a été question p. 156 de ce vol. se

commandement général de toutes les troupes étrangères. La seconde armée sous le duc de Joyeuse mar-

brouilla successivement avec François I et avec Charles-Quint qu'il avait servis alternativement. Profitant de sa brouillerie avec l'empereur, l'évêque de Liège lui enleva Bouillon. Son fils fut ce Robert de la Mark qui reçut son éducation à Amboise avec François I. Il se rendit célèbre, du vivant de son père, sous le nom de maréchal de Fleuranges. Ayant reçu quarante-six blessures à la bataille de Novare, en 1515, il fut fait prisonnier; il le fut une seconde fois après la bataille de Pavie, en 1525. En 1526, François I lui donna le bâton de maréchal de France et la châtellenie de Châtillon-sur-Marne. Il se trouvait à Amboise, en 1536, lorsqu'il reçut la nouvelle de la mort de son père. Il se mit en route pour prendre possession de la succession, mais mourut en chemin au mois de décembre 1536. Dans la série des comtes de la Mark, seigneurs de Sedan, on le nomme Robert III.

Robert IV porta, depuit 1547, le titre de maréchal de Bouillon. Par ordre du roi, le connétable de Montmorenci s'empara, en 1552, de Bouillon, dont l'évêque de Liège était toujours le maître; cette place fut alors rendue au maréchal. Fait prisonnier par les Espagnols à Hesdin, il obtint sa liberté par la trève de Vaucelles de 1556; à peine sorti de captivité, il mourut.

Henri-Robert son fils (1556—1574), remit Bouillon entre les mains de Henri II qui, par le traité de Cateau Cambresis de 1559, avait promis de faire rendre cette place à l'évêque de Liège. On lui promit un large dédommagement, mais il en fut frustré parce qu'il s'était jeté dans le parti des Calvinistes. En 1572, il prit le titre de prince de Sedan, que ses ancêtres n'avaient pas porté.

Son fils Guillaume-Robert (1574—1588) est celui dont il s'agit dans le texte. Bientôt après la bataille de Coutras, il se retira à Genève où il mourut le 1 janvier 1588, le dernier de sa race. Il légua tous ses biens à Charlotte de la Mark, sa sœur, qui n'était pas mariée encore.

cha contre le roi de Navarre et le prince de Condé, pour les empêcher de faire leur jonction avec les troupes étrangères ; Henri III, lui-même, commanda la troisième armée destinée à opérer sur la Loire.

Le duc de Joyeuse qui avait ordre d'attaquer les Bourbons partout où il les rencontrerait, se trouva en leur présence, le 20 octobre 1587, à Coutras. Quoique le roi de Navarre fût à la tête de forces inférieures à celle de Joyeuse, cependant il se décida à la bataille, parce qu'il savait que le maréchal de Matignon était sorti de Bordeaux pour tomber sur son flanc, et qu'il ne voulait pas attendre l'arrivée de cet adversaire. Cependant le bon Henri, quand il se vit sur le point de livrer bataille, s'adressant à ceux qui l'entouraient, déplora dans les termes les plus touchans le funeste effet des guerres civiles ; il prit tous les seigneurs à témoin des efforts qu'il avait faits pour l'éviter. Périssent, ajouta-t-il, les auteurs de cette guerre et que le sang qui va être répandu retombe sur leur tête. Puis se tournant vers les princes de la maison de Condé (car le comte de Soissons [1], quoique catholique, s'était

Bataille de Coutras.

[1] Le comte de Soissons était Charles, le plus jeune des fils de Louis I, prince de Condé, ainsi frère de Henri I, prince de Condé, et du cardinal de Rouen, mais d'un autre lit.

Le *comté de Soissons* était, pour ainsi dire, né avec la monarchie des Francs, quoique la filiation de ses titulaires ne puisse s'établir que depuis la moitié du dixième siècle. Leur autorité ne s'étendait ni sur l'évêque de Soissons ni sur l'abbaye de S. Médard en cette ville. En 1146, le comté, par donation entre vifs, et par arrangement avec ceux qui pouvaient y former des prétentions, passa à la

joint au parti qui combattait pour les droits de sa maison) : Pour vous, leur dit-il, souvenez-vous que

maison de Nesle. Raoul de Nesle, qui se croisa, en 1190, appartient aux poëtes français de son temps. Jean II de Nesle accompagna Louis IX en Egypte : Joinville loue sa valeur et sa prudence. Il épousa l'héritière de la seigneurie de Chimai. La maison s'éteignit en 1306. Marguerite, fille posthume de Hugues, le dernier comte, épousa Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont et de Valenciennes, frère de Guillaume le Bon, comte de Hainaut et d'Hollande. Jean sauva la vie à Philippe de Valois dans la bataille de Créci. Jeanne, sa fille unique, apporta le comté de Soissons et la seigneurie de Chimai à son époux, Louis de Châtillon, comte de Blois (Voy. vol. VIII, p. 346). Dans le partage de la succession paternelle et maternelle, Gui, le troisième fils de Louis et de Jeanne, eut Soissons et Chimai : il vendit, en 1367, le comté de Soissons à Édouard III, roi d'Angleterre, ou au dernier sire de Couci. Nous avons dit (Vol. VIII, p. 383) que Marie de Couci eut un procès à soutenir pour la succession; le comté de Soissons échut par moitié, en 1405, à Robert de Bar, son fils, et au duc d'Orléans. Cette dernière moitié revint ensuite à la couronne, la première passa, en 1415, au connétable Louis de Luxembourg, comte de S. Pol, par son mariage avec Jeanne de Bar, fille de Robert. Les biens de ce seigneur furent confisqués après son supplice, mais rendus, en 1482, à ses petites-filles. Marie de Luxembourg, l'aînée, porta les comtés de Soissons, de Marle et de S. Pol, la vicomté de Meaux, les seigneuries d'Enghien, de Bourbourg, de Dunkerque dans la maison de Bourbon-Vendôme par son mariage avec François de Vendôme. Quand elle mourut, en 1547, ni son époux, ni leur fils, Charles, duc de Vendôme, n'existaient plus. Le comté de Soissons passa alors à Jean de Vendôme, un de leurs petits-fils (frère d'Antoine, roi de Navarre), et celui-ci ayant été tué à la bataille de S. Quentin, à son plus jeune frère, Louis I, prince de Condé, qui fut tué à la bataille de Jarnac, en 1569 (Voy. vol. XVI, p. 338). Charles, le plus jeune

vous êtes du sang des Bourbons, et vive Dieu! je vous ferai voir que je suis votre aîné. Et nous, répondirent les princes, nous vous montrerons que vous avez de bons cadets.

Si à la prise de Cahors, Henri de Bourbon donna les premières preuves de sa valeur, il fit voir, à la bataille de Coutras, qu'il possédait les talens d'un général [1]. La victoire qu'il y remporta lui fraya le chemin du trône; elle fut complète, et coûta peu de sang aux vainqueurs. L'armée royale perdit toute son artillerie et ses bagages; 3,500 hommes, parmi lesquels il y avait plus de 400 nobles, restèrent sur le champ de bataille. Le duc de Joyeuse qui, voyant la journée perdue, s'était précipité dans la mêlée, fut tué, ainsi que son frère Claude de S. Sauveur. On fit plus de 4,000 prisonniers.

La victoire de Coutras aurait peut-être terminé la guerre, si le roi de Navarre, au lieu de diviser ses troupes pour les envoyer sur plusieurs points à la fois, était allé faire sa jonction avec les troupes allemandes et avait marché avec eux droit sur Paris. Lui-même alla

de ses fils, lui succéda dans le comté de Soissons : c'est lui dont il est question dans le texte.

[1] Voici une observation que M. WALCKENÆR a ajoutée à son édition de l'Abrégé de Hainault: « La cavalerie du roi de Navarre combattit (à Coutras) en *host*, c'est-à-dire en *escadrons*. Notre chevalerie avait coutume de combattre en *aile* ou en *haie*, c'est-à-dire sur une seule file. La Noue et Montluc, qui possédaient si parfaitement la tactique, firent inutilement connaître la nécessité de réformer cet ancien usage. Les avantages remportés à Coutras par Henri IV firent plus que leurs représentations.

en Béarn, alléguant quelques affaires qui n'étaient peut-être que des prétextes pour masquer son désir de voir Diane-Corisande d'Andoins, comtesse de Gramont et de Guiche, dont il était amoureux.

Les troupes allemandes que sous les ordres du duc de Bouillon commandait Fabien Ier, bourgrave de Dohna, d'une famille prussienne [1], se portèrent d'abord sur la Charité; de là, François de Coligni, fils de l'amiral, qui servait dans ce corps, les conduisit par Châtillon-sur-Loing, son patrimoine, à Montargis, où le duc de Guise les attaqua, le 28 octobre 1587, et leur tua quelque monde. Elles allèrent ensuite dans les environs de Chartres, et éprouvèrent, le 24 novembre, un second échec à Auneau, après lequel les Suisses qui avaient cru qu'on les avait levés pour servir le roi contre la Ligue, s'en séparèrent, et, moyennant 400,000 écus que le duc de Nevers leur fit payer, s'en retournèrent chez eux. Le reste des Allemands capitula, le 12 décembre, avec le duc d'Epernon, à Marsigny. Coligni et le prince de Conti [2] qui avait dû prendre le commandement de cette armée, se frayèrent passage, les armes à la main, et arrivèrent en Vivarais. Le duc de Bouillon alla mourir à Genève.

Les Protestans firent, vers la même époque, une autre perte. Henri, prince de Condé, mourut empoisonné, le 5 mars 1588, à S. Jean d'Angely, à l'âge de trente-six ans, laissant sa seconde épouse, Char-

[1] Voy. vol. XIV, p. 161.

[2] François, second fils du premier prince de Condé.

lotte de la Trimouille-Thouars, enceinte d'un fils qui porta ensuite le nom de Henri II, et devint la souche des deux branches de Condé et de Conti. La princesse fut accusée d'avoir été la meurtrière de son époux. Sous le règne suivant, on lui fit son procès, et un arrêt du parlement de 1595, reconnut son innocence.

Complot des Seize.

Pendant ces évènemens, la faction des Seize travaillait sans relâche à perdre Henri III, en le calomniant auprès du peuple. Les plus forcenés parmi ces démagogues, organisèrent un soulèvement : on devait s'emparer de la Bastille, de l'Arsenal, du Louvre et de la personne du roi. Ce complot fut trahi et étouflé par les mesures que prit le duc d'Épernon. Le duc de Mayenne qui avait attendu le premier mouvement pour se mettre à la tête des rebelles, jugeant sa sûreté compromise, quitta alors la capitale.

Articles de Nancy.

Les chefs de la Ligue tinrent, au commencement de 1588, une assemblée à Nancy, où il fut décidé qu'on présenterait au roi un écrit pour le requérir de se joindre de bonne foi à la Ligue, de se dégager du conseil et de l'amitié de ceux qu'on lui nommerait, de les dépouiller de leurs charges, d'établir l'inquisition dans les bonnes villes, de publier les décrets du concile de Trente, de donner aux chefs de la Ligue des places pour y mettre garnison, d'ordonner la confiscation et la vente des biens des Huguenots, et la proscription de leurs personnes, d'entretenir une armée sur la frontière de la Lorraine, pour s'opposer au retour des Allemands. Le roi n'osa refuser absolument

ces demandes insolentes; il se contenta d'ajourner sa déclaration, à cause des troubles. Les Seize reprirent alors leur projet de s'emparer de la personne du roi : l'enlèvement devait se faire à l'occasion d'une procession à laquelle on était sûr que Henri III ne manquerait pas. Ce plan fut encore découvert par Nicolas Poulain, lieutenant de la prévôté d'Ile de France, qui avait aussi averti de l'existence de la ligue des Seize et de son premier complot. Cette fois-ci Henri III se fâcha; il fit venir quelques-uns des plus mutins, et les menaça de les faire pendre, s'ils ne se tenaient pas tranquilles.

Les factieux effrayés appelèrent le duc de Guise. Le roi prévoyant que son arrivée causerait des troubles, lui défendit de venir à Paris; mais soit que Pomponne de Bellièvre, chargé de lui faire connaître les ordres précis du roi, n'osât pas s'acquitter de la commission, soit que le duc n'en tînt aucun compte, il continua sa route, et arriva à Paris, le 9 mai 1588. Son entrée fut un triomphe : 30,000 individus l'accompagnèrent à l'hôtel de Soissons, près S. Eustache, demeure de la reine-mère, où il descendit. Catherine le conduisit chez son fils. Le duc eut plusieurs entrevues avec le roi, et lui signifia la volonté de la Ligue, qu'il éloignât à jamais de sa personne le duc d'Épernon, qu'à la mort de Joinville il avait nommé amiral de France et gouverneur de la Normandie.

Le duc de Guise se rend maître de Paris : journées des barricades.

Le roi et le duc s'observaient réciproquement, comme deux ennemis qui épient le moment de s'assaillir. La foule des personnes qui depuis peu de temps

s'étaient rendues à Paris, ayant éveillé les soupçons du roi, il fut ordonné, le 10 mai 1588, à tous les individus non domiciliés dans la capitale, et qui ne pouvaient pas prouver que des affaires les y retenaient, de la quitter. Des visites domiciliaires furent faites pour l'exécution de cette mesure; elles augmentèrent la fermentation qui régnait dans la ville. Pour empêcher une explosion, le roi fit entrer, le 12 mai, 4000 Suisses et 2000 mousquetaires français, qu'on distribua sur les places publiques, avec défense d'user de violence. Cet ordre était très-irréfléchi, car sans user de violence, les troupes ne pouvaient pas se maintenir aux postes qui leur avaient été assignés. Aussi leur arrivée fut-elle le signal du soulèvement. Les Ligueurs prirent les armes, les citoyens et les nombreux étudians se joignirent à eux; ils tendirent des chaînes et les soutinrent de tonneaux remplis de terre, de planches et de pierres. Ces barricades avancèrent successivement de rue en rue en s'approchant du Louvre, et enfermèrent de tous côtés les troupes qui ne pouvaient ni se retirer, ni se soutenir les unes les autres.

Évasion de Henri III.

Le roi, renfermé au Louvre, s'attendait d'un instant à l'autre à se voir arrêté. Il dépendait certainement du duc de Guise de se saisir de sa personne; il crut probablement que le moment de le détrôner formellement n'était pas arrivé, et il entra en négociation. Les conditions qu'il proposa à Henri III lui auraient assuré, sous le titre de lieutenant-général du royaume, le même pouvoir que les maires du Palais exerçaient sous les derniers Mérovingiens; mais, au

moment où il allait faire connaître ses dernières volontés, il apprit que le roi s'était évadé. En effet, ce prince parvint à se sauver à Versailles et de là à Chartres. Sur-le-champ le duc se mit en possession de la Bastille et de l'arsenal, changea les préposés de la bourgeoisie, ordonna de poser les armes, et publia un manifeste où il raconta la journée des barricades de la manière la plus avantageuse à ses desseins [1].

Paix de Rouen.

Le roi étant en sûreté, sa mère continua les négociations avec Guise, et fit signer aux deux partis, à Rouen, le 19 juillet 1588, un arrangement qu'on appela le *traité de réunion.* Le roi confirma tout ce qui avait été convenu en 1585, à Nemours; promit de publier un nouvel édit perpétuel, ayant pour objet son union avec tous les Catholiques, dont il serait l'unique chef; les associés promettraient d'employer toutes leurs forces pour l'extirpation de l'hérésie; on ne permettrait jamais qu'un prince non catholique parvînt au trône. Le roi promit d'envoyer une armée en Saintonge et Poitou, et une autre en Dauphiné, pour exterminer l'hérésie; de publier les décrets du concile de Trente, autant qu'ils ne seraient pas contraires à l'autorité royale et aux libertés de l'Église gallicane; de laisser encore quatre ans entre les mains des chefs de la Ligue les villes qui leur avaient été assignées par la paix de Nemours, et d'y

[1] Ce fut alors qu'Achille de Harlay, premier président du parlement de Paris, prié par le duc de Guise d'assembler le parlement, répondit : Quand la majesté du prince est violée, le magistrat n'a plus d'autorité.

ajouter Dourlens en Picardie; enfin de nommer, pendant six ans, commandans d'Orléans, Bourges et Montreuil, les personnes que les associés de l'union lui indiqueraient. La Bastille devait lui être remise.

Tout ce qui avait été arrêté dans le traité de Rouen, fait la matière de l'édit de réunion, que le roi publia à Paris, le 21 juillet 1588. Ce traité et cet édit confirmèrent pleinement l'autorité de la Ligue; seulement la dénomination de Ligue fut changée en celle d'*Union*. On croit que Henri III fut déterminé à cette transaction honteuse, par la crainte que lui donnait la flotte *invincible* de Philippe II, qui venait de mettre en mer, menaçant également la France et l'Angleterre. Cette crainte peut avoir été un des mobiles de la conduite de Henri III; mais la suite des évènemens ne permet pas de douter que son intention était de gagner du temps et de tromper le duc de Guise. Ce prince et le cardinal de Bourbon étant venus le voir à Chartres, où il était allé de Rouen, il les reçut avec mille marques d'amitié; il nomma le duc son lieutenant-général auprès des armées, avec toutes les prérogatives dont avaient joui les connétables, excepté le titre; il le nomma en même temps grand-maître de sa maison, et proclama le cardinal premier prince du sang, ce qui était le désigner successeur éventuel. Henri III ne voulut pas retourner à Paris : il colora son refus par les préparatifs qu'il était dans le cas de faire pour l'assemblée des États-généraux qui devait avoir lieu, au mois de septembre, à Blois. Édit de réunion de 1588.

C'était pendant les négociations de Chartres, que États de Blois, 1588.

Henri III avait promis la tenue de ces États, pour remédier aux griefs de la nation et pour travailler à la réforme générale de l'état. Avant de se rendre à Blois, il fit de grands changemens à sa cour. Le chancelier Philippe Hurault de Cheverni, Pomponne de Bellièvre, surintendant des finances, Nicolas de Neuville de Villeroi, Pierre Brulart et Claude Pinart, tous les trois secrétaires d'état, furent exilés; François de Montholon obtint les sceaux; Louis Revol et Martin Ruzé de Beaulieu, furent nommés secrétaires d'état. Ce changement tenait probablement au dessein que le roi avait conçu contre les Guises. Cheverni et Villeroi étaient tout dévoués à cette maison, Henri ne pouvait ni leur faire connaître ses vues, sans risquer d'en être trahi, ni espérer de les leur cacher, s'ils restaient à la cour.

Les États de Blois devaient être le triomphe du duc de Guise. Composés de ses partisans, ils allaient l'aider à détruire la puissance royale, ou forcer Henri III à la partager avec lui, en attendant qu'il pût se l'arroger à lui seul. Tout lui promettait le succès le plus complet : la plupart des députés avaient trempé dans sa révolte; leur sort était attaché au sien; l'impunité et des récompenses les attendaient, s'il devenait le maître; sa perte devait entraîner leur punition.

Le roi qui représentait très-bien ouvrit, le 16 octobre 1588, l'assemblée par un discours plein de dignité; il y peignit la situation de l'état et ses besoins, parla des dispositions du monarque à réformer les abus et à remédier aux fautes du gouvernement;

se plaignit de ce que quelques grands du royaume, couvrant des desseins pervers du manteau de la religion, avaient conclu des alliances avec l'étranger, levé des troupes, perçu des contributions, et agi ainsi en criminels de lèse-majesté. Ces expressions choquèrent beaucoup les Ligueurs, et Pierre Espinac, archevêque de Lyon, un des plus zélés dans ce parti, osa proposer au roi de faire des changemens dans son discours avant de le faire imprimer. Dans la seconde séance, le roi jura l'édit de réunion qui fut déclaré loi fondamentale de l'état.

Bientôt après, on reçut la nouvelle que Charles-Émanuel I[er], duc de Savoie, était entré à main armée dans le marquisat de Saluce. Une partie des députés demanda qu'on lui déclarât la guerre; le duc de Guise et ses amis, sans s'y opposer directement, prétendaient que l'extirpation des hérétiques dans le royaume était une affaire tout aussi urgente que la guerre avec un voisin. Henri III ne douta plus dès-lors de l'intelligence qui régnait entre les princes de Lorraine et le duc de Savoie. Tout en forçant pour ainsi dire le roi à continuer la guerre civile contre les Huguenots, le duc de Guise le mettait dans l'impossibilité de la faire, en le forçant à une réduction considérable sur les tailles. Le roi fut averti d'une manière qui ne lui laissait pas de doute, que Guise se préparait à un grand coup. La duchesse douairière de Montpensier, sa sœur [1], expliquait indiscrètement ces desseins. Cette dame qui haïssait Henri III avec passion, portait ordinairement

[1] Elle s'appelait Catherine-Marie.

sur elle une paire de ciseaux d'or : c'était, disait-elle, pour faire la couronne monacale à Henri, quand il serait confiné dans un monastère.

Henri III se décida à accélérer l'exécution de son projet, et il donna les ordres nécessaires à Loignac, capitaine d'une garde de quarante-cinq gentilshommes dévoués au roi, que le duc d'Épernon avait formée. Quelque soin qu'on eût pris d'observer le secret, il en transpira quelque chose, et le duc de Guise fut averti d'être sur ses gardes; il répondit que le roi courrait à sa propre perte, s'il machinait quelque chose contre lui. Le 22 décembre, en se mettant à table, il trouva sous sa serviette un billet par lequel on lui disait que le roi avait le dessein de le faire tuer. Le duc écrivit, au crayon, au bas de l'avertissement : Il n'oserait; et jeta le papier sous la table.

Assassinat du duc de Guise.

Le lendemain, 23 décembre 1588, il se présenta à l'appartement du roi pour assister au conseil. Henri III le fit appeler dans son cabinet. Au moment où il ouvrait la porte, Loignac et neuf autres gentilshommes gascons choisis pour cette expédition, tombèrent sur lui et le poignardèrent. Au bruit qu'ils entendirent, le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon accoururent; mais, dans le même moment, ils furent arrêtés par ordre du roi, avec les ducs d'Elbœuf[1] et de Nemours[2], le cardinal de Bourbon, le prince de

[1] Charles I, fils de René, premier duc d'Elbœuf et second fils du premier duc de Guise.

[2] Charles-Emanuel, de la maison de Savoie.

Joyeuse, fils aîné du duc de Guise [1], et quelques autres chefs de la Ligue. Comme le cardinal de Guise prononça des paroles menaçantes contre le roi, sa mort fut résolue : on le tua le lendemain, à coups de hallebardes. Le roi prit des mesures pour se saisir également du troisième frére, le duc de Mayenne, qui était à Lyon; mais averti par l'ambassadeur d'Espagne, Mayenne se sauva.

Aussitôt que le duc de Guise fut mort, Henri descendit chez sa mère qui était malade. Le roi de Paris n'est plus, madame, lui dit-il en entrant, et je suis roi désormais. Vous avez fait mourir le duc de Guise, reprit-elle en soupirant : Dieu veuille que cette mort ne vous rende pas roi de rien! C'est bien coupé, mon fils, mais il faut coudre. Avez-vous pris toutes vos mesures?

Mort de Catherine de Médicis.

La première mesure que Henri III aurait dû prendre, était de marcher sur Paris, pour se saisir des chefs des Seize : c'est celle à laquelle il ne pensa pas. Au moment où la nouvelle de la mort du duc de Guise allait y causer une violente agitation, Catherine de Médicis expira le 5 janvier 1589, après avoir recommandé à son fils de se réconcilier avec le roi de Navarre. Après tout ce qui a été raconté, sera-t-il nécessaire de tracer le caractère de Catherine? Non, sans doute; mais il peut être curieux de connaître ce qu'un de ses ennemis en pensait, lorsque cet ennemi a été un homme d'un caractère plein d'élévation. Le jugement qu'il a porté

[1] Ainsi nommé parce qu'il avait épousé l'héritière de la maison de Joyeuse.

sur cette reine pourra enseigner, par un nouvel exemple, à se mettre en garde contre les préventions des contemporains. Le président Claude Groulard ayant, en 1599, parlé à Henri IV de Catherine de Médicis : «Je vous prie, dit le roi, qu'eust peu faire une pauvre femme ayant par la mort de son mary cinq petits enfants sur les bras, et deux familles en France qui pensoient d'envahir la couronne, la nostre et celle de Guyse? Fallait-il pas qu'elle jouast d'estranges personnes pour tromper les uns et les autres, et cependant garder comme elle a fait ses enfans qui ont successivement régné par la sage conduite d'une femme sy advisée? Je m'estonne qu'elle n'a encore faict pire [1]. »

5. *Guerre de la Ligue. Assassinat de Henri III,* 1588—1589.

Révolte de Paris.

La terreur fut le premier effet que les nouvelles arrivées de Blois produisirent sur la faction des Seize à Paris; les rebelles s'attendaient à ce que le roi marcherait sur-le-champ contre sa capitale. Les chefs des factieux s'assemblèrent à l'Hôtel-de-Ville, mirent des gardes aux portes de Paris et proclamèrent le duc d'Aumale [2] gouverneur. Mais lorsqu'on sut que le duc de Mayenne s'était sauvé et se trouvait à Dijon, et que le roi continuait à tenir les États de Blois comme s'il n'avait rien de plus important à faire, le courage

[1] *Mémoires* de CLAUDE GROULARD, publiés pour la première fois dans la collection de PETITOT, Ire série, vol. XLIX, p. 384.

[2] Charles, fils de Claude, premier duc d'Aumale, qui était fils de Claude, premier duc de Guise.

commença à renaître aux Seize et à leurs adhérens : il monta jusqu'à la plus grande confiance lorsqu'au lieu du roi et d'une armée on vit arriver quelques Ligueurs que Henri III avait mis en liberté à condition qu'ils allassent exhorter les habitans de Paris à la tranquillité. La joie de revoir leurs chefs se manifesta par les démonstrations les plus bruyantes, et la populace de Paris crut être une puissance puisqu'on négociait avec elle au lieu de châtier son insolence. Comment respecterait-on un souverain qui ne sait pas se faire craindre ? Toutes les chaires retentissaient de déclamations furibondes contre Henri III, les prédicateurs effrayaient leurs auditeurs par la crainte qu'ils exprimaient de voir anéantir la religion ; ils les apitoyaient par le récit de la mort d'un héros et d'un saint prélat ; le dernier Valois n'était plus appelé que le tyran, et la nation était sommée de se soustraire à son obéissance.

La révolte de la fin du seizième siècle avait pris le masque de la religion, comme celle qui éclata deux siècles plus tard se revêtit des livrées de l'athéisme. La Sorbonne était l'oracle de la foi et le dépositaire de la doctrine sur la sainteté de l'insurrection. Les Seize demandèrent l'avis de ce corps pour savoir si la nation devait obéissance à un roi perfide, ou si elle pouvait en conscience prendre les armes contre un traître. La Sorbonne réunie au nombre de soixante-dix docteurs et autres membres, rendit, le 7 janvier 1589, un décret par lequel elle déclara le peuple français dégagé du serment de fidélité et d'obéissance qu'il avait

prêté à Henri III, et autorisé à former des ligues pour la défense et le maintien de la religion catholique, à s'armer et à lever des contributions contre le roi. Dès ce moment tout Paris fut rempli de sédition. Les images, les statues et armes du roi furent détruites; les coins de toutes les rues se tapissaient d'écrits séditieux, d'infâmes libelles qui provoquaient le peuple à se défaire du tyran, de l'hérétique.

Bussi Leclerc, procureur et gouverneur de la Bastille pour la Ligue, présenta requête au parlement au nom des Seize pour que cette cour se joignît aux bons citoyens de Paris contre Henri de Valois; et comme le parlement, au lieu de faire droit à cette demande, s'occupa à nommer des députés pour les envoyer auprès du roi, Bussi assaillit, le 16 janvier 1589, le Palais [1] avec la force armée, et ordonna au nom

[1] Comme parmi les lecteurs de cet ouvrage, il y en a surement qui ne connaissent pas Paris, il ne sera pas inutile de dire un mot du *Palais*.

Ce bâtiment situé dans l'île de la Seine ou dans la vraie cité de Paris, servait dans le principe aux assemblées de l'ordre municipal. Il fut rebâti sous le roi Robert, au commencement du onzième siècle, agrandi sous Saint Louis et Philippe le Bel. Les rois y résidaient souvent, particulièrement Charles V; mais, en 1431, Charles VII l'abandonna entièrement au parlement. Un incendie ayant détruit, en 1618, la grande salle du Palais, Jacques de Brosses, architecte, fut chargé de rebâtir la nouvelle qu'il acheva en 1622 : elle a une longueur de 222 pieds, et une largeur de 84, et est divisée en deux nefs. On l'appelle la *salle des pas perdus*. Au-dessous d'elle il y a une autre salle, dite *cuisines de Saint Louis*. En 1787, on forma devant l'édifice une place demi-circulaire, et

du peuple à ceux dont il lirait les noms de le suivre. Il nomma alors Achille de Harlay, premier président, et Augustin de Thou, oncle de l'historien; il est inutile, interrompit celui-ci, d'en lire davantage, il n'y a personne qui ne soit prêt à suivre son chef. Tous les conseillers se levèrent et suivirent Bussi qui les mena à travers une foule de populace poussant des huées, d'abord à l'Hôtel-de-Ville et de là à la Bastille où on les enferma. Le soir on relâcha ceux qui n'étaient pas sur la liste de Bussi et on en forma un nouveau parlement : le président Barnabé Brisson fut forcé d'exercer l'office de premier président; Molé, celui de procureur général; Jean le Maître et Louis d'Orléans, celui d'avocats généraux. Cette cour intruse jura, le 30 janvier 1589, de s'opposer de toutes ses forces à ceux qui avaient violé à Blois la foi publique en prenant part aux meurtres et aux arrestations, et de poursuivre par toutes les voies de droit les auteurs, fauteurs et aides du meurtre du duc de Guise.

Le duc de Mayenne est déclaré chef de la Ligue.

Cependant la duchesse de Montpensier qui soufflait partout la haine contre le roi, était allée à Dijon chercher son frère, le duc de Mayenne, qui arriva à Paris le 10 février et fut reçu avec le plus grand enthousiasme. Il établit, le 18 février, un conseil, nommé le *conseil de l'Union* ou *des Quarante*, d'après le nombre de membres choisis dans le clergé, la noblesse et

les architectes Moreau, Desmaisons, Couture et Antoine bâtirent une nouvelle façade qui a rendu le Palais un des plus beaux bâtimens de Paris. Nous avons parlé ailleurs (Vol. V, p. 131—148) de la Sainte Chapelle que S. Louis fit ajouter au Palais.

les préposés des villes. Ce conseil nomma à son tour le duc de Mayenne lieutenant général de l'état et couronne de France pour exercer le suprême pouvoir jusqu'à ce que les États-généraux, qu'on se proposait d'assembler au mois de juillet, en eussent statué autrement. Le conseil des Seize fut conservé pour Paris.

A l'exemple de Paris, la plupart des villes de l'Ile de France, de la Normandie, de l'Orléanais, de la Champagne, du Lyonnais, de la Bretagne arborèrent l'étendard de la Ligue et celui de la révolte. Le nombre des villes qui y prirent part dans les autres provinces, fut moindre. On nomme Amiens, Cambrai, Abbeville en Picardie; Dijon et Macon en Bourgogne; Aix et Marseille en Provence; Carcassonne, Narbonne et Toulouse en Languedoc; Agen et Périgueux en Guienne; Valence et Grenoble en Dauphiné.

Henri III se jette entre les bras des Huguenots.

Henri III, après avoir renouvelé le serment de l'Union et l'avoir fait prêter encore une fois aux députés assemblés à Blois, avait dissous les États-généraux, le 16 janvier 1589, et ordonné au parlement de Paris comme cour des pairs, et à la cour des comptes de se rendre à Châlons et ensuite à Tours. Ce fut dans cette ville qu'il établit provisoirement sa résidence. Les nouvelles qu'il reçut de Paris et de toutes les provinces du royaume le convainquirent bientôt que s'il restait pour lui quelque espoir de se maintenir sur un trône dont il s'était montré si peu digne, ce ne serait qu'à l'aide des Protestans avec lesquels il était en guerre, mais qui n'avaient pas méconnu son autorité royale. Le roi de Navarre désirait extrêmement sa réconcilia-

tion avec Henri III. Le 4 mars 1589, il publia un manifeste dans lequel il rendit compte de ses dispositions. « Plût à Dieu, y disait-il, que je n'eusse jamais été capitaine, puisque mon apprentissage devait se faire aux dépens de la France ! Je suis prêt à demander au roi mon seigneur la paix, le repos de son royaume et le mien. » Des scrupules de religion combattaient encore dans le cœur de Henri III les conseils que lui donnaient et la politique et le duc d'Épernon, revenu à la cour, et sa sœur naturelle, Diane, légitimée de France, veuve d'Horace Farnèse, duc de Castro, et du maréchal François de Montmorenci. Il employa le légat Morosini, prélat rempli de bonnes intentions, pour opérer une réconciliation avec la Ligue ; ce ne fut que lorsque par le refus dédaigneux de Mayenne, il se vit réduit à la dernière extrémité, qu'il donna suite aux négociations que Philippe du Plessis-Mornay avait entamées de la part du roi de Navarre.

Le 3 avril 1589, il fut conclu à Tours une trève d'un an entre le roi et les Protestans, et une convention par laquelle Henri III promit de donner au roi de Navarre une place qui lui assurât le passage de la Loire. Cette place fut Saumur. La convention fut tenue très-secrète parce que Henri III craignait extrêmement les foudres du Vatican. Déjà Sixte Quint l'avait assigné à Rome pour se justifier du meurtre commis à Blois sur un prince de l'Église, et de l'arrestation de deux autres, et on devait s'attendre à ce que ce pape, conséquent en toutes ses actions, pousserait plus loin ses procédures. Effectivement il frappa Henri III d'ana-

thème quand il apprit ce qui s'était passé à Tours.

La méfiance régnait cependant entre les deux partis réconciliés, et il faut convenir que le roi de Navarre avait bien des motifs d'en ressentir. La franchise de son caractère le mettait au-dessus de ce sentiment ; mais les personnes qui l'entouraient l'éprouvaient. Le vieux maréchal d'Aumont[1], qui était avec le roi de France, s'entremit pour l'effacer. Il cautionna la bonne foi de son maître et engagea le prince de Bourbon à venir le voir. L'entrevue eut lieu en présence de beaucoup de témoins des deux partis, au parc de Plessis-les-Tours : le roi de Navarre tomba aux genoux du roi en prononçant quelques paroles de soumission. Le roi de France le releva, l'embrassa, l'appela son frère, et les deux princes conversèrent long-temps. Vers la nuit le roi de Navarre se retira, mais il vint le lendemain seul au lever du roi. Dès ce moment toute gène fut bannie entre eux. Vous avez fait, sire, dit du Plessis-Mornay, ce que vous deviez faire et que nul ne vous devait conseiller.

Le roi de Navarre étant allé à Chinon chercher son armée pour la réunir à celle du roi, le duc de Mayenne profita de son absence pour attaquer, le 8 mai, les faubourgs de Tours. Le vainqueur de Jarnac et de Montcontour se réveilla encore une fois de sa léthargie et se mit à la tête de sa troupe. Sa résistance et l'approche du roi de Navarre décidèrent Mayenne à se retirer, après que les soldats ligueurs qu'il commandait eurent commis toutes sortes d'excès contre

[1] Jean d'Aumont, comte de Châteauroux, baron de Couches.

les habitans catholiques d'un faubourg de Tours.

L'armée réunie des deux rois se mit en marche vers la Seine. Après quelques avantages remportés par des détachemens de leur parti, et ayant sous leurs ordres le maréchal de Biron et le duc d'Épernon, les deux rois prirent Pontoise, défendue par d'Arlincourt; Nicolas de Harlay de Sancy, alors maître des requêtes, ayant amené, le 25 juillet, au roi à Poissy, 10,000 Suisses, 2,000 Allemands à pied et 1,500 reitres qu'il avait levés à ses frais, leur armée se trouva forte de 42,000 hommes aguerris, bien armés, commandés par des chefs expérimentés, et pourvus de toute espèce de provisions. Le siége fut mis, le 29 juillet 1589, devant Paris. Le duc de Mayenne qui défendait cette ville n'avait que 10,000 hommes qui ne suffisaient pas pour border une si grande enceinte; il était bien convaincu qu'il ne sauverait pas la ville, mais aussi résolu à vendre chèrement sa vie. Siége de Paris.

Dans ces circonstances il se présenta un de ces fanatiques que les révolutions produisent, génie sombre et mélancolique, ignorant, libertin, appartenant à la vile populace par ses goûts encore plus que par sa naissance, et cependant assez présomptueux pour s'imaginer qu'il était l'instrument dont la providence voulait se servir pour délivrer la France de la race des Valois. C'était un jeune moine Jacobin, Jacques Clément, âgé de vingt-deux ans, qui, excité par les prédications sur la légitimité du tyrannicide, s'offrit pour aller tuer le roi. Encouragé par les chefs des Seize, par le duc d'Aumale, par cette furie de duchesse de Assassinat de Henri III.

Montpensier, peut-être même par le duc de Mayenne qui au moins paraît n'avoir pas ignoré son dessein, le jeune fanatique, muni d'un passe-port et de lettres qu'il sut se procurer, se rendit à S. Cloud où était le quartier général du roi. Arrêté par les gardes avancées, il fut conduit à Jacques de la Guesle, procureur-général, qui, après l'avoir interrogé, se laissa tromper par l'apparente candeur du jeune homme et par les papiers dont il était porteur, et le conduisit, dans la matinée du 1er août 1589, dans la chambre à coucher du roi, pour lequel il prétendait être chargé de commissions importantes de la part des royalistes prisonniers à Paris. Clément présenta effectivement des lettres au roi, et pendant que celui-ci les lisait, il lui plongea dans le ventre un couteau qu'il avait caché dans sa manche. Henri jeta un cri, retira lui-même le couteau et en frappa le meurtrier au visage. Les gentilshommes présens, emportés par la colère, mirent le Jacobin en pièces.

La blessure de Henri III fut sur-le-champ reconnue mortelle. Ce prince, après avoir satisfait aux devoirs de la religion, fit venir auprès de son lit le roi de Navarre et tous les seigneurs qui se trouvaient à S. Cloud, recommanda à ceux-ci de reconnaître après lui Henri de Bourbon à qui le trône appartenait de droit, et dit à Bourbon en le serrant contre sa poitrine : Soyez sûr, mon cher beau-frère, que jamais vous ne serez roi de France, si vous ne vous faites catholique. Il mourut le lendemain, 2 août, âgé de trente-huit ans ne laissant pas de postérité légitime ni autre. La

reine, Louise de Lorraine-Mercœur avec laquelle il avait vécu quatorze ans, prolongea sa vie jusqu'en 1601.

« Malheureux prince ! dit Henault, les défenseurs de son autorité étaient les ennemis de sa religion, et les défenseurs de sa religion étaient les ennemis de sa personne. Les Protestans lui avaient fait la guerre comme à l'ennemi de leur secte, et les Ligueurs l'assassinèrent à cause de son union avec le chef des Huguenots. Suspect aux Catholiques et aux Protestans par sa légèreté, et devenu méprisable à tous par une vie également superstitieuse et libertine, il parut digne de l'empire quand il ne régna pas. Caractère d'esprit incompréhensible, dit de Thou, en certaines choses au-dessus de sa dignité, en d'autres au-dessous même de l'enfance. » Enfin nous citerons les mots du judicieux l'Estoile « : Ce roi étoit bon prince, s'il eût rencontré un meilleur siècle. »

Nous avons encore à rapporter une ordonnance de Henri III ; c'est son édit du 3 novembre 1582 par lequel le calendrier grégorien fut reçu en France, de manière qu'on passa du 9 décembre 1582 au 20, en retranchant ainsi dix jours. Introduction du calendrier grégorien.

Note généalogique supplémentaire. Il a été dit (vol. IX, p. 86) que le *comté de Joigni* fut un démembrement de celui de Sens, dont les titulaires s'éteignirent au commencement du onzième siècle, et qu'alors il échut à un certain Geoffroi par son mariage avec la fille d'un comte de Sens. Il mourut en 1042. Après la mort de Geoffroi II, son fils, le comté, fief des comtes de Champagne, et un des sept comtés-pairies de Champagne, passa, par mariage, à

Étienne de Vaux, qui y joignit la sirerie de Joinville. Vers 1104, la maison se partagea en deux lignes, celle des comtes de Joigni, et celle des sires de Joinville; nous avons parlé de celle-ci; la première seulement nous occupe dans ce moment.

Renaud, fils de Geoffroi IV, fut la tige des comtes de Joigni qui, dans le treizième siècle, acquirent par mariage la seigneurie de Mercœur, et s'éteignirent dans les mâles en 1324. Jeanne, fille et unique héritière du comte Jean II, apporta le comté de Joigni et la seigneurie de Mercœur à son époux, Charles, frère du roi Philippe VI, et tige des comtes d'Alençon. Comme elle mourut, en 1337, sans fils, la succession devint litigieuse; le comte d'Alençon l'obtint par arrangement, et échangea le comté de Joigni contre d'autres terres avec Jean de Noyers, un des meilleurs capitaines de son temps, qui fut la souche de la seconde maison de Joigni, et périt, le 2 avril 1361, à la bataille de Brignais, où Jacques de Bourbon fut battu par les Tard-venus. Jean II de Noyers, son petit-fils, périt, le 31 janvier 1393, à la funeste mascarade de Charles VI. Cette dynastie des Joigni s'éteignit, en 1415, avec Louis de Noyers, dont la fille, Marguerite, était l'épouse de Gui de la Trimouille, seigneur de Bourbon-Lanci. Avec leur fils, Louis de la Trimouille, s'éteignit, en 1464, cette troisième maison de Joigni.

Le comté échut alors à un cadet de la maison de Châlons, neveu, par sa mère, du dernier comte, lequel en mourant, en 1485, le laissa à sa fille Charlotte. Ce ne fut qu'après un procès de quinze ans que cette dame et Adrien de Sainte-Maure, comte de Nesle, son époux, furent maintenus dans la possession de ce pays.

De la maison de Nesle, le comté de Joigni et le marquisat de Nesle passèrent, encore par mariage, en 1576, dans celle de Laval. Par contrat du 15 décembre 1603, René de Laval, marquis de Nesle, vendit le comté de Joigni à Philippe-Émanuel de Gondi, marquis de Belle-Isle, fils cadet du maréchal d'Albert, et père de Pierre de Gondi, comte de Joigni, qui devint duc de Retz par son mariage avec sa cousine, et du fameux cardinal de Retz. Paul-Marguerite-Françoise, fille de Pierre, duc de Retz, hérita, en 1676, de toutes ses

possessions; comme elle survécut au fils unique qu'elle avait eu de François-Émanuel de Blanchefort-Créqui, elle fit donation du comté de Joigni et de ses autres terres à Nicolas de Neuville, duc de Villeroi, et mourut en 1734.

Nous avons dit que les comtes de Joigni appartenaient aux sept comtes-pairs de Champagne. Les six autres étaient les comtes de Rethel, de Brienne, de Porcien, de Grandpré, de Rouci et de Brainei Valéon.

SECTION IX.

Règne de Henri IV, 1589—1610.

1. *Jusqu'à la réduction de Paris*, 1589—1594.

Généalogie de la maison de Bourbon.

Avec Henri III s'éteignit la maison de Valois, qui descendait de Charles de Valois, fils puîné de Philippe III le Hardi, roi de France; après avoir fleuri dans dix générations et avoir donné des maîtres, indépendamment de la France, au royaume de Naples, au comté de Provence et aux-Pays-Bas [1]. La succession au trône appartenait dès-lors incontestablement à la maison de Bourbon, descendue de Robert, comte de Clermont, fils cadet de S. Louis, qui avait acquis la seigneurie de Bourbon par son mariage avec l'héritière de ce fief [2]. Bourbon ayant été érigée en duché-pairie en faveur de son fils Louis [3], la famille ne porta plus dès-lors d'autre nom. Les fils de ce premier duc de Bourbon, divisèrent la maison en deux lignes principales, celle de Bourbon et celle de la Marche. La ligne de Bourbon devenue très-riche par des acquisitions qu'elle fit successivement, se subdivisa en branche de Bourbon, et branche des comtes de Montpensier : la première s'éteignit dans les mâles en 1503, et tous ses biens furent portés dans la branche de Montpensier par le mariage de l'héritière de Bourbon avec le comte de Montpensier qui prit alors le titre de duc

[1] Nous entendons parler de la maison de Bourgogne.

[2] Voy. vol. V, p. 150. [3] Voy. vol. VIII, p. 221, 351.

de Bourbon. C'est le fameux connétable de Bourbon qui souilla son nom par une trahison. Avec lui la ligne de Bourbon s'éteignit entièrement en 1527.

La ligne de la Marche se divisa également en trois branches ; l'aînée qui possédait le comté de la Marche s'éteignit dès la première génération, et son comté passa par mariage en d'autres maisons [1]; les deux autres sont celles des comtes de Vendôme et des seigneurs de Carency. La branche de Vendôme se subdivisa de nouveau en rameau des comtes de Vendôme et rameau des princes de la Roche-sur-Yon. Le rameau de Vendôme devenu, à la mort du connétable de Bourbon, branche aînée de toute la maison de Bourbon, se subdivisa encore. Charles de Bourbon, créé duc de Vendôme, laissa deux fils : Antoine qui par son mariage devint roi de la Basse Navarre, prince de Béarn et duc d'Albret, et qui fut le père de Henri IV, et Louis, premier prince de Condé. Henri IV se trouvait ainsi parent de Henri III au vingt-unième degré. Le rameau des princes de la Roche-sur-Yon portait, depuis 1538, le titre de ducs de Montpensier, sous lequel il a existé jusqu'en 1608. Enfin la branche de Carency, la dernière sous le rapport du rang d'ancienneté, avait cessé d'exister en 1515 ; le dernier prince de Carency ayant été tué à la bataille de Marignan.

Situation de Henri IV à la mort du dernier Valois.

Henri IV se trouvait, à la mort du dernier Valois, dans une situation critique. La plupart des soldats de l'armée de Henri III étaient catholiques, et il était à craindre que, quittant les drapeaux d'un prince pro-

[1] Voy. vol. IX, p. 32.

testans, ils n'allassent se joindre aux assiégés. Les princes et les grands qui se trouvaient à S. Cloud balançaient sur le parti qu'ils devaient prendre. Le maréchal de Biron et Sancy décidèrent les Suisses à se déclarer pour Henri IV, et cet exemple devait produire un bon effet sur le reste de l'armée, pourvu qu'on payât exactement la solde de ces mercenaires, mais Henri n'avait ni argent ni crédit. Les princes du sang ne savaient comment se décider. Le plus riche et le plus puissant de tous, le duc de Montpensier, fils de eette duchesse de Montpensier, qui se distinguait par ses fureurs, devait naturellement désirer que le chef de la maison à laquelle il appartenait lui-même, montât sur le trône; il ne croyait pas que cela serait possible s'il n'abjurait son hérésie. Quelques autres seigneurs tourmentés par la conscience des mauvais services qu'ils lui avaient rendus auprès du dernier roi, craignaient sa vengeance, et ceux-là ne connaissaient pas son caractère. D'autres, jaloux de conserver l'autorité dont ils avaient joui, craignaient de voir passer tout le pouvoir entre les mains des Huguenots, et ceux-ci, aussi ambitieux mais plus fanatiques que les autres, ne craignaient rien tant que de voir Henri IV abandonner une religion pour laquelle ils avaient sacrifié leur fortune et leur sang. De tous les partis que Henri pouvait prendre, le plus dangereux était celui de se brouiller avec les Huguenots qui seuls faisaient sa véritable force; et cependant indisposer contre lui les Catholiques, en déclarant sa résolution de rester fidèle à la religion protestante, c'était

renforcer le parti de la Ligue et se replonger dans les mêmes embarras où il s'était trouvé immédiatement avant sa coalition avec Heuri III. Rarement en révolution les partis mitoyens sauvent ceux qui y ont recours, parce qu'ils sont ordinairement le résultat d'une faiblesse mal déguisée sous le titre de prudence. Néanmoins, dans le cas où se trouvait Henri IV, la nécessité prescrivait de louvoyer, et il fallait peut-être plus de courage pour s'y soumettre que pour choisir un parti extrême. Henri jura aux amis de la monarchie, consciencieux sur l'article de la religion, de conserver et maintenir la foi catholique dans le royaume; de se faire instruire de ses dogmes dans l'espace de six mois; de rendre aux gens d'église les biens qui leur avaient été enlevés par les Protestans; de ne permettre l'exercice public du nouveau culte que dans les endroits où il jouissait alors de cette liberté, jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par les États-généraux qu'il convoquerait à Tours dans six mois, enfin de poursuivre les auteurs de la mort du feu roi. Promettre de se faire instruire dans les dogmes de la religion catholique, c'était se ménager un moyen d'embrasser la religion sans renoncer légèrement à celle qu'il avait professée jusqu'alors ; c'était presque prendre l'engagement de se faire catholique.

A ces conditions, François, prince de Conti, François, duc de Montpensier, les maréchaux de Biron et d'Aumont, Henri, duc de Longueville, les seigneurs de la Force, Givri, Humières et d'autres, reconnurent Henri, le 4 août. Louis de l'Hôpi-

tal, seigneur de Vitri, ne trouvant pas l'engagement de Henri suffisant, se sépara de son armée, et passa du côté des Ligueurs; mais, fidèle aux lois de l'honneur, il abandonna le gouvernement de Dourdan, qu'il avait du feu roi. Le duc d'Épernon, jaloux des maréchaux de Biron et d'Aumont, et sachant que le roi ne l'aimait pas, prétexta des scrupules de conscience, et le quitta avec ses 7,000 hommes : sa défection affaiblit considérablement l'armée de Henri IV.

Charles, cardinal de Bourbon, est proclamé roi par les Ligueurs, et le duc de Mayenne lieutenant-général.

La nouvelle de la mort de Henri III avait causé à Paris une joie indécente : on y alluma des feux de joie, et l'on traitait l'assassin comme un saint. La duchesse de Montpensier exprimait sans honte ses regrets de ce que le roi, avant de mourir, n'eût pas su que le coup venait de sa part. Cependant les Ligueurs n'étaient pas d'accord entre eux sur le parti qu'il fallait prendre; la mort du duc de Guise avait dérangé leur plan. Une seule chose était regardée comme convenue, c'était qu'aucun Huguenot ne pouvait être roi de France, et que par conséquent *le Béarnais*, comme on appelait Henri IV par dérision, était exclu du trône. Cette opinion était partagée par beaucoup de personnes qui n'avaient pas pris part aux excès de la Ligue; maintenant elles firent cause commune avec elle, pour n'avoir pas de roi calviniste. Charles, duc de Guise, fils du Balafré, était trop jeune pour avoir un parti; d'ailleurs, arrêté aux États de Blois, il était soigneusement retenu dans les prisons de Tours. Les amis du duc de Mayenne voulaient qu'il se mît lui-même sur les rangs; mais ce prince, peu ambitieux et

entraîné dans la révolte par des impulsions étrangères, n'aspirait pas à la royauté; il fit ce que désirait le conseil de l'Union, il fit proclamer roi de France, sous le nom de Charles X [1], le cardinal de Bourbon, oncle de Henri IV et son prisonnier, se réservant la charge de lieutenant-général du royaume, que le parlement lui confirma. Bientôt après, il cassa le conseil des Quarante, trop porté aux mesures extrêmes, et en forma un nouveau, composé de Jeannin, ancien président du parlement de Bourgogne; de Villeroi, de l'archevêque de Lyon, qui avait obtenu sa liberté, moyennant une rançon; de magistrats, de militaires, etc. [2].

[1] On frappa monnaie à l'image de ce fantôme de roi. Les vers suivans circulèrent alors dans Paris.

Infidèle à son roi sur la fin de son aage,
Pour frustrer son nepveu de sa vocation,
D'autant qu'il estoit roi d'imagination,
Les badaux de Paris en ont fait une image.

[2] Le 5 janvier 1590, le cardinal Henri Cajetan, de la maison de Sermonetti, légat du pape, fit son entrée à Paris. « Il fit, dit LE GRAIN, une station au faubourg S. Jacques, attendant les Suisses qui alloient le saluer d'une salve de 8 ou 10,000 tant mousquetaires qu'arquebusiers, cependant que l'on faisoit la décharge du canon et de l'artillerie pour le bien veigner. Mais lui qui avoit ouï parler de la suffisance et adresse de telles gens au maniement de ces bastons-là, trembloit de peur que quelque lourdaut ou quelque Politique s'étant glissé parmi eux, n'eût chargé à plomb, et faisoit perpétuellement signe de la main que l'on cessât. Mais eux, pensant que fussent bénédictions qu'il leur donnât, rechargeoient toujours, et le tinrent une bonne heure dans cette alarme.

Henri IV, dont l'armée s'était affaiblie par les défections, voyant que les négociations qu'il avait entamées avec le duc de Mayenne, ne produisaient pas de résultat satisfaisant, leva le siège de Paris, et tandis qu'il faisait conduire le corps de Henri III à l'abbaye de S. Cornille, à Compiègne, il marcha en Normandie, pour recevoir un corps de 4,000 hommes que la reine Élisabeth devait lui envoyer. Le duc de Mayenne l'y suivit avec des forces supérieures, espérant l'enfermer dans la ville de Dieppe, que le commandant lui avait livrée. Henri IV ne tomba pas dans ce piège; il prit une très-bonne position à deux lieues de Dieppe, derrière la rivière de Béthune, et sous le canon du château d'Arques. Le duc de Mayenne qui l'y attaqua, le 21 septembre 1589, fut repoussé, et après avoir fait une tentative infructueuse de couper au roi la communication avec Dieppe, il se vit forcé de se retirer en Picardie.

Combat d'Arques, 1589.

Premier siège de Paris.

Les 4,000 Anglais étant arrivés avec une somme d'argent considérable, Henri IV retourna vers Paris, et se présenta si inopinément dans les environs de cette capitale, que la plus grande consternation s'y répandait, parce que les Parisiens s'attendaient à le voir arriver comme prisonnier. Le 1er novembre, il attaqua cette ville avec un grand succès, s'empara des faubourgs situés sur la rive méridionale de Paris, excepté le quartier de l'Université, et se serait probablement rendu maître de la ville, si sa grosse artillerie n'avait pas été en retard. Mayenne avait envoyé au secours de Paris Charles-Émanuel, duc de Nemours,

avec un corps de cavalerie, et le 2 novembre, il arriva lui-même avec le gros de son armée. Le roi évacua, le 5 novembre, les faubourgs, et plaça ses troupes en bataille. Personne ne s'étant présenté pour le combattre, il se tourna vers Montlhéry, prit Étampes et Vendôme, et se rendit à Tours, où Morosini, ambassadeur de la république de Venise, vint le complimenter comme roi de France. Dans les mois de décembre 1589, de janvier et février 1590, il soumit la plus grande partie de la Normandie, et ce ne fut que le manque d'argent qui l'empêcha de pousser plus loin ses conquêtes. De la Normandie, il retourna subitement en l'Ile de France, dégagea Meulan que le duc de Mayenne assiégeait, prit Poissy et investit Dreux. Le duc de Mayenne ayant reçu un renfort de quelques milliers d'Espagnols qu'on lui avait amené des Pays-Bas, marcha au secours de Dreux. Aussitôt Henri IV leva le siège de cette place, et, par une retraite simulée, engagea le duc à passer l'Eure et à livrer bataille. Elle eut lieu le 14 mars 1590, près d'Ivry. La victoire s'y déclara pour le roi, qui la devait à ses excellentes dispositions, à la vaillance et à la présence d'esprit dont il fit preuve. La défaite de l'armée de la Ligue fut complète; elle perdit 10,000 hommes, son artillerie, ses bagages.

Bataille d'Ivry, 1590.

La consternation fut plus grande à Paris, après cette défaite, qu'après le combat d'Arques. Il paraît certain que le roi aurait pu facilement s'emparer de cette ville, s'il s'y était porté dans le premier moment. On accuse le maréchal de Biron et François d'O,

surintendant des finances, de l'en avoir empêché par des vues intéressées; le premier, parce qu'il craignait de déchoir de son influence, si la guerre était promptement finie; l'autre, parce que la reddition volontaire de Paris aurait privé les coffres du roi du montant de la contribution dont il espérait que la ville serait frappée, si elle était prise de force. Des historiens estimables expliquent ainsi la conduite du roi; d'autres attribuent au manque d'argent le séjour prolongé pendant quinze jours qu'il fit à Mantes, et qui donna aux Ligueurs le temps de se remettre de leur frayeur.

Second siège de Paris.

Après avoir pris Lagni, Provins, Montereau et Melun, et échoué dans une entreprise dirigée sur Sens, Henri IV bloqua Paris de tous côtés, le 7 mai 1590. La défense de la capitale avait été confiée au duc de Nemours, pendant que Mayenne était allé sur les frontières des Pays-Bas, chercher du secours auprès d'Alexandre Farnèse, duc de Parme, gouverneur-général des provinces espagnoles. Le duc de Mayenne était dans un assez grand embarras. Paris était probablement perdu pour lui; car si par le secours de l'Espagne, il parvenait à le débloquer, il devait s'attendre à ce que le peuple qui ne l'aimait plus depuis qu'il avait cassé l'ancien conseil de l'Union, et les Seize, devenus depuis ce temps indociles à ses avis sages et modérés, reconnaîtraient le roi d'Espagne comme souverain. Cet embarras s'accrut lorsqu'il reçut la nouvelle que son roi Charles X était mort, le 9 mai 1590, à Fontenai-le-Comte, où Henri IV l'avait tenu dans une

captivité honorable. Sans doute les Espagnols et le conseil des Quarante et celui des Seize se réuniraient, pour demander l'élection d'un roi ; et sous quel prétexte s'y opposer? Ce fut en effet le premier point sur lequel Bernardin de Mendoze, ambassadeur de Philippe II, insista, lorsqu'il conclut avec la Ligue une alliance par laquelle il lui accorda un secours de 10,000 hommes d'infanterie, 3,000 chevaux, et Alexandre Farnèse pour les commander. Le duc de Mayenne n'osant se déclarer contre cette mesure dont il prévit la perte de la France, parce que le choix d'un roi serait, selon toute apparence, tombé sur le roi d'Espagne ou plutôt sur une de ses infantes, feignit de l'approuver beaucoup, et pressa, pour la forme, la convocation des États-généraux, en faisant naître secrètement des obstacles contre leur réunion.

Le blocus de Paris réduisit bientôt cette ville dans une grande détresse. Elle renfermait alors 230,000 individus, pour lesquels il n'y avait des vivres que pour un mois ; mais le fanatisme, entretenu par la duchesse de Montpensier et par les moines, fit supporter patiemment aux Parisiens toutes les privations. Un des moyens qu'on imagina pour leur faire oublier la faim, c'étaient des processions qui avilissaient la religion, parce qu'elles n'étaient que des farces ridicules. Guillaume Rose, évêque de Senlis, animé d'une humeur guerrière, s'érigea en colonel d'un régiment composé de capucins, de chartreux, de jacobins et d'autres moines, portant des armes sur leurs frocs. Cette troupe, prétendu symbole de l'Église militante, par-

courait les rues, pour se mettre en parade et passer la revue de ses chefs. Sous l'évêque-colonel, les prieurs des différens couvens commandaient comme capitaines, portant d'une main une hallebarde, et de l'autre un crucifix. Le cardinal Sermonetti, légat du pape, témoigna sa vive satisfaction de cette sainte milice; il ne tarda pas à avoir une preuve de son habileté; car lors de la salve de mousqueterie qu'elle fit en son honneur, un de ces soldats tua son secrétaire[1].

Cependant la famine devint extrême dans Paris: lorsque tous les chevaux, les ânes, les chats, les rats et les souris étaient consommés, on fit du pain de son mêlé de poussière d'ardoise, de foin et de paille hachés, d'ossemens broyés, et on appelait cette nourriture qui donna la mort à beaucoup de personnes, *le pain de madame de Montpensier*. Le roi se flattait en vain que le peuple, réduit au désespoir, forcerait les chefs à capituler: la patience des Parisiens supportait tout. On conseilla à Henri de livrer un assaut, et ses officiers lui en garantirent le succès; il ne put se résoudre à exposer cette grande cité aux horreurs qui sont le partage d'une place prise par force; sa bonté permit au contraire que quelques milliers d'habitans qui se mouraient de faim, sortissent de la ville, et il

[1] L'histoire nomme encore parmi les prélats qui prirent part à une fameuse procession que fit cette milice sacrée, Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon; Aimar Hennequin, Gérard Belanger, Philippe de Sega, François Panigarole, évêques de Rennes, Fréjus, Plaisance et Asti.

tolérait les envois de vivres que plusieurs des siens faisaient furtivement à leurs amis de Paris. Néanmoins pour accélérer la reddition, il attaqua, le 27 juillet, tous les faubourgs à la fois, et s'en rendit maître au bout d'une heure. Les Ligueurs se prêtèrent alors à des négociations qui eurent lieu, le 5 août, à l'abbaye de S. Antoine-des-Champs [1]. Le roi en personne assista aux conférences. Les députés de la Ligue étaient tous du clergé, et à leur tête se trouvaient le cardinal de Gondi, évêque de Paris, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon. Ces conférences, auxquelles les Seize ne s'étaient décidés que pour engager le peuple à prendre patience et laisser au secours qu'on attendait le temps d'arriver, n'aboutirent à rien. Bientôt après, le duc de Mayenne arriva à Meaux, à la tête de 10,000 hommes, faisant l'avant-garde du duc de Parme qui, s'étant mis en marche, le 6 août, à la tête de 15,000 hommes de troupes aguerries et d'une forte artillerie, vint le joindre le 22. D'après le conseil du maréchal de Biron, Henri IV leva le siège le 31, et alla au-devant de Farnèse jusqu'à Chelles; mais cet habile général se retrancha derrière un marais, où le roi ne put l'attaquer, et s'empara de Lagni, pour ouvrir aux Parisiens la navigation de la Marne, par le moyen de laquelle ils furent dès-lors abondamment pourvus de vivres. Le roi ayant renoncé, pour le moment, à l'espoir de soumettre la capitale, distribua une partie de ses troupes dans les places du voisinage,

Première expédition d'Alexandre Farnèse en France.

[1] Cette abbaye de femmes, aujourd'hui hôpital, avait été fondée en 1198, par Foulques de Neuilly.

et envoya les autres dans les provinces où ses lieutenans en avaient besoin.

Si la marche du duc de Parme fit manquer les projets de Henri IV, elle ne fut pas favorable au duc de Mayenne. Alexandre Farnèse eut occasion de se convaincre combien peu ce prince se qualifiait pour être chef de parti. Indolent, passant une grande partie de son temps à table ou au lit, retardé dans tous ses mouvemens par sa corpulence, il donnait ses ordres avec une lenteur que ses amis appelaient de la dignité ; le pape Sixte Quint l'avait mieux jugé en prédisant que Henri IV aurait le dessus, parce qu'il ne lui fallait pas plus de temps pour dormir qu'à son adversaire pour dîner. Farnèse prit la même opinion, et conseilla au roi, son maître de s'ériger lui-même en chef de la Ligue, ce qui lui serait très-facile en gagnant le clergé et le peuple des grandes villes.

Journée des farines.

Paris était ouvert de plusieurs côtés, mais sa communication avec les provinces du nord était fermée par S.-Denis où le roi avait garnison. Les Ligueurs résolurent de se débarrasser de cette entrave. Claude, chevalier d'Aumale se chargea de surprendre S.-Denis, le 3 janvier 1591 ; il échoua dans cette entreprise qui lui coûta la vie. Quelques jours après, le roi fit une tentative du même genre sur Paris, qui n'eut pas plus de succès. Elle est connue sous le nom de *journée des farines*, parce que ce fut par le moyen d'officiers déguisés en paysans amenant des farines à Paris, par la porte S.-Honoré, que le coup avait dû être exécuté. Cette tentative fournit aux chefs des factieux un pré-

texte pour introduire une garnison espagnole de 4,000 hommes. Malgré la rigueur de la saison, Henri assiégea Chartres et le prit après une résistance opiniâtre ; les Ligueurs s'en dédommagèrent par la prise de Château-Thierry.

Grégoire XIV souffle le feu de la guerre civile.

Il arriva un évènement qui pouvait avoir des suites funestes pour le roi de France. Sixte Quint qui avait toujours bien jugé la Ligue et qui penchait pour Henri IV, en supposant toutefois qu'on réussît à le faire revenir de ses erreurs religieuses, était mort le 27 août 1590, et avait été remplacé par Grégoire XIV, car nous ne comptons par Urbain VII qui n'occupa la chaire pontificale que treize jours. Grégoire, prélat de peu de moyens, était né sujet du roi d'Espagne, et ne voyait que par les yeux de la cour de Madrid. Il entama le trésor laissé par Sixte Quint pour lever une armée de 9,500 hommes, la plupart Suisses, qu'il envoya aux Ligueurs; il leur promit en outre un subside de 15,000 ducats par an. Par des brefs adressés aux prélats du royaume, à la noblesse et au peuple, il déclara Henri IV hérétique relaps, déchu de tous ses états, et menaça de l'excommunication tous ceux qui ne quitteraient pas son parti. Une chambre du vrai parlement de Paris qui siégeait à Châlons sous la présidence d'Achille de Harlay (car ce magistrat avait été relâché moyennant le paiement d'une grosse rançon), cassa ces brefs, le 6 juin 1591, ordonna qu'ils fussent brûlés par la main du bourreau, et interdit tout envoi d'argent à Rome. Le 5 août, le parlement en corps qui était à Tours confirma cet arrêt, et dé-

clara Grégoire XIV ennemi de la paix et de l'union de l'Église, ennemi du roi et du royaume, complice de la conspiration espagnole et fauteur de la rébellion. Les troupes du pape ne furent pas plus heureuses que ses bulles ; elles furent battues et dispersées, et lui-même mourut après un règne d'un peu plus de dix mois, le 15 octobre 1591.

Origine d'un second et d'un tiers parti dans la Ligue.

Un second évènement qui menaça Henri IV d'un grand danger, et qui pourtant n'eut pas les suites qu'on en craignait dans le premier moment, fut l'apparition d'un nouvel acteur sur le théâtre politique. Charles, duc de Guise, fils du Balafré, trouva moyen, le 15 août 1591, de s'échapper de sa prison, à Tours, où il avait été renfermé après l'assassinat de son père. Les Ligueurs reçurent ce jeune prince, âgé de vingt ans, avec l'enthousiasme qu'inspirait le souvenir de l'homme du peuple, du roi de Paris, comme Henri III l'appelait. Charles entra sur-le-champ en liaison étroite avec la Ligue et forma ainsi un second parti, opposé au duc de Mayenne; ce partage des forces de ses ennemis fut très-avantageux au roi. Il s'établit même un troisième parti ou *tiers-parti*, comme il fut nommé, ayant à sa tête le cardinal de Rouen, Charles de Bourbon, le plus jeune fils du premier prince de Condé, de sa première épouse, qui, supposé que la profession de la religion réformée exclût du trône, était, depuis la mort du soi-disant Charles X, héritier légitime de la couronne. La duchesse de Montpensier croyant voir dans le jeune Guise les traits d'un frère chéri, abandonna entièrement le parti du

duc de Mayenne pour embrasser les intérêts de son neveu.

Tyrannie des Seize.

Les Seize enhardis par cette défection et comptant sur le soutien du roi d'Espagne, tournèrent entièrement le dos au lieutenant-général du royaume, et employèrent, pour le perdre auprès du peuple, l'arme que les factions savent si bien manier, la calomnie. Ils offrirent la couronne à Philippe II, soit pour lui-même, soit pour un prince de sa maison, soit pour l'époux qu'il donnerait à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, sa fille, promettant de se soumettre au maître qu'ils recevraient de sa main. Ils espéraient que le roi d'Espagne marierait l'infante au duc de Guise. Ils étaient conseillés dans toutes leurs démarches par Jean-Baptiste Taxis, et Diègo d'Isarra, agens d'Espagne à Paris. Pour diminuer les forces du duc de Mayenne, ils résolurent la perte de tous les hommes modérés qui pouvaient avoir de l'influence. Le cardinal de Gondi était du nombre. Le fanatisme avait aveuglé la Sorbonne qui devait être le dépôt des bonnes doctrines, au point qu'elle avait rendu un décret qui déclarait coupable de péché mortel, en état de damnation et excommunié quiconque ne détesterait pas la doctrine exprimée dans les six propositions suivantes : 1° on peut et on doit même reconnaître pour roi Henri de Bourbon ; 2° il est permis en conscience de tenir son parti et de payer les impôts qu'il exige ; 3° il n'est pas contre la religion de le reconnaître pour roi, sous la condition qu'il se fera catholique ; 4° la couronne de France peut être défé-

rée à un hérétique relaps et excommunié, si son droit d'ailleurs est légitime; 5° les papes n'ont pas droit d'excommunier nos rois; 6° il est permis et même nécessaire de traiter avec le Béarnais et les hérétiques. On exigea que Gondi approuvât ce décret par sa signature; pour échapper à cette infamie, le prélat quitta secrètement son siège.

La fureur des factieux tomba alors sur le parlement, c'est-à-dire sur ce tribunal intrus qu'eux-mêmes avaient institué. Si les membres dont il était composé, prévariquaient en acceptant des fonctions de la main des rebelles, du moins conservèrent-ils le caractère de magistrats légitimes dans l'administration d'une justice impartiale. Ce parlement avait acquitté, faute de preuve, un individu que la faction accusait de trahison. Quelques-uns des plus enragés, tels que Bussi le Clerc, ancien procureur et alors gouverneur de la Bastille et membre du conseil des Seize, sous prétexte que le conseil était trop nombreux pour le maintien du secret (car il était nommé conseil des Seize comme représentant les seize arrondissemens de Paris, et non d'après le nombre de personnes dont il était composé), avaient fait nommer un petit conseil de douze membres seulement où Bussi et ses amis dominaient. Par une détestable supercherie, ils arrachèrent aux membres de ce petit conseil une signature en blanc, au-dessus de laquelle ils inscrivirent une sentence de mort contre le président Barnabé Brisson, et deux conseillers, Claude Larcher et Jean Tardif, et firent sur-le-champ pendre ces trois magistras.

Cet attentat perdit les Seize. Le duc de Mayenne était à Soissons pour attendre le duc de Parme, qui pour la seconde fois avait reçu l'ordre d'entrer en France. Appelé à Paris par le parlement et par les gens de bien, il arriva au mois de décembre, fit pointer du canon contre la Bastille, et força Bussi le Clerc à se rendre : cependant il fallut lui promettre une amnistie. Quatre de ses complices furent pendus, les autres se sauvèrent. Pour que le désespoir ne fît pas tenter au reste de la faction un coup hardi, Mayenne fit enregistrer au parlement des lettres d'abolition pour tous, en défendant, sous peine de mort, toute assemblée secrète. Il justifia sa conduite par une circulaire adressée aux gouverneurs de provinces, auxquels il fit jurer qu'ils ne l'abandonneraient pas, qu'ils ne nommeraient pas de roi sans son avis, et qu'ils n'entretiendraient pas de correspondance avec les Espagnols. Ainsi le duc de Mayenne mit fin à la tyrannie des Seize.

Henri IV avait reçu des renforts considérables d'Angleterre et d'Allemagne. Ces derniers lui furent amenés par Henri de la Tour, vicomte de Turenne. Pour l'en récompenser, le roi le maria à Charlotte de la Marck, sœur et héritière du dernier duc de Bouillon et seigneur de Sedan de cette maison, lequel était mort à Genève [1] : depuis ce moment, Turenne prit le titre de duc de Bouillon [2]. Henri IV le nomma aussi l'an- Siège de Rouen, 1591.

[1] Voy. p. 90 de ce vol.

[2] Dans la nuit même de sa noce, Turenne se rendit maître, par un coup de main, de la ville de Stenai, et vint en apporter la nou-

née suivante maréchal de France. Il fut le père de ce duc de Bouillon et de ce maréchal de Turenne qui jouèrent un si grand rôle par la suite. Avec ces renforts, Henri IV entreprit, au mois de novembre 1591, le siège de Rouen : c'était principalement à l'instigation de la reine Élisabeth qui désirait que les villes maritimes ne fussent pas plus long-temps au pouvoir de la Ligue. L'armée avec laquelle il commença ce siège, était de 35,000 hommes parmi lesquels se trouvaient 7000 Anglais sous les ordres du comte d'Essex. Rouen était bien fortifiée, pourvue d'une bonne garnison et commandée par André-Baptiste de Villars-Brancas, grand capitaine qui fut depuis amiral de France. La vigoureuse défense qu'il fit, ménagea au duc de Parme le temps de venir des Pays-Bas avec 13,000 hommes, et de se réunir au duc de Mayenne. Le roi laissant le gros de son armée devant Rouen, marcha à sa rencontre avec 6000 chevaux. Il y eut, le 5 février 1592, près d'Aumale, une affaire où Henri IV s'exposa beaucoup et reçut une blessure, à la vérité légère, aux hanches. Ce prince marcha vers Dieppe, parce que le duc de Parme faisait mine de vouloir assiéger cette place. Biron, laissé devant Rouen, fut obligé, le 20 avril, d'en lever le siège. Le roi réussit ensuite à enfermer le duc de Parme près de Caude-

Seconde expédition d'Alexandre Farnèze en France.

velle au roi à son lever, car Henri IV avait couché à Sedan. Turenne eut par ce mariage Sedan et Raucourt; quant au duché de Bouillon, il était toujours entre les mains de l'évêque de Liège (Voy. p. 90 de ce vol.), et ce ne fut que son petit-fils qui l'obtint par le traité de Nimègue de 1678.

bec : ce grand capitaine paraissait perdu, mais par une manœuvre admirable, il se tira de ce mauvais pas et s'en retourna en Flandre sans être entamé.

Le duc de Guise ayant dans l'intervalle pris Épernay, le roi à qui il importait d'être maître de cette position, l'attaqua et la prit, le 9 août 1591, après un siège de trois semaines ; mais cette conquête lui coûta son meilleur général, le maréchal de Biron ayant eu la tête emportée d'un coup de canon. Quel que fût le mérite de cet officier, son entêtement et le despotisme avec lequel il faisait prévaloir ses opinions, firent plus d'une fois du tort aux affaires du roi. Ses services n'étaient pas désintéressés ; il aimait le roi à cause de l'autorité dont sa confiance le faisait jouir, et il aurait mieux aimé prolonger la guerre que de contribuer à une paix qui l'aurait fait rentrer dans l'état de particulier.

Prétendus États-généraux de 1593.

Le duc de Mayenne n'avait pas pu retarder plus long-temps la convocation des États-généraux : ils devaient se réunir au mois de janvier 1593. Henri IV craignait beaucoup cette assemblée qui pouvait lui devenir extrêmement préjudiciable si elle mettait l'accord entre tous ses ennemis. Pour appuyer les prétentions de l'Espagne, le duc de Parme reçut l'ordre d'entreprendre sa troisième expédition en France : il se mit en marche, mais lorsqu'il fut arrivé à Arras, il succomba à la maladie qui minait sa santé depuis long-temps, et mourut, le 2 décembre 1592, à l'âge de quarante-sept ans.

Les États-généraux ou plutôt l'assemblée des dépu-

tés de tous les Ligueurs de la France, ouvrit sa session, le 26 janvier, dans la grande salle du Louvre. Le roi d'Espagne y demanda par l'organe du duc de Féria, son ambassadeur, que la loi salique qui exclut les princesses de la succession au trône de France fût abolie; que Henri IV, même dans le cas où il retournerait à la religion catholique, fût formellement exclu du trône, et que l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, petite-fille de Henri II, fût reconnue reine de France. Cette proposition fut rejetée d'autant plus vivement que Feria fit entendre que son maître voulait marier l'infante à un archiduc d'Autriche. Quand cet ambassadeur vit le mauvais effet que sa demande avait produit, il la modifia en déclarant, le 22 juin 1593, que Philippe II choisirait l'époux de l'infante parmi les princes français ou lorrains. Cela n'empêcha pas le parlement de la Ligue de rendre, le 28 juin, un arrêt par lequel il insistait sur la conservation de la loi salique, comme fondamentale du royaume de France, et demandait que la couronne ne fût pas déférée à un étranger. Le duc de Feria déclara alors, que Philippe destinait sa fille au duc de Guise. Le duc de Mayenne parut approuver cette proposition, mais tourmenté d'une jalousie qui lui rendait insupportable l'idée de voir son neveu élevé à la dignité royale, il demanda que l'élection du duc et de l'infante demeurât secrète jusqu'à la consommation du mariage; que l'infante venant à mourir sans enfant mâle, le duc de Guise fût seul roi; que celui-ci mourant, l'infante ne pût se remarier qu'à un prince lorrain que les autres princes

de la maison auraient agréé; que si elle n'avait pas d'enfant, l'aîné des Guises lui succédât; que les seuls Français fussent nommés aux charges et dignités; qu'on lui donnât à lui en toute souveraineté héréditaire la Champagne et la Bourgogne, avec son patrimoine ainsi qu'avec la principauté de Joinville, Vitri, S. Dizier, une pension annuelle de 50,000 écus, et dès ce moment des assurances pour 800,000 livres en plusieurs paiemens.

Au grand étonnement de Mayenne, ces conditions furent acceptées, ce qui le mit dans un embarras dont le tira une observation faite dans l'assemblée des États par la Châtre, l'un des maréchaux de sa création. Celui-ci représenta qu'il y aurait de l'imprudence à nommer un roi pendant qu'on n'avait pas de troupes, et que Henri, dont l'abjuration paraissait immanquable, était à la tête d'une bonne armée; qu'il fallait plutôt accepter la trève. Cette proposition passa.

L'abjuration de Henri IV était en effet immanquable. Abjuration de Henri IV, 1593.
Le refus constant des meilleurs citoyens de reconnaître un roi calviniste avait prouvé la justesse de la prédiction que Henri III avait faite sur son lit de mort. D'après Davila, historien des guerres civiles, l'éloquence du comte de Schomberg contribua à faire prendre à Henri IV la résolution d'embrasser la religion catholique : il s'agit de Gaspard de Schomberg, de la famille saxonne de ce nom, ancien Protestant, qui depuis plus de trente ans servait les rois de France avec zèle et fidélité, et jouissait de la confiance de

Henri IV [1]. Le sage Rosny aussi, le plus fidèle ministre du roi, et le plus fermement attaché à la religion protestante, pressait son maître de remplir l'espoir qu'il avait donné lui-même aux Catholiques, en promettant de se faire instruire, et d'ouvrir des conférences qui se tinrent à ce sujet, depuis le 29 avril 1593, à Surène et à la Villette, près Paris. Les principaux plénipotentiaires à cette espèce de congrès étaient, de la part du roi, Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, et de celle de la Ligue, l'archevêque de Lyon. Les ambassadeurs d'Espagne et le nonce du pape s'opposèrent à la continuation des conférences, et le nonce de Clément VIII se compromit, en annulant d'avance tout ce qui s'y ferait. Henri IV ne s'en laissa pas effrayer; le 15 juillet 1593, il alla à l'Église de S. Denis, fit abjuration entre les mains de l'archevêque de Bourges, dont il reçut l'absolution et la communion. Le soir, on vit sur toutes les hauteurs, depuis Montmartre jusqu'à Pontoise, des feux de joie annoncer au peuple cet heureux évènement, et toutes les villes soumises au roi firent des réjouissances publiques. A Paris même, il s'opéra une révolution dans les esprits, et malgré la défense du lieutenant-général, la population de cette ville se porta à S. Denis, pour voir son roi. Les États-généraux sentirent que leur mission était expirée; ils conclurent, le 30 juillet 1593, une trève de trois mois avec Henri. Mayenne la prorogea à son expiration.

[1] Voyez sur les deux familles de Schomberg, l'une saxonne, l'autre hessoise, ce qui a été dit vol. XVI, p. 359.

Il fallait encore la réconciliation avec le pape. Henri nomma ses ambassadeurs à Rome, le duc de Nevers, Claude d'Angennes, évêque du Mans, et Louis Séguier, doyen de l'Église de Paris; et, pour préparer les voies à leur négociation, il les fit précéder par un gentilhomme, nommé Brochard de la Clielle. Arnaud d'Ossat, qui fut depuis cardinal, et devint un célèbre négociateur, les avait déjà préparées, sans en avoir reçu la commission. Un jésuite espagnol, François Tolet, qui fut ensuite cardinal, servit aussi Henri dans cette circonstance. Cependant l'ambassade du roi fut sans succès. Soit pour n'avoir pas l'air d'absoudre trop facilement un relaps, soit que le roi d'Espagne lui prescrivît la conduite qu'il avait à tenir, Clément VIII refusa l'absolution, et resta inflexible sur ce point.

On a de la peine à deviner le but que le duc de Mayenne se proposait. Il ne voulait pas de la couronne; il ne pouvait pas supporter l'idée de la voir portée par son neveu; il rejetait un roi étranger, et il s'opposait à ce que Henri IV fût reconnu. Après la dissolution des États-généraux, il s'obligea, par un serment secret qu'il prêta en présence du légat, à ne jamais quitter la Ligue et à ne pas se réconcilier avec Henri IV, quand même il serait roi.

Cependant Henri IV, dont le parti s'accroissait de jour en jour, résolut de se faire sacrer, pour consolider son pouvoir aux yeux de la nation. Rheims étant entre les mains du duc de Guise, il choisit Chartres pour cette cérémonie. Elle se fit le 27 février 1594, par Nicolas de Thou, évêque de cette ville. Depuis ce

moment, une ville, une province du royaume après l'autre, se soumirent. Meaux avait été rendu au mois de décembre, par Louis de l'Hôpital, marquis de Vitri; Aix en Provence suivit cet exemple en janvier. Lyon, Orléans et Bourges en février 1594; Rouen négociait encore. Mayenne ne se crut plus en sûreté à Paris. Après avoir remis le commandement de cette ville au comte de Cossé-Brissac, il en sortit le 6 mars, avec sa famille, et se rendit à Soissons, pour recevoir, disait-il, le comte Ernest de Mansfeld, qui devait arriver à la tête d'une armée espagnole. Brissac avait promis de conserver la ville à la Ligue; mais il n'était pas en son pouvoir de tenir sa parole; il risquait un soulèvement. En conséquence, il résolut de remettre la ville volontairement au roi, et il prit des arrangemens pour cela avec plusieurs membres du parlement, le président le Maître, Édouard Molé, d'Amourt,' du Vair, avec l'Huillier, prevôt des marchands, et les échevins Langlois, Denis Neret et Beaurepaire. Ces arrangemens coûtèrent au roi 1,476,000 livres; il fallait, disait-on, quelques précautions pour éviter l'effusion du sang, parce qu'il y avait dans la ville 4,000 Espagnols, et que les Seize avaient à peu près autant de satellites.

Réduction de Paris, 1594.

Elles furent si bien prises, que l'armée du roi entra le 22 mars de grand matin. Deux ou trois bourgeois fanatiques et quelques soldats étrangers qui crièrent : Aux armes! furent sabrés; ce fut le seul sang qui coula. Quelques heures plus tard, Henri IV arriva lui-même, fit son entrée, et descendit à Notre-Dame,

pour y entendre la messe. Les capitaines de ses gardes ayant voulu écarter le peuple qui se pressait autour de lui, il les en empêcha, disant que ces gens étaient affamés de voir un roi. Brissac qui était allé à sa rencontre, pour lui présenter les clefs de la ville, fut nommé maréchal de France. Le duc de Feria obtint un sauf-conduit; il en profita sur-le-champ, et emmena les troupes espagnoles et les plus fougueux Ligueurs. Henri IV fit proclamer une amnistie générale, et donna une garde de sûreté à ses ennemies jurées, les duchesses de Montpensier et de Nemours [1]. La tranquillité se rétablit promptement : deux heures après l'arrivée du roi, toutes les boutiques étaient ouvertes, tous les ateliers en mouvement. Les membres du parlement, qui siégeaient à Châlons et à Tours, furent rappelés pour se réunir à ceux qui étaient restés à Paris, pour administrer la justice. François, marquis d'O, seigneur de Fresnes, qui avait été gouverneur de Paris, fut rétabli en cette charge; il était aussi surintendant des finances : c'était un homme immoral.

Le 28 mars, le chancelier, Philippe Hurault, comte de Chiverny, publia un édit du roi, portant amnistie générale; prohibant l'exercice de la religion protestante à Paris et deux lieues à la ronde; confirmant les

[1] Anne d'Este, mère du duc de Nemours. Celui-ci n'était pas marié. Henri IV alla leur faire une visite et les traita comme parentes, se donnant l'air d'ignorer tout ce qui s'était passé. Il demanda à la duchesse de Montpensier de quoi se rafraîchir, ayant faim. La princesse ayant voulu, selon l'usage, déguster les plats, il ne le souffrit pas, disant qu'elle était d'un sang qui n'avait jamais empoisonné personne.

privilèges de la ville et de l'université, et annulant les décrets qui avaient été faits contre les royalistes. Tous ceux qui avaient eu part à l'assassinat de Henri III ou à un complot contre la vie du roi, qu'on venait de découvrir, étaient exclus du bénéfice de l'amnistie.

Un arrêt du parlement, du 30 mars, révoqua et cassa toutes les ordonnances et décrets publiés depuis le 29 décembre 1588, et tous les sermens prêtés, en tant que les uns et les autres étaient contraires à l'autorité du roi et aux lois du royaume; l'autorité du duc de Mayenne, sous le titre de lieutenant-général du royaume, fut anéantie. Il y était ordonné à tous et à un chacun d'obéir à Henri IV comme au monarque légitime, et de se séparer de l'association dont le duc de Mayenne était le chef. Tous les décrets portés aux prétendus États-généraux de Paris étaient révoqués et annulés, toutes les fêtes et solennités introduites par la Ligue, supprimées, et, à leur place, le 22 mars devait être annuellement célébré.

Le 2 avril, Jacques d'Amboise, médecin du roi, ayant été élu recteur de l'université, vint à la tête de ce corps qui s'était mal conduit dans ces temps d'épreuve, faire soumission et prêter le serment de fidélité : l'université renonça à toute association qui y était contraire, et déclara tous ceux qui pensaient autrement indignes des privilèges académiques.

2. *Soumission de la France*, 1594—1598.

Soumission de Rouen, Laon, Cambrai, etc.

Maître de Paris, Henri désirait ardemment la possession de Rouen. Son fidèle ministre, le baron de Rosny, avait entamé des négociations pour la reddi-

tion de cette place avec Villars-Brancas qui y commandait toujours ; elles eurent pour résultat une convention qui se conclut le 26 avril 1594. Villars rendit la ville, le roi lui promit une somme de 1,200,000 livres et une pension de 60,000 [1] ; il lui confirma le gouvernement de Rouen et du Hâvre, et la charge d'amiral de France que le duc de Mayenne lui avait conférée.

Riom en Auvergne, Poitiers, Château-Thierry, Amiens, Beauvais, S. Malo, se soumirent successivement. La conquête de Laon, place si importante par sa situation, coûta plus de peine. Le duc de Mayenne y avait jeté sa famille, et était allé lui-même à Bruxelles chercher des secours. Charles de Gontaut-Biron, fils du maréchal Armand qui avait péri en 1592, assiégea cette ville, où Charles-Émanuel, comte de Sommerive, fils de Mayenne, âgé de quatorze ans seulement, commandait en l'absence de son père. Le roi en personne assista au siège qui traîna en longueur, parce que le comte de Mansfeld et le duc de Mayenne arrivèrent au secours de la place, avec un corps de 8 à 9,000 hommes, qui tint le roi en échec, sans pouvoir jeter des renforts dans la ville. La perte d'un convoi considérable força enfin Sommerive de capituler. Le roi qui avait conçu de l'estime pour cet enfant, lui accorda des conditions honorables, le loua de son courage, et le fit escorter jusqu'à Soissons, où il avait demandé à se retirer. Laon fut occupé le 2 août 1594. La France perdit à ce siège un jeune militaire des plus grandes

[1] Villars et ses amis reçurent pour Rouen, Hâvre et le Pont-Audemer, 2,146,290 livres.

espérances, Givri, gouverneur de Brie, à qui Henri IV écrivit un jour : « Tes victoires m'empêchent de dormir. Adieu, Givri! voilà tes vanités payées. » De Thou, en déplorant cette perte, atteste les Français, les Italiens, les Allemands et les Espagnols, de la vérité du magnifique éloge qu'il en fait.

Cambrai reconnut le roi le 7 août. Dans le temps où le duc d'Alençon, frère de Henri III, était à la tête d'un parti dans les Pays-Bas, il avait nommé gouverneur de cette ville, Jean Montluc-Balagni, fils naturel de cet évêque de Valence dont il a été souvent question. Profitant des troubles de la Ligue, Balagni s'était rendu indépendant, et avait forcé les habitans de le reconnaître pour leur prince et seigneur. L'épouse de ce petit souverain [1] qui gouvernait en vrai tyran, et s'était formé un arrondissement autour de sa capitale, était allée trouver le roi à Dieppe, au mois de décembre 1593, et était convenue que Balagni reconnaîtrait la haute protection de la France; et le roi promit de le laisser, lui, son épouse et leurs descendans des deux sexes, en possession du pouvoir que les États de Cambrai leur avaient déféré, de protéger la liberté et les privilèges de la ville envers et contre tous, de payer annuellement 70,000 écus d'or pour l'entretien d'une garnison, d'assigner à Balagni des domaines de 20,000 livres de revenus [2], de traiter les habitans

[1] Sa première épouse. En 1596 il épousa en seconde noce Diane d'Estrées, fille d'Antoine, marquis de Cœuvres, et sœur de la belle Gabrielle.

[2] Il fut obligé de lui donner encore 420,000 livres.

de Cambrai comme les régnicoles, etc. Cette convention fut confirmée pendant le siège de Laon, après lequel Henri IV se rendit lui-même à Cambrai, où il fut reçu avec beaucoup de magnificence.

Soumission du duc de Guise.

Le 29 novembre 1594, le duc de Guise fit son accommodement avec le roi, et lui remit Rheims, Rocroi, S. Dizier, Guise, Joinville, Vitri et Mézières, dont les gouvernemens furent conférés, soit au duc lui-même, soit à ses frères. Pour le dégager de l'immense dette que son père avait contractée pour troubler le royaume, Henri lui promit 40,000 écus d'or, et lui donna le gouvernement de Provence, à charge d'en dépouiller le duc d'Épernon qui visait à s'y rendre indépendant.

Attentat contre la vie d'Henri IV, et procès des Jesuites.

Quelque magnanimité que Henri IV montrât à ses sujets rebelles, il ne lui fut pas facile d'éteindre le fanatisme que les auteurs de la Ligue avaient inspiré à la nation. Il se manifesta dans des tentatives réitérées contre la vie du roi. Pendant la domination des Seize, au mois d'août 1593, Henri étant à Melun, un certain Pierre Barrière d'Orléans, ancien batelier, et servant alors dans les troupes de la Ligue, forma le projet de l'assassiner. Il s'en ouvrit à un jacobin florentin, nommé Bianchi, qui le dénonça à la justice. On lui fit son procès, et il fut exécuté. Dans son interrogatoire, il déclara que plusieurs religieux carmes, jacobins, capucins et jésuites, et particulièrement le P. Varade, supérieur du collège de Clermont à Paris, l'avaient excité à ce forfait.

Les défenseurs de la société de Jésus repoussent l'accusation de Barrière comme calomnieuse, ou nient

même qu'il l'ait proférée. Le fait ne peut être constaté; mais il est certain que les Jésuites et les Capucins ont montré fort long-temps une haine fanatique pour Henri IV. Lorsqu'après la réduction de Paris, en 1594, toutes les autres corporations religieuses prêtèrent à ce prince le serment de fidélité, ces deux Ordres seuls s'y refusèrent en déclarant qu'ils ne pouvaient le faire sans la décision du pape. Les Jésuites se dispensant de prier Dieu pour le roi, l'université en prit occasion de renouveler ses anciennes plaintes contre ces pères. Le parlement admit la plainte, quoique le cardinal de Bourbon se déclarât le patron des Jésuites. Ce fut un avocat célèbre, père d'un théologien qui devint plus célèbre encore, Antoine Arnauld, qui plaida la cause des demandeurs. Dans un discours violent, il peignit la société comme ayant été l'instrument le plus actif de l'Espagne pour remplir le royaume de troubles et le conduire à sa perte. Rappelant le décret anciennement rendu par la faculté de théologie qui déclarait les Jésuites perturbateurs de l'ordre public et hiérarchique[1], il conclut à ce qu'ils fussent entièrement bannis de France. Il cita l'adage reçu parmi ces religieux qu'il fallait au monde chrétien un seul Dieu, un seul pontife et un seul roi, savoir le roi catholique, et les aveux de Pierre Barrière d'après lesquels il avait été excité à son forfait par les Jésuites. Les curés des paroisses de Paris se joignirent à l'université, et demandèrent par l'organe de Louis Dolé[2], leur avocat, que si les

[1] Voy. vol. XVI, p. 320.

[2] Sous la régence suivante, il fut intendant des finances.

Jésuites n'étaient pas chassés du royaume, au moins on leur interdît l'usage d'administrer les sacremens. Louis Duret, l'avocat de l'Ordre, répondit en peu de mots et avec beaucoup de modération, mais le syndic du collège de Clermont publia une apologie détaillée de l'Ordre. A la demande d'Antoine Séguier[1] faisant les fonctions d'avocat général, les requêtes de l'université et des curés furent jointes au dossier de la procédure intentée contre les Jésuites en 1564, pour être prononcé sur le tout; ou en d'autres termes, le procès fut ajourné indéfiniment. Le président Augustin de Thou, qui avait conservé les mœurs anciennes et une excessive liberté (*vir antiqui moris et horridæ libertatis*), s'écria qu'il lui semblait qu'on ajournait plutôt la vie du roi qui aurait dû, par un grand exemple, être mise à l'abri d'un nouvel attentat.

L'année ne se passa pas sans qu'une seconde tentative ne fût faite contre la vie du roi, par un jeune homme de dix-neuf ans, nommé Jean Châtel, fils d'un marchand de Paris, qui avait fait ses études au collège de Clermont, où il s'était distingué à la fois par des débauches affreuses et par des études brillantes, qui avaient engagé les pères à l'admettre à leurs exercices spirituels. Depuis sept mois il avait quitté le collège. Trop faible pour résister à ses penchans vicieux, trop religieux pour ne pas éprouver de violens remords, cet homme d'une imagination ardente, ayant souvent entendu dire que c'était une action méritoire que de tuer un tyran et un prince hérétique, résolut d'obtenir le

[1] Fils de Pierre. Voy. vol. XVI, p. 268.

pardon de ses péchés ou au moins un adoucissement des peines éternelles qu'il avait méritées, en tuant Henri IV qui, d'après les maîtres dont il avait fréquenté les leçons, était un tyran et un usurpateur. Comme dans la soirée du 27 décembre 1594 le roi devait rentrer en ville, il alla au devant de lui pour chercher l'occasion d'exécuter son dessein ; mais il changea subitement de résolution ; ne pouvant plus supporter la vie, et remarquant que des cavaliers de la suite du roi avaient mis pied à terre, il essaya de dérober un de leurs chevaux, dans l'espoir que pris sur le fait, il serait promptement exécuté comme voleur. Ce dessein n'ayant pas réussi, il suivit le cortège du roi et, grâce à l'obscurité, pénétra jusqu'à la chambre à coucher de ce prince à l'hôtel du Bouchage où demeurait Gabrielle d'Estrées [1]. Personne n'ayant remarqué qu'il s'était glissé un étranger dans l'appartement, il tira un couteau de sa poche pour l'enfoncer dans la gorge du roi ; mais comme Henri s'était baissé dans le moment même pour embrasser un seigneur qu'on lui présentait, le couteau le frappa légèrement à la bouche et lui cassa une dent. Chatel fut sur-le-champ arrêté ; il avoua le crime et les motifs qui l'y avaient porté ; le roi n'ayant pas reçu l'absolution et étant entaché d'hérésie, il avait cru faire une bonne action en le tuant, conformément à la doctrine qu'étant encore au collège il avait vu généralement reçue par tous les pères jésuites ; il déclara que personne ne lui avait

[1] A la place où cet hôtel était situé fut construit, en 1621, l'Oratoire, qui sert aujourd'hui de temple aux Calvinistes.

conseillé de faire mourir le roi ; qu'il avait confié son projet à son seul père qui l'en avait détourné, et qu'il n'avait pas de complice.

La rumeur publique accusa sur-le-champ les Jésuites d'être les auteurs de ce crime ; le peuple s'attroupa autour de leur collège, et les aurait massacrés, si le roi et le parlement n'avaient pris des mesures pour les sauver ; mais on les arrêta, et le parlement fit mettre sous le scellé et ensuite examiner leurs papiers. Henri IV n'accusa personne ; seulement lorsque parmi les individus qui vinrent s'informer de sa santé, il aperçut quelques-uns des conseillers du parlement qui avaient voté pour l'ajournement du procès, les fixant : Fallait-il donc, dit-il, que les Jésuites fussent convaincus par ma *bouche !* Le parlement reprit alors la procédure précédemment instruite contre ces religieux, et la même sentence qui, le 29 décembre 1594, condamna Jean Chatel à la peine des régicides, déclara les Jésuites corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public, ennemis du roi et du royaume ; leur enjoignit de quitter Paris dans trois jours et la France dans quinze, sous les peines du crime de lèse-majesté ; ordonna la confiscation de leurs biens pour être employés à des œuvres pies ; défendit à tous parens d'envoyer leurs enfans hors du royaume dans une école des Jésuites, enfin menaça des peines du crime de lèse-majesté ceux qui professeraient l'abominable doctrine qui permet de refuser l'obéissance ou d'ôter la vie à un roi réprouvé par le pape.

Quelques jours après, le P. Jean Guignard, un des

professeurs du collège de Clermont chez lequel on avait trouvé des écrits de sa main renfermant des principes très-repréhensibles et des choses injurieuses pour le roi, mais, à ce qu'il assurait, tous composés avant la conversion de Henri IV, fut condamné à être étranglé, puis décapité, et Jean Gueret, qui avait été le principal maître de Chatel, de même que le P. Alexandre Hay, Écossais, convaincu d'avoir montré une haine fanatique pour le roi, furent bannis à perpétuité. L'arrêt du parlement de Paris contre les Jésuites ne fut pas admis par toutes les cours du royaume, de manière que ces pères conservèrent leurs collèges dans les ressorts des parlemens de Bordeaux et de Toulouse. Ils sortirent de Paris, le 8 janvier 1595, au nombre de trente-sept, conduits par un huissier.

Absolution de Henri IV.

Le pape Clément VIII qui avait affecté tant de sévérité contre le roi, commençait à s'en repentir quand il vit que malgré son refus de donner l'absolution à Henri IV, son autorité s'affermissait de plus en plus : il craignit un schisme, et on prétendait en effet que l'archevêque de Bourges visait à se faire nommer patriarche. Il fit insinuer au roi par le cardinal de Gondi que s'il voulait lui envoyer de nouveaux ambassadeurs, ils le trouveraient plus facile que la première fois. Henri lui en envoya, mais d'un rang très-inférieur au duc de Nevers qui avait été le chef de la première ambassade. Il choisit Jacques Davy Duperron, évêque d'Évreux, et Arnaud d'Ossat, qui tous les deux obtinrent par la suite le chapeau de cardinal. La cour d'Espagne s'efforça encore d'entraver la marche

de leur négociation, et stimula le pape à insister sur des conditions dures et même déshonorantes. La fermeté des deux ambassadeurs sut cependant écarter toutes les difficultés, et on tomba enfin d'accord sur les articles suivans. Les mandataires du roi prêteront en son nom le serment usité d'obédience; ils abjureront le calvinisme; la religion catholique sera rétablie dans la principauté de Béarn en son ancien état; le roi tirera le prince de Condé alors âgé de sept ans, des mains des Calvinistes pour le faire élever dans la religion catholique; il maintiendra le concordat; il fera recevoir et observer le concile de Trente, à l'exception des décrets qui pourraient être contraires à la tranquillité publique, supposé qu'il y en eût; il ne nommera aux évêchés et autres bénéfices aucun hérétique ou suspect d'hérésie; il prendra le clergé sous sa protection spéciale; il restituera à l'Église les domaines qui auraient été conférés à des laïcs; il montrera par ses paroles et ses actions que la religion catholique apostolique romaine lui est chère et la seule qu'il professe; il récitera journellement les prières accoutumées, observera les jeûnes de l'Église et entendra tous les dimanches la messe; il bâtira un monastère de religieux et un couvent de religieuses dans chaque province du royaume et dans la principauté de Béarn; il communiera quatre fois par an; il ratifiera solennellement ces conditions; annoncera à tous les princes catholiques sa rentrée dans le giron de l'Église; et ordonnera dans tout le royaume des prières publiques en action de grâce.

L'absolution se fit sous le portique de la basilique de S. Pierre, le pape assis sur son trône en présence des cardinaux. Les ambassadeurs du roi à genoux abjurèrent l'hérésie et reçurent le pardon avec les cérémonies accoutumées. Quels que fussent les motifs qui, dans l'origine, ont porté Henri IV à renoncer à la religion protestante à laquelle il avait paru si attaché, toute sa conduite suivante prouve qu'il fut convaincu de la sainteté de celle à laquelle il retourna, et qu'il fut catholique de cœur et d'âme jusqu'à sa mort.

Soumission du duc de Mayenne.

Après la réconciliation du roi avec l'Église, son autorité s'affermit de plus en plus. Dans le courant de l'année 1595, et même avant son absolution, Beaune, Auxonne, Autun, Dijon, Vienne, Ham lui avaient fait hommage. Le duc de Mayenne, abandonné par son parti, tristement confiné à Châlons, désirait ardemment faire son accommodement avec le roi, et il employa pour cela le président Jeannin. La principale difficulé était sa complicité à la mort de Henri III. Le duc de Mayenne désirait que le roi déclarât par un édit tous les princes et princesses de la maison de Lorraine innocens de ce crime; d'une manière si nette qu'ils ne pussent jamais être recherchés, et cependant dans des termes qui n'indiquassent pas qu'ils avaient eu besoin de grâce. Ce fut à Folembrai où le roi se trouvait avec la belle Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, que se traita finalement l'affaire, et la duchesse, qui voulait se faire des amis, applanit toutes les difficultés. L'édit de Folembrai, du mois de janvier 1596, déclara que sur ce qu'il avait paru au roi

par l'inspection des pièces que les princes et princesses qui avaient fait la guerre contre lui, n'avaient aucune part à ce crime, vu même qu'ils s'en étaient justifiés par serment, il interdisait à ses cours de parlemens toutes les poursuites à cet égard. Le roi donna au duc de Mayenne pour six ans Châlons-sur-Saone, Seure et Soissons, se chargea du paiement de ses dettes montant à 350,000 couronnes d'or et de la solde due aux troupes étrangères. La réconciliation entre le roi et le duc de Mayenne fut sincère; ce prince s'attacha à Henri IV et devint son fidèle serviteur.

Il n'y avait plus que le duc de Mercœur, Philippe-Émanuel, cousin germain de Charles II, duc de Lorraine, qui n'eût pas fait son accommodement. Ce prince faisait la guerre en Bretagne où il était gouverneur; le 26 mars 1598 il se soumit, et obtint des conditions favorables, grâce à la médiation de Gabrielle. Par reconnaissance il fiança sa fille unique, héritière de Mercœur et de Penthièvre, âgée de six ans, à César, fils légitimé de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, qui n'avait que quatre ans. Le roi donna à cet enfant le duché de Vendôme, et sa mère celui de Beaufort. Soumission du duc de Mercœur.

Ce fut ainsi que par une dépense de 32,227,381 livres (88 $\frac{1}{2}$ millions de francs d'aujourd'hui) d'après le calcul exact de Sully, employées pour gagner les principaux chefs de la Ligue, Henri IV parvint au bout de neuf ans à se rendre maître de tout le royaume.

3. *Guerre d'Espagne*, 1595—1598.

Jamais guerre ne fut plus juste que celle que Henri IV déclara, le 17 janvier 1595, à Philippe II, roi Évènemens de la guerre.

d'Espagne, dont les intrigues remplissaient depuis dix ans la France de troubles; mais la fortune ne fut pas d'abord du côté de la justice. Élisabeth, reine d'Angleterre, qui avait excité Henri IV à déclarer la guerre, manqua à l'engagement de le soutenir. Jean de Velasco, connétable de Castille, entra en Champagne et menaça le duché de Bourgogne; Fuentès pénétra en Picardie, dispersa l'armée française et assiégea Dourlens; l'amiral Villars vint au secours de cette place; il fut battu et tué, et la ville se rendit le 31 juillet 1595; Cambrai fut pris le 9 octobre de la même année. Ainsi finit la domination de Balagni. En avril et mai 1596 Calais, Ham, Guignes, Ardres tombèrent au pouvoir des ennemis, qui, le 11 mars 1597, surprirent en plein jour Amiens, ville réputée alors imprenable, et défendue par 15,000 habitans armés, mais ne renfermant pas de troupes réglées, parce que la ville se fondant sur ses privilèges n'avait pas voulu recevoir une garnison. Les bourgeois, vigilans pendant la nuit, négligeaient la garde des portes pendant le jour et cela les perdit.

Traités de Greenwich et de la Haie, 1596. Henri IV supposant que l'indifférence que la reine Élisabeth lui avait montrée dans la campagne de 1596, provenait de ce qu'elle lui soupçonnait des dispositions à faire cause commune avec les puissances catholiques, chargea le duc de Bouillon et Sancy de lui proposer une ligue générale offensive et défensive entre tous les princes protestans contre le roi d'Espagne. Un premier traité fut en conséquence conclu à Greenwich le $\frac{14}{24}$ mai 1596, entre l'Angleterre et la France seule. Élisabeth

n'y promit à Henri IV qu'un secours de 4000 hommes de pied. Par un second traité signé à la Haie, le 31 octobre 1596, les États-généraux des Pays-Bas entrèrent dans l'alliance. Ce second traité, rédigé en expressions fortes, mais générales, ne détermina pas le secours à fournir ; comme il était destiné à la publicité, on y cacha la modicité de l'effort qu'Élisabeth avait promis de faire.

Assemblée des notables, 1596.

Le roi fut extrêmement affecté de la prise d'Amiens, qu'il avait cru impossible. Pendant les deux premières campagnes, le défaut d'argent et l'abandon dans lequel le laissaient les Calvinistes, ses anciens amis qui se plaignaient d'être négligés parce qu'il était obligé de réserver ses faveurs et son argent aux chefs du parti opposé [1], l'avaient empêché de pousser la guerre avec vigueur : la Trimouille, Rohan et le duc de Bouillon étaient à la tête de ces mécontens. Henri affectait de voir cette défection avec indifférence, mais il ne l'oublia jamais. Plutôt que de se mettre par des concessions dans la dépendance de ces ambitieux, il résolut de se jeter entre les bras de la nation pour lui demander des fonds. Dans cette vue il avait convoqué,

[1] Au mois de novembre 1596, le président Séguier montra, par ordre du roi, à Claude Groulard, le bordereau où, comme dit celui-ci, le menu des sommes pour lesquelles Henri IV avait acheté des généraux de la Ligue les villes où ils commandaient. Le total s'en montait à 6,477,596 écus, et alors on n'avait pas encore traité avec le duc de Mercœur. Voy. *Mémoires de* Claude Groulard, *Collection de* Petitot, 1re série, vol. XLIX, p. 337. Ce calcul ne s'accorde pas avec celui de Sully, dont il a été question p. 153.

antérieurement à la surprise d'Amiens, une assemblée des notables à Rouen, Paris étant alors en proie à une maladie épidémique. Les notables ouvrirent leur session, le 4 novembre 1596. « Je ne vous ai point appelés, leur dit le roi, pour vous faire approuver mes volontés. Je vous ai assemblés pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref pour me mettre en tutelle entre vos mains : envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises, aux victorieux; mais la violente amour que je porte à mes sujets, me fait trouver tout aisé et honorable. »

Le principal objet des délibérations de l'assemblée était le rétablissement des finances. Comme les revenus ordinaires du royaume se montaient à 32 $\frac{1}{2}$ millions de livres, les notables proposèrent de partager cette somme, d'en abandonner la moitié à la disposition du roi pour l'entretien de sa maison et le maintien de la splendeur du trône, pour les frais de guerre et pour ceux des ambassades ; de confier l'administration de l'autre moitié, destinée aux honoraires des magistrats, aux travaux d'utilité publique, et à l'extinction de la dette de l'état, à un conseil de raison, dont les membres seraient nommés pour la première fois par l'assemblée même, et par la suite par les parlemens. Ce conseil devait être indépendant du roi et de son conseil. Pour subvenir aux besoins de l'état, l'assemblée décréta un nouvel impôt, un vingtième à payer pendant trois ans de toutes les marchandises autres que le blé, les légumes, le lait, le fromage, la volaille, les porcs, les moutons, les agneaux et les chevaux, qui

entreraient dans les villes du royaume. Le roi approuva tout, et la loi fut publiée le 10 mars 1597; mais les membres du conseil de raison s'aperçurent bientôt que l'impôt ne produirait pas ce qu'on en avait attendu; ils se reconnurent peu propres aux fonctions dont on les avait chargés et supplièrent le roi de les congédier.

Cependant l'occupation d'Amiens par les Espagnols, qui exposait Paris au plus grand danger, exigeait de prompts secours. Henri nomma Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, surintendant des finances, et ce grand ministre, qui par la suite fut élevé aux dignités de duc de Sully et grand-maître de l'artillerie, dressa un autre plan, d'après lequel les personnes aisées furent obligées de faire une avance de 300,000 écus; on créa pour trois ans de nouveaux offices de finances pour une somme de 1,200,000 écus, et on imposa aux anciens officiers, l'obligation de rendre compte de leur gestion. Pour échapper à cette reddition de comptes, ils se soumirent à payer une somme de 1,200,000 écus. Ayant ainsi ramassé près de trois millions d'écus, le roi prit une contenance ferme. Allons, dit-il, c'est assez faire le roi de France; il est temps de faire le roi de Navarre. Sully est nommé ministre.

Il se mit sur-le-champ à la tête de son armée, qui sous les ordres de Biron, créé nouvellement maréchal de France, avait entrepris le siége d'Amiens; les yeux de toute la France, on peut dire de l'Europe entière, étaient fixés sur ce siége dont la restauration de la monarchie paraissait dépendre. Ferdinand de Tello Por- Prise d'Amiens, 1597.

tocarrero qui commandait dans la ville, et après sa mort Jérôme Caraffa, marquis de Montenegro, montrèrent beaucoup de courage et d'activité dans la défense, et firent de fréquentes sorties. L'archiduc Albert, gendre de Philippe II et gouverneur des Pays-Bas, et le vieux Mansfeld qui, quoique réduit à se faire porter en litière, s'acquittait encore du rôle de général, vinrent avec 21,000 hommes au secours de la place; mais ayant jugé les positions du roi inattaquables, ils se retirèrent après quelques escarmouches. Après un siége de six mois, qui avait coûté au roi six millions, le commandant d'Amiens capitula, pour remettre la place le 25 septembre 1597, et le roi, plein d'estime pour sa valeur, lui accorda les conditions les plus honorables. Si la ville avait pu tenir un jour de plus, elle aurait probablement été sauvée; car vingt-quatre heures après sa reddition, le feu prit au camp du roi; qui fut réduit en cendres avec toutes les munitions et les bagages.

Paix de Vervins, 1598.

Philippe II attaqué depuis quelque temps d'une maladie incurable et ne voulant pas laisser à son faible successeur une guerre avec un ennemi aussi actif qu'entreprenant, s'adressa, après la perte d'Amiens, au pape Clément VIII pour qu'il interposât sa médiation. Henri IV se déclara très-disposé à faire la paix, pourvu qu'on n'exigeât pas la cession d'un pouce de terre. Les conférences commencèrent à S. Quentin et furent ensuite transférées à Vervins. Le roi invita ses alliées, la reine d'Angleterre et les Provinces-unies des Pays-Bas à y prendre part : elles tâchèrent d'engager

Henri à la continuation de la guerre et lui promirent des secours plus considérables que par le passé. Mais la situation de son pays qui, après de si longs troubles, avait besoin de la paix, lui servit d'excuse. Le traité fut signé le 2 mai 1598. On se rendit réciproquement tout ce qu'on avait conquis depuis la paix de Cateau Cambresis de 1559 [1]; ainsi l'Espagne conserva le comté de Charolaïs sous la suzeraineté de la France; elle rendit Calais, Ardres, Monthulin, Dourlens, et Catelet en Vermandois, et Blavet en Bretagne. Cambrai ne fut pas nommée, ainsi cette ville qui ne faisait pas partie du territoire de la France, resta à Philippe. Les deux rois se réservèrent leurs droits sur la Navarre et sur la Bourgogne. Le duc de Savoie fut compris dans la paix, à condition qu'il rendît dans deux mois Berre en Provence dont il s'était emparé. Le différend qui subsistait entre ce prince et la France à l'égard de Saluces, fut renvoyé à la décision du pape.

La conclusion de la paix avec l'Espagne n'empêcha pas Henri IV de se liguer avec le roi d'Angleterre, par un traité signé à Hamptoncourt, le 30 juillet 1603, pour la défense des Provinces-unies contre l'Espagne. Les deux monarques promirent de s'assister réciproquement, s'ils étaient attaqués. Ce traité a été la base des liaisons qui ont existé entre la France et l'Angleterre, sous le règne de Louis XIII.

Alliance de Hamptoncourt de 1603 avec l'Angleterre.

4. *Édit de Nantes*, 1598.

Henri était réconcilié avec tous ceux qui avaient

Édit de Nantes de 1591.

[1] Voy. vol. XVI, p. 265.

porté les armes pour lui fermer le chemin du trône ; mais il était sur le point de perdre l'affection de ceux qui, ses amis depuis son enfance, avaient efficacement contribué à affermir la couronne sur sa tête, avec les Protestans. Par un édit donné à Mantes, au mois de juillet 1591, il avait rendu aux Calvinistes la liberté de religion, telle qu'ils en avaient joui avant les édits de 1585 et 1588, déclarés nuls : une clause ajoutée à cet édit, à la demande des évêques qui siégeaient au conseil, portait qu'il aurait force de loi seulement jusqu'à ce que la paix étant rétablie, les différens de la religion pussent être terminés à l'amiable.

Édit de S. Germain-en-Laye de 1594.

Cette ordonnance suffit aux Protestans aussi longtemps qu'ils virent le roi à leur tête; mais quand sur le conseil du plus sage d'entre eux, du fidèle Rosny, il eut embrassé la religion catholique, les ministres huguenots commencèrent à déclamer contre lui et à lui aliéner les cœurs de ses sujets de ce parti. Quelques grands seigneurs, principalement Turenne, nouveau duc de Bouillon, voulurent profiter de cette disposition des esprits, pour se faire déclarer chefs du parti, et accomplir par ce moyen les desseins ambitieux qu'ils avaient formés. Henri tranquillisa les Calvinistes bien intentionnés par la publication de l'édit de S. Germain-en-Laye, du 15 novembre 1594, par lequel, non content d'avoir révoqué les édits de 1585 et 1588, il confirma et renouvela en leur faveur l'édit de pacification de 1577, et les traités de Nérac de 1579, et de Flex de 1580, et mit dans un oubli complet toutes les hostilités qu'ils avaient commises depuis 1585.

L'édit de 1594 ne contenta pas les Protestans : ils s'attendaient à une extension des droits qui leur avaient été accordés par un prince catholique, leur ennemi, et ils étaient sourds aux représentations du roi qui leur dit que, pour le moment, il ne pouvait pas faire davantage, sans se rendre suspect aux Catholiques et sans se fermer la voie d'une réconciliation avec le pape. Des motifs politiques se cachaient sous le manteau de la religion; les chefs protestans qui avaient été les fidèles amis du roi et les défenseurs de la légitimité, étaient choqués de voir les récompenses, les dignités, les gratifications, les pensions, pleuvoir sur les anciens rebelles, tandis qu'il ne restait au roi pour eux que des sentimens d'une stérile reconnaissance. Nous avons vu qu'ils altérèrent eux-mêmes ces sentimens en abandonnant le roi dans une circonstance où de bons citoyens auraient volé à son secours, *quand même* ils auraient eu de justes motifs de mécontentement. Au lieu d'observer une conduite si noble, ils tenaient des assemblées où ils délibéraient sur les mesures à prendre pour leur sûreté qu'ils affectaient de voir compromise. Des ambitieux ne cessaient de parler des libertés publiques, quand ils ne visaient qu'à former au milieu de la monarchie un état républicain, dont ils se proposaient bien de se faire reconnaître pour chefs. Ainsi le peuple de tous les temps a été la dupe des démagogues, nobles ou plébéïens. Il faut convenir que les gouverneurs et les parlemens fournissaient des armes à ces prédicateurs de la liberté, en exécutant mal les ordres du roi, en traitant les Calvi-

nistes avec une défaveur marquée, en se permettant même de les vexer de différentes manières.

Enfin, Henri IV possédant toute la confiance du pape, ayant attaché à son trône, par des bienfaits, les ennemis qui l'avaient combattu avec tant d'acharnement, et terminé la guerre civile par la soumission de la Bretagne et du duc de Mercœur ; se voyant aussi sur le point de finir la guerre avec l'étranger, par les conférences ouvertes à Vervins ; oubliant son ressentiment, et s'abandonnant à la bonté, à la loyauté, à la gratitude, qui étaient dans son caractère, publia, le 13 avril 1598, le fameux édit de Nantes, en faveur des Protestans.

Gaspard de Schomberg, Jacques-Auguste de Thou, le célèbre historien, le président Jeannin, Dominique de Vic, gouverneur de Calais, et Soffrein de Calignon, protestant célèbre, tous membres du conseil d'état, travaillèrent pendant une année à la rédaction de cet édit qui doit être envisagé comme une espèce de transaction ; car tous les articles en furent convenus avec les députés des Calvinistes que le roi avait appelés à Nantes. Voici les principales dispositions de cette loi, composée de quatre-vingt-douze articles.

Articles de l'édit de Nantes de 1598.

Les Protestans obtiennent une amnistie complète pour tout ce qui s'est passé, et le libre exercice de leur religion, sans que ceux d'entre eux qui ont fait des abjurations puissent être molestés pour cela. C'est le dix-neuvième article de l'édit qui garantit ainsi les Réformés de toute poursuite qu'on pourrait diriger contre eux, à titre de relaps. Nous en faisons l'observation,

parce que, sous le règne de Louis XIV, quand fut publié l'édit contre les relaps, les Protestans ont prétendu qu'il violait l'édit de Nantes. Il paraît cependant que cet édit ne parle que de ceux qui auraient pu être attaqués à cause d'une abjuration faite avant sa publication; car comment le législateur aurait-il assuré l'impunité d'une action future qu'il ne pouvait regarder que comme criminelle? La liberté de culte accordée aux Protestans, l'est cependant avec quelques restrictions. Les seigneurs hauts-justiciers l'auront dans toute sa plénitude dans leur domicile qu'ils auront fait connaître comme tel, et dans leurs autres maisons, pendant qu'ils y demeurent seulement; les autres l'ont dans les villes et les lieux où cet exercice a été établi en 1596 et jusqu'au 1er septembre 1597, ainsi que partout où, d'après l'édit de pacification de 1577, et les édits de Nérac et de Flex, de 1579 et 1580, il a été introduit ou a dû l'être; ils l'ont en outre dans le faubourg d'une ville ou d'un village par bailliage.

De ce libre exercice sont exceptés les résidences du roi, la ville de Paris avec un rayon de cinq lieues à la ronde, et les camps militaires, à la réserve du quartier-général d'un commandant protestant. Nous observons que, par une suite des bontés du roi, le rayon autour de Paris fut restreint en 1606, et que les Calvinistes obtinrent le droit d'établir un temple à Charenton.

Il leur est permis de bâtir des temples, et on leur rend ceux qu'ils avaient anciennement possédés ou leur valeur. On ne leur enlèvera pas leurs enfans,

pour les faire élever dans la religion catholique; ils chômeront extérieurement les fêtes catholiques; leurs livres de religion ne pourront être imprimés ou vendus que dans les lieux où ils jouissent de l'exercice de leur religion; ils se soumettront aux lois matrimoniales de l'Église, et paieront la dîme au clergé catholique ou à toute personne à qui elle est due; ils sont déclarés admissibles aux états, dignités, offices et charges, sans être tenus de prêter un autre serment que celui de fidélité au roi et d'obéissance aux lois.

Pour l'impartiale administration de la justice civile et criminelle, il sera érigé au parlement de Paris une chambre particulière, nommée *chambre de l'édit*, composée d'un président, de quinze conseillers catholiques et d'un conseiller protestant; trois autres Protestans seront nommés juges dans les autres chambres de ce parlement. La juridiction de la chambre de l'édit, en affaires concernant des Protestans, s'étendra non-seulement sur le ressort du parlement de Paris, mais aussi sur ceux des Parlemens de Normandie et de Bretagne, aussi long-temps que dans ces cours il n'y aura pas de chambre de l'édit, et sur celui du parlement de Bourgogne, si les parties ne préfèrent pas aller à Grenoble.

Il y aura à Bordeaux ou à Nérac une chambre composée de deux présidens, l'un catholique, l'autre réformé, de six conseillers catholiques à choisir, ainsi que le président catholique, parmi les membres du parlement de Bordeaux, et de six conseillers protestans.

La chambre de Dauphiné sera composée de la même manière que celle de Bordeaux; toutefois trois des six conseillers protestans seront pris par le roi parmi les conseillers qui siégeaient alors à Grenoble. Le ressort de cette chambre s'étendra sur le Dauphiné et la Provence, et, si les parties le demandent, sur la Bourgogne.

Pour tout le ressort du parlement de Toulouse on conservera la chambre de Castres que le roi avait établie dès 1595, et qui était composée de deux présidens et seize conseillers, dont la moitié était protestante. Une foule d'articles détermine tout ce qui concerne la procédure dans ces chambres.

Quelques points de l'édit de Nantes furent modifiés par une concession que Henri IV fit aux Protestans le 30 avril, et par laquelle il leur abandonna pour huit ans les places de sûreté qui leur avaient été anciennement accordées, et promit de leur payer 80,000 écus par an pour l'entretien des garnisons.

Parmi les articles de l'édit de Nantes, il y en avait plusieurs qui étaient sujets à des interprétations fâcheuses, ou qui, pris à la rigueur, étaient contraires aux capitulations que le roi avait faites avec divers seigneurs, par lesquelles il avait été stipulé que la religion réformée ne serait pas introduite dans certains lieux. Par les articles secrets, plusieurs points sont interprétés en faveur des Protestans; mais ils sont soumis aux exceptions dont nous venons de parler. C'est ainsi que l'exercice de leur religion resta prohibé à Rheims, Rocroi, S. Dizier, Guise, Joinville, Fimes, Moncor-

net, Morlais, dans tout l'évêché de Cornouailles, ainsi qu'à Beauvais, Toulouse, Dijon, Châlons-sur-Saone, Soissons, Agen, Périgueux, Sens, Nantes etc.; dans les bailliages d'Orléans et de Bourges, et la sénéchaussée de Poitiers, le culte protestant ne pourra avoir lieu que dans un seul endroit, et dans deux de la Picardie.

Le roi éprouva une vive résistance de la part du parlement quand il fut question de l'enregistrement de l'édit de Nantes, et ce ne fut qu'après avoir fait venir cette compagnie dans son cabinet pour lui parler « non point en habit royal ni avec la cape et l'épée, ni comme un prince qui vient recevoir des ambassadeurs, mais vêtu comme un père de famille, en pourpoint, pour causer familièrement avec ses enfans. » Il expliqua à ces magistrats les motifs qui l'avaient engagé à publier l'édit de Nantes, qu'il jugeait absolument nécessaire pour établir une paix stable en France. « J'ai désiré, dit-il, faire deux mariages : l'un de ma sœur, je l'ai fait; l'autre de la France avec la paix, or, ce dernier ne peut être que mon édit ne soit vérifié. Vérifiez-le donc, je vous en prie. Je ne veux pas que personne se dise plus catholique que moi; car tous ceux qui veulent se faire paraître tels, ont leur dessein. » Aux raisons Henri ajouta les cajoleries; il loua l'incorruptibilité du parlement; mais il ajouta quelques mots qui faisaient entendre qu'il voulait être obéi.

Il le fut; l'édit fut enregistré au parlement le 25 février, à la chambre des comptes le 31 mars, et à la cour des aides le 30 avril 1599.

A l'époque de l'édit de Nantes par lequel la religion

réformée fut proprement établie et reconnue en France, elle y avait plus de sept cent soixante temples; mais elle était exercée en un bien plus grand nombre d'endroits, parce que plusieurs communes réunies ne formaient qu'une église. Depuis le premier synode que ses adhérens avaient tenu en 1559, ils en avaient convoqué quatorze autres qui avaient fait une quantité de décrets sur leur foi et leur discipline ecclésiastique. Ils avaient demandé qu'un article de l'édit de Nantes les autorisât à tenir de pareilles assemblées, mais cette faculté leur fut refusée comme droit. Néanmoins Henri IV leur permit d'en tenir sous son autorité, et ils usèrent fréquemment de cette faveur. Leur intolérance s'oublia au point qu'à un synode tenu à Gap, en 1603, ils rédigèrent une confession de foi où le pape ou, comme ils disaient, l'évêque de Rome, était nommé l'antechrist et le fils de la perdition.

Les Protestans avaient aussi, au commencement du dix-septième siècle, quatre universités en France : à Montauban, Saumur, Montpellier et Sedan. Celle de Saumur était surtout célèbre. Ils manquaient d'écoles élémentaires et préparatoires, ce qui les obligeait d'envoyer leurs enfans à celles des Catholiques.

Nous venons de rapporter un discours que Henri IV adressa au parlement. Il ne lui parla pas toujours sur ce ton. Jean-Baptiste le Grain nous a conservé un discours que bientôt après il tint à cette compagnie, lorsqu'un docteur de Sorbonne et un Capucin s'efforçaient de soulever le peuple contre lui à cause d'une

ordonnance par laquelle il défendait d'exorciser une certaine Marthe Brossier qu'on donnait pour démoniaque. Ce discours peint le caractère du roi, et ne peut être omis ici : le roi dit : « Je sçai que l'on fait des brigues au parlement ; que l'on a suscité des prédicateurs séditieux ; mais je donnerai bien ordre à ces gens-là, et ne m'en attendrai pas à vous. On les a châtiez autrefois avec beaucoup de sévérité, pour avoir prêché moins séditieusement qu'ils ne font : c'est le chemin qu'on a pris pour faire des barricades, et venir par degrés au parricide du feu roy. Je couperai les racines de toutes ces factions, et ferai accourir tous ceux qui les fomenteront. J'ai sauté sur des murailles de ville : je sauterai bien sur des barricades. On ne me doit point alleguer la religion catholique, ni le respect du Saint-Siège ; je sçai le devoir que je dois, l'un comme roy très-chrétien, et l'honneur du nom que je porte ; et l'autre, comme premier fils de l'Église. Ceux qui pensent être bien avec le pape s'abusent : j'y suis mieux qu'eux. Quand je l'entreprendrai, je vous ferai tous déclarer hérétiques, pour ne pas m'obéir..... Les prédicateurs donnent des paroles en doctrine, plus pour instruire que pour détruire la sédition : on n'en dit mot. Ces fautes qui me regardent ne sont point relevées ; j'empêcherai pourtant que ces tonnerres n'emmenent point d'orage, que leurs prédictions seront vaines. Je ne veux point user de leurs remédes, qui, pour être hors de saison, empireroient le mal. »

5. *Guerre de Savoie. Conspiration de Biron*, 1600—1602.

L'article de la paix de Vervins, qui concerne le duc de Savoie, devint la cause d'une guerre avec ce prince. Cause de la guerre.

Lorsqu'en 1562, la maison de Saluces anciennement souveraine, puis vassale de la France, s'éteignit par la mort de Gabriel, dernier marquis, François I[er] réunit le marquisat à la couronne; mais Charles-Émanuel I[er], duc de Savoie, à qui la possession de ce pays était presqu'indispensable, pour avoir une communication entre le Piémont et le comté de Nice, profitant de l'état dans lequel la France se trouvait en 1588, s'empara du marquisat, sous prétexte d'empêcher que Lesdiguières, chef du parti protestant en Dauphiné, ne s'en mît en possession pour répandre en Italie le poison des nouvelles doctrines. Lorsqu'en 1595 Henri IV fut à Lyon, il offrit au duc le marquisat, à titre de fief français, pour un de ses fils, mais Charles-Émanuel I[er] faisant valoir les droits de suzeraineté que ses ancêtres avaient exercés pendant le quatorzième siècle, réclama ce pays comme sa propriété. Par la paix de Vervins on compromit pour la décision de ce différend, entre les mains du pape Clément VIII; mais après avoir vainement cherché à concilier les prétentions, le pape refusa de se charger de cet arbitrage.

Le duc, prince insinuant, affichant une grande franchise, mais dissimulé au dernier point, habile négociateur et aimant les intrigues, se flattait qu'en se rendant auprès du roi il le séduirait par ses manières

engageantes et en obtiendrait une cession du marquisat. S'il ne réussissait pas, ce voyage pouvait lui fournir l'occasion de lier quelque complot, et donner à Henri assez d'occupations chez lui pour qu'il ne lui restât pas le temps de songer à un objet de moindre importance. Le roi qui le connaissait, le reçut très-bien lorsque, le 20 décembre 1599, il vint à Fontainebleau, amusa son hôte par des fêtes, des chasses et des divertissemens, mais évita de parler d'affaires, renvoyant toute négociation aux ministres respectifs. Le duc tâcha de s'insinuer dans les bonnes grâces de Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de Verneuil qui, depuis la mort de Gabrielle d'Estrées, était la maîtresse du roi, et lui fit des présens magnifiques; mais il s'efforça en même temps de gagner les ducs d'Épernon, de Bouillon et de la Trimouille, le maréchal de Biron et le comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX, qui tous étaient mécontens du roi. On estimait à 400,000 écus la somme qu'il dépensa en présens.

Il fallut enfin en venir à l'affaire qui avait conduit Charles-Émanuel à Paris. On lui offrit l'option, ou de garder le marquisat de Saluces contre la cession de la Bresse, ou de le rendre purement et simplement. Il demanda un délai de trois mois, et repartit au mois de mars 1600 pour ses états, très-mécontent du résultat de son voyage. Il s'adressa à la cour d'Espagne, et y obtint un ordre pour Pedro Henriquez de Azevedo, comte de Fuentes, gouverneur de Milan, au nom de Philippe III, de l'assister dans ses projets.

Le terme de trois mois étant écoulé, Henri IV fit sommer Charles-Émanuel Ier de se déclarer. Ce prince répondit que la guerre lui serait moins préjudiciable qu'une paix comme celle qu'on lui offrait. Aussitôt Henri IV lui déclara la guerre, le 11 août 1600, et pour ne pas laisser au comte de Fuentes le temps de finir ses préparatifs, il donna sur-le-champ ordre au maréchal de Biron de s'emparer de la Bresse, et à Lesdiguières de pénétrer en Savoie. Le duc était sans inquiétude; il comptait sur la force de ses places et sur l'assistance de ses alliés, et il avait dit que si le roi l'attaquait, il trouverait de la besogne pour quarante ans. L'armée du roi n'était effectivement que de 8,000 hommes; mais elle fut en peu de temps portée au double. Le nouveau grand-maître de l'artillerie, Rosny, montra une activité extraordinaire, et fournit en très-peu de temps une artillerie considérable et des munitions en abondance. Les forteresses, dont le duc était si fier, tombèrent l'une après l'autre : Bourg en Bresse, le 13 août; Montmelian, le 17; Chambéry, le 20; Conflans, le 27 août; ensuite Moutier-en-Tarentaise, les forts de Briançon et de S. Jacomont, et enfin, au mois de décembre, le fort de Ste Catherine, que le duc avait fait construire près de Genève, pour forcer cette ville à se soumettre à sa souveraineté, et que Rosny fit sur-le-champ démolir. A la fin de l'année, il ne restait au duc, en deçà des Alpes, que la seule citadelle de Bourg en Bresse.

Événement de la guerre.

Cependant le cardinal Pierre Aldobrandini que Clément VIII, son oncle, avait chargé d'interposer sa médiation entre les parties belligérantes, vint à

Paix de Lyon, 1601.

Chambéry trouver le roi ; mais celui-ci l'envoya à Lyon, où Villeroi, Jeannin et Pierre Brûlart de Sillery, traitaient déjà de la paix avec les ministres du duc. Elle fut signée, le 17 janvier 1601, aux conditions suivantes : le duc céda la propriété et pleine souveraineté du comté de Bresse, du Bugey et du Valromey, avec les deux rives du Rhône, depuis Genève jusqu'à Lyon, le pays de Gex, et, au delà du Rhône, Aire, Chansy, Avulli, Pont d'Arlay, Seisset, Chance et Pierre-Castel, en se réservant toutefois le pont de Gresin, entre l'Écluse et le pont d'Arle, pour la communication entre la Savoie et la Franche-Comté. Le duc rendit aussi Château-Dauphin et tout ce qu'il avait pris en Dauphiné. En compensation de ces cessions, le roi abandonna au duc le marquisat de Saluces, en toute souveraineté.

Conspiration de Biron.

Ce fut avec la ligue de Soleure, dont il sera question, le dernier service que le maréchal de Biron rendit à Henri IV, et il paraît que si ce général fut vainqueur du duc de Savoie, ce fut malgré lui. Il était entré avec Charles-Émanuel et avec la cour d'Espagne dans une conspiration qui avait pour but un démembrement de la France : la Provence et le Dauphiné devaient échoir au duc; la Bourgogne et la Bresse au maréchal, le tout sous la suzeraineté du roi d'Espagne qui devait faire entrer une armée en France. On devait soulever les Huguenots et tous les mécontens. Biron, sans religion, sans principes de morale, opiniâtre, emporté, présomptueux, gâté par la fortune, était conduit par Beauvais la Nocle, sieur de la

Fin, intrigant qui avait été employé autrefois par le duc d'Alençon, frère de Henri III, dans le temps où ce prince travaillait à se rendre souverain de Flandre. La Fin servit au maréchal d'intermédiaire pour négocier à Turin et à Madrid.

Le roi s'était aperçu qu'il y avait quelques liaisons entre Biron et ses ennemis. Avec sa bonté accoutumée il demanda à Biron même, quand il était à Lyon, l'explication de ce mystère. Le maréchal avoua qu'il avait manqué à son devoir, sans dire la vérité sur la manière. Le roi lui pardonna, mais en l'avertissant qu'à une seconde faute il trouverait en lui un juge sévère.

Néanmoins Biron continua, à ce qu'il paraît, ses correspondances criminelles, mais en changeant d'intermédiaire. La Fin, craignant d'être sacrifié, découvrit au roi tout le mystère, et produisit la correspondance de Biron qu'il avait eu le soin de conserver tandis que le maréchal la croyait détruite. Le roi manda celui-ci à la cour : Biron arriva à Fontainebleau, le 13 juin 1602. Le roi qui voulait lui pardonner, le reçut avec bonté, tâcha de lui inspirer de la confiance et lui fournit, dans le cours de la journée, plusieurs occasions de faire un aveu. Finalement quand la nuit arriva, il lui dit qu'il était instruit de tout, mais qu'il voulait l'entendre de sa bouche; il l'assura de sa grâce, et lui promit l'oubli éternel de tout ce qu'il pouvait avoir commis contre lui. Le maréchal que la Fin avait assuré qu'on ne savait rien, répondit d'un ton fier comme un homme offensé de ce qu'on pût le soupçonner.

Sorti du cabinet du roi, et arrivé dans la chambre S. Louis, il fut arrêté. Quand on lui ôta son épée, il dit : « Quel traitement, messieurs, à un homme qui a servi comme moi[1] ! » En même temps on arrêta le comte d'Auvergne, accusé de complicité. On les transporta par eau à l'Arsenal de Paris, d'où on les mena à la Bastille. Le parlement eut ordre de leur faire le procès. La confrontation du maréchal avec la Fin ne laissa pas de doute sur son crime : cependant il se défendit avec noblesse. Comme la Fin ne pouvait produire aucune pièce qui prouvât que depuis son séjour à Lyon le maréchal eût persisté dans ses desseins criminels, il se réclama du pardon que le roi lui avait accordé, mais il dit lui-même qu'à la vérité il n'avait avoué son crime que dans des termes vagues.

Le 30 juillet, le malheureux Biron fut condamné pour crime de lèse-majesté à avoir la tête tranchée, et le lendemain il fut exécuté. Le roi se montra inexorable à refuser sa grâce ; il croyait qu'un grand exemple était nécessaire, et qu'il avait satisfait à la reconnaissance qu'il devait au maréchal, en lui offrant deux fois son pardon, en le pressant même d'une manière amicale de le mériter par un aveu. Tout ce que la famille put obtenir, fut qu'au lieu de la place de Grève, on choisît la cour de la Bastille pour lieu du supplice.

Biron protesta jusqu'à la mort de n'avoir pas voulu

[1] Plusieurs historiens disent que le maréchal s'écria : « Vous voyez comme on traite les bons catholiques ! » Nous suivons le récit de BASSOMPIERRE, qui fut un de ceux à qui Biron adressa son exclamation.

attenter à la vie du roi. Sa condamnation le mit dans un état de rage. Quand le bourreau voulut lui couper les cheveux, il s'écria d'une voix tonnante : Qu'on ne m'approche pas, je ne saurais l'endurer : si je me mets en fougue, j'étranglerai la moitié de ce qui est ici. Le roi donna la confiscation des biens du maréchal (excepté le duché de Biron) à Jean de Gontaut, baron de Biron, seigneur de S. Blanquart, son frère qui épousa Jacqueline de Gontaut-S.-Geniez, dame de Badefol, nièce de Sully.

Les comtes d'Entragues [1] et d'Auvergne furent convaincus d'avoir au moins eu connaissance du projet du maréchal. Le dernier était frère utérin de la maîtresse du roi qui portait alors le titre de marquise de Verneuil; mais mal disposé contre Henri de ce qu'il n'épousait pas cette sœur. Le roi fit grâce à tous les deux. La marquise compromise dans la conspiration obtint son pardon. Henri de la Tour, duc de Bouillon, principal chef des Huguenots et de la conspiration se sauva en Allemagne. Nous verrons cet esprit turbulent revenir sur la scène des intrigues sous le règne suivant.

Renouvellement de l'alliance avec les Suisses, en 1602.

Après la paix de Lyon, Biron, avec Brûlart de Sillery et avec Meric de Vic, ambassadeur de Henri IV en Suisse, conclurent, à Soleure, le 31 janvier 1602, le renouvellement de l'alliance des cantons avec la France aux conditions que renfermait déjà le traité de 1521. L'alliance est conclue pour toute la vie du

[1] François de Balzac d'Entragues, père de la marquise de Verneuil.

roi, et les cantons déclarent qu'elle sera préférée à toutes celles qu'ils peuvent avoir conclues postérieurement à l'année 1521. L'alliance de 1602 est remarquable, en ce que les Grisons, séduits par l'or des Vénitiens, n'ont pas voulu y accéder; ce qui au commencement de la période suivante leur devint très-préjudiciable.

6. *Affaires intérieures du royaume.*

Gabrielle d'Estrées.

Nous allons voir Henri dans son intérieur et dans l'administration de son royaume.

Sa maîtresse adorée, la belle Gabrielle, connue successivement sous les noms de madame de Liancourt, de marquise de Monceaux, et de duchesse de Beaufort, mourut le 10 avril 1599. Le roi en eut trois enfans, César, duc de Vendôme, Alexandre, dit le chevalier de Vendôme, qui fut grand prieur de France, et Catherine-Henriette qui épousa Charles, duc d'Elbœuf.

Dissolution du mariage de Henri IV.

Ce ne fut qu'après cette mort que Catherine de France, que Henri IV avait épousée sous de si sanglans auspices, consentit à ce que cette union fût rompue. Cette princesse belle, spirituelle, bonne et voluptueuse avait perdu l'espérance de donner un héritier à Henri; mais elle craignait que si elle consentait à une séparation, le roi ne se laissât entraîner par sa passion à épouser sa maîtresse, et elle voulut empêcher ce scandale. Depuis long-temps le parlement et tous les ordres de l'état avaient sollicité le roi de faire casser ce mariage, non que les princes manquassent dans la maison de Bourbon, mais parce qu'on pensait que

pour le maintien de la tranquillité publique, il était nécessaire que le trône passât au fils de celui qui l'avait rétabli. Le motif qui avait empêché Marguerite de s'y prêter, n'existant plus, le roi envoya Sillery, un de ses secrétaires d'état, à Rome pour, conjointement avec le cardinal d'Ossat, solliciter en son nom et en celui de la reine, la dissolution d'un mariage resté stérile depuis vingt-sept ans. Clément VIII délégua, le 24 septembre 1599, trois commissaires instructeurs, le cardinal François de Joyeuse, archevêque de Narbonne, de Toulouse et de Rouen, Gaspard Silvigardi, évêque de Modène et nommé nonce du pape, et Horace del Monte, archevêque d'Arles. Par sentence du 17 décembre 1599, ces commissaires déclarèrent le mariage nul, parce que Marguerite, âgée de dix-neuf ans, y avait été contrainte, parce qu'elle était parente du roi dans un degré trop rapproché, savoir au troisième, puisque Louis XII avait été leur bisaïeul commun, enfin parce qu'il y avait entre eux parenté spirituelle, puisque Henri II, père de Marguerite, avait été le parrain du roi. Le pape approuva la sentence sans la confirmer solennellement. Le roi laissa à Marguerite le choix d'habiter Paris, Madrid ou Pierrefonds; elle choisit Paris en 1605, y bâtit un hôtel et y vécut avec plus de régularité qu'elle n'avait fait par le passé [1].

[1] Comme les Mémoires du cardinal de *Richelieu*, dont la plus grande partie n'a été publiée qu'en 1823, sont peu connus à l'étranger, on ne sera pas fâché de lire ici le portrait qu'il trace de Marguerite, à l'occasion de sa mort. Après avoir parlé du consentement

La duchesse de Verneuil.

Henri IV avait pleuré la belle Gabrielle pendant trois semaines ; il s'attacha alors à Henriette de Balzac

qu'elle donna à son divorce, le grand ministre dit : « Elle, non si touchée de se voir déchoir de la qualité de grande reine de France en celle d'une simple duchesse de Valois, qu'ardente et pleine de désir du bien de l'état et du contentement de son mari, n'apporte aucune résistance à ce qu'il lui plaît, étant, ce dit-elle, bien raisonnable qu'elle cède de son bon gré à celui qui avait rendu la fortune esclave de sa valeur. Et, au lieu que les moindres femmes brûlent tellement d'envie et de haine contre celles qui tiennent le lieu qu'elles estiment leur appartenir, qu'elles ne les peuvent voir, ni moins encore le fruit dont Dieu bénit leurs mariages, elle, au contraire, fait donation de tout son bien au dauphin que Dieu donne à la reine, et l'institue son héritier comme si c'était son fils propre, vient à la cour, se loge vis-à-vis du Louvre, et non-seulement va voir souvent la reine, mais lui rend jusqu'à la fin de ses jours tous les honneurs et devoirs d'amitié qu'elle pouvait attendre de la moindre princesse. L'abaissement de sa condition était si relevé par la bonté et les vertus royales qui étaient en elle, qu'elle n'en était point en mépris. Vraie héritière de la maison de Valois, elle ne fit jamais don à personne sans excuse de donner si peu, et le présent ne fut jamais si grand qu'il ne lui restât toujours un désir de donner davantage si elle en eût eu le pouvoir; et, s'il semblait quelquefois qu'elle départît ses libertés sans beaucoup de discernement, c'était qu'elle aimait mieux donner à une personne indigne que manquer de donner à quelqu'un qui l'eût mérité. Elle était le refuge des hommes de lettres, aimait à les entendre parler, sa table en était toujours environnée, et elle apprit tant en leur conversation, qu'elle parlait mieux que femme de son temps, et écrivait plus élégamment que la condition ordinaire de son sexe ne portait. Enfin, comme la charité est la reine de toutes les vertus, cette grande reine couronne les siennes par celle de l'aumône, qu'elle départait si abondamment à tous les nécessiteux, qu'il n'y avait maison religieuse dans Paris qui

d'Entragues, fille de François de Balzac et de Marie Touchet qui avait donné à Charles IX un fils naturel, le comte d'Auvergne dont il a été question. Cette femme, instruite dès son enfance dans l'art de la coquetterie, profita de l'excessive passion qu'elle avait inspirée au roi, pour lui arracher une promesse de mariage pour le cas où elle lui donnerait un fils dans l'année. Le roi la décora du titre de marquise de Verneuil, nom sous lequel elle remplit par la suite la cour de troubles. Henri IV ayant consulté le duc de Sully sur la promesse de mariage qu'il lui montra, et lui ayant ordonné de dire franchement son avis sur cette pièce, Sully la déchira.

Mariage du roi avec Marie de Médicis.

Pour empêcher que ce prince, faible sur le seul point de la sensualité, ne contractât une alliance indigne de lui, on le pressa d'épouser Marie de Médicis, fille de François, grand-duc de Toscane, et nièce du grand-duc Ferdinand I[er], alors régnant, d'une autre branche de la maison de Médicis que Catherine, la mère des trois derniers Valois. Ce mariage, qui ne fut pas beaucoup du goût du roi, fut célébré le 5 octobre 1600, au palais de Pitti. Le 18, la reine s'embarqua à Livourne; elle arriva à Marseille le 3 novembre, et à Lyon le 2 décembre. Henri IV vint l'y surprendre, et leur mariage y fut béni de nouveau par le nonce Al-

ne s'en sentît, ni pauvre qui eût recours à elle sans en tirer assistance. Aussi Dieu récompensa avec usure, par sa miséricorde, celle qu'elle exerçait envers les siens, lui donnant la grâce de faire une fin si chrétienne, que, si elle eut sujet de porter envie à d'autres durant sa vie, on en eut davantage de lui en porter à sa mort. »

dobrandin. Le 9 février 1601, la reine vint à Paris. Henri IV lui donna pour dame d'honneur la marquise de Guercheville, dame infiniment respectable [1].

Réforme dans l'administration et dans les finances.

Aussitôt que Henri IV eut terminé la guerre avec l'Espagne, il mit la main à l'exécution de ses plans de réforme et d'administration. Toutes les parties du gouvernement, pendant les trois derniers règnes, étaient tombées dans une décadence qui présageait une dissolution totale de la monarchie. Le monarque n'avait plus de force; l'injustice, la violence et la dilapidation des ressources de l'état avaient détruit toute confiance, et cette sûreté qui est le but principal de la société civile. Toutes les passions étaient déchaînées: les gouverneurs des provinces et les seigneurs haut-justiciers exerçaient un pouvoir vraiment souverain; ils accordaient ou vendaient l'impunité aux criminels, donnaient des lettres de noblesse, légitimaient des bâtards, conféraient le droit d'ouvrir des marchés, prononçaient comme juges suprêmes en matières civiles et criminelles. Les nobles traitaient leurs vassaux comme à l'époque où le système féodal prévalait: ils tourmentaient leurs voisins plus faibles qu'eux, établissaient des péages, des impositions, des

[1] Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, avait épousé d'abord Henri de Silly, comte de la Roche-Guyon, et en seconde noce Charles Duplessis, seigneur de Liancourt, gouverneur de Paris, dont elle ne voulut jamais porter le nom, pour ne pas être confondue avec Gabrielle d'Estrée, qu'on avait quelque temps appelée madame de Liancourt. Elle fut l'objet d'une vive passion du roi à laquelle elle opposa de la dignité, du respect et de la froideur.

services personnels selon leur bon plaisir. Les parlemens s'efforcèrent en vain de se faire obéir; les nobles regardaient comme un point d'honneur de se mettre au-dessus des lois; ils méprisaient les arrêts des juges contre lesquels ils trouvaient toujours un refuge dans leurs châteaux.

La guerre de Savoie ne put empêcher Henri de commencer sa réforme. Le premier abus, celui qui frappait le plus les cultivateurs, était la licence de la soldatesque : Henri congédia les troupes temporairement levées, et diminua la force des compagnies d'ordonnance. Il dépouilla les gouverneurs et les seigneurs de la prérogative qu'ils avaient usurpée, d'entretenir des gardes. Les soldats licenciés furent employés à défricher des campagnes incultes; les grandes routes furent purgées des brigands qui les infestaient. Il n'y avait d'autre moyen de mettre fin aux violences et de rétablir la sûreté publique, que de défendre généralement le port d'armes à feu, sous peine de confiscation de l'arme et d'une amende de 200 écus pour la première fois, sous peine de vie sans espoir d'obtenir grâce, pour le cas de récidive : le port d'armes à feu fut permis seulement à la cavalerie légère, aux gendarmes et à la garde du roi, étant de service. Pour soulager le peuple du fardeau de la taille, Henri fit examiner les titres de noblesse et d'exemption qu'une foule de personnes s'étaient procurés ou arrogés. Il témoigna à la noblesse qui s'était ruinée par le luxe, qu'il verrait avec plaisir que chacun, au lieu de suivre la cour, allât cultiver ses domaines et rétablir sa for-

tune. Pour donner l'exemple, il portait lui-même des vêtemens extrêmement simples et se moquait de ceux qui dépensaient de l'argent pour un luxe inutile : quant à l'usage de porter des broderies ou galons en or et argent, il le défendit entièrement.

Afin de retenir dans le royaume dix millions qui en sortaient annuellement, pour l'achat de soieries, Henri fit planter une quantité de mûriers dans les provinces où cet arbre prospère le mieux ; il fut aidé en cela par le seigneur du Pradel, auquel l'agriculture doit tant en France[1]. Au commencement de 1601, ce seigneur fit conduire à Paris quinze à vingt mille plants de mûriers, lesquels furent plantés en divers lieux, entr'autres dans les jardins des Tuileries, où ils prospérèrent beaucoup. Par un édit du 16 novembre 1605, Henri ordonna que dans chaque diocèse il y eût une plantation de cinquante mille mûriers. Il fit venir des graines de vers à soie, des hommes qui connaissaient l'éducation de cet insecte, et des fabricans pour instruire les Français. En 1597, il plaça au couvent des Jésuites de la rue S. Antoine, qui, depuis l'expulsion de ces pères, était inhabité, tout ce qui existait encore d'ouvriers en tapisserie de haute-lice, et confia la direction de cet établissement à Toussaint du Breuil, peintre, et à un nommé du Bourg. Cette manufacture fut transférée aux Gobelins, en 1603[2].

[1] Il en sera question dans la section X de ce chapitre.

[2] Cet établissement ne prit consistance que sous Louis XIV. Le mot de Gobelins vient de Jean Gobilin qui, dans le quinzième siècle, forma une teinturerie en laine sur la rivière de Bièvre.

Par tous ces moyens, Henri procura une occupation à un million d'individus à qui leur constitution physique, leur sexe ou leur âge ne permettaient pas un travail qui exigeait des forces. Tout cela se fit contre l'avis du duc de Sully qui n'était pas grand protecteur des manufactures, croyant qu'il fallait à la France des soldats, et que la facilité de gagner de l'argent par ce travail moins pénible, ferait tort à l'agriculture et énerverait la nation.

Henri anima l'industrie, en rendant les rivières navigables, en rétablissant les ponts tombés de vétusté, en construisant des chaussées; et il parcourait les provinces, pour voir comment ses ordres étaient exécutés. Il protégea et favorisa la fabrication de toile, de drap, de dentelles, de tapisseries, d'acier, de faïence, et devint ainsi le créateur de l'industrie française. Il établit des gardes-côtes, pour mettre les provinces maritimes à l'abri des pirates. Quoique la France n'eût pas encore de marine, cependant les habitans commencèrent à s'appliquer à la navigation. Pierre du Guast, sieur de Monc, gentilhomme de Saintonge, et Samuel Chaimplain, s'associèrent, en 1604, pour faire le commerce de pelleterie dans l'Amérique septentrionale; ils formèrent un établissement à l'embouchure du S. Laurent, et fondèrent Québec, en 1608.

On connaît ce mot du bon Henri, qu'il espérait vivre assez long-temps pour que chaque paysan eût le dimanche sa poule au pot. Il entrait souvent travesti dans les cabanes des cultivateurs, pour ap-

prendre à connaître leurs besoins et leurs plaintes.

Sully. Henri IV eut dans toutes les entreprises qu'il fit pour la prospérité de ses états, un conseiller éclairé et un aide actif dans la personne de Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, qu'en 1606, il créa duc de Sully. Ce nom rappelle toutes les vertus et toutes les qualités d'un grand ministre, probité incorruptible, attachement pour son prince et son pays, esprit supérieur, fermeté inébranlable, ce courage qu'il faut pour résister à la tentation de flatter les goûts du souverain, amour de l'ordre, sans minutie, vigilance, activité infatigable, sage économie sans petitesse. Henri IV consultait ses autres ministres, Villeroi, Jeannin, Harlay-Sancy, le chancelier Philippe Hurault de Chiverny, Pomponne de Bellièvre et Nicolas Brûlart de Sillery; mais les affaires les plus importantes et les plus secrètes étaient réservées à *son ami*. Le rétablissement des finances fut l'ouvrage de celui-ci. Elles avaient été entièrement ruinées par François d'O. Henri trouva ce dissipateur et ce voleur pourvu de la place de surintendant des finances; n'osant le renvoyer, à cause du parti puissant qu'il avait parmi les Catholiques zélés, il le surveilla de près. D'O étant mort en 1594, il confia l'administration des finances à un conseil de cinq ou six personnes; mais, au bout de quelques années, il rétablit la place de surintendant, et en chargea ce même Sancy que nous avons vu, dans un moment critique [1], lui amener des troupes levées à l'étranger, et qu'il avait nommé colonel des Suisses.

[1] Voy. p. 111 de ce vol.

Il adjoignit ensuite le duc de Sully à Sancy, et nomma, en 1599, le premier seul surintendant des finances.

Lorsque Sully se chargea de débrouiller ce chaos, les dettes de l'état se montaient à 330 millions de livres (900 millions de francs d'aujourd'hui); l'état des rentes et des pensions était de six millions; les appointemens des juges et employés financiers se montaient à cinq millions. Quoique les contributions qui pesaient sur le peuple fussent accablantes, cependant à cause des nombreux abus qui s'étaient glissés dans la perception, il ne rentrait dans les caisses de l'état que la moitié de ce que le peuple payait. Sully découvrit les abus, et trouva moyen d'y remédier. Il y avait dans le conseil du roi des membres qui, de connivence avec les enchérisseurs, leur faisaient adjuger les fermes pour la moitié des baux; ils partageaient avec eux le bénéfice. Sully détruisit cet abus, en ordonnant aux sous-fermiers de ne plus rien payer aux fermiers-généraux, mais de verser les fonds directement au trésor. Cette mesure doubla les revenus de l'état. On pense bien quels cris s'élevèrent contre Sully, quelles intrigues furent jouées contre lui; il tint ferme, et força ainsi les fermiers-généraux de traiter sur d'autres bases. Il fallait le vertueux courage du ministre pour supporter les clameurs d'une foule de pétitionnaires qui réclamaient sans titre des récompenses et des pensions. Toutes leurs fureurs se brisèrent contre le calme imperturbable du surintendant. Une grande partie des revenus du roi avaient été aliénés ou en-

gagés entre les mains des seigneurs; Sully cassa toutes ces aliénations, en remboursant les prix de vente, et augmenta ainsi considérablement les recettes. Comme les provinces avaient été dévastées par la guerre, le roi renonça à tout l'arriéré des contributions, antérieur à l'année 1597; c'était faire un sacrifice de vingt millions. Le nombre des employés aux finances était prodigieux; il fut réduit, et le roi établit, en 1601, une chambre royale pour juger les infidélités de ces officiers.

La Paulette.

Nous avons vu successivement introduire la vénalité des charges de finances et de judicature; Henri IV les rendit pour ainsi dire héréditaires. Jusqu'alors elles retournaient au roi, à moins que le titulaire ne les eût formellement résignées en faveur de quelqu'un et survécu au moins quarante jours à cet acte. Un arrêt du conseil [1] du mois de décembre 1604, supprima les résignations et ordonna que chaque titulaire paierait au roi, pendant les six premières semaines de chaque année, la soixantième partie de sa finance, et en cas de résignation, la huitième, moyennant quoi il transmettrait sa charge à sa veuve et à ses enfans. A défaut du paiement de cette rétribution, la charge retombait au roi. La rétribution ou le droit annuel fut nommé *droit de Paulette*, parce que un certain Charles Paulet en fut le premier fermier.

[1] Un arrêt du conseil, enregistré en petite chancellerie en présence des maîtres de requêtes et des secrétaires du roi, et non un édit, que les cours souveraines auraient fait difficulté d'enregistrer.

Nous allons parler d'un autre édit de Henri IV, qui fit beaucoup de bruit dans le temps.

Rétablissement des Jésuites.

Par cet édit publié à Rouen, au mois de septembre 1603, le roi rétablit l'ordre des Jésuites qui avait été expulsé en 1594. Il paraît qu'il avait promis au pape cette restitution lors de son absolution. On sait que le P. Coton, Jésuite adroit et modéré, bon prédicateur et fin courtisan, affaiblit peu à peu les préventions que Henri IV avait conservées contre l'ordre, et le rendit sourd aux cris qui s'élevaient de temps en temps contre ses confrères. Ayant soutenu en présence du roi que dans aucun cas le confesseur ne devait révéler le secret de son pénitent : Vous ne me révéleriez donc pas, dit Henri IV, la confession de quelqu'un qui aurait l'intention de m'assassiner ?—Non, sire, répondit le Jésuite; mais je me placerais entre lui et vous. L'édit ordonne que les préposés de l'ordre en France, soient toujours nés Français, et qu'en général il ne soit reçu aucun novice étranger, sans une permission spéciale du roi; que l'ordre ait toujours à la cour un membre d'un mérite distingué pour remplir les fonctions de prédicateurs du roi, et pour rendre compte des actions de la Société; que tous les Jésuites prêtent serment sans réservation mentale, qu'ils n'entreprendront jamais rien contre le roi, la paix publique et la tranquillité du royaume; qu'ils ne puissent prêcher, ni administrer les sacremens, ni ne confesser qu'entre eux ou avec la permission de l'évêque diocésain; qu'ils ne s'étendent pas au-delà des endroits où ils étaient alors, savoir Toulouse, Auch, Agen, Ro-

dez, Bordeaux, Périgueux, Limoges, Tournon, Puy en Velay, Aubenas, Béziers, sinon qu'ils pourront aussi se fixer à Lyon et à Dijon, de même qu'au collège de la Flèche en Anjou que le roi fonda pour eux; qu'ils ne puissent ouvrir aucune autre école sans la permission du roi; et que sans la même permission ils ne puissent acquérir aucun bien immeuble par vente ou donation.

Le roi assigna au nouveau collège de la Flèche un revenu annuel de 10,000 écus d'or, joignit aux professeurs de philosophie et de théologie, quatre de médecine et autant de droit, et promit de fournir pendant vingt ans une somme annuelle de 1000 écus d'or pour la construction d'une église où le cœur du roi et celui de la reine seraient un jour déposés.

Le parlement ayant, par l'organe du président Harlay, fait des remontrances contre l'édit du roi, Henri IV, d'après l'historien de Thou qui était présent à l'audience, répondit avec beaucoup de douceur, et remercia son parlement en termes pleins d'affection, du zèle qu'il montrait pour sa personne et pour la sûreté de son royaume. Quant au danger qu'il y avait à rétablir les Jésuites; il témoigna s'en mettre peu en peine, réfutant sans aigreur les raisons alléguées à ce sujet. Il dit qu'il avait mûrement réfléchi sur cette matière, et qu'il s'était enfin déterminé à rappeler la Société qui avait été bannie du royaume; qu'il espérait que plus on l'avait jugée criminelle, plus elle s'efforcerait d'être fidèle après son rappel; que pour le péril qu'on s'en figurait, il s'en rendait garant; qu'il en

avait bravé de plus grands par la grâce de Dieu, et qu'il voulait que tout le monde fût en repos par rapport à celui-ci; qu'il veillait au salut de tous ses sujets; qu'il tenait conseil pour tous; qu'une vie aussi traversée que la sienne lui avait donné assez d'expérience pour être en état d'en faire des leçons aux plus habiles de son royaume; qu'ainsi ils pouvaient s'en reposer sur lui du soin de sa personne et de l'état, et que ce n'était que pour le salut des autres qu'il voulait se conserver lui-même. Il finit comme il avait commencé, et remercia encore le parlement de son zèle et de son affection.

De Thou ajoute: « J'ai été témoin de ce discours avec beaucoup d'autres personnes, et je me suis étudié à en donner un extrait fidèle, pour faire voir la fausseté de la relation italienne, où l'on a inséré bien des traits injurieux au parlement sur des bruits populaires. On fait dire au roi des puérilités, des pointes misérables pour répondre à certaines choses auxquelles Henri n'avait jamais pensé. »

Mathieu, historiographe de Henri IV, à qui il fournissait lui-même des mémoires pour son Histoire, met la réponse suivante dans la bouche de ce prince:

Je vous sais bon gré du soin que vous avez de ma personne et de mon état; j'ai toutes vos conceptions en la mienne; mais vous n'avez pas la mienne aux vôtres. Vous m'avez proposé des difficultés qui vous semblent grandes et considérables, et n'avez pas su que tout ce que vous avez dit a été pensé et considéré par moi il y a huit ou neuf ans, et que les meilleures résolutions pour l'avenir se tirent de la considération des choses passées desquelles j'ai plus de connaissance qu'autre

qui soit. On reconnut à Poissi [1], non l'ambition des Jésuites, mais la suffisance, et je ne sais pas comment vous trouvez ambitieux ceux qui refusent les dignités et les prélatures, et qui font vœu de n'y point aspirer. Pour les ecclésiastiques qui se formalisent d'eux, c'est de tout temps que l'ignorance en a voulu à la science, et j'ai observé que quand j'ai commencé à parler de les rétablir, deux sortes de personnes s'y opposaient, particulièrement ceux de la religion prétendue, et les ecclésiastiques mal vivans; et c'est ce qui les a fait estimer davantage. Si la Sorbonne les a condamnés, ça été sans les connaître. L'université a occasion de les regretter, puisque par leur absence, elle a été comme déserte, et les écoliers, nonobstant tous vos arrêts, les ont été chercher au dedans et au dehors de mon royaume. Ils attirent à eux les beaux esprits (dites-vous) et choisissent les meilleurs, et c'est de quoi je les estime. Quand je fais des troupes de gens de guerre, je veux que l'on choisisse les meilleurs soldats, et désirerais de tout mon cœur que nul n'entrât dans vos compagnies qu'il n'en fût bien digne; que partout la vertu fût la marque et fît la distinction des honneurs. Ils entrent comme ils peuvent dans les villes; aussi font bien les autres, et suis moi-même entré dans mon royaume comme j'ai pu. Il faut avouer qu'avec leur passion et bonne vie ils viennent à bout de tout, et que le grand soin qu'ils ont de ne rien changer ni altérer de leur première institution les fera durer long-temps. Quant à ce que l'on reprend en leur doctrine, je ne l'ai pu croire, parce que je n'ai pas trouvé un seul d'un si grand nombre qui ont été en leurs collèges, non pas même de ceux qui ont changé leur religion, qui ait soutenu leur avoir ouï dire ou enseigner qu'il est permis de tuer les tyrans ni d'attenter sur les rois. Barrière ne fut pas confirmé par un Jésuite en son entreprise, et un Jésuite lui a dit qu'il serait damné s'il osait l'entreprendre. Quand Châtel les aurait accusés, ce qu'il n'a pas fait, et qu'un Jésuite même eût fait ce coup, duquel je ne me veux plus souvenir, et confesse que Dieu voulut alors

[1] Voy. vol. XVI, p. 295.

m'humilier et sauver (dont je lui rends grâces), faudrait-il que tous les Jésuites en pâtissent, et que tous les apôtres fussent chassés pour un Judas ? S'ils sont obligés plus étroitement que les autres au commandement du pape, c'est pour ce qui regarde la conversion des Infidèles, et je n'estime pas que les vœux d'obéissance qu'ils font, les obligent plus que le serment de fidélité qu'ils me feront. Mais vous ne dites pas que l'on a trouvé mauvais à Rome que le cardinal Bellarmin n'a pas donné dans ses écrits autant de juridiction et d'autorité au pape sur les choses temporelles que les autres lui en donnent ordinairement. Il ne leur faut plus reprocher la Ligue ; c'était l'injure du temps ; ils croyaient bien faire et ont été trompés comme plusieurs autres. Je veux croire que çà a été avec moindre malice que les autres, et m'assure que la même conscience jointe à la grâce que je leur fais, les rendra autant, voire même plus affectionnés à mon service qu'à la Ligue. L'on dit que le roi d'Espagne s'en sert; je dis que je m'en veux servir, et que la France ne doit pas être de pire condition que l'Espagne. Puisque tout le monde les juge utiles, je les tiens nécessaires à mon état, et s'ils y ont été par tolérance, je veux qu'ils y soient par arrêt. Dieu m'a réservé la gloire de les y rétablir par édit. Ils sont nés en mon royaume et sous mon obéissance, et je ne veux pas entrer en ombrage de mes naturels sujets, et si l'on craint qu'ils communiquent mes secrets à mes ennemis, je ne leur communiquerai que ce que je voudrai. Laissez-moi conduire cette affaire; j'en ai manié d'autres bien plus difficiles, et ne pensez plus qu'à faire ce que je dis et ordonne.

Tel est le discours prononcé par Henri IV, ou plutôt le sommaire de ce discours; car il est évident qu'il n'a pas été écrit d'avance, mais que le bon roi a plutôt *causé* avec le parlement. Aussi existe-t-il du temps même une autre relation plus prolixe, qu'à cause de l'importance de la discussion qui a eu lieu sur cette

matière, nous plaçons comme supplément à la fin de cette section. En comparant les deux rédactions, on voit clairement que les deux auteurs ont été présens quand le roi a parlé; car la suite des idées est la même, et si la rédaction de Mathieu est plus conforme au stile historique, on voit que l'autre s'est mieux attaché à conserver toute la *causerie*. Aucune des deux rédactions n'est en contradiction avec le récit de de Thou, et l'on ne peut appliquer ni à l'une ni à l'autre le reproche de *puérilité* et de *pointes misérables* que cet historien reproche à la rédaction italienne qu'il blâme. Il est donc évident qu'il parle d'une toute autre pièce qui circulait de son temps. Il faut au reste observer que si de Thou se déclare en plus d'un endroit de son immortel ouvrage contre les Protestans en tant qu'ils formaient une *faction*, il avait du penchant pour leur *dogme*, et ce penchant qu'il cache ou supprime, lui avait inspiré une vive haine pour les Jésuites. Il ne pouvait que désapprouver en cette circonstance la conduite de Henri IV, mais le respect et la prudence ne lui permettaient de blâmer son souverain. En rapportant le discours du roi d'une manière indirecte, il s'est dispensé de s'arrêter à chaque point. Il semble entièrement perdre de vue les Jésuites. Dans la réponse du roi, il n'est frappé que de ce qui touche l'honneur de la magistrature : son objet est de faire voir que le parlement est sorti avec honneur d'une audience qui pouvait le compromettre.

Au reste, il est intéressant de comparer le discours de Henri au conseil qu'il donna à Marie de Médicis,

lorsque, en 1610, il lui confia, comme nous allons voir, la régence de l'état. « Le cinquième (précepte qu'il lui donna), dit le cardinal de Richelieu, fut qu'elle traitât bien les Jésuites, mais en empêchât, autant qu'elle pourrait, l'accroissement, sans qu'ils s'en aperçussent, et surtout leur établissement en places-frontières. Il estimait en eux de bons religieux, utiles pour l'instruction de la jeunesse, mais faciles à s'emporter, sous prétexte de piété, contre l'obéissance des princes; surtout en occasions où Rome prendrait intérêt, il ne doutait nullement qu'ils ne fussent toujours prêts d'exciter les communautés à rebellion, et dispenser ses sujets de la fidélité qu'ils lui avaient promise [1]. »

D'après l'autorisation du pape Paul V, accordée par une bulle du 16 février 1607, Henri IV institua cette année un nouvel ordre de chevalerie sous le nom de la *Vierge Marie du Mont Carmel*. Il le composa de cent Français, nobles de quatre races, tant du côté paternel que maternel, nés en légitime mariage, qui pourraient se marier deux fois, mais non passer à de troisièmes noces. Pour faire profession, il fallait, dans la règle, avoir dix-huit ans. Le roi se réserva et à ses successeurs la nomination du grand maître dont le premier fut Philibert de Nerestaing. Les chevaliers devaient porter sur leurs manteaux, au côté gauche, une croix de velours ou satin tané, ancrée à l'orle d'argent; au mitan de la croix, l'image de

Institution de l'ordre de la Vierge du Mont Carmel, 1607.

[1] *Mémoires du cardinal de* RICHELIEU; *Collection de* PETITOT, vol. X, p. 167.

la Vierge Marie, entourée de rayons d'or, le tout en broderie; et au col une croix d'or ancrée, et au mitan l'image de la Vierge Marie, d'un côté et d'autre émaillé, avec un ruban de soie tanée.

L'intention du roi était d'avoir toujours auprès de sa personne, quand il irait à la guerre, cent gentilshommes d'élite pour sa garde. Par un édit daté de Fontainebleau au mois d'avril 1608, l'ancien ordre de S. Lazare avec toutes ses possessions fut incorporé au nouvel Ordre qui contracta l'obligation de défendre par les armes la religion chrétienne et l'Église romaine, d'exercer la charité envers les pauvres et particulièrement envers les lépreux.

Édit de 1609 contre les duels.

Ce fut sur les exhortations du même pape, Paul V, que Henri IV publia, au mois de juin 1609, le fameux édit défendant les duels, par lequel il prit l'engagement de ne jamais accorder la grâce de quiconque agirait contre cette défense. Le roi jura solennellement le maintien de cet édit, et tous les rois de France après lui l'ont juré à leur couronnement. On sait que la justice a trouvé moyen d'éluder la sévérité de cet édit en donnant d'autres noms aux duels. Fontenay-Mareuil a conservé une singulière anecdote relative à cet édit : c'est que le jour même où il devait être publié, deux gentilshommes de bonne famille étaient sortis pour se battre, ce qui engagea le roi à différer la publication qui n'eut lieu que le 15 septembre 1609 [1].

[1] Les *Mémoires de* Du Val, marquis de Fontenay-Mareuil, n'ont été publiés qu'en 1826, par M. Montmerqué. Voy. *Collection de* Petitot, vol. I.

7. *Guerre d'Allemagne. Mort de Henri IV*, 1610.

L'ouverture de la succession de Juliers dont nous avons parlé dans le précédent chapitre [1] parut au roi le moment propice pour exécuter un projet dont il s'occupait, dit-on, depuis long-temps, celui d'une *république européenne*. Toute l'Europe chrétienne (la Russie n'était pas encore regardée comme une puissance européenne) devait former quinze états unis par une association perpétuelle pour le maintien d'une paix éternelle. Toutes les contestations qui pourraient s'élever entre les membres de cette confédération devaient être jugées, à la pluralité des voix, par le sénat de la république chrétienne composé de quatre représentans de chaque état; le même sénat devait délibérer sur les affaires générales de l'union. Des quinze états cinq devaient être des monarchies héréditaires, savoir 1° la France, 2° l'Espagne, 3° les îles Britanniques, 4° la Suède, et 5° la Lombardie, c'est-à-dire, la Savoie, le Piémont et le Milanais; cinq des monarchies électives, savoir 1° l'État ecclésiastique agrandi par le royaume de Naples, 2° la Hongrie, 3° l'Allemagne, 4° la Bohême, 5° la Pologne, 6° le Danemark; deux des républiques démocratiques, savoir 1° toutes les provinces des Pays-Bas, avec Juliers, Clèves et Berg; 2° la Suisse agrandie par l'Alsace, la Franche-Comté, le Tirol y compris Trente; deux des aristocraties, savoir 1° Venise avec la Sicile, comme fief du pape; 2° la république italienne formée de la Toscane, Gênes, Lucques, Mantoue, Parme, Modène et Monaco.

Projet de paix perpétuelle.

[1] Voy. vol. XV, p. 236.

L'empereur d'Allemagne devait perdre la prérogative de réunir à la couronne les principautés devenues vacantes par confiscation et déchéances, et les électeurs ne devaient jamais élever sur le trône impérial deux princes de la même maison de suite.

Le sénat devait proposer un règlement pour prévenir le despotisme des princes et réprimer l'esprit séditieux des peuples. Il devait être établi une caisse et une armée pour défendre la Hongrie et la Pologne contre les Turcs, et la Suède contre les Russes. L'armée devait être de 265,000 hommes d'infanterie et 50,000 chevaux, ayant 217 canons; la marine de 117 gros vaisseaux et galères.

Pour l'exécution de ce plan, il fallait commencer par réduire la prépondérance de la maison de Habsbourg, et de la puissance ottomane. On pourrait douter que Henri IV ait vraiment voulu l'exécuter, si trop de circonstances ne se réunissaient pour le prouver. Il est certain que dès l'année 1601, il communiqua à la reine Élisabeth un plan dont il se promettait les plus heureux résultats. Comme plusieurs circonstances empêchèrent que l'entrevue qu'il désirait avoir avec cette souveraine n'eût lieu, il envoya le duc de Sully à Douvres pour en conférer. La reine admirait le plan, mais elle doutait de la possibilité de l'exécuter. Après sa mort, Henri eut des communications avec Jacques Ier, son successeur. En 1609, il engagea les États-généraux à ne conclure avec l'Espagne qu'une trêve de douze ans, au lieu d'une paix définitive. Son activité s'était procuré partout des alliés ; il avait pour son

service les premiers capitaines d'Allemagne. Il avait réuni une excellente armée de 40,000 hommes, dans le nombre desquels il y avait 4,000 gentilshommes qui avaient donné des preuves de leur bravoure. Le prince d'Orange lui avait promis 15,000 hommes, et le prince d'Anhalt 10,000. Le duc de Bavière et les électeurs s'étaient engagés à lui fournir des troupes, ainsi que les Vénitiens et le duc de Savoie. Outre les 6,000 Suisses que Henri avait pris à sa solde, les cantons lui offraient tel nombre qu'il lui faudrait. Sully avait ramassé trente-six millions, et promettait le double, s'il était nécessaire.

Au mois de décembre 1607, les troupes françaises se mirent en marche pour maintenir les maisons de Brandebourg et de Neubourg dans la possession des états de la succession de Juliers. L'Europe entière fut étonnée lorsqu'elle apprit que l'armée à la tête de laquelle le roi de France allait se mettre, avait un train d'artillerie de cinquante canons, tel qu'on n'en avait jamais vu, et l'on devina bien que cette expédition cachait un autre but que le siège de Juliers. Guerre d'Allemagne.

Le 11 février 1610, le roi s'allia à Hall-en-Souabe avec l'Union évangélique [1], et le 25 avril à Brusol avec Charles-Émanuel, duc de Savoie, auquel il promit un corps de 14,000 hommes de pied et 1,600 cavaliers, pour l'aider à faire la conquête du Milanais. Élisabeth, fille du roi, âgée de huit ans, fut fiancée au prince de Piémont, fils du duc de Savoie.

[1] Voy. vol. XV, p. 245.

Couronnement de Marie de Médicis.

Pour maintenir la tranquillité du royaume pendant l'absence de Henri IV, le gouvernement fut confié à la reine, Marie de Médicis, assistée d'un conseil pourvu d'instructions précises. Ce conseil devait être en rapport avec les conseils de gouvernement, chacun de cinq membres, qui furent adjoints aux gouverneurs des provinces. La reine désirait être couronnée avant le départ de son époux. Henri était contraire à ce vœu, tant à cause de la dépense que cette solennité devait occasioner, que parce qu'il avait été prévenu que la reine contrariait secrètement l'exécution de ses plans. Avouerons-nous la faiblesse du bon roi? Il ne pouvait vaincre l'inquiétude que lui causait certaine prophétie qui annonçait qu'il serait tué à la première solennité publique. Sully lui conseilla de partir sur-le-champ, et de faire couronner la reine pendant son absence; mais Marie fut tellement courroucée de cette proposition que Henri ajourna son voyage. Le couronnement eut lieu à S.-Denis, le 15 mai 1610, et fut administré par le cardinal de Joyeuse, et le 16 la reine devait faire son entrée à Paris.

Depuis quelque temps le roi était tourmenté de sombres pressentimens. Il craignait d'être tué; il craignait le couronnement de la reine comme un évènement malheureux; il éprouvait surtout un singulier malaise quand il était en voiture. Ce fait est attesté par Sully qui assure avoir remarqué plusieurs fois l'inquiétude du roi. Le bruit de sa mort se répandit dans plusieurs pays. Le roi d'Espagne et l'empereur paraissaient voir avec indifférence les préparatifs du

roi, comme s'ils savaient qu'ils ne pouvaient leur être dangereux. Mais tous ces faits qui parurent extraordinaires après l'évènement, peuvent avoir eu des causes très-naturelles. On savait que la reine supportait avec impatience les fréquentes infidélités du roi; dans les derniers temps surtout on l'entendit fréquemment s'en plaindre. Ces dissentions domestiques contribuaient à augmenter la mélancolie du roi : mais qui oserait fonder sur des discours imprudens une accusation si grave que de présenter Marie de Médicis comme complice de ce qui arriva ?

Le lendemain du couronnement de la reine, le 14 mai 1610, vers quatre heures du soir, le roi monta en voiture pour aller faire une visite à l'arsenal au duc de Sully qui était malade, et pour voir en passant les préparatifs qui se faisaient pour l'entrée de la reine. Avec lui les ducs d'Épernon et de Rohan-Montbazon, le maréchal Jean de Beaumanoir de Lavardin, le duc de Roquelaure, le marquis de La Force, le grand écuyer Liancourt et le marquis de Mirabeau se trouvaient dans la voiture. La rue de la Ferronnerie qui était alors fort étroite se trouva embarrassée par des chariots qui forcèrent la voiture du roi de s'arrêter. Les domestiques étant descendus pour faire faire place, un jeune homme d'Angoulême, nommé François Ravaillac, âgé de trente-deux ans, monta sur la roue droite de derrière et porta au roi, qui était assis dans le fond, à côté du duc d'Épernon, deux coups de couteau, dont l'un lui perça le cœur. Cela se fit avec une telle promptitude que personne n'au- Assassinat de Henri IV.

rait su d'où les coups étaient venus, si le meurtrier n'était resté près de la voiture tenant son couteau à la main comme un homme attendant le salaire d'une bonne action. Le duc d'Épernon le fit arrêter. Le corps du roi fut ramené au Louvre et exposé pendant quelques heures aux yeux du public.

Caractère de Henri IV.

C'est une opinion généralement répandue depuis le moment du crime et qui s'est conservée jusqu'à nos jours, que le roi périt victime d'un complot; mais comme elle ne se fonde que sur des présomptions, chacun a attribué le crime à un autre, selon l'esprit du parti auquel il appartenait. Les uns ont accusé la reine et le duc d'Épernon ou Concini, favori de Marie de Médicis, d'être les auteurs de ce régicide; d'autres la marquise de Verneuil[1]; d'autres la cour d'Espagne; d'autres enfin les Jésuites. On ne put rien tirer de Ravaillac, sinon qu'il avait tué le roi parce qu'il avait voulu faire la guerre au pape, ce qui était la faire à Dieu, et parce qu'il était Huguenot dans l'âme. Ce monstre

[1] Le soupçon dont la marquise de Verneuil et le duc d'Épernon sont les objets, repose sur une accusation portée contre eux par Jacqueline Le Voyer, femme d'Isaac de Varennes, sieur d'Escouman ou de Comon qui, par arrêt du parlement du 30 juillet 1611, fut déclarée calomniatrice et condamnée à une prison particulière. Il faut pourtant dire qu'on voit par les Mémoires de Sully qu'une femme dont il ignorait le nom, mais qui paraît être Jacqueline Le Voyer, avertit Schomberg, quelque temps avant la mort d'Henri IV, de la conspiration tramée contre sa vie, et en nomma les auteurs. Cette femme était très-galante; l'histoire prouve que des femmes de ce genre ont des moyens de connaître les complots, qui manquent à la police. Voy. *Collection de* Petitot, 2e série, vol. VIII, p. 367.

pensait avoir rendu un grand service à la France, et fut fort étonné quand, au lieu des louanges qu'il croyait avoir méritées, il entendit la foule désolée qui l'accompagna au lieu du supplice, le charger de malédictions.

La douleur du peuple à la nouvelle de la mort de ce prince prouva combien il était aimé. L'univers l'a surnommé le Grand, non tant pour la grandeur de ses victoires que pour la grandeur de son âme et de son courage. « Car, dit l'archevêque Péréfixe, il ne ploya jamais ni sous les insultes de la fortune, ni sous les traverses de ses ennemis, ni sous les ressentimens de la vengeance, ni sous les artifices des favoris et des ministres; il demeura toujours en même assiette, toujours maître de soi-même, en un mot toujours roi et souverain, sans reconnaître d'autre supérieur que Dieu, la justice et la raison. » Toutefois la voix du peuple l'a toujours désigné par le simple nom de Henri IV, et ce nom exprime pour tout Français l'idée du meilleur des princes. Il fut le sauveur et le restaurateur de son royaume, et jamais monarque n'a eu autant de difficultés à vaincre que Henri IV. Il possédait toutes les qualités qui étaient nécessaires pour réconcilier des partis acharnés les uns contre les autres. Il réunissait la politique la plus raffinée avec la plus grande candeur, une bravoure brillante avec tous les sentimens d'humanité, un grand caractère avec une aimable simplicité. En s'entretenant des particularités de son règne avec Pierre Mathieu qu'il avait nommé son historiographe, il lui recommandait de s'exprimer avec la plus grande franchise et de ne se per-

mettre aucune réticence. Il faut, disait-il, des ombres dans un tableau pour en rehausser les vives couleurs. Si l'on ne parlait de l'un, on ferait douter de l'autre; la flatterie rendrait la vérité suspecte. Il fut lui-même son général et son ministre; il avait pour son peuple des entrailles de père. Henri possédait une autre qualité qu'on dit rare parmi ceux qui règnent, il connaissait l'amitié et la gratitude. Duplessis Mornay qui lui avait montré un dévouement extraordinaire ayant été outragé par un jeune gentilhomme, en demanda justice au roi qui lui fit cette réponse admirable : « M. Duplessis, j'ai un extrême déplaisir de l'injure que vous avez reçue à laquelle je participe comme roi et comme votre ami. Pour le premier je vous en ferai justice et à moi aussi. Si je ne portais que le second titre, vous n'en avez nul de qui l'épée fût plus prête à dégaîner, ni qui y portât la vie plus gaîment que moi. » Tout ce qu'on peut lui reprocher, est sa passion excessive pour le sexe qui ne le quitta pas à l'âge de cinquante-six ans, auquel il parvint, et qui lui fit commettre des folies indignes d'un grand prince.

[1] Pour connaître le caractère de Henri IV, comme roi, il faut lire le jugement qu'en porte le *politique* FONTENAY-MAREUIL, dont les Mémoires n'ont été imprimés qu'en 1826. Voy. *Collection de* PETITOT, vol. L, p. 54. Nous regrettons que ce morceau peu connu soit trop long pour être inséré dans ce précis. Nous y plaçons seulement deux maximes sorties de la bouche de ce monarque. « Il disait que pour connaître si ceux dont les rois se servent pour la conduite de leurs affaires y étaient propres, et si on s'y pouvait fier, il ne fallait que voir s'ils ne voulaient point se charger tous seuls de celles de grande importance, particulièrement les étrangères, qui sont

Henri IV laissa de son épouse, Marie de Médicis, deux fils et trois filles; Louis XIII qui lui succéda, âgé de neuf ans, et Jean-Baptiste Gaston, qui fut d'abord duc d'Anjou, et, depuis 1626, duc d'Orléans. De ses trois filles, Élisabeth, l'aînée, épousa le prince des Asturies qui parvint ensuite au trône d'Espagne sous le nom de Philippe IV; la seconde, Christine, fut l'épouse du prince de Piémont, ensuite duc de Savoie, Victor-Amédée Ier; la troisième, Henriette, épousa le malheureux Charles Ier, roi d'Angleterre. Sa famille.

Nous avons nommé les trois enfans naturels que Henri IV eut de Gabrielle d'Estrées. De la marquise de Verneuil il eut un fils, Henri, qui porta d'abord le titre d'évêque de Metz, et ensuite celui de duc de Verneuil, et une fille qui devint l'épouse du duc d'Épernon. Jacqueline de Beuil, comtesse de Moret, lui donna Antoine de Bourbon, comte de Moret; enfin, Charlotte des Essarts, comtesse de Romorentin,

choses délicates et où il ne se fait point de petites fautes; s'ils ne s'éloignaient pas aisément des vieilles maximes pour en établir de nouvelles, et ne changent pas légèrement de dessein; s'ils sont soigneux d'entretenir les anciennes alliances..... Tous ceux qui feront le contraire devront se tenir pour suspects, étant ignorans ou corrompus, ou si présomptueux qu'on n'en doit rien attendre de bon. » Voici la seconde maxime : quelqu'un lui ayant représenté que par la manière qu'il avait établie pour la garde de son trésor, il n'en pouvait rien tirer sans que les chefs de la magistrature le sussent, il répondit « que c'était son intention, n'étant pas raisonnable qu'un argent levé sur ses sujets pour leur conservation, et qui leur appartenait encore plus véritablement qu'à lui, dut jamais être dépensé que bien à propos et pour leur avantage. »

deux filles qui furent abbesses de Fontevrault et de Chelles.

Toutes les liaisons que Henri IV avait eues avec des femmes, soit comme roi de Navarre, soit depuis son avènement au trône de France, ne firent pas autant de tort à sa réputation qu'une malheureuse passion qui le subjugua à l'âge de cinquante-six ans, et en l'attachant au char d'une jeune coquette de seize ans, en fit un objet de risée pour la cour. Ce n'est qu'à regret que l'historien parle de cette faiblesse d'un roi dont le souvenir est encore cher à sa nation; il y est forcé, parce que cette intrigue a eu de l'influence sur la politique.

Henri II de Bourbon, troisième prince de Condé, épousa, le 3 mars 1609, Charlotte-Marguerite, fille de Henri Ier, duc de Montmorenci, et connétable de France. Vers le même temps le roi en tomba si éperdument amoureux, qu'il ne put cacher cette passion déréglée à laquelle la jeune princesse eut l'air de répondre; au moins elle entra avec le roi dans un commerce épistolaire, dans lequel le grand Henri s'appelait Celadon, et la princesse du nom d'une bergère. Toutefois les écrivains du temps s'accordent à dire que tout ce qu'on pouvait reprocher à la princesse, c'était la vanité d'un enfant et un peu de coquetterie. Le prince de Condé s'étant aperçu de la passion qui dominait le roi, pour éviter tout scandale, mena son épouse à la campagne en Picardie; mais le roi se rendit sous un travestissement au même endroit pour entretenir sa maîtresse. Celle-ci refusa de le voir;

mais le roi fut reconnu et cette aventure fit un si grand éclat, que le prince enleva son épouse et se rendit avec elle en Flandre. L'infante reçut la princesse dans son palais à Bruxelles où on la tenait comme prisonnière.

Henri IV traitant la conduite du prince de Condé en félonie, parce qu'il n'était pas permis à un prince du sang de quitter le royaume sans permission, demanda à Bruxelles et à Madrid l'extradition des fugitifs, et menaça d'aller les chercher les armes à la main. Cette menace effraya l'archiduc, parce qu'on savait que le roi était sur le point d'entrer en campagne, et qu'il avait même demandé le passage par le Luxembourg. On ne sait ce qui en serait arrivé, si le couteau de Ravaillac n'avait coupé le nœud de cette intrigue. Dès que le roi fut mort, le prince et la princesse rentrèrent en France.

Addition à la page 192.

Discours adressé par Henri IV au parlement, au sujet des Jésuites, d'après une relation différente de celles de DE THOU *et de* MATHIEU.

« Je vous sçay bon gré du soing qu'avez de ma personne et de mon estat. Je veux donc que vous sçachiez que touchant Poissy, que si tous y eussent aussi bien faict qu'un ou deux Jésuistes qui s'y trouvèrent fort à propos, les choses y fussent mieux allées pour les Catholiques. On recognut dès-lors, non leur ambition, mais leur suffisance, et m'estonne sur quoi vous fondez l'opinion d'ambition en des personnes qui refusent les dignitez et preslatures quand elles leur sont offertes, et qui font vœu à Dieu de n'y aspirer jamais, et qui ne prétendent autre chose en ce que de servir sans récompense tous ceux qui veulent bien service d'eux. »

« Que si ce mot de Jésuiste vous déplaist, pourquoy ne reprenez-vous ceux qui se disent religieux de la Trinité? et si vous estimez aussi bien qu'eux estre de la compagnie de Jésus, pourquoy ne dittes-vous que vos filles sont aussi bien religieuses que les Filles-Dieu à Paris et que vous estes autant de l'ordre du S. Esprit que mes chevaliers? Et pour moy, j'aimerois mieux estre Jésuiste que Jacobin ou Augustin. »

« La Sorbonne dont vous parlez les a condamnez; mais ça esté comme vous, devant les cognoistre: et si l'ancienne Sorbonne n'en a point voulu par jalousie, la nouvelle y faict ses estudes et s'en loue. »

« S'ils n'ont esté jusques à présent en France que par tollérance, Dieu me reservoit ceste gloire que ie tiens à grace de les y establir, et si ils n'y estoient que par maniere de provision ils y seront désormois par esdits et par arrest: la volonté de mes prédécesseurs les y retenoit, ma volonté est de les y establir. »

« L'vniuersité les a contrepoinctez voirement, mais ç'a esté ou pour ce qu'ils faisoient mieux que les autres, tesmoin l'affluence des escoliers qui arriuoient en leurs colleges, et pource qu'ils n'estoient incorporez en l'uniuersité dont ils ne feront maintenant refus quand ie le leur commanderay : et quand pour les remettre vous seray contraint de me les demander. »

« Vous dittes qu'en vostre parlement les plus doctes n'ont rien appris chez eux : si les plus doctes sont les plus vieils, il est vray, car ils auoient estudié deuant que les Jesuistes fussent cogneus en France : mais i'ay ouy dire qve les autres parlemens ne parlent pas ainsi, ni mesme tout le vostre : et si on apprenoit mieux qu'aillevrs, d'où vient que par levr absence l'vniuersité est rendue déserte, et qu'on va les chercher nonobstant vos arrests, à Douay, à Pont et hors du royaume. »

« De les appeler compagnie de factieux pource qu'ils ont esté de la ligue, ça esté l'injure du temps; ils croyaient bien faire, ils ont esté trompez comme plusieurs autres. Mais ie veux croire que ç'a esté auec moins de malice que les austres, et tiens que la mesme con-

science joincte aux graces que ie leur feray, me les affectionnera autant ou plus qu'à la ligue. »

« Ils attirent, dittes-vous, les enfans qui ont l'esprit bon et choisissent les meilleurs, et c'est de quoy ie les estime : ne faisons-nous pas choix des meilleurs soldats pour la guerre ? et si les faueurs n'auroient place enuers vous, en receuriez-vous aucun qui ne fust digne de votre compagnie, et dust se seoir au parlement ? S'ils vous fovrnissoient des précepteurs, ou prédicateurs ignares vous les mépriseriez : ils ont de beaux esprits et vous les en reprenez. Quand aux biens que vous dittes, c'est une calomnie : ils n'auroient en toute la France douze ou quinze mil escus de revenu en tout, et sçay qu'à leur retour on n'a sceu entretenir à Bourges et à Lyon sept ou huict religieux et ils estoient en nombre de trente à quarante : et quand il y auroit de l'inconuenient de ce costé, par mon esdit j'y ai pourveu. »

« Le vœu d'obeyssance au pape ne les obligera pas dauantage à suivre l'estranger, que le serment de fidelité qu'ils me feront à n'entreprendre rien contre leur prince naturel : mais ce vœu là n'est pour toutes choses : ils ne le font que d'obeyr au pape, quand il les voudrait enuoyer à la conuersion des infidelles : et de faict c'est par eux que Dieu a converty les Indes, et c'est ce que i'ay dit souuent. Si l'Espagne s'en est seruy, pourquoy ne s'en seruira la France ? Sommes-nous de pire condition que les autres : l'Espagne est-elle plus aymable que la France ? et si elle l'est aux siens, pourquoy ne le sera la France aux miens ? »

« Vous dittes : ils entrent comme ils peuvent : aussi font bien les autres, et suis moi-mesme entré comme i'ay peu en mon royaume ; mais il faut aduouer que leur patience est grande, et pour moi ie l'admire ; car avec patience et bonne vie ils viennent à bout de toutes choses : et si ie ne les estime pas moins en ce que vous dittes qu'ils sont grands obseruateurs de leur institut ; c'est ce qui les maintiendra, aussi n'ay-je rien voulu changer à leurs reigles, ainsi les y veux maintenir : Que si ie leur ay limité quelques conditions qui ne plairont aux estrangers, il vaut mieux que les estrangers prennent la

loy de nous que si nous la prenions d'eux. Quoy qu'il en soit ie suis d'accord euec mes subjets. »

« Pour les ecclésiastiques qui se formalisent d'eux, c'est de tout temps que l'ignorance en a voulu à la science : Et i'ai cogneu que quand ie parlay de les restablir, deux sortes de personnes s'y opposèrent particulièrement : ceux de la religion, et les ecclésiastiques mal viuans : et c'est ce qui me les a faict estimer dauantage. »

« Touchant l'opinion qu'ils ont du pape, ie sçay qu'ils le respectent fort, ainsi fais-je my. Mais vous ne dictes pas que l'on a voulu censurer à Rome le liure de M. Bellarmin, pource qu'il n'a voulu donner tant de iurisdiction au Sainct Pere que font communesment les autres : vous ne dictes pas aussi que ces iours passez que les iesuistes ont soutenu que le pape ne pouvoit errer, mais que Clement pouuoit faillir. En tout cas ie m'assuere qu'ils ne disent rien dauantage que les autres en l'authorité du pape : et croy que quand on voudra faire le procez à leurs opinions, il les faudra faire à celle de l'Eglise catholique. »

« Quand à la doctrine d'esmanciper les Ecclésiastiques de mon obeyssance, ou d'enseigner de tuër les Roys, il faut voir d'vne part ce qu'ils disent, et s'informer s'il est vray qu'ils enseignent ainsi la ieunesse. Vne chose me faict croire qu'il n'en est rien, c'est que depuis trente ans en çà qu'ils enseignent la ieunesse en France, cent mille escoliers de toutes conditions sont sortis de leurs colleges, ont vescu auec eux et entr'eux, et l'on ne trouue un seul de ce grand nombre qui soustienne de leur auoir ouy tenir tel langage, ny autre approchant de ce que l'on leur reproche, de plus il y a des ministres qui ont esté iésuistes à longues années, qu'on s'informe d'eux de leur uie, il est à présumer qu'ils en diront le pis qu'ils pourront, ne feust-ce que pour s'excuser d'être sortis d'avec eux. Or ie sai qu'on l'a faict, et n'a-t-on rien tiré autre response, sinon que par leurs mœurs il n'y a rien à redire, et povr la doctrine chacun la cognoist : Aussi peu de personnes se voudroient mettre à ceste preuve, et faut bien que la conscience soit assurée quand elle demeure au dire de son aduersaire. »

« Touchant Barriere [1], tant s'en faut qu'un iésuiste l'aye confessé comme vous dittes, que ie fus aduerty par un iésuiste de son entreprise et un autre luy dist que il seroit damné s'il l'osoit entreprendre. Quant à Chastel : les tourmens ne luy peurent arracher aucune accusation à l'encontre de Varade ou autre iesuiste quelconque : et si autrement estoit, pourquoy l'auriez-vous espargné : Car celuy qui fut exécuté fut un autre subject que l'on dict s'être trouué dans ses escrits : Mais quand ainsi seroit qu'vn iesuiste auroit faict ce coup, faut-il que tous les Apostres patissent pour Iudas, ou que ie responde de tous les larcins et de toutes les fautes que feront à l'aduenir ceux qui avroient esté mes soldats? Dieu me voulut alors humilier et sauver, et ie luy en rends graces : il m'enseigne de pardonner les offenses, ie le fais pour son amour volontiers : voir mesme que tous les iours ie prie Dieu pour mes ennemis, tant s'en faut que ie m'en veuille souvenir. Laissez-moy la conduite de ceste compagnie de Iésus, car j'ai gouverné des choses plus difficiles. Obeyssez seulement à ma volonté. »

[1] Voy. p. 145 de ce vol.

SECTION X.

De la littérature française du seizième siècle.

Régénération de la littérature française sous François I.

François Ier a été surnommé le Père des Lettres, et sous son règne s'opéra en effet la régénération de la littérature française, d'où devait sortir le brillant siècle de Louis XIV. Ce règne fait époque dans toutes les branches des lettres et des sciences. Sans être un savant lui-même, François Ier prenait aux sciences, à l'érudition et aux beaux-arts plus d'intérêt qu'aucun de ses prédécesseurs et la plupart de ses successeurs n'en ont pris : la révolution que la littérature éprouva de son temps fut beaucoup plus son ouvrage que le lustre dont elle brilla dans le dix-septième siècle ne fut celui de Louis XIV. Quoique François Ier sentît combien la littérature italienne était au-dessus de celle de sa nation, et qu'il contribuât en conséquence à donner de l'influence à la première sur la seconde, cependant la poésie française ne devint pas une imitation de celle des Italiens; elle conserva l'esprit qu'elle avait pris dans les siècles précédens jusqu'aux beaux génies qui, dans le dix-septième siècle, achevèrent la révolution littéraire, en se proposant pour modèles des ouvrages plus parfaits que ceux des Italiens, savoir les chefs-d'œuvres que l'antiquité nous a laissés.

L'étude des lettres grecques et latines en France fut une suite de l'institution du collège de France [1],

[1] Voy. vol. XVI, p. 244.

qui est un des titres que François Ier a acquis à la reconnaissance de la nation. Ce qui dans les écrits classiques des anciens paraissait aux yeux des Français le plus digne d'être imité, c'est la clarté des idées, c'est la noble régularité, c'est le langage pur, précis et élégant. Ce sont ces avantages qui font le caractère de la littérature classique, en tant qu'on l'oppose à la littérature romantique. Les nations qui donnent la préférence à la dernière, admettent cependant les règles classiques pour la prose; mais elles pensent que l'imagination peut se frayer de nouvelles routes, et que le sentiment poétique, parvenu à une grande profondeur, ne peut pas toujours s'exhaler en vers intelligibles à la froide réflexion.

Ce qui doit étonner au premier moment, c'est que la régénération que la poésie française éprouva dans le seizième siècle ne s'étendit pas d'abord sur le théâtre. Pendant les trente-deux années du règne de François Ier, cette branche de la littérature qui plus tard devait parvenir à un si grand lustre, resta dans un état de stagnation complète. Cette singularité n'a pourtant rien qui doive nous surprendre. La poésie française a été, dès son origine, entièrement nationale; elle l'a été dans les chansons, dans les fabliaux et dans les romans de chevalerie, jusqu'à ce que le goût de ce genre se perdît. Le théâtre seul, que nous avons vu naître sous Charles VI, n'avait pas de caractère national : le Français ne retrouvait pas dans les mystères et les moralités le ton de la vie sociale et de la conversation, qui fournissent à cette nation une jouissance dont la

douceur n'est sentie encore aujourd'hui par aucune autre; encore moins la cour ne pouvait-elle se plaire dans ces représentations bizarres. Les Sotties des Enfans sans souci renfermaient trop d'allusions qui n'avaient qu'un intérêt momentané, et la satire dont elles étaient parsemées, était trop abstraite, puisqu'elle paraissait sous la forme d'allégories morales. Les farces seules dont la Confrérie de la Passion entremêlait ses pièces religieuses, présentaient, comme dans un miroir, la vie de la génération qui assistait à ce spectacle, non cependant de toutes les classes, mais seulement de la dernière classe du peuple, à qui seule ces scènes pouvaient plaire. Nous exceptons toujours la farce de l'Avocat Pathelin, qui, à cause de la vertu comique qui y règne, a seule survécu aux autres. Or, l'époque où ces trois espèces de drames avaient leur plus grande vogue, fut précisément celle où l'étude de la littérature ancienne commença à exercer son influence salutaire, et où l'on sentit le besoin d'un amusement plus élégant, analogue à la fois au génie de l'antiquité et à celui de la nation. Avant que des représentations dramatiques fussent en état de satisfaire à ce besoin, il fallait un quart de siècle pour que de jeunes poètes étudiassent et parvinssent à s'approprier l'esprit de l'antiquité; il fallait fonder un théâtre tout nouveau, pour réformer le goût du public, accoutumé aux mystères, aux moralités et aux sotties; et cette fondation était d'autant plus difficile, que les théâtres existans étaient en possession, en vertu de privilèges, du droit d'amuser le public à leur

manière. La révolution que le théâtre français dut éprouver aurait été accélérée, si la littérature italienne avait offert, dans la poésie dramatique, des modèles comme elle en offrait dans la poésie lyrique. Mais ni l'Italie, ni l'Espagne, n'avait un théâtre au commencement du seizième siècle, et une heureuse nécessité força les réformateurs du théâtre français à recourir à celui des anciens.

Cette révolution eut lieu sous le règne de Henri II, si peu favorable d'ailleurs au progrès des lettres. Lorsque, formé par l'étude du théâtre des anciens, Jodelle parut, il excita le plus grand étonnement, principalement à la cour, qui jusqu'alors n'avait pas eu une idée de la poésie dramatique. La Pléïade de poètes célèbres de la cour de Henri II se joignit à Jodelle, et ainsi le règne de ce monarque devint l'époque où le goût français commença à se former d'après la littérature ancienne ; ce fut aussi celle où le célèbre de Thou entreprit d'écrire, mais en latin, son chef-d'œuvre historique.

Les malheurs qui signalèrent les trente années écoulées entre le règne de Henri II et celui de Henri IV, laissèrent à peine le temps de penser à la littérature. Néanmoins le goût de Catherine de Médicis pour la poésie italienne, donna de la vogue au sonnet, que les poètes français avaient jusqu'alors dédaigné.

Quelque heureuse que fût la France sous le règne de Henri IV, la littérature ne devait rien à la protection de ce prince. Jovial et spirituel, il n'avait pas le goût de la poésie, et comme la candeur était le trait

dominant de son caractère, il n'affectait pas de prédilection pour ce qui lui était indifférent. Ainsi la littérature fut abandonnée pendant son règne; mais, grâce à la paix et à la prospérité générale, elle continua à se perfectionner, en suivant la marche qu'elle avait si heureusement commencée.

Clément Marot.

Clément Marot est généralement regardé comme le poète qui ouvre l'époque de François I[er] ou de la véritable poésie française, qui se distingue de celle de quelques autres nations par la délicatesse des idées et des sentimens, par l'harmonie de la versification, par la grâce et le charme du style, la naïveté des tournures et l'élégance des expressions.

Fils unique de Jean Marot [1], poète à la réputation duquel a nui celle de son fils, il naquit à Cahors, en 1495. Il montra peu de goût pour les études; mais sa facilité lui tenait lieu d'application, et il avait plus de penchant pour la frivolité et le libertinage que pour l'instruction. Le ton léger, mais ennobli par la galanterie chevaleresque, qui commençait à régner à la cour de François I[er], convenait parfaitement à la légèreté, à la sensualité, à la jovialité et à l'esprit de Marot. Dépourvu d'une sensibilité profonde et d'une véritable délicatesse, quoique l'une et l'autre respirent dans ses vers; indiscret et imprudent, il passa une partie de sa vie à faire la cour aux dames, et l'autre à se vanter de ses bonnes fortunes. Placé, en 1513, comme valet de chambre, auprès de Marguerite de Valois, duchesse d'Alençon, sœur de François I[er], il

[1] Voy. vol. IX, p. 77.

accompagna par la suite ce monarque en différens voyages; il fut fait prisonnier à la bataille de Pavie. Jouissant de la faveur de Marguerite, il osa, dit-on, déclarer son amour à cette princesse, ainsi qu'à Diane de Poitiers, et ne fut pas repoussé. Ce fait qui s'appuie surtout de l'indiscrétion de ses vers, n'est pas prouvé. Il se brouilla avec Diane, à cause de son penchant pour les opinions religieuses de Calvin; mais ce même penchant le recommanda à la duchesse d'Étampes et à Renée de France, duchesse de Ferrare. A son retour de la captivité, en 1525, ses imprudences le firent enfermer dans la prison du Châtelet [1],

[1] Le *Châtelet*, ou le grand Châtelet, était une tour ou château formant une petite forteresse (*castellucium*), située sur la rive septentrionale de la Seine, et destinée à la défense de la cité de Paris, laquelle était renfermée dans l'île. Il paraît que ce château fut construit ou reconstruit sous Louis VI. Lorsqu'ensuite l'enceinte de Philippe-Auguste comprit dans la ville de Paris une grande partie du terrain situé sur la rive septentrionale du fleuve, le Châtelet, devenu inutile à la défense de Paris, devint le siège des juridictions de la prévôté et vicomté de Paris, cour présidée par le prevôt, le lieutenant civil, le lieutenent général de police et deux lieutenans particuliers, et composée de cinquante à soixante-quinze conseillers: elle a existé jusqu'en 1792. Une grande partie des bâtimens fut reconstruite en 1684, mais il resta jusqu'à la révolution quelques tours de l'ancien édifice. Un grand nombre de prisons et de cachots horribles y appartenaient. Tout a disparu pour former une place carrée au milieu de laquelle se trouve une fontaine surmontée d'une colonne portant une statue dorée.

Le Petit Pont, conduisant de la rive méridionale de la Seine dans la Cité, était également défendu par une tour, nommée le petit Châtelet. Construit en pierres, en 1369, pour contenir la turbulence des

d'où il fut transféré dans celle de Chartres; il y passa son temps à écrire et à faire des vers, et entr'autres une satire contre le Châtelet, intitulée l'Enfer. Après le retour de François Ier, une jolie épitre adressée à ce prince lui procura la liberté.

Des imprudences réitérées lui attirèrent de nouvelles persécutions, pendant lesquelles il se retira tantôt à Nérac, tantôt à Ferrare, enfin à Venise. En 1536, le roi lui permit de revenir; mais la traduction des psaumes en vers français [1], dont il s'était occupé pendant son exil, lui valut les censures de la Sorbonne. Quoique son talent, borné à la grâce et à la naïveté et dépourvu d'élévation, fût peu propre à reproduire les hymnes sacrées, cette nouveauté obtint le plus grand succès, et la censure de la Sorbonne ne fit que donner plus de vogue à sa traduction. Bientôt toutes les dames de la cour chantaient les psaumes sur des airs de romances et de vaudevilles. L'auteur se retira à Genève. S'il y trouva des personnes qui pensaient comme lui en matière de religion, on y fut scandalisé de la licence de ses mœurs, et il s'en fit chasser. Il retourna en France, et abjura le calvinisme entre les mains du cardinal de Tournon. Néanmoins il se mit encore une fois dans le cas de quitter la France, et se retira à Turin, où il mourut en 1544.

« La nature, » dit La Harpe, « avait donné à Ma-

jeunes gens de l'université, il devint la demeure du prevôt de Paris. Il a été démoli en 1782, avec les prisons qui en dépendaient.

[1] MAROT ne traduisit que cinquante psaumes; THEODORE DE BEZE y ajouta les cent autres. Ce psautier fut chanté dans les églises

rot ce qu'on n'acquiert point : elle l'avait doué de grâce. Le charme de son style tient à une naïveté de tournure et d'expression qui se joint à la délicatesse des sentimens. » Marot a surpassé tous les poètes français avant lui : il est le premier qui ait épuré son goût d'après les grands modèles de l'antiquité classique, sans perdre pour cela du côté de l'originalité; il a entrevu les lois de la versification française, quoiqu'il se soit peu servi du vers alexandrin, et qu'il n'ait pas connu l'art d'entremêler les rimes masculines et féminines.

Marot s'est exercé dans un grand nombre de genres : parmi ses ouvrages, on trouve les premières églogues françaises (qui ne sont pourtant pas des poésies pastorales), des poésies comiques ou satiriques, des allégories, des épîtres, des poésies lyriques, des chants royaux, des chansons, des rondeaux, des épigrammes, etc. Son Enfer, ou l'histoire satirique de son procès et de sa prison au Châtelet, est un de ses meilleurs morceaux. Il excellait dans les chansons et les rondeaux.

La grande célébrité dont Clément Marot jouit a fait naître autant d'antagonistes que d'imitateurs de ce poète ; ni les uns ni les autres n'égalèrent sa facilité dans le genre des petits poèmes, ni ne le surpassèrent dans la haute poésie.

Le plus célèbre parmi les poètes de son école, est Mellin de S. Gelais.
Mellin de S. Gelais, prêtre, dont la vie n'était pas

protestantes françaises jusqu'en 1695; alors on y substitua la version perfectionnée de CONRAD et LA BASTIDE.

plus réglée ni la poésie plus chaste que celles de Marot. Ses contes sont excellens; il a fait, sous le titre de Sophonisbe, une tragédie calquée sur les drames grecs, qui ne fut mise en scène qu'après la réforme que Jodelle fit du théâtre.

Étienne Dolet. *Étienne Dolet*, jurisconsulte, brûlé en 1546, comme hérétique, a composé un second Enfer, pendant de celui de Marot.

François I. *François Ier* lui-même appartient aux poètes de son temps. Les petits morceaux qui nous restent de cet illustre auteur, sont pleins de sentiment; tels que les vers qu'il écrivit sous un portrait d'Agnès Sorel, et que nous avons rapportés [1].

Un jour, à Fontainebleau, dans une belle matinée de printemps, ayant jeté les yeux sur l'appartement de la duchesse d'Étampes, et ayant été témoin de sa toilette, il lui adressa les vers suivans :

Estant seulet auprès d'une fenestre,
Pour un matin, comme le jour poignoit,
Je regarday Aurore à main senestre
Qui à Phébus le chemin enseignoit;
Et d'autre part ma mie qui peignoit
Son chef doré; et vis ses luisans yeux,
Dont ung getta un traict si gracieux
Qu'à haute voix je fus contrainct de dire :
« Dieux immortels, rentrez dedans vos cieulx,
« Car la beauté de ceste vous empire. »

Marguerite de Valois. *Marguerite d'Angoulême* ou *de Valois*, sœur de François Ier, mariée au duc d'Alençon, et après sa mort, à Henri d'Albret, roi de Navarre, fut une prin-

[1] Voy. vol. IX, p. 9.

cesse belle, spirituelle, bonne et savante : elle appartient aux plus beaux esprits de son temps. Dans l'histoire de François Ier, nous avons parlé de l'amitié qui régnait entre le frère et la sœur, qu'il ne nommait que sa mignonne. Dans les contes de Marguerite, ouvrage en prose, dont nous parlerons plus bas, il règne une manière qui dans nos mœurs paraît très-libre, mais qui probablement était alors le bon ton de la cour, et qui ne prouve rien contre la pureté des mœurs de cette princesse. Dans ses poésies sérieuses, Marguerite montra plus d'enthousiasme religieux que tous les poètes de son temps. La plupart de ses ouvrages en vers sont des poésies religieuses dans le genre des mystères; il s'y trouve un poëme didactique religieux, intitulé le Triomphe de l'agneau; son Miroir de l'âme pécheresse fit dans le temps une plus grande sensation qu'il ne mérite, à ce qu'il nous paraît : il règne dans tous ces morceaux une imagination vive, souvent chaude, mais peu cultivée; un penchant marqué de raisonner le sentiment, un esprit sérieux qui reproduit la même idée sous toutes ses faces, une grande facilité d'élocution. L'Histoire des Satyres et des Nymphes de Diane est un des meilleurs poëmes de Marguerite, parmi ceux qui n'ont pas la religion pour objet; elle a aussi composé quelques farces. La plupart de ses poésies ont été recueillies, sous le titre de Marguerites (perles) de la Marguerite des princesses.

Révolution du théâtre opérée par Jodelle.

Nous arrivons au réformateur ou plutôt au créateur du théâtre français. *Étienne Jodelle*, sieur de Lymodin, naquit à Paris, en 1532. On ne sait autre chose

de sa jeunesse, sinon qu'il s'occupa beaucoup de littérature ancienne, et qu'il fit de bonne heure des vers français. Il n'avait pas vingt ans, lorsqu'il conçut le projet de remplacer les mystères, les moralités et les sotties, par des tragédies et des comédies, à l'instar du théâtre des anciens. Il existait déjà des versions de tragédies grecques, comme de l'Électre de Sophocle et de l'Hécube d'Euripide, par Lazare Baïf. L'Andrienne de Térence avait aussi été traduite par Desperriers, valet de chambre de Marguerite de Valois; mais personne n'avait pensé à les mettre en scène, et quand même on en aurait eu l'idée, les confrères de la Passion et les membres de la Basoche n'auraient pas été capables de représenter ces pièces.

Jodelle ne voulut pas traduire des pièces grecques; son désir était de parvenir à écrire des pièces originales dans le genre antique. Son premier essai était une Cléopâtre; et l'idée de choisir un sujet historique, au lieu d'en emprunter un de la mythologie, montre une certaine originalité. Sa tragédie accompagnée de chœurs excita l'admiration des amis du jeune poète. Tous regrettaient qu'il fallût se contenter de la lecture ; à défaut d'acteurs ils résolurent enfin de la jouer eux-mêmes. N'ayant pas de local, ils louèrent une salle où ils dressèrent un théâtre tel que la simplicité de la pièce l'exigeait. Jodelle qui n'avait pas de barbe et qui était d'une jolie figure, se chargea du rôle de Cléopâtre; deux de ses amis, La Peruse et Belleau qui sont nommés parmi les poètes du temps, eurent le second et le troisième rôle. Les mystères avaient été

défendus en 1548, parce qu'ils avaient été l'occasion d'un tumulte. Le public sentait le besoin d'un amusement qui ne laissât pas l'esprit sans occupation. Le projet de Jodelle fit du bruit, et Henri II voulut assister à la première représentation.

Elle eut lieu en 1552 et eut un succès prodigieux; Henri fit au jeune auteur un riche présent, et le coup de grâce était porté aux mystères et aux moralités. La réforme de la tragédie française que produisit la Cléopâtre, eut lieu à la même époque où les théâtres de deux autres nations prirent le caractère qui leur est resté propre; dans la seconde moitié du seizième siècle l'Angleterre eut son Shakespear et l'Espagne son Lope de Véga.

Jodelle entreprit ensuite la réforme de la comédie française et donna une pièce dans la manière de Térence, sous le titre d'Eugène ou la Rencontre. Après avoir écrit encore sa tragédie de Didon, il cessa de travailler pour le théâtre. Ami des plaisirs, prodigue de son argent, il mourut à Paris dans la misère en 1573, âgé de quarante-un ans [1].

[1] Voici comment parle PIERRE DE L'ESTOILE de la mort de Jodelle: « Le proverbe qui dit: Telle vie telle mort, fut vérifié dans Jodelle, poète parisien qui mourut cette année à Paris comme il avait vécu; car n'ayant pendant sa vie pas craint Dieu, il ne doña en mourant aucun signe de le reconnoître; et même en sa maladie, comme il fut pressé de grandes douleurs, étant exhorté d'avoir recours à Dieu, il répondoit qu'il n'avoit garde de le prier ni le reconnoître tant qu'il lui feroit tant de mal, et mourut de cette façon avec hurlemens épouvantables. Il fut employé, comme le poète le plus vilain, à un vilain ouvrage, et mourut sur ce beau fait qu'il

La Harpe dit en parlant des tragédies de Jodelle : « Il n'y a aucune étincelle du génie des Grecs, aucune idée de la contexture dramatique ; tout se passe en déclamations et en récits. Le style est un mélange de la barbarie de Ronsard et des froids jeux de mots que les Italiens avaient mis à la mode en France. » En admettant ce jugement d'un grand critique, en convenant avec lui que Ronsard a porté un faux jugement en disant :

Jodelle le premier d'une plainte hardie
Françoisement chanta la grecque tragédie,
Puis, en changeant de ton, chanta devant nos rois
La jeune comédie en langage françois,
Et si bien les sonna que Sophocle et Ménandre,
Tant fussent-ils savans, y eussent pu apprendre,

il n'en faut pas moins avouer que Jodelle est le créateur du théâtre français, quoiqu'il soit, en comparaison de Corneille et de Molière, ce qu'est une pierre brute à côté du diamant. Il a introduit les trois unités; il a choisi des fables historiques qui excluaient le merveilleux; elles sont empruntées de l'antiquité, et non du monde romantique; il a modifié le caractère et les sentimens de ses personnages pour les rapprocher de sa nation; au lieu d'une action toute en spectacles que d'autres nations ont affectionnée dans la tragédie, celle des pièces de Jodelle se passe en dialogues et en ré-

laissa imparfait. Ronsard a dit souvent qu'il eût désiré, pour la mémoire de Jodelle, que ses ouvrages eussent été jetés au feu. Il étoit d'un esprit prompt et inventif, mais paillard, ivrogne et sans aucune crainte de Dieu qu'il ne croyoit que par bénéfice d'inventaire. »

cits. Il a conservé la partie lyrique de la tragédie grecque ; les chœurs d'Athalie ont prouvé combien on a perdu en les retranchant.

Pléiade française.

Jodelle et ses amis *Pierre de Ronsard*, *Joachim du Bellay*, *Jean-Antoine de Baïf*, *Ponce de Tyard* ou *Thiard*, *Remi Belleau*, et *Jean Daurat*, qui avec lui forment la *Pléiade française*, ont introduit en France le sonnet. Ils se proposaient de réformer toute la poésie française d'après les principes suivis par Jodelle pour le théâtre ; ils imitèrent l'antiquité, mais en même temps les Italiens. Ils sentirent le besoin de commencer leur réforme par la langue ; ils se trompèrent en voulant l'opérer par le mélange du grec et du latin, et par cette erreur devinrent plutôt les corrupteurs de la langue. Leur jargon eut de la vogue pendant quelque temps, finalement le bon goût prévalut ; on retourna à la véritable langue française, mais dans la torture qu'on lui avait fait essuyer elle perdit une partie de son ancienne naïveté.

Pierre de Ronsard.

Le chef de cette nouvelle école qui remplaça celle de Marot, *Pierre de Ronsard*, nommé de son temps le Prince des poètes français, naquit en 1525 et reçut une éducation littéraire. On connaît peu de circonstances de sa vie. Henri II fut son grand admirateur; sous Charles IX il entra dans les ordres et fut comblé de bénéfices ; on le trouve aussi marchant à la tête d'un corps de jeunes seigneurs contre les Protestans. Mais son zèle pour la religion et son état de prêtre ne l'empêchèrent pas d'être galant. Voulant imiter Pétrarque, il choisit une dame de ses pensées pour la

célébrer dans ses vers sous le nom de Cassandre. Il mourut en 1585.

Ronsard, que l'historien de Thou appelle le premier poète depuis Auguste, ne manquait effectivement pas de génie poétique, mais il était dépourvu d'originalité. Il fut imitateur, mais il imita sans ce tact qui discerne ce qui ne mérite pas d'être copié, de ce qui peut être approprié à la langue dans laquelle travaille le poète. Il emprunta des anciens une quantité de formes, farcit la langue d'hellénismes et de latinismes sans lui faire faire des progrès réels. Pour l'enrichir et pour masquer en même temps son défaut d'imagination, il inventa une foule d'épithètes bizarres qui rendaient sa diction barbare.

Ronsard est le chef des poètes français qui ont fait des sonnets. Il en existe quelques centaines qui sont d'autant plus mauvais qu'ils sont plus savans. Il laissa des élégies où la sensualité remplace le sentiment, beaucoup d'odes, où au lieu d'idées grandes et d'images, on trouve de l'emphase. Sa Franciade est un poème épique extrêmement froid et pauvre en invention.

Joachim du Bellay.

Joachim du Bellay, troisième poète de la Pléiade française (Jodelle est le second) naquit vers 1524 en Anjou. Il fut parent des célèbres frères Guillaume, Jean et Martin du Bellay, et mourut en 1560, à l'âge de trente-six ans, archevêque désigné de Bordeaux. Ses contemporains l'ont nommé l'Ovide français parce qu'il imita en latin et en français la manière légère de ce poète. Dans ses sonnets, odes et chansons il y a plus de naturel que dans celles de Ronsard et des autres

membres de la Pléiade. Les sonnets que, pendant son séjour à Rome auprès du cardinal Jean du Bellay, il fit sur les antiquités de cette ville, peuvent encore être lus avec plaisir.

Antoine de Baïf.

Lazare de Baïf et *Jean-Antoine*, son fils, quatrième étoile de la Pléiade, étaient des philologues très-estimables. Le père a écrit de bons traités sur plusieurs points des antiquités et traduit en vers français l'Électre de Sophocle et l'Hécube d'Euripide. On doit au fils une traduction du Soldat glorieux de Plaute (le Brave ou le Taille-Bras), de l'Antigone de Sophocle et de l'Eunuque de Térence; mais comme poète il occupe un rôle très-subordonné. Le sonnet qu'après la S. Barthélemy il fit contre l'amiral de Coligni fait peu d'honneur à son caractère. Il essaya, en 1570, la fondation d'une société littéraire qui aurait été la plus ancienne du royaume, si les malheurs du temps avaient permis qu'elle se soutînt.

Jean Daurat.

Jean-Antoine de Baïf a eu pour maître *Jean Daurat* ou *Dorat* (*Auratus*) que nous avons nommé parmi les étoiles de la Pléiade. Son vrai nom était Dinemandy. Il appartient, malgré sa réputation, aux poètes latins et français très-médiocres; mais nommé, en 1560, professeur de langue grecque au collège de France, il a, d'après le témoignage des contemporains, beaucoup contribué par ses savantes leçons au progrès des bonnes études en France, et sous ce rapport nous nous sommes volontiers arrêtés à un nom qui ne doit pas tomber dans l'oubli.

Ponce de Thiard.

Nous ferons de même pour *Ponce de Thiard* dont la

réputation poétique s'est éclipsée, parce que ses vers ne se sont pas conservés, mais qui nous intéresse comme un des zélés défenseurs de l'autorité royale attaquée par la Ligue. Évêque de Châlons sur-Saone, il quitta ce siège, parce qu'il désapprouvait la conduite factieuse de ses ouailles, et se retira dans son château de Bragny où il mourut en 1601 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Il fut de la famille de Thiard de Bissy à laquelle ont appartenu le cardinal de Bissy, qui succéda à Bossuet au siège de Meaux, et ce comte de Thiard qui termina la liste des chevaliers du Saint-Esprit reçus par un chapitre formel [1] et auquel Delille adressa ces vers :

> Et toi que j'aimais tant, toi dont je fus chéri,
> Dont le cœur fut si bon, l'esprit si plein de charmes,
> Pour qui mes tristes yeux ont épuisé leurs larmes,
> O Thiard! tu n'es plus....

Jacques Tahureau.

Parmi la foule des auteurs de sonnets que la Pléiade avait mis en vogue, on distingue *Jacques Tahureau* de Mans, descendant (probablement par les femmes)

1 Cette réception, à laquelle l'auteur de ce Cours assista, eut lieu à la chapelle du château de Versailles, peu de jours avant la prise de la Bastille, en 1789. L'auteur a eu entre ses mains, en 1813, le livre original en parchemin, sur lequel tous les récipiendaires ont signé de leur main le serment de l'Ordre, depuis Henri III, dont la signature est la première. Lorsque ce livre fut présenté au comte de Thiard, il n'y trouva plus qu'une ligne sur la dernière page où il traça son nom. Ce document, religieusement conservé par la famille d'un des ministres de Louis XVI, fut remis à Louis XVIII en 1814. La publication d'un *fac simile* des signatures de tant de personnes illustres ne serait pas sans utilité.

du connétable Bertrand Duguesclin, mort en 1555, et *Scévole* (proprement *Gaucher*) *de Ste. Marthe*, excellent patriote, et adversaire de la Ligue. On essaya aussi d'introduire dans la langue française les mètres grecs; cette tentative n'eut aucun succès. Les imitateurs de Ronsard surpassèrent leur modèle en accumulant les épithètes. Pour caractériser la poésie française de la fin du seizième siècle, on peut dire qu'elle se distinguait par une imitation mal entendue de l'antique et par une recherche qui dégénéra en pédanterie. Elle avait besoin d'un nouveau réformateur qui achevât l'ouvrage commencé par Marot. Il parut, ce réformateur, mais il eut encore quelques précurseurs que nous ne pouvons passer sous silence. Scévole de Sainte Marthe.

L'un d'eux fut *Jean Bertaut*, né à Caen, en 1552, secrétaire et lecteur de Henri III, auprès duquel il se trouvait au moment où ce prince fut assassiné; nommé successivement conseiller au parlement de Grenoble, abbé d'Aunay et évêque de Séez, il mourut en 1611, premier aumônier de la reine Marie de Médicis. Il a contribué à la conversion de Henri IV. Bertaut a fait une traduction ou paraphrase des psaumes, des cantiques, un Éloge de S. Louis, des discours funèbres, le tout en vers et presque toujours en alexandrins. Il évita les défauts de Ronsard; c'est ce qui fit dire à Boileau: Jean Bertaut.

> Ce poète orgueilleux, trébuché de si haut,
> Rendit plus retenus Desportes et Bertaut.

Sa diction est élégante et naturelle à la fois. Il avait plus de sentiment que d'imagination.

Philippe Desportes, né à Chartres en 1546. Hen- Philippe Desportes.

ri III qu'il avait suivi en Pologne, le combla de bienfaits; il lui fit en abbayes un revenu de 10,000 écus. Desportes, ou comme on l'appelait l'abbé de Tiron, refusa l'archevêché de Bordeaux; il faisait un noble usage de sa fortune. Après la mort de son bienfaiteur il se fit Ligueur; mais il rendit ensuite des services à Henri IV et obtint son amitié. Il mourut en 1606. La Harpe le juge ainsi : « Desportes écrivit plus purement que Ronsard et ses imitateurs. Il effaça la rouille imprimée à notre versification, et la tira du chaos où on l'avait plongée. Il évita avec soin l'enjambement et l'hiatus; mais faible d'idées et de style, il n'a pu dans l'âge suivant garder de rang sur notre Parnasse. Il imita Marot dans ses poésies amoureuses et resta fort inférieur à lui. Il devança Malherbe dans des stances qu'on ne peut encore appeler des odes, quoique la tournure en soit assez douce et facile, et Malherbe le fit oublier. » Parmi ses poésies, ses Bergeries ou réflexions lyriques sur la félicité de la vie champêtre, se distinguent par le naturel des sentimens.

Pibrac. Un autre littérateur qui accompagna le duc d'Anjou en Pologne, *Gui du Faur, seigneur de Pibrac*, appartient, sinon aux grands poètes, au moins à ceux qui ont joui de la plus grande célébrité. La sienne a duré un siècle entier. Ses Cinquante quatrains, contenant préceptes et enseignemens utiles pour la vie de l'homme, ont été traduits dans toutes les langues, même la grecque et la latine, et ont formé un excellent manuel de morale entre les mains des jeunes gens, jusqu'à ce que la vétusté de leur langage les a fait tom-

ber dans l'oubli. Pibrac a été un des hommes les plus éloquens de son siècle, et a brillé comme orateur au concile de Trente. Il était alors juge-mage de Toulouse. Il fut à la fin président à mortier au parlement de Paris, et chancelier de Marguerite, reine de Navarre, sur laquelle il osa lever les yeux. Né à Toulouse, en 1529, il mourut en 1584.

Les auteurs de la Satire Ménippée.

Sept individus, à qui les intrigues de la Ligue inspiraient depuis long-temps de l'horreur, se réunirent en bataillon sacré pour combattre ce monstre par les armes du ridicule, tandis que Henri IV livrait des batailles. La *Satire Ménippée* qu'ils publièrent, en 1593, ne fut pas moins utile à ce prince, dit Voltaire, que la bataille d'Ivry. Cet ouvrage est une satire dans le sens primitivement donné à ce mot (*satura*) par Varron ; c'est-à-dire une composition mêlée de prose et de vers, où l'on se moque de la Ligue et de ses principaux membres ; comme c'est un ouvrage d'imagination plutôt que de raison, nous en parlons parmi les poèmes. Ce chef-d'œuvre d'enjouement et de bonne plaisanterie renferme une relation burlesque des prétendus États-généraux ou catholiques que les Ligueurs tinrent au Louvre en 1593[1], entremêlée de descriptions, de harangues, d'allégories qui développent le caractère et les secrets motifs des principaux acteurs. Le style, depuis plus de deux cent trente ans, n'a guère vieilli, et on lit encore cet ouvrage avec le plus grand plaisir. Quiconque connaît la force du ridicule sur une nation vive et spirituelle, concevra que la Satire

[1] Voy vol. XVII, p. 135.

« Enfin Malherbe vint..... »

Malherbe. *François de Malherbe* naquit à Caen en 1555, d'une famille ancienne. Il étudia la jurisprudence dans sa ville natale, ainsi qu'à Heidelberg et à Bâle; mais son zèle ardent pour la religion lui mit les armes à la main; il les porta contre Henri IV, jusqu'à l'abjuration de ce bon prince. Ensuite il vécut à la cour jusqu'à sa mort, arrivée en 1627. Malherbe fut un homme d'honneur, appliqué avec ardeur à l'occupation dont il avait fait l'affaire de sa vie, d'un caractère très-susceptible, et cependant poussant jusqu'à la grossièreté la franchise de ses jugemens critiques. Cette affaire de sa vie, c'était d'épurer sa langue maternelle. Il a le premier découvert les véritables lois de la versification française dont Clément Marot avait eu un pressentiment. La littérature ancienne ne lui était pas inconnue, mais il n'en faisait pas grand cas; il préférait les poètes latins à ceux des Grecs, et trouvait Pindare détestable. Il travaillait lentement; sévère envers lui-même comme envers autrui, il corrigeait et limait sans cesse ses ouvrages. « Son nom, dit La Harpe, marque la seconde époque de notre langue. Marot n'avait réussi que dans la poésie galante et légère : Malherbe fut le premier modèle du style noble, et le créateur de la poésie lyrique. Il en a l'enthousiasme, les mouvemens et les tournures. Né avec de l'oreille et du goût, il connut les effets du rhythme, créa une foule de constructions poétiques adaptées au génie de notre langue. Il nous enseigna l'espèce d'harmonie imitative qui lui convient, et montra comment on se sert de l'inversion

avec art et réserve. Tout ce qu'il nous apprit, il ne le dut qu'à lui-même, et au bout de deux cents ans on cite encore nombre de morceaux de lui qui sont d'une beauté à peu près irréprochable. »

Les ouvrages de Malherbe ne sont pas nombreux et ne pouvaient pas l'être, vu sa manière de travailler. La plupart de ses poésies sont des odes ou des stances, nom donné par Desportes à un genre de poésie qui devait tenir le milieu entre l'ode et la chanson.

Mathurin Regnier.

Après Malherbe, un seul poète antérieur au siècle de Louis XIV fait époque dans la littérature française, c'est *Mathurin Regnier*, le premier satirique classique, né en 1573 à Chartres et mort en 1613. Il était pourvu d'un canonicat et de quelques autres bénéfices ecclésiastiques; ce sont les seules circonstances de sa vie qui soient connues. Son goût naturel le porta vers la satire; il apprit par l'étude des anciens à former sa diction. Boileau le surpasse en élégance et pureté, il n'est pas au-dessus de lui en génie. Ses satires sont classiques dans l'esprit du temps; elles ressemblent plus à Juvénal qu'aux Discours d'Horace : elles frappent sur les vices plutôt que sur les ridicules. Nous en avons seize, toutes écrites en vers alexandrins. On regrette que le cynisme qui y règne trahisse les mœurs dépravées de l'auteur.

Théâtre du seizième siècle.

Revenons au théâtre français. Le nombre des poètes qui suivirent les traces de Jodelle fut très-grand, et on compte quatre-vingt-seize pièces imprimées avant 1600, mais le théâtre gagna peu par les travaux de ces poètes. Depuis 1562, les deux frères *de la Taille* (*Jean* et *Jacques*) donnèrent plusieurs tragédies,

Jean et Jacques de la Taille.

telles que Saül, Alexandre, Daire (c'est-à-dire Darius), Nicolas Filleul. et *Nicolas Filleul* de Rouen fit, en 1566, le premier essai de porter la poésie pastorale sur le théâtre, par sa comédie des Ombres. Tous ces poètes comiques et tragiques avaient à lutter contre les privilèges des anciennes troupes, et il n'existait avant 1598 aucun théâtre pour les pièces dans le goût nouveau. Henri IV qui ne s'intéressait pas beaucoup à la poésie et au théâtre, rendit à la confrérie de la Passion son ancien privilège; mais le parlement, pour ne pas prêter matière aux attaques des Calvinistes, refusa de l'enregistrer. La confrérie loua alors son théâtre à des acteurs qui donnaient des pièces dans le nouveau genre. Les autres troupes privilégiées se soutinrent encore quelque temps en modifiant leurs pièces. Les moralités furent changées en pastorales.

Robert Garnier. Parmi les poètes tragiques de cette époque, *Robert Garnier*, né à Ferté-Bernard, dans le Maine, en 1545, mérite d'être distingué. Avocat au parlement de Paris, ensuite lieutenant criminel au Mans, il donna, de 1568 à 1580, huit tragédies [1], bien supérieures à tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. Elles sont tirées du théâtre des Grecs et de Sénèque qui, au jugement de Garnier, était un poète aussi parfait que Sophocle. Voulant, comme Sénèque, donner à ses tragédies de la noblesse (ce qui lui a généralement réussi), comme Sénèque, Garnier tomba souvent dans l'enflure, et, malgré l'élégance de sa diction, il pro-

[1] Porcie, Hippolyte, Cornélie, Marc-Antoine, la Troade, Antigone, Sédécie, Bradamante.

digue les épithètes néologiques et les mots latinisés. Sept de ses pièces ont des chœurs. Ce fut lui qui le premier suivit comme une loi l'usage de faire alterner les rimes masculines et féminines.

Ce ne fut qu'en 1592 que Paris eut un théâtre permanent, et que se forma la troupe de la comédie française; en 1600 il en fut établi un second au Marais.

Romans en prose.

Nous allons nous occuper de la prose.

Marguerite de Valois.

Les romans de chevalerie qui jusqu'à François Ier avaient fait les délices des gens du monde tombèrent dans le mépris, depuis que Ronsard par son pathos et Malherbe par son élégance donnèrent un autre goût à la nation. Mais la littérature française produisit un ouvrage fameux dans le genre des nouvelles; c'est l'Heptaméron ou le Recueil de contes de la reine de Navarre, Marguerite de Valois, sœur de François Ier. Elle imita Boccace, sans l'atteindre sous le rapport de l'invention, mais son ouvrage est plein d'esprit, de tours heureux, de plaisanteries remplies de sel et de scènes dramatiques. Marguerite n'a pas imité le ton licencieux de l'auteur italien. Ce qui dans ses contes nous paraît libre tombe sur son siècle; elle raconte avec candeur les choses telles qu'elle les trouvait, et n'est pas choquée de ce qui alors ne faisait rougir personne. Les nouvelles de la reine de Navarre furent suivies par une foule de contes du même genre dont les auteurs sont d'ailleurs peu connus.

François Rabelais.

Le règne de François Ier vit une des têtes les plus originales que la France ait produites, *François Ra-*

belais. Né à Chinon en Touraine au commencement du seizième siècle, Rabelais entra très-jeune dans l'ordre des franciscains à Fontenai-le-Comte; Clément VII lui donna par la suite la permission de changer de règle, et il se fit bénédictin. Plus tard il s'évada du couvent, alla à Montpellier, étudia la médecine et prit le grade de docteur. Il se rendit célèbre par sa traduction d'Hippocrate, dont les ouvrages, fruit des expériences recueillies par une famille de médecins, durent faire une grande sensation dans ces siècles empiriques. La mémoire de l'homme qui a rendu ce trésor accessible à tout le monde, est tellement en vénération à Montpellier, que tous ceux qui y prennent le grade, sont revêtus de la robe de Rabelais. S'étant fixé à Paris, il gagna la bienveillance de François Ier et particulièrement celle du cardinal Jean du Bellay avec lequel il se rendit à Rome, où la hardiesse de ses propos le fit tomber dans le soupçon d'hérésie. Il se tira adroitement du danger qui menaçait sa liberté, obtint une dispense pour avoir quitté le couvent, et, après son retour en France, la cure de Meudon avec un bon bénéfice. Il mourut à Paris en 1553.

Rabelais est l'auteur de deux célèbres romans satiriques, qui au fond n'en forment qu'un seul sous le titre du Géant Gargantua et de son fils Pantagruel; c'est moins un chef-d'œuvre qu'une carricature infiniment spirituelle, inférieure au roman de Cervantes, tant sous le rapport de la diction que sous celui de cette dignité qui règne dans le don Quichote au milieu des situations les plus burlesques. Dans le roman de

Rabelais on rencontre tous les écarts d'une imagination déréglée, joints à des traits pleins de naturel, d'esprit et de goût. Tout dans cet écrivain est monstrueux, et la liberté est poussée jusqu'au cynisme. Rien n'est sacré pour lui, l'ancien et le nouveau Testament, l'Église et ses ministres, les sacremens et les cérémonies religieuses ne sont pas plus ménagés dans ses satires que Luther et Calvin.

Avec la fin des guerres civiles le goût du roman satirique cessa; cette espèce de composition fut remplacée par le roman pastoral dans le goût portugais de Montemayor qu'*Honoré d'Urfé*, comte de Châteauneuf et marquis de Valromery, né à Marseille en 1567, d'une famille originairement allemande [1], fit connaître en France, par son roman d'Astrée dont la première partie parut l'année même de la mort de Henri IV. L'Astrée est une imitation en prose de la Diane, poème de Montemayor, mais le roman en prose a une composition plus riche que le poème portugais. Le comte d'Urfé a nommé son roman une pastorale allégorique; mais ce qu'il appelle allégorie n'est que la forme bucolique qu'il a donnée à sa narration et à ses héros qui sont des bergers du Lingon. Il a mêlé avec beaucoup d'art à l'histoire qui fait le fond de son roman, une quantité d'aventures amoureuses et de nouvelles qui ne nuisent pas à l'unité, mais qui ne peuvent balancer l'ennui que cause la monotonie des sentimens.

Honoré d'Urfé.

[1] Frère d'Anne d'Urfé, poète très-célèbre dans son temps, mais aujourd'hui oublié.

Historiens. Il ne s'est pas formé un seul grand historien français dans cette période, car l'homme, qui sans doute aurait été classique dans la littérature française, s'il avait écrit dans sa langue, de Thou, préféra le latin pour ses excellentes annales, se conformant en cela à l'usage introduit par les humanistes du quinzième siècle, et par ceux qui ont vécu dans la première moitié du seizième [1]. Depuis Monstrelet mort en 1453, cinq ou six auteurs français écrivirent une histoire

Nicole Gilles, † 1503. dans leur langue natale; l'un fut *Nicole Gilles*, secrétaire de Louis XII, mort en 1503. Ses Annales et Chroniques de France, de l'origine des Francs et de leur venue en Gaule, commencent par la création du monde; elles donnent ensuite l'histoire sacrée jusqu'à Jésus-Christ et l'histoire profane depuis la prise de Troye. Gilles nous apprend que ce fut de la ville d'Ilium, fondée par Jupiter «ancien chef de noblesse», que s'enfuirent Francus et Turcus, les souches de deux peuples illustres. Le souvenir de leur origine commune s'est perpétué en Turquie, où l'on dit que pour être noble il faut être ou Turc ou Français. C'est avec le même esprit de critique et avec la même naïveté que le bon Gilles continue à donner, d'après la chronique de S. Denys et celle de Guillaume de Nangis, l'histoire du royaume de France, et je ne sais d'après quelle autorité l'histoire du prétendu royaume d'Yve-

[1] Nous destinons un chapitre de ce livre à la nomenclature raisonnée des historiens de toutes les nations européennes, depuis le quinzième siècle jusqu'à la moitié du dix-septième, qui ont écrit en latin. C'est le chapitre XXVI.

tot dont il n'a pas été question avant lui [1]. Néanmoins depuis le règne de Louis XI il renferme de bonnes notions. Quelque médiocre que fût cette composition, elle eut tant d'attraits pour le peuple auquel elle fit connaître le charme d'une histoire nationale, qu'elle fut réimprimée un grand nombre de fois, successivement continuée jusqu'en 1617 par Denis Sauvage, François de Belle-Forêt, Gabriel Chappuis, et traduite en latin pour que les autres nations ne fussent pas privées d'une telle merveille.

Claude de Seyssel, † 1520.

Après Gilles ce fut *Claude de Seyssel*, d'Aix en Savoie, maître des requêtes et évêque de Marseille sous Louis XII, mort en 1520 archevêque de Turin, qui entreprit d'écrire des ouvrages historiques en français. Il s'en acquitta avec tant de succès qu'on doit le compter parmi les personnes qui ont contribué à donner de la grace à la langue française; il l'a enrichie en y introduisant nombre de tournures latines, et en traduisant Thucydide, Xénophon, Appien et Justin. Son Histoire de Louis XII originairement écrite en latin, et par lui-même traduite en français, se rapproche un peu, il est vrai, du genre des éloges; mais comment écrire avec sentiment la vie du Père de la patrie, sans risquer de tomber dans ce défaut? L'histoire de Seyssel est riche en faits qu'on ne connaît que par elle, et cet évêque établit pour maxime que louer quelqu'un c'est l'exciter à faire encore mieux. Son traité de la grande monarchie de France sous François Ier, qui est un tableau de la constitution

[1] Voy. vol. X, p. 330.

politique de ce royaume, fit un effet extraordinaire dans un temps où l'on ne connaissait pas encore ce genre de littérature. Cet auteur était animé d'un esprit prophétique lorsqu'il écrivait ce livre. Après avoir montré l'excellence de la monarchie française, il prévoit que, comme tous les autres établissemens humains, elle aura un jour son terme. Il fait des vœux pour que cela n'arrive pas tant qu'il y aura des princes de la race qui régnait alors. Il est possible, dit-il, que cette ruine arrive sans aucune faute et sans que la raison et la prudence humaine puissent l'empêcher, lorsque le moment déterminé par l'ordonnance et la volonté de Dieu pour exercer sa vengeance sur la France sera venu, et ce moment viendra peut-être à l'heure qu'il y aura plus d'apparence de prospérité et moins de changement et d'adversité [1].

Jean de S. Gelais.

A la même époque *Jean de S. Gelais*, sieur de Montlieu, écrivit dans un but moral une Histoire de Louis XII, d'une manière exacte, libre et sincère, mais inférieure, sous le rapport du style, à la précédente. La partie militaire est faible dans S. Gelais.

Du Haillan, † 1610.

Le premier qui écrivit une histoire complète de France en français fut *Bernard de Girard, seigneur du Haillan*, né en 1535 à Bordeaux, qui, après avoir été secrétaire de légation à Londres et à Venise, fut nommé secrétaire des finances du duc d'Anjou (depuis Henri III); en 1571, historiographe de France, et, en 1595, généalogiste de l'ordre du S. Esprit. Il

[1] Livre I, chap. VI.

mourut en 1610. Son Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à la mort de Charles VII, et ses quatre livres De l'état et succès des affaires de France, sont des ouvrages remarquables. Ce n'est pas que, pour composer son histoire de France, il soit remonté aux sources; ce n'est pas non plus qu'il ait fait preuve de critique en rapportant la fable de Pharamond; mais il a le mérite d'avoir été le premier en France qui renonça à la manière des chroniqueurs, en rapportant les évènemens non d'après cet ordre chronologique qui s'attache rigoureusement à la suite des années, mais d'après la liaison qui se trouve entre eux. Il est évident qu'il a consulté beaucoup de documens inédits et des hommes instruits. S'il a aveuglément adopté les fables de la première période de l'histoire de France, et trop légèrement quelques préjugés du temps où il vivait, en revanche il rejette aussi comme destituées de fondement une foule de traditions généralement reçues de son temps. De ce nombre sont la publication d'une loi salique par Pharamond et l'établissement des douze pairs de France par Charlemagne, etc. En traitant l'épisode de Jeanne d'Arc de comédie politique, il a montré une certaine hardiesse qui dans d'autres circonstances pourrait être louable, mais que nous mettons sur le compte de sa frivolité et de sa vanité. Aussi si du Haillan a cru écrire un ouvrage national, il s'est trompé; et cet étalage de critique qui n'était pas à sa place lui a mérité l'oubli dans lequel il est tombé. Malheur à cette philosophie qui tend à détruire les opinions par lesquelles les sentimens de re-

ligion, d'amour de la patrie et de loyauté sont entretenus dans le cœur des peuples !

Popelinière. Lorsque, dans l'histoire des guerres civiles du seizième siècle, nous avons parlé de *Lancelot Voisin, sieur de la Popelinière*, comme d'un des chefs militaires du parti calviniste [1], nous avons annoncé que nous reviendrions sur lui; c'est ici le lieu où il doit figurer comme historien. Né vers 1540, d'une famille noble du Poitou, il reçut une bonne éducation littéraire; les guerres civiles lui apprirent le métier des armes. Il servit son parti par son éloquence dans les assemblées délibérantes, et par son courage, à la tête des troupes; il mourut, en 1608, à Paris, « d'une maladie ordinaire, dit l'Estoile, aux hommes de lettres et vertueux, à savoir de nécessité et de misère. » Il publia, en 1571, la Vraie et entière Histoire des derniers troubles, etc., ouvrage refondu dans l'Histoire de France, depuis 1550, qu'il fit imprimer en 1581, en deux volumes in-folio. « Cet ouvrage, dit le P. Daniel, est mal écrit, mais rempli d'un grand nombre d'excellens mémoires, où l'auteur parle en homme d'état et en homme de guerre, comme ayant eu bonne part aux négociations et à l'exécution. La modération et le détail avec lequel il parle, le font regarder comme l'historien le plus digne de foi de tous ceux du parti huguenot qui ont rendu compte des guerres civiles. » Le président de Thou en faisait beaucoup de cas; il avoue qu'il s'en est servi avec fruit.

Pierre Mathieu, † 1621. Si nous nommons encore dans cette liste *Pierre*

[1] Voy. p. 50 de ce vol.

Mathieu et *Jean-Baptiste le Grain*, ce n'est pas que sous le rapport de la diction, ils appartiennent aux écrivains classiques; c'est à cause de l'estime qu'ils méritent comme historiens de Henri IV. Né en 1563, en Franche-Comté, Pierre Mathieu exerça à Lyon la profession d'avocat, embrassa avec ardeur le parti de la Ligue, et s'attacha aux Guises. La ville de Lyon s'étant soumise au roi, en 1593, il devint le zélé serviteur de ce prince qui le nomma son historiographe, et s'entretenait fréquemment avec lui. Pierre Mathieu, homme de bien, historien véridique, exact et complet, intéresse plus par l'importance, la multiplicité et l'authenticité de sa narration, par les faits singuliers et peu connus qu'il rapporte, que par son art historique. Son style est diffus, surchargé d'érudition, d'antithèses et d'images souvent *précieuses*, à force de recherches quelquefois communes. Ses principaux ouvrages historiques sont l'Histoire des troubles de France sous Henri III et Henri IV; celle des guerres entre les deux maisons de France et d'Espagne; celle de France depuis 1598 jusqu'en 1604; celle de Louis XI; celle de la mort de Henri IV; celle de S. Louis; celle de France depuis François Ier jusqu'à Louis XIII. Pierre Mathieu mourut en 1621.

Jean-Baptiste le Grain était son contemporain, mais lui survécut de vingt-un ans. Attaché à la personne de Henri IV, il quitta son emploi lorsqu'il se résolut d'écrire l'histoire de son temps. Il l'a divisée en trois décades, dont les deux premières parurent, en 1614 et 1619, en deux volumes in-folio. La pre- Le Grain.

mière contient l'histoire de Henri IV; la seconde celle de Louis XIII, depuis 1610 jusqu'en 1617; la troisième, qui va jusqu'en 1640, n'a pas été imprimée. Le style de le Grain est déclamatoire, mais ses décades, écrites avec une grande franchise, même avec sévérité, renferment beaucoup de notions curieuses et des faits que nous ignorerions sans elles.

Jean de Serres, † 1598. *Jean de Serres*, mort en 1598, historiographe de France, publia, en 1597, un ouvrage qui, après avoir été pendant près d'un siècle le manuel de tous les Français curieux de se procurer quelque instruction sur l'histoire de leur patrie, est tombé aujourd'hui dans un oubli absolu. Le titre de ce livre était : Inventaire général de l'histoire de France, illustré par la conférence de l'Église et de l'Empire. Cet ouvrage avait le mérite de l'à-propos, et celui de tenir le milieu entre la prolixité des chroniques et la sécheresse des abrégés; il avait encore le mérite d'une chronologie exacte. L'auteur, qui était Protestant, parle des affaires de l'Église et des grands de la terre avec une liberté qui sans doute contribua au succès de son manuel, lequel, d'un volume in-16 de douze cents pages, s'accrut, par les continuations qu'on y ajouta, jusqu'à deux volumes in-folio. La dix-neuvième édition qui en parut, en 1660, fut probablement la dernière.

Si de Serres n'avait écrit que ce livre, son nom serait probablement ignoré; mais il a publié et traduit Platon; il a écrit en latin une des meilleures histoires des guerres religieuses de France : ces deux productions ont rendu son nom (*Serranus*) immortel. Nous

parlerons de ce dernier ouvrage et de la personne de l'auteur dans le chapitre XXVI de ce livre.

Mémoires historiques.

La France eut dans ce siècle plusieurs auteurs distingués de Mémoires, genre où sa littérature s'est toujours distinguée. *Guillaume de Villeneuve* en ouvre la liste. Il se nomme chevalier, conseiller et maître d'hôtel de Charles VIII, et il eut part à l'expédition de ce prince en Italie, où il se distingua : voilà tout ce qu'on sait de cet écrivain, dont les Mémoires ne s'étendent que sur ses aventures personnelles, pendant cette campagne de 1494 jusqu'à son retour en France, en 1496. Néanmoins ils offrent des peintures locales fort intéressantes et même importantes, à cause des détails authentiques qu'on y trouve. Villeneuve.

Jean Bouchet, né à Poitiers, en 1476, attaché à la maison de Louis II de la Trimouille, le chevalier sans reproche, comme chargé des affaires de cette famille, mais admis, à cause de ses qualités aimables et de ses talens pour la poésie, dans la société intime du château et dans l'amitié de Gabrielle de Bourbon[1], épouse du maître. Après la mort de son bienfaiteur, qui périt à la bataille de Pavie, il en écrivit les Mémoires qui, quoiqu'intitulés Panégyrique, sont une véritable histoire qui fait connaître les mœurs de cette époque et le ton de la société. On regrette que, cédant au goût de son siècle pour le merveilleux, il ait fait intervenir d'une manière allégorique les divinités de la fable dans ses récits. Bouchet.

[1] Elle était fille de Louis le Bon, comte de Montpensier, et sœur de Gilbert, qui était vice-roi de Naples.

Le Loyal Serviteur.

L'historien de Bayard, qui n'est connu que sous le nom du *Loyal Serviteur*, montre dans sa Très-joyeuse, plaisante et récréative Hystoire des faiz, gestes, triumphes et prouesses du bon chevalier sans paour et sans reprouche, le gentil seigneur de Bayart, quel parti on pouvait tirer d'un idiome jusqu'alors grossier. « Cet auteur, dit Petitot, a su donner au langage français du seizième siècle une grâce, une élégance et une délicatesse dont on n'avait pas encore d'idée. Sa narration est pleine de précision et de clarté; on voit qu'il avait passé sa vie avec Bayard, et ce qui ajoute au plaisir qu'on éprouve en le lisant, c'est qu'on remarque qu'il partage tous les nobles sentimens de son maître. »

Les philologues ne trouveront pas déplacée l'observation suivante : Bayard a enrichi la langue française d'un proverbe; c'est lui qui le premier a dit : *Tel maître, tel valet.*

Fleuranges.

Nous avons dit[1] qui était le *maréchal de Fleuranges*. Ses Mémoires, qui vont depuis 1501 jusqu'en 1521, sont remarquables par un ton de naïveté et de franchise qui inspire beaucoup de confiance. On trouve dans cet ouvrage des détails très-intéressans sur les mœurs et les usages de la cour.

Les frères du Bellay.

Trois frères du nom de *du Bellay* se sont illustrés dans le seizième siècle, *Guillaume*, *Jean* et *Martin*. Le premier, plus connu sous le nom de *seigneur de Langey*[2], a été fort souvent nommé dans l'histoire

[1] Voy. vol. XVI, p. 155; p. 90 de ce vol.

[2] SLEIDAN, ad a. 1543, caractérise ainsi Guillaume du Bellay:

de cette époque, comme capitaine, comme négociateur et comme vice-roi du Piémont; le second, qui fut successivement évêque de Bayonne, de Paris, archevêque de Bordeaux et cardinal, était un grand savant, un habile diplomate et un bon écrivain latin; le troisième qui, par son mariage, fut prince d'Yvetot, se distingua, comme ses frères, en différentes carrières. Guillaume et Martin ont rédigé des Mémoires que l'aîné commença en 1515, et que Martin continua jusqu'en 1547. La partie rédigée par Guillaume rappelle la manière des anciens; mais ces Mémoires portent trop le caractère d'un écrit officiel, et les deux frères, se croyant obligés par leur position à garder de grands ménagemens, évitent de traiter les matières délicates: aussi tout lecteur souscrira à ce jugement qu'en porte Montaigne: « C'est toujours plaisir de voir les choses escrites par ceux qui ont essayé comme il les faut conduire; mais il ne se peut nier qu'il ne se découvre évidemment en ces deux seigneurs icy un grand decha de la franchise et liberté d'escrire qu'il reluict ez anciens de leur sorte: comme au sire de Joinville, domestique de S. Louis; Eynard, chancelier de Charlemagne, et de plus fresche mé-

Summæ vir dignitatis atque virtutis, et præcipuum gallicæ nobilitatis ornamentum, ob insignem doctrinam, eloquentiam, usum rerum et singularem in omni functione dexteritatem: longe nimirum dissimilis a plerisque regum sectatoribus qui suas modo facultates amplificare student: ipse autem ingenio præditus heroico, solum eo spectabat ut solida virtute sibi veram gloriam compararet, et fidelem operam suo principi, vel cum rerum suarum dispendio navaret.

moire, en Philippe de Comines. C'est icy plustôt un playdoyer pour le roi François contre l'empereur Charles cinquième, qu'une histoire. »

Montluc. Un des guerriers les plus illustres du règne de François Ier ne pouvant plus combattre, se consola, en racontant tous les faits de guerres auxquels il avait assisté; c'est *Blaise de Montluc* ou Blaise de Lasseran-Massencome, seigneur de Montluc, né vers 1502. Il servit sous Lautrec, en Italie et en Béarn, assista à la bataille de Bicoque, se trouva dans Marseille assiégée par Charles-Quint, sollicita et obtint pour le comte d'Enghien la permission de livrer la bataille de Cérisoles [1], et s'y couvrit de gloire. En 1555, il défendit glorieusement Sienne contre le marquis de Marignan [2]. Il se signala aux siéges de Calais et de Thionville; mérita, sous Charles IX, par les cruautés qu'il exerça contre les Protestans, le titre de *Boucher royaliste*, et commit des horreurs comme lieutenant-général au gouvernement de Guienne. En 1570, à l'assaut de Rabasteins, il fut tellement défiguré, qu'il fut obligé de se couvrir d'un masque le reste de ses jours. Nommé maréchal de France, en 1573, il se retira dans sa terre d'Estillac, près d'Agen, et y mourut en 1577. Ce fut là qu'il rédigea ou dicta ses Commentaires, ou les Mémoires de sa vie militaire, dans lesquels la narration est simple, claire, facile, pleine d'originalité, de franchise et de force, quoiqu'un peu diffuse. L'auteur a traité ses Mémoires comme une conversation dans laquelle on se livre à toutes ses réflexions; il se

[1] Voy. vol. XV, p. 121. [2] Voy. vol. XVI, p. 167.

permet nombre de digressions, et ce sont précisément ces réflexions qui ont fait dire à Henri IV que les Mémoires de Montluc devaient être la Bible du soldat.

Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, un des hommes les plus marquans dans l'histoire des guerres civiles de France, par l'énergie de son caractère fortement prononcé. Ennemi déclaré des Calvinistes, ennemi de tous les partis mitoyens, il fut un des plus zélés promoteurs des mesures vigoureuses, un des auteurs de la Saint Barthélemy; ce fut à lui que le duc d'Anjou dut principalement les victoires de Jarnac et de Moncontour. Nommé maréchal de France en 1571, il mourut en 1573. Les Mémoires de Tavannes ont pour auteur son fils Jacques de Saulx; car, dit celui-ci, le sieur de Tavannes aimait mieux faire qu'écrire: il ne sied qu'à César d'écrire de soi-même. Tavannes.

Vincent Carloix qui a été attaché en qualité de secrétaire pendant trente-six ans à François de Scepeaux, sire de Vieilleville, maréchal de France, un des militaires les plus distingués et des plus hommes de bien sous le règne de Henri II[1], mort empoisonné en 1571, a écrit les Mémoires du maréchal qui lui confiait ses secrets et lui remettait tous ses papiers, afin qu'il fût un jour son historien. Il a imité, dans ses Mémoires de la vie du maréchal de Vieilleville, la manière du Loyal serviteur, comme son maître s'était proposé Bayard pour modèle. Si l'historien n'a pas entièrement Vincent Carloix.

[1] DE THOU l'appelle un homme de grande considération, d'une prudence consommée et d'une probité reconnue.

atteint son but, il est parvenu au moins à donner un récit fort intéressant des actions de son héros; il y a joint des peintures de mœurs très-fidèles, et son style, quoique rempli d'expressions surannées, est d'une fraîcheur, d'une élégance et d'une rapidité bien rares parmi les écrivains français du seizième siècle.

Villars, Rabutin, Fenelon, Coligny.

Nous nous contenterons de nommer les Mémoires de *François Boyvin, baron de Villars* (1551—1459), secrétaire du maréchal de Brissac qui est le sujet de ses mémoires; ceux de *François Rabutin*, homme d'armes du duc de Nevers; ceux de *Salignac*, *seigneur de Fénélon*, contenant la relation du siège de Metz de 1552; la relation du siège de S. Quentin que *Gaspard de Coligny* écrivit dans sa prison à l'Écluse [1].

Brantôme.

La naïveté qui jusqu'à la fin du seizième siècle se conserva dans la langue française, est mêlée d'une franchise poussée jusqu'au cynisme, dans les mémoires et écrits de *Pierre de Bourdeille*, *seigneur* (de l'abbaye) *de Brantome*, né en Périgord vers 1527, et mort en 1614. Il fut gentilhomme ordinaire de Charles IX et de Henri III, et lié avec une foule de personnes de tous les pays. Retiré de la cour, il écrivit ce qu'il avait vu et entendu dans la première partie de sa vie. Ses récits sont un tableau vivant de son siècle, et il est un des historiens modernes qui ont le plus de charmes; il est en même temps un des plus obscènes, non qu'il ait voulu se donner par là un mérite auprès d'une classe de lecteurs, mais parce que, blasé sur toutes les jouissances, et indifférent sur la vertu des femmes comme

[1] Voy. vol. XVI, p. 264.

sur la morale des hommes, il raconte le scandale sans en être choqué, les vertus sans en être ému.

On a de lui : Vie des hommes illustres et grands capitaines français ; la Vie des grands capitaines étrangers ; la Vie des dames illustres ; la Vie des dames galantes et plusieurs autres morceaux. Tous ces ouvrages, remplis de faits qu'on ne trouve pas ailleurs, doivent être consultés avec méfiance, parce que l'auteur manquait absolument de critique.

Marguerite de Valois, la belle et voluptueuse épouse de Henri IV, enfermée, en 1585, par ordre du roi Henri III, son frère, au château d'Usson en Auvergne, rocher presque inaccessible qu'elle habita prisonnière jusqu'en 1589, et ensuite volontairement jusqu'en 1605. Ce fut là que cette princesse qui avait reçu une éducation savante et qui, au milieu des intrigues politiques et amoureuses auxquelles elle se livra, ne perdit jamais le goût des lettres, composa ses Mémoires qu'on peut considérer, dit M. Petitot, comme une des premières productions littéraires où la langue française semble approcher de la perfection qu'elle acquit dans le siècle suivant. Ils vont depuis l'année 1561 jusqu'en 1582. Marguerite y donne un tableau vrai et curieux de la cour de Catherine de Médicis. Elle y peint admirablement le caractère de ses frères, et donne la clef de beaucoup d'intrigues ; c'est par elle qu'on connaît les vraies circonstances de la fameuse nuit de la S. Barthélemy où elle courut des dangers et vit rejaillir sur elle le sang des serviteurs de son époux. Elle survécut à Henri IV et

Marguerite de Valois, † 1615.

mourut, le 27 mars 1615, à l'âge de soixante-trois ans.

Michel de Castelnau, † 1592.

Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissière et de Concressault, naquit en 1520, et mourut à l'âge de soixante-douze ans. L'éducation qu'il reçut, le rendit également propre au métier de la guerre et aux travaux du cabinet. Aussi fut-il tour à tour officier d'une compagnie de chevaux-légers qui servait sous Brissac en Piémont; capitaine d'une galère; attaché aux plénipotentiaires français au congrès de Cateau Cambresis; ambassadeur en Écosse, en Angleterre et en Allemagne, en Savoie et à Rome; puis de nouveau marin; chargé ensuite de reconduire Marie Stuart en Écosse et de résider auprès d'elle comme ambassadeur; commandant d'un corps de lansquenets dans la guerre civile de France; de nouveau ambassadeur en Angleterre chargé de demander la main d'Élisabeth pour le jeune Charles IX; ensuite à Bruxelles et en Allemagne; encore une fois militaire en activité de service jusqu'à la paix de S. Germain, en 1570; en 1572 chargé de missions en Angleterre et en Suisse; sollicitant, en 1575, la main d'Élisabeth pour le duc d'Alençon, et ambassadeur auprès de cette souveraine jusqu'en 1585. Enfin, en 1592, la mort mit fin à une vie si active.

Pendant le dernier et long séjour qu'il fit en Angleterre, Castelnau composa des mémoires pour l'instruction de son fils. Il voulait embrasser tous les évènemens dont il avait été témoin, mais il ne put écrire que la période de 1559 à 1570. « Ses mémoires sont le monument historique le plus instructif de cette

époque : l'auteur ayant été employé dans presque toutes les grandes affaires, les présente sous leur véritable point de vue, et en dévoile souvent le secret. Il ne se livre à aucune déclamation, garde la mesure la plus parfaite, et se montre toujours sage, sans être jamais indifférent. Il excelle surtout à peindre l'esprit du temps; et, tout en développant les doctrines dangereuses des nouveaux sectaires, il ne dissimule pas les torts des Catholiques dont il a embrassé le parti : sa narration est élégante, claire et précise, qualités trop rares dans les écrivains du seizième siècle; et par la sagesse, ainsi que par la profondeur de ses observations, il mérite d'être placé à côté de Philippe de Comines qu'il paraît avoir pris pour modèle[1]. »

Pierre de l'Estoile, d'une famille de robe fort ancienne, fils et petit-fils de présidens aux enquêtes du parlement de Paris, et petit-fils par sa mère d'un garde des sceaux, naquit à Paris vers le milieu du seizième siècle. Il fut audiencier de la chancellerie de Paris, charge qu'il remplit sous les divers gouvernemens qui étaient successivement maîtres de Paris, même sous celui des Seize, qu'il détestait. Il la vendit en 1601, et mourut en 1611. Son père, dans les derniers instans de sa vie, avait recommandé au gouverneur du jeune Pierre « de ne pas l'ôter de cette église[2]; mais aussi de ne pas le nourrir aux abus et superstitions d'icelle. » Ce fut surtout la dernière phrase de

Pierre de l'Estoile, † 1611.

[1] PETITOT. Les passages guillemetés sans nom d'auteur sont empruntés de ce littérateur judicieux.

[2] C'est-à-dire de la religion catholique.

ce discours qui fit une vive impression sur l'Estoile; témoin de la S. Barthélemy, des superstitions de Henri III, des excès de la Ligue et des prédications furieuses des prêtres contre l'autorité légitime, il conçut un penchant pour le protestantisme, sans vouloir cependant se séparer de l'Église. Jusqu'à la fin de ses jours, il persista dans la déclaration qu'il était catholique; mais il ne voulut jamais ajouter le mot de romain. Mon humeur, dit-il quelque part, s'offense de toute superstition, et hait cruellement l'irréligion. Cette disposition de son esprit a dicté plusieurs passages de ses mémoires que les éditeurs ont supprimés, et qui n'ont été réintégrés que dans la Collection de Petitot [1].

Depuis 1574, l'Estoile tenait régulièrement un journal où il consignait tout ce qui se passait à Paris. La rédaction de ce journal devint sa passion; il y insérait tout ce qu'il avait appris, et il se donnait beaucoup de mouvement pour que rien de ce qui se passait ne pût lui échapper; sa curiosité le portait sur les lieux où chaque évènement était arrivé pour en avoir le détail; il assistait à toutes les cérémonies, à toutes les exécutions, à tous les sermons des prédicateurs renommés; fréquentait les ateliers des imprimeurs et les boutiques

[1] Nous ignorons si le suivant est de ce nombre. « J'ai achevé l'histoire de l'église de Vignies, laquelle ayant estudiée et leue exactement d'un bout à l'autre, ay esté reconfirmé en la preuve que j'ay tousjours eue de la fausseté de la primauté du pape, vanité de ses traditions, et abus de l'Église romaine. » Voy. *Collection de* PETITOT, vol. XLVIII, p. 166.

des libraires, pour se procurer toutes les nouveautés et en faire des extraits. Son journal a beaucoup de rapports avec la Chronique scandaleuse du règne de Louis XI. « Comme Jean de Troyes, il rapporte les évènemens tels qu'ils sont parvenus à la connaissance du public, et peint l'effet qu'ils ont produit sur les esprits. Les deux auteurs donnent une juste idée des bruits populaires, de leur origine souvent si incertaine, et de leur chute plus rapide encore que leur accroissement; il ne cherche ni à expliquer les faits, ni à remonter aux causes. » Leur lecture doit être combinée avec les relations des hommes d'état.

Pierre de l'Estoile ne peut que gagner à être comparé à Jean de Troyes. « Son style est plus piquant et moins diffus; les récits de Jean de Troyes sont presque toujours monotones; il y a du mouvement dans ceux de l'Estoile; sous l'apparence de la naïveté et de la bonhomie il cache un caractère caustique, et laisse rarement échapper l'occasion de lancer un trait malin. »

L'Estoile a fait précéder son journal de mémoires très-abrégés pour servir à l'histoire de France depuis 1515 jusqu'à la fin du mois de mai 1574. Le journal même est divisé en deux parties: 1° Journal de Henri III qui commence au 31 mai 1574 et finit au 2 août, jour de la mort de ce roi; 2° Journal de Henri IV depuis le 2 août 1589 jusqu'au 14 mai 1610, jour de la mort du roi, et même au 27 septembre 1611, y compris quelques supplémens.

Nicolas de Neuville, *seigneur de Villeroy*, né en 1543, après avoir rempli avec une dextérité peu Villeroy, † 1617.

commune deux commissions dont il fut chargé, l'une en Espagne, et l'autre à Rome, fut élevé à l'âge de vingt-cinq ans au poste de ministre secrétaire d'état. Comme il fut principalement employé aux affaires étrangères, on ne le mit pas dans le secret du coup qu'on méditait pour le jour de la S. Barthélemy. Henri III lui continua la confiance dont il avait joui de la part de Charles IX, et c'est ce qu'on appelle son second ministère; mais mécontent de sa conduite pour avoir signé le traité honteux de Rouen du 21 juillet 1588 [1], le roi lui ôta le portefeuille. Ce fut ainsi que Villeroy fut jeté dans le parti de la Ligue, plutôt qu'il n'y entra volontairement.

Après la mort de Henri III, Villeroy annonça qu'il reconnaîtrait Henri IV, s'il remplissait la promesse de se faire instruire dans la religion catholique, et suivit pendant cinq ans des négociations avec ce prince, travaillant en attendant à empêcher qu'on ne donnât la couronne à une infante. Aussitôt que Henri fut affermi sur le trône, il le rétablit dans le ministère et le chargea de la direction des affaires étrangères. Dans ce poste il fut continuellement en opposition avec Sully dont le système politique différait entièrement du sien. L'infidélité d'un commis de ses bureaux le fit soupçonner, en 1604, d'être vendu à l'Espagne; Henri IV connaissait trop bien sa fidélité et son désintéressement pour en concevoir la moindre méfiance.

Villeroy eut, sous Marie de Médicis, la plus grande influence au conseil d'où il fit sortir le duc de Sully.

[1] Voy. p. 193 de ce vol.

Lui-même dut céder le pas, en 1616, au maréchal d'Ancre; rappelé au cabinet à la mort de ce favori en 1617, il mourut au mois de décembre de la même année. Ses mémoires sont divisés en deux parties; la première, intitulée Mémoires d'état, est une réponse aux accusations dirigées contre son second ministère qui dura de 1574 jusqu'à la fin de 1588; la seconde partie, beaucoup plus intéressante, offre le développement de toutes les négociations qu'il suivit depuis la mort de Henri III jusqu'à la réduction de Paris. « En retraçant cette époque, la plus glorieuse de sa vie, l'auteur rapporte un grand nombre d'anecdotes curieuses, montre une connaissance approfondie des hommes et des affaires, et indique la marche que doit suivre un négociateur, lorsqu'il est chargé de rapprocher des partis divisés par des opinions politiques et religieuses. » Ajoutons que les personnes qui, perdant de vue le but apologétique de Villeroi, chercheraient dans ses mémoires les causes secrètes des évènemens, se tromperaient dans leur attente. Le style ne rend pas ces mémoires attrayans.

Le duc d'Angoulême, † 1650.

Il y a des mémoires qui, par le temps où ils ont été écrits (1647), et par la correction et l'élégance du style, appartiennent à un autre siècle, mais qui par l'époque à laquelle ils se rapportent, et par la naissance de leur auteur, sont du seizième. Cet auteur est le dernier rejeton de la maison de Valois qui avait survécu à l'extinction des rois de cette branche; c'est un fils naturel de Charles IX, en un mot, c'est ce *Charles de Valois*, comte d'Auvergne, et depuis 1589

comte d'Angoulême, à qui nous avons vu jouer le triste rôle d'un intrigant, d'un citoyen turbulent et d'un rebelle; mais avec lequel nous nous reconcilierons dans la période suivante. Sorti, en 1616, à l'âge de quarante ans, d'une prison de onze ans qui aurait dû durer jusqu'à sa mort, mais sorti corrigé des passions qui dans sa jeunesse lui avaient fait mériter l'échafaud, il passera les trente-quatre dernières années de sa vie à servir l'état, et mourra en 1650, après avoir joui de la confiance de Richelieu et avoir été témoin des intrigues de la Fronde, sans y prendre part. Ses mémoires racontent la mort de Henri III et les premiers évènemens du règne de Henri IV.

Nous devons ajouter à cette liste d'historiens deux écrivains distingués, quoique, par leur vie et leurs Mémoires, ils appartiennent plutôt au règne de Louis XIII qu'au seizième siècle : ce sont Bassompierre et Fontenai-Mareuil.

Bassompierre. *François de Bassompierre*, généralement connu, sous le nom de maréchal de Bàssompierre, comme un des hommes les plus brillans des règnes de Henri IV et de Louis XIII, naquit, en 1579, en Lorraine, et mourut, en 1646, fort à propos pour lui, parce qu'il n'avait plus de quoi fournir à l'excessive dépense qu'il avait accoutumé de faire, ni même de quoi vivre. Sa famille prétendait descendre d'Ulric III, comte de Ravenstein-Clèves : son nom s'est éteint avec lui. Bassompierre, réunissant les avantages de la naissance, de la figure, de l'esprit, de la bravoure et de l'instruction, servit, dès l'âge de vingt-trois ans, dans la

guerre de Henri IV contre le duc de Savoie, et l'année suivante, dans celle de Rodolphe II contre les Turcs. Favori de Henri IV, il lui sacrifia sa passion pour la belle Montmorenci qui épousa ensuite Henri II, prince de Condé[1]. Plus tard, il épousa secrètement Louise de Lorraine-Guise, veuve de François, prince de Conti, laquelle mourut de douleur, lorsqu'en 1631, ses intrigues contre le cardinal de Richelieu le firent mettre à la Bastille. Bassompierre se distingua dans les guerres de Louis XIII, et obtint, en 1622, le bâton de maréchal de France. Il fut ambassadeur en Espagne, en Suisse et en Angleterre. La vengeance de Richelieu le retint dix années à la Bastille, d'où il ne sortit qu'après la mort de cet ennemi. Il a écrit, sous le titre de Journal de ma vie, des mémoires qui vont de 1598 à 1631, et séparément l'Histoire de ses ambassades. En 1802, on a publié de Nouveaux mémoires de Bassompierre, dont l'authenticité n'est pas généralement reconnue. Dans tous les cas, ces mémoires sont tellement défectueux, que l'histoire peut à peine s'en servir.

François du Val, marquis de Fontenay-Mareuil, naquit en 1595. Il fut élevé à la cour avec Louis XIII, embrassa la carrière des armes, dans laquelle il parvint jusqu'au grade de maréchal des armes, fut ambassadeur en Angleterre, en 1626, et à Rome, en 1641 et 1647. La première partie de ses Mémoires embrasse les années 1609 à 1622; elle est pourtant moins une his- Fontenay-Mareuil.

[1] Voy. p. 204 de ce vol.

toire complète de cette époque qu'un choix de tableaux, et le récit de quelques évènemens que sa position l'a mis à même de connaître mieux que d'autres. La seconde partie se compose de dix ou onze relations détachées sur des faits isolés. Le marquis de Fontenay était un homme judicieux, un militaire instruit dans la politique, qui avait l'habitude d'observer ce qui se passait dans les pays où il se trouvait; au reste, un grand admirateur de Richelieu; ce qui ne nous étonne pas de la part d'un homme d'état. Nous avons déjà cité son portrait de Henri IV, qu'il faut joindre à tout ce qu'on a de mieux écrit sur ce prince. C'est proprement pour ce morceau que nous le comptons parmi les historiens de cette époque; car, pour tout le reste, il appartient au règne de Louis XIII. En 1612, il accompagna le duc d'Aiguillon ou le nouveau duc du Maine[1], envoyé pour signer le contrat de mariage entre Élisabeth de France et Philippe IV, et à cette occasion, il fit un précis intéressant de l'état politique de ce pays. Il a laissé un Mémoire sur la situation intérieure de l'Angleterre, en 1634, et plusieurs autres morceaux qui font connaître la politique de Richelieu. Ces ouvrages n'ont été imprimés qu'en 1826, par les soins de M. Monmerqué, continuateur de la collection de Petitot.

Il nous reste à parler de trois écrivains dont les ouvrages très-importans pour la connaissance des évènemens de la dernière partie du seizième siècle, ne sont ni des histoires de France, ni des mémoires his-

[1] Henri, duc d'Aiguillon, fils du fameux duc de Mayenne.

toriques, quoiqu'ils tiennent des deux genres. Ces trois écrivains sont Mornay, d'Aubigné et Sully.

Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly, né en 1549 à Buhy, dans le Vexin-Français. Élevé par sa mère dans la religion protestante, il eut par la mort de son père, qui arriva quand il eut à peine onze ans, pleine liberté de la professer, et devint un des piliers de la réformation en France; il n'échappa qu'avec peine à la S. Barthélemy en se tenant caché pendant quelque temps. Il s'attacha au service de Henri IV, alors roi de Navarre, qui l'admit dans son conseil, lui confia l'administration de ses finances, et l'employa en un grand nombre de négociations auxquelles il était plus propre qu'un autre, parce qu'il avait fait le tour de l'Europe. Il servit son roi de son bras (car il n'était pas étranger à la guerre), de ses conseils et de sa plume. Il fut l'âme de toutes les entreprises des Huguenots. Ce fut lui qui, après la mort de Henri III, arrêta le cardinal de Bourbon, ce fantôme de roi que les Ligueurs prétendaient opposer au roi légitime. Il se donna beaucoup de peine pour détourner le roi de sa résolution d'abjurer; quand cette démarche décisive fut faite, Duplessis (c'est de ce nom que les contemporains se servent ordinairement), devenu chef du parti des Protestans, leur procura les priviléges qui devaient leur assurer une existence politique, et posa les fondemens de l'édit de Nantes. Jusqu'en 1600 Mornay jouit de toute la confiance et l'on peut même dire de l'amitié du roi qui ne diminua pas même, lorsqu'au grand chagrin du serviteur, le roi fit abjuration; mais, en 1599, ce

Duplessis-Mornay, † 1623

chef des Protestans publia un livre très-violent sur la doctrine de l'Église relativement à l'eucharistie. Cet ouvrage fit un tel bruit, que Henri IV fut obligé d'éloigner l'auteur qui était accusé d'avoir falsifié les textes des pères. Mornay se retira dans son gouvernement où il resta six ans, au milieu de ses coreligionnaires auprès desquels il balançait depuis long-temps l'influence du duc de Sully qu'ils trouvaient trop conciliant envers la cour. Il fut une seule fois encore à Paris pendant quelques mois en 1606. Il ne prit pas de part active aux troubles de la Fronde; moins prudent lorsque les Protestans firent la guerre au roi, il montra de l'opposition à Louis XIII et fut dépouillé d'une manière adroite de son gouvernement pour lequel on lui donna un dédommagement insuffisant. Il mourut, en 1623, dans sa baronnie de la Forêt-sur-Sèvre en Poitou. On connaît ces vers de la Henriade :

> Ce vertueux soutien du parti de l'erreur,
> Qui, signalant toujours son zèle et sa prudence,
> Servit également son Église et la France :
> Censeur des courtisans, mais à la cour aimé,
> Fier ennemi de Rome, et de Rome estimé.

Il existe de Duplessis-Mornay une foule de pièces historiques et politiques, de rapports diplomatiques, de mémoires, le tout relatif à ce qui s'est passé depuis 1572 jusqu'en 1623. La première édition complète des manuscrits de Duplessis-Mornay n'a été publiée qu'en 1824; ils renferment, non une histoire, mais un grand nombre de matériaux pour l'histoire de France, dont on n'a pas encore suffisamment tiré

parti pour remplir des lacunes et rectifier des erreurs. Toutes ces pièces portent le cachet d'une probité inébranlable et d'un véritable patriotisme : leur style est digne du fonds. Sa vie a été écrite par Charlotte Arbaleste, sa veuve.

Théodore-Agrippa d'Aubigné, né en 1550, au château de S. Maury, près de Pons en Saintonge, d'une famille ancienne qui avait embrassé la réforme. Comme Amilcar fit jadis jurer à Annibal enfant une haîne immortelle pour les Romains, le vieux d'Aubigné fit voir à son fils, âgé de huit ans, sur les échafauds des environs d'Amboise, les restes des Calvinistes exécutés, et lui annonça sa malédiction, s'il ne vengeait ces chefs. Ce fut ainsi que ce jeune homme fut initié d'avance dans l'esprit de parti et dans la fureur des guerres civiles. Il fut un des soldats les plus hardis, les plus intrépides et même les plus fougueux dans les armées des Huguenots. Il rendit les plus grands services à Henri IV qui, à son avis, ne l'en récompensa pas comme il l'avait mérité. Comme il poussait à l'extrême la franchise, et qu'il ne sut jamais modérer la causticité qui lui était naturelle, il y eut de fréquentes brouilleries entre lui et Henri IV ; mais cet excellent prince ne lui retira jamais ses bontés. D'Aubigné alla demeurer dans son gouvernement de Maillezais, et Henri IV lui confia la garde du soi-disant roi Charles X, quoique Duplessis lui-même trouvât que cette confiance allait trop loin. Après la mort du roi, d'Aubigné vendit son gouvernement, et se retira à S. Jean d'Angely, où il s'occupa de la ré-

D'Aubigné, † 1630.

daction de son ouvrage historique, dont les deux premiers volumes furent imprimés, avec privilège, en 1616 et 1618. N'ayant pu obtenir de permission pour le troisième volume, d'Aubigné se passa de l'autorisation, et son volume parut en 1620; mais un arrêt du parlement de Paris le condamna au feu. Personnellement menacé de persécutions, il se sauva à Genève: on découvrit qu'il avait employé à la réparation de quelques fortifications les matériaux d'une église ruinée, et, pour ce délit, il fut condamné comme contumace à avoir la tête tranchée; c'était la quatrième sentence à mort qui avait été rendue contre lui. Il se maria à Genève, en 1622, et passa le reste de ses jours, jusqu'en 1630, tranquille et honoré dans cette petite république. Par un fils, nommé Constant, qu'il avait eu d'un premier mariage avec Suzanne de Lezay, il devint le grand-père de madame de Maintenon.

L'Histoire universelle par d'Aubigné, depuis l'an 1550 jusqu'à l'an 1601, en trois volumes in-folio, dont le troisième lui avait attiré des persécutions, est un monument remarquable : elle embrasse les révolutions qui, pendant cinquante ans, se sont passées dans toute l'Europe, et s'étend même aux autres parties du monde, sur lesquelles on ne trouve dans aucun ouvrage de cette époque des notices si exactes et si détaillées. La France est cependant le principal point de vue de l'auteur, le pivot autour duquel tout tourne. Les matériaux sont distribués d'après un plan régulier, et dans un ordre et une suite qui contrastent avec la vie active et inquiète de l'auteur et

avec la turbulence de son caractère. Sa manière est moins celle de l'histoire que le ton de la conversation, fréquemment interrompue par des digressions. La troisième partie est la plus riche et la mieux travaillée : comme contemporain des évènemens arrivés en France, comme témoin et souvent comme acteur, il est une des principales sources de l'histoire de ce pays. Les faits militaires sont exacts, quoiqu'il aime un peu à se faire valoir personnellement ; pour la partie politique, il a eu de bons matériaux qu'il a travaillés avec soin et corrigés dans la seconde édition qui parut en 1626, de manière qu'il mérite la plus grande confiance; il connaissait moins bien le secret des cabinets. Son fanatisme protestant lui fait juger les princes et les grands avec une sévérité extrême, qui va jusqu'à la malveillance. Toujours prêt à tirer l'épée pour sa religion, il était l'ennemi de quiconque ne partageait pas ses opinions, intolérant et persécuteur. Dans tout ce qui est en rapport avec la religion, son jugement est troublé par des préventions qu'il ne cherche pas à dissiper, parce qu'il lui paraît impossible qu'on pense autrement. Henri IV et tout ce qui l'entourait n'échappent pas à sa censure ; sa droiture, son égoïsme, sa franchise, ne lui permettaient pas d'être juste; son caractère chevaleresque ne pouvait pas se plier à la politique, ni concevoir que les hommes d'état sont souvent obligés de céder aux circonstances.

On ne peut citer le style de d'Aubigné comme classique ; il y règne un mauvais goût, une obscurité re-

cherchée, une affectation d'érudition. Cet auteur aime les antithèses, les jeux de mots, les proverbes; il fait des allusions qui sont devenues inintelligibles pour nous. Beaucoup de ces imperfections ont disparu dans la seconde édition.

Son Histoire secrète, adressée à ses enfans, est mieux écrite que son grand ouvrage qu'elle sert à compléter; cette autobiographie est très-intéressante par sa naïveté, sa chaleur et les sentimens nobles qu'elle respire.

Le duc de Sully, † 1641.

L'ami constant de Henri IV, le modèle des ministres, qui, à beaucoup de ces vertus par lesquelles un particulier devient estimable, joignait les talens de l'homme d'état et la bravoure du militaire, terminera notre liste des historiens de France du seizième siècle, qui ont écrit en français. Quoiqu'il ait composé ou fait composer ses Mémoires dans le dix-septième siècle, il appartient, comme les deux précédens, au seizième; c'est *Maximilien de Béthune*, *baron de Rosny*, ensuite *duc de Sully* [1], né en 1560, à Rosny. Élevé

[1] La souche de la maison de *Béthune* fut Robert qui, vers 1037, fut seigneur de Béthune et Richebourg, et vidame ou avoué de l'abbaye de S. Wast en Artois. Après lui la maison se divisa en lignes de Béthune et de Carency: celle-ci s'éteignit dans la cinquième génération. Un cadet de la première, nommé Conon, prit part à la troisième croisade, et obtint, sous le titre de roi, la ville d'Andrinople qu'il transmit, en 1223, à son fils, Baudouin. De cette ligne était aussi Mathilde, héritière de Béthune, qui épousa Gui de Dampierre, comte de Flandre, dont les aventures ont été rapportées au vol. VII. Les généalogistes prétendent que presque

dans la religion réformée, il étudiait à Paris, lors de la journée de la S. Barthélemy. Il n'avait que douze ans ; une présence d'esprit, rare à cet âge, le sauva du massacre : revêtu de sa robe d'écolier, portant un livre d'heures sous le bras, il traversa la foule des assassins, et se réfugia au collége de Bourgogne. Il s'attacha ensuite au roi de Navarre, et le servit comme officier, comme surintendant des finances, grand-maître de l'artillerie, grand voyer, capitaine de la Bastille, gouverneur de trois provinces, et ambassadeur. Toute l'histoire de Henri IV est en liaison intime avec celle de Sully qui fut son conseiller perpétuel. Le principal mérite de Sully, comme ministre, consiste dans l'amour de l'ordre et du travail, la rectitude de jugement, la fixité de volonté et le zèle pour le bien de l'état. Quoique d'une probité sans égale,

toutes les maisons souveraines de l'Europe descendent de cette Mathilde.

Son oncle, Guillaume, continua la maison sous le titre de Béthune-Molembeque. Ses descendans formèrent deux lignes, celle des vicomtes de Meaux, seigneurs de Vendeuil, Condé en Brie et Guistelle (toutes ces terres entrèrent, dans le quinzième siècle, par mariage, dans la maison de Luxembourg, d'où elles passèrent dans celle de Bourbon, de la manière que nous avons dit, vol. XVI, p. 34), et celle de Mareuil. Un rejeton de celle-ci, nommé Jean, baron de Baye, et mort vers 1554, épousa l'héritière de Rosny, qui était de la maison des vidames de Gand. François de Béthune, baron de Rosny, mort en 1575, laissa deux fils, Maximilien, souche des ducs de Sully et de ceux d'Orval (celui dont il est question dans le texte), et Philippe, dont descendent les ducs de Béthune-Charost.

il n'était pourtant pas désintéressé; au contraire, il ne négligeait aucune occasion d'augmenter sa fortune qui à sa mort était devenue immense. Tant qu'il suivit la carrière des armes, il ne se faisait pas scrupule de profiter de toutes les circonstances qui s'offraient pour s'enrichir; en même temps, il faisait un commerce très-lucratif de chevaux qu'il tirait d'Allemagne. Quelle que fût au reste l'origine de sa fortune, il en faisait un noble usage, soit par une dépense qui augmentait sa considération, soit pour venir au secours de son maître, à une époque où il n'avait pas encore introduit cet ordre admirable dans les finances de l'état. Sully était zélé calviniste; mais il se montra homme d'état, bien supérieur à Mornay, en conseillant au roi d'embrasser la religion catholique. Après l'abjuration de Henri, il devint chef du parti huguenot; néanmoins son autorité sur ce parti puissant fut balancée par celle de Mornay, dont le fanatisme convenait mieux que la sagesse et la loyauté de Sully, à la turbulence de ce corps qui visait à dominer dans l'état.

Ce fut en allant visiter son fidèle ami qui demeurait à l'arsenal, que Henri IV fut assassiné. Sully se défit alors de ses charges pour lesquelles il obtint 760,000 francs, et abandonna pour 240,000 francs la jouissance de trois abbayes et d'autres bénéfices ecclésiastiques dont le roi l'avait gratifié. Ces deux sommes réunies équivalaient à 2,700,000 francs d'aujourd'hui; elles ne faisaient que la moindre partie de sa fortune qui consistait principalement en terres. La reine

régente lui accorda aussi une pension viagère de 48,000 liv. (100,000 fr.). Il conserva par grâce de Louis XIII la direction de l'artillerie et le gouvernement de Poitou, mais se retira au château de Villebon en Beauce, où il mena un train de prince. Il fut souvent appelé à la cour et consulté. La forme antique de ses vêtemens excitait le rire des jeunes courtisans. On connaît la leçon qu'il leur donna. Sire, dit-il un jour à Louis XIII, quand le roi votre père, de glorieuse mémoire, me faisait l'honneur de m'appeler pour m'entretenir d'affaires, au préalable il faisait sortir les bouffons.

Quoique Sully dans sa vieillesse courtisât les Protestans, il désapprouvait beaucoup leur rebellion et la conduite de son gendre, le duc de Rohan, que nous verrons à leur tête. En 1634, Louis XIII l'honora du titre de maréchal de France. Il mourut le 22 décembre 1641, persévérant dans la communion protestante. « Né pour les armes, dit l'auteur d'une très-bonne notice biographique [1], renommé entre les braves, le premier des généraux du temps dans l'art d'attaquer les places, Sully ne dédaigna pas d'employer une partie de sa vie à dresser des comptes et des bordereaux. Il excella comme guerrier, financier, ingénieur. Il tenta le premier d'introduire une régularité constante dans l'administration des finances; il ne trouva pas de guide et de modèle dans les ministres qui l'avaient précédé; ses travaux frayèrent la route au génie de Colbert. Personne n'avait encore dirigé les

[1] Biographie universelle.

affaires publiques avec autant d'ordre et d'économie. Les opérations de finances qu'il imagina ne furent pas toutes heureusement conçues. Des préjugés rétrécirent ses vues ; et néanmoins sa réputation d'habileté est montée au plus haut degré : il semble que les Français aient pris à cœur de récompenser le noble orgueil qui le portait à placer la force et la puissance de l'état dans les trésors dont l'agriculture couvre le sol de la France. Ce système convenable surtout au premier âge des nations a paré Sully d'une sorte d'austérité antique qu'il prit souvent pour règle de ses actions. Digne ami d'un grand roi, sa bouche lui parla toujours le langage de la vérité. L'exemple d'une amitié parfaite, si rare dans une condition privée ne se reproduira peut-être jamais au même degré entre un souverain et son sujet. La postérité n'a pas séparé les deux amis dans l'admiration qu'elle leur accorde, et le nom de Sully s'est glorieusement associé à la popularité de Henri IV. Naturellement violent, orgueilleux, entêté, avide d'honneurs et d'argent, il n'évita point assez le double tort de s'être fait beaucoup d'ennemis, et d'avoir amassé trop de biens. »

Ce que l'auteur de ce passage dit du système d'imposition de Sully, a besoin de quelque explication. Henri IV protégea les manufactures d'étoffes de soie, d'or et d'argent, l'établissement des Gobelins, des verreries et autres objets de luxe; mais Sully ne favorisait pas le luxe, et il croyait que la fabrication des objets de luxe ne devait pas recevoir une grande extension, afin que l'appât du gain attaché à ces sortes d'ouvrages

ne peuplât trop les villes aux dépens des campagnes, et n'énervât insensiblement la nation. Cette vie sédentaire, disait-il, en parlant des manufactures d'étoffes, ne peut faire de bons soldats : la France n'est pas propre à de telles babioles. C'est pourquoi il voulait que les impôts portassent presque tout entiers sur le luxe, et que l'agriculture en fût déchargée le plus possible.

Il existe en langue française peu de monumens historiques aussi précieux que les Mémoires de Sully, qui renferment la narration étendue des évènemens du règne de Henri IV et des opérations du gouvernement, surtout de celles que ce ministre dirigeait. Ce sont, comme nous l'avons déjà remarqué, moins des mémoires que des matériaux pour des mémoires, mis en ordre sous les yeux de Sully, par les douze secrétaires qui le servirent alternativement, soit avant, soit après sa retraite. On connaît leurs noms, mais on ignore quelle part chacun eut à la rédaction. Ils leur donnèrent le titre de Mémoires des sages et royales œconomies d'état, domestiques, politiques et militaires de Henri le Grand, l'exemplaire des rois, le prince des vertus, des armes et des lois, et le père en effet de ses peuples français; et des servitudes utiles, obéissances convenables et administrations loyales de Maximilien de Béthune, l'un des plus confidens, familiers et utiles soldats et serviteurs du grand Mars des Français. Ces mémoires commencent en 1570, et vont jusqu'à la mort du roi. La forme du récit a quelque chose de désagréable ; les secrétaires racontent à leur maître tous les évènemens de sa vie. Souvent, sans prendre la

peine de rédiger, ces secrétaires se contentent de donner les pièces officielles et les lettres, comme ils les ont trouvées, sans introduction ni commentaire. Il règne dans leur ouvrage une monotonie qui serait fort désagréable sans l'intérêt qu'on éprouve à la lecture.

Cet intérêt tient aux notions approfondies sur la politique intérieure et extérieure, sur la guerre, sur l'administration, sur l'esprit général du siècle, sur les secrets du cabinet de Henri IV ; mais surtout au tableau le plus complet, le plus naturel et le plus vrai de la vie privée, des excellentes qualités et les faiblesses de ce grand prince. Les mémoires renferment une multitude d'anecdotes qui peignent son caractère sous tous les points de vue. L'authenticité de tous ces renseignement ne saurait être mise en doute; la probité, la véracité de Sully méritent qu'on y attache la plus grande confiance, en faisant toujours la part de l'humanité, quand il est question de juger les hommes. Sully ne manquait pas de prévention, l'esprit de parti l'entraînait souvent ; nous lui reprochons une haine aveugle pour les Jésuites, en admettant qu'ils aient tout fait sous le règne de Henri III pour devenir odieux à l'homme de bien, à l'ami de la patrie, à tout homme attaché par principes à la monarchie et à la légitimité. Les Œconomies royales, avec toutes leurs imperfections, sont la plus belle justification d'un roi et d'un ministre dont le gouvernement subséquent a favorisé le dénigrement, pour se soustraire au blâme d'avoir changé de système.

On ignore l'année où parurent les deux premiers

volumes in-folio des Œconomies royales qui vont jusqu'en 1605. Quelques bibliographes prétendent qu'ils ont été imprimés clandestinement, en 1638, au château de Sully par un imprimeur d'Angers sous l'indication d'Amsterdam chez Alethinographe, et distribués seulement aux amis de l'ancien ministre. Sur les frontispices de ces volumes on voit trois V enluminés de vert, ce qui leur a fait donner le nom d'édition aux lettres vertes, ou aux trois vertus. Le troisième et le quatrième volume ne furent imprimés qu'en 1662, à Paris.

Pour remédier à ce que la forme des Œconomies royales avait de rebutant, et pour procurer un plus grand nombre de lecteurs à un livre si utile, l'abbé Pierre-Mathurin de l'Écluse des Loges, docteur de Sorbonne, s'avisa de le refaire dans un style et d'après un goût plus moderne. Il publia ses mémoires pour la première fois en 1745, et son travail eut un si grand succès qu'on peut dire que ce n'est que depuis ces quatre-vingts ans qu'on a connu Sully en Europe; mais il faut avouer qu'on a peu connu ses Œconomies. Sous la plume élégante de l'abbé de l'Écluse l'originalité de l'ouvrage s'est effacée; « le nouveau rédacteur a été obligé de supprimer presque toutes les lettres de Henri IV, de Sully, de Villeroi et de Sillery, et de ne placer dans ses narrations que des extraits incomplets de ces pièces importantes; il s'est même vu forcé, pour donner une forme plus piquante aux conversations de Henri et de son ministre, de les altérer, de les abréger et de leur faire perdre le ton et la couleur du temps. »

L'ancien et véritable texte que tous les amateurs doivent préférer, a été réimprimé dans le Recueil de Petitot.

Moralistes. Michel de Montaigne.

Le seizième siècle produisit aussi un des moralistes français les plus estimables, *Michel Eyghem de Montaigne*, né au château de Montaigne en Périgord, en 1533, mort en 1592, sans avoir occupé de place; car il se défit promptement d'une charge de conseiller à la cour des aides, que son père lui avait achetée; il accepta pourtant deux fois les fonctions biennales de maire de Bordeaux. Il avait six ans avant de savoir un mot de français, parce que son père l'avait fait élever par un Allemand qui, ainsi que toutes les personnes qui l'entouraient, ne lui parlaient que latin ou grec. Il est le premier qui ait traité en français des questions de philosophie et de morale; et il écrivit avec une naïveté qui charme d'autant plus qu'elle paraît être le produit de la négligence, tandis que son style formé par l'étude des anciens, est réellement très-soigné. Dans ses Essais, il se peint avec tous ses penchans et passions et ses caprices; et les maximes qu'il énonce sont le fruit d'une longue expérience. « Je veux, dit l'auteur, qu'on m'y voie en ma façon simple, naturelle et ordinaire sans étude et artifice; car c'est moi que je peins. Mes défauts s'y liront au vif, mes imperfections et ma forme naïve, autant que la révérence publique me l'a permis. Que si j'eusse été parmi ces nations qu'on dit vivre encore sous la douce liberté des premières lois de nature, je t'assure que je m'y fusse très-volontiers peint tout entier et tout nud. »

On peut effectivement regarder cet ouvrage comme le miroir fidèle des sentimens, de la pensée et de la manière d'agir d'un homme vivant parmi une nation civilisée. Montaigne était doué à un degré suprême du talent de l'observateur, d'un tact exquis pour sentir ce qui était convenable, vrai et beau. Ses Essais font voir le cœur humain dans ses replis les plus cachés. Il entend l'art de donner à ses observations un vif intérêt en y mêlant de petits traits historiques, des pensées et maximes de poëtes, d'historiens et de philosophes des temps classiques. On a dit que peu de jardiniers ont si bien su placer avec tant de simplicité et d'esprit dans leurs jardins les fleurs cueillies dans des plantations étrangères. Le ton de Montaigne est naïf, cordial et jovial; quand il s'abandonne à la satire, il reste toujours en deçà de ce qui est convenable. Comme philosophe, Montaigne n'appartenait à aucun système: « Mon mestier et mon art, dit-il, c'est vivre. » Si cependant on voulait le ranger dans une des écoles, on pourrait dire qu'il penchait pour la sceptique. « Tandis que les Français, couvrant de deuil la patrie, dit M. *Droz*, s'entredéchiraient sous les bannières du fanatisme, Montaigne, dans ses écrits, inspirait la tolérance et la paix. Trop ami du repos pour se plaire à des nouveautés turbulentes, trop humain pour ne pas détester la violence et l'injustice, il s'éloignait des réformateurs par ses goûts, de leurs persécuteurs par ses principes. Ennemi de la superstition et des troubles, il fut le sage de ces temps déplorables. Laissant aux défenseurs des préjugés l'humeur sombre et l'ar-

gumentation scolastique, c'était en se jouant qu'il répandait la lumière. »

Le même auteur dit encore, en parlant des Essais de Montaigne : « Des temps encore barbares ont vu produire ce livre original qu'au milieu de nos richesses littéraires nous retrouvons toujours avec un sentiment de prédilection. Premier ouvrage réellement instructif, écrit dans notre langue, les Essais ont été les rudimens de la raison. »

Charron. Montaigne eut un ami qui, comme lui et plus que lui, appartenait aux sceptiques, mais dont le style n'a pas le charme des Essais. C'est *Pierre Charron*, né à Paris en 1541, qui fut dans les dernières années de sa vie grand vicaire de l'évêque de Cahors et ensuite chanoine de Condom. Se trouvant à Paris, en 1603, il fut frappé dans la rue d'un coup d'apoplexie foudroyante. L'ouvrage de la Sagesse auquel il doit sa célébrité n'est pas profond; il renferme même des principes répréhensibles provenant de ce que l'auteur n'étant pas remonté à un principe fondamental de la morale, il ne sut pas expliquer le prétendu conflit de devoirs opposés. Son scepticisme le fit tomber dans des erreurs graves sur la vérité et la sublimité de la religion.

Montaigne décrit ainsi l'amitié qui subsistait entre lui et quelqu'un de ses contemporains. « Si on me presse de dire pourquoi je l'aimais, je sais que cela ne se peut exprimer qu'en répondant : parce que c'était lui, parce que c'était moi. Il y a, au-delà de tout mon discours, et de ce que j'en puis dire plus particulièrement, je ne sais quelle force inexplicable et fatale, mé-

diatrice de cette union. Nous nous cherchions avant de nous être vus, et par des rapports que nous oïons l'un de l'autre qui faisaient en notre affection plus d'efforts que ne porte la raison des rapports : je crois par quelque ordonnance du ciel. Nous nous embrassions par nos noms, et à notre première rencontre qui fut par hasard en une grande fête et compagnie en ville, nous nous trouvâmes si près, si cognus, si obligés entre nous, que rien dès-lors ne nous fut si proche que l'un à l'autre. Il écrivit une satire latine par laquelle il excuse et explique la précipitation de notre intelligence, si promptement parvenue à sa perfection. Ayant si peu à durer, et ayant si tard commencé (car nous étions tous deux hommes faits et lui plus de quelques années), elle n'avait point à perdre temps, et n'avait à se reigler au patron des amitiés molles et régulières auxquelles il faut tant de précautions de longue et préalable conversation[1]. »

La Boetie.

On est sans doute curieux de connaître celui qui inspirait un sentiment si vif à un homme comme Montaigne. C'est *Étienne de la Boetie*, né en 1530, membre du parlement de Bordeaux, mort entre les bras de son ami en 1563, qui a publié sur la servitude volontaire un ouvrage extrêmement hardi, où l'auteur traite de l'origine du gouvernement monarchique ou de la tyrannie; on y découvre le germe des idées que de nos jours on a appelées avec raison révolutionnaires, mais qui doivent n'avoir pas paru dangereuses du temps de Montaigne, puisqu'après la mort de Boetie il s'en

[1] Chapitre de l'Amitié, liv. II, chap. 27.

est fait l'éditeur. On le trouve à la suite de ses Essais.

Jacques Amyot. Nous ne devons pas oublier parmi les hommes auxquels la langue française doit la pureté à laquelle elle parvint dans le dix-septième siècle, un philologue du seizième. *Jacques Amyot*, né à Melun, en 1513, fut pendant une douzaine d'années professeur de grec et de latin à l'université de Paris. François Ier lui donna une abbaye. Il fut ensuite envoyé par Henri II à Trente pour y porter une lettre par laquelle le roi protestait contre quelques décisions du concile assemblé dans cette ville. Aprés son retour, Henri II le nomma précepteur de son fils Charles IX, lui donna la place de grand aumônier et l'évêché d'Auxerre. Ce ne fut qu'alors qu'il s'occupa de théologie. Henri III le nomma commandeur de l'ordre du S. Esprit. Il mourut à Auxerre à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Son plus grand titre à la gloire littéraire est sa traduction de Plutarque qui n'a pas été surpassée, et qu'on lit toujours avec grand plaisir, malgré les expressions et les tournures tombées en désuétude qu'elle renferme. Amyot a aussi traduit les romans grecs d'Héliodore et de Longus, et une partie de la Bibliothèque historique de Diodore de Sicile.

Olivier de Serres, † 1619. La fin du seizième siècle nous présente encore un écrivain français, d'un genre que personne avant lui, depuis les Romains, n'avait cultivé; écrivain qui par son style touche de près à la littérature classique. C'est celui qui a élevé l'occupation la plus utile et la plus méprisée, de l'état de dégradation et de servitude où elle était tombée, au rang d'une des sciences les

plus nobles ; celui qui a ouvert une nouvelle source de richesse à l'humanité, et étendu le cercle des connaissances humaines par la création d'une étude qui a fait les délices de plusieurs grands hommes de l'antiquité ; étude qui a fourni les sujets les plus riches à la poésie, et qui convient surtout aux hommes qui, après avoir couru une carrière d'ambition, revenus enfin des illusions du monde, veulent goûter le bonheur en se jetant dans les bras de la nature. Cette science est celle qui enseigne à cultiver les champs, et le père, le créateur de l'agronomie moderne est *Olivier de Serres*, seigneur du Pradel.

L'auteur du Théâtre d'agriculture (tel est le titre de l'ouvrage où il a consigné tout ce qu'une longue pratique et une vaste érudition lui avaient appris sur un art auquel nous devons le plus beau poëme de l'antiquité), était né, en 1539, à Villeneuve-de-Berg, dans le Vivarais; il était calviniste et frère du célèbre historien et philologue, Jean de Serres, plus connu sous le nom de Serranus; il a aidé Henri IV à introduire les vers à soie en France; il a publié son ouvrage à Paris, en 1600, et il mourut le 2 juillet 1619. C'est à ce peu de faits que se borne tout ce que nous savons de cet aimable auteur. On est fâché de ne pouvoir pas le laver entièrement du soupçon d'être identique avec un capitaine Pradel qui, dans la guerre civile, commit des atrocités dans sa ville natale. Heureusement l'identité n'est pas prouvée ; le fait est même démenti par un passage de la préface du Théâtre, où de Serres se félicite d'avoir pu passer une

bonne partie de ses meilleurs ans durant les guerres civiles, cultivant sa terre, et se comportant de manière que sa maison ait été plus logis de paix que de guerre; il cite le témoignage de ses voisins, que sa principale occupation a été le gouvernement de sa maison; enfin, il dit que pour se distraire du spectacle qui l'environnait, il se mit à étudier et à écrire.

Si l'ouvrage qu'il a écrit était une théorie sèche d'agriculture, nous n'aurions aucun motif d'en parler; mais le Théâtre d'agriculture est une composition d'une nature particulière; l'auteur a su lui donner une tournure dramatique, sans employer la forme du dialogue. En le lisant, on a toujours présent un père de famille jouissant d'une certaine aisance et ayant reçu une bonne éducation, qui fait valoir son domaine par les mains de ses serviteurs; et l'on reconnaît que c'est lui-même qui se met en scène. C'est ainsi qu'il a fait de son Théâtre une lecture aussi attrayante qu'utile; aussi cet ouvrage a-t-il eu une vogue prodigieuse, jusqu'à ce que la Maison rustique de Charles-Étienne le remplaça. Le Théâtre d'agriculture tomba alors dans l'oubli, d'où il fut tiré au commencement du dix-neuvième siècle. Depuis l'édition de 1675, il se passa cent vingt-sept ans avant qu'on le réimprimât, et on le fit alors sur un original imparfait. On répara cette faute en l'imprimant une seconde fois, deux ans plus tard, c'est-à-dire en 1804. Avant de publier son ouvrage, Olivier de Serres, pour répondre aux vœux de Henri IV, en avait distrait un

morceau pour le faire imprimer, en 1599, sous le titre de Cueillette de la soie, pour la nourriture des vers qui la font[1].

1 Extrait de la Notice biographique de M. Petit-Thouars.



CHAPITRE VII.

Histoire du Portugal, depuis 1438 *jusqu'en* 1621.

SECTION I.

Histoire politique de cette époque.

Alphonse V jusqu'en 1481.

Alphonse V, 1438-1481.

Alphonse V, fils aîné d'Édouard, régnait en Portugal depuis 1438. La première partie de son règne jusqu'en 1455 nous a occupé dans la période précédente [1]. Nous y avons parlé de la bulle de Calixte III [2] qui confirma aux Portugais la domination sur les conquêtes qu'ils feraient en Afrique. Avant son élévation, étant encore cardinal Borgia, ce pontife avait fait vœu de déclarer la guerre aux Turcs. Alphonse V promit de prendre part avec 12,000 hommes et une flotte proportionnée, à la croisade projetée. Il fit frapper une monnaie destinée aux frais de cette expédition, et qui pour cela fut nommée *cruzados*. La croisade n'eut pas lieu, parce que le pape ne vécut pas assez long-temps pour vaincre toutes les difficultés qui s'opposaient à une réunion des forces chrétiennes; mais Alphonse résolut d'employer, pour une expédition en Afrique, celles qu'il avait préparées contre Constantinople.

[1] Voy. vol. IX, p. 293.

[2] Qui, par une faute d'impression, y est nommé Calixte V.

Il débarqua en 1458 à Ceuta et s'empara d'Alcaçar Sequer. Cette campagne coûta la vie au célèbre protecteur de la navigation portugaise, à l'infant dom Henri : ce prince contracta en Afrique une maladie dont il mourut après son retour en 1461. Une seconde expédition en 1463 n'eut pas grand succès. La troisième eut lieu en 1471; le roi accompagné de Jean son fils, âgé de quinze ans, et de 25,000 hommes de troupes, la commanda en personne et prit Ar Zila [1]. Cette conquête répandit la terreur à Tanger dont les habitans se sauvèrent, de manière que les Portugais purent en prendre tranquillement possession. A la prise d'Ar Zila deux fils de Muley, roi de Maroc, étaient tombés entre les mains d'Alphonse V; il les échangea contre le corps de son oncle Ferdinand qui était mort à Fez en 1443, et contre ceux des compagnons de malheur de ce prince qui étaient encore vivans.

Cette expédition qui a valu à Alphonse V le surnom de *l'Africain*, fut le terme de ses prospérités. L'ambition qui lui inspira le projet de se placer sur le trône de Castille, troubla le reste de son règne.

Deux princesses se disputaient ce trône : l'une fille, et l'autre sœur du dernier roi. Il appartenait certainement à la fille, supposé que sa naissance fût légitime. Sa tante qui lui contestait cet avantage, était la célèbre Isabelle, épouse de Ferdinand le Catholique, alors prince d'Aragon. Le parti qui tenait pour la fille du roi, nommée Jeanne, offrit sa main et avec elle la Guerre de Castille, 1465.

[1] Le Zilis de Ptolémée, nommé par Auguste Julia Constantia.

couronne de Castille à Alphonse V qui était veuf. Ce prince commit la faute d'accepter une proposition qui l'impliqua dans une guerre dangereuse, sans pouvoir produire aucun bien pour le Portugal, puisque le trône de Castille devait passer un jour, non à Jean, fils du roi, mais aux enfans à naître de son second mariage.

Alphonse V entra, en 1475, en Castille, à la tête d'une armée. A son arrivée à Plasentia, il célébra ses fiançailles avec Jeanne, et les futurs époux furent proclamés souverains de la Castille; cependant le mariage fut ajourné. En 1476, il fut livré à Toro une bataille indécise, où les Portugais eurent le dessous, sans être pourtant complètement battus. Alphonse V se rendit à Tours, auprès de Louis XI, pour le presser d'envoyer le secours qu'il lui avait promis contre le roi d'Aragon. Louis XI, usant de toutes les tergiversations qui étaient dans son caractère, amusa le roi de Portugal pendant une année de vaines promesses, et traita en attendant de sa paix avec l'Aragon. Lorsqu'Alphonse s'aperçut de la duplicité du roi de France, il prit une résolution romanesque. Très-délicat sur le point d'honneur, il croyait ne pouvoir plus se montrer en Portugal, après un pareil échec; en conséquence, Antoine de Faria, que son fils avait envoyé en France pour avoir des renseignemens sur la santé du roi, fut chargé de porter au prince l'ordre de prendre la dignité royale et les rênes du gouvernement. Alphonse, avec un petit nombre de personnes, quitta clandestinement la cour de France, le 24 sep-

tembre 1477, et prit la route de Normandie, pour se rendre à Jérusalem. Cependant il fut rejoint par quelques seigneurs de sa suite, qui, à force de sollicitations, obtinrent qu'il renonçât à son dessein. Louis XI lui fournit des embarcations, sur lesquelles il partit de Harfleur : le 15 novembre 1477, il entra dans le port de Cascaes. Cinq jours auparavant, le prince Jean, de l'avis des principaux seigneurs ecclésiastiques et laïcs, avait pris le titre de roi; mais aussitôt qu'il apprit le retour de son père, il s'empressa de l'abdiquer, malgré Alphonse V, qui lui demandait seulement le royaume des Algarves, d'où il voulait faire la guerre aux Maures. Le fils persista dans son pieux refus, et Alphonse fut obligé de se charger de nouveau du gouvernement.

Le 4 septembre 1479, il fit, à Alcacebas, la paix avec Ferdinand le Catholique, et renonça à la fois à son mariage projeté, au trône de Castille et à la navigation des îles Canaries. Ferdinand, de son côté, renonça à celle de la Guinée. Alphonse, petit-fils du roi de Portugal, fut fiancé à Isabelle, fille de Ferdinand le Catholique et d'Isabelle, reine de Castille; elle était héritière présomptive de deux couronnes.

Alphonse V, comme son père et son aïeul, mourut de la peste, à Cintra, le 28 août 1481. Il ne laissa qu'un fils qui lui succéda, et une fille qui avait refusé de brillans établissemens pour consacrer sa vie à Dieu.

Nous remarquons encore, comme un fait relatif au droit public portugais, que sous le règne d'Alphonse V, Acte de 1467 sur la succession.

on trouve la première mention d'une assemblée des cortès divisée en trois chambres, tandis que les États avaient jusqu'alors délibéré en un seul corps : ce sont les cortès de 1455. Enfin, le fameux acte des cortès du 28 janvier 1641, par lequel la succession de la maison de Bragance fut reconnue, parle d'une disposition faite par Alphonse V, authentiquement et en présence des États, à Lisbonne, le 6 mars 1476, et par laquelle le droit de représentation dans la succession au trône, établi par le testament de Jean I[er], a été confirmé.

Jean II le Grand ou *le Prince Parfait*, 1481—1498.

Jean II le Grand, 1481-1498. Plan de réforme.

Jean II, âgé de vingt-six ans à la mort de son père, saisit d'une main ferme et vigoureuse les rênes du gouvernement. Résolu de réformer les abus qui s'étaient introduits sous les derniers règnes, et de rendre la puissance royale indépendante de celle que la noblesse s'était arrogée, il exécuta ce plan avec conséquence, avec vigueur, non sans violence, ni sans répandre du sang. Il commença par annuler, par une ordonnance, toutes les promesses et expectatives dont, comme prince royal, il avait été libéral envers ses amis et serviteurs. Ayant convoqué ensuite les cortès à Montemayor, il fit statuer que les possesseurs de châteaux et gouverneurs de forteresses ne prêteraient pas seulement, comme par le passé, serment de fidélité pour leurs personnes, mais se rendraient responsables de la conduite de leurs employés et hommes de confiance; que tous les titres par lesquels les précédens rois

avaient conféré des villes, des villages, des terres ou péages, fussent représentés par les titulaires, pour être vérifiés; que les nobles n'auraient plus la juridiction criminelle; que dans les villes et terres des grands, la juridiction serait exercée par des juges royaux, et que, pour être juge, il serait nécessaire d'avoir étudié le droit.

Conspiration du duc de Bragance.

Ces lois qui renversèrent tout l'édifice de l'aristocratie nobiliaire, excitèrent une grande fermentation. La noblesse mécontente se mit sous la protection de la maison de Bragance, dont le chef avait formellement protesté contre les décrets de Montemayor : c'était Ferdinand II, petit-fils de cet infant Alphonse, fils naturel de Jean Ier, qui avait été l'auteur de la mort du duc de Coïmbre, régent de Portugal, sous la minorité d'Alphonse V [1]. Le duc de Bragance non-seulement était par lui-même un puissant seigneur, possesseur des duchés de Guimaraens et de Bragance, du marquisat de Villaviciosa et des comtés de Barcellos et d'Ourem, mais il avait encore pour appuis trois frères riches et puissans, dont l'un, dom Juan, marquis de Montemayor, était connétable; l'autre, grand chancelier du royaume. Une autre circonstance particulière forçait le roi de le ménager. Jean II et le duc de Bragance étaient beaux-frères, ayant l'un et l'autre épousé des filles de Ferdinand, duc de Viseo, frère du roi Alphonse V, qui avait été connétable de Portugal et était mort en 1470. Béatrix de Portugal, veuve de ce prince et mère de la reine et de la duchesse de Bra-

[1] Voy. vol. IX, p. 282.

gance, jouissait d'une considération si générale, que par la paix de 1479, entre Alphonse V et Ferdinand le Catholique, il avait été stipulé qu'on lui confierait l'éducation du jeune Alphonse, prince de Portugal, et de la jeune Isabelle, infante d'Aragon, qui devaient un jour s'épouser. En effet, ces deux enfans se trouvaient à Moura auprès de Béatrix. Par respect pour cette princesse, le roi ajourna la punition de son beau-frère à l'époque où il aurait retiré son fils d'entre les mains de la princesse.

Il manifesta cependant sa haine pour les princes de Bragance, en exilant le connétable, sous le prétexte d'une rixe qu'il avait eue avec l'archevêque de Braga, et en privant le grand-chancelier de sa charge, parce qu'il n'était pas jurisconsulte. Il persuada ensuite à Ferdinand et Isabelle, qui désiraient revoir leur fille, de consentir à ce que l'arrangement convenu, en 1479, pour la garde des deux enfans royaux, fût annulé. En conséquence, l'infant Alphonse fut remis, le 17 mai 1483, aux commissaires du roi, qui le lui amenèrent à Evora. Comme le jeune prince traversait les terres du duc de Bragance, celui-ci, pour lui faire honneur, se mit à sa suite, et l'accompagna jusqu'à Evora. Le roi n'avait plus aucun motif de ménager son beau-frère; il tenait entre les mains les preuves des correspondances séditieuses de ce prince, qu'un traître, un secrétaire du duc, lui avait livrées. Néanmoins il dissimula pendant le séjour du duc à Evora; mais comme en partant, celui-ci s'épancha en protestations de fidélité, et demanda que sa conduite poli-

tique devînt l'objet d'une enquête juridique, Jean II répondit que sa requête était juste, et le fit arrêter. Un autre beau-frère du roi et du duc de Bragance, le frère de leurs épouses, Jacques, duc de Viseo, qui était en même temps cousin-germain du roi (car il était fils de l'infant Ferdinand, ancien connétable et oncle du roi), était impliqué dans la conspiration du duc de Bragance. Le roi lui reprocha sa conduite, en présence de la reine; cependant il lui pardonna, en faveur de sa jeunesse.

Un tribunal établi à Évora fit le procès au duc de Bragance : il dura vingt-deux jours. Le duc fut reconnu coupable de haute trahison, et condamné à avoir la tête tranchée. Ce jugement fut exécuté, le 23 juin 1483, sur la place d'Évora. Jacques de Bragance, son fils aîné qui avait alors trois ans, est la souche de tous les rois de Portugal depuis 1640.

Conspiration du duc de Viseo.

Ainsi la conspiration de Bragance fut étouffée; mais il en naquit une autre bien plus formidable. Le même duc de Viseo auquel Jean II avait pardonné d'une manière si généreuse, et qui était le premier prince du sang, en fut l'âme. Il s'agissait d'immoler le roi qui, aux yeux des nobles, était un tyran, de s'assurer de la personne du jeune prince de Portugal, et de le faire proclamer roi sous la régence du duc de Viseo. Le roi fut informé du complot par le frère d'une courtisane qu'un des conspirateurs, l'évêque d'Évora, voyait habituellement; il en connut ensuite tous les détails par un seigneur qui était entré dans le complot pour le révéler.

Quoique n'ignorant pas le danger auquel il était exposé, Jean II dissimula, parce qu'il voulait tenir tous les fils de cette trame avant de la déchirer. Plusieurs fois il se trouva seul au milieu des conspirateurs qui avaient juré sa mort; son intrépidité et son sang-froid intimidèrent les assassins. Enfin son plan étant mûri, il fit appeler à la cour le duc de Viseo qui s'était retiré à Palmela auprès de sa mère. Le duc ne put se dispenser d'obéir. Mon cousin, lui dit le roi lorsqu'il entra dans l'appartement, que feriez-vous si vous saviez que quelqu'un projette de vous assassiner? Je tâcherais, répondit le prince après quelques momens d'hésitation, je tâcherais de le prévenir. Hé bien, dit Jean II, vous avez prononcé votre ugement; et dans le même instant il le poignarda. C'était le 22 août 1484, au soleil couchant. Le lendemain avant la pointe du jour, le cadavre fut exposé devant la principale église de Sétuval où il resta jusqu'au soir. Par une procédure à laquelle, pour être régulière, il ne manquait que d'avoir précédé la condamnation, le duc de Viseo fut déclaré criminel de lèse-majesté. Plusieurs de ses complices furent exécutés; d'autres condamnés soit à l'exil soit à une prison perpétuelle.

Établissement des Juifs en Portugal.

Ferdinand le Catholique et Isabelle ayant, en 1492, expulsé tous les Juifs de leurs états, 83,000 de ces malheureux achetèrent pour une somme d'argent la permission de traverser le Portugal pour se rendre en Afrique. On y mit pour condition que ceux qui, après un certain délai, seraient encore trouvés dans le pays, seraient réduits en esclavage. Comme il y en

eut beaucoup qui ne trouvèrent pas le moyen de s'embarquer, ils furent vendus au profit de la couronne. Un grand nombre échappa à ce malheur en embrassant la religion chrétienne, et c'est à ces conversions violentes que le Portugal doit la quantité de Juifs professant extérieurement la religion catholique, que ce royaume renferme.

Nous avons raconté ailleurs tout ce que Jean II fit dans la vue de découvrir une route qui conduisît aux Indes en doublant l'Afrique [1]. La découverte de l'Amérique par Colomb donna lieu au partage du globe entre l'Espagne et le Portugal, par le moyen d'une ligne tirée par le pape Alexandre VI [2]. Jean II témoigna son mécontentement de ce partage, parce que la ligne étant trop rapprochée de l'Afrique, empêchait les Portugais d'étendre leurs conquêtes vers le Nouveau-Monde. Ferdinand et Isabelle voulant étouffer une querelle qui pouvait contrarier leurs projets, se prêtèrent à un accommodement, et, le 7 juin 1494, les commissaires des deux puissances, assemblés à Tordesillas, s'accordèrent à rapprocher la ligne d'Alexandre VI, à 270 lieues de l'Occident, de manière que tout ce qui serait à plus de 370 lieues au couchant des îles du Cap Verd, appartiendrait aux souverains de l'Aragon et de la Castille, et tout ce qui serait à l'est, ferait partie des domaines du Portugal. On n'avait aucune idée de la configuration de l'Amérique; il est problable que si les Espagnols avaient su que la partie méridionale de ce continent se rapproche de l'Afri-

Bulle d'Alexandre VI de 1493.

Traité de Tordesillas, 1494.

[1] Voy. vol. XIII, p. 96 et suiv. [2] Voy. *ibid.*, p. 115.

que, ils n'auraient pas consenti à un arrangement qui fît tomber dans le lot portugais le Brésil, alors inconnu.

Jean II n'avait qu'un seul fils légitime, nommé Alphonse, qui, par son mariage avec Isabelle d'Aragon et de Castille, avait la perspective de réunir un jour les trois royaumes de Portugal, de Castille et d'Aragon. Jean eut le malheur de perdre, le 13 juillet 1491, ce prince âgé de seize ans. L'infant mourut des suites d'une chute de cheval. Émanuel, duc de Beja, frère de ce duc de Viseo que Jean II avait poignardé lui-même, devint ainsi l'héritier présomptif de la couronne; mais le roi désirait la faire passer sur la tête de George, fils qu'Anne de Mendoza, sa maîtresse, lui avait donné, et qui portait le titre de duc de Coïmbre. Il s'adressa à la cour de Rome pour obtenir la légitimation de cet enfant; mais il y fut contrarié par Ferdinand le Catholique. Lui-même reconnut par son testament les droits du duc de Beja qui étaient incontestables, parce qu'il descendait du roi Édouard au même degré que Jean II.

Ce grand roi mourut à l'âge de quarante ans, le 25 octobre 1495.

Émanuel le Fortuné, 1495—1521.

Emanuel le Fortuné, 1495-1521. Son mariage avec l'héritière de l'Aragon et de la Castille.

Émanuel, duc de Beja, fils de Ferdinand duc de Viseo, second fils du roi Édouard, était âgé de vingt-six ans, lorsque, par le droit de sa naissance, il succéda à son cousin et beau-frère. Animé du même zèle que Jean II pour la grandeur de la nation portugaise, il eut le bonheur de trouver des hommes habiles à le

seconder. La bienveillance et la libéralité qui faisaient le fond de son caractère, ont rendu sa mémoire chère aux Portugais. Dès son avénement au trône, il donna une preuve de sa bonté par la manière gracieuse avec laquelle il traita le jeune George qui avait été son compétiteur au trône. Il rappela de leur exil les princes de la maison de Bragance, et leur restitua leurs biens. Il rendit la liberté aux Juifs qui sous le dernier règne avaient été réduits en esclavage.

Exemple mémorable des vicissitudes humaines, Émanul épousa, en 1497, cette même Isabelle de Castille et d'Aragon, dont, tête nue et à pied, il avait conduit le cheval, lorsque, fiancée au fils unique de Jean II, elle fit son entrée solennelle à Évora. Ce mariage fut célébré à Valence, en présence de la mère de l'infante seulement, parce que le père n'avait pas voulu quitter son fils, don Juan, qui était à l'extrémité. La nouvelle reine de Portugal étant, par la mort de ce frère, devenue héritière présomptive des couronnes d'Aragon et de Castille, se rendit, en 1498, avec son époux à Tolède où les cortès de Castille reconnurent ses droits à la succession. La chose éprouva quelques difficultés en Aragon; mais la naissance d'un fils qui, en venant au monde, le 24 août 1498, coûta la vie à sa mère, les leva toutes. Les États de Castille et d'Aragon prêtèrent serment à cet enfant, comme au futur successeur de Ferdinand et Isabelle. Ainsi le temps approchait où toute l'Espagne, excepté la Navarre, allait être réunie sous un même sceptre. Les Portugais consentirent, en 1499, à la réunion, à condition

qu'elle ne tournerait pas au préjudice de leurs lois et de leurs privilèges.

La Providence en ordonna autrement. Dom Michel, l'héritier présomptif de trois couronnes, mourut le 20 juillet 1500. La même année Émanuel épousa, par dispense du pape, l'infante Marie, sœur de sa première épouse, qui le rendit père de huit enfans; mais la succession de l'Aragon et de la Castille appartenait à l'infante Jeanne, sœur aînée de Marie, et ce fut par elle que ce riche héritage passa à la maison d'Autriche.

Découvertes maritimes des Portugais.

Émanuel ne connaissait rien de plus important que d'exécuter les plans de son prédécesseur pour la découverte d'une route maritime conduisant aux Indes orientales. La découverte de cette route, celle du Brésil par Cabral, les conquêtes du grand Albuquerque, sont du règne de ce prince [1]. Il employa les trésors qu'il tirait d'Asie à faire la guerre aux Maures d'Afrique. Les papes le soutinrent dans cette entreprise par des bulles qui l'autorisaient à lever des impôts sur le clergé, et qui accordaient des indulgences à ceux qui prendraient part aux guerres du roi. Ce furent surtout les campagnes d'Afrique qui donnèrent à la nation portugaise cet esprit chevaleresque et militaire qui la distingua dans le seizième siècle. L'histoire de tous les combats qui furent livrés aux Maures, celle de tous les sièges qui furent formés, ne peuvent entrer dans notre cadre. Au fond les résultats de tous ces combats ne furent pas bien importans. En 1507, les

[1] Voy. vol. XIII, p. 123, 129, 131.

Portugais prirent Saffia, et en 1513, Azamor et Almédin.

Famille d'Émanuel.

Émanuel vécut dans un mariage heureux avec Marie de Castille. Parmi les six fils et deux filles qu'elle lui donna, nous allons en remarquer quelques-uns à cause de leur importance historique et du rôle que nous leur verrons jouer. Jean, son fils aîné, lui succéda. Son second fils, Louis, duc de Beja, fut le père d'Antoine, prieur de Crato. Alphonse, le quatrième, fut cardinal et archevêque de Lisbonne. Le cinquième, Henri, fut également cardinal, mais aussi roi de Portugal. Le sixième, Édouard, duc de Guimaraens, fut père de deux infantes dont l'une épousa le duc de Parme, et l'autre celui de Bragance. Nous allons parler du mariage d'Isabelle, fille aînée d'Emanuel; Béatrix, la seconde, épousa Charles III, duc de Savoie. Nous verrons plusieurs princes, nés de ces différens mariages, paraître, en 1580, parmi les prétendans au trône de Portugal.

Désirant s'allier par les liens du sang avec la maison d'Autriche, qui depuis 1505 régnait en Castille et allait régner en Aragon, Émanuel négocia auprès de l'empereur Maximilien, aïeul du jeune roi de Castille, un double mariage; celui de son fils aîné avec la belle Éléonore, sœur de Charles, et celui d'Isabelle, sa fille, avec ce jeune roi lui-même. Cette négociation ne réussit pas pour le moment, et ce ne fut qu'en 1526 que le mariage d'Isabelle avec Charles Quint fut conclu. Cependant la mort enleva, le 7 mars 1517, à Émanuel, son épouse chérie. Il paraît que cette perte

lui inspira la résolution d'abdiquer en faveur de son fils, et de se retirer dans les Algarves pour ne plus s'occuper que de la guerre contre les Maures ; mais l'empressement avec lequel les courtisans se tournèrent vers le soleil levant, et la crainte de voir prévaloir un nouveau système de gouvernement changèrent sa résolution. Agé de quarante-huit ans seulement, il crut pouvoir choisir une nouvelle compagne. Charles Quint était alors maître de toute l'Espagne, et se préparait à recueillir la succession autrichienne en Allemagne. Émanuel lui demanda pour lui-même la main d'Éléonore que quelque temps auparavant il avait recherchée pour son fils. Ce mariage fut conclu à Saragosse, le 13 juillet 1518, et consommé la même année à Crato, après qu'on eut obtenu à Rome les dispenses nécessaires. Éléonore était dans sa dix-neuvième année.

Etat prospère du Portugal.

Émanuel mourut le 13 décembre 1521, et sa veuve épousa ensuite François Ier, roi de France. Le règne d'Émanuel est le plus glorieux de l'histoire de Portugal. Sous ce prince la nation parvint au plus haut point de grandeur et de prospérité. Émanuel protégeait la noblesse que, d'après sa manière de voir, son prédécesseur avait trop humiliée; cependant il sut maintenir les grands dans le respect. Les ordonnances qu'il publia sur le gouvernement de l'état prouvent sa sagesse : il aimait les sciences, surtout l'astronomie. Zélé pour le maintien de la religion, il écrivit, le 21 avril 1521, une lettre très-forte à Frédéric le Sage, électeur de Saxe, pour l'exhorter à se dé-

faire de Luther comme d'une peste publique. Sur les vaisseaux qu'il envoyait aux Indes, il eut soin de faire embarquer des missionnaires chargés d'annoncer l'Évangile aux Infidèles : il s'adressa, en 1499, au pape Alexandre VI pour lui demander la réformation du clergé catholique, dont la dépravation le choquait.

Le Portugal doit aussi à ce prince un nouveau code de lois.

Jean III, 1521—1557.

Jean III, fils aîné d'Émanuel et de Marie de Castille, était âgé de dix-neuf ans et demi, lorsqu'il monta sur le trône du Portugal. Sous lui les découvertes aux Indes continuèrent, ainsi que nous l'avons raconté. L'enthousiasme qui s'était emparé de la nation, se manifesta aussi dans les chants d'un poète du plus grand mérite. Louis de Camoens, qui lui-même avait porté les armes et pris part aux guerres des Indes, et dont toute la vie fut un enchaînement de malheurs, consacra un poème épique intitulé la Lusiade, à la découverte des Indes par Gama, et aux exploits des Portugais dans ce pays. Il respire dans ce poème un génie, un enthousiasme et un patriotisme qui ont assuré à Camoens une place à côté des plus grands hommes de toutes les nations. Lorsqu'il s'agit d'apprécier ce que chaque nation moderne a fait à différentes époques pour les belles-lettres, la Lusiade, malgré ses défauts, est mise en balance, par ses compatriotes, au lieu d'une littérature entière.

Jean III, 1521-1557.

Continuation des découvertes maritimes.

Le Camoens.

L'avidité et l'incapacité des successeurs du grand Albuquerque ayant porté un coup dangereux à l'autorité

Vasco de Gama, vice-roi de l'Inde, 1524.

des Portugais dans les Indes, Jean III y envoya, revêtu de la dignité de vice-roi qui n'existait plus depuis Almeïda [1], le célèbre Vasco de Gama. Le nouveau gouverneur partit de Lisbonne, le 10 avril 1524, avec 16 vaisseaux et 3,000 hommes, et arriva à Goa, après avoir éprouvé un phénomène inconnu jusqu'alors, savoir les effets d'un tremblement de terre sur les eaux de la mer ; mais il mourut, le 24 décembre de la même année, sans avoir pu faire quelque chose pour la gloire de sa patrie. « Jamais homme, dit un historien du Portugal, n'avait réuni plus de probité, de courage, de générosité, d'amour pour la justice et de zèle pour la religion. Il avait la simplicité des anciens héros dans le commerce de la société, et leur intrépidité dans les périls. » Sa place ne resta pas vacante un instant, grâce à la précaution que le roi avait prise pour prévenir les orages d'un interrègne. Dans des lettres closes, il avait nommé une suite de gouverneurs qui se succéderaient l'un à l'autre, dans le cas où l'un d'eux mourrait avant que la cour eût envoyé son remplaçant. Le premier après Gama fut Henri de Menesès, gouverneur de Goa. Un de ces vice-rois fut Nuño da Cunha, le conquérant de Diu [2]. Trompé par de faux rapports, Jean III lui envoya, en 1538, un successeur chargé de le faire transporter à Terceira, lieu destiné pour son exil. Da Cunha mourut dans le trajet, laissant un testament par lequel il pria Tristan [3], son vieux père, de payer au roi le prix des chaînes dans

Nuño da Cunha, vice-roi des Indes.

[1] Voy. vol. XIII, p. 131. [2] Voy. vol. XIII, p. 140.
[3] Voy. vol. XIII, p. 141.

lesquelles son cadavre serait plongé dans le sein des mers, comme étant la seule chose dont il fût redevable à ce prince. Effectivement, après avoir gouverné pendant dix ans le pays le plus riche de l'univers, da Cunha mourut pauvre, ne laissant à ses enfans d'autre héritage qu'un nom glorieux. Ils eurent le noble courage d'exécuter la dernière volonté de leur père.

Les suites du voyage de Magelan [1], entrepris par ordre de Charles Quint, occasionèrent une guerre entre ce monarque et Jean III; mais le théâtre des hostilités ne s'établit que dans les mers de l'Inde, sans s'étendre sur l'Europe. Les Espagnols prétendaient que l'archipel des Moluques, que les Portugais exploitaient en silence depuis 1511, appartenait au lot espagnol, tel qu'il avait été réglé par le traité de Tordesillas [2]. Cette prétention n'était pas fondée, puisque la ligne convenue à Tordesillas passait à 132 degrés à l'est de Paris, et traversait par conséquent la terre d'Arnheim de la Nouvelle-Hollande, entre l'île des Crocodiles et le golfe de Carpentaria. Mais la réclamation pouvait paraître juste à une époque où l'on avait des idées peu exactes sur les positions géographiques de plusieurs points du globe, et Charles Quint envoya une flotte pour soutenir ses droits. Elle réussit à prendre poste à Tidor et à Gilolo. Ce différend fut arrangé en 1529. Charles Quint ayant besoin d'argent pour les projets dont il s'occupait alors, vendit à Jean III, par un traité qui fut signé à Saragosse le 22 avril 1529, et pour une Traité de Saragosse, 1529.

[1] Voy. vol. XIII, p. 169. [2] Voy. p. 291 de ce vol.

somme de 350,000 ducats d'or, toutes ses prétentions sur les Moluques. Ce traité est regardé comme un des évènemens les plus heureux du règne de Jean III.

Introduction des Jésuites et de l'Inquisition.

Un des moyens les plus efficaces que prit ce souverain pour affermir sa domination dans les Indes Orientales, fut l'emploi qu'il fit des Jésuites. François Xavier, du royaume de Navarre [1], nommé légat apostolique, alla, en 1542, prêcher aux Indes le christianisme et en même temps, comme en étant une conséquence, le dogme de l'obéissance envers le roi. Ce missionnaire, humble, doux, patient, charitable et plein de zèle, accomplit sa carrière pénible jusqu'en 1552 : ses vertus l'ont fait placer au rang des saints. Si l'introduction de la société des Jésuites a fait beaucoup de bien aux Indes, on ne peut pas louer également, nous ne dirons pas son admission en Portugal, mais le trop grand pouvoir que Jean III lui laissa prendre et l'extrême dévouement qu'il lui montra lui-même.

Jean III est aussi l'auteur de l'introduction de l'inquisition en Portugal ; il crut ce tribunal nécessaire à cause du grand nombre de Juifs cachés que renfermait le royaume. Le premier inquisiteur fut nommé en 1534.

Transplantation des orangers en Europe.

Enfin ce fut sous le règne de ce prince que des marchands portugais apportèrent, en 1538, de la Chine, les premiers orangers ; cet arbre était encore inconnu en Europe [2].

[1] Son nom de famille était Jysse.

[2] L'origine de cet arbre est exprimée dans le nom que les Allemands donnent à son fruit. Ils l'appellent *Apfelsine,* pomme de la Chine.

Jean III mourut, le 7 juin 1557, d'un coup d'apoplexie, à l'âge de cinquante-cinq ans. Son épouse Catherine d'Autriche, sœur de Charles-Quint, lui avait donné neuf enfans dont deux seulement parvinrent à un âge adulte, et aucun ne survécut à son père. Marie, sa fille, avait épousé, en 1543, Philippe II, roi d'Espagne, et était morte, en 1545, après avoir mis au monde le malheureux don Carlos. Jean, cinquième fils de Jean III, né en 1537, était à peine parvenu à l'âge de puberté que son père le maria à Jeanne, fille de l'empereur Charles-Quint; mais le prince mourut, le 2 janvier 1554, laissant sa jeune épouse enceinte d'un fils qui vint au monde dix-huit jours après, et fut nommé Sébastien. Mort et famille de Jean III.

Jean III passe pour un prince juste qui aimait beaucoup son peuple, et ne permettait pas qu'il fût inutilement chargé d'impôts. Il était très-attaché à sa religion, et, comme nous l'avons dit, grand protecteur des Jésuites. Lui-même entra dans l'ordre et promit obéissance au provincial : le saint siège lui permit de garder sa couronne. On voit sur son monument à Lisbonne sa statue habillée en Jésuite.

Sébastien, 1557—1578.

Sébastien le Posthume, fils du prince Jean, était âgé de trois ans et demi, lorsqu'il succéda à son aïeul. D'après la disposition de celui-ci, Catherine d'Autriche se chargea de la régence et de la tutelle de son petit-fils, et s'en acquitta avec prudence jusqu'en 1561, quand dans une assemblée des cortès tenue à Lisbonne, elle s'en démit inopinément entre les mains Sébastien, 1557-1578. Mauvaise éducation de ce prince.

du cardinal Henri, et se retira dans un monastère. Le cardinal Henri, fils du roi Émanuel, et par conséquant grand-oncle du jeune Sébastien, était un prélat comblé de toutes les dignités ecclésiastiques, grand maître de tous les ordres militaires de Portugal, grand inquisiteur du royaume, archevêque de Lisbonne; c'était un bon prédicateur, mais aussi incapable de régner que d'élever un prince destiné au trône. Il se déchargea du dernier soin sur Alexis de Menesès, gouverneur du jeune roi, et sur le P. Louis Gonsalve de Caméra, Jésuite, que Jean III avait donné à celui-ci pour son confesseur. Ainsi l'éducation de Sébastien fut entièrement dirigée par l'Ordre. Les Jésuites inspirèrent à leur élève toutes les vertus et les qualités qui étaient estimables à leurs yeux : mais ils ne connaissaient pas celles qui sont nécessaires à un prince, ou les méprisaient. Deux choses formaient à leurs yeux le principal devoir et le plus grand mérite d'un roi chrétien ; l'une était une aveugle soumission aux ordres du saint-siège, et l'autre la poursuite de la guerre contre les Infidèles. Cette doctrine prit racine dans le cœur d'un jeune prince naturellement disposé à l'exaltation ; le plus absolu dévouement à la cour de Rome, et l'esprit chevaleresque s'amalgamèrent en son cœnr et devinrent la base de son caractère. Il donna par la suite la preuve du premier, lorsque le pape voulant lui conférer un titre, tel que celui de Très-Chrétien, ou celui de Catholique, que portent les rois de France et d'Espagne, et l'ayant consulté sur la dénomination qui lui serait la plus agréable, il répon-

dit que rien ne le flattait plus que d'être reconnu le Très-Obéissant. Au lieu d'instruire le jeune prince dans les études qui préparent à la science du gouvernement ou font l'ornement d'un souverain, et de l'accoutumer au travail, les précepteurs de Sébastien croyaient l'avoir suffisamment préparé à ses hautes fonctions en lui faisant passer sa jeunesse à des exercices militaires, et en fortifiant son corps par de fréquentes parties de chasse. Probablement c'est au fanatisme de ces hommes qu'on doit attribuer la haine que Sébastien montra pour les femmes : cette malheureuse disposition, qui l'empêcha de se marier, devint la source d'une longue suite de calamités pour la nation portugaise. Dans une institution si riche en hommes de mérite, on avait choisi pour l'éducation d'un monarque des moines plus propres à gouverner un couvent qu'un état riche et commerçant : ces hommes pieux voyaient avec chagrin la corruption des mœurs que le luxe avait produite depuis que les richesses de l'Asie affluaient en Portugal; ils crurent opposer une digue à ses progrès en donnant à leur élève une éducation sévère, en lui inspirant des goûts simples, en faisant publier des lois somptuaires qui réglaient la dépense des particuliers, et leur interdisaient l'usage de ces mêmes objets que le commerce apportait journellement en Portugal, comme s'il suffisait de quelques ordonnances pour ramener la simplicité des mœurs dans le sein d'une nation opulente et accoutumée aux jouissances. Pendant qu'ils prenaient de si fausses mesures pour guérir les maux de

l'état, ils négligeaient la principale plaie dont il souffrait, savoir le délabrement des finances.

Ce n'est sans doute pas être injuste envers les Jésuites que de les accuser de toutes les fautes qui furent commises sous l'administration du cardinal Henri qui ne voyait et n'agissait que par ces pères. Sébastien lui-même a prononcé leur condamnation en les éloignant du gouvernement, aussitôt qu'Alvaro de Castro lui eut fait connaître le coup que les lois de police avaient porté au commerce du pays et les autres fautes multipliées qui avaient été commises pendant la minorité. Malheureusement le ministère par lequel le roi remplaça celui des Jésuites, montra une extrême faiblesse et n'osa résister au roi dans l'exécution des projets irréfléchis auxquels il donna suite aussitôt qu'il se vit le maître.

Sa première expédition en Afrique, 1574.

Ce fut en 1568, à l'âge de quatorze ans, que Sébastien prit les rênes du gouvernement. Nourri de récits romanesques, plein d'une ardeur chevaleresque, sa première idée fut de se mettre à la tête d'une expédition maritime, et d'aller achever la conquête de l'Asie, que les Almeida et les Albuquerque avaient laissée imparfaite. Pour le détourner de ce projet fantastique, on lui suggéra l'idée d'une expédition contre les Maures. Il se rendit une première fois en Afrique, en 1574, sous prétexte d'inspecter Ceuta, Tanger et Mazagan ou Castello-Réal, seules places que les Portugais eussent conservées sous le règne de Jean III. Dans quelques escarmouches que le jeune roi eut avec les Maures, il montra une intrépidité qui alla jusqu'à

la témérité. Il s'en retourna à Lisbonne avec la résolution de leur faire une guerre vigoureuse, et de se mettre à la tête d'une croisade contre les Infidèles. Les contestations qui s'élevèrent au sujet de la succession au trône de Maroc lui en fournirent un prétexte.

Muley-Mahomet, roi de Maroc, d'accord avec les grands de ses états, avait fait un statut de famille, d'après lequel le trône devait passer, après sa mort, à ses fils, à l'exclusion des petits-fils, de manière que le second fils succéderait à son aîné, au préjudice des enfans de celui-ci. Cette loi absurde eut la conséquence qu'elle dut avoir nécessairement. Abdallah, l'aîné des fils de Muley-Mahomet, lui ayant succédé, ne vit qu'un seul moyen d'assurer le trône à son fils qui, comme l'aïeul, s'appelait Muley-Mahomet : c'était de faire mourir tous ses frères. Deux princes échappèrent à ce carnage, Abdel-Melek, communément appelé Muley-Molucco, qui se retira à Constantinople, et Muley-Hamet, le plus jeune des frères, qu'Abdallah lui-même épargna, parce que, fils d'une concubine, il ne lui semblait pas dangereux.

Abdallah étant mort, Muley-Mahomet le jeune lui succéda. Ce prince imita l'exemple que son père lui avait donné, en faisant mourir ses propres frères. Il voulut aussi tuer Muley-Hamet, son oncle; mais celui-ci se sauva à Tremecen [1], dans le pays d'Alger. En attendant, Abdel-Melek avait pris service dans les guerres des Ottomans contre les Chrétiens; il s'y était distingué. Le sultan Soliman, voulant récompenser sa

[1] L'ancienne *Tenissa*.

bravoure, ordonna aux républiques de Tunis et d'Alger de lui fournir des troupes pour qu'il pût reconquérir le royaume auquel la loi de l'état l'appelait. Abdel-Melek obtint ainsi 5,000 hommes, avec lesquels il se réunit à 12,000 que Hamet avait levés à Tremecen. Vainqueur de son neveu en deux batailles, il se rendit, en 1575, maître de tout le royaume, à l'exception de la seule place d'Ar Zila, où Muley-Mahomet se maintint. En montant sur le trône, Abdel-Melek déclara que, se soumettant à la disposition paternelle, il reconnaissait Hamet pour son successeur, à l'exclusion de ses propres enfans.

Le prince détrôné sollicita l'assistance de Philippe II, roi d'Espagne, qui refusa de se mêler des affaires d'Afrique; il s'adressa avec plus de succès au jeune Sébastien qui n'attendait qu'un prétexte pour jouer le rôle que son puissant voisin refusait. Il conclut une alliance avec Muley-Mahomet. Celui-ci promit la cession de plusieurs places qui étaient à la convenance du Portugal, et en attendant, il remit comme sûreté la seule qui lui restait, et comme ôtage, son fils unique. Sébastien résolut de se mettre lui-même à la tête de son expédition en Afrique. En vain son aïeule et son grand-oncle, le cardinal Henri, tâchèrent de le dissuader d'une entreprise qui était au-dessus de ses forces; ses ministres appuyèrent ce sage conseil; mais on les accuse de n'avoir pas fait tout ce qui dépendait d'eux pour réprimer la fougue du jeune roi, parce qu'ils espéraient exercer pendant son absence une autorité souveraine.

Sébastien fit enrôler des troupes en Portugal, en Italie, en Allemagne et dans les Pays-Bas, et obtint une bulle du pape Grégoire XIII, qui déclarait croisade la guerre qu'il allait entreprendre. Il sentit néanmoins qu'avant de quitter l'Europe, la prudence lui ordonnait de s'assurer de l'assistance ou au moins de l'amitié de son voisin, le roi d'Espagne. En 1576, il envoya auprès de Philippe II, Pierre d'Alcaçova, alors son favori, qu'il chargea de négocier sa participation à la guerre sacrée. Immolant à la politique sa répugnance pour le mariage, le jeune roi fit demander la main d'une infante d'Espagne, peut-être parce que toutes étaient trop jeunes pour que le mariage pût se consommer de quelques années. Ce fut aussi sous ce prétexte que Philippe éluda la dernière demande. Quant à la guerre contre les Maures, il invita Sébastien à venir en conférer personnellement avec lui. Seconde expédition d'Afrique, 1578.

L'entrevue entre le froid Philippe et l'enthousiaste Sébastien eut lieu, en 1577, à Guadalupa, en présence du duc d'Albe. Philippe s'efforça de faire sentir au jeune roi toute la difficulté de l'entreprise dans laquelle il allait s'embarquer; néanmoins il promit de lui fournir cinquante galères et 5,000 hommes, si les Turcs ne faisaient pas de diversion en Italie, et à condition que l'expédition eût lieu avant la fin de l'année, et qu'on commençât par la prise de Larache[1]. On remarque que, dans cette entrevue, Philippe II traita Sébastien de Majesté, tandis que jusqu'alors les rois de Portugal n'étaient qualifiés que d'Altesse

[1] El Araiche.

Royale, titre dont le roi Henri, successeur de Sébastien, se contenta.

Si l'ardeur avait suffi pour créer une armée, le roi de Portugal aurait pu se mettre bientôt en route; mais le défaut d'argent arrêta les armemens : le clergé fournit 150,000 ducats; les Juifs convertis prouvèrent la sincérité de leur abjuration, par un don de 225,000 ducats. Le peuple fut accablé d'impositions, et néanmoins l'année s'écoula avant qu'on fût prêt, et le roi d'Espagne rétracta son engagement conditionnel. Il fit conseiller à Sébastien d'ajourner son entreprise, parce que la guerre des Pays-Bas l'avait forcé à conclure une trève de trois ans avec les Turcs. Le roi de Maroc, de son côté, lui fit faire des représentations, et lui offrit pour prix de la paix la cession de quelques places à sa convenance. Muley-Mahomet lui conseilla de ne pas se mettre lui-même à la tête de l'armée, parce que sa présence ferait croire qu'il projetait de faire la conquête du royaume de Maroc pour le compte du Portugal, et engagerait les habitans à une résistance opiniâtre. Telle paraît en effet avoir été l'intention de Sébastien, puisqu'on assure qu'il fit fabriquer une couronne et un sceptre qu'il se proposait de porter à son inauguration à Fez.

Enfin le roi réunit 10,000 Portugais, 3,000 Allemands envoyés par le prince d'Orange, 2,000 Castillans que Philippe II avait fournis malgré son refus précédent, et 600 Italiens venant de la part du pape. Les Portugais manquaient d'officiers expérimentés et de chevaux; en revanche ils étaient chargés de beau-

coup d'objets de luxe, accompagnés d'une foule de domestiques et de 800 femmes dont 200 portaient des enfans à la mamelle. Beaucoup de membres de la haute noblesse et plusieurs évêques se joignirent comme volontaires à cette armée. Après avoir institué une régence composée de quatre personnes, George d'Almada, archevêque de Lisbonne, Pèdre d'Alcaçova, François de Saa, et Jean de Mascareñas, Sébastien mit à la voile le 24 juin 1578.

Sébastien s'était proposé de débarquer à Larache, et, après s'être emparé de cette place, de marcher droit sur la capitale, mais, manquant d'eau, il fut obligé de relâcher dans la baie d'Almadraves, entre Tanger et Ar Zila, et comme il remarqua que ses troupes indisciplinées avaient effectué le débarquement avec beaucoup de confusion, il résolut de faire par terre la route de Larache. Cette résolution le perdit. Muley-Mahomet n'avait pu lui amener que 300 hommes, tandis qu'Abdel-Melek l'attendait dans la plaine d'Alcaçar-Quivir[1] avec une armée de 40,000 hommes pourvue d'une nombreuse cavalerie. Ce fut là, près de la rivière d'Elmahassem, que l'armée d'Abdel-Melek remporta, le 4 août 1578, une victoire complète sur les Portugais, qui furent hachés en pièces. On dit que Sébastien, après avoir fait des prodiges de valeur et avoir été blessé au bras droit, voulut enfin se rendre, mais que les Maures l'assommèrent, et, qu'après avoir dépouillé le corps de la cuirasse dont il était couvert, ils le maltraitèrent au

Bataille d'Alcaçar-Quivir ou d'Elmahassem.

[1] Ces mots veulent dire Grand palais.

point de le rendre méconnaissable. Des personnes qui étaient avec lui au moment où il tomba de cheval, une seule survécut, ce fut Nuñez Mascareñas.

Ce qui est remarquable, c'est qu'aucun des deux compétiteurs au trône de Maroc ne survécut à cette journée. Muley-Mahomet, en voulant se sauver, se noya dans la rivière près de laquelle la bataille se donna, et Abdel-Melek, prince d'un grand caractère, mourut de maladie et de fatigue pendant la bataille, après avoir recommandé à un esclave fidèle, nommé Mirwan, de cacher sa mort à l'armée, et avoir pris des arrangemens pour que tous les ordres pour la bataille se donnassent au nom d'Abdel-Melek. Ainsi Muley-Hamet monta tranquillement sur le trône que personne ne pouvait plus lui disputer.

Circonstances de la mort de Sébastien.

Comme la mort du roi Sébastien est un problème historique[1], nous croyons devoir ajouter encore quelques circonstances. Ce prince n'ayant pas été reconnu parmi les prisonniers, Nuñez Mascareñas déclara, le lendemain de la bataille, au roi Hamet, qu'il l'avait vu tomber de cheval. On ignore si Mascareñas dit vrai, ou s'il voulait seulement mettre fin aux recherches et faciliter ainsi au roi le moyen d'échapper. Ha-

[1] Lorsqu'en 1725 ou 1726 l'académie royale de l'histoire portugaise chargea DIEGO BARBOSA MACHADO, un de ses membres, d'écrire la Vie du roi Sébastien, cet académicien pria la compagnie de prononcer, avant tout, si ce roi avait péri dans la bataille d'Elmahassem. Après une mûre délibération, l'académie résolut la question négativement. L'ouvrage de Machado parut en 1736 et suiv., en 4 vol. in-4°, sous le titre de *Memorias historicas*.

met envoya quelques personnes à l'endroit que Mascareñas avait indiqué, pour chercher le cadavre. Elles en rapportèrent un corps entièrement dépouillé et tellement défiguré qu'on n'en pouvait pas reconnaître les traits. Cependant Mascareñas et six autres prisonniers déclarèrent que c'était le roi. On dressa procès-verbal de leur dire; le cadavre fut enfermé dans un cercueil qu'on remplit de chaux vive pour le conserver, dit un témoin oculaire, Vincent le Blanc, de Marseille [1], tandis que tout le monde sait que la chaux vive est plutôt un moyen de destruction. Le Blanc assure que plusieurs prisonniers portugais qui avaient vu ce corps, lui dirent que c'était celui d'un Suisse. Quoi qu'il en soit, depuis le moment où le corps que les sept Portugais avaient reconnu pour être celui de Sébastien, eût été placé dans le cercueil, celui-ci n'a plus été ouvert. Il fut déposé à Alcaçar; ensuite Muley-Hamet, voulant se concilier la bienveillance de Philippe II, lui renvoya sans rançon Théodose, duc de Barcelos, fils aîné du duc de Bragance, enfant de douze ans, qui s'était trouvé parmi les captifs, et Jean de Sylva qui, comme ambassadeur d'Espagne auprès du roi de Portugal, avait suivi ce prince en Afrique : en même temps il lui offrit aussi le corps de Sébastien. Philippe refusa d'abord ce présent, et demanda qu'on l'envoyât à Ceuta; néanmoins, en 1582, il le fit transporter en Europe et ensevelir à Belem.

[1] Voy. *Voyage fameux de* S. VINCENT LE BLANC, *Marseillais, publié par* PIERRE BERGERON, Paris, 1649, 2 parties, in-4°.

Un prisonnier illustre, Antoine, prieur de Crato et connétable de Portugal, fils naturel de Louis, duc de Beja, un des fils du roi Émanuel, en cachant soigneusement son rang et sa naissance, trouva moyen, après une dure captivité de quarante jours, de racheter sa liberté pour une somme de 2,000 crusades.

Henri le Cardinal, 1578—1580.

Henri le Cardinal, 1578—1580. Discussion des prétentions à la succession de Portugal.

Aussitôt que le bruit de la malheureuse issue de la bataille d'Alcaçar-Quivir fut parvenu à Lisbonne, les régens nommés par Sébastien se démirent du gouvernement, et le cardinal Henri, seul prince restant de la descendance légitime de Jean Ier, en supposant que la naissance du prieur de Crato fût illégitime, comme on le croyait généralement, fut nommé, le 22 août 1578, régent du royaume. Six jours après, les premières nouvelles s'étant confirmées, et la mort du roi Sébastien paraissant indubitable, il fut proclamé roi. Ce prince était alors âgé de soixante-sept ans, et d'une constitution si faible qu'on put prévoir sa mort prochaine. Comme régent, il avait donné des preuves suffisantes de son incapacité; comme roi il se montra susceptible de ressentiment, en persécutant les personnes auxquelles Sébastien avait donné sa confiance dans les derniers temps. Il se laissa entièrement gouverner par Léon Henriquez, son confesseur, et par les Jésuites.

Les dix-sept mois du règne du cardinal Henri se passèrent en intrigues pour le règlement de la succession après la mort de ce roi-prêtre. De tous les prétendans, aucun ne se donna plus de mouvement que Phi-

lippe II, roi d'Espagne. Il ne lui fut pas difficile de se rendre Henri favorable par le moyen des Jésuites; mais ce vieux roi, tout en désirant que la couronne après lui passât au roi Catholique, avait une singulière répugnance à voir nommer son successeur pendant qu'il vivait encore, et il traîna la décision en longueur. Cependant la ville de Lisbonne ayant insisté pour que cette affaire importante qui menaçait de remplir un jour le royaume de troubles, fût décidée, Henri convoqua les cortès pour le mois d'avril 1579. Dans cette assemblée il fut décrété que tous les prétendans paraîtraient devant un tribunal composé de onze juges que le roi nommerait sur une liste de vingt-quatre personnes que les cortès lui présenteraient, et que comme le roi pouvait mourir pendant la durée du procès, il choisirait, sur une liste de quinze personnes de la classe des nobles que l'assemblée lui présenterait également, cinq régens pour gouverner le royaume après sa mort jusqu'à l'issue du procès. Les noms de ces cinq régens devaient rester ignorés pendant sa vie.

Le roi invita tous les prétendans à présenter des mémoires pour déduire leurs droits, et à attendre ensuite le prononcé des juges-commissaires. Parmi eux, il y en avait cinq dont la prétention se fondait sur des motifs plus ou moins spécieux.

Si la naissance d'Antoine de Crato avait été légitime, non-seulement son droit à la couronne aurait été incontestable, mais il aurait même dû précéder le cardinal, comme étant fils du duc de Beja, second

fils du roi Émanuel dont Henri n'était que le cinquième fils. Antoine lui-même se regardait comme bâtard jusqu'à son retour d'Afrique : ce fut à cette époque qu'il soutint avoir trouvé un document qui constatait que sa mère, Yolande Gomez, qui passait pour la concubine du duc de Beja, avait été réellement son épouse, quoiqu'on eût tenu ce mariage secret. Le roi Henri, outré contre son neveu pour une prétention qui donnait à celui-ci plus de droit que lui-même n'en avait, l'exila de Lisbonne; mais il ne put refuser au prieur de faire examiner par des juges compétens la question de la légitimité de sa naissance. Le jugement fut entièrement favorable à dom Antonio; mais le vieux roi-cardinal en prit tant d'humeur, qu'il brûla les actes, et ordonna, sous peine de mort, à son neveu de sortir du royaume. Ayant été informé qu'au lieu de se soumettre à cet ordre rigoureux, le prieur de Crato se tenait caché en Portugal, il le déclara déchu de tout droit de cité.

Si la naissance de dom Antonio était illégitime, la loi fondamentale de l'état transférait la succession aux descendans d'Édouard, duc de Guimaraens, sixième fils du roi Émanuel. Ce prince n'avait laissé que deux filles, l'infante Marie, qui avait épousé Alexandre Farnèse, et l'infante Catherine, épouse du duc de Bragance qui lui-même descendait d'un fils, à la vérité bâtard, de Jean Ier. Marie était morte en 1577, laissant un fils, Rainuce Farnèse. Ce prince prétendait au trône de Portugal des droits de sa mère; la duchesse de Bragance y prétendait de son propre droit. Rainuce

s'appuyait sur le droit de la meilleure ligne, comme on dit, et sur celui de représentation. On lui faisait une objection indubitablement fondée sur le droit public de Portugal, savoir que sa mère avait perdu tous ses droits en épousant un étranger. La duchesse de Bragance se prévalut encore d'une disposition du droit civil qui, bornant la représentation au second degré, accorde la préférence à la proximité de degré.

A ces prétentions, Philippe II opposa la prérogative du sexe et de l'âge, c'est-à-dire sa qualité d'héritier mâle de la fille aînée du roi Émanuel, savoir de donna Isabella, épouse de Charles-Quint, soutenant que cette prérogative devait prévaloir sur le droit de représentation, fiction du droit romain, que le Portugal ne connaissait guère; il repoussa la qualité d'étranger qu'on voudrait lui donner, puisqu'il était né de sang portugais.

Le cinquième prétendant, Émanuel-Philibert, duc de Savoie, faisait valoir les mêmes motifs que Philippe II; il reconnaissait qu'il devait céder à celui-ci qui était fils de la fille aînée d'Émanuel, roi de Portugal, tandis que lui-même était fils de la seconde fille de ce monarque; mais il soutenait que cette préférence était personnelle à Philippe, et n'avait lieu que s'il survivait au roi Henri; dans le cas contraire, elle lui appartiendrait, disait-il, sur les infans d'Espagne, à cause de la proximité de degré.

Indépendamment de ces cinq prétendans, tous descendans du roi Émanuel, Catherine de Médicis, douairière de France, à laquelle on forgea une généa-

logie qui la faisait descendre par sa mère d'un prétendu fils qu'Alphonse III, roi de Portugal, devait avoir laissé de son premier mariage avec Mahaud, comtesse de Boulogne [1], se présenta comme héritière du trône. Le pape Grégoire XIII fit valoir les droits du siège apostolique sur le royaume de Portugal, comme fief vacant, se fondant sur la donation d'Alphonse I[er] [2]; et Lupin Le Mire, quarante-troisième abbé de Clairvaux, réclama également la couronne pour Notre-Dame de Clairvaux qui avait visiblement protégé le Portugal depuis que le même roi s'était déclaré son vassal [3].

Philippe II est reconnu successeur par une partie des États.

Les divers prétendans, obtempérant à l'invitation du roi-cardinal, envoyèrent des députés pour soutenir leurs droits, excepté le prieur de Crato, contre lequel Henri avait prononcé de son chef, et Jean, duc de Bragance, qui parut en personne. La cause du roi d'Espagne fut plaidée par deux célèbres jurisconsultes, Rodrigue Vasquez et Jean Molina; mais beaucoup mieux encore par l'or que distribua son ambassadeur, Christoval de Moura. Philippe II leva aussi en Allemagne et en Italie une armée de 40,000 hommes, dont 24,000, commandés par le duc d'Albe, s'approchèrent des frontières du Portugal.

Le roi-cardinal ne put se cacher que si les juges-commissaires étaient admis à prononcer, ils décideraient soit en faveur du prieur de Crato, soit pour le duc de Bragance. Un coup d'état parut aux Jésuites

[1] Voy. vol. VI, p. 35; VIII, 235.

[2] Voy. vol. VI, p. 11. [3] Voy. *Ibid.*, p. 10.

le seul moyen d'éviter ce résultat. Les cortès furent convoqués, savoir les ordres de la noblesse et du clergé à Almerin, et les députés des villes à Setuval. Henri déclara aux deux premiers ordres que, convaincu du bon droit de Philippe II, il était résolu de le nommer son successeur, à condition qu'il jurât le maintien des privilèges de la nation. Le clergé adhéra à cette proposition; la noblesse fut partagée : sur vingt-huit membres présens, quinze seulement votèrent pour le roi d'Espagne. L'opposition fut beaucoup plus forte de la part des villes, et il survint inopinément un incident qui fit une grande sensation. Le jurisconsulte Fernand de Pina Marecos réclama, au nom de la nation et de la capitale qui l'avait député pour cela, le droit d'élire un roi, dans le cas que le prieur de Crato ne pût prouver la légitimité de sa naissance, et que par conséquent la descendance mâle légitime de Jean fût reconnue éteinte. Le roi ne put se dispenser d'accorder aux procureurs de la nation deux jours pour déduire le droit d'élection qu'ils demandaient; mais avant que ce terme ne fût écoulé, Henri mourut, le 28 janvier 1580.

Philippe Ier (Philippe II, comme roi d'Espagne), 1580—1598.

Immédiatement après la mort du roi Henri, les cinq régens nommés par ce prince, George Almada, archevêque de Lisbonne, François de Saa, Jean Tellez de Menesès, Jean Mascareñas et Diégo Lopez de Sousa, prirent les rênes du gouvernement ; mais ils jouirent d'une faible autorité. Trois d'entre eux, Sousa, Mas-

Philippe I, 1580-1598. Philippe envahit le royaume.

careñas et Saa, étaient vendus à l'Espagne, et l'archevêque de Lisbonne était de cette classe d'hommes qui dans les troubles civils se fait ordinairement mépriser par tous les partis, de ceux qui veulent n'appartenir à aucun. Les députés des villes, assemblés à Setuval, se méfiant des intentions et de la capacité des régens, exigèrent qu'ils missent le royaume en état de défense; qu'ils engageassent le roi Philippe à attendre le prononcé des juges-commissaires, et qu'eux-mêmes ils se rendissent à Santarem où ils seraient mieux en sûreté qu'à Almerin. Les régens firent semblant de vouloir obtempérer à toutes ces réquisitions.

Philippe II reçut à Guadalupa dom Gaspard Del-Casal, évêque de Coïmbre, et dom Émanuel de Melo, que les régens de Portugal avaient députés auprès de lui, et leur répondit que ses droits étant incontestables, il était résolu de les faire valoir sans se soumettre à une sentence de prétendus juges. Le 20 mai 1580, il fit connaître aux régens à quelles conditions il accepterait la soumission volontaire du Portugal. C'étaient à peu près celles auxquelles les cortès de 1499 avaient consenti à la réunion des deux couronnes qui alors paraissait très-prochaine[1]. Il promettait en général de maintenir tous droits, usages, privilèges et libertés dont la nation jouissait; de ne tenir les assemblées nationales que dans l'enceinte du royaume; de ne nommer vice-roi qu'un prince de son sang ou un Portugais; de ne conférer aucune charge civile, militaire, judiciaire ou ecclésiastique, si ce n'est à des in-

[1] Voy. p. 293 de ce vo...

digènes; d'avoir auprès de sa personne un conseil composé de six Portugais, auquel seraient communiquées toutes les affaires concernant le royaume; d'admettre les Portugais aux grandes charges de ses couronnes comme s'ils étaient nés Castillans; de favoriser le commerce par la suppression de certains péages et par des règlemens avantageux.

Malgré ces promesses, la nation portugaise se montra peu diposée à reconnaître volontairement la domination espagnole. Cependant les troupes de Philippe II entrèrent dans le royaume, et sa flotte sortit pour se rendre à Lisbonne. Le 17 juin, Elvas donna le premier exemple d'une soumission volontaire; il fut suivi par Olivença, Moura et les autres villes de la Guadiane.

Antoine, prieur de Crato, se fait proclamer roi.

Antoine, prieur de Crato, qui avait reparu depuis la mort de son persécuteur, se fit proclamer roi par le peuple de Santarem; de là il alla à Lisbonne où il fut de nouveau proclamé, le 24 juin 1580, ainsi qu'à Setuval: les trois régens vendus à Philippe II se sauvèrent à Castramarino, où ils reconnurent ce prince. Le Portugal se partagea alors en deux parties; toutes les provinces situées au nord du Tage furent pour Antonio, mais le duc d'Albe s'étant emparé par surprise de Villaviciosa, principale place du duc de Bragance, tout le midi se soumit aux Espagnols. Setuval même qui avait d'abord résisté au torrent, fut forcé de se soumettre lorsque la flotte espagnole, commandée par dom Alvar de Bezan, marquis de Sainte-Croix, arriva devant le port. Le duc d'Albe profita de

l'arrivée de ces vaisseaux pour transporter son armée à Cascaes, au nord du Tage, et défit Antonio, le 25 août, près d'Alcantara. Immédiatement après, Lisbonne reçut le vainqueur sans pouvoir pour cela échapper au pillage. Battu une seconde fois près de la rivière de Rifansa, ou plutôt abandonné par la lâcheté de ses troupes, Antonio se sauva au port de Viana pour s'y embarquer. Les vents contraires l'ayant empêché de sortir, il resta caché en Portugal jusqu'au 6 octobre 1581, qu'un navire hollandais que commandait Corneille d'Egmont, le recueillit à Setuval. Pendant les trois mois qu'il passa ainsi, il ne rencontra pas un traître, quoique Philippe II eût mis un prix de 10,000 ducats sur sa tête.

Cortès de Tomar de 1581.

Philippe II était entré dans le royaume de Portugal vers la fin de l'année 1580, mais il n'avait pas poussé son voyage au-delà d'Elvas. Le 19 avril 1581, il tint ses premières cortès à Tomar; il y publia une amnistie, mais tellement limitée que plus de cinquante nobles et prêtres furent, malgré ce pardon, traînés au supplice, et qu'un plus grand nombre furent dépouillés de leur fortune et de leurs bénéfices. Il confirma aussi les conditions qu'il avait offertes d'abord, à l'exception de quelques-unes sur lesquelles il avait besoin, disait-il, de conférer avec la noblesse castillane. Il refusa presque toutes les demandes que lui adressèrent la noblesse et les villes. Son entrée solennelle à Lisbonne eut lieu le 29 juin 1581.

La domination de Philippe II fut reconnue sans difficulté dans les Indes Orientales; les îles Açores, à

l'exception de S. Michel, se déclarèrent pour Antonio. Ce prince qui s'était retiré en France, y trouva des secours. Catherine de Médicis, après s'être fait promettre, dit-on[1], la cession du Brésil, lui fournit une flotte de cinquante-cinq voiles commandée par le fameux Philippe de Strozzi[2] et le comte de Brissac. Antonio sortit, le 19 juin 1582, de Nantes, accompagné de cette flotte française et de dom François de Portugal, comte de Vimioso, qu'il avait nommé connétable de Portugal. Mais la flotte fut défaite le 26 juillet près de l'île S. Michel par le marquis de Sainte-Croix et par dom Francisque de Bobadilla, Portugais. Strozzi tomba entre les mains du vainqueur qui, après avoir permis qu'il fût par trahison percé d'une épée, fit jeter dans la mer ce grand capitaine qui vivait encore. Le comte de Vimioso fut blessé. Antonio qui était à Angra fut sauvé par un détachement de la flotte française qui s'y était retiré et qui le ramena en France. Le cruel Sainte-Croix condamna à mort tous les prisonniers français, qu'il affectait de regarder comme corsaires, parce que les rois d'Espagne et de France étaient en paix.

En 1583, Philippe II fit un court séjour à Lisbonne, pour y faire prêter serment à l'infant Philippe, le seul

[1] Voy. *Vie, mort et tombeau de H. et P. S. Philippe de Strozzi, par de* TORSAY. Paris, 1608, in-8°, p. 58.

[2] On voit par une lettre d'Henri IV (étant encore roi de Navarre), que M. le marquis de Fortia a publiée dans le volume VI, p. 227 de l'Histoire du Portugal, qu'on nommait Strozzi, en France, M. d'Atrosse.

fils qui lui restait. Le 26 janvier de cette année, il publia aux cortès de Lisbonne une charte confirmative des libertés nationales, et régla le gouvernement du Portugal qu'il confia au cardinal Albert d'Autriche, son neveu [1], qui fut en même temps revêtu de la qualité de légat du pape. Il administra le royaume jusqu'en 1595.

La reine Élisabeth d'Angleterre chargea, en 1589, Édouard Nervais et l'amiral Drake de faire avec 30,000 hommes et une flotte proportionnée une tentative de ramener Antonio en Portugal; elle échoua parce que personne n'osa se déclarer pour ce prince. Antonio mourut à Paris, le 28 août 1595, laissant deux fils naturels.

Trois premiers faux Sébastien.

Rien n'est plus problématique que l'histoire de la mort du roi Sébastien, telle qu'elle a été rapportée; aussi l'opinion de son existence était-elle générale en Portugal, et le peuple attendait son retour comme celui de son libérateur. Trois imposteurs jouèrent successivement le rôle de faux Sébastien; comme il n'y a pas de doute sur leur fraude, nous passerons leurs tentatives sous silence; il n'en sera pas de même d'un quatrième que nous verrons paraître sous le règne du second souverain de la maison d'Autriche.

Ruine du commerce portugais.

Si la domination de l'Espagne fut une époque malheureuse pour les Portugais, c'est surtout parce qu'elle causa la ruine de leur commerce et la perte d'une grande partie de leurs possessions dans les autres parties du monde. Ce malheur leur arriva sous Philippe II (III), mais ce fut Philippe I (II) qui en fut

[1] Fils de l'empereur Maximilien II.

le premier auteur, en défendant, en 1595, aux Hollandais révoltés de faire le commerce dans ses états. Ce peuple qui jusqu'alors s'était contenté de chercher dans les ports d'Espagne et de Portugal les marchandises des deux Indes et de les colporter dans le reste de l'Europe, chercha alors à pénétrer dans ces régions éloignées, et y réussit à un point qui causa une révolution complète dans le commerce.

Philippe I (II) mourut à l'Escurial, le 13 septembre 1598.

Philippe II (Philippe III, en Espagne), 1598—1621.

Philippe II, 1598–1621. Apparition d'un quatrième Sébastien.

Philippe II que les Espagnols nomment Philippe III, était âgé de vingt ans lorsqu'il succéda à son père ; sous le règne de ce prince faible et indolent, le Portugal fut très-malheureux.

Ce fut dans les derniers jours de son père ou dans les premiers du nouveau règne que parut un quatrième Sébastien. Quoique les Espagnols l'aient flétri de la dénomination d'imposteur, comme les trois aventuriers qui sous le règne de Philippe Ier avaient joué le rôle de Sébastien, cependant les circonstances qui accompagnèrent son apparition sont si extraordinaires qu'il nous paraît impossible aujourd'hui de décider s'il fut ou non celui pour lequel il s'annonça. Nous allons rapporter les faits, sans entrer dans la discussion d'une question controverse.

Ce fut à Venise que cet individu se montra pour la première fois à des Portugais qui, en le voyant, reconnurent la taille, les traits et la voix de Sébastien. Comme ce prince, il avait la jambe gauche un peu

plus courte que la droite; au-dessus de l'œil droit il avait une cicatrice, comme Sébastien en avait conservée d'un accident qui lui était arrivé dans son enfance. Ces personnes lui ayant fourni les moyens de jouer un rôle convenable à la naissance qu'elles lui supposaient, il s'annonça publiquement comme le roi Sébastien. L'ambassadeur d'Espagne à Venise en fut alarmé; la seigneurie fit interroger et arrêter cet individu. Il raconta, avec une grande candeur apparente ou véritable, et avec tous les détails qu'on pouvait désirer, comment, grièvement blessé à la bataille d'Alcaçar-Quivir, il avait trouvé moyen d'échapper à la captivité. Une frêle nacelle sur laquelle il s'embarqua avec dom Christoval de Tavora, duc d'Aveiro, et le comte de Redondo, les porta dans les Algarves; il s'y fit guérir de ses blessures; mais, honteux de se montrer à ses sujets après un si grand échec, il se décida à parcourir les royaumes de l'Orient. Il avait été en Abyssinie, de là en Perse où il avait assisté à plusieurs combats et reçu quelques blessures. Il vécut ensuite en Géorgie avec un vieux ermite; enfin l'envie de revoir sa patrie l'emporta sur toutes les autres considérations, et il se mit en route pour l'Europe. Arrivé en Sicile, il avait envoyé en Portugal Marc Tullo Cotizo de Cosenza, pour annoncer son retour; ce messager n'étant pas revenu, il partit seul; mais il voulait passer par Rome pour se jeter aux pieds du saint-père. Ayant été dépouillé de ses effets, il se réfugia à Venise. Il rappela au sénat de la république que pendant la guerre qu'elle faisait à la Porte, il lui avait

écrit pour lui offrir des secours, et le sénateur Morosini [1] qui, dans son Histoire de Venise, rapporte cette circonstance, ajoute que le fait de la lettre était exact. Après l'avoir interrogé vingt-huit fois, le tribunal des Dix de Venise, si célèbre à toutes les époques pour sa sagesse et sa pénétration, mais aussi pour sa sévérité, ne déclara pas le prisonnier imposteur, mais le garda en prison pendant trois ans; et c'est une circonstance digne de remarque. Pendant ces trois ans, les Portugais exilés de leur patrie ne cessèrent de réclamer la délivrance de leur roi; et Henri IV, roi de France, requit le sénat, par son ambassadeur, du Fresne, de prononcer, afin de mettre fin à l'incertitude dans laquelle la nation portugaise se trouvait. Cependant que fit alors le sénat de Venise? Il décréta que le prisonnier quitterait dans l'espace de huit jours le territoire de la république, sous peine des galères.

Sébastien ou le faux Sébastien, travesti en frère Jacobin, se rendit à Livourne pour s'y embarquer; mais il fut reconnu, et Ferdinand, grand-duc de Toscane, le livra aux Espagnols qui le conduisirent à Naples. Dans cette ville on lui fit son procès. Amené devant le vice-roi, Ferdinand Ruiz de Castro, comte de Lemos, il rappela à ce seigneur, que Philippe II, son maître, l'avait envoyé deux fois à Lisbonne; il lui parla d'une épée dont le roi Sébastien lui avait fait présent, et d'une bague qu'il avait donnée à son épouse;

[1] ANDR. MAUROCENI *Historia Veneta*, dans *Istorici delle cose Veneziane quali hanno scritto per publico decreto*. Venezia, 1720, in-4°, p. 250.

cette épée et cette bague, il les reconnut parmi une foule d'objets du même genre qu'on étala devant lui; il fit même connaître un secret appliqué à la bague dont personne ne s'était aperçu jusqu'alors. Toutes ces circonstances n'empêchèrent pas qu'on ne déclarât l'inconnu imposteur, et qu'on ne le condamnât aux fers. Lorsque la galère qui le portait, s'approcha des côtes d'Espagne, tout le Portugal fut en mouvement pour voir son roi; on jugea prudent alors de conduire le prisonnier au château de San Lucar. Ici se terminent tous les renseignemens que l'histoire fournit sur cet être mystérieux.

En 1619, Philippe II vint, avec sa famille, visiter le royaume de Portugal. La magnificence avec laquelle on le reçut, tourna au détriment de la nation. Les ministres espagnols s'aperçurent que ce pays n'avait pas été suffisamment pressuré; dès ce moment ils suivirent un autre système et le Portugal fût traité en pays conquis.

Les Portugais sont dépouillés des Moluques par les Hollandais.

Comme le commerce des Hollandais empiétait de plus en plus sur celui des Portugais, André Hurtado de Mendoza, gouverneur de Malacca, sortit, en 1601, avec une flotte de trente vaisseaux, pour forcer les rois et les habitans des îles à exclure partout les Hollandais; mais près de l'île de Java, il fut défait par une flotte hollandaise très-inférieure en force. Soutenus par le roi de Ternate, les Hollandais se rendirent maîtres des îles Moluques; ils se fixèrent dans celles de Java et de Ceylan. Le ministère espagnol voyait de sang-froid, ou même

avec plaisir l'humiliation des Portugais, et lorsqu'en 1609, il fut conclu une trève entre l'Espagne et les Provinces-Unies, on en excepta les pays situés au-delà de la ligne, qui furent ainsi abandonnés à l'ambition de la nouvelle république.

Philippe II (III) mourut à l'Escurial, le 31 mars 1621.

SECTION II.

De la littérature portugaise dans le seizième siècle.

Bernardin Ribeyro.

Nous avons dit ailleurs que la littérature portugaise, en tant qu'elle peut intéresser l'étranger, ne commença qu'à la fin du quinzième siècle et même au seizième seulement. C'est l'époque où la monarchie portugaise était parvenue à la cîme de sa grandeur, sous le roi Émanuel. Ce fut alors que parut *Bernardin Ribeyro*, né à Tarraô, gentilhomme de la chambre de ce roi, et auteur d'églogues dans lesquelles la vie pastorale que l'auteur transplante dans son pays natal, au bord du Tage et du Mondego, est peinte avec tous les charmes que la poésie peut lui donner; Ribeyro a créé au-delà des Pyrénées le genre de la poésie bucolique dans lequel les Portugais ont excellé. Il est aussi l'auteur du premier ouvrage portugais de belle littérature en prose; c'est un roman moitié chevaleresque, moitié pastoral, et plein des sentimens d'un amour exalté et malheureux et d'allusions à la vie de l'auteur même. Il est intitulé Menina e Moça, la jeune fille innocente.

Gil Vicente.

Après Ribeyro, sous les règnes d'Émanuel et de Jean III, les Portugais eurent un poëte dramatique, *Gil Vicente*, qu'ils nomment leur Plaute. Il fut antérieur aux poëtes dramatiques de l'Espagne, de la France et de l'Angleterre, et comme, outre les deux comédies de Saa Miranda dont nous allons parler, la

littérature portugaise n'avait produit rien de pareil, de même Vicente n'eut pas de successeur, en tant qu'aucun de ses imitateurs, *Louis*, *duc de Beja*, fils du roi Émanuel et père du prieur de Crato, *Braz de Resende*, *Henrique Lopes*, *Jorge Pinto*, *Antoine de Azevedo*, *Antoine et Jérôme Ribeiro*, n'a atteint une grande célébrité, au moins hors du Portugal.

Quoique les comédies de Saa Miranda soient antérieures à celles de Vicente, on peut dire qu'elles n'existaient pas pour lui. Vicente appartient à cette classe de poètes portugais qui n'ont eu d'autre guide que leur génie original. La Bible, surtout les livres que les Protestans nomment apocryphes, et les romans de chevalerie faisaient tout le fonds de son érudition; les auteurs grecs et latins lui étaient entièrement inconnus. Il est le représentant de l'ancienne poésie portugaise, et en termine l'époque; après lui vient la poésie formée par l'étude de la littérature classique et des lettres italiennes. « Gil Vicente, dit un écrivain français[1], devint le chef d'une nombreuse école qui triompha souvent de celle que Miranda commença à élever vers la même époque. Elle était plus en rapport avec les besoins du temps; elle s'allia davantage aux idées religieuses et au goût des aventures qui dominait plus que jamais. »

Les poésies dramatiques de Vicente jouissaient d'une réputation extraordinaire[2], et Jean III, à la cour du-

[1] M. Ferdinand Denis.

[2] On prétend que ce ne fut que pour les lire en original qu'Érasme de Rotterdam apprit le portugais.

quel il vivait, prenait plaisir à jouer des rôles dans ses pièces. Il en a composé de quatre classes, des *autos*, ou drames sacrés, des comédies, des tragi-comédies et des farces. Les autos de Vicente, diffèrent des autos sacramentales en ce qu'ils étaient destinés à être représentés dans les fêtes de Noël devant le roi et les princes, et que la poésie pastorale y dominait. Ses comédies sont les plus insignifiantes de ses pièces : ce sont des nouvelles dialoguées qui comprennent toute la vie d'un homme; ses tragi-comédies sont des drames héroïques; de tous ses ouvrages, ceux où au milieu du manque de goût perce le plus de génie, sont les farces (*farsas*). C'est à elles que Vicente doit le surnom qu'il porte; mais comment a-t-on pu comparer les bouffonneries du Portugais aux pièces régulières de Plaute qui a eu devant les yeux les modèles les plus parfaits ? Plaçons cependant ici le jugement qu'en porte un littérateur français. « Malgré le désordre de ses plans, dit M. Buchon, et le mélange de tous les siècles et de tous les cultes, les esprits les plus prévenus qui pourront avoir le plaisir de les lire dans l'original, seront forcés d'avouer que la richesse prodigieuse de son invention, la vivacité et la vérité de son dialogue, la suavité et l'harmonie de son langage, la beauté de ses allégories, la grâce et la délicatesse comique qui brillent partout dans ses drames, et surtout dans ses *autos* et dans ses farces justifient l'enthousiasme qu'il a inspiré à ses compatriotes. »

François de Saa Miranda.

François de Saa Miranda, né à Coïmbre, en 1494, et mort en 1558, d'abord professeur de droit dans sa

ville natale, ensuite placé à la cour d'Émanuel dans une situation qui convenait peu à son tempérament mélancolique, se retira promptement à la campagne pour y vivre dans la société des Muses et des beaux-arts. Il se forma sur les modèles qu'offre l'antiquité classique, et est le premier qui ait écrit en portugais des épîtres poétiques dans le genre d'Horace. Il essaya aussi de donner à sa nation deux comédies dans le genre de Plaute et de Térence : elles portent les titres de Les Étrangers et les Villalpandos [1]. La littérature espagnole lui doit des églogues, et il occupe dans cette littérature une place plus élevée que dans celle du Portugal.

Le poète le plus classique du Portugal, c'est-à-dire celui qui a approché le plus près de la pureté antique, est l'Horace portugais, *Antonio Ferreira*, né à Lisbonne en 1528. Il fut, comme Saa, d'abord professeur de droit à Coïmbre, et ensuite courtisan jusqu'à sa mort, arrivée en 1569. On le regardait comme l'oracle de la critique; mais il se passa du temps avant que sa nation accoutumée à la poésie excentrique des chansonniers du quinzième siècle, lui rendit toute la justice qu'il mérite. Il a laissé des sonnets, des odes, des élégies, des épîtres dans le genre de celles d'Horace, qui sont peut-être ce qu'il a fait de mieux. Son Jaloux est la première comédie à caractère qui ait paru en Portugal, et peut-être en Europe. Le premier aussi ou le second de tous les poètes modernes, il a

Antonio Ferreira.

[1] Nom de capitaines fameux que se donnent deux soldats espagnols.

écrit une tragédie dans le genre grec. Nous laissons la priorité indécise, parce que les Espagnols la revendiquent pour leur Bermudez. Tous les deux ont traité la même fable, Iñès de Castro. La pièce de Ferreira renferme de grandes beautés, et est accompagnée de chœurs magnifiques.

Première tragédie moderne dans le genre grec.

École classique.

L'école classique, fondée par Saa de Miranda, et surtout par Ferreira, eut beaucoup de sectateurs, tels que *Pedro Andrade Caminha*, mort en 1589, poète de cour, élégant et correct, plus versificateur que poète; *Diego Bernardez*, mort en 1596, dont le principal ouvrage, la Lyma, est un recueil de vingt églogues distinguées par la pureté de leur style et l'élégance des formes poétiques; *Fernand Alvarès do Oriente*, né à Goa, auteur de la Lusitania transformada, pastorale mêlée de prose et de vers très-estimables; *George Ferreira de Vasconcellos*, et d'autres; mais celui de tous les poètes dont les Portugais s'honorent le plus, le seul peut-être qui soit connu hors du Portugal, et celui qui vaut seul une littérature entière, est *Louis de Camoëns*, né vers 1529, qui, après avoir vécu dans la misère et avoir éprouvé les plus grands désastres par mer et aux Grandes-Indes, mourut dans un hôpital, en 1579. Sa Lusiade ou plutôt ses Lusiades ou Lusitaniennes, sont un poème destiné à célébrer la gloire de sa nation. En prenant pour cadre le récit des conquêtes du Portugal dans les Indes, le Camoëns a su y entremêler toutes les grandes actions de ses compatriotes dans les autres parties du monde. C'est le premier poème épique qui ait été

Louis de Camoens.

composé dans une des langues modernes; car la Jérusalem délivrée du Tasse ne parut qu'un an après la mort du Camoëns. La Lusiade a dix chants, contenant onze cent deux strophes. Ce poème est défectueux, sous le rapport du plan et de l'intérêt, à moins qu'avec les romantiques, on ne dise qu'il n'est pas une épopée, et que l'auteur s'est frayé une nouvelle route dans l'empire de l'imagination, et ne doit pas être jugé d'après les règles d'un genre connu et admis. La Lusiade est dans tous les cas une suite de magnifiques tableaux. L'épisode d'Iñès de Castro est le morceau le plus beau et le plus touchant du poème. La mythologie grecque est singulièrement mêlée dans cette épopée avec l'histoire et avec les mystères de la religion chrétienne. Camoëns a aussi laissé trois pièces de théâtre, les Amphitryons, Seleucus et Filodemo : la dernière est dans le genre romantique.

Rodriguez Lobo, poète de la seconde moitié du seizième siècle, surnommé le Théocrite portugais, passa sa vie à la campagne, dont il a chanté les délices dans des poésies bucoliques, encadrées dans des romans pastoraux; et dans un ouvrage en prose, intitulé la Cour à la campagne, ou les Nuits d'hiver; cet ouvrage enseigne comment un homme du monde doit être élevé. La prose de Lobo est imitée de celle de Cicéron, et tout l'ouvrage est modelé sur les Tusculanes et les Académiques de l'orateur latin, et écrit en forme de dialogues. L'élégance du langage, la délicatesse des sentimens et les charmes de la versification, cachent dans les poésies de Lobo le manque absolu Rodriguez Lobo.

d'action et d'intérêt, et peuvent seules peut-être compenser la longueur de ces poésies. Lobo s'est aussi essayé dans le genre épique : son Connétable de Portugal, ou Nuñez Alvarez Pereira [1], en vingt chants, est une histoire versifiée, sans aucune invention poétique.

Jeronymo Cortereal.

Jeronymo Cortereal est le dernier parmi les poètes portugais de la bonne époque; car, fait prisonnier à la bataille d'Alcaçar-Quivir [2], il ne revit sa patrie que pour la trouver sous le joug des Espagnols. Il se retira dans ses terres, et chercha à se consoler par la composition de plusieurs épopées historiques, consacrées à la gloire de sa nation. La plus célèbre est celle dont le naufrage de Manuel de Souza Sepulveda et de Léonore de Sa, son épouse, qui forme un des épisodes de la Lusiade, est le sujet. Ce poème offre une peinture naturelle des sentimens les plus tendres d'une épouse et d'une mère, du patriotisme le plus exalté, de la résignation chrétienne la plus sublime. On y trouve des beautés du premier ordre et un intérêt romanesque, mêlés à de grandes fautes contre le goût. Toutes les compositions de Cortereal ont une vie et un mouvement qu'on ne trouve pas dans les épopées des Espagnols ni dans celles des Italiens, à l'exception de la Jérusalem délivrée.

Louis Pereira Brandan.

Un ami de Cortereal, *Louis Pereira Brandan*, qui fut fait prisonnier à la bataille d'Alcaçar-Quivir, célèbre cette catastrophe dans un poème héroïque en

[1] Voy. la Table des matières des vol. I—XI.

[2] Voy. p. 309 de ce vol.

huit chants, intitulé Elegiarda : on dit qu'il renferme de longs morceaux sans intérêt, mais que le style est empreint d'un caractère de tristesse qui émeut profondément.

Mauzinho-Quebedo.

Les nationaux font aussi grand cas de l'Alphonse l'Africain, poème héroïque de *Mauzinho-Quebedo*, né à Setubal, vers la fin du seizième siècle : ils conviennent que l'action principale y marche lentement et est souvent interrompue ; mais ces défauts sont rachetés, disent-ils, par des beautés du premier ordre ; les comparaisons y sont en général d'un grand effet : plus que tous les autres poèmes épiques de la nation, il a de la force et de la majesté.

Pereira de Castro.

La fondation de Lisbonne, que la tradition attribue à Ulysse, est le sujet d'une épopée que quelques écrivains portugais placent, sous le rapport du style, immédiatement après celle de Camoëns ; elle porte le titre d'Ulyssea, et a pour auteur *Gabriel Pereira de Castro*, né vers 1571. Il règne, dit-on, dans ce poème un accent antique qui rappelle souvent la poésie grecque, et l'on croit lire des fragmens de l'Odyssée qu'on avait récemment découverts.

Nous pourrions encore nommer comme auteurs de poèmes épiques qui sont d'un grand intérêt pour les Portugais, *Francisco de Saa e Menezès*, dont ils ont une Conquête de Malacca, où règne une brillante imagination ; *Bras Mascareñas*, né en 1596, auteur d'un poème épique, dont Viriathus est le héros, et quelques autres qui sont postérieurs à la conquête.

Premiers historiens.

Depuis le règne d'Édouard le Portugal eut des his-

toriographes du gouvernement auxquels on fournissait des archives de l'état les documens nécessaires pour écrire les annales des rois. Il en reste des parties estimables à cause de leur authenticité et de leur véracité ; car tel est le caractère de ces écrivains qui ne s'élevaient pas à des idées politiques. Ces annales ont servi de sources à quelques ouvrages fort estimables, comme l'Histoire de Jean I[er], par *Fernando Lopez de Castanheda* continuée par *Gomez Juan de Zurara,* tous deux historiographes du royaume, le premier sous Édouard, l'autre sous Alphonse V; l'Histoire d'Alphonse Henriquez, par *Édouard Galvao,* mort en 1517 ; l'Histoire des rois de Portugal depuis 1185 jusqu'en 1357, par *Ruy de Pina,* mort en 1521.

Damian de Goes

Un grand savant du seizième siècle, un habile homme d'état, *Damian de Goes*, né à Alemquer en 1501, après avoir été employé dans des missions importantes, en Suède, en Pologne et en Danemark, fut nommé par Jean III historiographe du royaume et gardo-major de la Tour de Tombo qui est une des premières charges de l'état. Il a composé un grand nombre d'ouvrages historiques et de statistique, écrits en latin ; mais nous ne parlons ici de cet historien que comme écrivain en langue portugaise. C'est dans cette langue que sont écrites ses deux principales compositions historiques, ses Chroniques des rois Émanuel et Jean II. Elles se distinguent par les détails instructifs qu'elles renferment, par la véracité et la franchise de l'auteur, beaucoup plus que par son style qui manque d'art et d'élégance.

Jean de Barros que ses contemporains ont appelé leur Tite-Live, était né, en 1496, à Viseo, et fut élevé à la cour d'Émanuel avec l'infant Jean qui, parvenu au trône, l'employa à des fonctions importantes. Depuis 1530 jusqu'en 1568, il fut trésorier général des Indes. Il se retira ensuite dans ses terres et y mourut en 1571. Dans son Asia Portugueza, divisée en quarante livres, il donna l'histoire des conquêtes des Portugais dans les Indes et dans les mers d'Afrique, source de tout ce que nous savons de ces grands évènemens. Barros réunit toujours dans son style la pureté, l'élégance et l'énergie. La littérature portugaise ne possède pas un second ouvrage historique qu'on puisse lui comparer. Celui de ses émules ou continuateurs qui en a approché le plus est son contemporain, *Fernand Lopez de Castanheda*, dont il a été déjà question. Jean de Barros. Castanheda.

Les mémoires du grand conquérant portugais, par son fils du même nom, *Alphonse Albuquerque*, forment le pendant et le supplément de l'ouvrage de Barros. C'est une belle composition où les évènemens les plus extraordinaires, des faits presque miraculeux sont racontés avec une simplicité qui produit l'admiration dans l'âme du lecteur. Alphonse Albuquerque.

Bernard de Brito, né en 1570, entreprit dans un couvent où il s'était retiré, une histoire universelle du Portugal qu'il intitula, Monarchia Lusitana. Il commença, comme les chroniques, à la création du monde; la mort le surprit, en 1617, lorsqu'il avait achevé le second volume, qui va précisément Bernard de Brito.

jusqu'à l'époque où il aurait dû commencer, c'est-à-dire à la naissance de la monarchie portugaise. Brito se distingue de tous les chroniqueurs par un style ferme et soutenu, et par des tableaux historiques dont il avait pris le goût dans les auteurs classiques.

L'introduction de l'inquisition en Portugal, en 1540, qui préserva le pays de l'introduction des nouvelles opinions religieuses, et la révolution de 1580, qui le priva de son indépendance, étouffèrent en même temps l'esprit national et devinrent funestes à la littérature portugaise qui expira pour ainsi dire avec le seizième siècle.

CHAPITRE VIII.

Histoire d'Espagne, depuis le milieu du quinzième siècle jusqu'en 1621.

SECTION I.

Royaume de Navarre, jusqu'à la réunion de la Basse-Navarre à la couronne de France, 1460—1589.

La guerre entre Jean Ier d'Aragon qui, après la mort de Blanche d'Évreux, son épouse, à qui le trône de Navarre avait appartenu, refusait de s'en dessaisir en faveur de son fils, Charles, prince de Viane, héritier de la couronne, cessa en 1460, lorsque le prince fit un acte de soumission envers son père, et en obtint le pardon. On s'attendait que le roi se déciderait enfin à lui rendre justice en lui cédant le trône qu'il occupait sans droit, ou qu'au moins il le reconnaîtrait comme son successeur futur, lorsque ce prince fut arrêté d'une manière perfide. Comme Jean était monté, en 1458, sur le trône d'Aragon, les Catalans qui faisaient partie de la monarchie aragonaise, intercédèrent alors pour leur futur souverain et demandèrent sa liberté. Il leur fut livré le 1er mars 1461, mais il mourut au mois de septembre suivant sans laisser d'enfans légitimes. La reine de Castille, sa sœur, en-

Jean I d'Aragon, 1460—1479.

fermée au château d'Orthez [1], mourut en 1464, empoisonnée, à ce qu'on prétend, par Éléonore, fille cadette de Jean Ier, et par Gaston, comte de Foix, époux de cette princesse [2].

Éléonore, 1479.

Jean conserva la Navarre jusqu'à sa mort qui arriva le 19 janvier 1479. Sa fille *Éléonore* veuve, depuis 1472, de Gaston de Foix, lui succéda dans le royaume de Navarre; elle ne régna que vingt-quatre jours, car elle mourut le 12 février suivant. Gaston, prince de Viane, son fils aîné, avait péri, en 1470, dans un tournoi que donnait à Libourne le duc de Guienne, fils de Charles VII; mais il avait laissé un fils, nommé François Phœbus, et une fille du nom de Catherine. Il restait aussi plusieurs autres enfans d'Éléonore parmi lesquels nous remarquons Jean de Foix, vicomte de Narbonne, qui fut le père du célèbre Gaston de Foix, duc de Nemours, tué à la bataille de Ravenne, en 1512 [3].

François Phœbus, 1479-1483.

François-Phœbus, âgé de dix ans, succéda à son aïeule sous la régence de sa mère, Madelaine de France, fille de Charles VII. Cette princesse réussit à mettre fin aux troubles qui sous le règne de Jean avaient rempli le royaume par suite de la rivalité qui existait entre les deux familles puissantes de Beaumont et de Grammont. Le jeune roi fut couronné à Pampelune, en 1481; il mourut le 30 janvier 1483, à Pau.

Catherine, 1483-1517, et Jean II d'Albret le Grand, 1494-1516.

Catherine, sa sœur, régna après lui, également sous la

[1] Voy. vol. IX, p. 190. [2] Voy. vol. IX, p. 196.
[3] Voy. vol. XIII, p. 313.

régence de Madelaine de France, mais la couronne de Navarre aussi bien que le comté de Foix et les vicomtés de Béarn et de Bigorre qui y appartenaient, lui furent disputés par son oncle, Jean de Foix, vicomte de Narbonne. Il y eut à ce sujet d'abord une guerre civile, ensuite plusieurs transactions. La contestation fut définitivement décidée en faveur de Catherine, par la mort malheureuse du duc de Nemours, fils du vicomte, à la bataille de Ravenne, en 1512.

Catherine avait été fiancée, le 14 juin 1484, à Jean, fils de cet Alain d'Albret, surnommé le Grand, dont il a été question dans l'histoire de France [1]. Ce prince fut couronné après la consommation du mariage, en 1494 ; il porte le nom de *Jean II*. C'était un prince d'un caractère doux, enjoué et libéral, mais frivole et n'aimant pas l'application. Populaire à l'excès, ce roi-citoyen allait dîner sans cérémonie chez tous les particuliers qui l'en conviaient, prenait part à tous les divertissemens publics, dansait avec les bourgeoises et les paysannes, souvent sur la place publique. Au milieu de cette dissipation il ne sut pas se précautionner contre le danger qui le menaçait sans qu'il s'en doutât. En 1512, Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, s'empara, sous le plus futile prétexte, de toute la partie du royaume de Navarre située au sud des Pyrénées. Jean et Catherine ne purent se maintenir que dans la Basse-Navarre située sur la pente septentrionale des Pyrénées [2] et dans la principauté de Béarn, et toutes les

Ferdinand le Catholique s'empare de la Navarre.

[1] Voy. vol. XIII, p. 313 ; vol. XVI, p. 67 suiv.

[2] La Navarre se composait de six provinces ou *Merindades*. La

tentatives qui furent faites depuis pour arracher à l'usurpateur Pampelune et la Haute-Navarre, furent infructueuses. Jean fut plus d'une fois obligé d'entendre les reproches de la reine qui lui disait : Si le ciel nous avait fait naître, vous Catherine, et moi don Juan, nous serions encore rois de Navarre. Le couple royal succomba promptement au chagrin; Jean II mourut le 24 juin 1516, et Catherine le 11 février 1517.

Henri II, 1517-1555. *Henri II*, leur fils, âgé de treize ans, leur succéda. Les tentatives qu'on fit par des négociations et par les armes pour le rétablir sur le trône, appartiennent à l'histoire de France. Avec François Ier, il fut fait prisonnier à la bataille de Pavie; mais l'adresse d'un page qui se mit dans son lit, faisant le malade, lui fournit le moyen de s'évader. Il épousa Marguerite de Valois, douairière d'Alençon, sœur de François Ier, cette princesse célèbre pour son esprit et ses talens [1]. Par elle, la petite cour de Nérac devint le rendez-vous des gens de lettres et l'asile des plus spirituels parmi les Protestans.

Henri II mourut, le 25 mai 1555, à Pau, ne laissant qu'une fille qui, conformément à son testament [2], lui succéda, ensemble avec son époux, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme.

Basse-Navarre en était une, nommée Merindada de ultra Puertos, la province au-delà des Portes, c'est à-dire des montagnes. La principauté de Béarn provenait de la succession de Foix. Voy. vol. IX, p. 49.

[1] Voy. vol. XVI, p. 53, 158, 200, 236; XVII, 218, 235.

[2] Voy. vol. XVI, p. 339.

Jeanne II d'Albret et *Antoine* régnèrent ensemble jusqu'au 17 novembre 1562, qu'Antoine mourut d'une blessure qu'il avait gagnée au siège de Rouen. L'histoire de ce couple royal, qui embrassa avec zèle la religion calviniste, appartient tout entière à celle de France [1]. Jeanne II mourut à Paris, le 10 juin 1572.

Jeanne II d'Albret et Antoine de Bourbon, 1555-1572.

Henri III, son fils, âgé de dix-neuf ans, et qui, dans l'histoire des troubles de France, était connu sous le nom de prince de Béarn, prit, à la mort de sa mère, le titre de roi de Navarre [2]. En 1589, il monta sur le trône de France, sous le nom de Henri IV; la Basse-Navarre cessa de former un état particulier. La principauté de Béarn et le comté de Foix furent réunis à la couronne de France [3].

Henri III, depuis 1572.

[1] Voy. vol. XVI, p. 256, 278, 288, 297, 301, 309, 318, 336, 340, 348.

[2] Voy. vol. XVI, p. 348, 349, 361, 370; et p. 53, 72, 76, 83, 85, 86, 91, 109 de ce vol.

[3] Voy. pour le reste des évènemens concernant la Haute-Navarre, p. 383 de ce vol.

SECTION VI.

Royaume de Castille, depuis 1454 *jusqu'en* 1479.

Henri IV, 1454–1474. Faiblesse de ce prince; désordres de la reine.

Nous avons conduit l'histoire de la Castille jusqu'à la mort du roi Jean II, qui arriva le 21 juillet 1454. Henri, prince des Asturies, avait été un fils ingrat et un jeune homme débauché. Monté sur le trône, sous le nom de *Henri IV*, il fut bientôt l'objet du mépris public et le jouet des partis. Peu de souverains ont éprouvé autant d'humiliations que ce monarque à qui l'histoire a donné un surnom flétrissant, pour indiquer que les excès de sa jeunesse avaient épuisé sa constitution physique.

Henri IV se laissa conduire par son favori, Juan Fernandez de Pacheco, qu'il nomma marquis de Villena; ce ministre se rendit aussi odieux qu'Alvaro l'avait été sous le roi Jean. Henri s'abandonna à sa passion pour sa maîtresse, pendant que Jeanne de Portugal, son épouse [1], vivait presque publiquement avec son amant, Bertrand de la Cueva. Ce désordre couvrit de mépris le couple royal, et l'opinion publique se manifesta sans ménagement à l'assemblée des cortès de 1459, qui exigea que, vu l'impossibilité dans laquelle le roi, alors âgé de trente-quatre ans, se trouvait notoirement d'avoir de la descendance, son frère, don Alphonse, et, après lui, donna Isabella, leur sœur, fussent déclarés héritiers du trône.

[1] Fille du roi Édouard.

Cependant, pour porter le scandale au comble, la reine accoucha, en 1462, d'une fille qui fut nommée Jeanne. Le roi la reconnut, quoique personne n'ignorât qui en fût le père.

La même année 1462, les troupes du roi prirent Gibraltar; ce qui lui donna une telle satisfaction, qu'il voulut ajouter à ses autres titres celui de roi de Gibraltar. Les Catalans, révoltés contre le roi d'Aragon, offrirent la souveraineté à Henri IV; mais celui-ci balança de l'accepter, et consentit à ce que Louis XI, roi de France, décidât, comme arbitre, les différends qui subsistaient entre les couronnes de Castille et d'Aragon. Louis XI prononça, le 23 avril 1463, que le roi de Castille devait cesser de soutenir les Catalans, mais recevoir la ville et le district (merindad) d'Estella en Navarre. Conquête de Gibraltar, 1462.

Les rois de France et de Castille eurent ensuite une entrevue sur la rivière de la Bidassoa, où Henri étala une magnificence extraordinaire, tandis que, selon sa coutume, « Louis qui ne tenoit compte de soi vêtir ni parer richement, et se mettoit si mal que pis ne pouvoit, » parut dans un extérieur négligé. L'entrevue ne dura qu'un demi-quart d'heure, et les deux rois se séparèrent assez peu satisfaits l'un de l'autre. Entrevue de Henri IV et Louis XI, 1463.

Henri IV prétendit avoir trouvé la preuve que l'archevêque de Tolède et le marquis de Villena l'avaient trahi dans la négociation avec le roi d'Aragon; il disgracia Villena, et le remplaça par Bertrand de la Cueva, l'amant de la reine. Ce choix indigna la nation, et il se forma une ligue des plus grands seigneurs du

royaume pour détrôner Henri IV ; elle fut signée à Burgos, en 1464 : le roi d'Aragon et de Navarre y entra. L'obstination du roi, dont la faiblesse physique était notoire, de vouloir donner pour reine future aux Castillans, une étrangère, en la faisant passer pour sa fille, fut le prétexte de la conspiration. On flétrit la malheureuse Jeanne, en lui donnant le surnom de *Bertraneïa*. Henri, objet de mépris pour tous ses sujets, et ne pouvant compter sur personne, crut se faire des amis, en déclarant, en 1465, son frère, don Alphonse, âgé de onze ans, son successeur ; il y attacha pourtant une condition, c'est que ce prince épouserait cette Jeanne que le roi nommait sa fille; il le revêtit en même temps de la charge de grand maître de l'ordre de S. Jacques qu'il avait déjà conférée à son nouveau favori; enfin, pour satisfaire en tout le parti des mécontens, il livra la personne de son jeune frère à leur chef, le marquis de Villena.

Tant de condescendance n'éteignit pas la guerre civile. Le 5 juin 1465, les rebelles assemblés dans la plaine d'Avila, procédèrent juridiquement à la déposition du roi. Elle fut accompagnée de cérémonies outrageantes pour sa personne, dont l'archevêque de Tolède et le favori disgracié donnèrent l'exemple. Alphonse, enfant de douze ans, fut proclamé roi. La guerre civile continua jusqu'en 1468, que le fantôme de roi mourut. Aussitôt son parti offrit le trône à l'infante Isabelle, sœur de Henri et d'Alphonse ; mais cette princesse religieuse le refusa, elle demanda toutefois que son droit de succession fût reconnu, à l'ex-

clusion de la fille adultérine de son frère, et que le titre de princesse des Asturies lui fût conféré. La paix fut alors conclue entre le roi et les rebelles; Henri IV accorda tout ce que sa sœur avait demandé, et promit de renvoyer en Portugal la reine Jeanne et sa fille; Isabelle s'engagea en revanche à ne pas se marier sans son consentement.

La main de cette princesse était recherchée par Alphonse V, roi de Portugal, et par Ferdinand, infant d'Aragon, fils du roi Jean II. Henri favorisait le roi de Portugal, son beau-frère; mais l'infante qui, douée d'une grande énergie de caractère, sentait que la politique devait diriger son choix, se décida à donner sa main à l'infant d'Aragon, et à préparer ainsi la réunion des deux monarchies. L'archevêque de Tolède promit d'employer toute son influence pour faire réussir ce mariage, aussitôt que Ferdinand, par la signature d'une capitulation qu'il avait dressée, se serait engagé à remplir les conditions suivantes : Ferdinand reconnaîtra le pape comme chef de l'Église; il laissera jouir du gouvernement le roi Henri, sa vie durant; il respectera et maintiendra les lois et coutumes du royaume, et les privilèges des villes et des particuliers, tels qu'ils en avaient joui sous les rois de Castille; il n'aliénera aucune ville ni forteresse du royaume sans le consentement d'Isabelle; toutes les ordonnances seront signées conjointement par Ferdinand et Isabelle; dans les conseils et tribunaux, il ne siégera que des Castillans; l'infante seule aura le droit de nommer aux places tant ecclésiastiques que civiles;

il y aura amnistie générale pour le passé; les archevêques de Tolède et de Séville, ainsi que le grand maître de S. Jacques seront maintenus dans leur rang et leurs prérogatives; Ferdinand résidera dans le royaume de Castille, et fera la guerre aux Maures; il n'entreprendra aucune autre guerre sans le consentement de son épouse; si la Castille est enveloppée dans une guerre, il fournira et entretiendra cent lances aragonaises. Enfin des articles stipulèrent pour l'infante à titre de douaire, une somme d'argent et la possession de plusieurs villes en Aragon, en Valence et en Sicile.

Ferdinand ainsi que son père, le roi d'Aragon, et l'infante signèrent et jurèrent ces articles. Toute l'affaire se traita avec le plus grand secret, et Henri IV ne se doutait de rien, lorsque le cardinal d'Arras vint demander la main de la princesse pour le duc de Guienne, frère de Louis XI. Le refus de l'infante éveilla les soupçons du marquis de Villena qui, promu à la charge de grand maître de S. Jacques, avait repris tout son pouvoir sur le roi; résolu d'empêcher l'alliance aragonaise qui devait mettre fin à son influence, il envoya un corps de cavalerie à Madrigal où Isabelle se trouvait, pour s'emparer de sa personne; mais l'archevêque de Tolède et l'amiral de Castille vinrent la prendre sous leur protection et la conduisirent à Valladolid. Ferdinand s'y rendit aussi, mais en secret et sous un déguisement parce qu'on craignait que le parti contraire à l'alliance aragonaise ne le fît enlever en route. Ce fut à Valladolid que l'ar-

chevêque de Tolède bénit publiquement le mariage, le 25 octobre 1469.

Henri fut très-offensé qu'on eût conclu cette alliance sans son aveu. Il conçut de nouveau le projet d'assurer sa succession à sa prétendue fille, et la fiança au duc de Guienne. La guerre civile recommença. Le mariage du duc de Guienne ayant été rompu, le marquis de Villena forma divers projets pour l'établissement de la princesse Jeanne. Cependant Henri IV se réconcilia ensuite avec sa sœur et eut, le 6 janvier 1474, à Ségovie, une entrevue avec elle et avec l'infant Ferdinand; pendant que dans cette ville on travaillait à consolider la réconciliation, le marquis de Villena forma le dessein d'y surprendre le prince d'Aragon et son épouse. La chose fut trahie et la guerre civile recommença. Le marquis de Villena mourut en octobre 1474, et son fils don Diégo Lopez Pacheco, lui succéda dans la faveur du roi, mais ce prince lui-même termina ses jours à Madrid, le 12 décembre 1474, après avoir signé un testament dans lequel il déclara encore une fois que Jeanne était sa fille, et l'institua l'héritière de ses états. Sa vie, dit l'historien Ferreras, est un miroir dans lequel les souverains peuvent voir ce qu'ils doivent éviter quand ils veulent régner avec gloire.

En 1440, avant son avènement au trône, Henri IV avait épousé Blanche d'Aragon, sœur de ce même Ferdinand le Catholique qui devint doublement son beau-frère en recevant la main de donna Isabella. Un prétendu sortilège ayant empêché que le mariage ne pût

être consommé, il fut annulé en 1453. Deux ans après, il épousa Jeanne, fille d'Édouard, roi de Portugal, dont il n'eut d'autre enfant que cette malheureuse princesse dont on contestait la légitimité.

Ferdinand et Isabelle.

Le lendemain de la mort de Henri IV, *Ferdinand* et *Isabelle* furent proclamés, à Ségovie, roi et reine de Castille et de Léon. Le 2 janvier 1475, Ferdinand lui-même arriva dans cette ville. Il s'éleva quelques difficultés sur les droits réciproques des deux époux, et il y eut des personnes qui s'efforcèrent de persuader à Ferdinand, qu'en sa qualité de descendant mâle de Jean I[er], roi de Castille, il avait plus de droit au trône que son épouse. Le cardinal Mendoza et l'archevêque de Tolède nommés arbitres, décidèrent que le roi et la reine régneraient conjointement, mais que dans tous les actes le nom du roi précéderait celui de la reine; que les articles de la capitulation seraient observés, et que la reine nommerait seule les commandans des villes, places et châteaux. Quelques autres conditions ajoutées en faveur de la reine déplurent tellement à Ferdinand, qu'il voulut s'en retourner en Aragon; mais la douceur d'Isabelle, ses représentations pleines de sagesse et ses protestations de soumission fléchirent ce caractère farouche, et il se conforma à la décision des arbitres.

Cependant l'archevêque de Tolède, jaloux du pouvoir et de l'influence que le cardinal de Mendoza avait acquis, commença à s'éloigner du parti de la reine pour se rapprocher de celui de la princesse Jeanne, à la tête duquel se trouvait le jeune marquis de Vil-

lena. On négocia le mariage de la princesse avec Alphonse V, roi de Portugal; celui-ci à la tête d'une armée vint à Placentia ; il se fiança avec Jeanne ; ils furent proclamés roi de Castille et de Léon. La guerre se termina, en 1476, par la bataille de Toro, que Ferdinand livra à Alphonse V; elle fut indécise, mais les évènemens qui s'ensuivirent et que nous avons rapportés ailleurs [1], empêchèrent le mariage entre Alphonse et Jeanne. Il y renonça formellement par la paix de 1479. On laissa alors à la malheureuse princesse le choix ou d'épouser un jour l'infant Jean, fils de Ferdinand et d'Isabelle, qui n'était âgé que d'une année, ou de prendre le voile. Elle choisit le dernier parti.

Avant la conclusion de cet arrangement, c'est-à-dire le 9 décembre 1478, Ferdinand et Isabelle conclurent à S. Jean de Luz la paix avec Louis XI, roi de France, qui avait été l'allié du roi de Portugal. Louis XI excepta de la paix le roi d'Aragon, père de Ferdinand, avec lequel il était en guerre pour le Roussillon ; mais on convint que ce différend serait terminé à l'amiable. Cependant le roi d'Aragon n'en vit pas-la fin, puisqu'il mourut le 29 janvier 1479. Ferdinand lui succéda, et ainsi les royaumes d'Aragon et de Castille furent réunis.

[1] Voy. p. 284 de ce vol.

SECTION III.

Royaume d'Aragon, depuis 1458 *jusqu'en* 1479.

Jean II, 1458-1479.

Le royaume de Naples est détaché de la couronne aragonaise.

Nous avons conduit l'histoire du royaume d'Aragon jusqu'à la mort d'Alphonse V, en 1458. Ce prince n'ayant pas d'enfans légitimes, laissa le royaume de Naples, qu'il avait conquis, à Ferdinand, son fils naturel. Le reste de ses états, les royaumes d'Aragon et de Valence, la Catalogne, les îles Baléares, la Sardaigne, la Sicile et le comté de Roussillon passèrent à *Jean II*, frère d'Alphonse, qui, depuis 1425, était roi de Navarre des droits de son épouse.

Le règne de ce prince fut une suite de guerres civiles et étrangères. Nous avons parlé des troubles qui sous lui agitèrent le royaume de Navarre, ainsi que des guerres de ce monarque avec la Castille ; nous allons donner le précis des autres évènemens qui arrivèrent pendant ces vingt ans en Aragon, et principalement dans la province de Catalogne.

Pour plaire aux Aragonais, Jean II fit prononcer aux États d'Aragon, tenus en 1460 à Fraga, et à ceux de Catalogne, tenus à Lerida, l'union perpétuelle des royaumes de Sicile et de Sardaigne à la couronne d'Aragon. Nous ne faisons que rappeler ici, comme une chose dont nous avons parlé ailleurs, la loi de 1461, par laquelle le justicier d'Aragon perdit son inviolabilité.

Révolte de la Catalogne.

Le roi, brouillé depuis long-temps avec le prince de Viane, son fils aîné et son successeur présomptif au-

quel il retenait injustement le royaume de Navarre, héritage de la mère du prince, l'ayant fait arrêter à Lerida, les Catalans, regardant cette arrestation faite sur terre catalane comme une violation de leurs privilèges, réclamèrent le prince : Jean II se vit obligé de le mettre entre leurs mains, le 1er mars 1461 ; mais le prince portait en lui-même le germe de la mort : il expira au bout de six mois. Les Catalans attribuant cette mort au poison, se révoltèrent. Pour les réduire à l'obéissance, Jean II s'allia à Louis XI, roi de France, dans une entrevue que les deux monarques eurent, au mois de mai 1462, entre Mauléon et Sauveterre. Louis XI promit d'envoyer au roi d'Aragon 700 lances et de lui avancer 350,000 écus pour la sûreté desquels le Roussillon et la Cerdagne lui seraient hypothéqués. Les Catalans furent soutenus par le roi de Castille, qu'ils avaient nommé leur seigneur. Mais en vertu du jugement arbitral prononcé par le roi de France[1], Henri IV retira les troupes qu'il avait fournies aux rebelles. Ceux-ci se donnèrent alors à Pierre, infant de Portugal, fils du duc de Coïmbre qui avait été régent sous la minorité d'Alphonse V. L'infant Pierre avait quelque droit à la couronne d'Aragon, comme petit-fils du comte d'Urgel qui s'était placé au rang des prétendans en 1410[2]. Ce prince arriva le 5 janvier à Barcelone et fut proclamé, le 21, comte souverain de Catalogne, titre auquel il ajouta celui de roi d'Aragon et de Sicile. Il fut battu, au mois de février 1465, par le jeune Ferdinand, fils de Jean II, près

[1] Voy. p. 345 de ce vol. [2] Voy. vol. IX, p. 239.

Cervera, et mourut à Gragnoles, le 29 juin 1466.

Les ducs de Lorraine maîtres de la Catalogne.

Les Catalans appelèrent alors Jean, duc de Lorraine, fils aîné de René le Bon d'Anjou, roi titulaire de Naples et comte de Provence, dont le père, Louis II d'Anjou, avait aussi formé des prétentions à la couronne d'Aragon, des droits de son épouse, fille de Jean Ier, roi d'Aragon. Le roi avait perdu l'usage de ses yeux et sa constitution s'était affaiblie; mais le courage de son épouse et l'activité de son fils le soulagèrent. Le duc de Lorraine soutenu par Louis XI, malgré l'engagement contraire qu'il avait contracté, entra, en 1467, par le Roussillon en Catalogne et fut reçu comme souverain à Barcelone. Après avoir été forcé deux fois de lever le siège de Girone, il prit cette place importante en 1468, mais il mourut à Barcelone le 13 décembre 1470.

Soumission de Catalogne.

Nicolas, son fils, prit le titre de roi d'Aragon sans pouvoir le soutenir. Le roi d'Aragon, à qui un médecin juif avait rendu la vue, et l'infant Ferdinand, son fils, poussèrent la guerre avec tant de vigueur, que les affaires des Catalans déchurent de plus en plus. Girone et Hostalric se rendirent à Jean, en 1471; toute la Catalogne se soumit, à l'exception de Barcelone, la capitale, qui fut assiégée. Elle fit une résistance vigoureuse, et ne capitula que le 17 octobre 1472. Jean II accorda une amnistie aux habitans, et le duc de Lorraine obtint la permission de se retirer avec ses troupes françaises et provençales.

Guerre de Roussillon, 1473.

En 1473, les habitans de Perpignan, las de la domination française, massacrèrent leur garnison, à

l'exception d'une partie qui se retira au château, et appelèrent le roi d'Aragon. Les habitans d'Elne suivirent cet exemple. Jean II, regardant le traité de 1462 comme rompu par la conduite de Louis XI, occupa sur-le-champ les deux places. Cet évènement engagea Louis XI à conclure un traité avec le duc de Bourgogne, et à envoyer son beau-frère, Philippe de Savoie, comte de Bauge, avec une armée de 40,000 hommes pour reprendre les places perdues dans le Roussillon. Le cardinal Louis d'Amboise, évêque d'Albi, fut détaché pour assiéger Perpignan. Le roi Jean II, pour encourager ses troupes à la défense, s'enferma lui-même dans la place. Son fils Ferdinand, qui était à Salamanque auprès de son épouse, partit de Castille avec 500 lances, se mit, le 3 mai 1473, à Saragosse, à la tête de la noblesse aragonaise, et le 25. à Barcelone, à la tête de celle de Catalogne et de Valence, et marcha au secours de son père qui était étroitement serré à Perpignan. Le 22 juin, il arriva près de l'armée française qui brûla son camp et se retira à Salse. Philippe de Savoie conclut avec Jean une trêve qui devait durer depuis le 14 juillet jusqu'au 1er octobre; mais Louis XI refusa la ratification de cette convention, et le siège de Perpignan recommença. Cependant le manque de vivres força, au bout de quelque temps, les Français de le lever une seconde fois.

La paix fut conclue au mois de septembre 1473, aux conditions suivantes : le roi de France promit de rendre toutes les places qu'il tenait en Roussillon et en Cerdagne; le roi d'Aragon de payer 30,000 Paix de 1473.

couronnes pour la solde des troupes qui lui avaient été fournies au commencement de la guerre avec Barcelone ; enfin, le dauphin devait épouser l'infante Isabelle, fille de Ferdinand et d'Isabelle : cette enfant avait alors trois ans.

Conquête du Roussillon par Louis XI.

Il n'est pas toujours facile de deviner avec certitude le but vers lequel tendaient les entreprises de Louis XI. En signant la paix de 1473, il n'avait probablement d'autres intentions que de gagner du temps pour se préparer à une nouvelle invasion du Roussillon. Il l'ajourna à l'époque où la moisson serait près de sa maturité, afin qu'en la détruisant, il mît les Aragonais dans l'impossibilité de ravitailler Perpignan. En effet, le 9 mai 1474, une armée française, commandée par Jean de Daillou, seigneur du Lude, et par Louis d'Amboise, évêque d'Albi, lieutenant du roi dans les provinces du midi, entra dans le comté, et exécuta les ordres du roi ; néanmoins on trouva moyen de faire ravitailler Perpignan par des vaisseaux siciliens, quoique les côtes fussent garnies par la flotte française et génoise. Vers la fin de l'année, les Français prirent Elne et Figuières, et, le 16 mars 1475, Perpignan. Cette conquête fut suivie d'une trève de six mois, qui fut plusieurs fois prolongée, sans qu'on parvînt à arranger le différend.

Jean II mourut le 19 janvier 1479, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Éléonore, la seule fille qui lui restait de son mariage avec l'héritière de Navarre, lui succéda dans ce royaume [1]. En 1444, il s'était remarié avec

[1] Voy. p. 340 de ce vol.

Jeanne Henriquez de Cordoue, fille de l'amiral de Castille, qui était morte en 1468, laissant deux enfans, Ferdinand, son successeur en Aragon, et Jeanne, l'épouse de Ferdinand, roi de Naples.



employé par Ferdinand pour réprimer le pouvoir des nobles.

Conquête des îles Canaries.

La conquête des îles Canaries, si importantes pour le commerce et la navigation, à laquelle elles offrent un point de relâche, fut l'ouvrage de Pierre de Vera [1], gentilhomme de Xèrez de la Frontera, qui nommé, en 1480, gouverneur de la Grande-Canarie, où les Espagnols avaient un établissement, soumit ou extermina, ou déporta en Europe la population sauvage de toutes les îles dont l'archipel Canarien se compose, et, par des moyens barbares et cruels, y fonda une grande colonie dans l'administration de laquelle il montra beaucoup de talens.

Établissement de l'inquisition en Espagne.

Nous avons vu que la France méridionale est le premier pays où l'inquisition a été établie dans le treizième siècle contre les Albigeois. En 1332, le pape Grégoire IX ordonna aux archevêques et évêques d'Espagne de procéder contre les hérétiques, conformément à sa bulle de 1331, et ses successeurs renouvelèrent à plusieurs reprises cet ordre. Urbain IV voyant le zèle avec lequel les Dominicains s'acquittaient en Espagne, comme partout ailleurs, du soin de découvrir les hérétiques et de les punir, ordonna qu'il n'y aurait plus d'autres inquisiteurs que des frères prêcheurs. Les rois se montrèrent favorables à l'institution de l'inquisition, et, dans l'histoire d'Espagne du treizième et du quatorzième siècle, il est

[1] Ou plutôt de Mendoza : Vera était le nom de sa mère. C'est l'usage espagnol de prendre le nom de la mère, quand il est plus illustre que celui du père, ou quand il y a plusieurs frères.

fréquemment question d'auto-da-fé; mais ce sont des exemples isolés, et l'inquisition n'avait ni tribunal central, ni organisation formelle; son autorité n'était pas même toujours reconnue.

Grâce à la tolérance des Arabes, le sol de l'Espagne se couvrit d'une foule de Juifs; l'industrie de ce peuple, et l'économie qu'il portait dans sa manière de faire le commerce, l'avaient rendu maître des richesses de la péninsule. Les Juifs devinrent un objet de jalousie et de haine pour les Chrétiens, qui dans plus d'une occasion se soulevèrent contre eux et les massacrèrent.

Ces persécutions devinrent plus violentes et plus fréquentes depuis la fin du quatorzième siècle. Il se fit alors une foule de conversions forcées, et en peu de temps on compta un million de Juifs qui s'étaient fait baptiser. La plupart d'entre eux ne professaient qu'extérieurement une religion que la crainte de la mort leur avait fait embrasser.

En introduisant, en 1333, l'inquisition en Sicile, le roi Frédéric II lui avait accordé un privilège en vertu duquel le tiers des biens des hérétiques condamnés appartenait aux inquisiteurs. François-Philippe de Barberis, inquisiteur de ce royaume, vint, en 1477, en Espagne pour se faire confirmer ce privilège inique. Il joignit ses efforts à ceux de l'évêque de Trévise, nonce du pape, et d'Alphonse de Hojeda, prieur du couvent des Dominicains à Séville, pour engager Ferdinand et Isabelle à établir le tribunal de l'inquisition, afin de réprimer l'impiété des Juifs et des nouveaux Chrétiens, Juifs dans leur âme, qui insul-

taient, disait-on, aux images de Jésus-Christ et crucifiaient dans leurs orgies des enfans chrétiens. Ferdinand vit dans cet établissement le double avantage de remplir son trésor par la confiscation des biens des condamnés, et de se rendre la cour de Rome favorable pour l'exécution de ses projets ; mais la bonne Isabelle n'y consentit que parce qu'on lui dit que l'introduction de l'inquisition, dans les circonstances où l'Espagne se trouvait, était commandée par la religion. En conséquence elle fit demander au pape une bulle pour son établissement. Cette bulle est du 1er novembre 1478, et donna au roi et à la reine le droit de nommer trois inquisiteurs. Cependant la reine ne put se décider à l'exécuter avant d'avoir essayé encore des moyens de douceur ; mais ni les personnes qu'elle chargea d'observer l'effet des mesures qu'elle ordonna de prendre, ni le roi ne désiraient qu'elles réussissent. Trompée ainsi de tout côté, Isabelle consentit à recevoir l'inquisition. Le roi et la reine se trouvant à Médina del Campo, nommèrent, le 17 septembre 1480, les premiers inquisiteurs auxquels furent accordés les mêmes priviléges que Frédéric II avait alloués, en 1333, aux inquisiteurs de la Sicile. Ces inquisiteurs qui étaient deux Dominicains, établirent leur tribunal dans le couvent de S. Paul des Dominicains de Séville, où ils publièrent leur premier édit, le 2 janvier 1481. Depuis ce jour jusqu'au 4 novembre de la même année, deux cent quatre-vingt-dix-huit nouveaux Chrétiens furent brûlés dans la seule ville de Séville, et, dans le courant de l'année

1481, on en livra deux mille aux flammes dans les provinces de Séville et de Cadix.

Un bref du pape, du 2 août 1483, nomma le père Thomas de Torquemada [1], né à Valladolid, en 1420, inquisiteur général du royaume de Castille; un autre du 14 octobre 1483, lui donna la même qualité dans le royaume d'Aragon. Ferdinand institua alors un conseil royal de l'inquisition, qui fut connu sous le nom de la *Suprême*, et dont le grand inquisiteur était président de droit. Les conseillers avaient voix délibérative dans toutes les affaires qui dépendaient du droit civil, et consultative seulement dans celles qui appartenaient au droit canon. Torquemada créa d'abord quatre tribunaux subalternes, à Séville, Cordoue, Jaen et Ciudad-Real; le dernier fut transféré peu de temps après à Tolède. Le 29 octobre 1484, une junte générale composée des inquisiteurs des quatre tribunaux, de deux assesseurs et des conseillers royaux, publia, sous le titre d'instruction, le code de procédure que suivrait l'inquisition, code sanguinaire et inique qui excita le plus vif mécontentement de la part des vrais amis du christianisme.

Deux inquisiteurs qu'au mois d'avril 1484 le grand inquisiteur nomma pour l'archevêché de Saragosse,

[1] Il ne faut pas confondre le premier grand inquisiteur d'Espagne avec le cardinal Jean, de la même famille, qui assista, comme théologien du pape, au concile de Bâle. C'était un homme très savant, auteur d'un grand nombre d'ouvrages. La première édition de ses *Méditations*, imprimée en 1467, à Rome, par Ulric Hahn, appartient aux curiosités bibliographiques.

ayant célébré quelques auto-da-fé, les nouveaux Chrétiens formèrent une conspiration, et, le 15 septembre 1485, un des deux inquisiteurs fut assassiné. Ce crime fut puni non-seulement par la mort des coupables, mais par celle de plusieurs centaines de victimes innocentes. Toutes les villes de l'Aragon s'opposèrent alors à l'établissement d'un tribunal de sang, et ce ne fut qu'au bout de plusieurs années, et en employant la force que Ferdinand réussit à faire recevoir l'inquisition. Torquemada mourut en 1498, et l'on a calculé que pendant les dix-huit années de son ministère inquisitorial huit mille huit cents personnes furent brûlées, six mille cinq cents le furent en effigie ou après leur mort, et quatre-vingt-dix mille subirent la peine de l'infamie, de la confiscation des biens, de la prison perpétuelle et de l'exclusion des emplois [1].

Recouvrement du Roussillon.

Mais détournons les yeux de ce tableau affligeant pour les jeter sur le lit d'un roi mourant. Louis XI, roi de France, expira le 30 août 1483. Ses derniers momens furent troublés par des remords de conscience. Il se reprocha la perfidie avec laquelle il s'était emparé du Roussillon, et envoya l'évêque de Lombez pour le faire restituer au légitime propriétaire; mais ce prélat ayant appris en route la mort du roi, se dispensa d'exécuter l'ordre dont il était chargé. La restitution du Roussillon devint dès-lors un objet

[1] Ce sont les calculs de LLORENTE, tels qu'il les a réduits dans le vol. IV de son Histoire de l'inquisition; car dans le vol. I il en avait donné de plus forts. Cet auteur est plus véridique qu'on ne devrait s'y attendre.

de négociations entre les cours de France et d'Espagne. Charles VIII qui méditait son expédition de Naples, s'y montra disposé, et il y eut, en 1492, un congrès à Figuières. On y dressa les conditions d'un arrangement que Ferdinand et Charles VIII jurèrent, le 19 janvier 1493, le premier à Barcelone, l'autre à l'église de S. Martin de Tours [1]. Comme cependant le parlement de Paris se prononça contre le contenu de ce traité, et que dans l'intervalle Charles VIII fit sa paix avec l'Angleterre, il aurait désiré conserver le Roussillon, et ce ne fut que lorsque Ferdinand se prépara à le reprendre de force, que Charles VIII ordonna, le 7 juillet, la restitution de ce pays en faveur du roi d'Aragon. La remise définitive fut effectuée le 10 septembre 1493.

La conquête du royaume de Grenade, l'évènement le plus glorieux du règne de Ferdinand et d'Isabelle, leur fut facilitée par les dissentions intérieures qui régnaient dans ce royaume mahométan, et par les révolutions qui portaient un prince après l'autre sur le trône. Aussitôt que les deux couronnes d'Aragon et de Castille furent réunies, Ferdinand et Isabelle ne connurent pas d'affaire plus importante que l'expulsion des Maures du sol d'Espagne. Néanmoins l'exécution de ce plan leur coûta dix années d'efforts non interrompus.

Conquête du royaume de Grenade, 1481-1492.

Les hostilités commenoèrent, en 1481, par une incursion que, par ordre supérieur sans doute, Ruy (Rodrigue) Ponce de Léon, comte d'Arcos, marquis

[1] Voy. vol. XVI, p. 77.

de Cadix, fit en Grenade, malgré une trève qui depuis 1474 subsistait entre Aboul Hacen, roi de ce pays, et les Chrétiens. Les Grenadins prirent leur revanche en s'emparant, le 27 décembre, de Zahara. On affecta de regarder cette prise comme la rupture de la paix.

La guerre commença par la surprise de l'importante place d'Alhama [1] que le marquis de Cadix exécuta le 27 février 1482. La perte de cette place qu'on nommait le boulevard de Grenade, fut extrêmement sensible aux Maures, et Aboul Hacen ne connut de ce moment pas d'objet de plus vives sollicitudes que de la reprendre. Il y fit mettre le siège à trois différentes reprises, et les environs d'Alhama furent le théâtre d'une foule de combats acharnés. La difficulté de conserver cette ville située au centre du royaume de Grenade faisait enfin songer Ferdinand à la faire évacuer : la fermeté héroïque de la reine Isabelle empêcha l'exécution d'une résolution qui pouvait devenir fatale à la cause des Chrétiens.

Pendant que Ferdinand ravageait la plaine de Grenade, cette ville était désolée par la guerre civile. Aboul Hacen affaibli par l'âge et les maladies, s'éprit d'une esclave chrétienne, nommée Zoraya, au point qu'il répudia son épouse Aja pour en donner la place à l'esclave. Il ordonna même de faire mourir les enfans qu'il avait de cette princesse du sang des Alhamares. Aja sauva l'aîné de ses fils, par le secours des Aben-

[1] Aujourd'hui sans d'autre importance que celle qu'elle doit à ses eaux minérales.

cerrages, la plus illustre famille du royaume de Grenade, contre laquelle Aboul Hacen avait commis de grandes cruautés, parce qu'un membre de cette famille avait gagné les faveurs d'une de ses sœurs.

Les Abencerrages conduisirent le jeune prince à Guadix et le proclamèrent sultan, sous le nom d'Aboul Abdallah, surnommé Zaquir. Aboul Hacen, abandonné par le peuple de Grenade, se sauva, avec Zoraya et ses enfans, à Malaga, et se mit sous la protection de son frère qui s'appelait aussi Aboul Abdallah, mais portait le surnom de Zagal par lequel nous le distinguerons de son neveu. Les Maures ainsi divisés en deux factions, se faisaient une guerre acharnée; mais telle était leur haine pour les Espagnols, qu'ils se réunissaient toutes les fois qu'il s'agissait de les combattre.

Le jeune sultan Zaquir voulant se distinguer par quelque action éclatante, entreprit une expédition contre Lucène où commandait Gonzalve de Cordoue, qui par la suite mérita le surnom du Grand capitaine. Les troupes du sultan saisies d'une terreur panique, l'ayant abandonné, il tomba, le 21 août 1483, entre les mains des Chrétiens. Dans la déroute, les Maures perdirent leur plus fameux général, Attar, qui était âgé de quatre-vingt-dix ans.

La captivité d'Aboul Abdallah rendit le courage au parti d'Aboul Hacen, et le monarque détrôné fut rappelé à Grenade. Pour entretenir le feu de la guerre civile entre les Maures, Ferdinand relâcha son prisonnier, après lui avoir fait signer un traité par lequel le

sultan fit hommage de sa couronne au roi de Castille, et promit de lui payer un tribut annuel de 12,000 écus d'or, ainsi que de donner en ôtages son fils et douze enfans des principaux seigneurs de sa cour. Grenade étant entre les mains de son père, Aboul Abdallah Zaquir remis en liberté se rendit à Almeria dans l'espoir de ranimer son parti, mais le traité qu'il venait de conclure lui aliéna tous les esprits.

La reine Isabelle qui regardait l'expulsion des Maures comme l'évènement qui couvrirait d'une gloire éternelle son règne et celui de son époux, employa ses trésors à fournir aux troupes les moyens de subsistance et les munitions nécessaires pour faire des campagnes d'hiver : elle opéra ainsi une révolution dans l'art de la guerre, non-seulement en Espagne, mais dans l'Europe entière. Ce fut en 1485 qu'on vit pour la première fois, au-delà des Pyrénées, une armée régulière, soldée et entretenue, à la place des anciennes troupes féodales.

Ferdinand prit, en 1485, Ronda, une des principales forteresses du royaume de Grenade, et plusieurs autres villes. La consternation fut grande à Grenade. Aboul Hacen, qui avait perdu la vue et était accablé d'infirmités, étant incapable de gouverner dans des circonstances si difficiles, on le confina dans la forteresse de Mondujar, et son frère Zagal, renommé par sa valeur et sa prudence, fut proclamé sultan. Zagal, à l'aide d'une trahison, se glissa dans Almeria, où il espérait surprendre son neveu; mais celui-ci, averti par un ami fidèle du danger qu'il courait, eut le temps

de s'échapper. Zagal ne trouva que le frère de ce prince, qu'il égorgea, et la sultane, leur mère, qui était regardée comme l'auteur de la guerre civile. Il la conduisit captive à Grenade, où il fit massacrer ceux qu'il soupçonnait être dans les intérêts de son neveu.

Cependant celui-ci conserva un parti à la tête duquel il entra secrètement dans Grenade et se retrancha dans le quartier le plus septentrional de la ville, qu'on nommait Albaïsim; cette partie de Grenade était située sur une hauteur et close d'un mur particulier. Les deux factions en vinrent aux mains et se battirent dans les rues de Grenade pendant que, sous prétexte de vouloir soutenir son vassal Zaquir, Ferdinand, à la tête d'une armée formidable composée des officiers et des soldats les plus expérimentés d'Espagne, de France et d'Italie, s'emparait d'une ville du royaume après l'autre.

En 1487, il assiégea Velez-Malaga avec 20,000 hommes de cavalerie, 50,000 d'infanterie et plus de 8,000 canonniers et pioniers. Zagal, voulant sauver cette place dont la perte devait entraîner celle de Malaga et lui fermer la Méditerranée, mit une bonne garnison dans l'Alhambra, partie orientale de Grenade, également située sur une hauteur et renfermant le magnifique palais des Almohades; et, après avoir renforcé les troupes qui bloquaient Albaïsim, marcha au secours de Velez. Sa tentative de sauver cette place n'eut pas de succès, et elle capitula le 27 avril 1487. Lorsque Zagal avec les débris de son armée revint à Grenade, il trouva cette ville entièrement au pouvoir de son neveu, et se

retira dans la partie la plus orientale du royaume où les villes d'Almeria, Veca, Guadix, Huescar et Baza lui restèrent fidèles.

Après la prise de Velez Malaga, Ferdinand assiégea, le 7 mai, par terre et par mer Malaga dont la défense était confiée au brave Amet Zegri. Le siège dura plus de trois mois, ce qui irrita tellement le roi de Castille et d'Aragon, que lorsqu'à la fin le manque de vivres força les habitans à rendre la ville, il leur refusa une capitulation. Tous les Musulmans qu'on trouva furent réduits en esclavage; on excepta ceux qui avaient voulu se rendre dès le commencement; on leur permit de sortir avec leurs effets mobiliers et de s'établir ailleurs.

La reine Isabelle fit toutes les campagnes de Grenade avec son époux et encouragea les troupes par ses exhortations et par le soin qu'elle prit des subsistances de l'armée; car quand le roi entreprenait un siège ou quelque autre expédition, elle restait à Cordoue pour veiller aux besoins de l'armée et envoyer les ordres nécessaires dans l'intérieur du royaume. En 1489, Ferdinand forma le siège de Baza, principale place de Zagal, qui, après une résistance très-opiniâtre, capitula le 4 décembre. Zagal désespérant de conserver les autres villes qu'il possédait encore, aima mieux les céder à Ferdinand que de les remettre à son neveu. Il invita Ferdinand et Isabelle à venir à Almeria recevoir cette ville de ses mains; de là il les conduisit à Guadix et les en mit également en possession. On assigna à ce prince des terres considérables; il les vendit par la suite à Ferdinand pour se retirer en Afrique.

Il paraît que par un second traité conclu entre Ferdinand et Aboul Abdallah Zaquir, celui-ci avait promis de remettre aux Chrétiens la ville de Grenade, aussitôt qu'ils seraient maîtres du territoire où Zagal s'était maintenu jusqu'alors. Le sultan ayant refusé d'exécuter cet engagement, sous prétexte qu'il n'en avait pas le pouvoir, Ferdinand parut, le 9 mai 1491, avec une armée de plus de 60,000 hommes devant sa capitale qui était entourée de fortifications très-étendues et défendue par deux citadelles. Comme on ne pouvait la prendre que par famine, le siège se prolongea pendant six mois. La reine Isabelle qui se voyait au terme de ses vœux les plus ardens, ne quitta pas le camp. Sa tente qui était à côté de celle du roi ayant pris feu par suite d'une imprudence commise par une de ses femmes, l'incendie se communiqua aux tentes voisines et consuma une partie du camp. Cet évènement et l'approche de l'hiver décidèrent la reine à remplacer les tentes des soldats par des maisons de pierre pour la construction desquelles on exploita les carrières voisines. On bâtit une ville régulière formant un carré un peu oblong, de 400 pas dans la longueur, et 312 dans la largeur. La surface était coupée par quatre rues, traversées par quatre autres dans la largeur, le milieu de la ville formait une place publique. Les soldats travaillèrent avec une si grande activité qu'au bout de quatre-vingts jours le tout fut achevé. Ils voulaient donner à cette ville le nom de la reine, mais Isabelle décida qu'on l'appellerait Santa-Fè, la ville de la Foi.

Le 26 novembre, il fut enfin signé une capitulation portant que, le 6 janvier 1492, la ville de Grenade avec ses citadelles, serait remise aux troupes de Ferdinand et d'Isabelle ; que les Maures reconnaîtraient ces princes et leurs successeurs pour leurs souverains et leur jureraient fidélité ; que tous les esclaves chrétiens seraient remis en liberté ; que les Maures donneraient en ôtages 500 enfans des premières familles, jusqu'à ce que Ferdinand eût pris possession de la ville ; qu'ils pourraient professer librement leur religion ; qu'ils conserveraient les mosquées avec les revenus qui en dépendaient ; que la justice leur serait administrée par des juges de leur nation nommés par le roi ; qu'ils seraient exempts d'impositions pendant trois ans, et qu'après ce temps ils paieraient au roi le même tribut qu'ils devaient à leurs princes ; que ceux d'entre eux qui voudraient passer en Afrique, en auraient la permission, et pourraient emporter leurs meubles ; qu'on leur fournirait des vaisseaux pour le transport.

Le 6 janvier 1492, l'Alhambra, résidence des sultans, et les autres forteresses furent livrées aux chrétiens. « Aboul Abdallah, dit Cardona, sortit de son palais dans une contenance triste et conforme à sa mauvaise fortune. Les gémissemens et les pleurs des habitans qui plaignaient leur sort, augmentaient la douleur dont il paraissait accablé. Il marcha vers Ferdinand qui, de son côté, s'était approché de la ville, et lui remit les clefs de la forteresse. Le roi maure prit ensuite la route de l'Alpujarras, dont on lui avait donné plusieurs places pour son apanage. Quand ce

prince fut arrivé près de Padul, dans un endroit d'où l'on découvre pour la dernière fois la ville de Grenade, il se mit à contempler cette vaste cité dont les palais dorés brillaient de loin. A cette vue il ne put plus retenir ses larmes et s'écria : O Dieu tout-puissant ! La sultane, sa mère, qui était à ses côtés, lui dit : Tu fais bien de pleurer comme une femme ce que tu n'as pu défendre comme un homme. » Aboul Abdallah ne pouvant se résoudre à mener une vie privée dans un pays où il avait régné, demanda la permission de se retirer en Afrique, et fixa sa résidence à Fez.

Ainsi finit la domination des Arabes en Espagne, après avoir duré près de sept cent quatre-vingts ans.

Un des premiers actes de Ferdinand et d'Isabelle, après la conquête de Grenade, fut l'expulsion des Juifs de toute l'Espagne. Cette nation avait été avertie du danger qui la menaçait ; elle avait essayé de le détourner en offrant de fournir 30,000 ducats pour les frais de la guerre de Grenade, et de se soumettre à certains règlemens de police qui devaient tranquilliser les Chrétiens à son égard. Ferdinand et Isabelle n'étaient pas éloignés de prêter l'oreille à ces propositions. Torquemada, qui en fut averti, se présenta devant ses maîtres un crucifix à la main, et leur dit : Judas a le premier vendu son maître pour trente deniers : vos altesses pensent à le vendre une seconde fois pour 30,000 pièces d'or ; le voici, ajouta-t-il en leur présentant le crucifix, prenez-le, et hâtez-vous de le vendre. Cette apostrophe fanatique de l'inquisi-

Expulsion des Juifs, 1492.

teur opéra un changement dans l'esprit du roi et de la reine.

Le 31 mars 1492, se trouvant à Grenade, ils signèrent un décret ordonnant à tous les Juifs de sortir de l'Espagne avant trois mois, sous peine de mort et de confiscation de leurs biens. Le décret défendait sous les mêmes peines, aux Chrétiens, d'en recéler aucun dans leurs maisons, après ce terme. Il était permis aux Juifs de vendre leurs biens fonds, d'emporter leurs effets, excepté l'or et l'argent, pour lesquels ils devaient prendre des lettres de change ou des marchandises. Un petit nombre de Juifs seulement se fit baptiser ; 800,000 quittèrent l'Espagne.

Persécution des Maures et Mauresques.

L'inquisiteur Diego Deza, successeur de Torquemada, voulut persuader Ferdinand et Isabelle d'établir l'inquisition dans le royaume de Grenade, malgré la capitulation et malgré la promesse qu'on avait faite aux Maures baptisés ou Mauresques. Isabelle s'y opposa ; mais elle permit aux inquisiteurs de Cordoue d'étendre leur juridiction sur les Mauresques, en cas d'apostasie formelle seulement. D'après un édit du 31 octobre 1499, le trésor royal racheta tous les Maures esclaves qui recevraient le baptême, et leur donna la liberté ; ce décret réglait que si l'enfant d'un Maure demandait le baptême, son père serait tenu de lui donner sa légitime. Ces mesures, conseillées par Ximenez de Cisneros, archevêque de Tolède, comme devant rendre inutile l'introduction de l'inquisition, produisirent leur effet : 50,000 Maures reçurent le baptême. On les appelait Mauresques.

Le 20 juillet 1501, Ferdinand et Isabelle publièrent un édit qui, sous peine de mort, défendait l'entrée du royaume à tous les Maures. Le 12 février 1502 un autre édit ordonna à tous les Maures libres, au-dessus de quatorze ans pour les hommes et de douze pour les femmes, de sortir d'Espagne avant le mois de mai suivant. On leur laissa la faculté de disposer de leurs biens comme les Juifs l'avaient eue en 1492, mais on leur défendit de passer en Afrique; il fallait qu'ils se rendissent dans les terres de la domination du grand-seigneur. Il sortit alors 900,000 Maures du royaume de Castille; le décret de bannissement ne fut pas exécuté dans les provinces appartenant à la couronne d'Aragon, à cause des représentations que plusieurs seigneurs firent à Ferdinand sur l'impossibilité de soutenir les manufactures, si les bras de ce peuple industrieux leur étaient enlevés. Les seigneurs du royaume de Valence représentèrent surtout que ce serait priver ce royaume de toute sa population que de vouloir en expulser les Maures, et, malgré Ferdinand, ils firent passer, dans les cortès de 1510, une loi ordonnant qu'aucun Maure du royaume de Valence ne serait chassé ni forcé d'embrasser le christianisme. Par la suite les nobles de Valence firent promettre à Charles-Quint, par son serment de couronnement, l'observation de cette loi.

Ce serait ici le lieu de raconter l'évènement du règne de Ferdinand et d'Isabelle, qui eut les suites les plus importantes pour la monarchie espagnole, la découverte de l'Amérique, si nous n'avions traité cette

matière dans un chapitre particulier de ce livre[1].

Jeanne la Folle devient héritière présomptive de l'Espagne.

La reine Isabelle avait donné à son époux un fils et quatre filles. Le fils, don Jean, sur la tête duquel les royaumes d'Espagne devaient se réunir un jour, marié à une fille de l'empereur Maximilien Ier[2], mourut en 1497, à l'âge de vingt-un ans, sans laisser de postérité. Comme Isabelle était âgée de quarante-six ans, et qu'on ne pouvait espérer qu'elle donnerait encore un fils à Ferdinand, on regarda dès-lors l'infante Isabelle, leur fille aînée, comme l'héritière des deux couronnes. Veuve d'Alphonse, prince de Portugal, elle fut mariée à Émanuel, roi de Portugal[3]. Elle mourut, le 24 août 1498, en donnant la vie à un infant nommé Michel, qui fut reconnu héritier de Portugal, de Castille et d'Aragon, mais mourut en 1500. La succession éventuelle dans les deux derniers royaumes échut alors à l'infante Jeanne, seconde fille de Ferdinand et d'Isabelle qui, née le 6 novembre 1479, avait été mariée le 21 août 1496, à Philippe d'Autriche, fils de l'empereur Maximilien Ier. Marie, troisième fille de Ferdinand et d'Isabelle, épousa, en 1500, Émanuel, roi de Portugal, veuf de sa sœur Isabelle[4]. Catherine, la quatrième, mariée, en 1501, à Artus, prince de Galles, était devenue veuve, en 1502, à l'âge de dix-sept ans.

La mort prématurée d'un fils, d'une fille et d'un

[1] Voy. vol. XIII, p. 95.

[2] Marguerite d'Autriche, connue par la suite sous le nom de douairière de Savoie.

[3] Voy. p. 293 de ce vol. [4] Voy. p. 294 de ce vol.

gendre, le peu de bonheur dont jouissait l'infante Jeanne dans son mariage, et l'incapacité de cette princesse de gouverner un jour les vastes états dont elle hériterait, affectèrent vivement la reine Isabelle, et minèrent sa santé. Se sentant mourir, elle fit son testament, par lequel elle institua sa fille Jeanne son héritière, mais ordonna que Ferdinand serait chargé de la régence jusqu'à l'époque où l'infant Charles, fils de Philippe d'Autriche et de Jeanne, serait parvenu à l'âge de vingt ans. Elle laissa à Ferdinand l'administration des grandes-maîtrises des ordres militaires qui avaient été réunies à la couronne, et la moitié des revenus de l'Amérique.

Cette princesse, douée de toutes les vertus dignes d'un souverain, et de celles qui ornent une femme, religieuse, bonne, sensible, généreuse, chaste et courageuse, mourut à Médina del Campo, le 26 novembre 1504, âgée de cinquante-deux ans. Mort d'Isabelle, 1504.

Comme Jeanne, sa fille, et son époux Philippe succédèrent à Isabelle, Ferdinand fut réduit au gouvernement de l'Aragon.

SECTION V.

Le royaume de Castille de 1504 *à* 1516.

Ferdinand le Catholique, régent de Castille.

Dès que la reine Isabelle fut morte, Ferdinand résigna le titre de roi de Castille, fit proclamer *Jeanne* et *Philippe* souverains de ce royaume, et prit la qualité de régent.

Les nouveaux souverains étaient alors dans les Pays-Bas, dont Philippe, né en 1478, avait hérité des droits de sa mère, Marie de Bourgogne, morte en 1482, et où, depuis 1494, il gouvernait par lui-même[1]. Jeanne, dépourvue de tous les agrémens de la figure et de toutes qualités de l'esprit qui peuvent fixer le cœur d'un mari, idolâtrait l'archiduc qui était dans la fleur de son âge et d'une beauté qui l'a fait surnommer le Bel. Comme sa raison, naturellement faible, était sujette à des aliénations fréquentes, sa tendresse et sa jalousie inspirèrent à Philippe un dégoût qu'il ne cachait pas; il ne put diminuer la passion de Jeanne pour un époux ingrat.

Les États de Castille assemblés à Toro, au commencement de l'année 1505, confirmèrent à Ferdinand la régence telle que son épouse la lui avait conférée, mais Jean Manuel qui était ambassadeur de Ferdinand à la cour impériale, se rendit à Bruxelles, et engagea l'archiduc à sommer son beau-père de se désister du gouvernement. Ferdinand n'obtempéra pas à

[1] Voy. vol. XIII, p. 283.

cette première réquisition ; mais voyant sa cour désertée par la noblesse castillane, il sentit qu'à la fin il serait obligé de renoncer à la régence, et pour s'en venger, résolut de priver la postérité de sa fille de la couronne, en se remariant.

Il offrit sa main à cette même infante Jeanne, surnommée la Bertraneïa [1], fille supposée de Henri IV, dont l'exclusion avait fait monter Isabelle sur le trône; il voulait maintenant faire revivre les droits de cette infortunée au préjudice de son propre sang. Émanuel le Grand, roi de Portugal, dans les états duquel vivait l'infante Jeanne, et celle-ci elle-même témoignèrent leur horreur pour un pareil projet.

Ferdinand demanda alors la main de Germaine de Foix, fille du vicomte de Narbonne qui, en 1483, avait disputé le trône de Navarre à Catherine, sa nièce [2]. Louis XII, roi de France, oncle de cette princesse, âgée de dix-huit ans, consentit volontiers au mariage qui fut conclu au mois de mars 1506.

Les alarmes que cette union donna à Philippe d'Autriche le décidèrent à se conduire envers son beau-père avec une grande modération. Il ordonna sur-le-champ à ses ambassadeurs de conclure à Salamanque, un traité par lequel il fut stipulé que le gouvernement de Castille serait exercé au nom de Jeanne, de Ferdinand et de Philippe conjointement, et que les revenus de la couronne, ainsi que la disposition des emplois seraient partagés par égale portion entre Ferdinand et Philippe. L'archiduc ne conclut pas ce traité dans l'intention

[1] Voy. p. 351 de ce vol. [2] Voy. p. 341 de ce vol.

de l'observer; il voulait seulement empêcher Ferdinand de contrarier le projet qu'il avait formé de se rendre en Espagne. Lorsque le vieux roi connut les intentions de son gendre, il essaya encore d'en empêcher l'exécution, mais c'était trop tard. Philippe et Jeanne s'embarquèrent avec une flotte très-nombreuse et un corps considérable de troupes de terre. Forcés par une tempête à relâcher en Angleterre, il furent, à la sollicitation de Ferdinand, arrêtés par Henri VII sous divers prétextes pendant plus de trois mois. Enfin, le 28 avril 1506, ils arrivèrent à la Corogne.

Philippe I et Jeanne prennent les rênes du gouvernement, 1506.

La noblesse castillane se déclara presque unanimement pour eux, et les engagea à rompre le traité de Salamanque. Ferdinand vit qu'il ne pouvait pas résister à l'opinion publique si hautement prononcée. Il s'engagea, le 27 juin, par un nouveau traité, à remettre la régence de Castille entre les mains de l'archiduc et à se retirer dans ses états héréditaires, se contentant du titre de grand maître des ordres militaires et des revenus qu'Isabelle lui avait légués.

Philippe cacha son épouse à tous les yeux; il ne fut pas même permis à son père de la voir avant son départ pour l'Aragon. L'intention du jeune roi était de la faire déclarer, par les États, incapable de gouverner; mais les États assemblés à Valladolid refusèrent absolument une déclaration qu'ils regardaient comme injurieuse au sang de leurs rois; ils reconnurent Jeanne et Philippe pour reine et roi de Castille, et leur fils Charles, pour prince des Asturies.

Mort de Philippe I, 1506.

Philippe ne jouit que peu de mois de ces honneurs;

une fièvre, occasionée par un excès de débauche, causa sa mort le 25 septembre 1506, dans la vingt-huitième année de sa vie.

« Jeanne se trouvait par cette mort, seule maîtresse de Castille; mais la secousse que reçut son âme d'une perte si inattendue, acheva d'égarer sa raison et la rendit entièrement incapable de gouverner. Attachée près du lit de son mari pendant tout le cours de sa maladie, ni les prières, ni les instances ne purent l'en arracher un seul moment quoiqu'elle fût dans le sixième mois de sa grossesse; cependant lorsqu'il expira, elle ne répandit pas une larme et ne jeta pas un soupir : sa douleur était muette et calme. Elle continua à rester auprès du corps de Philippe avec la même tendresse et la même attention que s'il eût été plein de vie. Après qu'elle eut permis qu'on l'enterrât, elle le fit retirer du tombeau et porter dans son propre appartement où elle le plaça sur un lit de parade, vêtu d'habits magnifiques; et comme elle avait entendu conter à quelque moine l'histoire d'un roi qui ressuscita quatorze ans après sa mort, elle tenait ses yeux presque continuellement fixés sur ce corps inanimé, épiant l'heureux moment où il reviendrait à la vie. Pour comble d'égarement elle était jalouse de son mari mort, comme elle l'avait été lorsqu'il vivait; elle ne permettait pas à ses femmes d'approcher du lit de parade, et toutes celles qui n'appartenaient pas à sa maison, n'avaient pas la liberté d'entrer dans l'appartement; elle ne voulut pas même y introduire une sage-femme quoiqu'on l'eût choisie à dessein très-

vieille, et elle accoucha de son sixième enfant sans avoir d'autres secours que ceux de ses domestiques. »

Ferdinand le Catholique, régent de Castille pour la deuxième fois.

Uniquement occupée à déplorer la perte de son époux, Jeanne refusa de donner son attention aux affaires publiques, mais aussi de nommer un régent. L'empereur Maximilien et le roi Ferdinand, les deux aïeuls du jeune Charles, se disputèrent long-temps la régence. Enfin par l'entremise du cardinal d'Amboise, premier ministre de Louis XII, roi de France, ils s'accordèrent en 1509. Ferdinand le Catholique, moyennant une pension de 50,000 ducats pour l'empereur et une autre de 40,000 pour l'archiduc, son petit-fils, conserva la régence jusqu'à ce que Charles eût vingt-cinq ans. Le 18 mai 1509, la malheureuse Jeanne, sans se séparer du corps de son époux, qui la suivait, se transporta à Tordesillas où elle resta jusqu'à la fin de ses jours. Elle était dès ce moment morte pour le monde, et l'histoire de la Castille se trouve confondue avec celle d'Aragon.

SECTION VI.

Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, 1501—1516.

Conquête du royaume de Navarre.

Les guerres d'Afrique, la conquête du royaume de Naples suivie de la guerre de la Sainte Union, et la conquête du royaume de Navarre : tels sont les évènemens remarquables des douze dernières années de la vie de Ferdinand.

L'histoire de la conquête de Naples, celle de la ligue de Cambrai et de la guerre de la Sainte Union, ont trouvé une place plus convenable dans le chapitre où il a été question de Maximilien Ier, qui joua le principal rôle dans cette guerre. La conquête du royaume de Navarre, épisode de la guerre de la Sainte Union peut être racontée ici. En 1512, Ferdinand demanda à Jean II, roi de Navarre, et à Catherine son épouse, le passage par leurs états pour les troupes qu'il voulait envoyer en France, pour les réunir à 10,000 hommes que le roi d'Angleterre, son allié, fit débarquer en Biscaye. Cette demande n'était qu'un prétexte pour exécuter ses plans formés depuis longtemps contre le royaume de Navarre ; car il était à prévoir que Jean II, Français et lié avec la France, ne l'accorderait pas. Effectivement il s'en était interdit le droit par le traité de Blois avec Louis XII[1]. Au reste la réquisition de Ferdinand était accompagnée de cir-

[1] Voy. p. 341 de ce vol.

constances qui lui donnaient le caractère d'une démarche entièrement hostile. Ferdinand demanda que le roi de Navarre, tout en lui accordant le passage, lui remît son fils en ôtage et trois forteresses comme places de sûreté. Le roi de Navarre dut refuser toutes ces demandes; il offrit cependant sa neutralité au roi d'Aragon; mais celui-ci donna ordre à Frédéric, duc d'Albe, de s'emparer du royaume de Navarre, et colora cette injustice aux yeux de son peuple et de son armée en faisant passer Jean d'Albret pour un hérétique, parce qu'il était l'ami du roi de France qui était sous l'excommunication. Les troupes aragonaises trouvèrent peu de résistance. Pampelune leur ouvrit ses portes, le 25 juin, et d'autres places suivirent cet exemple. Il n'y eut qu'Estelle et Tudèle appartenant à la famille de Grammont qui restassent fidèles à leurs souverains. Bientôt le roi de Navarre qui s'était sauvé en France, arriva avec une armée française commandée par le duc de Longueville et mit le siège devant Pampelune, mais le danger que courut cette armée de se voir coupée et privée de ses moyens de subsistance, la força de lever le siège, le 21 novembre, et de se retirer par les Pyrénées. Toute la partie du royaume située au midi de cette chaîne, se soumit alors au roi d'Aragon. Une trève conclue, le 1er avril 1513, à Orthès pour une année seulement, mais renouvelée depuis, mit fin à la guerre de Navarre, et Ferdinand le Catholique incorpora, en 1515, ce royaume à ses autres états.

Expéditions en Afrique.

La première expédition en Afrique fut entreprise en 1509. La conquête d'Oran en était le but, et le

cardinal Ximenez de Cisneros, archevêque de Tolède, en fit les frais pour compte de l'archevêché. Le comte Pierre de Navarro, un des plus célèbres capitaines du seizième siècle [1], la commanda, et le cardinal lui-même y prit part. Le 18 mai, la ville fut prise de force. Prise d'Oran, 1509.

Au commencement de l'année suivante, le comte de Navarro partit à la tête de 10,000 hommes pour une seconde expédition. Le 6 janvier, il débarqua près de Bugie (Boudjeïah), défit les troupes du souverain de cette ville et se rendit maître de la place. Cette conquête répandit une si grande terreur en Afrique, que les rois d'Alger, de Tunis et de Tremecen se reconnurent vassaux de l'Espagne. Après avoir cherché des renforts en Sicile, le même général débarqua, le 26 juillet, à Tripoli, et après un combat sanglant prit cette ville d'assaut. Prise de Bugie et de Tripoli, 1510.

Don Garcias de Toledo, fils aîné du duc d'Albe, étant arrivé à Tripoli avec de nouvelles troupes, et ayant pris le commandement général, on fit, le 28 août, une tentative sur l'île des Gerbes (Zerbi); mais les Espagnols, fatigués par une marche de deux heures dans un sable brûlant, furent attaqués par les Maures et totalement battus. Ils perdirent 4000 hommes, et Garcias de Toledo lui-même fut tué. Navarro reçut les débris de l'armée sur les vaisseaux, et les ramena à Tripoli. Les Espagnols fortifièrent cette ville, qui fut réunie au royaume de Sicile. Lorsque par la suite Charles-Quint établit les chevaliers de S. Jean dans

[1] Voy. vol. XV, *passim*.

l'île de Malte, il leur donna aussi la ville de Tripoli que l'Ordre conserva jusqu'en 1551.

Testament de Ferdinand le Catholique.

Ferdinand le Catholique qui n'éprouvait envers l'archiduc Charles, prince des Asturies, son petit-fils, que des sentimens de jalousie, fut comblé de joie, lorsque sa nouvelle épouse lui donna, en 1509, un fils qu'il nomma Jean, prince de Gironne. Ce prince qui devait enlever à Charles les couronnes d'Aragon, de Naples, de Sicile et de Sardaigne, étant mort la même année, Ferdinand eut recours à des médicamens pour reprendre des forces que l'intempérance de sa jeunesse plus que son âge [1] lui avait fait perdre. Sa constitution en souffrit, il tomba dans une langueur habituelle qui le rendit presque inhabile aux affaires. Son aversion pour Charles s'en accrut, et il fit un testament par lequel il donna à l'archiduc Ferdinand, second fils de Philippe d'Autriche et de Jeanne la Folle, qui, ayant été élevé en Espagne, était plus agréable à la nation, la régence de tous ses royaumes jusqu'à l'arrivée de son frère ; il lui conféra en même temps la dignité de grand maître des trois ordres militaires. Cependant ses conseillers lui ayant représenté sur son lit de mort que par l'une de ces dispositions il mettait Ferdinand en état de disputer le trône à son frère, et que par l'autre il dépouillait la couronne de sa principale force, il changea ces dispositions par un codicile signé quelques heures avant sa mort, révoqua toutes les dispositions faites en faveur de l'archiduc Ferdinand, en laissant toutefois à ce prince un apa-

[1] Il avait cinquante-sept ans.

nage de 50,000 ducats par an. Il nomma régent du royaume de Castille, le cardinal Ximenez de Cisneros, archevêque de Tolède, et régent d'Aragon, Alphonse, son fils naturel, qui était l'archevêque de Saragosse. Il mourut le 23 janvier 1516, à l'âge de soixante-quatre ans, un mois après Gonzalve de Cordoue, le grand capitaine, qui avait conquis pour lui le royaume de Naples, et que depuis dix ans il laissait languir dans l'exil.

Caractère de Ferdinand le Catholique.

Si l'on veut juger avec impartialité le caractère de Ferdinand le Catholique, il faut distinguer l'homme et le roi, et envisager le roi séparément dans ses rapports envers ses sujets et dans ceux où il se trouvait avec d'autres princes. Le trait dominant du caractère de Ferdinand était son attachement à la religion; cet attachement fut le mobile de toutes ses actions; mais la piété de ce prince ne fut ni éclairée, ni tempérée, comme celle de son épouse, par la bonté et la sensibilité; c'était une piété sévère qui ne laissait accès à aucun sentiment d'humanité. L'âme de Ferdinand n'avait pas d'élévation; elle n'était susceptible d'aucun mouvement de reconnaissance, de magnanimité ni de libéralité. Il passait pour avide, et on ne peut le laver de ce reproche; mais il n'était avide ni par amour pour la dépense, ni pour thésauriser. Il était juste envers tous ses sujets, pouvu qu'ils fussent catholiques; il protégeait les faibles contre les grands; il réprimait sévèrement la corruption des magistrats et la violence des grands. Il estimait les personnes qui se distinguaient soit dans l'art militaire, soit dans les sciences.

Sa conduite envers le plus grand capitaine de son temps, Gonzalez Fernandez de Cordoue, dont nous avons eu occasion de parler ailleurs, fut ingrate; la reconnaissance ne peut exister sans cette élévation d'âme qui manquait à Ferdinand; c'est une vertu rare chez les souverains dans lesquels l'éducation et les habitudes en étouffent le germe. Dans ses rapports avec d'autres princes, Ferdinand fut sans foi; mais ses principes religieux sanctifiaient à ses yeux sa déloyauté. La réputation qu'il a laissée en Europe, a fait exécrer sa mémoire; elle est chérie en Espagne, parce qu'il fut un bon roi, quoiqu'il ne fût pas un homme estimable.

Ferdinand fut nommé le Catholique par une bulle du pape Alexandre VI, de l'année 1496, à cause du zèle qu'il avait montré pour la religion par l'expulsion des Juifs : Alexandre lui donna ce titre pour lui et ses successeurs, et voulut qu'ils fussent nommés Sérénissimes rois d'*Espagne*; mais les rois de Portugal protestèrent contre ce dernier titre qui ne prévalut que par la suite.

SECTION VII.

Règne de Charles Ier, roi d'Espagne, 1516—1556.

L'archiduc Charles, prince des Asturies, fils aîné du roi Philippe et de Jeanne la Folle, né le 24 février 1500, réunissait sur sa tête quatre riches successions. De son père, et, par celui-ci, de son aïeule, Marie de Bourgogne, il avait hérité en 1506 la plus grande partie des Pays-Bas et la Franche-Comté. Des droits de sa mère que nous regardons comme morte, quoiqu'elle vécût jusqu'en 1555, il était roi de Castille, de Léon et de Grenade. Son aïeul maternel lui laissa, en 1516, les royaumes d'Aragon et de Valence, les comtés de Barcelone et de Roussillon, les royaumes de Navarre, de Naples, de Sicile et de Sardaigne. Enfin, à la mort de son aïeul paternel, l'empereur Maximilien Ier, les états de celui-ci devaient lui être dévolus, en commun avec son frère Ferdinand : c'était l'Autriche, la Stirie, la Carinthie, la Carniole, le Tirol et la Souabe autrichienne, à laquelle appartenaient le Sundgau et la Haute-Alsace. Il faut ajouter à tous ces pays les possessions en Afrique et en Amérique, qui faisaient partie de la monarchie de Castille. Enfin Charles Ier fut élevé, en 1519, à la dignité d'empereur romain, roi d'Allemagne.

Possessions héréditaires de ce prince.

Ces possessions étendues et les rapports multipliés qui en naquirent, auraient suffi pour envelopper Charles Ier dans une quantité de discussions politiques,

de guerres et d'entreprises; deux circonstances contribuèrent encore à les augmenter. Le hasard voulut que pendant trente années de son règne le trône de France fût occupé par un prince aussi actif, aussi entreprenant, aussi ambitieux que lui; par un prince que la nature paraît avoir voulu lui opposer comme un digne rival de sa gloire. La seconde circonstance fut la révolution qui, sous son règne, eut lieu dans la religion, et qui fut pour Charles une source intarissable d'embarras et de chagrins.

Quoique les royaumes d'Espagne formassent le pivot de la puissance de Charles, et que ce fût de là qu'il tirât les principaux moyens qui le mirent en état d'exécuter ses vastes entreprises, enfin que ce fût pour l'Espagne qu'il conquit le duché de Milan, seul fruit de ses longues guerres, cependant ce royaume resta si étranger à ses guerres, et les évènemens se passèrent si loin de la péninsule transpyrénéenne, que ce serait effacer pour ainsi dire le caractère européen de ces évènemens, que de vouloir les faire entrer dans un chapitre qui traite de l'histoire d'Espagne. Ils ont trouvé leur place lorsqu'il était question de faire voir Charles comme empereur d'Allemagne, et comme premier prince de la chrétienté. Nous avons réservé au présent chapitre les affaires qui concernent l'Espagne en particulier. Ainsi, après avoir donné le précis de ce qui s'est passé en Espagne jusqu'au départ de Charles pour l'Allemagne, nous parlerons de la guerre civile de Castille de 1522, des deux expéditions de Charles en Afrique, du changement opéré

par ce prince dans la constitution de la Castille, enfin de son abdication et de sa mort. Nous traiterons, au chapitre XIII, de la fondation de l'ordre des Jésuites, qui eut lieu sous son règne.

Administration du cardinal Ximenez.

Le cardinal Ximenez, car c'est sous ce simple prénom que Cisneros est connu, âgé de près de quatre-vingts ans, prit, immédiatement après la mort de Ferdinand le Catholique, les rènes du gouvernement en Castille et les tint avec fermeté. Le premier acte du jeune Charles fut une violation des privilèges des cortès et une offense de la nation. Il prit le titre de roi de Castille et d'Aragon, qui n'appartenait qu'à sa mère, dont ni les États de Castille, ni ceux d'Aragon, n'avaient déclaré l'incapacité. Malgré le mécontentement que cette démarche causa, Charles fut, le 5 avril, tranquillement proclamé, à Madrid, roi de Castille. Les Aragonais ne montrèrent pas la même facilité; ils ne le reconnurent, jusqu'à son arrivée, que sous le titre de prince. Lorsque Ximenez prit la régence de Castille, Adrien Florent, d'Utrecht, doyen de Louvain, qui avait été précepteur de Charles, produisit des pleins pouvoirs qui lui déféraient la régence; Ximenez le reconnut pour son collègue, mais, en le traitant avec beaucoup d'égards, il se réserva toute l'autorité.

Ximenez employa le temps de sa régence à étendre l'autorité royale, en réprimant les usurpations de la noblesse et en supprimant les concessions de pensions et de domaines faites sous le dernier règne. Il établit les finances sur un excellent pied, et introduisit une

sage économie dans toutes les branches de l'administration. Il acquit ainsi de grands droits à la reconnaissance de Charles; il n'en éprouva que de l'ingratitude. Cédant à ses pressantes sollicitations, ce prince arriva en Espagne, le 13 septembre 1517; il montra très-peu d'estime pour le cardinal, auquel il devait plutôt du respect, et lui écrivit, le 8 novembre, qu'il l'autorisait à se retirer dans son diocèse. L'âme fière de Ximenez ne supporta pas cette humiliation : ce grand homme mourut peu d'heures après avoir lu la lettre du roi. Pour faire en peu de mots l'éloge de Ximenez, un historien dit : « C'est le seul ministre que ses contemporains aient honoré comme un saint, et à qui, pendant son administration, le peuple ait attribué le don de faire des miracles. » Ximenez doit être placé au rang des promoteurs de l'étude des Écritures sacrées, par la publication de la célèbre Bible polyglotte d'Alcala (*Biblia polyglotta complutensia*), qui est son ouvrage. Cette entreprise est d'autant plus méritoire qu'elle précéda la réformation [1].

Premier voyage de Charles en Espagne, 1517.

A peine Charles fut-il arrivé en Espagne, qu'il se rendit odieux à la nation par l'influence qu'il laissa prendre aux Flamands au milieu desquels il avait été élevé, et principalement à Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, son ancien gouverneur [2]. Les cortès de Castille, qu'il convoqua à Valladolid au commencement de 1518, ne lui reconnurent la qualité de roi qu'à condition que dans tous les actes publics le nom de la reine Jeanne, sa mère, précédât le sien.

[1] Voy. vol. XIII, p. 62. [2] Voy. vol. XV, p. 18.

Il fut plus difficile pour lui d'être reconnu roi par les Aragonais, dont il tint les cortès à Saragosse. De là il se rendit à Barcelone, où il reçut la nouvelle de la mort de l'empereur Maximilien, son aïeul, qui était arrivée le 12 janvier 1519. Les États de la Catalogne se montrèrent beaucoup plus difficultueux encore que ceux d'Aragon à accorder ses demandes; leur résistance le força à prolonger son séjour à Barcelone, où il était encore quand on vint lui annoncer que, le 28 juin, il avait été élu empereur. Depuis ce moment, dans tous les actes qu'il publia en qualité de roi d'Espagne, il prit le titre de Majesté, qu'aucun roi ne portait encore. Après avoir reçu des preuves réitérées du mécontentement que son séjour en Espagne avait donné à la nation, il s'embarqua à la Corogne, et mit à la voile, le 22 mai 1520, pour se rendre en Allemagne. Il avait conféré la régence de Castille à Adrien d'Utrecht, alors décoré de la dignité de cardinal, la vice-royauté d'Aragon à Juan de Lanuzo, et celle de Valence à Diego Mendoza, comte de Melito.

Charles prend le titre de Majesté.

Son départ pour l'Allemagne, 1520.

A peine Charles, que depuis ce moment nous nommerons l'empereur Charles-Quint, eut-il quitté le sol de l'Espagne, qu'une révolte dangereuse éclata en Castille. Les villes de Tolède et de Ségovie en donnèrent l'exemple. Le cardinal Adrien, homme vertueux, n'avait pas les talens qu'exigeaient les circonstances; d'ailleurs son autorité était méconnue comme celle d'un étranger. Le soulèvement des communes n'était pas l'effervescence momentanée d'une population irritée; c'était l'exécution d'un plan mûri par un

Révolte des villes de la Castille, 1520.

jeune seigneur de haute naissance, doué d'autant de talens et de courage, que d'ambition, par Jean de Padilla. Son but était d'établir la liberté publique sur une base solide, en rendant les communes l'ordre le plus puissant de l'état : la tendance de ses efforts et de ceux de ses amis était la république. C'était la même disposition des esprits qui, à des époques périodiques, a troublé successivement un état européen après l'autre.

Une assemblée générale des députés de presque toutes les villes qui avaient droit d'envoyer des représentans aux cortès, eut lieu à Avila. Les communes y formèrent une confédération qu'ils nommèrent la *Sainte Ligue*. Ils envoyèrent une députation au cardinal pour le requérir de déposer la charge de régent qu'en sa qualité d'étranger il ne pouvait exercer légalement. Padilla alla à Tordesillas où résidait toujours la reine Jeanne, et, le 29 août 1520, se rendit maître de la personne de cette princesse. Elle s'éveilla, dit-on, de sa léthargie, déclara qu'elle avait ignoré et la mort de son père et les souffrances dont son peuple se plaignait, et qu'elle allait prendre les rênes du gouvernement pour y remédier. Elle retomba bientôt, il est vrai, dans son ancien état, si toutefois elle en était jamais sortie, et on ne put obtenir d'elle aucune signature ; la Ligue eut grand soin de cacher cette circonstance, et gouverna depuis ce moment le royaume sous le nom de la reine.

Charles-Quint qui reçut ces nouvelles pendant son séjour en Flandre, en fut très-alarmé. Comme il crai-

gnait que la France ne se mêlât des troubles du royaume, il essaya de ramener les mécontens à l'obéissance par des concessions, tout en se préparant à les réduire par la force, si les moyens de douceur n'étaient pas suffisans. Il adjoignit au cardinal comme membres de la régence, l'amiral de Castille, Frédéric Henriquez [1], et le grand connétable de Castille, Iñigo Fernandez de Velasco, comte de Haro et duc de Frias, deux seigneurs qui jouissaient d'une grande considération bien méritée.

Les concessions que le jeune monarque était disposé à accorder, auraient pu satisfaire la nation, si la Ligue, enflée de ses succès, n'avait haussé ses prétentions. Au lieu de demander la réforme des abus, les communes dressèrent, pour être présentée au souverain, une remontrance pleine de principes démocratiques, et attaquant non-seulement la prérogative royale, mais aussi les privilèges des nobles. En dévoilant ainsi leur plan, elles aliénèrent de leur cause les nobles qui avaient favorisé leurs premières démarches. Ils se déterminèrent dès-lors à assister le souverain et commencèrent à rassembler leurs vassaux.

Les députés envoyés en Allemagne pour présenter à l'empereur la remontrance de la Ligue, n'ayant pas été admis en sa présence pour se décharger de leur

[1] La famille Henriquez, qui possède depuis le milieu du quatorzième siècle la charge d'amiral de Castille, à titre héréditaire, et le comté de Trastamare, descend de Frédéric, fils naturel d'Alphonse XI. Le frère de Frédéric acquit le duché de Medina di Rio-secco.

mission, les confédérés prirent les armes et se mirent en campagne avec 20,000 hommes dont le commandement fut confié à Pierre Giron, fils aîné du comte d'Uruenca. L'armée des régens et de la noblesse, composée de troupes bien meilleures que celle de la Ligue, était sous les ordres de Pierre, comte de Haro, fils aîné du connétable. Dans la nuit du 5 décembre 1520, ce général surprit Tordesillas et s'assura de la personne de la reine.

Juan de Padilla et Marie Pacheco.

Ce coup répandit la consternation parmi les rebelles ; Giron, accusé de trahison, fut chassé, et Padilla chargé du commandement. Comme ce parti manquait absolument d'argent et n'osait en lever sur le peuple, il fut tiré de cet embarras par Marie Pacheco, épouse de Padilla, femme d'un grand caractère, audacieuse et remplie du fanatisme de la liberté. Elle proposa de s'emparer des riches ornemens de la cathédrale de Tolède, et voilant le sacrilège sous l'apparence hypocrite de la piété, cette dame et les personnes de sa maison se rendirent à l'église en procession solennelle, vêtues d'habits de deuil, les yeux en larmes, se frappant le sein, et là, se prosternant à genoux, elles implorèrent le pardon des saints dont elles allaient dépouiller les autels.

La répugnance qu'éprouvait la noblesse à en venir aux mains avec les communes, disposa cependant les régens à essayer les voies de la négociation; mais l'assemblée des députés de la Ligue, devenant de jour en jour plus factieuse, trahit son projet de dépouiller les nobles de tous les biens de la couronne qu'eux ou leurs

ancêtres avaient usurpés. Cette imprudence la perdit. Il fallut enfin remettre la décision de la querelle au sort des armes, et, le 23 avril 1521, Padilla fut entièrement défait près de Villalar par le comte de Haro; lui-même blessé et démonté fut fait prisonnier. Dès le lendemain il fut condamné, sans aucune procédure régulière, à perdre la tête. Il mourut avec la résignation d'un chrétien, et avec l'exaltation d'un homme qui se croit le martyr d'une bonne cause. Sa cause était condamnable sans doute; les intentions de cet homme fanatique paraissent avoir été pures.

Fin de la révolte, 1522.

Toutes les villes se soumirent alors, et la Ligue fut dissoute. Il faut excepter la seule ville de Tolède que la veuve de Padilla défendit avec un courage vraiment héroïque. Ses troupes battirent en plusieurs sorties les royalistes qui assiégeaient la ville. A la fin le clergé qui ne pardonnait pas à donna Marie la spoliation de la cathédrale, suscita contre elle la populace en l'accusant de sortiléges. Les habitans, fatigués de la longueur du siége, la chassèrent de la ville, le 26 octobre, et se rendirent aux régens. Marie Padilla se retira dans la citadelle qu'elle défendit quatre mois avec un courage étonnant. Réduite enfin à la dernière extrémité, elle eut l'adresse de s'échapper à la faveur d'un déguisement, et se réfugia en Portugal. La citadelle se rendit le 10 février 1522, et la tranquillité fut rétablie dans la Castille.

Retour de Charles-Quint en Espagne, 1522.

Charles-Quint, arrivé en Espagne le 17 juin, apaisa entièrement les esprits par sa conduite prudente et généreuse. Une vingtaine de coupables seulement

périt par la main des bourreaux, après quoi il publia une amnistie générale. L'année suivante, il convoqua une assemblée des cortès, mais il envoya aux corrégidors le modèle des instructions que les villes devaient donner à leurs députés. Elles renfermaient le mandat d'accorder au roi le subside, de délibérer sur ses propositions, de faire tout ce qu'il demanderait, pourvu que ce fût pour servir Dieu et le roi. L'introduction de ces mandats limités est le premier changement que Charles fit à la constitution. Il fut immédiatement suivi du second. Anciennement les cortès présentaient d'abord, selon l'usage, leurs griefs, pour que le roi y fît droit avant qu'on s'occupât du subside; Charles renversa cet ordre, et ne permit de lui présenter des griefs qu'après le vote du subside. Cet exemple forma précédent pour la suite. Deux autres mesures de Charles achevèrent de le rendre maître des assemblées nationales. Il défendit toute délibération en l'absence du président nommé par lui, et il introduisit un système de corruption qui, dit-on, était inconnu avant lui en Espagne, quoique son gouvernement fût représentatif.

Guerre avec la Porte, 1532.

Pendant l'expédition que Soliman Ier, le plus grand des sultans ottomans fit, en 1532, dans le cœur de l'Autriche, Charles-Quint, pour faire une diversion en faveur du roi Ferdinand, son frère, envoya l'amiral André Doria en Morée [1]. Le 19 septembre, ce célèbre marin s'empara de l'importante place de Corone, et ensuite de Patras. Lorsque, l'année suivante, Fer-

[1] Voy. vol. XV, p. 83.

dinand conclut à Constantinople une paix humiliante, la première qui ait existé entre la maison d'Autriche et la Porte, le fier padichah refusa d'y comprendre Charles, qu'il n'appelait que roi d'Espagne, et auquel il ne pouvait pas pardonner d'avoir osé s'intituler empereur et traiter le grand-seigneur comme son égal. Corone ne resta pas long-temps entre les mains des Espagnols. Après avoir bravement soutenu un siège fort dur, la garnison fut obligée de se rendre aux Ottomans, au mois d'août 1533.

La guerre avec la Porte prit alors une autre direction; l'Afrique devint son théâtre. Il sera raconté dans l'histoire de l'empire ottoman, par quels moyens un aventurier de Lesbos, nommé Khaïraddedin, mais plus connu sous le nom de Barberousse, avait trouvé moyen de se rendre maître, avec le secours de Soliman Ier, des royaumes d'Alger et de Tunis, qu'il soumit à la suzeraineté de la Porte. Nommé amiral de toute la mer Méditerranée, il troubla par ses pirateries le commerce de toutes les nations européennes, et menaçait d'expulser les Espagnols de ce qu'ils possédaient encore en Afrique. Les sollicitations de Muleï-Hasan, roi détrôné de Tunis, celles de l'ordre de Malte, et son propre intérêt, décidèrent Charles-Quint à entreprendre une expédition en Afrique pour rétablir Muleï.

Première expédition d'Afrique, 1535.

Le port de Cagliari fut le rendez-vous général des vaisseaux flamands, espagnols, portugais, siciliens, pontificaux, destinés à cette expédition, à laquelle l'empereur en personne prit part. La flotte, composée

de près de 500 navires, commandée par André Doria, et portant plus de 30,000 hommes de troupes réglées, sous les ordres d'Alphonse d'Avalos, marquis de Guast, partit de Cagliari, le 16 juillet 1535, et prit terre à la vue de Tunis, où elle trouva Barberousse bien préparé à la recevoir. L'empereur investit sur-le-champ le fort de la Goulette, défendu par 6,000 Turcs et 300 canons, et le prit d'assaut, le 25 juillet. Cette conquête le rendit maître de l'arsenal et de la marine de Barberousse, qui, se trouvant à la tête d'une armée de 50,000 hommes, résolut de livrer bataille. Avant cependant de quitter Tunis ce barbare voulut faire massacrer 10,000 esclaves chrétiens qu'il tenait dans les fers. Il en fit la proposition à ses officiers qui, saisis d'horreur, l'engagèrent à y renoncer : toutefois l'évènement prouva que les appréhensions de Barberousse avaient été fondées; car ces mêmes esclaves ayant brisé leurs fers tournèrent contre leurs tyrans les canons de la citadelle où ils étaient enfermés et contribuèrent puissamment à la victoire que Charles-Quint remporta. Barberousse se sauva à Bonne; les troupes impériales entrèrent à Tunis, pillèrent la ville, en tuèrent plus de 30,000 habitans et en réduisirent 10,000 en esclavage : 30,000 esclaves chrétiens qu'on trouva dans la ville ou les environs, furent délivrés.

Le roi de Tunis se reconnait vassal de Charles Quint.

Charles-Quint conclut, le 17 août, un traité avec Muley-Hasan, roi de Tunis que Barberousse avait détrôné. Ce prince se reconnut son vassal, donna la liberté à tous les esclaves chrétiens qui se trouvaient

alors dans ses états, de quelque nation qu'ils fussent. Outre le fort de la Goulette dont l'empereur resta en possession, tous les ports du royaume qui étaient fortifiés lui furent remis, et Muley-Hasan promit de payer tous les ans 12,000 ducats pour l'entretien de la garnison de la Goulette. Immédiatement après, Charles-Quint s'embarqua [1].

Cette expédition fut sinon l'époque la plus importante, au moins la plus glorieuse du règne de Charles-Quint: 20,000 esclaves qu'il délivra et auxquels il fournit des habits et de l'argent pour s'en retourner dans leur patrie, exaltèrent partout sa générosité et sa puissance.

La seconde expédition de l'empereur, qui eut lieu en 1541, était dirigée contre Alger. Cette ville, restée en 1535, sous la domination des Turcs, était devenue, depuis la conquête de Tunis, le réceptacle de tous les pirates. André Doria déconseilla à l'empereur cette expédition, parce que la saison où il voulait l'entreprendre rendait l'approche des côtes d'Alger trop dangereuse; mais Charles-Quint persista dans sa résolution. Le rendez-vous était encore à l'île de Sardaigne; les troupes se montaient à 20,000 hommes d'infanterie et 2,000 de cavalerie, tant Espagnols, qu'Italiens et Allemands, pour la plupart vieux soldats; il y avait de plus 3,000 volontaires, la fleur de

Seconde expédition d'Afrique, 1541.

[1] *Hans Vermeyen*, peintre flamand que Charles-Quint avait pris avec lui, représenta les évènemens de la guerre d'Afrique en dix grands cartons qui se trouvent au belvédère de Vienne. Voy. *Archiv für Gesch.*, 1820. IV. V.

la noblesse italienne et espagnole, et 100 chevaliers de Malte avec 1,000 soldats de l'Ordre : il y avait aussi beaucoup de dames espagnoles comme s'il n'avait été question que de décerner les prix d'un tournois.

Ce fut le 20 octobre 1541, que l'empereur débarqua dans la baie de Temendfust, à quelques lieues d'Alger. Hasan Aga qui, à la place de Barberousse, commandait dans cette ville, n'avait que 6,000 hommes à opposer aux Chrétiens; il aurait infailliblement succombé, s'il ne lui était survenu un allié contre lequel la supériorité de Charles-Quint fut impuissante. C'était le ciel lui-même. Deux jours après le débarquement de l'empereur, il tomba une pluie si violente que tout le camp fut inondé, au point que les troupes à chaque pas qu'elles faisaient entraient dans l'eau jusqu'à mi-jambe. En même temps une tempête que Doria déclara la plus furieuse qu'il eût vue pendant cinquante ans de navigation, détruisit une partie de la flotte, dispersa tous les vaisseaux et força l'amiral de se retirer avec ce qui en restait sous le cap de Temendfust. Il fit inviter le lendemain l'empereur à s'y rendre par terre. Cette marche de trois lieues qui dura trois jours fut excessivement pénible par la difficulté des lieux, par l'impossibilité de se procurer des vivres qui étaient en abondance sur la flotte dont on ne pouvait approcher, et par la poursuite de l'ennemi. Charles répara par la noblesse de sa conduite, sa fermeté, son courage et son humanité l'entêtement qui lui avait fait entreprendre cette expédition. A Metafuz ou Temendfust, l'armée trouva des vivres et des vaisseaux;

mais pendant le retour une nouvelle tempête dispersa la flotte, et les vaisseaux n'arrivèrent qu'au commencement de décembre, les uns en Espagne, les autres en Italie.

Les guerres entre Charles-Quint et François Ier avaient été suspendues par la trève de dix années qui avait été conclue à Nice, le 18 juin 1538 [1]. Peu de temps après, une révolte presque générale éclata dans les armées impériales auxquelles on devait depuis long-temps la solde. L'habileté des généraux qui surent se procurer de l'argent pour payer une partie des soldats qu'ensuite ils licencièrent, tira Charles pour le moment de cet embarras; mais il lui fallut alors des ressources extraordinaires pour s'acquitter, et il n'en avait d'autres à espérer que de ses sujets de Castille. En conséquence il assembla les États de ce royaume à Tolède, le 1er novembre 1538, leur exposa les grandes dépenses où l'avaient jeté ses opérations militaires, et les dettes immenses qu'il avait été obligé de contracter, et leur proposa un impôt général sur toutes les marchandises, sous le nom d'*assises*. Le clergé, à qui une bulle du pape avait ordonné d'assister l'empereur dans sa guerre contre les Turcs, accéda sur-le-champ à la demande du souverain; mais les deux autres ordres s'y opposèrent. La résistance fut surtout très-forte de la part de la noblesse, à la tête de laquelle se trouvait Iñigo Fernandez de Velasco, connétable de Castille, le même qui avait, en qualité de régent, concouru à apaiser la révolte de 1522. Les nobles rejetèrent avec Cortès de Tolède, 1538.

[1] Voy. vol. XV, p. 103.

force un impôt qui, en les frappant à l'égal des bourgeois, était contraire au privilège de leur ordre, qui les rendait exempts de toutes les taxes. Réunis à l'ordre des villes, ils invitèrent l'empereur à résider en Espagne et à ne pas se mêler d'affaires étrangères à ce pays ; dans ce cas, disaient-ils, les revenus fixes de la couronne seraient plus que suffisans pour subvenir à tous les besoins du gouvernement.

Les cortès sont remplacées par les députés de dix-huit villes de Castille.

Après avoir inutilement employé tous les moyens pour fléchir les États, Charles les congédia, bien résolu de ne plus les convoquer jamais dans la forme accoutumée jusqu'alors. C'est l'époque de la décadence de la noblesse espagnole qui perdit toute influence politique, puisque, depuis 1538, toutes les fois qu'il était question d'imposer des taxes publiques, les rois d'Espagne n'ont appelé que les représentans de dix-huit villes. Il y avait anciennement quarante-huit villes en Castille ayant droit d'envoyer des députés aux cortès ; mais, depuis 1505, il n'y en avait plus que dix-huit, sans qu'on sache comment cette réduction s'est opérée. Quoi qu'il en soit, depuis que les rois remplacèrent les cortès générales par trente-six députés des dix-huit villes, ils avaient en ceux-ci une assemblée entièrement dévouée à la cour. Ce fut ainsi que le zèle avec lequel la noblesse avait contribué, en 1521, à abaisser un des ordres de l'état, fut récompensé par le bouleversement de la constitution, et que le corps de noblesse de l'Europe le plus fier, le plus récalcitrant contre la prérogative royale, perdit le plus beau de ses droits, celui d'exercer

conjointement avec le roi la puissance législative.

Depuis quelque temps, Charles-Quint nourrissait le projet d'abdiquer. On a fait beaucoup de conjectures sur les motifs qui l'ont porté à cette résolution extraordinaire; il paraît qu'ils étaient fort simples. La goutte dont il avait été affecté depuis sa jeunesse, en augmentant d'année en année de violence, avait détruit la vigueur de son tempérament et altéré les facultés de son âme. Le fardeau du gouvernement devint trop pénible pour ses forces épuisées. Surpris avant l'âge par les incommodités de la vieillesse, il voulut dérober sa faiblesse aux regards du public. Sa mère apportait un obstacle à l'exécution de ce projet. Quoique depuis près de cinquante ans son esprit fût aliéné, elle était toujours censée gouverner l'Espagne, conjointement avec son fils, et les Espagnols avaient un si grand respect pour elle, qu'ils n'auraient jamais consenti à reconnaître pour leur souverain le fils de l'empereur, qu'ils n'aimaient pas, à moins qu'elle n'eût consenti à l'associer au trône; mais dans l'état où elle était, on ne put se flatter d'obtenir ce consentement. Enfin sa mort qui arriva le 13 avril 1555, lorsqu'elle avait soixante-seize ans, leva cette difficulté, en laissant Charles seul maître de la couronne d'Espagne.

Abdication de Charles-Quint, 1555.

Dans une assemblée solennelle des États des Pays-Bas, convoquée à Bruxelles, l'empereur résigna, le 25 octobre 1555, ces provinces à Philippe, son fils, auquel il avait conféré, le 11 octobre 1540, le duché de Milan[1]. Quelques semaines après (les historiens va-

[1] Voy vol. XV, p. 116.

rient sur la date), dans une assemblée non moins solennelle, il résigna à ce fils les couronnes d'Espagne avec toutes leurs dépendances, se réservant une pension annuelle de 100,000 écus. Il avait cédé, dès l'année 1521, à Ferdinand, son frère, les pays héréditaires de la maison d'Autriche, en Allemagne; en 1531, il avait fait élire ce prince roi des Romains, et son successeur à l'Empire. Il se repentit de cette dernière disposition, et fit à son frère des offres avantageuses pour qu'il renonçât à la dignité impériale qu'il voulait alors faire passer sur son fils. Ferdinand s'y étant constamment refusé, Charles se démit, le 7 septembre 1556, du gouvernement de l'Empire [1].

Retraite de Charles-Quint dans un couvent.

Le 17 septembre de la même année, il s'embarqua dans le port de Rammekens ou Zéebourg, qu'il avait construit en 1547, et, après onze jours de navigation, arriva à Laredo, dans la Biscaye. Porté à Burgos, tantôt dans une chaise, tantôt dans une litière, à cause de ses souffrances, il fut obligé de rester quelques semaines dans cette ville, parce qu'il ne pouvait pas congédier ses serviteurs, son fils ayant négligé de lui faire toucher la première moitié de sa modique pension. Enfin il arriva à Valladolid où il prit congé de ses deux sœurs, Éléonore, veuve de François Ier, roi de France, et Marie, veuve de Louis II, roi d'Hongrie, qui l'avaient accompagné dans son voyage et demandaient vainement à partager sa retraite. Le 24 février 1557, il entra, avec douze domestiques, dans un petit bâtiment qu'il avait fait construire, près du monastère de

[1] Voy. vol. XV, p. 178.

S. Just, dans la province d'Estramadoure. Ce fut là que, cultivant de ses propres mains un petit jardin attenant à sa maison, s'occupant avec Jean Torriani de Crémone, habile mécanicien, à construire des modèles de machines, des automates et des horloges, consacrant une grande partie de son temps à des exercices de piété, se délassant quelquefois en se promenant dans un bois voisin, monté sur un petit cheval, le seul qu'il eût conservé, et suivi d'un domestique à pied, l'ancien maître des deux mondes chercha la tranquillité d'esprit dont il n'avait pu jouir au milieu de sa grandeur. Au bout d'une année de retraite ses souffrances augmentèrent, et il perdit le goût de toute occupation et de tout amusement. Il assujétit alors sa vie à toute l'austérité de la règle monastique, passait presque tout son temps à chanter avec les moines les hymnes du Missel, se donnait fréquemment la discipline, jusqu'à faire couler son sang. Un mouvement de piété mélancolique lui inspira le désir de voir célébrer ses obsèques avant sa mort : il y assista, couché dans un cercueil. Le lendemain de cette cérémonie lugubre, il fut saisi de la fièvre, dont il ne se releva plus; il expira le 21 septembre 1558, âgé de cinquante-huit ans. Nous avons tracé son caractère dans un autre chapitre de ce livre[1]. Mort de Charles Quint, 1558.

Charles avait vécu depuis 1526 jusqu'en 1539 dans un mariage bien assorti avec la belle Isabelle de Portugal, fille du roi Émanuel. Il en eut un fils, Philippe, son successeur, et deux infantes qui lui survécurent, Sa famille.

[1] Voy. vol. XV, p. 179.

Marie, épouse de l'archiduc Maximilien qui fut par la suite empereur, et Jeanne qui fut la mère du malheureux Sébastien, roi de Portugal. Avant son mariage, il avait eu d'une dame flamande une fille naturelle qu'il nomma Marguerite, et qu'il maria successivement à Alexandre de Médicis, premier duc de Florence, et à Octave Farnèse, second duc de Parme : elle fut la mère du célèbre héros Alexandre Farnèse. Pendant son veuvage, il eut une liaison avec une demoiselle allemande, Barbe de Blomberg, de Ratisbonne, qui lui donna, en 1547, un fils, le célèbre don Juan d'Autriche, dont il avait confié l'éducation à Louis Quixada, seigneur de Villa Garcia de Campos. On laissa ignorer à l'enfant sa naissance jusqu'à ce que, conformément à la dernière volonté de Charles-Quint, Philippe II, arrivé en Espagne, en 1559, le reconnut pour son frère, et lui donna un état conforme à son nouveau rang.

Addition à la page 182.

Après ces mots : Cette manufacture fut transférée aux Gobelins en 1603, *ajoutez :* L'année suivante fut fondée la manufacture de tapis façon de Perse, dite la *Savonnerie*, située au bas de Chaillot, dont Pierre Dupont et Simon Bourdet furent les premiers directeurs. Paris dut aussi à ce monarque l'achèvement du Pont-Neuf dont Charles Marchand fut l'architecte. Henri III en avait fait commencer la construction en 1578 par Jacques Androuet du Cerceau ; mais le travail avait été interrompu après la pose de quatre piles.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE DIX-SEPTIÈME VOLUME.

FIN DU TOME DIX-SEPTIÈME.

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789.

A. PIHAN DELAFOREST,
IMPRIMEUR DE LA COUR DE CASSATION,
rue des Noyers, nº 37.

COURS D'HISTOIRE

DES

ÉTATS EUROPÉENS,

DEPUIS LE BOULEVERSEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN D'OCCIDENT JUSQU'EN 1789;

PAR

MAX. SAMSON-FRÉD. SCHOELL,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DES TRAITÉS DE PAIX, ET DE CELLES DES LITTÉRATURES GRECQUE ET ROMAINE.

TOME DIX-HUITIÈME.

PARIS,

L'AUTEUR, rue du Cherche-Midi, nº 14.
A. PIHAN DELAFOREST, rue des Noyers, nº 37.
GIDE FILS, rue Saint-Marc, nº 20.

BERLIN,

DUNCKER ET HUMBLOT.

1831.

SUITE DU LIVRE VI.

SUITE DU CHAPITRE VIII.

Histoire d'Espagne, depuis le milieu du quinzième siècle jusqu'en 1621.

SECTION VIII.

Règne de Philippe II, 1556—1598.

Philippe II, roi de Jérusalem, duc de Milan et roi d'Angleterre.

Philippe II, fils de l'empereur Charles-Quint et d'Isabelle de Portugal, naquit le 21 mai 1527, fut élevé en Espagne et resta dans ce pays jusqu'à l'âge de vingt-un ans. Il n'en avait que seize lorsqu'il épousa Marie de Portugal, fille de Jean III; elle mourut en 1545, quatre jours après avoir mis au monde un fils, le malheureux don Carlos. Depuis 1540, Philippe était duc de Milan [1]. En 1548, son père qui avait alors formé le projet de faire passer la couronne impériale sur la tête du futur roi d'Espagne, montra Philippe aux Flamands et aux Allemands; mais l'humeur fière, taciturne et sévère du jeune prince déplut aux uns et aux autres. Philippe retourna en Espagne qu'il administra comme régent jusqu'en 1554, que Charles-Quint lui procura la main de Marie, reine d'Angleterre, plus âgée que lui de onze ans, laide et désagréable, mais assise sur un des premiers trônes européens. Charles lui

[1] Voy. vol. XV, p. 116.

résigna à cette occasion le royaume des Deux-Siciles, et le titre de roi de Jérusalem. Ayant, au bout de quatorze mois de séjour en Angleterre, renoncé à l'espoir d'avoir de la descendance, et d'acquérir par là de l'influence, il quitta l'île, et se rendit dans les Pays-Bas, où son père se préparait à lui remettre le gouvernement de ses vastes états.

Trève de Vaucelles, 1556.

Avant de quitter les Pays-Bas, Charles-Quint eut la satisfaction de voir la guerre qui, depuis 1551, existait entre lui et Henri II, roi de France, sinon terminée, au moins suspendue pour cinq ans par la trève de Vaucelles, qui fut signée, sous la médiation de l'Angleterre, le 6 février 1556 [1]; mais il vécut assez long-temps pour apprendre que sa joie n'avait été qu'illusoire. Nous avons raconté ailleurs comment par suite de la haine que le pape Paul IV portait à Philippe II et par les intrigues de son neveu, le cardinal Charles Caraffe, à Paris, la France, d'accord avec la cour de Rome, recommença les hostilités [2].

Renouvellement de la guerre avec la France.

Nous avons parlé des évènemens de cette guerre dont un des plus brillans fut la victoire de S. Quentin que les Espagnols, commandés par Émanuel-Philibert, duc de Savoie, remportèrent le 10 août 1557, sur le connétable de Montmorenci, et en commémoration de laquelle Philippe fit bâtir le château de l'Escurial [3].

Le traité de Cateau Cambresis, du 3 avril 1559 [4], rétablit la paix entre la France et l'Espagne qui se

[1] Voy. vol. XV, p. 172; XVI, p. 261. [2] Voy. vol. XVI, p. 262.
[3] Voy. vol. XVI, p. 263. [4] Voy. *ibid.*, p. 265.

rendirent réciproquement leurs conquêtes. Philippe II épousa madame Élisabeth, fille de Henri II[1]. Dès le 14 septembre 1550, il avait conclu à Cavi la paix avec le pape[2], auquel il n'avait fait la guerre qu'avec beaucoup de regrets.

La paix étant ainsi rétablie en Europe, Philippe II s'embarqua pour l'Espagne, et arriva, le 29 août 1559, au port de Laredo. C'est à cette époque que commence proprement le règne de Philippe en Espagne, et que ce monarque mit la main à l'exécution du double plan qui l'occupa toute sa vie, savoir de courber la tête de ses sujets sous le joug du pouvoir absolu, et de se rendre formidable aux autres puissances, non en se mettant à la tête de ses armées, mais en dirigeant de son cabinet la politique de l'Europe. L'inquisition fut un des principaux instrumens dont il se servit pour établir son pouvoir. La tentative d'introduire ce tribunal dans les Pays-Bas, produisit la révolte du cercle de Bourgogne, et la confédération de sept provinces; c'est l'évènement le plus important du règne de Philippe II. La haine qu'il avait conçue pour les Flamands pendant le séjour qu'il avait fait dans ces provinces, lui inspira le projet de les humilier. L'arrogance de ces négocians qui estimaient bien plus les richesses acquises par l'industrie et l'économie, que la noblesse et la naissance, avait plus d'une fois choqué sa fierté; leur turbulence et la persévérance avec laquelle ils invoquaient leurs privilèges, paraissaient repréhensibles à ses principes monarchiques; toute-

Arrivée de Philippe II en Espagne, 1559.

[1] Voy. vol. XVI, p. 272. [2] Voy. vol. XVI, p. 264.

fois, l'ardeur avec laquelle ils avaient embrassé les opinions nouvelles des réformateurs, était bien plus criminelle à ses yeux. Tous les efforts du plus puissant monarque de l'univers, des armées sans cesse renouvelées, les trésors du Nouveau-Monde ne suffirent pas pour réduire sept petites provinces armées pour la défense de leurs libertés et de leur religion. Nous parlerons de cet évènement dans l'histoire de la république qui lui dut son existence.

Le zèle religieux de Philippe, poussé jusqu'au fanatisme, excita une autre rébellion qui aurait pu devenir très-dangereuse pour l'Espagne, si le gouvernement ottoman n'avait pas été empêché, par sa guerre avec les Vénitiens, de porter des secours aux insurgés. Pendant plus de soixante ans les historiens d'Espagne font rarement mention des Mauresques ou descendans de ces Maures qui, par suite des mesures conseillées par le cardinal Ximenez à Ferdinand le Catholique, avaient embrassé le christianisme [1]. Ce ne fut que dans une guerre civile qui, en 1520, éclata entre les communes et les barons du royaume de Valence, que les premières, pour se venger de leurs adversaires, publièrent un manifeste qui enjoignait à tous les Mauresques, sous peine de mort, d'embrasser le christianisme. Il y eut alors beaucoup de conversions forcées, et après le rétablissement de la paix, Charles-Quint s'étant fait dispenser, par le pape Clément VII, du serment qu'il avait prêté à son avènement, força ces nouveaux convertis à professer extérieurement au

[1] Voy. vol. XVII, p. 374.

moins la religion qu'ils avaient embrassée pour sauver leur vie. Dès-lors tous les Mauresques d'Espagne furent regardés comme Chrétiens, jusqu'à ce que Pierre Guerrero, archevêque de Grenade, revenu, en 1562, du concile de Trente, effraya Philippe par le tableau qu'il lui fit des abus qui se commettaient dans son diocèse. Il accusa les Mauresques de n'être Chrétiens que pour la forme, et de pratiquer en secret toutes les superstitions musulmanes. Les représentations de ce prélat engagèrent Philippe II à publier un édit défendant, sous peine de mort, aux Mauresques de se servir de leur langue et de leurs vêtemens et usages nationaux, ainsi que de porter des noms et surnoms arabes. Il leur interdit l'usage de leurs bains, et fit détruire les établissemens thermaux qui existaient dans les villes et les bourgs; il ne fut plus permis à leurs femmes de se voiler. Aucun Mauresque ne devait se marier sans la permission de l'ordinaire, ni quitter son domicile sans autorisation; enfin, le port d'armes leur fut généralement défendu.

Après avoir fait contre cet édit des représentations qui restèrent sans résultat, quoiqu'elles fussent appuyées par le marquis de Mondejar, capitaine-général du royaume de Grenade, les chefs des Mauresques s'assemblèrent à Cadaïr, firent prendre les armes à tous les habitans des Alpujarres, et envoyèrent demander du secours en Afrique et à Constantinople. On comptait 85,000 familles mauresques auxquelles il n'était pas difficile de fournir 50,000 hommes armés. Ils élurent roi un jeune homme de vingt-cinq

ans, Ferdinand de Valor, qui descendait des anciens sultans de Grenade; il prit le nom de Aben-Humeya. Une tentative que les Mauresques firent de surprendre Grenade n'eut aucun succès. Le marquis de Mondejar réussit à les réduire à l'obéissance en partie par la force des armes, et en partie par des moyens de douceur; mais les derniers déplurent à la cour; et Philippe II ordonna que tous les prisonniers des deux sexes, au-dessus de onze ans, fussent vendus comme esclaves.

Ce traitement barbare de leurs compatriotes réveilla dans l'âme des Mauresques qui n'avaient pas pris part à la rébellion, l'horreur qu'ils avaient pour les Espagnols, et qui n'était qu'assoupie; ils prirent les armes, et, ayant reçu quelques secours d'Afrique et la promesse d'un second plus considérable, ils tombèrent, en 1568, sur plusieurs détachemens isolés des troupes espagnoles, et les massacrèrent. Philippe qui accusa la modération du marquis de Mondejar d'être la cause de cette révolte, résolut d'employer la sévérité, et nomma don Juan d'Autriche, son frère naturel, âgé de vingt-deux ans seulement, général en chef de l'armée destinée à agir contre les Mauresques, en lui donnant pour lieutenant, ou plutôt pour directeur, don Louis de Zuniga et Requesens, grand-commandeur de Castille. Il en résulta une guerre intestine qui se prolongea, avec des succès variés, pendant deux ans, et fut accompagnée de toutes les horreurs qui caractérisent ce genre de guerres. Aben-Humeya étant tombé victime d'une haine de famille,

Aben-Abou fut nommé à sa place par les Mauresques. Celui-ci fut massacré par la trahison de quelques-uns de ses officiers, et avec sa mort la guerre des Mauresques finit, après un grand nombre de siéges et de batailles, dont nous épargnons à nos lecteurs le récit fastidieux. La population mauresque fut extrêmement réduite, tant parce qu'il en périt un grand nombre dans les combats, que parce qu'on prit d'autres mesures pour la diminuer. Tous les habitans de la plaine de Grenade furent massacrés comme soupçonnés de liaisons avec les révoltés ; tous les prisonniers furent tués ou vendus comme esclaves ; tous les Mauresques du royaume de Grenade qu'on ne pouvait pas punir comme rebelles furent transportés avec leurs familles dans l'intérieur du royaume pour y travailler aux manufactures. Privés de leur fortune immeuble, ils tombèrent dans la pauvreté, et furent réduits dans un état de dépendance qui équivalait presqu'à la servitude.

Guerre avec les Turcs.

Outre son différend avec les Provinces-unies, une autre guerre occupa Philippe II pendant presque toute la durée de son règne ; ce fut la guerre maritime contre les pirates d'Afrique et contre leurs protecteurs, les Ottomans. Les corsaires d'Afrique étaient les tyrans de toute la mer Méditerranée ; ils enlevaient les navires de toutes les nations chrétiennes, faisaient à chaque instant des descentes dans les îles Baléares et sur les côtes de Naples, de Sicile et d'Espagne même, et enlevaient les hommes et tous les effets qu'ils pouvaient transporter sur leurs vaisseaux.

Philippe ordonna plusieurs expéditions contre ces repaires de brigands ; mais comme il ne leur donna pas assez de suite, il dépensa beaucoup d'argent sans venir à bout de remédier au mal.

Guerre de Philippe II avec les Turcs.

Enfin la guerre entre les Vénitiens et Selim II qui redemanda l'île de Chypre, éveilla le zèle du pape Pie V. Ce pontife exhorta toutes les puissances chrétiennes à secourir la république, pour sauver cette possession importante, dernier débris de l'ancien empire de Byzance qui fût encore entre les mains des Latins. Philippe fut le seul prince qui répondit à cet appel. Il confia à André Doria le commandement de quarante-neuf galères siciliennes, portant 5,000 hommes de troupes. Doria et Marc-Antoine Colonne qui commandait les galères du pape, joignirent, en septembre 1570, près de l'île de Candie, la flotte vénitienne, composée de cent vingt-six galères et d'autres vaisseaux. Arrivé dans les parages de l'île de Chypre, on apprit que les Turcs s'étaient emparés, le 9 septembre, de Nicosie, et étaient maîtres de toute l'île. Comme les amiraux n'étaient pas d'accord sur le plan de campagne, Doria, qui manquait de vivres, s'en retourna en Italie le 5 octobre.

Don Juan d'Autriche.

Pie V ne se laissa pas décourager. Le danger qu'on avait craint pour la chrétienté n'étant plus en perspective, il fallut des mesures plus énergiques. Il négocia une alliance formelle avec l'Espagne et la république de Venise, qui fut signée à Rome, le 24 mai 1571. On convint de réunir une flotte de deux cents galères, et une armée de 50,000 hommes d'infanterie

et de 4,000 chevaux : le roi Catholique s'engagea à faire la moitié des frais de cet armement; la république un tiers, et le pape un sixième. Le butin qu'on espérait faire devait être partagé dans la même proportion : les conquêtes d'Europe et d'Asie étaient destinées pour la république; celles qu'on ferait en Afrique, pour le roi d'Espagne. Don Juan d'Autriche, frère naturel du roi, fut nommé commandant en chef, ayant sous ses ordres son lieutenant Requesens et le marquis de Santa Croce [1], ainsi que Marc-Antoine Colonne et Sébastien Venier, amiraux du pape et de la république. Les ducs de Florence, de Savoie, de Ferrare, d'Urbin, de Parme et de Mantoue, et les républiques de Gènes et de Lucques, accédèrent à l'alliance : leurs contingens réunis formèrent 14,000 hommes d'infanterie et 2,400 chevaux. Le vieux pape était tellement rempli d'enthousiasme pour cette grande entreprise, qu'il recommanda à don Juan d'Autriche d'attaquer l'ennemi à la première occasion, lui annonçant au nom du ciel une brillante victoire.

Sa prophétie fut accomplie. Sortie le 15 septembre 1571, de Messine, où avait été le rendez-vous général, la flotte combinée arriva, le 4 octobre, à Céphalénie. Le 6, on fut aux îles Corzolaires, et le 7, on vit la flotte turque, forte de deux cent quatre-vingts voiles, sortant du golfe de Lépante. Ali Pacha, qui la commandait, et don Juan, donnèrent sur-le-champ le signal de l'attaque. La bataille fut sanglante : les deux vaisseaux amiraux s'attaquèrent corps à corps; les Bataille de Lépante, 1571.

[1] Voy. vol. XVII, p. 319, 321.

Espagnols allèrent à l'abordage. Après un combat acharné, Ali fut tué, et sa tête fixée au haut d'un mat répandit la terreur parmi les Turcs. Ils essuyèrent une défaite complète, et eurent plus de 25,000 morts; on leur fit 10,000 prisonniers, sans compter 15,000 esclaves chrétiens qu'on trouva enchaînés à la rame sur cent trente de leurs vaisseaux qui tombèrent entre les mains des chrétiens. Le reste de leur flotte fut détruit, à l'exception d'une quarantaine de galères avec lesquelles Ali Ouloudji, fameux corsaire, se sauva à travers la flotte victorieuse, grâce à son habileté supérieure et à la connaissance qu'il avait de ces mers. Les Chrétiens perdirent 10,000 hommes.

Quand le pape reçut la nouvelle de cette victoire, il s'écria : *Fuit homo missus a Deo, cui nomen erat Joannes.* Philippe, soit pour ne pas sortir de l'étiquette, soit par jalousie contre son frère, dit froidement en recevant la nouvelle : Don Juan a gagné la bataille, mais il hasarda trop, il pouvait la perdre. Cette brillante victoire n'eut pas de résultat proportionné au sang qu'elle avait coûté. Les alliés s'en retournèrent chacun chez eux. Les Chrétiens de l'Albanie et de la Macédoine offrirent la souveraineté de leur pays au jeune héros de Lépante. Don Juan, dont l'ambition ne le cédait pas au courage et aux talens, aurait bien voulu accepter la couronne qu'on lui présentait; mais Philippe refusa son consentement, parce que les Vénitiens ne seraient pas moins effrayés du voisinage d'un prince espagnol que de celui d'un sultan turc.

La campagne de 1572 fut peu importante. Ali Ouloudji, nommé par Sélim amiral en chef, avait réuni une nouvelle flotte de deux cents galères, avec lesquelles il croisa dans les mers de la Grèce, pendant que l'incertitude dans laquelle Philippe II était sur les desseins de la France, ne lui permit pas de laisser partir la sienne avant le mois de septembre. Bientôt la mort de Pie V, arrivée le 1er mai 1572, engagea les Vénitiens à entrer en traité, et à conclure finalement leur paix avec les Ottomans, le 15 avril 1573. La flotte espagnole passa en Afrique, pour s'emparer de Tunis, dont depuis quelque temps les Turcs étaient maîtres. Don Juan arriva, le 8 octobre 1573, à la Goulette qui appartenait toujours à l'Espagne, et occupa Tunis, sans éprouver de résistance.

Philippe II avait ordonné à son frère de détruire Tunis et d'augmenter les fortifications de la Goulette; mais don Juan qui, à l'instigation du pape Grégoire XIII, avait formé le projet d'ériger en Afrique un royaume chrétien dont Tunis serait la capitale, fit au contraire élever une nouvelle citadelle dans cette ville, après quoi il fit voile pour la Sicile. L'année suivante Sélim envoya contre Tunis Ali Ouloudji ou Ali Kilidji (le Victorieux) comme il était nommé alors. Il lui donna une flotte de 300 voiles et 40,000 hommes de troupes de terre. Don Juan fut empêché par des vents contraires de venir promptement au secours de cette ville. Les Turcs prirent d'assaut, le 10 août 1574, la Goulette, et le 13 septembre, le nouveau fort de Tunis. Philippe II fit alors évacuer Oran qui fut jugé

Projet d'ériger un royaume chrétien en Afrique.

Perte de la Goulette et de Tunis.

intenable, et renforcer en revanche la garnison et les fortifications de Masalquivir.

Mort de don Juan d'Autriche, 1578.

Ainsi l'espoir d'une couronne s'évanouit encore une fois pour don Juan. Bientôt une nouvelle carrière s'ouvrit à son activité : Philippe II l'envoya, en 1576, en qualité de gouverneur-général dans les Pays-Bas. Mais comme il se méfiait de l'ambition du jeune prince, il le laissa manquer des moyens nécessaires pour cueillir des lauriers contre des ennemis actifs et entreprenans. Don Juan en contracta un chagrin qui le conduisit au tombeau, le 1er octobre 1578, à l'âge de trente-un ans. Des écrivains qui ont cru ne pouvoir pas accumuler assez de crimes sur la tête de Philippe II l'ont accusé d'avoir fait empoisonner son frère.

Procès d'Antoine Perez.

Il est vrai que ce soupçon était renforcé par un évènement qui l'avait précédé. Six mois avant la mort de don Juan, Jean d'Escovedo, son secrétaire de confiance, celui qu'on regardait comme l'auteur des plans ambitieux de son maître, et nommément d'un prétendu projet d'épouser Marie Stuart, alors prisonnière en Angleterre, avait été assassiné. On avait découvert que l'auteur de ce crime était Antoine Perez, secrétaire d'état du roi, et quoiqu'on sût que Perez avait conçu une haine implacable pour Escovedo, qui avait découvert au roi les liaisons qui existaient entre lui et la princesse d'Éboli [1], que Philippe aimait, on eut de la peine à croire que Perez eût osé ordonner cet assassinat sans autorisation. Cependant Philippe II qui n'avait pas pardonné la trahison de Perez, le fit

[1] Anne de Mendoze, princesse d'Eboli.

arrêter ainsi que la princesse d'Éboli, le 29 juillet 1579. On instruisit le procès de Perez; il fut convaincu d'avoir trahi les secrets de l'état, altéré les ordres du roi, trompé le monarque par de faux rapports, et s'être laissé corrompre; et en conséquence condamné à deux années de prison suivie d'un exil de huit ans et à une amende de 30,000 ducats. Cette punition ne satisfit ni les amis d'Escovedo qui étaient ennemis de Perez, ni l'opinion publique qui s'était hautement prononcée contre lui. Le fils d'Escovedo présenta au roi une requête pour obtenir justice, et Philippe qui croyait, dit-on, que les papiers de Perez par lesquels lui-même était compromis, n'existaient plus, renvoya la plainte aux tribunaux. Appliqué à la question, Perez avoua qu'il avait fait assassiner Escovedo, mais ajouta qu'il en avait reçu l'ordre. Les juges référèrent de cette déclaration au roi; Perez, quoiqu'ayant les membres brisés par les tortures, s'évada, le 8 avril 1590, au moyen d'une clef que sa femme lui avait fournie, et se rendit en Aragon. L'inquisition de Saragosse le fit arrêter pour lui faire le procès comme hérétique, mais le peuple s'ameuta, força sa prison et le délivra. Il se retira en France et mourut à Paris en 1611. En 1591, il publia à Pau, où il avait trouvé un premier asile auprès de la princesse Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, deux brochures contenant le récit de ses aventures, qui sont pleines d'animosité contre Philippe. Sa mémoire fut réhabilitée après sa mort.

Procès de don Carlos, prince des Asturies.

Telles sont les circonstances principales de l'aventure de Perez; elles ne suffisent pas pour accuser Phi-

lippe II d'avoir donné l'ordre d'assassiner le secrétaire de son frère. Un autre crime dont sur la foi des historiens romanciers la mémoire de ce prince est accusée, est le meurtre de son fils, don Carlos, l'héritier présomptif de sa couronne, dont les aventures ont été entourées d'un si grand nombre de mensonges, que la vérité paraît presqu'une fable à côté de ces erreurs. Don Carlos, prince des Asturies, naquit à Valladolid, le 8 juillet 1545, et sa mère mourut quatre jours après lui avoir donné la vie. Ce prince montra dès sa première jeunesse très-peu de goût pour l'instruction, mais une irascibilité qui ne mettait personne à l'abri de sa colère, et des penchans malfaisans, cruels et sanguinaires. Son plaisir était d'égorger des animaux, et il jouissait en les voyant souffrir et mourir. En grandissant, son intelligence ne se développa pas, et son caractère devint indomptable. A l'âge de dix-sept ans, en descendant un escalier, il fit une violente chute sur la tête; il resta pendant quelque temps sans connaissance et fut ensuite saisi d'une fièvre violente. Comme on ne remarquait ni tumeur ni fracture sur son crâne, les médecins jugèrent que son mal était interne. Il paraît effectivement que son cerveau fut dérangé, car lorsqu'enfin sa santé se rétablit, sa figure conserva l'empreinte de la pâleur et de la maladie, et sa raison se trouva pour toujours altérée.

En 1565, don Carlos forma le projet de faire le voyage de Flandre, en secret, et malgré la volonté de son père : on ne sait pas trop quelles étaient ses intentions, et on a prétendu que sa faible raison avait été

égarée par des rêves de liberté et des idées républicaines, et qu'il était entré en liaisons avec les chefs des insurgés. Le prince d'Éboli qui avait été son gouverneur et auquel il communiqua son projet, le déjoua par des moyens adroits. L'âme de Carlos était tellement tourmentée par la jalousie et l'ambition que lorsque le duc d'Albe, nommé général des troupes dans les Pays-Bas, vint prendre congé de lui, il entra en fureur et tira son épée pour tuer le duc qui n'échappa à ses coups qu'en le saisissant par le corps et en le serrant dans ses bras jusqu'à ce qu'il arrivât du secours.

Quelques années plus tard, en 1567, il entra en liaison avec le marquis de Berg et le baron de Montigny, qui arrivèrent à Madrid en qualité de députés des Flamands. Il était question de le proclamer souverain des dix-sept provinces, à condition qu'il accorderait la liberté des opinions religieuses. Bientôt il conçut un projet plus criminel encore, celui d'ôter la vie à son père; mais ce qui prouve que son entreprise était plutôt celle d'un fou que d'un scélérat, c'est l'imprévoyance et la légèreté de sa conduite. Il s'adressa à plusieurs prêtres pour recevoir l'absolution d'un meurtre qu'il voulait entreprendre, disait-il, contre un homme revêtu d'une qualité très-éminente. N'ayant éprouvé que des refus, finalement il s'adressa à un prieur de Dominicains, qui, faisant semblant de vouloir condescendre à ses desirs, lui arracha son secret. Il fit ensuite la même déclaration à don Juan, son oncle, en présence d'un témoin.

Le roi instruit par son frère de tout ce qui se passait,

dissimula pendant quelque temps. Enfin don Carlos ayant reçu les fonds qu'on lui avait promis, son voyage fut fixé à la nuit du 18 janvier 1568, et don Juan faisait semblant de vouloir l'accompagner. A onze heures du soir le roi arrêta lui-même son fils et le remit entre les mains du duc de Féria, capitaine général des gardes royales. Le prince jeta les hauts cris contre son père, et se conduisit en vrai forcené, menaçant de se tuer parce que le roi donnait à la nation le scandale d'arrêter l'héritier de la couronne. Il fut retenu prisonnier dans son appartement. Philippe II nomma une commission, composée de trois juges pour faire le procès à son fils. Le cardinal Diego Espinosa en fut membre; ce prélat était inquisiteur général, mais aussi président du conseil de Castille; ce fut en cette qualité qu'il avait été choisi; l'inquisition n'eut absolument rien à démêler avec ce procès malheureux. Rui Gomez de Sylva, prince d'Éboli, conseiller d'état, et Diégo Bribusca de Mugnatones, conseiller de Castille, étaient les deux autres juges. Le roi lui-même présidait la commission. On traita cette affaire comme une procédure pour crime de lèse-majesté.

Cependant don Carlos se livra continuellement aux mouvemens de la plus grande impatience et refusa de se confesser. La colère lui avait tellement échauffé le sang, que l'eau glacée dont il faisait un usage continuel ne pouvait plus le calmer, ni la glace tempérer la sécheresse de sa peau qui lui était devenue insupportable. Au mois de juin il refusa toute espèce de nourriture et ne prit pendant onze jours que de l'eau

à la glace. Le roi instruit que son fils n'avait pas longtemps à vivre, vint lui faire une visite et lui adressa quelques paroles de consolation ; le prince prit alors de la nourriture, mais d'une manière si immodérée qu'il eut une fièvre maligne accompagnée d'une dysenterie dangereuse.

Cependant l'enquête contre le prince avançait. On n'entendit pas don Carlos dans cette instruction préparatoire. Il résultait des pièces du procès qu'on ne pouvait, d'après les lois du royaume, se dispenser de condamner don Carlos à la peine de mort ; il était convaincu du crime de lèse-majesté, au premier et au second chef. Le rapporteur, Mugnatones, ajouta à cet exposé, que des circonstances particulières, ainsi que la qualité du criminel, pouvaient engager le roi à faire usage de son autorité souveraine pour déclarer que les lois générales ne s'étendaient pas sur les fils aînés des rois, soumis à d'autres lois d'une nature plus élevée qui touchait à la politique, aux raisons d'état et au bien public, enfin que le roi pouvait encore commuer les peines que les lois imposent.

Tout ce que nous venons de rapporter est fondé sur des documens dont l'authenticité n'est pas douteuse. Il est aussi de fait que le 24 juillet don Carlos mourut dans sa prison. On ajoute que Philippe II ayant déclaré que sa conscience ne lui permettait pas de suspendre la marche de la procédure, mais qu'il était désirable que le prince mourût avant qu'elle fût finie, et que probablement ses excès le conduiraient bientôt au tombeau, le cardinal Espinosa et le prince d'Éboli

firent entendre au médecin du prince qu'il rendrait service au roi et à l'état, en abrégeant les souffrances du malade. Le médecin, dit-on, lui donna alors un breuvage qui l'emporta. Ce récit accueilli par la malignité, manque absolument de vraisemblance. Voici comment, d'après des documens authentiques, l'historien de l'inquisition, Llorente, que personne ne taxera de partialité pour Philippe II, raconte la mort du prince des Asturies, son fils.

« Don Carlos, instruit par Olivarès que sa maladie était sans remède et sa mort prochaine, engagé en même temps par ce médecin à s'y préparer, voulut qu'on appelât dom Fr. Diégo de Chaves, son confesseur ordinaire : ses ordres furent exécutés le 21 juillet. Le prince chargea celui-ci de demander en son nom pardon au roi son père : Philippe lui fit répondre qu'il le lui accordait de tout son cœur, ainsi que sa bénédiction, et qu'il espérait que son repentir le lui ferait obtenir de Dieu. Le même jour il reçut avec la plus grande dévotion les sacremens de l'eucharistie et de l'extrême-onction : il fit aussi, avec l'agrément du roi, un testament, qui fut écrit par Martin de Gaztelu, son secrétaire. Il fut en agonie le 22 et le 23 : dans cet état, il écouta avec tranquillité les exhortations de Fr. Diégo de Chaves, et du docteur Suarez de Tolèdo, son premier aumônier. Les ministres proposèrent au roi de voir son fils et de lui donner sa bénédiction, cette grâce devant être un surcroît de consolation pour lui en mourant. Philippe II prit l'avis des deux ecclésiastiques nommés ci-dessus, ils répondirent que don

Carlos étant bien disposé, il était à craindre que la vue de son père ne fît naître quelque trouble dans ses idées. Ce motif le retint pour le moment : cependant, ayant appris dans la nuit du 23 au 24 que son fils était à la dernière extrémité, il se rendit dans son appartement; et étendant le bras entre les épaules du duc d'Éboli et du grand prieur, il lui donna une seconde fois sa bénédiction sans en être aperçu : cela étant fait, il se retira tout en pleurs : son départ fut bientôt suivi de la mort de don Carlos. »

L'Espagne déplora beaucoup la mort de ce prince, qui avait été l'unique fils du roi, car il n'avait, de son troisième mariage avec Élisabeth de France, que deux infantes. Une troisième grossesse de la reine fut annoncée vers le temps de la mort de don Carlos. L'attente du roi et de la nation fut trompée ; la reine mourut d'une fausse couche, le 23 octobre de cette année, et Philippe fut inconsolable de cette perte [1].

Suppression de la charge du justicier en Aragon.

Revenons encore une fois sur l'affaire d'Antoine Perez, pour faire connaître une conséquence importante qu'elle eut par rapport à la constitution du royaume d'Aragon. Nos lecteurs savent quel rôle important jouait dans ce royaume le justizia, défenseur des droits du peuple contre l'autorité royale. Jean de Lanusa, qui remplissait alors cette charge, usant du

[1] Si dans notre récit nous n'avons pas parlé de la passion de don Carlos pour sa belle-mère, c'est que c'est une histoire inventée par les romanciers, tout comme l'empoisonnement d'Élisabeth par Philippe a été une calomnie par laquelle un grand homme, le prince d'Orange, s'est dégradé.

privilège qu'elle lui accordait, avait protégé l'ancien secrétaire d'état contre la violence du vice-roi. Philippe résolut de profiter des mouvemens séditieux qui, à l'occasion du procès de Perez, s'étaient manifestés à Saragosse, pour mettre fin à une magistrature qui offusquait ses vues despotiques, et dont, à dire vrai, l'existence était incompatible avec une monarchie bien constituée. Il fit marcher Alphonse Vargas contre la capitale de l'Aragon; Lanusa appela les Aragonais aux armes pour défendre leurs libertés; mais Vargas arriva si inopinément que Saragosse ne pensa pas à faire résistance. Le justizia fut arrêté et décapité dans les vingt-quatre heures, sans forme de procès. Une proclamation annonça alors que quiconque disputerait au roi son autorité, aurait le sort de Jean de Lanusa. Ainsi finit en Aragon la charge de justizia, le contrepoids de l'autorité royale.

Philippe profita de la terreur que cette exécution avait causée, pour convoquer les cortès d'Aragon et changer la constitution du royaume. La manière dont cette assemblée fut tenue était par elle-même le premier changement; sans se rendre dans le royaume, Philippe chargea l'archevêque de Saragosse de la présider, et fit reconnaître par un décret formel son droit de nommer un vice-roi non régnicole. Le droit de présenter des griefs fut restreint à un terme fixe; la loi qui voulait l'unanimité des suffrages fut abrogée pour la plupart des cas; il fut statué que l'absence d'un des ordres, légalement convoqué, n'empêcherait pas les autres de faire des lois. On donna au tribunal

que le justizia avait présidé jusqu'alors, une forme qui le rendait dépendant du roi.

Conquête du Portugal, 1580.

La conquête du Portugal est un des évènemens remarquables du règne de Philippe II, et, avec la révolte des Pays-Bas, le plus important. Nous l'avons rapporté ailleurs. Ce fut par cette conquête que toute la péninsule formée par les Pyrénées se trouva réunie entre les mains d'un seul souverain.

Flotte invincible de Philippe II, 1587.

Depuis long-temps Philippe II formait des projets de vengeance contre Élisabeth, reine d'Angleterre, qui soutenait la révolte des Pays-Bas, et dont les flottes avaient insulté ses colonies en Amérique, et même le port de Cadix. Il était d'autant plus sensible à ces affronts qu'Élisabeth lui avait personnellement les plus grandes obligations; car si pendant le règne de Marie d'Angleterre elle jouissait de la liberté, elle en était redevable à son beau-frère qui peut-être lui sauva même la vie. L'ingratitude d'Élisabeth avait fait une vive impression sur lui, et il espérait bien l'en punir par la perte de sa couronne. La conquête de l'Angleterre, livrée aux nouvelles hérésies, était, aux yeux de Philippe, une entreprise aussi méritoire qu'une croisade en Terre sainte, et il accepta la donation de ce royaume des mains du pape Sixte-Quint. Philippe agit dans cette circonstance avec toute la politique qu'on pouvait attendre d'un caractère aussi dissimulé, aussi lent et prudent que le sien. Quoiqu'il fît dans tous les ports de ses états d'immenses préparatifs de guerre, il les cacha cependant sous divers prétextes, et ouvrit des négociations fallacieuses pour terminer

tous les objets de litige entre l'Angleterre et l'Espagne. Sous le sceau du secret, il confia ses projets au pape Sixte-Quint, et le sollicita de participer à une entreprise tendant à la restauration de l'autorité pontificale en Angleterre. Le pape offrit au roi un subside d'un million de couronnes qui lui serait payé aussitôt que l'armée espagnole aurait débarqué sur les côtes de cette île. Élisabeth, malgré ces préparatifs, conserva long-temps l'espoir d'éviter la guerre. A la fin elle ordonna de réunir deux armées, l'une de 36,000 et l'autre de 30,000 hommes; mais son avarice retarda tellement ces mesures que la première armée n'exista jamais que sur le papier, et la seconde, plus spécialement destinée à la défense des côtes, atteignit à peine la moitié du nombre spécifié. En revanche, Élisabeth équipa une flotte dont Charles, lord Howard d'Effingham, amiral d'Angleterre, prit le commandement. La flotte hollandaise eut ordre d'agir de concert avec celle de la reine d'Angleterre.

Mais rien n'était plus colossal que la flotte que Philippe avait nommée la Flotte invincible. Il y avait employé soixante millions d'écus. Elle consistait en 150 vaisseaux d'une grandeur bien supérieure à tout ce qu'on avait fabriqué jusqu'alors. Elle portait 2,650 gros canons, 20,000 soldats, 8,000 marins et 1,000 volontaires des premières familles d'Espagne. Indépendamment de cela, le duc de Parme, gouverneur général des Pays-Bas, prépara une armée de 30,000 hommes d'infanterie et 4,000 chevaux et des vaisseaux de transport en nombre suffisant. C'était ce

prince qui devait commander l'armée après son débarquement en Angleterre : Alvaro de Bazan, marquis de Sainte Croix avait été nommé amiral ; mais ce marin expérimenté mourut au moment où il allait mettre à la voile, et fut remplacé par Alphonse de Guzman, duc de Medina Sidonia.

La flotte sortit de Lisbonne, le 29 mai 1588. A peine eut-elle doublé le cap Finistère, qu'elle fut assaillie par une tempête qui la força d'entrer dans la Corogne. Après y avoir attendu un vent favorable, elle remit en mer le 12 juillet ; le 30, elle entra dans la Manche, et se dirigea sur les côtes des Pays-Bas, pour prendre les troupes du duc de Parme. Lord Howard, dont la flotte était placée le long des côtes d'Angleterre, laissa passer les Espagnols, se contentant de profiter des occasions pour les harceler. La flotte invincible alla jusqu'à ce qu'elle eût Dunkerque en vue : arrivée là, le 7 août, elle éprouva un calme qui ne lui permit pas d'avancer. Après en avoir détruit une grande partie par des brûlots, Howard attaqua la flotte espagnole, qui se trouvait en grand désordre. Dans ce combat, les Anglais eurent tant d'avantages sur les Espagnols, par la supériorité de leurs manœuvres, et l'on se convainquit si bien que les vaisseaux espagnols, par un défaut de structure, n'étaient pas propres à aborder les côtes d'Angleterre, que le duc de Medina Sidonia prit la résolution de renoncer à son entreprise, et de s'en retourner à Lisbonne, non en repassant par la Manche, mais en tournant les îles Britanniques. L'amiral anglais, manquant de muni-

tion, ne put le poursuivre; il fit voile pour l'Angleterre, dans le dessein de chercher de la poudre. La flotte anglaise eut le temps d'atteindre le port avant un violent orage qui éclata; mais les vaisseaux espagnols furent entièrement dispersés : quelques-uns furent engloutis par la mer; d'autres échouèrent sur les écueils de la Norvège; une partie fut obligée de chercher un refuge sur les côtes d'Écosse, dans les îles de l'Ouest et en Irlande. Lorsque le duc de Medina Sidonia fut arrivé à Saint André, vers la fin de septembre, il avait perdu trente vaisseaux du premier rang et 10,000 hommes. Philippe qui avait fondé de si grandes espérances sur cette expédition, supporta avec un magnanime courage ce désastre, et lorsque l'amiral lui eut rendu en tremblant un compte détaillé de l'évènement, il lui dit : Remettez-vous, duc; je vous avais envoyé combattre des hommes, et non les vents et les écueils. Puis il continua tranquillement à écrire une lettre qu'il avait commencée.

Les suites de la mauvaise réussite de cette expédition furent très-sensibles au commerce espagnol. Les Anglais croisant dans les mers de l'Amérique, enlevaient les vaisseaux venant des colonies espagnoles, et dévastaient ces colonies même. En 1596, le comte d'Essex s'empara de la ville de Cadix qui fut entièrement détruite. Ces déprédations durèrent jusqu'en 1604, que la paix y mit fin.

Guerre de France et paix de Vervins, 1598.

Nous avons vu ailleurs le rôle que Philippe II joua, en se mêlant des affaires de France dans les temps malheureux de la Ligue. Il eut au moins la satisfaction

de ne pas transmettre cette guerre à son faible fils. Il la termina le 2 mai 1598, par la paix de Vervins [1], qui lui valut la possession de Cambrai, dont, depuis 1584, les Français avaient été les maîtres [2].

Résumé du règne de Philippe II.

En résumant les évènemens du règne de ce prince, on peut dire qu'à l'exception de la réunion du royaume de Portugal, aucune de ses vastes entreprises ne réussit. Au bout de quarante-deux ans de peines et de sollicitudes, il se vit méprisé à l'étranger et détesté de ses sujets. Ses ressources étaient tellement épuisées, qu'il fut réduit à faire faire une collecte par des ecclésiastiques qui allèrent de maison en maison. Les revenus de l'état étaient engagés; le royaume de Castille, foulé par un système de finances pernicieux et par des impositions indirectes, assises sur les premiers besoins de la vie, était hors d'état de fournir à de nouvelles dépenses, et les revenus des mines du Mexique et du Pérou ne faisaient que passer par l'Espagne; ils allaient à l'étranger, pour payer les intérêts d'une dette de cent quarante millions de ducats, que Philippe avait contractée pour conquérir les Pays-Bas, l'Angleterre et la France. De mauvais principes d'économie politique, suivis par Philippe et ses ministres, forçaient les colonies à se procurer par la contrebande les objets dont ils avaient besoin; ainsi le principal bénéfice de ce commerce lucratif passait aux Anglais et aux Hollandais.

Ferdinand le Catholique et Isabelle avaient le plus souvent résidé à Valladolid; Charles-Quint avait été

[1] Voy. vol. XVII, 158. [2] Voy. vol. XVII, p. 76.

rarement en Espagne. Philippe II fixa le siège du gouvernement à Madrid, quoiqu'il demeurât le plus souvent à l'Escurial, dont la construction lui avait coûté plus de cinq millions de ducats. Il y mourut, à l'âge de soixante-un ans, le 13 septembre 1598, de la maladie pédiculaire. Il souffrit cruellement pendant cinquante jours, avec un courage admirable et une résignation chrétienne.

Caractère de Philippe II.

Le caractère de ce prince a été défiguré par la prévention des historiens. Il était taciturne, sombre, sévère, despotique, méfiant et dissimulé; il aimait la solitude et la retraite, pour travailler sans être interrompu ni distrait; il était maître de ses passions jusqu'à paraître insensible. La nature l'avait doué à un haut degré des talens nécessaires à un grand prince, d'une sagacité et d'une pénétration merveilleuse. Actif et laborieux, il surveillait toutes les branches de l'administration, connaissait parfaitement son pays et les cours étrangères, montra beaucoup de discernement dans le choix de ses ministres et généraux; quoique fier, il était accessible à ses sujets, écoutait leurs plaintes, modérait, pour ne pas les effrayer, la sévérité de son regard, et faisait droit à leurs justes réclamations, toutes les fois que l'ambition ou la religion ne s'y mêlait pas. Sa dévotion était vraie, mais fanatique et cruelle. Il se croyait destiné par la Providence à soutenir l'Église catholique, et consacra sa vie à répondre à cette vocation.

Famille de Philippe II.

Il avait de sa troisième épouse, Élisabeth de France, deux filles, les infantes Isabelle-Claire-Eugénie et

Catherine. Celle-ci, mariée à Charles-Émanuel Ier, duc de Savoie, était morte peu de temps avant son père. L'aînée, destinée pendant dix-sept ans à l'empereur Rodolphe II, fut enfin fiancée à Albert, archiduc d'Autriche, et Philippe avait abdiqué en sa faveur, le 6 mars 1598, le gouvernement des Pays-Bas. Après la mort d'Élisabeth, Philippe II se maria pour la quatrième fois. Il épousa Anne, fille de l'empereur Maximilien II, qui lui donna quatre fils, dont les trois premiers moururent jeunes. Le quatrième, Philippe, lui succéda.

SECTION IX.

Règne de Philippe III, 1598—1621.

Caractère de Philippe III.

Philippe II laissa ses états en paix, à l'exception des Pays-Bas où la guerre d'insurrection durait encore ; mais il ne les laissa pas dans un état florissant. L'Espagne n'était pas seulement épuisée, comme nous l'avons déjà dit ; ce qui était plus effrayant, elle était dépeuplée, sans industrie et sans moyens de la recouvrer. Les richesses du Nouveau-Monde avaient fait passer en Amérique des milliers de familles qui, dans l'espoir de faire une fortune rapide en faisant exploiter les mines par les Indiens, avaient abandonné leurs établissemens européens. Le sol manquait de cultivateurs, et les ateliers qui par l'émigration des Maures avaient déjà perdu un grand nombre d'ouvriers industrieux, restèrent déserts par celle des Espagnols. L'agriculture et les arts mécaniques, les seules sources d'une véritable richesse nationale, étaient tombés en mépris depuis que tant d'aventuriers sortis de la classe qui les exerce, étaient revenus d'Amérique étaler aux yeux de leurs compatriotes un faste qui contrastait avec la bassesse de leur naissance et leurs habitudes antérieures.

Pour relever l'Espagne de cette décadence, il aurait fallu un prince éclairé et actif. Philippe III n'était ni l'un, ni l'autre. En vain son père l'avait-il mis entre les mains d'excellens maîtres pour lui faire pren-

dre le goût de l'instruction ; en vain avait-il essayé de lui donner l'habitude des affaires en le faisant assister aux délibérations du conseil ; rien ne put vaincre l'indolence de ce prince et le dégoût que lui inspirait toute occupation sérieuse. La nature lui avait donné un caractère doux et conciliant ; mais elle lui avait refusé toutes les qualités de son père. La race de Charles-Quint avait dégénéré ; on ne voyait dans sa descendance que faiblesse et pusillanimité. Philippe III ne ressemblait à son père que par sa dévotion peu éclairée. Accoutumé à soumettre sa volonté à celle de son père, il n'y fut rebelle qu'une seule fois ; et cette désobéissance fit pendant vingt ans le malheur de l'Espagne. Philippe II lui avait recommandé de ne pas s'en rapporter à un favori pour le soin du gouvernement, et de suivre les avis de don Christophe de Moura, marquis de Castel Rodrigo, et de don Jean Idiaquez, ses fidèles conseillers. A peine le jeune roi, âgé de vingt ans, fut-il monté sur le trône, qu'il abandonna toute l'autorité à son écuyer, François de Roxas de Sandoval, marquis de Denia. Castel Rodrigo fut envoyé comme vice-roi en Portugal, et Idiaquez, tout en conservant son emploi, perdit toute influence.

Denia fut créé duc de Lerma, et pour dispenser le roi du soin même de le contrôler, les autorités du royaume reçurent des instructions pour obéir à tout ce que ce ministre leur ordonnerait au nom du maître. Le duc de Lerma était, comme le roi, doux, affable et pacifique ; mais, quoiqu'il jugeât bien les causes

Le duc de Lerma, premier ministre.

d'où provenaient les maux de l'état, il n'avait pas le talent de bien choisir les remèdes, ni l'énergie nécessaire pour couper la racine du mal en faisant des réformes. Au lieu de supprimer une foule de charges inutiles, il en augmenta le nombre pour se faire des amis. Dans la même vue il favorisa outre mesure le clergé. Pour ne pas troubler le roi, nous ne disons pas dans ses plaisirs, car le malheureux Philippe n'en connaissait pas au milieu des fêtes dont le ministre l'étourdissait, mais dans l'insensibilité et l'apathie où il était tombé, il lui cacha l'embarras des finances. Pour encourager l'agriculture il ne connaissait pas de moyen plus efficace que d'instituer un ordre dont seraient décorés ceux qui cultiveraient avec le plus de soin leurs champs; et, pour rendre de l'activité aux manufactures, il dispensa les ouvriers du service militaire, et entrava par cette mesure le recrutement de l'armée. Entouré de la faveur du souverain, Lerma avait à son tour un favori qui exerça sur lui le même pouvoir qu'il avait sur le roi. C'était Rodrigue de Calderon, fils d'un simple soldat, qui était entré à son service lorsqu'il était encore marquis de Denia. Il le créa comte d'Oliva et marquis de Siète-Iglesias, et lui donna 100,000 ducats de rente. Calderon avait de rares talens, mais il ne sut pas supporter sa haute fortune; elle le rendit arrogant et impérieux autant que le duc de Lerma était doux et insinuant.

Calderon, favori du premier ministre.

Le mariage du jeune roi avec Marguerite, fille de Charles, archiduc d'Autriche, de la branche de Stirie, princesse âgée de quinze ans, et celui de l'infante

L'infante Claire-Eugénie et l'archiduc Albert, souverain des Pays-Bas.

Isabelle-Claire-Eugénie, sœur de Philippe III, âgée de trente-deux ans, avec l'archiduc Albert, quatrième fils de l'empereur Maximilien II, et cousin-germain de Marguerite, avaient été convenus sous le règne de Philippe II; ils furent célébrés aussitôt que la flotte espagnole eut amené l'archiduchesse et son cousin en Espagne. Philippe III exécuta la volonté de son père en donnant à son beau-frère, l'archiduc Albert, et à l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, l'investiture des Pays-Bas, comme souveraineté indépendante, et comme fief de la couronne d'Espagne, à laquelle ces provinces seraient reversibles si l'archiduchesse mourait sans enfans. Cependant, avant de remettre à l'archiduc et à l'infante le nouvel état qu'ils étaient appelés à gouverner, il fallait en conquérir une partie : l'Espagne se chargea de cette tâche, et il s'ensuivit que les affaires des Pays-Bas continuèrent à ressortir du conseil de Madrid.

La guerre avec les Pays-Bas occupa ce conseil pendant les dix premières années du règne de Philippe III. Elle fut terminée ou plutôt suspendue pour douze ans par la trève d'Anvers qui fut signée le 9 avril 1609. On y traita avec les Provinces-Unies comme avec un état libre et indépendant, sans cependant renoncer expressément à la souveraineté sur ces mêmes provinces. Paix d'Anvers de 1609.

Cette trève avait été précédée par la réconciliation de Philippe III et de Jacques Ier, roi d'Angleterre. Depuis l'expédition de la Flotte invincible, il avait existé une espèce de guerre entre l'Espagne et l'An- Paix de Londres de 1604.

gleterre, qui se bornait à quelques entreprises périodiques contre les colonies espagnoles, et au secours que la reine Élisabeth fournissait aux Pays-Bas. Jacques Ier avait des idées trop exaltées sur le pouvoir monarchique pour aimer des rebelles ; d'ailleurs son épouse avait dès-lors formé le projet de marier son fils à une infante d'Espagne, et les ministres de Jacques Ier étaient vendus à cette puissance. Il ne fut donc pas difficile à don Jean de Taxis, comte de Villa Mediana, que Philippe envoya à Londres, de porter Jacques à des dispositions pacifiques. La négociation ne présenta que deux difficultés ; on s'accorda sur la première regardant les Pays-Bas ; quant à l'autre, qui concernait la demande des Anglais de pouvoir trafiquer aux Indes, on l'éluda en passant cet objet sous silence dans le traité. Le roi d'Angleterre déclara qu'il ne pouvait pas empêcher les confédérés de recruter dans ses états, mais il promit de faire jouir les Espagnols de la même faculté, et de ne pas envoyer aux confédérés de ses propres troupes. A ces conditions la paix fut signée à Londres, le $\frac{18}{28}$ août 1604, par le connétable de Castille, don Juan Fernandez de Velasco, duc de Frias.

Renouvellement de l'ordre des chevaliers de Jésus-Christ.

Philippe III est l'auteur de l'introduction en Espagne et en Portugal de cette classe d'officiers de police qu'on appelle les *familiers* de l'inquisition. L'orgueil national rendait impossible dans la péninsule tout maintien de l'ordre public, tant qu'on n'y intéressait pas la religion. Si encore aujourd'hui le gouvernement espagnol trouve des individus qui se char-

gent d'arrêter les malfaiteurs et de les livrer à la vindicte publique, c'est qu'un devoir particulier de religion, un vœu sacré leur en impose le devoir. Nous en avons vu un exemple dans la sainte Hermandad qui prête son ministère au maintien de la police des grandes routes [1]. L'inquisition n'est au fond qu'un tribunal suprême de police; mais les familiers qui exécutent ses ordres ne sont pas de vils sbirres; peu d'Espagnols se déshonoreraient jusqu'à faire ce métier pour un salaire : les familiers sont des hommes des premières classes de la société, qui par dévotion se consacrent, se dévouent à servir de satellites au tribunal qui est chargé du soin de maintenir la tranquillité publique, en tant qu'elle repose sur l'uniformité du culte. Ces individus forment une confrérie religieuse qui n'est autre que celle de la chevalerie ou de l'ordre de la Pénitence de S. Dominique [2]. Cet ordre fut renouvelé d'autorité apostolique et royale, et du consentement du chapitre général de l'ordre des Prêcheurs, qui fut tenu, le 29 mai 1605, à Valladolid. Le roi accorda à l'ordre renouvelé de la chevalerie de Jésus-Christ ou aux familiers de l'inquisition, la permission de se décorer, certains jours de fêtes ou de solennités publiques, d'une médaille d'or qu'ils attachent sur la poitrine.

Le plus important évènement intérieur pendant le ministère du duc de Lerma, et qui seul suffirait pour condamner sa mémoire, est l'expulsion définitive des Mauresques ou descendans chrétiens des Musulmans. Expulsion des Mauresques, 1609.

[1] Voy. vol. XVII, p. 319. [2] Voy. vol. V, p. 149.

Ni Charles-Quint, ni le zélé Philippe II n'avaient voulu consentir à chasser d'Espagne cette population industrieuse; mais sous le méprisable Philippe III, le clergé sut faire prévaloir de prétendus motifs de religion sur ceux d'une saine politique qui était d'accord avec l'humanité. On accusait les Mauresques d'être des sujets infidèles, qui soupiraient après le moment où leurs compatriotes d'Afrique, ou leurs frères, les Ottomans, viendraient les délivrer du joug espagnol : on disait que, professant extérieurement le christianisme, ils pratiquaient en secret les cérémonies de l'islam. Ces reproches étaient en partie fondés; mais les nobles du royaume de Valence, qui s'opposèrent constamment à la persécution des Mauresques, observaient que le mal dont on se plaignait, provenait de la paresse du clergé catholique qui ne se donnait pas la peine d'instruire le peuple dans les vérités du christianisme, et de ramener les Infidèles par la voie lente, mais sûre, de la persuasion. Ce qui prouve la vérité de cette récrimination, c'est que le pape, sentant sans doute l'insuffisance de l'instruction qu'on donnait aux Mauresques, imposa à l'archevêché de Valence une taxe de 3 à 400,000 piastres, pour augmenter le nombre et le salaire des curés, chargés de travailler à leur conversion. Don Juan de Ribera, patriarche d'Antioche et archevêque de Valence, refusa d'obéir aux ordres du souverain pontife, soit par des motifs intéressés, et parce que lui et son clergé trouvaient plus commode de se débarrasser des Mauresques que de donner des soins pénibles à leur ins-

truction, comme les nobles de Valence le lui ont reproché; soit qu'il eût des motifs plus purs, fondés sur l'expérience qu'il prétendait avoir acquise de l'inutilité des moyens de douceur. Pour faire paraître la conduite de l'archevêque moins odieuse, nous pouvons admettre qu'il avait vraiment cette conviction; mais il ne devait pas désespérer de l'efficacité de la parole de l'Évangile sur ces âmes endurcies.

Ribera fit les premières démarches contre les Mauresques, en 1602, et il fut soutenu par le duc de Lerma qui, esclave docile du clergé, avait peut-être des motifs de politique d'en agir ainsi, qu'il ne voulait pas communiquer au public. Nous voyons par les Œconomies royales de Sully que les Mauresques, projetant un soulèvement général, étaient entrés en intelligence avec la France, et que Henri IV était disposé à leur fournir des secours, lorsque leur dessein fut trahi[1]. Depuis cette époque, les dénonciations se renouvelèrent plusieurs fois jusqu'à ce qu'en 1608, le roi demanda l'avis du conseil d'état sur la mesure de l'expulsion. Le duc de Lerma seul l'approuva; tous les autres conseillers représentèrent au roi les suites désastreuses qui en résulteraient, et indiquèrent des moyens qui devaient conduire par la suite à la conversion des Mauresques. Les États du royaume de Valence, effrayés du coup qui menaçait la prospérité de leur pays, dont les champs et les vignes, ainsi que les riches manufactures allaient manquer d'ouvriers, firent au roi à plusieurs reprises les représentations les plus fortes. Il est

[1] Voy. SULLY, chap. XVI.

probable qu'elles ne parvinrent pas aux oreilles du monarque; quant au duc de Lerma, la volonté de l'archevêque était une loi pour lui. Enfin des députés envoyés par les États à Madrid, obtinrent, le 23 septembre 1609, une audience du roi. Cette fois ils furent écoutés; mais Philippe leur répondit que leurs représentations venaient trop tard, vu que son ordonnance pour l'expulsion des Mauresques devait avoir été publiée la veille à Valence.

Effectivement cette ordonnance, datée du 5 août, était arrivée le 22 à Valence, et le vice-roi qui la désapprouvait, l'avait promulguée après avoir pris des précautions pour le maintien de la tranquillité publique. Elle prescrivait ce qui suit: Trois jours après sa publication, tous les Mauresques du royaume de Valence, hommes, femmes et enfans, quitteront, sous peine de vie, les lieux de leur domicile, pour se rendre aux endroits qui leur seront assignés par les commissaires du roi; ils pourront prendre la quantité d'effets mobiliers qu'ils seront en état d'emporter, et seront transférés en Afrique; pendant la route ils recevront la nourriture. Tout Chrétien aura l'obligation d'arrêter tel Mauresque qui s'écartera du lieu de son domicile; si le coupable fait quelque résistance, il sera puni de mort. Si un Mauresque cache quelques-uns de ses effets qu'il ne peut emporter, ou s'il met le feu à sa maison ou à ses arbres, il sera tué par les habitans du lieu du délit. Tous les biens immeubles des Mauresques et tous les effets et meubles qu'ils n'auront pas pu emporter, sont donnés, à titre d'indemnité, aux seigneurs dont

ils ont été les vassaux. Le roi accorde aux sollicitations du vice-roi, que, pour la conservation des édifices, des manufactures de sucres, des aqueducs, rizières etc. chaque ville renfermant cent familles Mauresques en pourra conserver six, pour instruire les nouveaux propriétaires : le seigneur de l'endroit désignera ces familles. Il est défendu aux anciens Chrétiens et aux soldats de maltraiter les Mauresques. Il est défendu, sous peine de six années de galères, de cacher un Mauresque ou de lui fournir les moyens de se cacher ou de s'enfuir. Les enfans au-dessous de quatre ans pourront rester dans le pays, si les parens le demandent. Les enfans au-dessous de six ans, dont un des parens est un vieux Chrétien, peuvent rester avec leur mère, quand même elle serait Mauresque; mais quand le père est Mauresque et la mère vieille Chrétienne, le père sera expulsé et les enfans au-dessous de six ans resteront avec leur mère. Ceux qui ont vécu long-temps parmi de vieux Chrétiens et n'ont pas, depuis deux ans, assisté aux assemblées des Mauresques, ont la permission de rester, ainsi que ceux qui peuvent produire un certificat de leur curé, attestant qu'ils ont reçu avec son autorisation le sacrement de l'eucharistie. Il est loisible aux Mauresques de se rendre dans quelque autre pays non soumis à la domination espagnole, pourvu qu'ils quittent l'Espagne dans le délai déterminé.

Très-peu de familles Mauresques consentirent à rester; presque toutes préférèrent s'expatrier avec leurs compatriotes. Ce fut dans les terres du duc de Gandia, le plus riche seigneur du royaume de Valence,

qu'on commença l'exécution de la loi : 28,000 Mauresques furent embarqués à Denia et Alicante ; la plupart d'entre eux s'établirent à Trémecen. Comme on vit que les vaisseaux de la flotte royale ne suffisaient pas pour effectuer le transport avant la fin de l'année, on fit venir des embarcations de Lisbonne, Barcelone et Gênes. On commit beaucoup d'abus et de violences ; en quelques endroits les Mauresques prirent les armes, et se défendirent vaillamment. Néanmoins avant la fin de l'année il ne se trouva plus d'individu de cette nation dans le royaume de Valence. On expulsa alors ceux d'Aragon, de Catalogne, de Murcie, de Grenade et de toute l'Espagne. Quelques auteurs font monter à 1,200,000 le nombre des Mauresques qui, à cette occasion, quittèrent le pays ; ce nombre n'aurait rien d'exagéré, si dans les autres provinces on avait agi avec autant de sévérité que dans le royaume de Valence, mais les vice-rois qui n'étaient pas surveillés par des Ribera, firent tout ce qui dépendait d'eux pour diminuer le nombre des victimes.

Causes de la dépopulation de l'Espagne.

C'est l'expulsion des Mauresques qu'on regarde comme l'époque de la dépopulation de l'Espagne qui, dans son état actuel, ne nourrit pas 1,500 individus par mille carré géographique, tandis que, malgré les contrées montueuses qu'elle renferme, son sol pourrait en nourrir le double.

Cette date est exacte, si sous le mot d'époque on entend le dernier évènement qui a contribué à priver ce beau pays d'une grande masse de ses habitans ; car on peut assigner à la désolation dont toute l'Espagne

porte les traces, plusieurs causes antérieures de plusieurs siècles.

L'origine de cette dépopulation remonte à la grande peste ou *mort noire* qui, vers le milieu du quatorzième siècle, exerça ses ravages sur l'Europe entière, et dont nous avons parlé dans nos vol. X et XI [1]. Ce fléau, venu des Indes, fut apporté en Russie par les Mongols qui y dominaient alors; sortie de ce pays, la maladie entra dans la Scandinavie et la Pologne, d'où elle passa d'une part en Italie, et de l'autre par l'Allemagne en France, en Angleterre et en Espagne. Elle envahit d'abord les provinces orientales de l'Espagne, mais ne tarda pas à pénétrer jusqu'en Andalousie. Lorsqu'Alphonse XI, roi de Castille, assiégea Gibraltar [2], cette épidémie formidable se montra dans son camp où elle fit un ravage horrible. On pressa le roi de se retirer; le vainqueur de Tariffe ne voulut pas quitter ses soldats. Il fut attaqué de la maladie, et en mourut le 16 mars 1350. Sept mois après, la mortalité avait tellement augmenté à Saragosse, qu'on y comptait cent morts par jour. La vue de tant de misère avait tellement endurci les cœurs, qu'on n'enterrait plus les victimes : les rues de la ville étaient jonchées de cadavres qui y pourrissaient sans sépulture.

Dans ce grand désastre les deux tiers de la population de l'Espagne périrent. Des districts occupés par quatre ou cinq villages furent changés en déserts. Il n'en resta que les tours des églises, ou ce qu'on appelle les *iglesias rurales*, églises de campagne. Ces

[1] Voy. la Table. [2] Voy. vol. IX, p. 209.

districts restés sans propriétaires, furent à la disposition du premier occupant. Les seigneurs des villages circonvoisins qui survécurent à la peste, s'en emparèrent. Telle est l'origine de ces immenses patrimoines qu'on trouve en Espagne, où le voyageur parcourt souvent des étendues de terre de treize à quatorze lieues ayant le même maître [1].

[1] La note suivante a été communiquée à l'auteur de ce Cours.

« La contagion, qui dans ce moment agite toute l'Europe, et inspire de si justes alarmes, est une espèce de peste noire, quoique moins meurtrière pour le moment, *mais cela pourrait arriver au fréquent retour de cette maladie.* Le *cholera-morbus* est-il contagieux, ou ne l'est-il pas? L'opinion des médecins est partagée, même de ceux qui habitent les pays où cette maladie a pris naissance. Le conseil médical de Bengale se prononça contre la contagion, tandis que celui de Bombay reconnut la nature contagieuse de cette maladie. Pour expliquer la divergence de ces opinions, il faut remarquer que la plupart des maladies contagieuses, qui se transmettent d'un individu à un autre, se développent aussi spontanément, c'est-à-dire sans cette transmission. Le médecin qui n'aura rencontré que des typhus, ou des pestes spontanées, soutiendra que ces maladies ne sont pas contagieuses, tandis que l'opinion contraire sera vivement défendue par celui qui n'aura observé que des exemples de transmission. »

A cette note nous ajouterons une observation relative au nom de ce cholera-morbus qui dans ce moment effraie tous les esprits. Beaucoup de personnes le dérivent du mot grec χολὴ, bile. Cette dérivation est fausse, parce que de *cholé* on fait *cholericos*, *cholerica*, mais non *cholera*. Alexandre de Tralles, médecin grec du sixième siècle, parle de la maladie dont il est question; il l'appelle *choleros*, parce que, dit-il, les évacuations du corps pendant cette maladie produisent un son ressemblant à celui de la pluie qui tombe par terre dans les tuyaux des gouttières ou *chole-*

La seconde cause de la dépopulation de l'Espagne fut une suite de la première : c'est la *mesta*.

Nous avons dit que sous le même Alphonse XI, qui périt devant Gibraltar, l'Espagne tira de l'Angleterre ces moutons qui produisirent les mérinos, une des principales richesses de ce pays, mais aussi donnèrent lieu à l'établissement du privilège de la mesta, une des causes de la ruine de l'agriculture, et par conséquent de la population. Les propriétaires des troupeaux de mérinos voyant tant de terres incultes et abandonnées, s'arrogèrent non précisément la propriété de ces terrains, mais l'usufruit de ceux qui sont traversés par les grandes routes, et le droit d'y faire paître leurs moutons voyageurs. Après avoir passé les chaleurs de l'été dans les contrées montueuses du nord de l'Espagne, ces troupeaux innombrables sont conduits dans les provinces méridionales où l'hiver est beaucoup moins rude, et où ils attendent le mois de mai pour retourner vers le nord. Les pâturages situés à quarante toises des deux côtés des grandes routes qu'ils traversent leur sont réservés contre le paiement d'un droit extrêmement léger, et une vaste étendue de terre est ainsi soustraite à la culture. Les propriétaires des troupeaux ont trouvé moyen de faire sanctionner par des ordonnances et des privilèges un usage qui d'abord était sans inconvénient et peut-être nécessaire. Ils forment une société

ros. Un des meilleurs ouvrages français sur le cholera est celui de M. le docteur WEYLAND de Weimar. (Paris, *Heideloff* 1831).

nommée mesta, et composée de riches monastères, de grands d'Espagne, d'hommes puissans qui ne permettent pas qu'on touche à un privilège devenu si pernicieux.

L'expulsion des Juifs et des Maures sous Ferdinand le Catholique et Isabelle [1] sont la troisième, et les émigrations produites par l'appas offert à la cupidité par la découverte du Mexique et du Pérou [2] sont la quatrième cause de la dépopulation de l'Espagne, qui fut couronnée par la mesure impolitique de Philippe III.

Cependant l'indignation des grands d'Espagne de voir le roi livré à un favori, et les cris de la nation contre la mauvaise administration de Lerma et contre l'arrogance de Calderon, avaient atteint le plus haut degré. Le duc de Lerma lui-même croyait son autorité si bien affermie, qu'il ne lui restait qu'un seul vœu à former, celui de la transmettre à son fils, le duc d'Uzeda. Dans ces vues, il éleva à la place de confesseur du roi un moine qu'il croyait lui être parfaitement dévoué, c'était le père Louis Aliaga. Il ne fut pas difficile au duc d'Uzeda, qui avait des manières fort agréables, de s'insinuer dans les bonnes grâces du roi; il y fit même bientôt des progrès qui éveillèrent la jalousie de son père. Le confesseur remarquant cette disposition des esprits, jugea qu'il était plus avantageux pour lui de s'attacher au fils qu'au père; depuis ce moment il desservit le duc de Lerma auprès du roi. Pour déjouer ces intrigues, Lerma opposa un

[1] Voy. vol. XVII, p. 273. [2] Voy. p. 28 de ce vol.

rival à son fils; il choisit pour cela son neveu, Ruiz de Castro, comte de Lemos, chambellan de l'infant Philippe, prince des Asturies; mais le caractère noble de Lemos ne put prévaloir auprès du roi sur la souplesse d'Uzeda et du moine Aliaga.

Le duc de Lerma croyait prolonger son pouvoir en se faisant donner le chapeau de cardinal; il se trompa. L'indolent Philippe fut fâché d'être obligé de montrer des égards à celui que jusqu'alors il avait traité avec la familiarité d'un maître, et choqué du respect que le monde témoignait à une dignité que le ministre ne tenait pas de lui. Sa société lui devint désagréable et embarrassante. Aussitôt que les courtisans s'aperçurent de ce changement, toutes les voix s'élevèrent contre le cardinal-duc, et il fut accusé d'être l'auteur de tous les maux de l'état. Il chercha alors à gagner la faveur de l'héritier présomptif du trône, par le moyen de son neveu, le comte de Lemos, et de don Ferdinand de Borgia, ami et parent du dernier, et, comme lui, chambellan du prince des Asturies: cette fausse démarche précipita sa chute. Le roi éloigna Lemos et Borgia de la cour, et finit par exiler le cardinal de Madrid. Lemos et Borgia montrèrent dans leur chute toute la noblesse du caractère espagnol; mais Lerma déshonora le sien, en s'abaissant jusqu'à solliciter l'intercession du perfide confesseur. Il partit enfin le 4 octobre 1618, et sa place fut donnée au duc d'Uzeda.

Chute du cardinal, duc de Lerma.

Bientôt après, le comte d'Oliva fut arrêté, et soumis à une procédure criminelle. On lui fit le reproche

absurde d'avoir empoisonné la reine, morte en 1611, et qui avait été sa protectrice. On se rabattit ensuite sur un prétendu assassinat commis sur deux gentilshommes, sans pouvoir fournir de preuves suffisantes. On traîna exprès son procès pendant deux ans et demi, pour avoir le moyen d'entretenir l'animosité publique contre le duc de Lerma. Ce ne fut que le 21 octobre 1621, six mois après la mort du roi, que Caldéron fut décapité. Il mourut avec un grand courage.

Guerre de Montferrat, 1612.

Depuis 1612, l'Espagne eut à soutenir la guerre de Montferrat, dont nous parlerons à l'époque suivante; et vers la fin de la vie de Philippe III, commença en Allemagne la guerre de trente ans, dans laquelle l'Espagne joua un rôle principal; elle appartient aussi à la période suivante.

Guerre de trente ans, 1618.

Mort de Philippe III et sa famille.

Philippe III mourut, le 31 mars 1621 [1], après avoir pris un tendre congé de ceux de ses enfans qui étaient présens. Le caractère de ce prince comme souverain fut celui d'une parfaite nullité; comme homme on l'a très-bien peint en le surnommant *Pius et bonus*. Les vers suivans d'un poète du temps [2] peignent sa cour :

[1] Il mourut victime de l'étiquette. Étant, un jour froid, occupé à écrire, on mit dans son appartement un brasier ardent qui l'incommodait fort et enflamma sa joue. Il aurait été contre sa dignité de s'en plaindre; mais les gentilshommes de sa chambre, le voyant souffrir, décidèrent qu'il fallait ôter le brasier. C'était le devoir de la charge du duc d'Uzeda, sommelier du corps, qui était absent. On alla le chercher, mais avant qu'il vînt le roi fut grillé, son sang s'échauffa et il eut une pourpre dont il mourut. *Mém. de* BASSOMPIERRE; Collection de PETITOT, Sect. II, vol. XX, p. 228.

[2] ORTIGUES, Voy, vol. XVII, p. 231.

Porter un chapelet pour prier l'Éternel,
Et prononcer toujours quelque vaine parole;
Pratiquer dans l'église une assignation [1];
Redouter moins l'enfer que l'inquisition,
Telles sont les vertus de la cour espagnole.

Philippe III laissa cinq enfans : Anne-Marie, épouse de Louis XIII; Philippe, qui lui succéda; l'infante Marie-Anne, qui par la suite épousa l'empereur Ferdinand III; l'infant Charles, qui mourut à l'âge de vingt-cinq ans, et Ferdinand, qui était archevêque de Tolède et cardinal.

Il s'opéra sous le règne des trois premiers rois d'Espagne de la maison d'Autriche, un changement dans la constitution de la haute noblesse. La classe des *ricos hombres*, qui remonte à l'origine des états dont la monarchie se compose [2], disparut successivement pour faire place à une autre qu'on nomma grands d'Espagne. L'origine de ce changement remonte aux premiers temps de Charles-Quint, ou même, pour ce qui regarde la Castille, jusqu'au règne de Philippe le Beau, son père. Ce prince, élevé dans l'étiquette allemande, se trouva choqué du privilège du *couvrement* ou du droit des ricos hombres de se couvrir en présence de leur souverain. Comme les Castillans voyaient avec une vive satisfaction ce prince aimable succéder au gouvernement de l'Aragonais Ferdinand, les ricos hombres, pour lui plaire, renoncèrent facilement à l'exercice d'un privilège qui offensait son orgueil. Ils ne se couvrirent plus que lorsqu'il le leur comman-

Origine et progrès de la grandesse espagnole.

[1] Un rendez-vous. [2] Voy. vol. V, p. 403.

dait, et il affecta de ne le commander qu'aux seigneurs les plus distingués par leur richesse ou leur mérite.

Plusieurs ricos hombres, qui avaient recherché des places à la cour de Charles, son successeur, le suivirent en Allemagne et assistèrent à son couronnement. On sent bien que les électeurs et autres princes d'Allemagne jouissant de la supériorité territoriale, mais ne connaissant pas le privilège du couvrement, ne purent souffrir que des gentilshommes étrangers, distingués par la simple qualité d'hommes riches ou de barons, usassent en leur présence d'un droit qui leur paraissait une offense pour la majesté du chef de l'Allemagne. Le nouvel empereur en prit occasion de faire cesser à la fois cette qualité et le privilège qui y était attaché; mais il donna à un petit nombre des hommes les plus considérés parmi ceux qui l'avaient suivi en Empire, et parmi ceux qui étaient restés au-delà des Pyrénées, le titre de *Grands*, et leur laissa le droit de se couvrir devant lui quand il les recevait en Espagne, avec le traitement de cousins et d'autres prérogatives. Il leur attribua en Allemagne et en Italie des honneurs qui pussent les consoler de la perte d'un droit contraire aux usages de ces pays.

Charles-Quint nomma les grands en leur adressant le seul mot de *Cobrios*, couvrez-vous, sans faire expédier des patentes aux nouveaux grands; il n'abolit pas par une loi la qualité de ricos hombres; ce changement se fit, pour ainsi dire, en silence, et, grâce à sa puissance, n'éprouva pas de résistance. Il eut soin

de marquer par de grands honneurs que la qualité de *Grand* était dorénavant la seule dignité en Espagne. La branche allemande de la maison d'Autriche, toujours unie d'intérêt avec son aînée, a maintenu au-dehors la qualité de grand d'Espagne dans la possession de distinctions brillantes.

Philippe II fut l'auteur de la distinction des grands en deux classes, en voulant que ceux auxquels il conférait cette dignité, au lieu de lui parler étant couverts, commençassent toujours par être découverts jusqu'à ce qu'il leur adressât le mot magique de cobrios. Telle fut l'origine de la seconde classe des grands d'Espagne.

Philippe III introduisit un nouveau changement. Il fit à la fois des grands des deux classes, ce qui rendit nécessaire l'expédition de patentes déclarant en chaque cas l'intention du roi; ainsi naquit une troisième classe de grands, celle qu'on pourrait appeler à brevet. Elle ne forme cependant pas une catégorie séparée, par la raison que tous les grands observent entre eux la plus parfaite égalité de rang, sans égard à l'ancienneté. Ceux des deux premières classes n'ayant pas de patente, ne peuvent prouver leur ancienneté, et ceux de la troisième, en produisant leur diplôme, feraient connaître une origine plus moderne : toutes les classes ont par conséquent le même intérêt à maintenir cette confusion. Cependant les grands des familles anciennes se tutoient entre eux, et ce tutoiement est regardé comme une des prérogatives de leur naissance. Aussi l'accordent-ils aux rejetons de quelques mai-

sons illustres qui n'ont pas encore la grandesse, et qui, s'y croyant des droits, sont nommées *casas agraviadas, maisons grevées.*

Aucun grand, de quelque classe qu'il soit, ne jouit des prérogatives de sa dignité que depuis la cérémonie du couvrement, et en vertu d'un certificat que le secrétaire de l'estampille expédie à chaque grand, et qui énonce la date de sa couverture et la classe suivant laquelle il a été admis. Ce certificat n'est pas moins indispensable au grand par succession qu'au gentilhomme élevé à cette dignité, de manière qu'à son défaut la grandesse est suspendue. Il faut même pour chaque grand qui n'est pas de première classe, une espèce de renouvellement de la dignité qu'il a héritée; l'héritier d'un grand de la seconde classe, en annonçant au roi la mort de celui auquel il succède, ne peut se servir que de son nom de famille. Le roi, en lui répondant, lui donne son nouveau nom, le titre de grand et de cousin : néanmoins il ne jouit des prérogatives attachées à sa dignité qu'après la cérémonie de la couverture. Il dépend par conséquent du roi de suspendre l'effet de la grandesse de la seconde classe, en ajournant soit sa réponse soit la cérémonie du couvrement.

A l'érection d'une nouvelle grandesse on paie une taxe assez considérable [1] qui se remet rarement et se nomme *médiannate*. Elle est indépendante des frais de chancellerie, d'un droit annuel nommé annate, et

[1] Du temps du duc de S. Simon, que nous suivons ici, elle était d'environ 40,000 fr.

d'un troisième qui se paie à chaque mutation de grade.

Quoique les grands portent les titres de ducs, marquis ou comtes; ces qualités sont très-indifférentes, ne donnent aucun rang et sont considérées comme de simples noms. Jusqu'à l'époque qui se termine à la révolution française, aucun individu d'origine espagnole ne portait le titre de prince; les princes de Castelfranco, de Masserano, etc., sont d'origine italienne. Le même individu peut réunir plusieurs grandesses sur sa tête, mais il n'a pas la faculté de les distribuer entre ses enfans. Aucun pouvoir politique n'est attaché à la qualité des grands qui, sous ce rapport, est inférieure aux pairs d'Angleterre, et aux anciens pairs de France. Quelques personnes obtiennent du roi les *honneurs* de la grandesse pour elles et leurs descendans: elles sont traitées d'*excellence* comme les grands, mais n'ont pas le droit de se couvrir devant le roi.

Origine de la république des Jésuites en Paraguay.

Après avoir conduit ainsi l'histoire de la monarchie espagnole jusqu'en 1621, nous ajouterons, par forme de supplément, quelques notices sur l'origine d'une espèce de république qui, sous le règne de Philippe III, fut fondée avec son approbation, au cœur de ses états d'outre-mer. Quoiqu'en donnant l'histoire des états européens, nous soyons forcés de passer sous silence les évènemens dont leurs colonies d'Asie et d'Amérique sont le théâtre, nous faisons cependant une exception pour celui dont il s'agit, parce qu'il prépara la destruction de l'ordre des Jésuites, bien qu'il soit, sous le rapport moral, la plus belle partie de leur histoire.

Au milieu de l'Amérique méridionale, entre le Pérou et le Brésil, sur les fleuves de Paraguay et de Parana, les Espagnols possédaient une vaste contrée à laquelle ils avaient donné le nom même du premier de ces fleuves, et où, en 1538, ils avaient fondé la ville d'Assomption. Ils eurent infiniment de peine à s'y maintenir, tant à cause des dissensions qui régnaient entre eux-mêmes que par la résistance que leur opposèrent les peuples indigènes, auxquels la cruauté et l'avidité des conquérans avaient inspiré une haine implacable. Pour civiliser ces sauvages, on voulut se servir de la religion. Vers 1580, deux missionnaires de l'ordre des Minorites, S. François Solano et le P. Louis de Rolaños, se vouèrent à la prédication de l'Évangile dans ce pays, et eurent de grands succès, sans que leur exemple fût imité par leurs confrères. Il existait bien, depuis 1570, un évêché à Tucuman, mais il n'y avait pas un seul prêtre sachant les langues du pays. On était alors persuadé que les Jésuites avaient reçu d'en haut la mission particulière de convertir les peuples barbares, et que le ciel les avait doués pour cela du don des langues. Partageant cette opinion, l'évêque de Tucuman s'adressa à la compagnie pour avoir des missionnaires. Il en arriva trois, en 1586, à Santiago; ils furent promptement suivis par d'autres. Leurs travaux apostoliques eurent un succès prodigieux. Ces pères commencèrent par apprendre la langue du pays, et nous dirons tout à l'heure quel moyen ils prirent pour se faciliter cette étude et pour établir un mode de communication

avec les sauvages. Bien loin de déployer un zèle fanatique, ils tâchèrent de s'insinuer dans leur faveur. Ayant gagné leur confiance, ils employaient la religion pour adoucir leurs mœurs ; ils s'efforçaient de détruire les vices de ces peuples, et surtout l'ivrognerie qui était enracinée parmi eux. Plusieurs tribus étaient anthropophages et avaient la coutume d'engraisser leurs victimes avant de les dévorer. Les Jésuites recherchèrent la société des malheureux auxquels ce sort affreux était préparé, et dont les cœurs étaient disposés à s'ouvrir aux consolations d'une religion qui leur montrait la perspective d'un avenir plus heureux. Par une singulière prévention, les anthropophages étaient persuadés que la chair de tous ceux qui avaient reçu le baptême, perdait de son goût : depuis cette découverte, ils ne permirent plus aux Jésuites de les asperger. Ces pères trouvèrent un moyen de les baptiser clandestinement, au moment où l'on conduisait les malheureux à la boucherie ; il leur suffisait de toucher quelque partie de leur corps avec un linge mouillé, pour prononcer la formule sacramentale, par laquelle ils initiaient ces malheureux au christianisme.

Aucune difficulté ne pouvait refroidir le zèle de ces missionnaires. Leur nombre s'augmenta tellement, qu'en 1593, ils purent fonder leur premier collège qui fut établi à l'Assomption. Les conversions devinrent alors plus fréquentes ; mais leur effet resta longtemps passager, parce qu'on ne put réunir les sauvages baptisés en communauté chrétienne. Les Jésuites furent contrariés dans leurs travaux par les Espagnols

mêmes qui les abhorraient, parce que ces pères, se regardant comme les défenseurs naturels des Indiens, s'opposèrent aux vexations auxquelles ces peuples étaient sans cesse en butte. Enfin, les pères Cataldino et Maceta, ayant vainement essayé d'inspirer quelques sentimens d'humanité aux Européens qui s'étaient rendus maîtres du pays, conçurent, vers 1610, l'idée de fonder parmi les sauvages une république chrétienne, qui ne fût en aucun contact avec les Espagnols. Le premier pas qu'ils firent pour l'exécution de ce projet, fut de réunir en une bourgade deux cents familles de Guaranis qui avaient été baptisées : elle fut placée sur le fleuve Parapanema, à l'endroit où le Pirapo s'y jette, et nommée Lorette. Ce fut la première *Réduction chrétienne;* c'est le nom qu'on donnait aux bourgades chrétiennes, formées par les Infidèles et dirigées par des religieux. Celle de S. Ignace, à une lieue et demie de Lorette, fut la seconde; elle fut, très-peu de temps après, suivie de deux autres, et successivement d'un plus grand nombre.

Après ces premiers succès, les Jésuites, par l'influence que leur ordre avait à la cour de Madrid, obtinrent de Philippe III un rescrit qui ordonnait que les réductions régies sous l'autorité souveraine du roi d'Espagne, par des missionnaires, fussent soustraites à tout autre gouvernement, de manière cependant qu'elles paieraient au roi un tribut de quarante réaux par homme, depuis dix-huit jusqu'à cinquante ans. En 1649, Philippe IV, pour montrer aux Jé-

suites sa satisfaction des services qu'ils lui rendirent contre les Portugais, lorsque ceux-ci se soulevèrent contre sa domination, réduisit le tribut à huit réaux par tête. Les Jésuites avaient organisé, dans leurs réductions, une milice très-bien exercée à l'européenne; chaque réduction avait son arsenal pourvu de canons. Ce fut par cette institution qu'ils se rendirent formidables aux Portugais du Brésil, et qu'ils méritèrent bien de la cour de Madrid.

Deux autres décrets du même monarque, de 1650 et 1652, déclarèrent les réductions *doctrines*, c'est-à-dire cures ou paroisses proprement dites. Un troisième décret, du 15 juin 1654, réserva au roi le droit de patronage dans les doctrines; en sorte que le provincial des Jésuites présentât à chaque vacance trois candidats au gouverneur de la province, qui, en qualité de vice-patron, en choisirait un. Dans chaque réduction, il y avait à côté de la mission, un pensionnat de jeunes Indiens qui se préparaient à exercer un jour les fonctions de missionnaires et de curés. Quoique nommés par le représentant du roi, les curés étaient dans une dépendance absolue du supérieur de la mission et du provincial, continuellement occupés à faire la visite des paroisses. Chaque réduction avait une jolie église, ornée de sculptures et de peintures, ouvrages des Indiens. On trouvait dans chacune tous les métiers des états civilisés, même des ouvriers en or, qui fabriquaient des vases et des meubles pour notre partie du monde.

Dans chaque réduction la justice et la police étaient

administrées par le même genre d'officiers qu'on trouvait dans les villes espagnoles ; chacune avait son gouverneur, son régidor, ses alcades choisis parmi les naturels et avec leur concours ; l'autorité de tous ces officiers était subordonnée à celle des missionnaires d'où elle découlait comme de sa source. A chaque réduction appartenait un district considérable, habité par des familles occupées du soin de l'agriculture et de l'éducation des bestiaux, sous la surveillance des pères qui parcouraient incessamment ces cantons pour animer les habitans au travail.

Le nombre des réductions s'était successivement accru à trente, qui comprenaient trois peuplades, les *Moxos*, depuis le 12° lat. S. jusqu'au pied des Andes du Pérou ; les *Chiquitos* dont le territoire est arrosé par trois rivières qui, par leur réunion, forment la Madeira dont les eaux s'écoulent dans le fleuve des Amazones, et les *Quaranis*, sur le Parana et le Paraguay, jusqu'au gouvernement de Buenos-Ayres.

L'autorité des missionnaires ne s'étendait pas moins sur le temporel que sur le spirituel. Ils punissaient les fautes par des pénitences, par la prison, et quelquefois par le fouet : car on assure que ces peuples ne commettaient pas de crime qui méritât une plus forte punition. Les Jésuites prirent les plus grandes précautions pour empêcher que les Indiens n'eussent aucun commerce avec les Espagnols ; ils ne permirent pas même à ceux-ci d'entrer dans les bourgades, si ce n'était à la suite de l'évêque ou du gouverneur. « Il est certain, dit dom Antoine de Ulloa, l'historien

du Paraguay, que sans cela leurs Indiens qui vivent dans la plus grande innocence, qui sont d'une docilité parfaite, qui ne reconnaissent point dans le ciel d'autre maître que Dieu, et sur la terre que le roi, qui sont persuadés que leurs pasteurs ne leur enseignent rien que de bon et de vrai, qui ne connaissent ni vengeance, ni injustice, ni aucune des passions qui ravagent la terre, ne seraient bientôt plus reconnaissables. »

Lorsque les Jésuites arrivèrent en Amérique, chaque tribu indienne parlait sa langue particulière. Cette multiplicité d'idiomes rendait le travail des missionnaires fort pénible. Ils trouvèrent moyen de remédier à cet inconvénient. Parmi tous ces idiomes ils choisirent celui qui leur paraissait le plus répandu, pour en faire la base d'une langue générale. Ils imaginèrent des caractères pour l'écrire, lui donnèrent une grammaire, et l'enrichirent de mots empruntés dans les autres idiomes. Cette langue seule fut enseignée dans les écoles, et employée dans les sermons. Elle remplaça successivement toutes les autres.

L'exclusion des langues étrangères frappa naturellement la langue espagnole. Dans le dix-huitième siècle, lorsqu'on commença à décrier l'ordre des Jésuites, on leur fit un crime d'avoir empêché les Indiens d'apprendre l'espagnol, et un décret de Philippe V, du 28 décembre 1743, ordonna qu'on leur enseignât cette langue. Les Jésuites tenaient des écoles d'industrie où chaque enfant apprenait le métier pour lequel il avait du goût ; car tout le monde était forcé de

travailler pour la communauté, et on fixait le travail que chacun, tant homme que femme, devait fournir par semaine. Les Jésuites prenaient soin de maintenir dans leurs colonies la plus grande pureté des mœurs, et l'on assure qu'ils ont réussi à les préserver des vices si communs parmi les Européens. Le gouvernement de ces pères avait quelque chose de paternel, et il régnait entre eux et les Indiens une affection qui allait jusqu'à la tendresse.

Tel est le beau côté de la république des Jésuites en Paraguay; mais comme tout ce qui sort des mains des hommes a ses imperfections, l'institution dont nous parlons n'en manquait pas. Jean de Palafox qui, après avoir été vice-roi du Mexique, finit par être évêque d'Osma, en Castille, où il mourut en 1659, reprocha aux missionnaires d'être indociles à l'égard de la puissance épiscopale à laquelle ils avaient su se soustraire par leurs privilèges mêmes. Il leur reprocha aussi les immenses richesses qu'ils avaient recueillies en faisant le commerce des marchandises que les Indiens étaient obligés de fabriquer pour leur compte. Enfin dans le dix-huitième siècle on leur a fait un crime de la domination qu'ils exerçaient sur les Indiens et qu'on a comparée au régime auquel les Nègres ont été soumis par leurs maîtres. Dans cette discussion, les pères ont été condamnés par l'esprit de parti sans avoir été entendus dans leur défense.

SECTION X.

Littérature espagnole du seizième siècle.

Le seizième siècle fut l'époque de la littérature classique en Espagne. La réunion de tous les états de la presqu'île en un seul corps; l'éclat des victoires de Charles-Quint; le bruit que faisaient les exploits des Espagnols dans le Nouveau-Monde, inspirèrent à la nation un enthousiasme qui réagit sur la littérature. L'inquisition soigneuse de fermer la porte des Pyrénées aux principes novateurs qui à cette époque bouleversèrent l'Allemagne et la France, en préservant la religion des attaques de ses ennemis, arrêta en même temps les progrès des sciences et des lumières ; mais elle n'empêcha pas la poésie de prendre son élan, parce que chez les Espagnols, plus que chez aucune nation, la poésie se montra toute pénétrée de l'esprit religieux. Un Espagnol qui a écrit sur la poésie de sa nation [1] dit : « Il a manqué à la poésie espagnole une cour comme celles d'Auguste, de Léon X, des ducs de Ferrare et de Louis XIV. Ambulante avec Charles-Quint, sévère et mélancolique sous Philippe II, la cour de Castille n'a commencé que sous Philippe III à porter vers la poésie cette attention qui la perfectionna ; et déjà alors et surtout pendant le règne suivant, époque où le goût se corrompit, la coopération des grands ne pouvait qu'autoriser la corruption. »

Époque classique de la littérature espagnole.

[1] Don MANUEL QUINTANO.

Juan Boscan Almogaver.

Depuis la réunion des monarchies d'Aragon et de Castille, les Aragonais renoncèrent successivement à la langue provençale ou limousine qu'ils parlaient, pour adopter celle des Castillans qui est nommée aujourd'hui espagnole. Ce fut un Catalan qui, sous le règne de Charles-Quint, opéra une révolution dans la poésie castillane, en y introduisant le rhythme italien, en remplaçant les anciens vers courts composés de quatre trochées et les assonances, par le vers héroïque de cinq ïambes[1] avec une syllable muette, et par la rime. Ce réformateur fut *Juan Boscan Almogaver*, mort vers 1544. Il fut l'imitateur de Pétrarque.

Garcilaso de la Véga.

La révolution commencée par Boscan fut continuée par *Garcilaso* (ou plus correctement *Garcias-Laso*) *de la Vega*, qui, après avoir accompagné Charles-Quint dans son expédition contre Tunis, commanda, à l'invasion de la Provence en 1536, un corps de onze compagnies d'infanterie, fut blessé à l'attaque d'une tour, et mourut à l'âge de trente-trois ans à Nice. « N'est-il pas étonnant, dit M. Quintana, qu'un homme qui mourut si jeune et qui a suivi la carrière des armes, ait pu, sans études classiques, aidé seulement de son talent et d'un goût inné, tirer tout à coup notre poésie de l'enfance, la faire marcher sur la trace des anciens et des écrivains modernes alors les plus célèbres, souvent rivaliser avec eux, et, l'ornant de grâces et de sentimens qu'il tire de son propre

[1] On appelle *trochée* un pied de deux syllabes dont la première est longue et la seconde brève : l'*ïambe* a la première brève et la seconde longue.

fonds, lui fait parler un langage doux, pur, élégant et harmonieux ? » Les sonnets de ce jeune poète distingué par la plus belle figure et par une grande aménité de caractère, se rapprochent encore mieux de ceux de Pétrarque que les poésies de Boscan. Ses églogues ont fait connaître aux Espagnols la poésie pastorale dont elles sont devenues le modèle qu'aucun autre de leurs poètes n'a pu atteindre. Le genre le plus particulier à Garcilaso est le tendre et le pathétique qui règnent au plus haut degré dans toutes ses compositions, qui d'ailleurs sont peu nombreuses et renfermées en un seul volume in-8°.

Le troisième des classiques espagnols est un des grands ministres et des grands généraux de Charles-Quint, don *Diego Hurtado de Mendoza* qui fut tour à tour ambassadeur à Venise, au concile de Trente et à Rome, capitaine général et gouverneur de Sienne, et dans toutes ces places un des ennemis les plus acharnés des Français et de la liberté, faisant partout détester la dureté et le despotisme du maître, mais admirer les talens et l'éloquence du serviteur. Diego Hurtado de Mendoza.

Depuis Pétrarque et les premiers Médicis, personne ne s'occupa avec autant de zèle à recueillir les manuscrits grecs et romains; et les trésors qu'il recueillit forment une partie précieuse de la bibliothèque de l'Escurial. Il mourut en 1575. Mendoza l'Ambassadeur, car c'est par ce titre qu'on le distingue des quatre frères qui, comme lui, ont occupé les plus hautes charges, donna, le premier, des modèles d'épîtres didactiques dans le genre de celles d'Horace, à côté des

quelles on peut les placer. Ses écrits en prose, le roman comique de Lazarille de Tormes qu'il composa (chose étonnante à cause de la peinture des mœurs qu'il renferme) étant encore écolier à Salamanque, et qui est le premier dans son genre; et l'Histoire de la guerre de Grenade de 1568, sont ses plus grands titres à la gloire littéraire. Nous reviendrons sur son Histoire.

George de Montemayor.

George de Montemayor, né en Portugal, d'une famille obscure, fut soldat et ensuite attaché comme chantre à la chapelle de l'infant don Philippe qui fut par la suite Philippe II. Il mourut vers 1562. Sa Diane est le plus ancien roman pastoral en vers qui ait été écrit. Il appartient aux poètes espagnols du premier rang. Les Espagnols placent encore à ce même rang Ste Thérèse, Louis Ponce de Léon et Ferdinand de Herrera.

Sainte Thérèse de Jésus.

Ste Thérèse de Jésus, fille d'Alphonse de Cepède, née en 1515, à Avila, ayant l'imagination exaltée par la lecture des Vies des martyrs, quitta, avant l'âge de douze ans, avec un de ses frères, la maison paternelle, pour aller chercher la palme du martyre chez les Maures. Un parent qui rencontra les deux enfans, les ramena dans la maison paternelle; ils y continuèrent pendant quelque temps à passer en prières, et enfermés dans des cellules qu'ils avaient arrangées dans un jardin, les heures destinées à leur récréation. Thérèse ne persévéra pourtant pas dans sa ferveur : deux fois, dit-elle dans sa Vie, elle se laissa entraîner par les vanités du monde ; mais après une maladie où le

Sauveur lui apparut, elle entra, en 1535, dans un couvent de Carmélites, à Avila. Elle est célèbre dans l'histoire ecclésiastique par la réforme de l'ordre des Carmes, qu'elle opéra, et dans la littérature sacrée, par ses ouvrages spirituels. Elle mourut en 1582, ayant vécu quarante-sept ans dans le cloître, les premières vingt-sept années dans le monastère de l'Incarnation, parmi les Carmélites anciennes et mitigées, et les vingt autres parmi les déchaussées de son institution.

Ste Thérèse a écrit plusieurs ouvrages, parmi lesquels l'Histoire de sa vie, qu'elle a composée par ordre de son supérieur, est un des plus curieux; elle a aussi écrit l'Histoire des maisons de sa réforme, un traité du Chemin de la perfection, ouvrage regardé comme très-utile; une allégorie intitulée le Château de l'Ame, une Explication du Cantique des Cantiques. Elle devait être bien propre à expliquer ce livre, elle qui, en parlant du diable, dit : « Le malheureux! il ne saurait aimer! ». C'est à cause de ses vers pleins d'esprit, de sensibilité et d'enthousiasme, que cette sainte est placée parmi les poètes classiques de cette époque.

Louis Ponce de Léon, né à Grenade, en 1527, entra, à l'âge de seize ans, dans l'ordre de S. Augustin, et mourut, en 1591, vicaire-général de son ordre dans la province de Salamanque. On raconte qu'ayant, sur une fausse dénonciation, passé cinq ans dans les prisons de l'inquisition, le lendemain de sa sortie, il monta en chaire, et comme si cet

Le P. Louis de Léon.

intervalle n'avait pas existé, il débuta par ces mots : « Nous vous disions *hier*... » Ce poète religieux est le plus correct des poëtes espagnols. Ses odes, pour lesquelles Horace a été son modèle, réunissent la simplicité classique à la gravité de ce genre; elles sont remplies de sentences comme celles d'Horace ; mais elles respirent une dévotion mystique. D'habiles critiques ont douté à qui, du Pindare romain ou de l'espagnol, il fallait accorder la préférence. Ponce de Léon a aussi traduit des chapitres de Job, les Psaumes de David, le Cantique des Cantiques, les Bucoliques de Virgile, le premier livre de ses Géorgiques, les odes d'Horace, et la première ode de Pindare. La plus fameuse de ses odes est la Prophétie du Tage, adressée à Rodrigue, dernier roi des Visigoths.

Ferdinand de Herrera.

Ferdinand de Herrera, né à Séville, on ne sait pas précisément quelle année, mourut en 1578. Les Espagnols l'appellent le *Divin*. Ils reconnaissent dans ses poésies de l'élévation unie à la profondeur et à la sévérité. « Sujets, sentimens, pensées, images, versification, tournures, tout dans Herrera a du grandiose, » dit don Juan Marias Maury; « on voit que c'était le but de ses soins : la poésie, à son avis, devait se montrer toujours extraordinaire. » D'autres, en reconnaissant cet éloge comme vrai, lui reprochent d'avoir voulu se former une langue particulière, et de l'avoir fait aux dépens de la simplicité. Parmi les ouvrages d'Herrera, on distingue un poème lyrique sur la catastrophe du roi Sébastien, une ode à don Juan d'Autriche, et surtout l'hymne qui célèbre la bataille de Lépante.

Tels furent les principaux poètes de l'époque classique de la littérature espagnole. Elle ne produisit pas une épopée digne de ce nom, quoiqu'une foule de poètes se fussent essayés dans ce genre. Peut-être échouèrent-ils, parce que la plupart d'entre eux se trompèrent dans le choix de la fable, en croyant que leur grand Charles, el nunca vencido (l'invincible), était un héros digne de la muse épique. Ce fut cette erreur qui donna naissance au Carlos famoso de *Louis de Zapato*, au Carlos victorioso de *Jérôme d'Urrea*, à la Carolea de *Jérôme Samper* de Valence. *Alonzo Lopez Pinciano* avait mieux choisi le héros de son poème, el Pelago, mais il ne fut pas heureux dans l'exécution. *Alonzo de Ercilla de Zuñiga*, né en 1533, et mort en 1583, a composé en Amérique, où il servait avec éclat dans les troupes espagnoles, un poème épique, intitulé l'Araucana, d'après le sauvage district d'Araucan. Cervantes a comparé cette production aux meilleurs poèmes italiens. Voltaire l'a beaucoup dépréciée. D'autres critiques, en la plaçant au-dessous de la Jérusalem délivrée et au-dessus de la Henriade, la font marcher de pair avec la Lusiade. Toutefois l'Araucana est moins un poème épique qu'une histoire en vers, écrite dans un style correct, renfermant de belles images et descriptions, et intéressante d'un bout à l'autre. Ercilla est certainement le premier poète épique espagnol.

Louis de Zapato.
Jérôme d'Urrea.
Jérôme Samper.
Alonzo Pinciano.
Alonzo de Ercilla.

La poésie classique eut un adversaire en *Cristoval de Castilleio*, qui a fait la plupart de ses ouvrages à Vienne, étant secrétaire de Ferdinand Ier. Plus tard,

Cristoval de Castilleio.

il entra dans un couvent de l'ordre de Cîteaux, en Espagne, et y mourut en 1596. Admirateur jusqu'au fanatisme de tout ce qui tenait à l'antiquité castillane, il se moqua de Garcilase et des autres poètes de son temps, et pour rendre ridicules leurs chants amoureux, il s'éleva contre toute la poésie de l'amour, qu'il traita de badinage: c'était oublier qu'il était Castillan. Réprouvant le rhythme italien, que les classiques avaient imité, il retourna aux redondilles; il excella dans ce genre au point que des auteurs espagnols, tels que Velasquez, l'ont placé au premier rang des poètes de leur nation. On lui accorde une facilité extraordinaire, mais le cercle que son imagination parcourait était fort restreint.

La poésie espagnole en général, et la poésie dramatique des Espagnols en particulier, ont pris un caractère qui leur est propre, et qui ne se retrouve dans celles d'aucune autre nation. Né sous un soleil méridional, dans un pays entouré de la mer ou séparé du continent européen par une haute chaîne de montagnes, l'Espagnol paraît appartenir plutôt à l'Afrique qu'à notre partie du monde. « Le feu de l'honneur et de l'amour, dit un écrivain allemand [1], nourri par l'esprit chevaleresque, se manifesta dans des chants brûlans où respirait la tendresse. La poésie lyrique des Espagnols ressemble à un ruisseau limpide qui roule ses vagues argentées sur un terrain couvert de

[1] M. Thomas Brey. Nous ne connaissons pas cet auteur, ni même le titre de son livre. Nous avons trouvé ce passage dans un journal qui le cite sans donner aucune indication.

fleurs; la gloire des armes et l'amour des dames alternent dans ses vers, auxquels une langue sonore donne un charme extraordinaire. La romance célébra les exploits des guerriers qui dans la lutte contre les Maures versaient leur sang pour la religion et la patrie. Successivement cette poésie emprunta plusieurs autres formes des Italiens; la poésie lyrique portait des fleurs et des fruits dorés, comme le jardin des Hespérides, lorsque le drame n'était encore qu'une faible plante qui montrait à peine sa tête. »

Théâtre espagnol. Torres Naharro.

Le véritable inventeur de la comédie espagnole est *Torres Naharro*. Avant lui, quelques auteurs avaient essayé d'inspirer à leurs contemporains le goût du théâtre antique, en traduisant les tragédies et les comédies grecques ou romaines. Parmi ces versions, celle de Térence, par *Simon Pedro de Abril*, est encore estimée des Espagnols. D'autres, trompés par le titre de tragi-comédie que porte un roman dramatique en vingt-un actes, dont Calliste et Mélibée sont les interlocuteurs, roman qui, à cause de sa trivialité, mais de la vérité de ses caractères, était très-aimé du public, croyaient créer un théâtre en faisant des pièces de ce genre. Torres Naharro, un des protégés du pape Léon X, qui doit avoir trouvé assez de plaisir à ses pièces de théâtre pour les faire jouer en sa présence, a le premier fait des comédies d'intrigue, divisées en trois actes ou journées, forme long-temps retenue par les Espagnols. Naharro négligea entièrement les caractères; il écrivit en redondilles huit comédies.

Lope de Rueda.

Il paraît que les comédies de Naharro ne se main-

tinrent pas long-temps sur le théâtre, puisque Cervantes n'en parle pas. Elles firent place aux pièces en prose de *Lope de Rueda*, que l'auteur du Don Quichotte appelle le grand Lope. Il n'était pas littérateur : directeur d'une troupe ambulante de comédiens, acteur lui-même, il composait pour son public des pièces dans lesquelles se retrouvaient toujours certains caractères ou masques, comme disent les Italiens, tels que l'entremetteur, le niais, le lourdaud, le père ou le rôle à barbe. Un libraire de Valence, Jean Timoneda, donna à ces farces une forme un peu régulière, en les retouchant, et les publia en 1576. Cervantes dit que ce genre de drames fut perfectionné par le comédien Naharro de Toledo ; mais ce perfectionnement ne regarda que la forme extérieure. Naharro enrichit les décorations et la garde-robe, plaça à l'orchestre la musique qui se trouvait jusqu'alors derrière les coulisses, et fit déposer la barbe aux *pères*.

Jean de la Cueva.

Un littérateur de Séville, *Jean de la Cueva*, marchant sur les traces de Torres de Naharro, donna à la comédie espagnole la forme qu'elle a conservée jusqu'à l'époque française. Il dit dans son Art poétique, que les poètes de Séville, ses contemporains, parmi lesquels il donne à un certain *Malara* le titre du Ménandre du Guadalquivir, et nomme quelques autres avec éloge, faisaient des efforts pour ramener le drame ancien sur le théâtre ; que s'ils ne réussirent pas, cela vient de ce que les anciennes lois de la comédie avaient perdu leur force, et que le public s'était hautement déclaré contre l'imitation du théâtre ancien. Il est

permis de lutter, dit-il, pour le génie et l'art, avec les anciens, sans l'espoir de les jamais surpasser; mais l'invention, les grâces et la disposition (*traza*) doivent être le caractère propre de la comédie espagnole, et, sous le rapport de l'intrigue (*maraña*), elle doit être inimitable pour les étrangers. Enfin Cueva ajoute que pour sa part il avait aidé à renverser la barrière qui séparait anciennement la tragédie et la comédie, et n'avait pas hésité à faire paraître, au milieu des rois, des individus portant le sarrau.

Jérôme Bermudez.

Cueva avait opéré cette révolution du théâtre espagnol, lorsqu'un Galicien, religieux Dominicain, nommé *Jérôme Bermudez*, entreprit d'écrire en castillan, dialecte qui lui était un peu étranger, et sous le nom fictif d'Antoine de Silva, deux tragédies à l'antique, mais dont la fable était choisie dans l'histoire de Portugal. C'est la catastrophe d'Iñes de Castro qui lui fournit la matière des deux pièces qu'il publia sous le titre ridicule de Nise lastimosa et Nise laureada, Nise digne d'être plainte, et Nise couronnée. La première n'est rien moins que parfaite sous le rapport de la composition, mais il y a des scènes dignes des plus grands maîtres, et le quatrième acte est un chef-d'œuvre. Le dialogue ne manque pas de noblesse et de chaleur, quand même l'action n'avance pas. Un chœur de femmes de Coïmbre que l'auteur fait paraître en scène, est tour à tour un inutile remplissage ou un heureux artifice pour avancer l'action. L'unité de temps et de lieu est négligée. La seconde pièce, malgré quelques beaux détails dans les premiers actes, est

très-mauvaise et même dégoûtante. Au reste il faut remarquer que Bermudez a eu le mérite de montrer quel parti la poésie pouvait tirer de l'histoire d'Iñes; car quand il a publié ses tragédies, la Lusiade n'existait pas. Toutefois on ne sait pas avec certitude si le Portugais Ferreira n'a pas eu la priorité sur lui.

Prosateurs de l'époque classique.

Perez de Oliva, † 1533.

Le premier Espagnol qui ait écrit un ouvrage en une prose correcte, noble, élégante et soutenue est *Perez de Oliva* de Cordoue, professeur de théologie à Salamanque, mort en 1533, à l'âge de trente-six ans. Il a publié un dialogue dans le genre de Cicéron, sur la dignité de l'homme. Son neveu, *Ambroise de Morales*, né vers 1513, à Cordoue, instituteur de don Juan d'Austria, fils naturel de Charles-Quint, dans la littérature ancienne, ensuite historiographe d'Espagne, a écrit divers discours sur des sujets moraux et littéraires dans un style naturel, clair, orné d'images agréables. Il continua l'Histoire d'Espagne, ou la Chronique générale que *Florian de Ocampo* de Zamora avait publiée en 1544. *Francesco Cervantes de Salazar* continua le dialogue d'Oliva. *Louis Mexia* écrivit dans un style soutenu un roman allégorique, sous le titre de Labricio ou Apologue de l'Oisiveté et du Travail.

Ambroise de Morales, † 1590.

Florian de Ocampo, † vers 1576.

Cervantes de Salazar.

Louis Mexia.

Diego Urtado de Mendoza.

Le seizième siècle a produit peu d'historiens en langue espagnole, mais on lui doit le seul qu'on puisse comparer aux auteurs classiques de l'antiquité et des siècles modernes, à Salluste et Tacite, à Machiavel et Guichardin. C'est *Diego Hurtado de Mendoza*, surnommé l'Ambassadeur, ce poète, dont nous avons

déjà parlé [1]. Son Histoire de la guerre de Grenade sous Philippe II, est un chef-d'œuvre accompli, admirable comme composition historique et comme ouvrage d'éloquence, infiniment estimable par sa véracité et par les renseignemens intéressans qu'il fournit. Jamais peut-être aucune histoire n'a été écrite par un homme qui fût mieux au fait des localités, des caractères des acteurs, des intrigues de la politique, des détails militaires. Jamais on n'a mieux peint les horreurs d'une guerre civile; jamais on n'a dévoilé avec une plus noble franchise les fautes et les erreurs qui ont été commises; il fallait avoir vieilli dans la politique pour pouvoir dire ou faire sous-entendre tout ce que Mendoza se permit, sans offenser le prince sous lequel il vivait. Malgré l'étonnante perfection du style, on remarque dans l'original quelques taches qui indiquent que l'auteur n'a pas donné le dernier coup de lime à sa composition, ou que les manuscrits qui en ont circulé pendant trente-six ans, ont subi des altérations par l'inadvertence des copistes; car le livre ne fut imprimé qu'en 1610.

Louis de Avila y Zuñiga, après avoir accompagné Charles-Quint dans sa marche contre les princes protestans confédérés, écrivit l'Histoire de la guerre de Smalcalde. **Avila y Zuñiga.**

L'Histoire d'Espagne par *Estevan de Garibey y Zamallao* qui va jusqu'en 1566, se distingue par sa véracité et par une bonne diction. **Garibey y Zamallao.**

L'institut des historiographes d'Espagne fondé par

[1] Voy. p. 59 de ce vol.

Alphonse X, subsista; mais ces écrivains soldés se gardaient bien de s'occuper de l'histoire de leur temps, ou d'écrire en espagnol; ils gagnèrent leurs appointemens en travaillant sur les antiquités du pays et en écrivant en latin.

Jérôme Zurita.

Nous devons à *Jérôme Zurita*, premier historiographe nommé par les États d'Aragon, un excellent ouvrage intitulé Annales de la couronne d'Aragon, qui parut, depuis 1562, en six volumes in-folio. C'est par cette grande composition exacte et savante que nous connaissons l'histoire de la constitution de ce royaume. Les deux derniers volumes, consacrés à l'histoire de Ferdinand et d'Isabelle, sont particulièrement recommandables.

Jean da Sylva.

Sous le nom fictif de Jérôme Conertaggio, *Jean da Sylva IV*, qui comme ambassadeur d'Espagne accompagna le roi Sébastien en Afrique [1], a écrit un mémoire sur la réunion du royaume de Portugal à la couronne de Castille, ouvrage plein des meilleures notices sur l'histoire et la politique.

Nouvelle époque de la littérature espagnole.

Une nouvelle époque de la littérature espagnole commence avec Cervantes et Lope de Vega.

Cervantes.

Miguel Cervantes Saavedra naquit, en 1547, dans la pauvreté et dans une condition obscure à Alcalà de Henares. La vie de cet homme extraordinaire fut un roman qu'il faut connaître, mais qu'on ne peut abréger. Nous rappellerons seulement que servant sous don Jean d'Autriche dans la bataille de Lépante, il y perdit la main gauche et fut ensuite, pendant plus de

[1] Voy. vol. XVII, p. 311.

cinq ans, esclave à Alger. En 1584, Cervantes publia sa Galatée, ouvrage de sa jeunesse, faible par lui-même et uniquement destiné à lier entre elles une suite de poésies lyriques qui font le mérite de cette composition. Son Voyage au Parnasse, poème en huit chants, faible d'imagination, est une satire contre les mauvais poètes, entremêlée de tant d'éloges exagérés qu'on doute si certaines parties sont un persifflage ou l'expression d'une admiration aveugle. Cervantes publia successivement une trentaine de comédies, que son amour-propre regardait comme appartenant à ses meilleurs ouvrages, mais que le public ne goûta pas. Sa tragédie de Numance qu'on ne connaît que depuis une quarantaine d'années, est une production très-mauvaise aux yeux de ceux qui demandent une unité d'action, des caractères soutenus, un intérêt tragique et l'observation des règles tracées par les maîtres d'après les beaux modèles, ou pour mieux dire d'après les lois données par la nature même. A entendre d'autres critiques, la Numance est un chef-d'œuvre. Ils en trouvent l'invention grandiose et le langage pathétique. Douze nouvelles de Cervantes, peignant les mœurs et les ridicules de son temps, surpassent tout ce que la littérature espagnole possédait alors en ce genre. Sa dernière production fut le roman de Persilès et Sigismond, histoire septentrionale. « Ce qui distingue ce roman, c'est l'extrême simplicité, la rare précision et le poli de la diction, » dit un excellent juge du parti romantique. « Roman inintelligible où l'enflure et l'entortillage du style ajoutent encore à la confusion et à

l'invraisemblance des aventures, » dit un des meilleurs critiques français [1].

Aucun de ces livres n'aurait peut-être rendu Cervantes immortel, s'il n'avait composé son Don Quixote dont la première partie parut en 1605; ouvrage étonnant sous le rapport de l'invention, des caractères, des tableaux, des situations comiques, des épisodes, de la morale et du style, et le plus parfait en son genre qui existe dans aucune littérature. « Un héros fantastique et qui cependant ne s'écarte jamais de la nature, des caractères nouveaux, créés et soutenus avec un talent admirable; des observations aussi justes qu'ingénieuses; la plaisanterie la plus piquante, un naturel exquis, l'art de peindre porté au plus haut degré de perfection; voilà le mérite de cette conception extraordinaire. » Nous ajouterons à ce jugement de M. Villenave, que ce qui nous paraît surtout admirable dans cette composition, c'est que le héros, malgré son extravagance, est un si parfait modèle de générosité, de désintéressement, de piété, de bravoure et de galanterie, qu'il inspire au lecteur un intérêt aussi vif que le héros d'une tragédie. Cet ouvrage est donc sans défaut? Il a quelques-uns de ceux de son siècle. Cervantes mourut le 23 avril 1616.

Lope de Vega. Son rival et son vainqueur comme poète dramatique, *Lope Felix de Vega Carpio*, était né le 25 novembre 1562, et mourut le 25 août 1635. Il fut dans sa jeunesse secrétaire du duc d'Albe; une affaire d'honneur l'obligea de fuir; revenu à Madrid, il perdit une

1 MM. Bouterweck et Villenave.

épouse adorée qui est célébrée dans ses vers sous le nom d'Amaryllis; il servit ensuite sur la flotte invincible; à son retour il se maria une seconde fois, perdit bientôt son épouse et se réfugia dans le sein de la religion. Il prit les ordres, s'affilia à des confréries, y exerça des charges supérieures, et plus tard il reçut du pape Urbain VIII des dignités de la chambre apostolique et la décoration de l'ordre de Malte.

Cet écrivain fécond fit des poésies de tous les genres, et eut des succès en tous; mais ses pièces de théâtre firent sa célébrité. Jamais poète ne fut admiré par ses contemporains, comme Vega; jamais aucun n'a fait pour plaire à son public ce qu'a fait Vega. Se mettant au-dessus de toutes les règles, il s'abandonnait à sa verve. Improvisateur heureux, il a composé 2200 pièces de théâtre, y compris 400 autos sacramentales. On a calculé qu'il a écrit 21,300,000 vers. En comptant qu'à l'âge de dix-sept ans il a commencé à versifier et continué jusqu'à sa mort, cela fait mille vers par jour. Don Manuel Quintana dit : « L'homme qui reçut de la nature le plus de dons du poète, et qui en abusa davantage, fut sans doute Lope de Vega : don d'écrire sa langue avec pureté, avec clarté, avec élégance; don d'inventer, don de peindre, don de versifier comme il le voulait; flexibilité d'imagination et d'esprit pour se prêter à tous les tons, et une veine qui ne connut jamais d'appauvrissement ni d'obstacle. Ajoutons qu'une mémoire très-ornée de bonnes lectures et une application infatigable augmentèrent considérablement ses facultés naturelles. C'est avec ces armes

qu'il se présenta dans l'arène, n'admettant ni frein ni bornes pour son audacieuse ambition. Du madrigal à l'ode, de l'églogue au drame, du roman à l'épopée, il parcourut tous les genres, laissant partout les traces du talent et des sujets de chagrin. Il asservit le théâtre, attira sur lui seul l'attention générale : les poètes de son temps ne furent rien devant lui; son nom était un cachet d'approbation; on le suivait dans les rues; les étrangers le recherchaient comme un objet extraordinaire, les monarques s'arrêtaient pour le regarder. La critique s'éleva contre ses négligences blamables; les envieux médisaient de son talent; des méchans le calomniaient : triste exemple ajouté à tant d'autres qui montrent que l'envie et la calomnie s'attacheront toujours à la célébrité, puisque l'aimable urbanité du poète, la douceur de son caractère, et le plaisir qu'il prenait à louer les autres, furent insuffisans pour désarmer ses détracteurs. Mais nul ne réussit à lui enlever le sceptre dont il s'était saisi, ni la considération que lui avait acquise des travaux si nombreux et si renommés. Sa mort fut un deuil public, son convoi un rendez-vous universel. Il existe un volume de poésies espagnoles, et un autre de vers italiens en l'honneur de sa mémoire. Ainsi, vivant et mort, il n'a cessé de recevoir des éloges, de cueillir des lauriers, admiré comme une merveille, et proclamé le phénix des génies. »

Serait-il possible qu'avec une manière de travailler comme celle de Lope de Vega il eût produit quelque chose de parfait? Accordons que dans ses ouvrages les plus incorrects il règne un certain génie, et que

ce génie avait précisément le caractère qu'il fallait pour plaire à la nation parmi laquelle il était né. Nous pourrons encore souscrire, quoiqu'avec quelque restriction, à ce que dit un des grands admirateurs de Vega, lord Holland : « Sans Lope de Vega, les chefs-d'œuvre de Corneille et de Racine n'eussent peut-être pas existé, et sans l'existence de ces compositions sublimes, le poète castillan pourrait être encore considéré comme l'un des meilleurs auteurs dramatiques de l'Europe [1]. »

Quant à nous, nous rappellerons aux admirateurs enthousiastes de Lope de Vega, le morceau tiré de son Nouvel art de faire des comédies, que Voltaire a traduit ainsi :

Les Vandales, les Goths, dans leurs écrits bizarres,
Dédaignèrent le goût des Grecs et des Romains.
Nos aïeux ont marché dans ces nouveaux chemins;
Nos aïeux étaient des barbares.
L'abus règne, l'art tombe, et la raison s'enfuit :
Qui veut écrire avec décence,
Avec art, avec goût, n'en recueille aucun fruit;
Il vit dans le mépris, et meurt dans l'indigence.
Je me vois obligé de servir l'ignorance,
D'enfermer sous quatre verroux
Sophocle, Euripide et Térence.
J'écris en insensé, mais j'écris pour des foux :
Le public est mon maître, il faut bien le servir,
Il faut pour son argent lui donner ce qu'il aime.
J'écris pour lui, non pour moi-même,
Et cherche des succès dont je n'ai qu'à rougir.

[1] *Some account of the life and writings of Lope Felix de Vega Carpio, by* HENRY RICHARD LORD HOLLAND (neveu de Charles Fox.)

Les deux d'Argensola.

Les premières places parmi les poètes de la seconde moitié du seizième siècle appartiennent à *Luperce* et *Barthélemy d'Argensola*; fils d'un secrétaire de Maximilien, nommé Jean Léonard de Ravenna, et d'une Espagnole de la famille d'Argensola. Ils naquirent à Barbastro, en 1565 et 1566. Lupercio fut secrétaire de l'impératrice Marie d'Autriche, fille de Charles-Quint, qui, après la mort de son époux, Maximilien II, s'était retirée en Espagne. Il mourut, en 1619, à Naples, secrétaire d'état de la vice-royauté. Avant sa vingt-unième année, il composa trois tragédies, Isabelle, Phyllis et Alexandra, qui ne sont pas ce qui a fondé sa réputation. Barthélemy, son frère, fut chapelain de la même impératrice dont son frère était secrétaire, accompagna celui-ci à Naples, en revint après sa mort, s'adonna entièrement aux lettres, et mourut en 1631. Les deux frères ont été historiographes d'Aragon.

« Les deux d'Argensola, dit don Juan Maria Maury, exercèrent une espèce de magistrature sur leurs contemporains. Leur érudition, la sévériré de leur morale, peut-être aussi la protection du comte de Lemos, secondèrent en cela leur talent poétique. » Il existe entre les ouvrages des deux Argensola une telle analogie qu'on ne peut presque pas les distinguer. Tous deux ont excellé dans l'épître, et obtenu le titre d'Horaces espagnols. On leur accorde de la finesse, de l'élégance, de la facilité, de la clarté, et une pureté de langage qui a fait dire à Cervantes que ces Aragonais étaient venus en Castille donner des leçons de Castillan.

Le bon et le mauvais trouvent leurs imitateurs qui ne manquent pas d'exagérer. Lope de Vega était admiré, quoique son style fût incorrect. Il s'éleva un parti qui voulut se faire remarquer par la barbarie du sien. Une tête mal organisée, *Louis de Góngora y Argoté*, né à Cordoue, en 1561, aumônier du roi d'Espagne, en fut le chef. Avec une peine extraordinaire il se créa un jargon ridicule qu'il appela espagnol; il y introduisit les constructions et les inversions latines, et une nouvelle ponctuation, et changea arbitrairement la signification reçue des mots, en prétendant leur donner une plus grande dignité et une intention plus profonde. Il appela cette manière d'écrire le style soigné, *estilo culto*. « Trouvant, dit M. Quintana, que le langage poétique s'énervait, et tenant le naturel pour de la pauvreté, la pureté pour de la minutie, et la facilité pour de la négligence, il aspira à étendre les limites de la langue et de la poésie. Il s'appliqua à inventer un nouveau dialecte qui retirât l'art de la simplicité rampante où, suivant lui, il se traînait. Ce dialecte devait se faire remarquer par la nouveauté des mots ou de leur emploi, par l'étrangeté et la dislocation de la phrase, par la hardiesse et la profusion des figures. » Dans ce style bizarre il écrivit les Solitudes et le Polyphème, deux poèmes inintelligibles à force d'érudition mythologique. Le mot de Solitudes doit signifier forêts, et est pris dans le sens que Stace a donné à son Recueil de poésies, en l'appelant *Silvæ*. Dans les sonnets, les romances et les chansons que Góngora a publiés Góngora.

dans sa jeunesse, et avant que les contrariétés qu'il éprouva dans le monde eussent fait une impression si malheureuse sur son esprit, il règne de la précision, de la facilité et de l'élégance. A une époque intermédiaire, il écrivit des satires mordantes contre les écrivains de son temps. A celle que nous sommes tentés d'appeler sa folie, il les désavoua, et son caractère devint doux comme il avait été à son premier âge.

Le croirait-on? L'*estilo culto* trouva une foule d'admirateurs qui formèrent un parti considérable et mirent ces extravagances à la mode; mais comme ces enthousiastes n'avaient pas les talens et la facilité que la nature avait départis à leur chef, ils remplacèrent le génie qui leur manquait par la pédanterie et l'extravagance. Ils se partagèrent en deux classes, les *cultoristes* qui se firent honneur de commenter les ouvrages inintelligibles du maître, par une profusion d'érudition; et les *concettisti* qui, se débarrassant de cette précision que Góngora avait observée dans ses plus grands écarts, ne recherchaient que les pensées les plus extraordinaires. Nous nous dispensons de nommer ici ces partisans de la barbarie.

Nous nommerons encore deux poètes dramatiques espagnols, contemporains de Lope de Vega.

Cristoval de Virues.

Cristoval de Virues, de Valence, militaire, et un de ceux qui ont combattu à la bataille de Lépante, n'était pas un des imitateurs de Vega; comme celui-ci, il renonça aux règles du théâtre classique, quoiqu'il en conservât quelques formes. Il avait du génie et de

la hardiesse. Ses tragédies ne passent pas le nombre de cinq.

Jean Perez de Montalvàn, disciple de Vega, avait écrit une centaine de pièces de théâtre, lorsqu'il mourut, en 1639, âgé de trente-six ans. Sa manière est celle de son maître, et son exemple prouve qu'il ne faut pas le génie de Vega pour produire en peu de temps beaucoup de pièces dans son genre. Montalvàn a montré tant de talent pour peindre des caractères, qu'on regrette qu'il ne l'ait pas mieux cultivé. Montalvàn.

Tels sont les principaux poètes espagnols de la fin du seizième siècle, et du commencement du dix-septième; car Quevedo qui fait le passage de l'époque de Lope de Vega à une autre, appartient entièrement au dix-septième siècle.

Il nous reste à parler de quelques auteurs en prose de la fin du seizième siècle.

Diego Hurtado de Mendoza avait donné l'exemple d'un genre que les Espagnols ont nommé le goût *picaresque*, par son roman de Lazarille de Tormes. Il fut imité par *Mathieu Aleman* qui, en 1599, ainsi six ans avant le Don Quixote, publia son Guzman d'Alfarache, roman comique qui peint admirablement les classes inférieures de la société. *Prosateurs.* Mathieu Aleman.

L'histoire eut des hommes distingués dans la seconde moitié du seizième siècle, et au commencement du dix-septième; mais comme les historiens n'entrent dans notre plan qu'autant qu'ils se distinguent, non par une érudition infiniment estimable, mais par le

talent historique et par le style, nous nous bornons à parler du jésuite *Jean Mariana*, né en 1537, mort en 1623. Cet écrivain s'était formé par une assez longue absence hors de son pays, qui lui fit connaître les mœurs d'autres peuples, le dégagea des préjugés de sa nation, et rectifia son jugement; car il professa successivement à Rome (depuis 1561), en Sicile (depuis 1565) et à Paris (depuis 1569). En 1574 il se retira à Tolède où il publia, en 1592, les vingt premiers livres de son Histoire d'Espagne, qui furent portés par la suite à trente, et renfermant l'histoire d'Espagne jusqu'à la mort de Ferdinand le Catholique, en 1516. L'ouvrage était écrit en latin, parce que, comme le cardinal Bembo dans son Histoire de Venise, il s'était proposé pour but l'antiquité classique. Il atteignit ce but, et surpassa Bembo qui est maniéré. Après avoir achevé cet ouvrage, il le traduisit lui-même, comme avait fait Bembo. Cette Histoire d'Espagne, louée outre mesure par les contemporains de Mariana, est d'un grand mérite. Lecture étendue, saine critique, véracité, esprit observateur, sagacité dans le choix des objets et dans la distribution des matières, diction claire et élégante; telles sont les qualités qui distinguent Mariana; mais on n'y trouve ni profondeur des idées, ni éloquence, et s'il appartient aux écrivains classiques de sa nation, il ne fait pas, comme les Espagnols l'ont prétendu, époque dans la science de l'histoire.

Jean Mariana.

Nous revenons encore une fois sur *Barthélemy d'Argensola*, que nous avons nommé comme

Barthélemy d'Argensola.

poète. Parmi les historiens espagnols il occupe une place très-éminente. A l'aide des papiers de son frère Lupercio, qui avait été historiographe avant lui, il continua jusqu'en 1520 les annales de Zurita, et si elles n'ont pas été continuées après lui, on prétend que c'est parce que personne n'osa suivre les traces d'un tel maître. On estime pareillement son Histoire des îles Moluques et de leur conquête. Les Espagnols assurent qu'aucun auteur en prose n'a surpassé la correction classique de sa diction. Son style est parfaitement simple sans manquer de chaleur.

Au siècle de Mariana appartient encore *Antoine de Herrera y Tordesillas de Cuellar*, né en 1549, mort en 1625, que Philippe II nomma archichronographe des Indes et chronographe de Castille. Il écrivit avec beaucoup de soin et dans un beau style l'Histoire de la découverte et de la conquête de l'Amérique, depuis 1492 jusqu'en 1554, en quatre-vingts livres, et une Histoire du monde sous le règne de Philippe II. Les deux ouvrages sont farcis de préjugés nationaux. Herrera, † 1625.

Garcilaso (ou plus correctement *Garcias-Laso*) *de la Vega*, né en 1540, à Cuzco en Amérique, d'une princesse de la famille des Yncas, qui, à la prise de Cuzco, en 1525, était tombée en partage à un des compagnons de Pizarre. Il porta lui-même le nom d'*Ynca* et mourut, en 1620, en Espagne où le soupçonneux Philippe II l'avait fait venir, et qu'on ne lui permit plus de quitter. Garcilaso a composé une Histoire des Yncas du Pérou jusqu'à la conquête du pays par Pizarre, puisée, à ce qu'il prétend, dans des do- Garcilaso de la Vega, † 1620.

cumens péruviens, mais plutôt dans des traditions de famille et des chants nationaux remplis d'épisodes romanesques; ouvrage bien écrit et amusant, auquel on conteste le droit d'occuper une place parmi les compositions historiques. Il se compose de deux parties qui ont paru séparément. Garcilaso ou l'Ynca a aussi laissé une Histoire de la Floride.

CHAPITRE IX.

Histoire d'Angleterre, depuis l'avènement de la maison d'York jusqu'à 1618.

SECTION I.

Édouard IV, 1461 — 1483.

Avènement de la Rose blanche à la couronne.

Le 5 mars 1461 Édouard, duc d'York, descendant au quatrième degré du roi Édouard III par Edmond, quatrième fils de ce prince, héritier, par Anne Mortimer, son aïeule, des droits de Lionel, duc de Clarence, second fils d'Édouard III, héritier légitime du trône d'Angleterre (puisque la maison de Lancastre qui l'avait usurpé en 1399 ne descendait que du troisième fils de la souche commune) avait été proclamé roi d'Angleterre sous le nom d'*Édouard IV*. Mais Henri VI et son fils Édouard vivaient encore, et la reine Marguerite d'Anjou, qui, après la bataille de S. Albans, s'était retirée avec le roi et son fils dans le nord de l'Angleterre, se trouvait encore à la tête de 60,000 hommes. Ainsi la lutte entre les deux Roses n'était pas décidée : il fallut que des torrens de sang teignissent encore la Rose blanche avant qu'elle pût prendre racine. Édouard et le comte de Warwick [1] marchèrent contre Henri VI; le 29 mars 1461, les deux partis se livrèrent, entre Touton et Saxton

[1] Richard Nevil. Voy. vol. IX, p. 160 suiv.

Bataille de Touton, 29 mars 1461.

(Yorkshire, Westriding), la bataille la plus acharnée et la plus sanglante de toutes ces guerres; les historiens disent que plus de 36,000 hommes restèrent sur le champ de bataille, et ce nombre ne paraît pas exagéré, puisque dans une lettre confidentielle à sa mère, Édouard dit que les hérauts ont *compté* 28,000 cadavres de Lancastriens. Ce prince avait défendu à ses partisans de donner quartier: ce ne fut pas ainsi que, cent quarante ans après, Henri IV de Bourbon conquit son royaume. Plusieurs chefs illustres du parti de Lancastre périrent sur le champ de bataille dont Édouard resta le maître. Henri VI et sa famille se sauvèrent en Écosse.

Le parlement, assemblé sept mois après cette boucherie, déclara les trois règnes précédens illégitimes, et révoqua, à quelques exceptions près, les concessions faites par Henri IV, V et VI. On dressa une longue liste de proscriptions où furent inscrits les noms de Henri VI, de la reine et du jeune Édouard, enfant de huit ans, des princes de la maison de Lancastre, des principaux seigneurs de ce parti, et de cent trente-huit chevaliers, prêtres et écuyers. Plusieurs autres qui étaient tombés entre les mains du roi furent décapités. La véritable raison de l'étendue qu'on donna à ces proscriptions, fut la nécessité de se procurer les moyens de récompenser les partisans du nouveau roi.

Bataille de Hexham, 15 mai 1463.

Marguerite d'Anjou à qui restait son courage, passa sur le continent, et obtint de Louis XI, roi de France, contre la promesse de lui céder Calais, un

secours en hommes et en argent. Elle pouvait compter sur l'assistance des Écossais qu'elle avait achetée par la remise de Berwick. A la tête d'une nouvelle armée qu'elle avait réunie en Écosse, elle entra en Angleterre et poussa jusqu'à Hexham en Northumberland où elle fut défaite, le 15 mai 1463, par lord Montague, frère du comte de Warwick. Le duc de Sommerset [1], arrêté dans sa fuite, fut décapité. La reine et son fils tombèrent entre les mains d'un brigand, auquel Marguerite se confia; il les conduisit au quartier des Lancastriens; ils s'embarquèrent pour l'Écluse en Flandre. Henri VI trouva moyen de se cacher pendant plus d'une année; enfin, en juillet 1465, il fut trahi, arrêté et enfermé à la Tour de Londres.

Henri VI prisonnier à la Tour.

Conspiration de Warwick.

Édouard semblait affermi sur un trône qu'il devait à Warwick; par un enchaînement de circonstances dans le récit desquelles les historiens se contredisent [2], ce même Warwick l'en précipita.

Édouard IV qui aimait beaucoup les femmes, se maria secrètement à Élisabeth, fille de Richard Wydeville ou Woodville et de Jaqueline de Luxembourg [3].

[1] Henri Beaufort.

[2] Nous adoptons le récit *motivé* du Dr LINGARD préférablement aux narrations de RAPIN THOYRAS et de HUME, qui souvent sont rejetées par la critique.

[3] Jaqueline était fille de Pierre I de Luxembourg, comte de Conversan, et depuis 1430, comte de S. Pol (père du connétable Louis. Voy. vol. XVI, p. 12). Veuve de Jean de Lancastre, troisième fils de Henri IV, elle épousa Richard Woodville que les auteurs de l'Art de vérifier les dates nomment Richard Donderville, seigneur de Rivière.

Élisabeth était veuve de John Gray, partisan de Henri VI, qui avait été tué à la bataille de S. Albans. Lorsque, quelques mois après, Édouard déclara ce mariage dans un conseil des pairs, George, duc de Clarence, son frère, et le comte de Warwick eurent l'air de l'approuver; mais bientôt l'élévation des Wydeville, et la nomination du père de la reine à la dignité de comte de Rivers et à la charge de grand connétable, indisposèrent les trois frères Nevils qui jusqu'alors avaient gouverné le roi. C'étaient Richard, comte de Warwick, garde des frontières de l'est, gouverneur de Calais, principal ministre et général du roi; le lord Montague, comte de Northumberland, et George, archevêque d'York. Le refroidissement entre le roi et les Nevils éclata, lorsqu'en 1467, Édouard, contre l'avis de Warwick, fiança Marguerite, sa sœur, au comte de Charolais qui devint ensuite duc de Bourgogne [1]. Il y eut, en 1468, une réconciliation; mais elle ne dura pas long-temps. Bientôt le duc de Clarence entra en liaison avec Warwick, se rendit à Calais, et, le 11 juillet 1469, y épousa, sans le consentement du roi, Isabelle Nevil, fille de ce comte.

Le hasard ou les intrigues du comte de Warwick firent éclater à la même époque une révolte dans le Yorkshire. Édouard traita cette affaire avec l'insouciance qui lui était habituelle. Ses troupes, commandées par Guillaume Herbert, comte de Pembroke, essuyèrent, le 26 juillet 1469, un échec à Danes-Moor près Edgecote. Les rebelles se saisirent du père et

[1] Charles le Téméraire.

du frère de la reine, du comte de Pembroke et du comte de Devon, ami des Wydeville, et les firent décapiter.

Clarence et Warwick, débarqués en Angleterre, se réunirent à l'archevêque d'York, s'avancèrent vers Édouard, lui offrirent leurs services et, sous ce prétexte, s'assurèrent de la personne du roi, qui fut envoyé à Middleham sous la garde de l'archevêque. Il ne fallut qu'un mot de Warwick pour que les rebelles se dispersassent.

Pendant que les deux rois rivaux, Édouard IV et Henri VI, étaient en prison, sir Humphrey Nevil déploya la bannière de Lancastre dans les Marches de l'Écosse. Warwick défit les insurgés, et, à la suite d'un traité signé avec Édouard IV, rendit à celui-ci la liberté. Le 6 novembre, le duc de Clarence et son beau-père firent devant un conseil des pairs leur justification que le roi reçut comme satisfaisante. On proclama une amnistie générale. Édouard fiança sa fille, âgée de quatre ans, au jeune comte de Northumberland, héritier présomptif des trois Nevils, lequel fut créé duc de Bedford.

A la suite de quelque nouveau motif de défiance, Clarence et Warwick, d'accord avec des rebelles du Lincolnshire, reprirent les armes au commencement de 1470; mais cette fois-ci Édouard déploya une plus grande activité, et ne laissa à ces hommes turbulens d'autres ressources que de s'embarquer pour le continent. Vauclerc, lieutenant de Warwick à Calais, ayant refusé au gouverneur l'entrée du port, les fugitifs débarquèrent à Harfleur.

Traité d'Amboise.

Amboise, où Louis XI tenait sa cour, offrit alors au monde un spectacle singulier. Richard Warwick et George Clarence y trouvèrent Marguerite d'Anjou, épouse du prince qu'ils avaient détrôné. Le malheur réconcilia ces ennemis. Édouard, fils de Henri VI et de Marguerite, qu'on appelait le prince de Galles, épousa Anne Nevil, seconde fille de Richard Warwick ; on convint que Henri VI serait replacé sur le trône et que, dans le cas où la descendance de ce prince viendrait à manquer, la couronne appartiendrait au duc de Clarence, fils légitime du duc d'York; car Clarence avait répandu le bruit que la naissance d'Édouard IV, son frère aîné, n'avait pas été légitime.

Edouard IV est détrôné, 1471.

Le projet formé en faveur du roi prisonnier déjoua l'ambition de George qui ne s'était brouillé avec son frère que pour lui succéder; aussi se rapprocha-t-il secrètement d'Édouard IV. Celui-ci resta tranquille pendant qu'on préparait une invasion de l'Angleterre. Lorsque vers le 13 septembre 1471, les exilés, protégés par une flotte française, débarquèrent dans l'île, le nom du comte de Warwick, l'idole du peuple, excita un soulèvement général. Édouard s'embarqua en toute hâte, le 3 octobre, à Lynn et se sauva auprès de son beau-frère, le duc de Bourgogne. La reine, son épouse, se réfugia avec ses trois filles dans le sanctuaire de Westminster où, le 6 octobre, elle accoucha d'un fils. Cet asyle fut respecté.

Restauration de Henri VI.

Clarence et Warwick installèrent de nouveau Henri VI, qui restait leur captif et leur instrument. Le parlement déclara, le 26 octobre, Édouard IV usur-

pateur, transporta la couronne à la descendance mâle de Henri VI, et, à défaut de cette descendance, au duc de Clarence et à ses enfans, et nomma ce prince, ainsi que Warwick, protecteurs du royaume pendant la minorité d'Édouard, fils de Henri VI. On n'exerça ni proscriptions, ni vengeances.

Bataille de Barnet, 14 avril 1472.

Cependant Édouard IV, avec 1,500 hommes qu'il avait levés dans les Pays-Bas, débarqua le 14 mars 1472 à Ravenspur, et, sous prétexte de ne venir que pour réclamer l'héritage du duc d'York, son père, que le duc de Clarence s'était fait adjuger, s'avança dans le pays jusqu'à ce que sa petite armée se fût accrue à 50,000 hommes. Il prit alors le titre de roi; le duc de Clarence jeta le masque, et avec un corps nombreux qu'il avait levé pour Henri VI, il rejoignit son frère à Coventry. L'archevêque d'York aussi abandonna la cause des Nevils, ses frères, et introduisit Édouard IV par une poterne dans Londres. Celui-ci ne s'y arrêta pas, mais emmenant Henri VI avec lui, il marcha au-devant de Warwick qui de Coventry s'était tourné vers la capitale. Les deux armées se rencontrèrent à Barnet, où elles se livrèrent bataille, le 14 avril 1472. Le comte de Warwick et Montague, son frère, furent tués; le duc d'Exeter, arrière petit-fils de Jean de Gand (troisième fils d'Édouard III), laissé d'abord pour mort sur le champ de bataille, fut ensuite transporté par ses gens dans le sanctuaire de Westminster. La victoire fut décisive pour Édouard IV.

Bataille de Tewksbury, 4 mai 1472.

Le jour même de la bataille de Barnet, la reine

Marguerite d'Anjou débarqua à Plymouth avec un corps d'auxiliaires français. Quand elle reçut la nouvelle de cette défaite, elle se mit en marche pour joindre le comte de Pembroke[1] qui levait un corps de troupes dans le pays de Galles. A Tewksbury (Oxfordshire) elle trouva, le 4 mai, Édouard avec des forces supérieures. Ses troupes se battirent bravement, mais succombèrent sous le nombre. La reine et le jeune Édouard furent faits prisonniers. Ce prince fut conduit à la tente d'Édouard IV, et quand on lui demanda ce qui l'avait fait venir en Angleterre : Je suis venu, répondit-il, défendre la couronne de mon père et mon héritage. Édouard frappa le jeune prince au visage avec son gantelet ; les assistans (on dit que ce furent Clarence et Glocestre, frères du roi) le tuèrent à coups d'épée.

Restauration d'Édouard IV ; mort de Henri VI ; fin de la guerre des deux Roses.

Le 22 mai 1472, Édouard IV fit son entrée dans la capitale : le même soir Henri VI périt dans la Tour. Richard, comte de Glocestre, est accusé de ce crime. La reine douairière resta prisonnière pendant trois ans. En 1475, Louis XI paya sa rançon et elle alla mourir dans sa patrie. Le duc d'Exeter resta sous la garde du roi ; en 1473, on trouva son cadavre flottant sur la mer entre Douvres et Calais. L'asile des églises fut violé à l'égard de plusieurs Lancastriens qui s'y étaient réfugiés.

Ainsi finit la guerre entre les deux Roses, après une durée de soixante-douze ans.

[1] Guillaume Herbert, fils de celui qui avait été décapité en 1469. Le fils fut par la suite nommé comte de Huntingdon.

Guerre de France de 1474.

Affermi sur son trône, Édouard IV conclut, en 1474, le traité d'alliance pour le partage de la France avec Charles, duc de Bourgogne, son beau-frère, et fit la campagne de France, dont nous avons parlé ailleurs[1]. Elle fut terminée, en 1475, par la trêve marchande, qui fit peu d'honneur à Édouard, mais lui donna ce qu'il aimait par-dessus tout, de l'argent[2]. Il en amassait de toutes les manières, sans avoir recours à des impôts additionnels, en retirant les concessions faites par ses prédécesseurs, en demandant aux grands et aux particuliers des dons gratuits qu'il recevait de leurs mains, en faisant pour son compte des spéculations commerciales en étain, laine et toile.

Condamnation et mort du duc de Clarence.

Il s'éleva de nouveau une brouillerie entre le roi et le duc de Clarence qui croyait avoir des sujets de plaintes contre son frère, et celui-ci accusait le duc d'intriguer avec ses ennemis. Inopinément Édouard fit arrêter George, et l'envoya à la Tour. Un parlement fut convoqué le 16 janvier 1478, et le duc de Clarence parut à la barre, accusé de haute trahison. Le roi dirigea la procédure. On reprocha au duc tous ses torts couverts par le pardon, et une foule de nouveaux, beaucoup d'actions arrogantes ou imprudentes. Son principal crime était probablement d'avoir été déclaré par un parlement le plus proche héritier du trône après Édouard, fils de Henri VI; car on lui imputa à haute trahison d'avoir conservé une copie authentique de cet acte. Un roi qui accuse persuade facilement les juges : les pairs déclarèrent le duc de

[1] Voy. vol. XVI, p. 29. [2] Voy. *Ibid.*, p. 32.

Clarence coupable, et, le 7 février 1478, le duc de Buckingham, grand sénéchal, prononça contre lui la sentence de mort, et la chambre des communes demanda au roi que justice fût faite de son frère. Environ dix jours après, on apprit que le duc était mort; on fit courir le bruit qu'il avait été noyé dans un tonneau de vin de Malvoisie.

Mort d'Édouard IV et son caractère.

L'affront qu'Édouard IV essuya de la part de Louis XI, lorsque celui-ci, au mépris des traités d'après lesquels le dauphin devait épouser la fille du roi d'Angleterre, fiança son fils à Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien et de Marie de Bourgogne [1], lui causa une telle agitation, qu'il en tomba malade, et mourut enfin le 9 avril 1483, après avoir ordonné que sur le trésor qu'il laissait, on restituât l'argent qu'il avait extorqué à ses sujets, à titre de don gratuit.

Édouard IV aimait à l'excès tous les plaisirs, et surtout les jouissances de la table. Il était indolent, et, dans les dernières années de sa vie, il abandonnait la conduite des affaires à son frère, le duc de Glocestre. Sa passion pour les femmes ne resta pas toujours dans les bornes de la décence. Cruel, soupçonneux et implacable, il entretenait une foule d'espions. Sa mémoire était prodigieuse.

Il laissa deux fils, Édouard, âgé de douze ans, qui lui succéda, et Richard qui fut duc d'York. Parmi ses filles, nous n'en remarquons qu'une seule, Élisabeth, qui, en 1486, épousa Henri VII Tudor.

[1] Voy. vol XIV, p. 231; XVI, p. 36.

SECTION II.

Règne d'Édouard V et de Richard III, 9 *avril* 1483—22 *août* 1485.

Le jeune roi *Édouard V* se trouvait, à la mort de son père, à Ludlow dans le Shropshire, où il avait été accompagné par son oncle maternel, le comte Rivers, et par son frère utérin, lord Gray. Le conseil le fit venir à Londres, escorté de 2,000 hommes à cheval. On était arrivé à Stony-Stratford (dans le Buckinghamshire), quand on apprit que Richard, duc de Glocestre, oncle du jeune roi, venant du nord, était à Nottingham. Les lords Rivers et Gray s'y rendirent sur-le-champ, pour le recevoir au nom du roi. Il les accueillit bien, et le duc de Buckingham étant arrivé le même soir, les quatre seigneurs se rendirent le lendemain ensemble à Stony-Stratford, où Édouard V les attendait. A leur entrée dans ce bourg, Glocestre fit arrêter les deux lords Rivers et Gray, et les envoya dans le château de Pontefract, avec deux autres personnes de la suite du roi. Il témoigna à ce prince beaucoup de respect; mais le prit sous sa garde.

Le duc de Glocestre s'empare de la personne d'Édouard V et est nommé protecteur.

A cette nouvelle, la reine douairière, Élisabeth, avec son second fils Richard, duc d'York, et avec ses cinq filles, ainsi qu'avec le marquis de Dorset, son fils du premier lit, se retira dans le sanctuaire de Westminster.

Projets du protecteur.

Le 4 mai 1483, le duc de Glocestre amena le jeune roi à Londres, et, sous prétexte de sa sûreté, le fit loger à la Tour. Le couronnement fut fixé à la fin de juin, afin de laisser à Richard le temps de mûrir ses projets. Cet ambitieux, sans prendre le consentement du parlement, commença par se faire nommer protecteur par le conseil. Le 13 juin, il fit arrêter et décapiter lord Hastings, ministre de confiance du feu roi et un des membres les plus influens du conseil : une proclamation annonça que ce seigneur et trois autres qui furent arrêtés avec lui, avaient fait un complot contre la vie du protecteur et de son ami, le duc de Buckingham. Le même jour, les quatre captifs de Pontefract furent exécutés par son ordre, et une nouvelle proclamation annonça que la reine et tous les Wydeviles avaient trempé dans la conspiration de Hastings. Il importait au protecteur d'avoir sous sa puissance le duc d'York, frère du roi : par des moyens de persuasion et par des menaces, il arracha ce dépôt à la reine, et les deux frères furent réunis à la Tour.

Les partisans du protecteur firent alors courir plusieurs bruits pour préparer la nation à l'évènement qui devait arriver. On fit revivre le conte inventé autrefois par le duc de Clarence, d'après lequel Édouard IV avait été un fils adultérin du dernier duc d'York. On affectait de jeter des doutes sur la validité du mariage d'Édouard IV et d'Élisabeth. Pour rappeler au peuple l'irrégularité de la vie de ce prince, le protecteur, affectant un grand zèle pour les mœurs, fit faire pénitence publique dans les rues de Londres à

Jeanne Shore, dernière maîtresse d'Édouard, à laquelle on n'avait d'ailleurs aucun reproche à faire. Le docteur Shaw, frère du lord maire de Londres, dans un sermon public, attaqua la légitimité de la naissance d'Édouard V et du duc d'York, son frère. Ce sermon n'ayant pas produit l'effet que le protecteur en avait espéré, le duc de Buckingham harangua, le 24 juin, les citoyens assemblés pour les élections à l'hôtel de ville (guildhall), et leur proposa de nommer le protecteur roi. Quelques personnes ayant répondu favorablement, le duc fit semblant de croire que tous les assistans s'étaient déclarés pour Richard, et invita l'assemblée à l'accompagner le lendemain au palais du protecteur, pour lui offrir la couronne.

Le protecteur prend le titre de roi sous le nom de Richard III.

Cette visite eut lieu le 25. Le duc de Buckingham présenta au protecteur une prétendue adresse des lords spirituels et temporels et des communes du royaume, par laquelle la couronne était déclarée revenir de droit à Richard, duc de Glocestre, à cause de la naissance illégitime des enfans d'Édouard IV, et de l'exclusion donnée à Édouard [1], fils du duc de Clarence, par l'acte qui avait proscrit le père, comme coupable de haute trahison. Le duc de Buckingham annonça que, si Richard abandonnait une couronne qui lui revenait aussi bien par le droit de sa naissance que par l'élection des trois États du royaume, la nation saurait trouver un autre prince qui la délivrerait de la honte d'être sous le sceptre d'un bâtard. Le protecteur parut effrayé de cette menace, toute hésitation

[1] Nommé Édouard Plantagenet, comte de Warwick par sa mère.

qu'il pouvait avoir affectée cessa. Richard répondit qu'il acceptait les deux couronnes d'Angleterre et de France qu'on lui offrait, et qu'il espérait gouverner l'un de ces royaumes et conquérir l'autre.

Le lendemain 26 juin 1483, il se rendit à Westminster, s'assit sur le trône et se fit proclamer roi sous le nom de *Richard III;* le 6 juillet, il fut couronné avec son épouse, Anne Nevil, fille du dernier comte de Warwick et veuve d'Édouard, fils de Henri VI. Les premiers momens du nouveau règne furent signalés par des grâces, par des pardons et par une tournée que le roi fit dans les provinces septentrionales du royaume pour administrer la justice en personne et pour se montrer populaire.

Conspiration du duc de Buckingham.

Aussitôt il se forma une conspiration contre Richard. Il serait inutile de chercher les motifs qui y firent entrer un grand nombre de personnes qui abhorraient l'usurpation; mais on ignore absolument ce qui peut y avoir déterminé le duc de Buckingham, le principal instrument de l'élévation de Richard et qui en avait été récompensé par des richesses et des dignités. Il s'agissait de faire remonter sur le trône Édouard V dont Buckingham était l'oncle; car il avait épousé une sœur d'Élisabeth. Au moment où les conjurés prirent les armes en sa faveur, on apprit que les deux fils d'Édouard IV étaient morts à la Tour. On dit que Richard n'ayant pu séduire Brakenbury, gouverneur de cette forteresse, en avait donné le commandement pour vingt-quatre heures à un de ses affidés, sir Jacques Tyrrel, qui la nuit même avait étouffé les

Meurtre d'Édouard V et de son frère.

deux princes sous les couvertures des lits où ils étaient couchés. L'endroit de leur sépulture resta un secret, parce que, selon le récit de Thomas Morus, un prêtre transporta les deux corps de la place où ils avaient été assassinés à un autre endroit de la forteresse, et que son secret périt avec lui, parce qu'il mourut peu de temps après. En juillet 1674, des ouvriers creusant sous les escaliers qui conduisaient des appartemens du roi à une partie de la forteresse qu'on appelait la Tour Blanche, trouvèrent, à dix pieds sous terre, les ossemens de deux enfans qu'on jugea être morts à l'âge de douze ans environ; on croit qu'ils étaient ceux des deux princes.

Les conspirateurs offrent la couronne à Henri, comte de Richmond.

La mort du roi légitime et de son frère fut un coup terrible pour les conspirateurs; il fallait trouver un autre compétiteur de Richard. Morton, évêque d'Ély, proposa Henri Tudor, comte de Richmond, jeune homme de vingt-six ans, à condition qu'il épouserait Élisabeth, fille d'Edouard IV : ainsi, dit-il, les droits des maisons d'York et de Lancastre seraient confondus. Effectivement Élisabeth était, par la mort de ses frères, héritière des droits de la maison d'York; et Henri représentait celle de Lancastre, car il descendait par sa mère de Jean Beaufort, comte de Sommerset, frère du roi Henri IV : il est vrai que la naissance de Jean était illégitime, et l'acte du parlement par lequel il avait été légitimé l'excluait expressément de la succession à la couronne. Buckingham aurait donc pu se mettre sur les rangs, comme descendant, ainsi que Jean Beaufort, d'un fils d'Édouard III, sa-

voir de Thomas, duc de Glocestre; Thomas était, il est vrai, cinquième fils de la souche commune, tandis que le père de Jean Beaufort descendait du troisième, mais ce désavantage était largement compensé par la légitimité de la descendance, et la maison d'York, descendant du quatrième fils, n'avait été portée sur le trône que parce que les descendans du troisième avaient été exclus, comme étant d'une origine illégitime. Buckingham, sans former des prétentions, adhéra à la proposition de Morton; en conséquence on annonça au comte de Richmond, qui était en Bretagne, le choix qui était tombé sur lui et on le pressa d'arriver pour le jour convenu, qui était le 18 octobre. Il accepta la condition attachée à son élection et jura d'épouser Élisabeth.

Exécution du duc de Buckingham.

Richard III n'eut connaissance du complot que le 15 octobre; sur-le-champ il déclara Buckingham traître. Le jour convenu Henri fut proclamé en plusieurs parties de l'Angleterre à la fois. Richard se mit à la tête de son armée, mais il n'eut pas besoin de s'en servir pour écraser la conspiration. Des vents contraires empêchèrent Henri de débarquer; d'autres accidens s'opposèrent à la réunion des divers corps d'insurgés; le duc de Buckingham fut livré à Richard par un traître et eut la tête tranchée; les autres chefs se dispersèrent; la plupart cherchèrent un refuge en France.

Le parlement que Richard III convoqua pour le 11 novembre 1483, confirma la pétition qui lui avait été présentée le 25 juin, le déclara roi d'Angleterre

par droit de naissance, d'élection et de couronnement; son fils Édouard, prince de Galles, fut reconnu son héritier. Une longue liste de proscriptions fut publiée.

Projets de Richard III sur Élisabeth, fille d'Édouard IV.

Pour croire à ce que nous allons raconter, il faut connaître la force de l'ambition qui étouffe tous les sentimens de la nature. Le projet de marier la jeune Élisabeth à Henri Tudor, comte de Richmond, causait à Richard III la plus vive inquiétude. Il résolut de le traverser en faisant épouser à cette princesse son fils le prince de Galles moins âgé qu'elle de sept ans. La veuve d'Édouard IV, flattée de cette perspective, condescendit à une réconciliation formelle. La mère d'Édouard V, de Richard, duc d'York, et de lord John Gray, parut avec ses filles à la cour du meurtrier de ses enfans, de celui qui avait voulu la déshonorer en la faisant passer pour la concubine de son frère. La jeune Élisabeth fut attachée à la compagnie de la reine, épouse de Richard III.

Les plans de Richard furent dérangés par un coup du sort; son fils, le prince de Galles, mourut subitement au mois d'avril 1484. Comme il n'avait pas d'autre enfant légitime et qu'il n'espérait pas que la reine lui en donnât encore, Richard pensa d'abord à nommer son héritier présomptif le fils du duc de Clarence, Édouard, qui par sa mère était comte de Warwick; mais il changea d'idée: ce prince, âgé de treize ans, fut enfermé dans une prison, et Jean, comte de Lincoln, fils de Jean de la Pole, duc de Suffolk, et d'Élisabeth, sœur de Richard, fut nommé héritier présomptif. Enfin le roi s'avisa d'un expédient

singulier pour empêcher le mariage de la jeune Élisabeth avec le comte de Richmond. Il offrit lui-même sa main à cette princesse dans le cas qu'il devînt veuf, et lui annonça en même temps que ce cas arriverait vers le mois de février 1485. Cette proposition éblouit et la mère et la fille; la mère ordonna au marquis de Dorset, son fils, qui était à Paris, d'abandonner la cause de Henri; et il existe une lettre confidentielle de la fille dans laquelle elle exprime en termes passionnés son attachement pour son oncle, et son dépit de ce que la reine tardait de mourir. Richard s'ouvrit alors à ses confidens de son projet; mais Ratcliffe qui avait été le meurtrier des prisonniers de Pontefract, trouva moyen de l'y faire renoncer en lui peignant en couleurs très-fortes l'horreur que l'inceste dont voulait se rendre coupable le réformateur des mœurs, inspirerait au peuple et au clergé; en conséquence Richard démentit publiquement le bruit qui s'en était répandu.

Embarras de Richard III.

Cependant le moment approchait où le sort de Richard devait être décidé. Il faut peut-être mettre sur le compte de l'imagination et de l'art oratoire de Thomas Morus ce qu'il rapporte des terreurs qu'éprouvait l'usurpateur; il n'en est pas moins vrai que l'état de ses finances, qu'il avait épuisées pour se faire des amis, était alarmant. Il n'osait demander des subsides au parlement, et eut enfin recours aux soi-disant dons gratuits qu'il avait si hautement blâmés.

Bataille de Bosworth.

Le 7 août 1485, Henri, comte de Richmond, débarqua à Milford dans le pays de Galles, traversa cette

principauté et prit poste à Shrewsbury avec 4,000 hommes seulement. Il comptait principalement sur l'assistance de la famille Stanley à laquelle il était allié, puisque sa mère avait épousé en troisième nôce Thomas lord Stanley; mais cette famille n'osait se déclarer pour lui avant le dernier moment, parce que Richard III avait retenu comme ôtage de sa fidélité, lord George Strange, fils de lord Stanley.

Le 21 août 1485, Richard, à la tête de son armée, partit de Leicester, la couronne sur la tête, et marcha jusqu'à Bosworth. Le 22, on se livra bataille. Aussitôt que Richard vit dans les rangs de Henri les Stanley qui l'avaient joint la veille, il donna ordre de décapiter lord Strange; mais ce seigneur trouva moyen d'échapper dans la mêlée. Richard, apercevant dans son armée des mouvemens, précurseurs de la trahison, piqua son cheval, alla droit à son rival et lui porta un coup terrible; sir William Stanley, frère de Thomas, sauva Henri. Richard III fut accablé par le nombre et tué. Stanley lui arracha la couronne, la posa sur la tête de Henri, et le proclama roi. L'armée répéta ce cri. Ce fut ainsi que la maison de Tudor, descendant par les femmes de celle de Lancastre, parvint au trône d'Angleterre.

Mort de Richard III.

SECTION III.

Avènement de la maison de Tudor, règne de Henri VII, 1485—1509.

Acte de succession.

Le comte de Richmond que nous nommerons dorénavant le roi *Henri VII*, mettait la plus grande importance à ne pas paraître devoir le trône à l'engagement qu'il avait pris d'épouser l'héritière de la maison d'York. Une maladie épidémique qui régnait en Angleterre le força d'ajourner son couronnement jusqu'au 30 octobre 1485. Il assembla ensuite un parlement auquel il annonça qu'il était monté sur le trône par le droit de sa naissance et par la volonté de Dieu qui lui avait donné la victoire; et, pour rassurer les personnes que le mot de conquête pouvait effrayer, il ajouta que chacun devait être maintenu dans ses droits et ses possessions, excepté les personnes qui dans le présent parlement seraient punies pour leurs offenses envers la majesté royale. Il fit passer des actes par lesquels tous ceux que Richard III avait dépouillés de leur patrimoine et cent sept personnes en particulier furent réhabilités. Il refusa de faire revivre l'acte de Henri IV qui établissait la succession au trône dans la ligne de Jean de Gand, troisième fils d'Édouard III, souche de la Rose rouge [1], et de révoquer celui d'Édouard IV, qui la plaçait dans la ligne de Lionel, duc de Clarence, souche de la Rose blanche;

[1] Voy. vol. IX, p. 146.

mais il annula celui d'Édouard IV qui déclarait Henri IV, V et VI usurpateurs [1], aussi bien que celui de Richard III, qui déclarait les enfans d'Édouard IV illégitimes. Dans l'acte de succession que le parlement passa en faveur de Henri VII, on ne fit aucune mention ni du droit d'hérédité ni de celui de conquête qu'il avait tant fait valoir, et qui l'un et l'autre pouvaient prêter matière à discussion ; le parlement arrêta simplement que la succession à la couronne était, restait, demeurait et appartenait à Henri VII et aux héritiers légitimes de son sang à perpétuité.

Cette affaire étant ainsi réglée, et le subside accoutumé de tonnage et pondage étant accordé au roi pour sa vie, il se fit prier par le parlement d'épouser la princesse Élisabeth, fille d'Édouard IV. Il répondit qu'il était très-disposé à conclure cette alliance. Pour épouser cette princesse, sa parente, il fallait une dispense ; elle fut donnée par un légat du pape, et le mariage eut lieu le 18 janvier 1486. Mais Henri VII avait des motifs de politique pour demander une dispense du pape lui-même , et l'acte par lequel Innocent VIII la donna est très-remarquable. Le pape y reconnaît que la couronne d'Angleterre appartenait à Henri VII par le droit de la guerre, par le droit de la nature et par un acte des trois États du royaume ; mais que cependant, cédant à la pressante sollicitation de ces trois États, et pour mettre fin aux guerres sanglantes causées par la rivalité de la maison d'York, le roi avait consenti à épouser la princesse Élisabeth, fille aînée et

[1] Voy. p. 84 de ce vol.

véritable héritière d'Édouard IV. En conséquence le souverain pontife confirme la dispense accordée par son légat et l'acte de succession passé au parlement, déclarant que le sens de cet acte est que, si la reine mourait sans enfans avant le roi, ou si ses enfans ne survivaient pas à leur père, la couronne passerait aux autres enfans de Henri, s'il en avait d'un mariage subséquent.

Ainsi Henri VII croyait avoir solidement établi son droit à la couronne d'Angleterre; néanmoins il se présenta successivement trois compétiteurs.

Premier faux Édouard VI.

Il existait un prince qui, sans contredit, avait plus de droit au trône que Henri VII; c'était Édouard, comte de Warwick, fils de George, duc de Clarence, frère d'Édouard IV. Ce jeune prince était enfermé à la Tour. Un prêtre d'Oxford, nommé Richard Simons, dressa un enfant de onze ans à jouer le rôle du comte de Warwick, qu'on disait échappé de la Tour. Beaucoup de personnes furent les dupes de cet aventurier; d'autres feignirent de l'être. On ne connaît pas le but de ces derniers, si ce n'est qu'ayant dessein de placer sur le trône le véritable Warwick, ils voulurent engager Henri VII à lui conserver la vie pour pouvoir le confronter avec l'imposteur. Celui-ci débarqua en Irlande, où Thomas Fitzgerald, comte de Kildare, lieutenant du vice-roi, chef des Yorkistes, le reconnut en la qualité qu'il se donnait. Bientôt il fut proclamé roi par les Irlandais sous le nom d'Édouard VI. Henri VII assembla en février 1487 un grand conseil de pairs et de prélats, et, d'après leurs avis, annula

les restrictions qu'au commencement de son règne il avait ajoutées à l'amnistie, de manière que celle-ci devint générale; il tira le véritable Warwick de la Tour, et le logea avec lui au palais de Shene pour le faire voir à toutes les personnes de la cour; il le laissa converser avec tout le monde.

Parmi ceux qui pouvaient s'assurer ainsi de la vérité fut le comte de Lincoln que Richard III avait déclaré son héritier. On ne conçoit pas le motif qui peut avoir engagé ce seigneur à vouloir placer un imposteur sur le trône qui lui était destiné à lui-même; mais le fait est que le comte de Lincoln se rendit en Irlande, reconnut le disciple de Simons, et pressa son couronnement qui eut lieu le 28 mai 1487. Il avait amené 2,000 vétérans allemands commandés par Martin Schwarz; avec ces troupes et 6,000 Irlandais il passa en Angleterre et attaqua, le 16 juin, l'avant-garde du roi à Stoke. L'action fut bientôt décidée. Les Allemands se battirent bien, et périrent tous; les Irlandais légèrement armés ne pouvaient soutenir le choc de la cavalerie anglaise. Lincoln resta sur la place. Simons et son pupille tombèrent entre les mains du vainqueur. Le prétendu Édouard VI reprit son nom réel de Lambert Simnel et fut fait marmiton des cuisines du roi, puis avancé au poste de fauconnier.

Henri VII connut par cette aventure qu'il s'était aliéné l'affection des Yorkistes. Pour la regagner, il fit couronner son épouse qui languissait dans une espèce d'abandon, quoiqu'elle eût déjà donné au roi un héritier, le prince Arthur.

Abolition de l'usage des maintenances : origine de la chambre étoilée.

Le parlement abolit à cette époque un usage qui existait depuis des siècles sous le nom de *maintenance*. On appelait ainsi une association d'individus sous un chef dont ils portaient les livrées et auquel ils étaient liés par serment; ils étaient engagés à soutenir, les armes à la main, les querelles particulières de ce chef et des membres de l'association. Plus d'une fois le cours de la justice était arrêté par les maintenances, et les coupables échappaient à la peine qu'ils avaient méritée.

C'était aussi à l'aide de ces associations qui rappellent l'usage des peuples germaniques, dont parle Tacite [1], que les lords pouvaient à chaque instant lever des troupes pour s'opposer au roi. Le chancelier, le trésorier, le garde du sceau privé, et quelques autres magistrats furent institués juges pour la répression de ces délits. C'est là l'origine de la *chambre étoilée* ainsi nommée d'après la décoration de la salle où cette cour siégeait.

Faux Richard IV.

Le second imposteur qui parut pour disputer le trône à Henri VII fut un nommé Perkin Warbeck. Ce fut Marguerite, duchesse douairière de Bourgogne, sœur d'Édouard IV et de Richard III qui le produisit sur la scène. Perkin ou Peterken (Pierrot) était le fils d'un Juif baptisé de Tournay; il était né à Londres, et Édouard IV avait été son parrain. La ressemblance frappante de ce jeune homme avec Édouard avait accrédité le bruit qu'il était son fils. Marguerite le jugea propre à jouer le rôle de Richard, duc d'York, qu'on

[1] Voy. vol. I, p. 226 de ce Cours.

disait avoir échappé lorsque Édouard V fut assassiné. Henri VII ayant, en 1492, déclaré la guerre à Charles VIII, roi de France, et ayant formé le siège de Boulogne, ainsi que nous l'avons raconté [1], la duchesse crut le moment arrivé pour exécuter son projet. Perkin se montra d'abord en Irlande et y prit le nom de Richard IV. Invité par Charles VIII, qui était du secret, à venir se concerter sur les moyens de faire la guerre à *l'usurpateur*, Perkin fut reçu en France comme le véritable duc d'York, et comme l'héritier légitime de la couronne d'Angleterre. Marguerite, pour mieux jouer la comédie, affecta d'abord de le traiter d'imposteur et refusa de le voir; puis elle consentit à le mettre à l'épreuve par des questions qu'elle lui proposerait. Warbeck avait bien étudié le rôle auquel on l'avait préparé. Marguerite montra la plus grande joie, le reconnut comme son neveu et ne l'appela plus que la Rose blanche de l'Angleterre.

Le bruit de l'apparition d'un héritier de la maison d'York fit une sensation extraordinaire en Angleterre. Les partisans de cette famille relevèrent les têtes et formèrent un complot; mais, avant de faire une démarche décisive, ils voulaient s'assurer de la vérité. Ils envoyèrent Robert Clifford et Guillaume Barby dans les Pays-Bas pour scruter l'origine de celui qui se donnait pour le fils d'Édouard IV. Clifford, trompé ou gagné par Marguerite, assura ses commettans que Perkin était le véritable duc d'York. Henri VII, de son côté, apprit toute la vérité par ses émissaires,

[1] Voy. vol. XVI, p. 76.

et exigea de l'archiduc Philippe l'extradition de Warbek qui vivait toujours à la cour de Marguerite. Le conseil d'état (car Philippe était mineur) ayant répondu que la duchesse possédait son douaire en pleine souveraineté, le roi prohiba tout commerce entre l'Angleterre et les Pays-Bas, et porta ainsi un coup bien sensible à l'industrie des Flamands.

Henri VII corrompit Clifford, l'agent des Yorkistes, et apprit ainsi toutes leurs menées. En un même jour (1494), il fit arrêter tous les chefs comme prévenus de haute trahison. Leur correspondance avec les amis du prétendu Richard IV fut le motif sur lequel ils furent condamnés à mort. Quatre furent exécutés, les autres reçurent leur pardon.

L'arrestation du lord chambellan, sir William Stanley, causa une grande consternation. Clifford l'accusa au grand conseil d'avoir été impliqué dans la conspiration. Sir William était le frère de Thomas Stanley, comte de Derby, troisième époux de la mère du roi, et il avait sauvé la vie à celui-ci à la bataille de Bosworth. Néanmoins il fut condamné et exécuté le 15 février 1495. On prétendit que tout son crime avait été de dire que s'il était sûr que le prétendant fût le fils d'Édouard, rien ne l'engagerait à combattre contre lui. C'était, aux yeux de Henri VII, méconnaître les droits de sa naissance. D'autres disent que le véritable crime du lord chambellan était son immense richesse.

Grand traité de commerce entre l'Angleterre et les Pays-Bas.

Les Flamands souffraient beaucoup de l'interruption de leur commerce avec l'Angleterre. Leurs plaintes engagèrent l'archiduc à chercher à se réconcilier avec

Henri VII. Le 24 février 1496, il fut conclu, entre l'Angleterre et les Pays-Bas, un traité d'amitié qui est connu sous le nom du *grand traité de commerce*. Il rétablit la liberté du commerce, mais on y inséra une clause qui depuis ce temps devint coutumière : les parties contractantes s'engagèrent mutuellement à ne pas souffrir dans leurs états respectifs les ennemis de l'une et de l'autre. Cette stipulation força Warbeck à chercher fortune ailleurs. Après une tentative infructueuse pour être reçu en Irlande, il se rendit en Écosse. Jacques IV qui régnait dans ce pays, fut tellement convaincu de la vérité du récit que lui fit l'imposteur, qu'il lui donna en mariage Élisabeth Gordon, demoiselle d'une grande beauté et alliée à la famille royale [1]. En violation de la trêve qui existait entre l'Angleterre et l'Écosse, Jacques leva une armée et fit une irruption en Angleterre où Perkin publia un manifeste contre Henri. Il ne produisit pas d'effet, et une seconde irruption, faite en 1497, n'eut pas plus de résultat. Henri VII et Jacques IV conclurent, le 29 septembre 1498, une trêve de sept ans, qui ensuite fut prolongée pour tout le temps de la vie des deux rois, et un an après la mort du dernier survivant. Ce fut don Pedro Ayales, ambassadeur du roi d'Aragon, qui négocia ce traité.

Guerre d'Écosse.

Avant sa signature, Warbeck était parti avec son épouse et une centaine d'aventuriers ; le 7 septembre, il aborda dans la baie de Whitsand, et marcha vers Bodmin. Environ 3,000 habitans du Cornouailles,

[1] Alexandre Gordon avait épousé une fille de Jacques I.

qui s'étaient révoltés à cause d'une taxe, se joignirent au faux Richard IV. Mais désespérant de se maintenir contre les troupes qui marchaient pour le combattre, il se sauva au monastère de Bewdley. Son épouse tomba entre les mains du roi qui fut si touché de sa beauté et de ses grâces, qu'il l'envoya à la reine et lui fit un sort honnête. Élisabeth fut long-temps l'ornement de la cour de Londres, où on ne l'appelait que la Rose blanche, par allusion au nom que la duchesse de Bourgogne avait donné à Warbeck, ainsi qu'à la beauté et à la candeur de son épouse. Warbeck qui, par une promesse d'avoir la vie sauve, s'était laissé engager à sortir de son asile, fut conduit à Londres, et mis sous la garde de quelques personnes de confiance. Ennuyé de sa réclusion, il s'échappa au bout de quelque temps, et se voyant poursuivi, il se sauva dans un monastère, d'où il fut tiré et ramené à Westminster. Deux fois on le plaça sur un échafaud, où, par des moyens violens, on le força à donner publiquement lecture d'une déclaration par laquelle il avouait sa fourberie; après quoi il fut mis à la Tour. Après quelques mois de détention, il forma le projet de s'échapper avec Édouard Plantagenet, comte de Warwick. Ce complot ayant été découvert, Warbeck fut condamné à être pendu, à Tyburn. La sentence fut exécutée le 23 novembre 1499.

Exécution du faux Richard IV.

Doutes sur l'histoire du faux Richard IV.

Telles sont les circonstances de l'aventure de Perkin Warbeck, rapportées (à quelques erreurs près dans lesquelles Rapin et Hume sont tombés, et que le docteur Lingard a redressées), d'une manière uniforme

par tous les historiens anglais. Malgré cette unanimité, il nous est impossible d'y attacher une foi implicite. Il y a quelques points qui nous paraissent entièrement fabuleux, inventés par un prince qui voyait son trône menacé, et crus par des courtisans complaisans. Il serait possible que la passion de la vengeance eût emporté la duchesse de Bourgogne à jouer le rôle odieux qu'on lui prête; mais qui croira jamais que le chevaleresque Charles VIII et le noble Maximilien Ier (car il est aussi mêlé dans cette intrigue), aient donné les mains à une telle imposture? D'après nous, on ne pourra, à moins de produire des faits non encore connus, résoudre les doutes que M. de Bertrand-Moleville a élevés sur cette histoire. Comment, en effet, pour ne nous arrêter qu'à une seule considération, n'a-t-on jamais confronté Perkin avec les deux princesses qu'il disait être sa mère et sa sœur? Un désaveu donné à Perkin par la reine douairière et par la reine régnante, aurait nécessairement désabusé la nation [1].

[1] « Richard, duc d'York, dit le ministre de Louis XVI, second fils d'Édouard IV, ayant été renfermé à la Tour, en 1483, à l'âge de neuf ans, on avait toujours supposé depuis qu'il y avait été assassiné. Ce bruit s'était répandu non-seulement en Angleterre, mais dans toute l'Europe, et, en 1492, il avait acquis une telle consistance, par la croyance générale établie depuis neuf ans, qu'il était impossible d'admettre que Richard fût encore en vie, à moins qu'il ne fût constaté, par les preuves les plus évidentes, comment il était sorti de la Tour, par qui il avait été assisté, dans quels lieux et avec qui il avait vécu depuis son évasion. Il fallut aussi qu'il fût confronté avec les personnes auxquelles avait été confié le soin de son enfance et de son

Second faux Édouard VI.

Pendant que Warbeck était en prison avec le comte de Warwick, un nouvel imposteur répandit le bruit

éducation ; il devait surtout être reconnu par sa mère et par ses sœurs. Or il est certain que cette confrontation n'a pas eu lieu, et qu'aucune de ces preuves n'a été produite. Ainsi, soit que Perkin fût réellement le duc d'York ou non, ses prétentions n'étaient fondées que sur la conformité de son âge avec celui de ce prince, sur sa grande ressemblance avec lui, attestée par plusieurs personnes, sur sa parfaite connaissance de la langue anglaise, sur la pureté de sa prononciation, sur l'exactitude de ses récits concernant les anecdotes particulières à la famille royale, ainsi que sur les incidens journaliers, les occupations et les compagnons de ses jeunes ans; d'ailleurs, on ajoutait en sa faveur que sa reconnaissance pour les personnes qui avaient contribué à lui procurer sa liberté et à lui sauver la vie, ne lui permettait pas de les exposer à la vengeance de l'usurpateur en découvrant leurs noms; que, quoique dans ses proclamations, il se fût abstenu d'entrer dans aucun détail à ce sujet, il est évident qu'il avait été moins réservé avec la duchesse de Bourgogne et avec les rois de France et d'Écosse, puisqu'ils l'avaient tous reconnu pour le véritable duc d'York; que quant à sa confrontation avec sa mère et ses sœurs, il était constant qu'il n'avait jamais été en son pouvoir de leur être présenté. Cependant toutes ces circonstances et ces raisonnemens, admissibles seulement en manière de probabilités et de conjectures propres à appuyer et à confirmer une preuve réelle, ne pouvaient pas la suppléer. Il en résulte que Perkin, qui qu'il fût, n'établit jamais ses droits par des preuves assez satisfaisantes pour autoriser la nation à le reconnaître pour son souverain légitime. Il reste à examiner s'il fut mieux prouvé par Henri que Perkin était un imposteur. »

« C'est par erreur que Rapin et Hume ont avancé qu'aussitôt que Warbeck parut, le premier soin d'Henri fut de constater la mort du véritable duc d'York; que des cinq personnes qui avaient été employées par Richard III pour l'assassinat de ses neveux, Tyrrel

que ce prince était mort, et ensuite un autre, d'après lequel le premier bruit n'aurait été inventé que pour

et Dighton étaient les seuls qui existaient alors, et que leurs aveux furent conformes. Thomas More à qui ces deux historiens se réfèrent, dit que Tyrrel étant renfermé à la Tour pour trahison commise contre Henri, avoua le fait (l'assassinat), ainsi que Dighton. La date de cet aveu doit donc s'accorder avec celle de la trahison et de l'empoisonnement de Tyrrel. Or, il est prouvé, par des documens authentiques, qu'à l'époque où Perkin parut, et après sa réception à Paris, Tyrrel était honoré de la confiance du roi, qu'il avait obtenu le commandement de Guines, et qu'il fut nommé un des commissaires pour la conclusion du traité d'Étaples (RYMER *Fœd.* Vol. XII, pag. 481). Il ne fut mis en prison que dix ans après, lors de la fuite de Suffolk, en 1502; et étant accusé de trahison, il fut condamné et décapité, tandis que Dighton, qui s'était déclaré un des meurtriers des deux princes, fut mis en liberté au grand scandale de la justice publique; mais le témoignage de ce misérable obtint si peu de confiance, qu'Henri n'en fit jamais usage dans ses déclarations subséquentes (BACON, pag. 123). On peut donc regarder comme une vérité incontestable, qu'avant l'exécution de Perkin, Henri n'avait pu découvrir aucune preuve du fait important et décisif de l'assassinat des deux princes. Le récit historique qu'il publia sur la naissance et les prétendues aventures de Perkin, d'après le rapport de ses espions, est une fable ridicule et incroyable, imaginée par eux ou composée sur d'absurdes ouï-dire, dénués de toute espèce de preuve, se contredisant l'un l'autre, et entièrement démentis par la prétendue confession de Perkin, si elle a jamais existé, ce qui est encore très-douteux. Henri n'ayant pas pu parvenir à établir son titre d'une manière satisfaisante, il en résulte qu'il n'avait pas le moindre moyen de mettre en évidence les prétendues impostures dont il accusait Perkin, dont l'identité avec le duc d'York était plutôt confirmée que réfutée, non-seulement par le récit historique publié par le roi lui-même, mais surtout par sa persévérance à ne

cacher l'évasion du prince. Ralph Wilford parut alors, et se donna pour Warwick. Cette intrigue fut bientôt découverte, et le faux Édouard exécuté au

faire aucun usage du moyen infaillible qu'il avait en son pouvoir pour découvrir la vérité. L'identité personnelle, à des époques différentes, ne peut être prouvée que par la reconnaissance et les déclarations des parens et des amis. La mère et les sœurs de Perkin devaient se rappeler, l'une de son fils, les autres de leur frère; le laps de neuf années ne pouvait pas avoir effacé de leur mémoire l'objet des tendres regrets que leur causait sa perte. La virilité avait sans doute grossi ses traits, mais elle ne pouvait pas les avoir fait entièrement disparaître, ou, s'ils étaient altérés, quelque marque ou tache particulière plus ou moins remarquable sur la figure ou sur quelqu'un de ses membres n'était pas effacée, et aurait réveillé des souvenirs mutuels; mille autres incidens auraient pu produire le même effet, et particulièrement les circonstances de la nuit mémorable où toute la famille royale se réfugia dans un monastère, leurs malheurs, leurs dangers, leurs caresses et leurs adieux solennels. Les déclarations de la reine douairière, de la reine régnante et de sa sœur, auraient décidé qui était Perkin; si elles ne l'eussent pas reconnu, la nation aurait nécessairement été désabusée, parce que leur décision n'était pas suceptible d'appel. Jusqu'à présent aucun historien n'a fait mention des motifs qui avaient pu empêcher Henri d'avoir recours à un moyen aussi naturel et aussi sûr pour découvrir la vérité : il n'est donc pas improbable qu'il ne le rejeta que dans la crainte que l'identité de Perkin avec le duc d'York, déjà attestée par Stanley, Fitzwalter et plusieurs autres amis d'Edouard IV, qui avaient scellé leur conviction de leur sang, ne fût encore confirmée par le témoignage des princesses. »

« Si ces circonstances ne suffisent pas pour constituer cette preuve légale et concluante sur laquelle un jugement doit toujours être fondé, on peut les considérer, peut-être, comme équivalant à une preuve morale, que Perkin n'était pas un imposteur. »

mois de mars 1499. Ce fut vers la fin de la même année, que le véritable Warwick se laissa entraîner dans le complot de Perkin Warbeck. Condamné par la chambre des pairs, il fut décapité le 28 novembre 1499. Avec lui s'éteignit la ligne masculine des Plantagenets qui avait régné en Angleterre trois cent trente-un ans, depuis Henri II, en 1154, jusqu'à l'avènement de Henri VII, en 1485.

Extinction de la maison de Plantagenet.

Henri VII eut à combattre plusieurs révoltes auxquelles son avarice donna lieu. Il se servait de tous les prétextes pour se faire accorder par le parlement de gros subsides qu'il faisait rentrer avec rigueur, mais qui furent employés ensuite à grossir son trésor. Une de ces révoltes éclata, en 1488, dans le comté de Durham; elle fut sérieuse, et ne put être apaisée que par l'emploi de forces considérables. L'émeute des habitans de Cornouailles qui refusaient de payer les subsides votés par le parlement, au mois de janvier 1497, fut bien plus dangereuse. Sous la conduite de lord Audley, d'un avocat, nommé Thomas Flammock, et de Michel Joseph, maréchal-ferrant, les rebelles poussèrent jusqu'à Blackheath, où il fallut leur livrer une bataille, dans laquelle ils perdirent 2,000 hommes. Leurs chefs furent pris et exécutés; le reste se dispersa.

Diverses révoltes.

Comme c'est sous le règne de Henri VII que furent rédigées pour l'Irlande les ordonnances connues sous le nom de *statuts de Poynings*, il sera à propos de jeter un coup d'œil sur l'état de cette île à cette époque.

État de l'Irlande.

Depuis la conquête de l'Irlande, sous Henri II, le gouvernement anglais avait adopté un principe qui est la vraie source de tous les maux qui ont affligé ce pays jusqu'à nos jours, maux que la sagesse des princes et la prudence des ministres ne sauraient guérir, tant qu'on n'aura pas fait tarir la source d'où ils découlent. Et comment tarir cette source, sans un bouleversement général de l'ordre des choses actuel! L'Irlande est un monument qui rappellera éternellement aux souverains, qu'en politique comme dans la vie privée, toute injustice qui n'est pas promptement réparée, force celui qui l'a commise à une suite de nouvelles injustices, jusqu'à ce que le poids de toutes ces violences, retombant sur l'auteur, l'écrase.

D'après un principe qui est celui des états d'Asie, Henri II et ses successeurs se regardaient comme propriétaires de toute la surface de l'Irlande, sans admettre d'autre titre de propriété particulière que celui qui se fondait sur une concession royale. Pendant quatre cent quarante ans, c'est-à-dire depuis 1170 jusqu'en 1610 (époque où nous verrons un changement s'introduire), l'Irlande nous montre deux peuples ennemis, dont l'un tend perpétuellement à subjuguer l'autre : dans la partie orientale, formant environ le tiers de l'île, des Anglais parlant anglais, ayant des mœurs et des institutions anglaises; au nord, à l'ouest et au sud, une foule de tribus à moitié barbares, ayant leurs chefs indépendans les uns des autres, sur lesquels le roi d'Angleterre prétend exercer la suzeraineté et auxquels il demande tribut. Ces peu-

ples s'y soumettent quelquefois par peur, s'y refusent quand ils sont les plus forts; tous se réunissent dans leur haine pour les étrangers intrus, tous s'entre-détestent et se font la guerre. La partie de l'île habitée et possédée par les Anglais, était nommée *Pale*.

Méconnaissant l'importance dont la possession tranquille de l'Irlande aurait été pour les rois d'Angleterre, ces princes dirigèrent toute leur politique sur le continent, et s'épuisèrent à faire des conquêtes précaires en France, abandonnant à des aventuriers le soin de soumettre l'île. La nécessité de soutenir quelquefois ces entreprises particulières par la force des armes, devint très-onéreuse aux rois d'Angleterre, et l'historien Hume remarque qu'au lieu d'être de quelque rapport à ces princes, l'Irlande coûtait annuellement à Henri V la somme de 2,000 livres sterlings.

Les aventuriers qui allèrent faire la conquête de l'Irlande y étaient encouragés par les concessions que leur firent les rois d'Angleterre; on leur alloua, à titre de fiefs de la couronne, les terres dont ils réussiraient à se rendre maîtres; mais, pour qu'ils pussent s'y maintenir, il fallut nécessairement leur accorder la permission de faire la guerre pour leur propre compte. La supériorité de leur discipline leur donna de grands avantages sur ces peuples à demi sauvages, et leurs conquêtes devinrent pour eux des titres à la reconnaissance publique, et ils continuèrent à se faire accorder, à eux et à leurs amis et serviteurs, de nouvelles concessions de terres. Telle est l'origine des vastes territoires que les descendans des premiers con-

quérans possèdent dans l'île. Ces hommes trouvèrent plus d'avantage à faire cultiver le sol par les indigènes réduits en état de servage plutôt que d'y fixer des colons libres. Ils retardèrent ainsi à dessein les progrès de la civilisation, et joignirent le mépris à la dégradation. Le meurtre d'un indigène par un Anglais ne fut pas regardé comme un crime capital.

Les possesseurs de ces vastes domaines aimèrent mieux jouer le rôle de chefs de tribus, que celui de grands vassaux de la couronne d'Angleterre. Les petits vassaux imitèrent leur exemple; les uns et les autres adoptèrent les mœurs des indigènes et auraient peut-être fini par devenir Irlandais, d'Anglais qu'ils étaient, si le gouvernement, remarquant le pas rétrograde que faisait la civilisation dans l'île d'Irlande, n'avait craint que sa suzeraineté ne fût compromise s'il n'arrêtait cette marche. Par ce motif le parlement de Kilkenny de 1367 défendit les mariages entre Anglais et indigènes; il interdit aux Anglais de placer leurs enfans, pour l'éducation, chez des Irlandais, de leur donner des parains de cette nation, d'entretenir des bardes. Le parlement de 1447 ajouta la défense de laisser croître les cheveux et la barbe à la façon du pays.

La constitution irlandaise était modelée sur celle de la mère-patrie; mais elle ne s'était pas perfectionnée comme la dernière. La forme du gouvernement était une vraie aristocratie; car la chambre des communes n'avait aucune autorité. Les petits propriétaires dépendaient des seigneurs dont ils étaient les vassaux

ou les fermiers. Dublin et Waterford étaient presque les seules villes considérables; les grands y possédaient le droit de cité et y exerçaient la principale autorité. Ils continuaient à faire la guerre aux indigènes, soit pour augmenter leurs possessions, soit pour faire des prisonniers qu'ils pussent réduire en état de servage. Ils ne voulaient pas que les rois d'Angleterre achevassent la conquête de l'île, parce qu'elle n'aurait pu se faire que par une armée nombreuse à l'aide de laquelle les rois auraient sans doute mis fin aux violences des grands.

Statut de Poynings, 1495.

Les grands vassaux d'Irlande profitèrent surtout des guerres civiles d'Angleterre pour s'affermir dans leur puissance. Richard, duc d'York, père d'Édouard IV, avait été lord-lieutenant d'Irlande avant de prendre les armes contre Henri VI. Dans ce poste il avait gagné, par son administration aristocratique, l'affection des Anglais établis en Irlande : elle passa à sa descendance, la maison d'York. Nous avons vu avec quelle facilité les seigneurs avaient reconnu Lambert Simnel pour Édouard VI. Ils ne se montrèrent pas moins favorables à Perkin, lorsqu'il se donna pour Richard, duc d'York. Henri VII jugea alors nécessaire d'établir l'autorité royale en Irlande, en mettant des bornes à celle des grands vassaux. Il conféra le gouvernement de l'île avec le titre de duc d'York à Henri, son second fils; mais comme ce prince n'avait que quatre ans, il lui substitua sir Édouard Poynings. Celui-ci assembla, en 1495, à Drogheda, un parlement, où, par son autorité, peut-être aussi par l'in-

fluence des communes qu'il y avait encouragées, il fit passer des statuts ordonnant :

1°. Que divers actes du parlement d'Angleterre se rapportant à des affaires civiles qui n'étaient pas encore réglées par des lois en Irlande, y seraient introduits ;

2°. Que les guerres privées des lords cesseraient ;

3°. Que les tributs payables par les sujets au roi et aux seigneurs seraient réglés ;

4°. Qu'il ne pourrait être tenu en Irlande un parlement légal, ni être fait des décrets valables, sans le consentement et l'approbation du roi ;

5°. Que le parlement d'Irlande ne pourrait délibérer que sur les matières qu'un arrêt du conseil privé du roi aurait approuvées.

Tels sont les actes connus sous le nom de *statut de Poynings :* ils n'étaient pas, comme quelques écrivains l'ont pensé, la première tentative des Anglais d'opprimer la liberté des Irlandais ; ils tendaient plutôt à prémunir les communes d'Irlande contre le despotisme des grands. Il est vrai pourtant que par la suite on s'en est servi pour l'oppression de la liberté des Irlandais.

Lois de Henri VII.

L'Angleterre aussi dut quelques bonnes lois au règne de Henri VII. Tel est le fameux statut par lequel il fut déclaré que quiconque aurait, par la voie des armes ou autrement, soutenu la cause du roi régnant de fait, ne pourrait jamais par la suite être poursuivi devant les tribunaux ou par acte du parlement pour une telle obéissance. Telles sont en-

core les lois contre le rapt, contre l'usure, contre la négligence dont les juges de paix se rendraient coupables dans l'exercice de leurs fonctions; contre l'abus du bénéfice du clergé; telle fut encore la loi qui dispensait les indigènes du paiement de tout droit dû aux juges, avocats, procureurs et greffiers, loi équitable si elle n'avait donné à cette classe le goût des procès. Une loi de 1489 donne à la noblesse la faculté d'aliéner ses terres : elle eut des suites importantes et contribua à la décadence de la noblesse et à l'enrichissement des communes. Henri fut le protecteur du commerce qui lui payait des droits d'entrée considérables.

Guerre de France de 1492.

Nous avons parlé dans le chapitre destiné à l'histoire de France[1] de la guerre que Henri VII fit en 1492 à Charles VIII, guerre peu glorieuse pour les armes anglaises et qui fut terminée promptement, le 3 novembre, par la paix d'Étaples qui ne fit pas plus d'honneur à Henri VII que la trève marchande n'en avait fait à Édouard IV.

Projet de mariage pour le prince de Galles.

On a remarqué une singulière analogie entre les caractères de Henri VII et de Ferdinand le Catholique. Comme ces deux monarques n'étaient pas dans le cas d'exercer l'un envers l'autre leur dissimulation et leur politique astucieuse, cette conformité leur avait inspiré une estime mutuelle. Depuis 1497, ils étaient convenus d'un mariage entre Arthur, fils aîné du roi d'Angleterre, et Catherine, quatrième infante d'Aragon. Ce mariage eut lieu, le 14 novembre 1501, à

[1] Voy. vol. XVI, p. 76.

Londres. Cinq mois après, Arthur qui donnait les plus belles espérances, mourut, et ce décès fournit aux deux princes l'occasion de lutter l'un contre l'autre de talens. Dans ce combat Henri triompha; il est vrai qu'il avait l'avantage en main. Pour ne pas être obligé de renoncer à la dot de l'infante qui devait se monter à 200,000 ducats, Henri VII proposa un mariage entre son second fils, le duc d'York, qui fut alors nommé prince de Galles, et qui avait douze ans, et la veuve de son frère âgée de dix-neuf. On convint que cette union aurait lieu deux mois après l'arrivée de la dispense du pape, et serait célébrée quand le prince aurait atteint sa quinzième année, mais qu'en attendant Ferdinand enverrait 100,000 ducats qui restaient à payer pour la dot de Catherine. La dispense ne manqua pas; mais l'argent n'était pas arrivé, lorsque le jeune Henri atteignit sa quinzième année, c'est-à-dire le 28 juin 1505. Alors ce prince, par ordre de son père, protesta qu'il n'avait aucune intention de rendre légal le contrat de mariage qui avait été conclu pendant sa minorité. En même temps Henri VII assura Ferdinand le Catholique que la protestation de son fils n'avait d'autre but que de constater sa liberté, et qu'il avait toujours le désir d'épouser Catherine. Cependant le mariage fut retardé, parce que les 100,000 ducats n'arrivaient pas. Enfin Ferdinand promit de les payer en trois termes, chacun de six mois. Les deux premiers furent payés, mais avant l'expiration du troisième Henri VII mourut, et ainsi le mariage n'eut pas lieu de son vivant.

Exactions de Henri VII.

L'avarice qui faisait la base du caractère de Henri, fut féconde en expédiens pour faire passer dans ses coffres l'or de ses sujets, et il fut secondé dans ses opérations par deux jurisconsultes barons de l'échiquier, qui ne connaissaient pas de scrupules, Richard Empson et Edmond Dudley. Ils firent revivre toutes les prestations féodales, tous les droits de la couronne tombés dans l'oubli ; exigèrent les arrérages, exécutèrent d'anciennes confiscations et condamnations à des amendes auxquelles on n'avait pas voulu donner suite. On accuse ces ministres avides non-seulement d'avoir détourné à leur profit une partie des sommes qu'ils extorquaient ainsi à la nation, mais aussi d'avoir fabriqué de fausses pièces qui donnaient lieu à des procès. Toutes ces causes devant être jugées par la cour de l'échiquier, l'étaient en faveur de la couronne.

Mort, caractère et famille de Henri VII.

Henri VII mourut au château de Richmond, le 22 avril 1509, n'étant âgé que de cinquante-deux ans. Il avait régné avec un pouvoir sans borne. La nation fatiguée par de longues discordes, était heureuse d'avoir un souverain qui sût réprimer les factions et tenir d'une main ferme les rênes du gouvernement. Son caractère s'est peint par ses actions. Il était naturellement sérieux, sombre et ennemi des plaisirs ; il ne devenait riant et aimable que lorsqu'il avait des vues sur la bourse ou les services des autres.

Outre son fils Henri, il laissa deux filles, Marguerite, mariée à Jacques IV Stuart, roi d'Écosse, union qui, vers la fin de notre période, produira les suites les plus

importantes, et Marie qui sous le règne suivant épousa Louis XII, roi de France, et par un second mariage avec un particulier anglais[1] devint l'aïeule de l'infortunée Jeanne Grey.

[1] Voy. vol. XVI, p. 150.

SECTION IV.

Règne de Henri VIII, 1509—1546.

1°. *Affaires du continent jusqu'à la paix de Cambrai de* 1529.

Henri VIII, fils unique de Henri VII, monta au trône, sous les plus heureux auspices. A la place d'un roi sévère, jaloux et avare, la nation allait être gouvernée par un jeune prince de dix-huit ans, d'un extérieur prévenant, intrépide, actif et affable, parlant plusieurs langues, instruit dans la philosophie scolastique et la théologie plus qu'il n'appartient à un souverain, aimant avec passion la musique. Il ne lui manquait que l'expérience des affaires dont son père l'avait soigneusement tenu éloigné; mais le goût qu'il avait naturellement pour les occupations sérieuses lui en aurait bientôt donné la connaissance; si un penchant excessif pour les plaisirs et pour la débauche lui avait permis de s'y livrer. Caractère et mariage de Henri VIII.

Deux mois après la mort de son père, c'est-à-dire le 3 juin 1509, le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Aragon, que l'avarice de son père avait si longtemps retardé, fut conclu. Les jeunes époux se montraient une affection mutuelle. Catherine ayant déclaré que son mariage avec Arthur, mort à quatorze ans et demi, n'avait jamais été consommé, elle fut mariée avec les cérémonies usitées aux noces des vierges [1].

[1] Vêtue de blanc, les cheveux épars.

Henri VIII confirma l'assertion de la jeune reine, dans une lettre qu'il adressa à son neveu, l'empereur.

Empson et Dudley, ces ministres de l'avidité de Henri VII, furent traduits en justice, condamnés, non pour leurs exactions, mais pour une prétendue conspiration contre le roi, et exécutés à la grande satisfaction du peuple.

Les deux premières années du règne de Henri VIII furent une succession de fêtes et de divertissemens. Pendant les dix-huit suivantes, la politique des affaires du continent occupa toute l'attention de ce prince. Dans les chapitres destinés à l'histoire de France et d'Allemagne, nous avons parlé de toutes les guerres et transactions politiques auxquelles l'Angletrerre prit part. Il suffit ici de les rappeler en deux mots à la mémoire du lecteur, en ajoutant quelques circonstances relatives à l'Angleterre en particulier.

Sainte ligue.

L'espoir d'obtenir du pape le titre de roi très-chrétien, dont devait être dépouillé le roi de France, engagea Henri VIII à entrer, au mois de décembre 1511, dans la ligue de la sainte alliance que le pape Jules II avait conclue avec le roi d'Aragon et avec la république de Venise[1]. En conséquence de ses engagemens, Henri VIII envoya, en 1512, 10,000 hommes, commandés par le marquis de Dorset, en Biscaie[2], d'où ils devaient entrer en France, pour faire, avec le secours des Aragonais, la conquête de la Guienne; mais Ferdinand le Catholique n'avait demandé l'as-

[1] Voy. vol. XIII, p. 312; vol. XVI, p. 132.

[2] Voy. vol. XVI, p. 133.

sistance du corps anglais que pour exécuter ses projets contre la Navarre, qui lui réussirent, parce que, malgré le refus du corps anglais de prendre part à une expédition pour laquelle il n'avait pas d'ordre, Ferdinand s'en servit au moins comme d'un corps d'observation. Une rébellion des soldats anglais força le marquis de retourner en Angleterre avant l'arrivée de l'ordre qui le mettait à la disposition de Ferdinand le Catholique. Il y eut aussi un combat naval entre la flotte française et celle des Anglais, commandée par sir Edouard Howard, fils de lord Surrey, principal ministre de Henri VIII : chacune perdit un de ses plus grands vaisseaux, sans que la victoire fût décidée pour une partie ni pour l'autre.

La haine de la nation anglaise pour les Français se manifesta par le vote d'un subside considérable, au moyen duquel Henri continuerait avec vigueur la guerre contre la France. L'alliance de Malines du 5 avril 1513; le siège de Térouanne formé par Henri VIII; la bataille de Guinegate, du 17 août, ou la journée des Éperons, que l'empereur Maximilien, en qualité de général du roi d'Angleterre, à la paie journalière de cent couronnes, gagna sur les Français; la conquête de Tournay, ville appartenant à l'Empire dont la France était en possession, sont les principaux évènemens de cette guerre [1] qui fut terminée par la paix de Londres, du 7 août 1514 [2]. Cette paix laissa à Alliance de Malines, 1513. Paix de Londres, 1514.

[1] Pour tous ces évènemens, voy. vol. XIII, p. 315 et suiv.; XVI, p. 142.

[2] Voy. vol. XVI, p. 148.

Henri VIII la possession de Tournay et lui donna un million de couronnes d'or qui était dû à l'Angleterre par la paix d'Étaples. Louis XII épousa la princesse Marie, sœur du roi d'Angleterre.

Bataille de Flodden, 1513.

Pour compléter l'histoire de cette guerre, il nous reste à parler d'une diversion que fit Jacques IV, roi d'Écosse, en faveur de son alliée, la France, par une invasion du Northumberland, où il prit Norham et plusieurs autres forteresses. Thomas Howard, comte de Surrey qui habitait le château de Pontefract, ramassa, dans les provinces du Nord, 26,000 hommes avec lesquels il attaqua, le 9 septembre 1513, l'armée écossaise très-avantageusement postée sur la colline de Flodden. Cette bataille est très-mémorable à cause de la tactique et de la bravoure que les deux armées y déployèrent : elle ne dura qu'une heure, mais fut très-sanglante. Elle coûta aux Écossais 10,000 hommes; parmi les morts se trouvaient leur roi chevaleresque lui-même, plusieurs évêques, comtes et barons. Les Anglais paièrent la victoire du sang de beaucoup des leurs.

Faveur de Thomas Wolsey.

Comme l'évêque de Tournay qui était seigneur de la ville et en cette qualité membre du corps germanique, avait refusé de prêter serment à Henri VIII, celui-ci avait donné l'administration de l'évêché à Thomas Wolsey, son aumônier, qui pendant la guerre avait été chargé de la direction du département des vivres. Ce prélat joua, depuis ce moment et pendant quinze ans, un rôle très-important sur la scène du monde. Né à Ipswich de parens riches, mais de la classe des bourgeois, cet ecclésiastique avait été re-

commandé à Henri VIII par Richard Fox, évêque de Winchester; il fut employé dans une négociation secrète avec la cour impériale et récompensé par le doyenné de Lincoln, un des bénéfices les plus riches d'Angleterre. Le jeune roi le nomma son aumônier et lui donna une grande part dans sa confiance : l'élégance de ses manières et la gaîté de son esprit captivèrent Henri VIII. Les ennemis de Wolsey l'accusèrent de devoir la faveur dont il jouissait au soin qu'il se donna d'éloigner le jeune roi des affaires : le grand nombre de lettres adressées à Henri, ou écrites par lui, qui s'est conservé, paraît réfuter ce reproche. Wolsey se maintint dans la faveur par la souplesse de son caractère qui sut se plier à toutes les idées du monarque. Il fut nommé, en 1514, évêque de Lincoln, et la même année archevêque d'York. Il cumula ensuite avec ce bénéfice, les évêchés de Durham et de Winchester et plusieurs abbayes et prébendes, et, en 1515, le pape Léon X le nomma cardinal. Le 22 décembre 1515, Guillaume Warham, archevêque de Cantorbéry, ayant résigné les sceaux, le cardinal fut nommé chancelier, et on lui rend la justice qu'il a rempli cette fonction avec une entière impartialité et déployé des connaissances qu'on ne supposait pas à un prêtre. Léon X le nomma ensuite son légat avec des pouvoirs extraordinaires. Rien n'égalait l'ambition de Wolsey que son avidité. Le roi de France lui payait annuellement 12,000 livres [1], comme compensation de l'évêché de Tournay, cette ville ayant été rendue à la

[1] Fr. 50,000 d'aujourd'hui.

France par le traité de Londres du 4 octobre 1518[1], et, en 1520, Léon X et Charles-Quint lui assignèrent une pension de 7500 ducats[2] sur les évêchés de Tolède et de Palencia. Le cardinal dépensait ses revenus en tenant un état somptueux, en bâtissant le magnifique palais de Hamptoncourt dont il fit ensuite présent au roi, en dotant des établissemens d'instruction publique, en distribuant des récompenses aux hommes de lettres et aux artistes. Christchurch, le plus vaste et le plus riche de tous les collèges d'Oxford, lui doit son origine.

Traité de Londres de 1518.

Ainsi que Wolsey avait négocié avec l'amiral Bonnivet le traité de Londres de 1518, qui stipulait la restitution de Tournay, de même il fut l'âme de la négociation qui amena la conférence de Henri VIII et de François Ier au camp de drap d'or de 1520[3]; mais déjà il était gagné par l'empereur, qui, avant l'entrevue des deux rois, avait passé en Angleterre; et il réussit à détacher entièrement son maître de ses liaisons avec la France. La politique tortueuse du cardinal le fit paraître, au mois d'août 1521, à Calais, comme médiateur entre le pape, l'empereur et le roi de France[4]; à l'issue de cette négociation fallacieuse, selon toute apparence, il ébaucha à Bruges l'alliance de Windsor par laquelle on partagea la France dont on espérait faire la conquête[5]. La princesse Marie, promise au dauphin, fut accordée à l'empereur. Une expédition

Camp du drap d'or, 1520.

Congrès de Calais, 1521.

Alliance de Windsor, 1521.

[1] Voy. vol. XVI, p. 176.
[2] Fr. 360,000 d'aujourd'hui.
[3] Voy. vol. XVI, p. 186.
[4] Voy. vol. XV, p. 21.
[5] Voy. vol. XV, p. 22.

que le duc de Suffolk fit, en 1523 [1], en France où il eut quelques avantages qui ne pouvaient rien décider, fut l'unique résultat de ce traité.

Traité de Moore, 1525.

La gloire que les armes de Charles-Quint acquirent à Pavie, le refus de livrer son prisonnier à Henri qui voulait s'asseoir à sa place sur le trône de France, et l'abus que fit Charles-Quint de ses avantages, mirent fin à l'amitié entre l'oncle et le neveu. Déjà aussi le cardinal Wolsey avait pu s'apercevoir qu'on l'avait joué en lui promettant la tiare. La France et l'Angleterre se rapprochèrent, et, le 30 août 1525, fut conclu le traité d'alliance de Moore, l'ouvrage de Wolsey [2]. Ainsi la politique de Henri VIII changea pour la seconde fois. Sorti de sa captivité, François 1er confirma par le traité de Londres de 1527 celui de Moore [3]. Un de ces traités assurait à Henri VIII une pension de 50,000 écus d'or par an et la moitié à ses successeurs. Tout en conservant le titre de roi de France, Henri renonça, pour lui et ses successeurs, à toute prétention à ce royaume. Par l'autre traité, les deux monarques s'accordèrent de déclarer la guerre à l'empereur. Cette déclaration eut lieu le 22 janvier 1528. La guerre fut terminée par la paix de Cambrai du 5 août 1529 [4].

Traité de Londres de 1527. Le roi d'Angleterre renonce à tout droit au royaume de France.

Paix de Cambrai, 1529.

2°. *Divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon.*

Cause du divorce.

Nous allons nous occuper de l'évènement qui est

[1] Richard de la Pole. Voy. vol. XIV, p. 196.

[2] Voy. vol. XVI, p. 199. [3] Voy. *ibid.*, p 208.

[4] Voy. vol. XV, p. 63 ; XVI, 207.

devenu la cause de la séparation de la nation anglaise d'avec la communion de l'église catholique, savoir le procès pour le divorce de Henri VIII et de Catherine d'Aragon, son épouse. Ce procès qui dura plus de cinq ans, se compose d'une foule de négociations, de démarches et d'incidens, tous remarquables par eux-mêmes, mais dans le détail desquels nous ne saurions entrer. Nous nous contenterons d'en rapporter les principaux faits et ceux qui nous paraissent importans sous le rapport de la politique et du droit ecclésiastique, ou comme ayant amené l'introduction de la réforme.

Henri VIII vivait depuis dix-huit ans dans une union heureuse avec Catherine d'Aragon, princesse belle, douce et vertueuse. Elle lui donna successivement trois fils et deux filles; tous moururent fort jeunes, à l'exception de la princesse Marie destinée à survivre à ses parens. La reine fit ensuite plusieurs fausses couches qui détruisirent sa santé et flétrirent ses charmes. Elle avait quarante-quatre ans quand le roi n'en avait encore que trente-six. Pendant cette union Henri avait eu quelques attachemens, dont il cacha le scandale. Élisabeth Tailbois lui avait donné un fils qui mourut âgé de dix-sept ans; Marie Boleyn, fille de Thomas Boleyn et d'une demoiselle de la maison de Norfolk, captiva ensuite le roi, jusqu'à ce qu'il vit sa sœur Anne, qui avait, enfant encore, accompagné Marie, sœur de Henri VIII, lorsqu'elle épousa Louis XII, et était restée en France après le départ de sa maîtresse. Revenue en Angleterre en 1522, elle

effaçait toutes les dames de la cour par sa beauté, les grâces de sa personne, et la vivacité de son esprit. Elle captiva Henri Percy, fils du comte de Northumberland, qui demanda sa main. Le roi sur le cœur duquel elle n'avait pas fait moins d'impression, trouva moyen d'empêcher le mariage de Percy et éleva le père d'Anne au rang de vicomte Rochford. Adroite et coquette, Anne Boleyn repoussa les propositions de Henri, sans laisser sa passion se refroidir, et en lui faisant voir qu'elle la partageait. Cette passion ou les suggestions de quelques amis d'Anne Boleyn firent naître dans la conscience du roi des scrupules sur la légitimité de son mariage avec la veuve de son frère. La mort prématurée des enfans de Catherine et ses fréquentes fausses couches se présentèrent, dit-on, à l'imagination effrayée du roi comme des marques de la colère céleste qui punissait l'inceste.

Alliance de Henri VIII et François I en faveur de Clément VII, 1527.

Pendant les négociations de 1527 entre la France et l'Angleterre, Gabriel de Grammont, évêque de Tarbes, un des plénipotentiaires français à Londres, fit une question indiscrète que Henri VIII rappela souvent depuis pour justifier ses scrupules. Un des objets de la négociation était le mariage de la princesse Marie, âgée de onze ans, avec le roi de France ou un de ses fils. Grammont demanda si la légitimité de la princesse était à l'abri de toute attaque. Cette question servit de prétexte au roi pour demander l'opinion des plus savans casuistes. Les uns, se fondant sur un passage du Lévitique [1], déclarèrent qu'aucune

[1] Qui duxerit uxorem fratris sui, rem facit illicitam; turpi-

dispense ne pouvait autoriser un mariage avec la veuve d'un frère; les autres conclurent d'un passage du Deutéronome que la prohibition admettait une exception, si le premier mariage n'avait pas produit d'enfans [1]. D'après cette décision, les personnes qui flattaient l'idée du roi d'une dissolution du mariage, abandonnèrent les argumens tirés de la loi divine, et attaquèrent la bulle de dispense comme ayant été rendue sur un faux exposé de motifs. En effet, on y disait que Henri avait sollicité la dispense, comme étant nécessaire pour maintenir la paix entre l'Angleterre et l'Espagne. Or Henri n'avait alors que douze ans, et le second motif, très-vague, était nul parce qu'on pouvait assurer qu'à cette époque il n'y avait pas l'apparence d'une brouillerie entre les deux puissances.

Pendant les négociations de Londres de 1527 dont il vient d'être question, Rome fut prise et saccagée par les troupes de l'empereur Charles-Quint, et le pape Clément VII réduit en captivité. Cet évènement engagea Henri VIII et François Ier à conclure, le 18 août, un traité particulier qui établissait qu'aussi longtemps que le souverain pontife demeurerait en captivité, les deux monarques ne consentiraient à la convocation d'aucun concile général, ni à l'admission de bulles ou brefs émanés de Clément en dérogation de leurs droits ou de ceux de leurs sujets; que

tudinem fratris sui revelavit : absque liberis erunt. *Levit.* XX, 21.

[1] Quando habitaverunt fratres simul, et unus ex eis absque liberis mortuus fuerit, uxor defuncti non nubet alteri; sed accipiat eam frater ejus, et suscitabit semen fratris sui. *Deuter.* XXV, 5.

pendant le même temps les intérêts de l'Église française et de l'Église anglaise seraient réglés par leurs propres évêques; et que les décisions de Wolsey, en qualité de légat, seraient mises à exécution, quel que fût le rang de la partie condamnée, et nonobstant la défense du pape.

Intervention de Wolsey dans l'affaire du divorce.

Cependant Henri VIII, adoptant le conseil d'un professeur d'hébreu, nommé Wakefield, résolut de revenir à l'examen de la question d'après le droit mosaïque. Il composa lui-même un petit traité sur ce sujet, traité pour lequel on peut lui avoir fourni des matériaux, mais qu'il rédigea, ainsi qu'on le voit par sa correspondance avec Anne Boleyn. Il communiqua à cette occasion sa résolution d'épouser sa maîtresse, au cardinal Wolsey, qui le supplia à genoux d'y renoncer; voyant cependant son maître bien décidé, il devint dès ce moment, un des plus zélés promoteurs du divorce. Wolsey sollicita alors l'assentiment de plusieurs théologiens; tout ce qu'il put obtenir fut une déclaration que les motifs allégués dans l'écrit du roi, étaient suffisans pour faire naître un scrupule, mais qu'il était nécessaire de soumettre la cause au jugement du pape.

Les premières personnes que Clément VII trouva à Orviète, où il s'était réfugié, furent les commissaires du roi d'Angleterre, qui présentèrent à sa signature deux actes par l'un desquels il aurait donné pouvoir à Wolsey de juger la cause du divorce, et par l'autre une dispense à Henri pour épouser, après la répudiation de Catherine, toute autre femme, fût-elle même

déjà fiancée à un autre, ou parente du roi au premier degré d'affinité. Ces deux clauses furent ajoutées, parce qu'on aurait pu s'aviser de regarder Anne de Boleyn comme liée par l'espèce d'engagement qui existait entre elle et Percy, et parce que la sœur de cette demoiselle avait été notoirement la maîtresse du roi. Le dernier acte fut signé sans difficulté, le premier ne le fut qu'avec quelques modifications, et le pape supplia le roi de ne pas faire usage de la commission accordée à Wolsey avant l'évacuation du territoire de l'Église. Clément VII accéda aussi à la demande qu'on lui fit d'envoyer un légat en Angleterre pour assister Wolsey dans sa commission; il dit ces paroles remarquables : Si le roi est convaincu en sa conscience, ainsi qu'il l'affirme, que son mariage est nul, que ne se remarie-t-il? Je pourrais dans ce cas décider la question sans que par des appels, des récusations, des ajournemens que je prévois, le procès ne se traîne en longueur.

Le cardinal n'était pas satisfait des deux actes qu'on avait arrachés au pape. Il envoya deux savans canonistes, Étienne Gardiner et Édouard Fox, pour proposer à Clément VII la signature de deux autres actes, savoir une dispense plus précise et plus détaillée que la première, et une bulle décrétale par laquelle le pape déclarait que la prohibition du Lévitique n'admet ni exception ni dispense. Le pape refusa péremptoirement de signer la décrétale; mais il autorisa Wolsey à examiner, avec l'assistance de quelques prélats anglais, la validité de la dispense accordée par Jules II,

et la légalité du mariage de Henri et Catherine.

Cette bulle mit Wolsey dans un très-grand embarras. Son influence était compromise, soit que le divorce eût lieu ou non, parce que dans un des deux cas le parti de la maîtresse qui ne l'aimait pas, l'écarterait, et dans l'autre il perdrait la confiance du roi. Il communiqua la décrétale qui le chargeait d'une commission si importante, à une assemblée de docteurs qui en proposèrent une autre rédaction. Le cardinal transmit ce projet au pape, et demanda que le cardinal Laurent Campeggi lui fût adjoint dans cette commission; il supplia Clément VII, dans les termes les plus humbles et les plus pressans, de signer le nouveau projet de décrétale, qui était, disait le cardinal, le seul moyen pour le sauver de la ruine. Le pape résista long-temps aux instances de Gardiner et des autres ambassadeurs; pour échapper à ce qu'ils lui demandaient, il promit de ne jamais évoquer la cause à lui, et de ne pas annuler le jugement des légats : enfin pourtant il signa la décrétale le 8 juin 1528, mais sans y insérer ces deux conditions, et la confia à Campeggi, avec ordre de ne pas la laisser sortir de ses mains, mais de la brûler après en avoir donné lecture au roi et au cardinal.

Commencement du procès, 1529.

Le pape voulait prolonger la discussion, dans l'espoir que quelque incident y mettrait fin. Campeggi, qui avait la goutte, voyagea lentement. Quand il arriva à Londres, il tomba malade, et quand enfin il put s'occuper des affaires, il entama une négociation avec la reine, pour l'engager à prendre le voile. Ca-

therine s'y refusa dans l'intérêt de sa fille. Campeggi établit ensuite une forme de procéder qui entraîna des longueurs infinies. Ce fut enfin le 31 mai 1529 que le tribunal des légats ouvrit ses séances dans la salle du parlement, et manda le roi et la reine de comparaître. La reine comparut, mais protesta contre les juges, et en appela au pape. Dans la seconde séance, elle tomba aux genoux du roi et implora sa justice. Elle parla avec beaucoup de modération et de dignité; puis elle se retira pour ne plus paraître. Après sa sortie, le roi rendit un témoignage éclatant à ses vertus. La procédure continua, malgré l'appel de Catherine qui, après une seconde citation, fut déclarée contumace. Les avocats du roi s'attachèrent à prouver que le mariage entre Arthur et Catherine avait été consommé, et qu'en supposant qu'une dispense eût pu autoriser la princesse à épouser son beau-frère, la bulle de Jules II au moins était sans effet, comme motivée par un faux exposé des faits. La procédure était assez avancée, lorsque, par des motifs qui tenaient aux formes, la cour s'ajourna le 23 juillet au 1er octobre. Peu de jours après, on reçut la nouvelle que le pape avait admis l'appel de la reine, et révoqué la commission des légats. Clément VII, qui avait fait sa paix avec Charles-Quint, n'avait plus les anciens motifs de ménager Henri VIII.

Disgrâce et mort de Wolsey.

La colère du roi tomba sur le cardinal contre lequel intriguait Anne Boleyn. Le 9 octobre 1529, l'avocat-général présenta à la cour du banc du roi deux actes qui l'accusaient d'avoir, comme légat, trans-

gressé les statuts de la onzième année du règne de Richard II, connus sous le nom de statuts de *præmunire*, qui défendent, sous peine de vie, d'accepter des provisions du pape [1]. Cette accusation était mal fondée, parce qu'il était douteux que les dispositions de ce statut s'étendissent sur le tribunal du légat, et parce que, dans tous les cas, le cardinal avait obtenu d'avance la licence royale, d'après le droit que les statuts avaient reconnu au roi. Wolsey, sentant d'où partait le coup, résigna, le 17 octobre, les sceaux, et déclara qu'au lieu de se justifier, il s'en remettait à la miséricorde du roi. On lui fit savoir que le roi désirait occuper pendant la session du parlement le palais de York-place que le cardinal avait fait bâtir avec une magnificence royale; sur-le-champ, il le résigna au roi, avec tous les meubles précieux qu'il renfermait : c'est le palais de Whitehall, où les rois d'Angleterre ont résidé depuis. Henri VIII relégua le cardinal dans sa maison d'Asher, qu'il lui avait donnée en échange du palais d'Hamptoncourt. Le 26 octobre 1529, les sceaux furent confiés à Thomas Morus (More), et c'est le premier exemple qu'un simple chevalier ait été nommé chancelier. More était un homme célèbre en Europe, comme savant, et respecté pour son intégrité et ses vertus. Au milieu de sa disgrâce, Wolsey recevait de temps en temps des messages du roi, qui tendaient à le consoler et qui paraissaient prouver que le roi se repentait d'avoir sacrifié un serviteur fidèle aux caprices d'une femme. Néanmoins telle était l'in-

[1] Voy. vol. IX, p. 130.

conséquence de son caractère, qu'il permit qu'on continuât à persécuter son ancien favori. Il fit cependant rejeter, à l'aide de Thomas Cromwell, dans la chambre des communes, un bill d'accusation en quarante-quatre points, que quatorze pairs et des gens de loi de la couronne avaient présenté contre le cardinal. Quelque temps après, le 7 février 1530, Wolsey fut obligé de résigner tous ses bénéfices ecclésiastiques, à l'exception des sièges d'York et de Winchester, dont toutefois on ne lui laissa pas tous les revenus. On lui intima l'ordre d'aller résider à Caword, dans son archevêché; c'était afin de l'éloigner de la cour. Dans sa nouvelle résidence, il se conduisit avec une résignation si religieuse, déploya tant de charité et d'hospitalité, qu'il se concilia l'amour des pauvres et des riches des environs. Le 4 novembre 1530, il fut inopinément arrêté, sur l'accusation de haute trahison, pour être transféré à Londres. En route, il fut attaqué d'une dysenterie. En entrant, le 26 novembre, dans le monastère de Leicester : Père abbé, dit-il au supérieur, je suis venu déposer chez vous mes dépouilles mortelles. Il y mourut en effet le 29, dans la soixantième année de son âge. Henri VIII exprima les plus vifs regrets d'avoir perdu un serviteur si fidèle.

On continua cependant les négociations avec la cour de Rome, où Henri envoya une ambassade, à la tête de laquelle se trouvait le père d'Anne Boleyn, qui avait été élevé au rang de comte de Wiltshire. On consulta les universités et les théologiens les plus célèbres, même Luther et Melanchthon, que le roi haïs-

sait, mais dont il espérait une décision favorable. Il se trompa : les réformateurs allemands, sans regarder le mariage comme un lien indissoluble, désapprouvaient le divorce non motivé par l'adultère. Luther répondit que plutôt que d'approuver celui que le roi méditait, il lui permettrait de prendre une seconde femme, à l'exemple des patriarches et des rois de l'Ancien Testament. Les opinions des universités se partagèrent; néanmoins le plus grand nombre se déclara pour le divorce. L'université de Paris opina dans ce sens; mais on lui escamota, s'il est permis de s'exprimer ainsi, son vote par un détour et dans une assemblée incomplète.

Avis de Thomas Cromwell.

L'affaire qui tenait si fort à cœur au roi n'était guère avancée, lorsque Thomas Cromwell qui alors n'exerçait pas d'emploi qui l'approchât de la personne du roi, lui suggéra un moyen de sortir d'embarras; c'était de se déclarer chef de l'Église d'Angleterre. Henri VIII goûta cette idée, et Cromwell, nommé membre du conseil privé, dressa le plan qui devait forcer le consentement du clergé.

Le clergé anglais reconnait, avec des restrictions, le roi pour son chef, 1531.

Comme Wolsey, accusé d'être contrevenu aux statuts de *præmunire*, avait imploré la clémence du roi, plutôt que de produire les lettres de licence sous le grand sceau qu'il en avait reçues, on en inféra qu'il s'était senti coupable; et de cette thèse, on conclut que tout le clergé qui pendant quinze ans s'était soumis à sa juridiction illégale, avait encouru la peine des fauteurs et complices du délit commis par l'archevêque. En conséquence, l'avocat-général dirigea

devant la cour du banc du roi une information contre le corps entier. Les députés du clergé, alarmés de cette démarche, offrirent, le 22 mars 1531, au roi un présent de 118,840 livres sterlings, pour racheter leur faute; mais cette fois-ci son avarice fut moins forte que sa passion. Il refusa le présent, à moins que dans le préambule de l'acte de donation, il ne fût reconnu chef suprême de l'Église et du clergé. Il y eut à ce sujet de longues conférences, et à la fin, on s'accorda sur une rédaction d'après laquelle le clergé reconnut le roi comme *le premier protecteur*, *le seul et suprême seigneur*, *et*, *autant que le permet la loi du Christ*, *le chef suprême de l'Église et du clergé*. On voit bien que, moyennant la réserve insérée dans cette déclaration, il dépendait de chacun de l'entendre comme il voudrait.

Le 14 juillet 1531, la reine reçut ordre de quitter le palais de Windsor : elle se fixa à Amthill, dans le Bedfordshire. Cette démarche du roi engagea Clément VII à lui écrire une lettre polie, mais énergique, où il lui reprocha l'indécence de sa conduite, et le supplia, comme de la faveur la plus signalée qu'il eût jamais faite au saint siège, de rappeler Catherine et de renvoyer sa rivale, avec laquelle il vivait publiquement; mais Henri, qui était décidé à user de moyens violens, fit, au commencement de 1532, décréter par le parlement l'abolition des annates, en se faisant toutefois accorder le droit de suspendre, modifier ou annuler le statut par des lettres patentes. Au mois de mai il fit un nouveau pas vers la séparation d'avec

Abolition des annates.

l'Église de Rome que cependant il n'avait pas encore résolue; son seul but était d'effrayer la cour papale. Il exigea que le clergé s'engageât à ne faire aucune constitution sans la coopération et la sanction de l'autorité royale, et ordonna de soumettre toutes les constitutions existantes à l'examen d'une commission qu'il allait nommer. Le clergé fut obligé de céder, mais il le fit par une formule qui semblait n'accorder la demande du roi qu'à cause de son érudition supérieure et de sa piété.

Henri VIII est cité à Rome, 1532.

Se fondant sur une décision de la faculté de droit de Paris, Henri avait réclamé contre le mandat qui le requérait de paraître à Rome en personne ou par procureur, vu que, d'après ces jurisconsultes, sa cause devait se plaider dans une ville neutre, devant des délégués contre lesquels les deux parties n'auraient pas de motifs de récusation. Clément VII rejeta cette requête, et, le 15 novembre 1532, somma Henri de comparaître par son représentant, auquel cas des commissaires délégués seraient envoyés en Angleterre pour y prendre des informations, mais le jugement définitif serait prononcé à Rome.

Entrevue de Marquise.

Ce fut quelques mois avant ce jugement interlocutoire qu'avait eu lieu l'entrevue de Marquise entre Henri VIII et François Ier [1], à laquelle Anne de Boleyn assista. On y convint d'une seconde entrevue qui devait avoir lieu à Marseille entre le pape et les deux monarques, ou un des premiers seigneurs d'Angleterre comme représentant Henri VIII. Celui-ci pro-

[1] Voy. vol. XVI, p. 209.

mit de s'abstenir dans l'intervalle de tout acte qui tendrait à augmenter la désunion entre lui et Clément VII.

Mariage de Henri VIII avec Anne Boleyn.

Jusqu'alors l'infécondité d'Anne Boleyn, créée marquise de Pembroke, avait calmé l'impatience du roi de voir son divorce prononcé; mais lorsque son amante lui annonça qu'elle était enceinte, la nécessité de mettre la légitimité de l'enfant à couvert, lui fit violer l'engagement pris envers François Ier. Le 25 janvier 1533, le mariage fut béni par le docteur Rowland Lee, chapelain du roi, dans un grenier du palais de Whitehall, en présence de deux valets de chambre du roi et de deux femmes d'Anne. Henri promit au roi de France de tenir le mariage secret jusqu'à l'entrevue de Marseille, qui devait avoir lieu au mois de mai; mais comme elle fut retardée par les circonstances que nous avons fait connaître, le mariage fut rendu public; on cacha l'époque où il avait été béni, en répandant que la cérémonie avait eu lieu le 14 novembre 1532, jour où Henri et Anne avaient quitté Calais.

Thomas Cranmer, archevêque de Cantorbéry.

La mort de Guillaume Warham, archevêque de Cantorbéry, fournit au roi l'occasion d'élever au rang de primat un homme qui s'était prononcé avec la plus grande chaleur pour le divorce, savoir Thomas Cranmer. Clément VII confirma cette élection; le nouvel archevêque, avant de jurer l'obéissance canonique au pape, déclara, par une protestation faite devant quatre témoins, que, par le serment qu'il allait prêter, il n'entendait s'engager à rien qui fût contraire à la loi divine, ni aux droits du roi, ni qui fît obstacle aux ré-

formes que le roi se proposait de faire dans l'Église d'Angleterre. Sûr de l'appui de Cranmer, le roi fit défendre par un acte du parlement tout appel d'une cour ecclésiastique d'Angleterre aux tribunaux du pape. Avant d'aller plus loin, l'archevêque, dans une assemblée du clergé, fit décider par une majorité de soixante-six théologiens contre dix-neuf, et de trente-huit canonistes contre six, qu'aucune dispense n'avait pu autoriser le roi à épouser la veuve de son frère, et que les dépositions faites par devant les légats fournissaient la preuve canonique que le mariage entre Arthur et Catherine avait été consommé.

Cranmer prononce le divorce, 28 mai 1533.

Après cette démarche préalable, l'archevêque, assisté de l'évêque de Lincoln, comme assesseur, se transporta à Dunstable, près d'Ampthill, où la reine avait été citée de comparaître le 8 mai 1533. Le 23 mai, à l'expiration du délai légal, Catherine fut déclarée contumace et son mariage annulé. Immédiatement après, dans une autre cour ecclésiastique, Cranmer déclara officiellement que Henri et Anne étaient unis en légitime mariage. Catherine reçut l'ordre de reprendre le titre de princesse douairière de Galles, et sa pension fut réduite dans la proportion du rang inférieur que dès-lors elle devait occuper. La nouvelle reine fut couronnée le 1er juin, et mit au monde, le 7 septembre, une fille, la célèbre Élisabeth.

Négociations de Marseille et de Rome.

Les instances des ambassadeurs impériaux forcèrent Clément VII à casser, le 11 juillet, la sentence prononcée par Cranmer; il menaça Henri et Anne de l'excommunication, si, au 30 octobre, ils ne s'étaient

séparés. Le pape se rendit alors à Marseille, où il vit François Ier [1]. Ce monarque refusa d'entamer aucune matière politique, qu'il n'eût reçu de Clément la promesse de faire pour Henri tout ce que son autorité lui permettait. Une négociation s'ouvrit; elle était déjà avancée, lorsque Henri y mit fin, en interjetant appel du pape à un concile. Néanmoins Clément VII consentit à renouveler les négociations, et Jean du Bellay, évêque de Paris, ancien évêque de Bayonne, qui jouissait de toute la confiance du roi d'Angleterre, fut envoyé à Rome en qualité de médiateur. Il obtint la promesse d'une décision favorable au roi, si celui-ci voulait consentir, dans un délai fixé, à s'en remettre à une assemblée de cardinaux, dont tous ceux qui étaient du parti de l'empereur seraient exclus. Comme le consentement du roi n'arriva pas à temps, le pape, toujours pressé par les ambassadeurs de Charles-Quint, laissa un libre cours à la justice. Le 23 mars 1534, il tint un consistoire composé de vingt-deux cardinaux, dont dix-neuf déclarèrent le mariage de Henri et de Catherine valable. La procédure contre la reine fut cassée, et il fut ordonné au roi de la reprendre pour femme. Le pape suspendit la publication du décret, et deux jours après, arriva le courrier porteur du consentement du roi à faire juger son divorce par une assemblée de cardinaux.

La sentence de Cranmer est cassée par Clément VII.

Il paraît que Henri VIII ne l'accorda que par complaisance pour son allié le roi de France; car, pendant les trois premiers mois de l'année 1534, et

[1] Voy. vol. XVI, p. 210.

pendant que du Bellay travaillait avec zèle à le réconcilier avec Clément VII, il fit une série de démarches qui rendirent toute réconciliation impossible, et qui opérèrent une scission complète entre l'Église d'Angleterre et celle de Rome. Henri VIII, en s'érigeant en réformateur des abus, devint le créateur d'une nouvelle religion, tenant le milieu entre la religion catholique et celle des novateurs d'Allemagne. Cette révolution nous force à revenir sur nos pas, pour rapporter les circonstances de l'introduction de la réformation en Angleterre.

Première collecte pour les pauvres, 1533.

Au préalable, nous remarquons qu'en 1533, le parlement rendit un acte pour le soulagement des pauvres, à l'aide de collectes volontaires. Deux raisons nous engagent à remarquer cet acte peu important par lui-même, d'abord parce qu'il a été la première pierre de ce système de lois sur la mendicité qui pèse sur l'Angleterre; lois qui ont converti en contribution forcée ce qui était d'abord une aumône; système d'après lequel deux tiers de la population sont obligés de nourrir le troisième, auquel son indigence donne le privilège de se livrer à l'oisiveté. La seconde raison est que les partisans de la réformation s'appuient sur cette loi, lorsque ses adversaires prétendent que la suppression des monastères a nécessité les secours paroissiaux pour les pauvres. En effet, la loi de 1533 est antérieure à la sécularisation des monastères en Angleterre.

3. *Progrès du luthéranisme en Angleterre et établissement d'une nouvelle religion.*

Henri VIII écrit contre Luther.

La réformation suivit en Angleterre une marche entièrement différente de celle que nous lui avons vu prendre en Allemagne, en Suisse et en France.

Elle avait été préparée par les Lollards, nom donné, par suite d'un malentendu, aux sectateurs de Wiklef [1]. Ce furent eux qui firent connaître en Angleterre les écrits de Luther. Henri VIII, sincèrement attaché à sa croyance et dévoué à la cour de Rome, d'ailleurs très-instruit et même savant en matière de théologie et de philosophie scolastique, au surplus grand admirateur de S. Thomas d'Aquin, ne pouvait goûter la doctrine d'hommes qui affectaient un souverain mépris pour ce qui lui paraissait la plus sublime des sciences. Il fut confirmé dans sa répugnance pour le dogme des novateurs par Wolsey, qui exerçait en Angleterre toute la puissance pontificale. Henri VIII, après s'être fait accorder par le pape la permission de lire les écrits de l'hérésiarque saxon, publia contre lui un traité, sous le titre : *Assertio septem sacramentorum adversus Martinum Lutherum.* Cet ouvrage, revu peut-être par Jean Fisher, évêque de Rochester, est véritablement sorti de la plume du roi. Quoiqu'il ne fournisse aucun nouvel argument en faveur de la doctrine des sept sacremens, il a cependant le mérite d'exposer cette doctrine et les raisons sur lesquelles elle se fonde, avec une certaine vivacité et d'une manière quelquefois originale. Léon X, à qui

[1] Voy. vol. IX, p. 150.

le roi fit présenter cette production, lui accorda, par une bulle du 11 octobre 1521, le titre de *Défenseur de la foi*, à la place de celui de roi très-chrétien qui lui avait été promis, lorsque Louis XII convoqua le concile de Pise[1]. La bulle ne dit pas que le titre passera aux successeurs du roi. Luther réfuta l'écrit du roi, dans lequel il n'avait pas été ménagé, avec toute la véhémence de son caractère et la grossièreté de son siècle.

Henri obtient le titre de défenseur de la foi.

Malgré le zèle du roi pour la pureté du dogme, la doctrine de Luther était tombée en Angleterre sur un sol beaucoup trop bien préparé pour ne pas y fructifier. Une traduction de la Bible en langue vulgaire paraissait aux yeux de ses adhérens comme le meilleur moyen de la répandre. Celle qu'ils publièrent fut l'ouvrage de Jean Fryth et Guillaume Tindal, deux savans que le cardinal de Wolsey avait placés, en 1525, au collège de Christchurch, à Oxford, dont il était le fondateur, et qui finirent d'une manière tragique une carrière agitée. Après diverses aventures, Fryth fut condamné au feu comme hérétique par les évêques assemblés à Londres en 1533, et exécuté. Tindal eut un sort semblable en 1535, à Vilvœrd, en Brabant. La traduction du Nouveau Testament, par ces deux amis, parut pour la première fois à Anvers, en 1526; elle fut condamnée par tous les évêques d'Angleterre comme l'œuvre des Luthériens, renfermant des erreurs et des falsifications.

Première traduction anglaise de la Bible.

Les discussions auxquelles l'affaire du divorce

Actes du par-

[1] Voy. vol. XVI, p. 132.

lement de 1534 sur des matières ecclésiastiques.

donna lieu, durent nécessairement conduire à l'examen de l'origine et du fondement de la puissance du pape. Le résultat de ces recherches, tel qu'on l'annonça au public dans plusieurs écrits, fut que cette puissance n'était fondée ni dans les Saintes Ecritures, ni dans les livres des saints Pères; que dans les siècles du moyen âge elle avait été usurpée au détriment des princes auxquels avait appartenu l'autorité suprême en matières ecclésiastiques. Telle fut la doctrine de l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Cranmer, d'après laquelle procéda le parlement de 1534, dirigé principalement par ce prélat. Ce parlement fit les statuts suivans.

1°. Le parlement sanctionna et érigea en loi fondamentale de l'état, un acte par lequel le clergé s'était soumis à ne tenir, sans la permission du roi, aucune assemblée, à ne faire aucune constitution sans la sanction royale. On omit une clause qui paraissait borner au règne de Henri VIII la durée de cette soumission, mais on y ajouta que tous les anciens canons et les ordonnances antérieures à cet acte qui n'étaient pas contraires aux statuts et aux coutumes du royaume ou aux prérogatives de la couronne, auraient force de loi jusqu'à ce qu'ils eussent été révisés.

2°. Les appels en cour de Rome furent interdits absolument et pour tous les cas.

3°. La défense de payer les annates fut renouvelée, la confirmation des évêques par le pape fut abolie, et il fut statué que les évêques nommés à l'avenir ne lui demanderaient plus de bulles, mais qu'à la vacance

d'un siège le roi accorderait au chapitre ou à ceux qui en avaient le droit, un congé d'élire, en vertu duquel ils pourraient choisir la personne dont le nom serait mentionné dans le congé : si au bout de douze jours ils n'avaient pas procédé à une élection, la nomination serait dévolue pour cette fois à la couronne. Le nouvel élu ayant juré fidélité au roi, l'archevêque le consacrerait; ensuite il recevrait son temporel des mains du roi.

4°. Toute espèce de paiement à la chambre apostolique, sous quelque dénomination que ce fût, fut interdite.

Par un autre acte de ce parlement, la dissolution du mariage entre le roi et la veuve de son frère fut confirmée, ainsi que son union avec Anne Boleyn. Tous les enfans nés ou à naître de ce mariage furent déclarés légitimes et habiles à succéder à la couronne; la descendance du roi et de Catherine fut exclue de la succession. Tous les sujets du roi devaient jurer le maintien de cet ordre de succession; toute tentative pour diffamer le second mariage du roi fut déclarée haute trahison. Thomas More, ancien chancelier, qui depuis long-temps s'était retiré des affaires parce qu'il désapprouvait le divorce, et le vénérable Jean Fisher, évêque de Rochester, ayant refusé de prêter serment sur l'acte de succession, parce qu'on y avait inséré des points de théologie contraires à leur opinion, furent enfermés à la Tour, le 17 avril 1534. Tous deux furent condamnés à un emprisonnement perpétuel, et on prononça la confiscation de leurs biens. More fut

Acte de succession de 1534.

Condamnation de Jean Fisher et de Thomas More.

nourri des charités de ses amis qui passaient par les mains de sa fille, Marguerite Roper. Fisher, vieillard de soixante-dix-sept ans, fut laissé sans vêtement pour couvrir sa nudité.

Le roi est déclaré chef et protecteur de l'Église, 1534.

Le parlement réuni de nouveau, en automne 1534, décréta, le 4 novembre, que le roi était le seul chef sur la terre et protecteur de l'Église d'Angleterre, qu'il ajouterait ce titre aux autres qu'il portait, qu'à lui appartenait la pleine puissance d'examiner, réformer et corriger les erreurs, hérésies et abus dans l'Église anglaise et de faire telles ordonnances qu'il convient à la puissance ecclésiastique de faire pour la gloire de Dieu, pour le bien de la chrétienté et pour le maintien de la paix. Un acte subséquent adjugea au roi les annates de tous les bénéfices et la dîme des émolumens annuels qui étaient attachés aux bénéfices. On déclara crime de haute trahison de refuser au roi les qualifications dues à sa dignité. On demanda aux évêques un nouveau serment par lequel ils abjuraient la suprématie du pape et reconnaissaient celle du roi.

Exécution de Fisher et More.

Depuis la mort du cardinal Wolsey, le caractère de Henri VIII avait entièrement changé, ou plutôt la cruauté qui en faisait le fond se développa librement. Les exécutions commencèrent après les actes du parlement que nous venons de relater. Beaucoup de prélats et de moines qui refusèrent le nouveau serment de suprématie, expièrent par le supplice leur constance dans la foi. Paul III ayant honoré la vertu malheureuse, en conférant le chapeau de cardinal à Fisher, Henri VIII en fut irrité au point qu'il fit accuser le

prélat de haute trahison, et décapiter le 22 juin 1535, pour avoir refusé la prestation du serment. Le jury, instrument de la cruauté du roi, condamna aussi Thomas More, et ce bon citoyen, ce loyal serviteur, ce digne magistrat, qui avait cru qu'on pouvait réformer les abus de l'Église sans la détruire, mourut, le 6 juillet suivant, sur l'échafaud, avec une résignation chrétienne et avec cette hilarité qui lui était naturelle. La mort de ces deux hommes fit la plus vive sensation dans toute l'Europe; elle causa la plus grande fermentation à Rome. Le 30 août 1535, Paul III signa une bulle par laquelle Henri VIII fut cité à comparaître dans quatre-vingt-dix jours à Rome, en personne ou par procuration, à défaut de quoi il serait excommunié et privé de la couronne. La bulle déclarait que les enfans qu'il avait ou aurait d'Anne Boleyn seraient incapables d'hériter; mit l'Angleterre en interdit; requit toutes les corporations religieuses de quitter ce pays; dégagea les sujets du roi de leur serment de fidélité, et leur ordonna de prendre les armes contre lui; interdit à toutes les nations étrangères le commerce avec l'Angleterre, etc.

Excommunication de Henri VIII, 1535.

Deux partis religieux en Angleterre.

Ce fut l'indignation qui arracha cette bulle au pape; mais dans un moment plus calme, il en sentit l'imprudence, et suspendit la publication d'un acte que personne ne serait disposé à exécuter, et qui ne laisserait plus d'espoir de ramener le fougueux Henri au sein de l'Église.

Cependant ce prince ne croyait pas avoir renoncé à la foi catholique; il haïssait la doctrine des réforma-

teurs, et son dessein était seulement d'humilier le pape et le clergé. Il n'en est pas moins vrai qu'il était entouré de partisans du luthéranisme. Anne Boleyn et l'archevêque Cranmer étaient à leur tête. Le dernier professait comme principe que l'Église devait nécessairement être soumise à l'autorité temporelle. Thomas Cromwell partageait sa manière de voir. Le duc de Norfolk, oncle d'Anne; Étienne Gardiner, évêque de Winchester, et Jean Longland, évêque de Lincoln, étaient les chefs des Catholiques : presque tout le clergé persistait dans la foi. Cromwell et Cranmer se gardèrent bien de trahir en présence du roi leurs opinions en matière de doctrine; les Catholiques le maintinrent dans sa croyance religieuse, en ne s'opposant pas à sa suprématie, mais en lui représentant qu'il ne pouvait rien changer en matières de religion, sans s'avouer vaincu par Luther, sur lequel il avait anciennement triomphé, et sans avoir l'air d'agir par passion.

Cromwel est nommé vice-gérent du roi.

Cromwell fut nommé vice-gérent du roi, vicaire-général et commissaire, avec toute l'autorité spirituelle appartenant au roi comme chef de l'Église. En cette qualité, il eut le rang avant l'archevêque de Cantorbéry. Pour mettre à l'épreuve la soumission des évêques, le vicaire-général les suspendit tous de leurs fonctions pour un mois, avec faculté de solliciter leur réintégration. On donna ensuite à chaque évêque séparément une commission qui l'autorisait à exercer les fonctions épiscopales durant le bon plaisir du roi, et comme son délégué.

On passa ensuite à la suppression des monastères, en commençant par les petits, dont les supérieurs ne siégeaient pas au parlement en qualité de barons ecclésiastiques. Des commissaires furent envoyés par toute l'Angleterre, pour examiner l'état de ces fondations; on découvrit beaucoup d'abus dans leur administration, et probablement on les exagéra, pour complaire au roi. Quelques couvens, prévoyant le sort qui les menaçait, résignèrent toutes leurs possessions entre les mains du roi, et obtinrent des pensions alimentaires pour tous les membres. On permit ensuite à tous les religieux et religieuses n'ayant pas l'âge de vingt-quatre ans, de quitter les couvens. Enfin, au mois de février 1536, le parlement supprima tous les couvens n'ayant pas plus de 200 livres sterlings de revenus, et réunit leurs possessions au domaine de la couronne. Cet acte frappa trois cent soixante-seize établissemens; il augmenta les revenus du roi de 32,000 livres sterlings, et fit refluer dans ses coffres la valeur de 100,000 livres sterlings en argent, vaisselle et joyaux.

Suppression des petits monastères.

Au commencement de cette année, le 8 janvier 1536, Catherine d'Aragon mourut, à l'âge de cinquante ans, à Kimbolton, dans le comté de Huntington. Cette princesse vertueuse s'était soumise à tous les caprices du roi, quand ils ne concernaient que sa personne; mais rien ne put jamais l'engager ni à quitter le pays, ni à déposer le titre de reine, parce qu'elle aurait craint de compromettre par là les intérêts de sa fille. Depuis sa séparation, on ne lui avait

Mort de la reine Catherine. 1536.

pas permis de la voir; sa santé s'affaiblissant, elle sollicita cette faveur pour une seule fois : Henri eut la dureté de la lui refuser. Marie, qui avait alors vingt ans, avait été bannie de la cour, et reléguée successivement dans plusieurs maisons de campagne, parce qu'elle avait montré autant de fermeté que sa mère, en refusant constamment le titre de princesse de Galles à Élisabeth qu'elle n'appelait jamais que sa sœur. Sur son lit de mort, Catherine dicta une courte lettre à son *très-cher lord, roi et mari*, pour lui dire qu'elle avait oublié tous ses torts et pour lui recommander leur fille. En la lisant, Henri pleura et chargea l'ambassadeur de l'empereur de porter à la reine quelques mots de consolation. Eustache Chapuis, c'était son nom, ne la trouva plus vivante.

Procès et exécution d'Anne Boleyn, 1536.

On accuse Anne Boleyn d'avoir montré publiquement la joie que lui causait la mort de celle dont elle occupait la place. Si cela est, elle fut bientôt cruellement punie de tant d'insensibilité et de légèreté. Déjà elle avait une rivale dans le cœur du roi : elle en eut la preuve, et la douleur qu'elle en ressentit la fit accoucher avant le terme, le 29 janvier 1536, d'un enfant du sexe masculin, qui ne vivait pas. Henri avait conçu de la jalousie contre son épouse, ou sa nouvelle passion, qui lui faisait désirer une séparation, lui persuada qu'il était trompé, comme il trompait lui-même. La conduite d'Anne Boleyn était quelquefois imprudente; peut-être seulement les manières faciles qu'elle avait prises par son éducation française, contrastant avec les mœurs graves des Anglais, la faisaient-

elles paraître coupable aux yeux de censeurs moroses, quand sa conscience ne lui reprochait rien. Le 1er mai, Henri affectant de voir un outrage pour sa personne dans une circonstance qui n'était peut-être que fortuite, fit arrêter son épouse avec le frère de cette princesse et quatre jeunes gentilshommes de la cour. Enfermée à la Tour, Anne s'abandonna au désespoir, et tomba dans un état qui indiquait un dérangement complet du cerveau. Accusée d'adultère et même d'un horrible inceste, ainsi que d'une conspiration contre la vie du roi, elle fut condamnée avec son frère, par une commission de lords. L'histoire ne connaît pas les motifs vrais ou supposés de cette condamnation, et la plupart des écrivains en parlent d'après leurs passions. Innocente aux yeux des Protestans, Anne est coupable aux yeux des Catholiques. Douter de sa pureté aurait été haute trahison durant le règne d'Élisabeth.

L'archevêque Cranmer éprouva une mortification qui dut lui être extrêmement sensible. Il ne suffisait pas à Henri de faire mourir celle qui avait été l'objet de sa passion; il fallait qu'elle fût dégradée jusqu'au rang d'une concubine, et que sa fille Élisabeth fût déclarée illégitime. Cranmer, qui avait élevé Anne sur le trône, eut ordre de prononcer comme juge sur la validité d'un mariage qu'il avait si souvent déclaré légitime.

Le roi et la reine comparurent par des porteurs de procuration. Deux jours après la condamnation de la reine par les pairs, le 17 mai, l'archevêque prononça que le mariage avait toujours été nul et invalide. La

procédure fut ensuite communiquée à l'assemblée du clergé et au parlement; l'une et l'autre confirmèrent le divorce.

Le roi avait commencé par intimider Cranmer, en lui faisant sentir que sa vie dépendait de l'issue du procès. On ne peut cependant pas croire que ce prélat et l'assemblée du clergé aient sacrifié leur conviction et leur honneur à la passion du roi. Il faut admettre que la procédure a fourni des motifs de droit pour casser le mariage. Comme ils sont inconnus, quelques écrivains ont supposé qu'on affecta de regarder comme un engagement matrimonial, ce qui s'était passé anciennement entre Anne et le jeune Percy, depuis comte de Northumberland. D'autres ont pensé que le mariage fut déclaré incestueux, parce que Henri avait cohabité avec Marie, sœur d'Anne Boleyn, et que les lois canoniques regardent la cohabitation comme équivalente, dans ce cas, à un mariage. Nous avons vu que le roi avait obtenu une dispense qui s'y rapportait, mais comme Cranmer avait établi que le pape ne pouvait pas en accorder pour des unions de ce genre, il fut obligé d'appliquer à Anne Boleyn le même principe à la faveur duquel il l'avait élevée sur le trône.

Mariage du roi avec Jeanne Seymour. 1536.

Anne Boleyn fut décapitée, le 19 mai, dans une cour de la Tour. Ce jour-là Henri VIII, en signe de réjouissance, s'habilla en blanc, et le lendemain il épousa Jeanne Seymour, fille d'un chevalier du Wiltshire, et dame de compagnie de l'infortunée Anne. La princesse Marie, intimidée par une lettre

fort dure de Cromwel, se soumit, le 26 juin, aux ordres de son père, reconnut qu'il était chef de l'Église et que le mariage entre son père et sa mère avait été illégal. Henri lui donna alors un état de maison convenable, et lui confia la jeune Élisabeth, qui n'était plus la princesse de Galles.

Un nouveau parlement fut convoqué pour le 8 juin 1536. Il fut aussi docile à la volonté du roi que l'avait été l'ancien qui, pendant six ans, avait été l'instrument de ses injustices. C'est une chose digne de remarque que la lâcheté qui caractérisait à cette époque le clergé, la noblesse et les communes d'Angleterre, naguère défenseurs si turbulens des droits de la nation. Le nouveau parlement ne se contenta pas de confirmer la dissolution du mariage du roi avec Anne Boleyn, de déclarer illégitimes les enfans qu'il avait eus pendant ses deux premiers mariages, de défendre sous peine de haute trahison l'énonciation de toute opinion contraire, et de déférer la succession au trône aux enfans à naître du troisième mariage ou d'une union subséquente du roi; ce parlement trahit les droits de la nation qu'il représentait, en statuant que si le roi se voyait sans héritier légitime, il pourrait librement disposer de la couronne par lettres patentes ou par testament. Henri pensait à laisser la couronne à son fils naturel, le duc de Richmond, mais ce prince mourut dans sa dix-huitième année, avant que le bill de succession eût pu recevoir la sanction royale.

Nouvel acte de succession de 1536.

Les principes des réformateurs n'avaient pas fait parmi les basses classes du peuple anglais des progrès

Pélerinage de grâce.

aussi considérables que dans quelques autres pays. Dans les comtés du nord surtout, il était resté attaché à ses opinions, et la destruction des monastères qui nourrissaient anciennement une foule de pauvres, avait causé un grand mécontentement. Quarante mille hommes prirent les armes, sous la conduite d'un gentilhomme nommé Robert Aske. Ils se donnèrent l'apparence d'une association religieuse, et appelèrent leur entreprise le *Pèlerinage de grâce*. Ils demandaient la suppression des livres hétérodoxes, la punition des hérétiques, le rétablissement de l'autorité du pape et celui des monastères, la reconnaissance de la légitimité de la princesse Marie, etc. Le roi les trompa par une fausse négociation, en promettant de faire examiner leurs griefs dans un parlement qui serait incessamment convoqué à York, et ils se dispersèrent. Ils reprirent ensuite les armes, quand ils se virent trahis; mais Thomas Howard, duc de Norfolk, tomba sur eux : leurs chefs furent pris, envoyés à Londres et exécutés; les autres furent pendus par vingtaines, et le soulèvement fut étouffé.

Suppression des grands monastères.

Il causa la suppression des grands monastères qui avaient été conservés jusqu'alors, mais qu'on accusa d'avoir trempé dans la révolte. Sous prétexte d'informer sur leur conduite, le roi nomma une commission, présidée par le comte de Sussex, qui se rendit dans les différens couvens, et en examinant la conduite politique des moines, leurs opinions religieuses, l'état de leurs comptes, trouva partout de quoi fonder des accusations de trahison, d'hérésie, c'est-à-dire d'opi-

nions différentes de celles du roi, ou de mauvaise administration. Les commissaires engagèrent, par la peur et par l'appas de bonnes pensions, la plupart des monastères à transférer à la couronne leurs maisons et tous leurs biens. On laissa mourir de faim les réfractaires; plusieurs abbés furent exécutés comme traîtres. Enfin un acte du parlement, du 13 mai 1538, investit la couronne de toutes les propriétés, meubles ou immeubles des monastères supprimés ou existant encore. Le revenu annuel du roi aurait été augmenté par cette mesure de 160,000 liv. st. [1], ce qui formait la vingt-unième partie du produit de toutes les terres de l'Angleterre proprement dite; si les propriétés monastiques n'avaient été distribuées aux gens de la cour, de manière que, loin d'être soulagé par cette confiscation, le peuple paya des impositions surpassant tout ce qu'on avait vu jusqu'alors.

Érection de nouveaux évêchés.

Pour réduire au silence les murmures du peuple, le roi se fit autoriser, par acte de parlement, à employer une partie des terres provenant des monastères, à la dotation de nouveaux évêchés, doyennés et colléges qu'il se proposait de fonder. Le nombre des nouveaux siéges épiscopaux devait être de seize; mais Henri n'en établit effectivement que six à Wesminster, Oxford, Peterborough, Bristol, Chester et Glocester.

Articles de foi de 1537.

Les deux partis, celui qui voulait introduire la réformation, et celui qui tenait à l'ancien dogme, se balançaient toujours. La chambre basse de la convocation ou de l'assemblée du clergé dénonça à la cham-

[1] Équivalant à environ 523,000 livres st. d'aujourd'hui.

bre haute soixante-sept propositions erronées ou hérétiques qu'elle avait extraites des livres des Lollards, des Luthériens et des Anabaptistes. Cette démarche avait pour objet de forcer Cranmer et Cromwell, chefs secrets des Luthériens, à se prononcer et à se perdre par là dans l'esprit du roi : mais ces deux prélats représentèrent à Henri la conduite du clergé comme attentatoire à sa suprématie, et l'engagèrent à faire inviter la convocation à s'occuper aussi d'un projet pour la simplification du culte. Quelques jours après, le roi transmit à cette assemblée un recueil d'articles réglant la doctrine qui dorénavant devait être professée dans le royaume. Ces articles déclaraient que les saintes Écritures et les Symboles des apôtres, de Nicée et de S. Athanase étaient les bases de la foi ; le baptême, la pénitence et l'eucharistie étaient reconnus sacremens. La présence réelle du corps de Jésus-Christ (de celui même qu'il avait reçu par son incarnation) dans l'eucharistie et la nécessité des bonnes œuvres pour le salut étaient sanctionnées. Les images devaient être conservées, l'invocation des saints était permise, pourvu qu'elle ne donnât pas lieu à des superstitions, et qu'on n'attendît pas des saints ce que Dieu seul pouvait accorder. Les habits pontificaux des prêtres célébrans, l'usage du pain béni et de l'eau bénite, les cérémonies religieuses du mercredi des cendres, du dimanche des rameaux et du vendredi saint étaient consacrés. On devait apprendre au peuple que la charité réclame la prière pour les morts, mais que comme on ne sait rien sur le lieu et l'état où les âmes

se trouvent avant d'être admises au paradis, il fallait abandonner ce point à la miséricorde divine; qu'en conséquence tous les abus que la doctrine du purgatoire avait introduits dans l'Église, comme indulgences, messes devant des images devaient être abolis. Cromwell, en sa qualité de vicaire général, ordonna, le 12 juillet 1537, que ces articles fussent lus au peuple dans les églises, sans aucun commentaire.

En conséquence d'un ordre donné par Henri à la convocation de mettre entre les mains du peuple une exposition nette de la doctrine, elle publia un ouvrage intitulé : *Divine et pieuse institution de l'homme chrétien*. Il y est déclaré qu'il n'y a pas de salut hors de l'Église catholique; la suprématie du pape y est rejetée et l'obéissance passive envers le souverain y est prescrite comme loi divine. Divine institution; premier livre symbolique.

Le roi fit supprimer un grand nombre de fêtes, briser les châsses des saints, brûler les reliques, les croix et les images réputées miraculeuses. Il fit faire, chose incroyable si elle ne reposait sur des témoignages dignes de foi, il fit faire le procès à S. Thomas Becket[1] devant une cour siégeant à Wesminster. Le saint fut accusé, le 24 avril 1538, par l'avocat du roi, et assigné à comparaître pour se défendre. Comme il ne se présenta pas, on lui nomma un défenseur d'office, et le 11 juin il fut déclaré coupable de rébellion, d'obstination et de trahison. La sentence ordonnait de brûler ses reliques, et confisquait ses immenses richesses au profit de la couronne. Procès de S. Thomas de Cantorbéry.

[1] Voy. vol. V, p. 232.

Révision de la traduction de la Bible.

L'assemblée du clergé avait désapprouvé la traduction du Nouveau Testament par Tindal, à laquelle on avait réuni depuis celle de l'Ancien Testament. Il s'en était répandu un si grand nombre d'éditions, que Henri crut devoir en faire enlever partout les exemplaires pour les détruire. Il promit néanmoins qu'il ferait faire une autre traduction plus exacte. Cromwell et Cranmer lui rappelèrent souvent sa promesse, et obtinrent enfin pour deux libraires le privilège de publier une édition in-folio de la Bible en anglais. Elle parut, en 1537, sous le nom supposé de Thomas Matthews. Le roi en permit la lecture sous des restrictions.

Naissance d'Édouard, prince de Galles.

Mort de la reine Jeanne Seymour.

Le 12 août 1537, la reine Jeanne accoucha d'un fils, qui fut nommé Édouard et décoré des titres de prince de Galles, duc de Cornouailles et comte de Chester. Sa naissance coûta la vie à sa mère.

Henri, fondateur d'une nouvelle religion, ne balança pas de l'introduire le glaive à la main. Aucun fanatique n'a été plus intolérant que lui. Les persécutions frappèrent aussi bien les Luthériens que les Catholiques qui ne reconnaissaient pas sa suprématie. Cranmer et Cromwell, tous deux Luthériens, pour échapper à sa colère, se virent obligés de prêter leur ministère pour condamner à mort ceux qui professaient des opinions qu'eux-mêmes approuvaient sans oser les avouer publiquement. Aucune persécution ordonnée par Henri VIII ne causa une plus grande consternation que celle de la famille Pole qui était alliée à la maison royale.

Publication

Paul III avait enfin publié, le 27 décembre 1538,

la bulle qui excommuniait Henri. Il somma l'empereur et les rois de France et d'Écosse d'exécuter cette sentence et de s'emparer des états d'un prince hérétique, adultère, homicide et perfide. Le pape chargea de la négociation avec ces souverains un individu tenant de près à Henri VIII, et que celui-ci avait jadis beaucoup affectionné. C'était le cardinal Reginald Pole, petit-fils par sa mère de ce duc de Clarence qu'Édouard IV, son frère, avait condamné à la mort, en 1477 [1], et par conséquent neveu du dernier Plantagenet qui avait été décapité par ordre de Henri VII[2]. Henri VIII l'avait comblé de bienfaits et l'avait envoyé faire ses études en France et en Italie. Il l'avait consulté, après coup, sur son premier divorce et sur les changemens qu'il avait faits dans la religion. Pole les avait hautement désapprouvés dans un livre sur l'Unité de l'Église [3], qu'il adressa au roi. Quand celui-ci apprit la mission dont ce parent s'était chargé, il entra dans une fureur extrême, et n'ayant pu obtenir que le gouvernement français lui livrât ce sujet félon, il fit arrêter Henri Pole lord Montague, et Geoffroy Pole, ses frères, ainsi que Henri Courtney, marquis d'Exeter, petit-fils d'Édouard IV [4]. C'étaient, avec le cardinal, les derniers rejetons de la maison d'York. Le 31 décembre 1538, lord Montague et le marquis d'Exeter furent

de la bulle d'excommunication, 1538.

Persécution dirigée contre la famille Pole.

[1] Voy. p. 91 de ce vol. [2] Voy. p. 115 de ce vol.

[3] Lib. IV de Unitate ecclesiæ.

[4] Catherine, fille d'Edouard IV, avait épousé Guillaume Courtney, comte de Devonshire. Henri, leur fils, avait été créé marquis d'Exeter en 1525.

accusés de haute trahison devant la chambre des pairs, et exécutés le 3 janvier 1539. Geoffroy Pole sauva sa vie en déposant contre son frère et son cousin. Au reste la mission du cardinal n'eut pas lieu, le pape l'ayant rappelé à Rome.

Invention des bills de proscription.

La vengeance de Henri VIII n'était pas assouvie. Il fit arrêter comme coupable de haute trahison, la mère des frères Pole, la vénérable comtesse Marguerite de Salisbury, fille du duc de Clarence. Cette dame confondit tellement ses accusateurs, qu'il n'y eut pas moyen de la condamner. Cromwell imagina alors un des plus exécrables moyens dont la tyrannie se soit avisée, savoir un bill de proscription (*attainder*), c'est-à-dire un acte de la chambre haute du parlement, prononçant, sans aucune procédure préalable, la condamnation d'un accusé. On fit usage de cette invention pour perdre la comtesse de Salisbury. Proscrite sans jugement par un bill, elle fut retenue pendant deux ans en prison, et finalement exécutée le 7 mai 1541. Agée de soixante-douze ans, cette princesse conserva, sur l'échafaud comme en prison, la dignité de sa naissance et le calme de la vertu.

Publication des six articles, 1539.

Henri VIII opposa à l'excommunication une déclaration que dix-neuf évêques et vingt-cinq docteurs en théologie eurent la bassesse de signer : elle portait que Jésus-Christ avait expressément interdit aux apôtres et à leurs successeurs l'usage du glaive et de leur autorité contre les rois, et que le pape de Rome, ayant usurpé ce pouvoir, était un tyran qui perdait le royaume de Jésus-Christ. Une assemblée du clergé

ayant été convoquée, en 1538, le roi lui fit dire qu'il était temps de mettre fin à la diversité des opinions religieuses, par la publication d'articles de foi sur lesquels on se serait accordé. Les comités nommés par la chambre haute pour s'occuper de cet objet, n'ayant pu se réunir dans leurs opinions, Thomas Howard, duc de Norfolk, communiqua aux deux chambres du parlement six articles dont le roi demandait l'adoption. Après de longs débats le parlement leur donna, le 28 janvier 1539, la forme d'un acte qui, ayant été revêtu de la sanction royale, devint loi de l'état. Les six articles établissent :

1°. Que dans l'eucharistie la substance du pain et du vin cessent d'exister après la consécration (c'est-à-dire qu'il y a transsubstantiation);

2°. Que la communion sous les deux espèces n'est pas nécessaire ;

3°. Que la loi divine ne permet pas le mariage des prêtres ;

4°. Que les vœux de chasteté doivent être observés ;

5°. Que les messes privées étant fondées dans les saintes Écritures, ne peuvent être abolies :

6°. Que la confession auriculaire est utile et nécessaire.

L'acte ordonne ensuite :

1°. Que quiconque écrira, prêchera ou disputera contre le premier article sera mis à mort comme hérétique ; c'est-à-dire brûlé sans que son abjuration puisse le sauver ; ses biens seront confisqués au profit du roi ;

2°. Que quiconque attaquera de la même manière

(c'est-à-dire en écrivant, prêchant ou disputant) les cinq autres articles, sera puni de la peine de félonie, c'est-à-dire par la corde; quiconque, sans les attaquer directement, énoncera seulement des opinions contraires, sera puni la première fois, de la prison, de la séquestration de ses biens immeubles pendant sa vie, et de la confiscation de ses biens meubles; la seconde fois de mort.

3°. L'acte annulle tous les mariages contractés par des prêtres ou des religieuses, et condamne comme félonie toute cohabitation future.

4°. Tout prêtre et toute religieuse vivant en concubinage seront condamnés pour la première fois à la prison et à la confiscation, et pour la seconde fois à la mort.

Cet acte remplit de terreur les amis nombreux de la réformation, et particulièrement Cranmer qui était marié à la nièce d'André Osiander [1], un des plus fougueux réformateurs, et en avait des enfans. Il employa toute son éloquence pour faire annuler l'article ordonnant le célibat des prêtres; n'y ayant pas réussi, il se soumit *aux lumières supérieures du roi,* et renvoya sa femme. Henri VIII ne lui en voulut pas de sa résistance momentanée.

Le pouvoir législatif absolu est déféré au roi.

Cromwell aussi qui avait été élevé au rang de baron, vit s'évanouir, par l'acte des six articles, l'espoir dont il s'était flatté de conduire le roi à embrasser la doctrine des Luthériens. Il fit passer au parlement de 1539 un acte qui renversait toutes les libertés de la nation, et conférait au roi seul la puissance législa-

[1] Il en sera question dans les chapitres suivans.

tive dans toute son étendue. L'acte déclare qu'au roi appartient le droit de publier, sans l'avis de son conseil, des édits ou proclamations ayant force d'actes du parlement, et de condamner à l'emprisonnement et à une amende les transgresseurs de ces édits. Quitter le royaume dans l'intention de se soustraire à ces amendes, c'était haute trahison. Les historiens remarquent que ce ne fut toutefois pas sans de grandes difficultés qu'on put faire passer cet acte dans les deux chambres; on y introduisit une clause qui maintenait les lois existantes, et devait garantir la vie des citoyens.

Mariage de Henri avec Anne de Clèves, 1510.

Pour renforcer son parti, Cromwell résolut de marier Henri à une princesse protestante. Le roi avait jeté les yeux sur les princesses les plus jeunes et les plus belles de l'Europe; ses recherches avaient rencontré des obstacles. Cromwell lui proposa la princesse Anne, sœur de Guillaume, duc de Clèves, et lui en présenta un portrait peint par Holbein et excessivement flatté. On la demanda en mariage; dès que le roi la vit, il prit du dégoût pour elle. Elle avait la taille élevée (qualité que Henri regardait comme absolument nécessaire à une reine), mais les traits grossiers; elle était sans instruction, ne savait pas la musique que Henri aimait passionnément, et ne parlait qu'une seule langue, l'allemande, que le roi ignorait. Il voulait la renvoyer sur-le-champ, mais les représentations de Cromwell le retinrent et le mariage eut lieu le 6 janvier 1540.

Exécution de Cromwell, 1510.

Il précéda de cinq mois la chute de Cromwell. La répugnance du roi pour la nouvelle reine s'accrut de

jour en jour et il résolut de s'en séparer, mais en même temps de punir celui qui l'avait engagé à cette union, en le sacrifiant à la haine de la nation. Outre la charge de grand vicaire, ce fils d'un foulon était garde du sceau privé, grand chambellan et depuis peu chevalier de la Jarretière et comte d'Essex : l'accumulation de tous ces honneurs en avait fait un objet de jalousie pour la noblesse. Les Catholiques le détestaient, comme l'ennemi secret de leur religion ; les Protestans, comme celui qui faisait exécuter contre eux la rigueur des lois, s'il n'en était pas l'auteur. Henri espérait probablement regagner l'amour de ses sujets en perdant Cromwell. Celui-ci n'aurait pu se faire illusion sur le sort qui l'attendait, s'il s'était aperçu que le roi était amoureux de la nièce du duc de Norfolk, son ennemi juré. C'était Catherine Howard, jeune personne d'une taille *peu digne d'une reine*, mais dont l'air de candeur avait séduit le roi. Henri ne pouvait satisfaire sa passion qu'en faisant casser le mariage que Cromwell lui avait fait contracter, et la famille Norfolk prévit que ce ministre s'y opposerait. Elle fournit au roi la preuve que le vicaire général était en correspondance avec les princes de la ligue de Smalkalde, et qu'il était le fauteur du luthéranisme. Le duc de Norfolk reçut l'ordre d'arrêter ce grand criminel, et il l'exécuta au milieu du conseil d'état, le 10 juin 1540. Cromwell fut accusé de haute trahison devant la chambre des pairs, et condamné sans forme de procès par un bill de conviction, iniquité dont il avait été l'inventeur. Aucune voix ne s'é-

leva en sa faveur. Son ami Cranmer écrivit au roi pour lui rappeler les services du comte d'Essex, mais il vota avec les autres, et, le 28 juillet 1540, la tête du grand vicaire tomba sous la hache du bourreau.

Le parlement avait poussé la bassesse jusqu'à supplier le roi de lui permettre d'examiner la validité de son mariage avec Anne de Clèves. L'affaire fut renvoyée à la convocation. La reine Anne ne fit aucune opposition; le procès ne dura que deux jours, et le 9 juillet, sur les motifs les plus frivoles, le mariage fut déclaré nul. Le parlement confirma la sentence; Anne, à qui on avait fait un sort très-honorable, la signa. Elle ne voulut pas retourner en Allemagne. Divorce de Henri d'avec Anne de Clèves.

Le 8 août suivant, le mariage du roi avec Catherine Howard fut célébré. Cet évènement fut très-malheureux pour les Protestans; Norfolk et Gardiner, évêque de Winchester, firent exécuter la loi des six articles dont Cromwell avait tempéré la rigueur. Les Protestans ne furent pas les seuls à éprouver l'effet de la persécution; elle frappa également les Catholiques qui refusaient de reconnaître la suprématie du roi. Bon Dieu! s'écria un Français témoin de ces exécutions, quel pays! on y pend les Catholiques, et on y brûle les hérétiques. Mariage du roi avec Catherine Howard, 1540.

Henri VIII se félicitait d'avoir épousé le parangon de l'innocence, lorsqu'on vint fournir à Cranmer la preuve que Catherine Howard n'avait pas été très-scrupuleuse avant son mariage, et que probablement sa conduite n'était pas plus réglée depuis qu'elle était assise sur le trône. L'archevêque communiqua à deux Exécution de Catherine Howard.

ministres du roi une dénonciation qu'il aurait été dangereux de supprimer. Ils l'engagèrent à en instruire le roi, et il le fit par écrit. Le roi fut atterré de cette nouvelle et ordonna une enquête. Catherine avoua n'avoir pas ménagé sa pudeur avant son mariage; mais elle soutint n'avoir pas manqué au roi. Il faut convenir qu'il y avait de forts indices du contraire. Le parlement la condamna pour haute trahison, et avec elle plusieurs autres personnes pour n'avoir pas révélé son crime. La reine et lady Rochford, qui avait beaucoup contribué à faire mourir Anne Boleyn, furent exécutées le 12 février 1542. Deux amans de Catherine, ou réputés tels, furent également mis à mort. Le parlement inséra dans le bill de conviction que toute femme qui ne serait pas vierge en épousant un roi d'Angleterre, et n'en aurait pas fait la déclaration, et toute personne qui, ayant connaissance du fait, ne l'aurait pas révélé, commettaient le crime de haute trahison.

Mariage de Henri avec Catherine Par.

Le 12 juillet 1543, Henri se maria pour la sixième fois. Il choisit Catherine Par, veuve de lord Latimer, femme prudente et vertueuse. Elle était secrètement attachée au luthéranisme, et faillit devenir victime de sa croyance. Déjà Henri avait donné l'ordre de l'arrêter; elle fut avertie du danger qu'elle courait et s'en tira avec beaucoup d'adresse; car elle connaissait parfaitement l'art de gouverner un époux d'un caractère si bizarre.

Doctrine nécessaire; second livre symbolique.

Averti qu'il était résulté beaucoup d'inconvéniens de la permission illimitée qu'on avait accordée au

peuple de lire la Bible, Henri VIII y mit des restrictions, et, en 1543, il fit publier un nouveau code de doctrine et de cérémonies auquel on donna le titre de *Doctrine nécessaire et science de tout Chrétien*. Les deux chambres du clergé avaient approuvé ce nouveau livre symbolique.

Acte de succession de 1544.

Lorsqu'en 1544 Henri VIII se préparait à attaquer le roi de France sur le continent, il résolut de régler auparavant la succession au trône et de réparer l'injustice criante dont il s'était rendu coupable envers ses propres filles. Un acte du parlement, du 14 janvier 1544, statua que la succession au trône appartenait d'abord à Édouard, prince de Galles et à tous ses héritiers, ensuite à la princesse Marie et aux siens, et enfin à Élisabeth. Le roi se réserva d'exclure ses filles si elles refusaient de se soumettre à certaines conditions, et, ce cas arrivant, de disposer autrement de la couronne.

Le même parlement régla le titre du roi ainsi qu'il suit : Roi d'Angleterre, de France et d'Irlande, défenseur de la foi et chef sur terre de l'Église d'Angleterre et d'Irlande. Ainsi le titre honorifique que le pape avait conféré personnellement à Henri fut rendu perpétuel. Ce parlement modifia aussi la rigueur des lois pénales relatives aux six articles.

4. *Autres évènemens du règne de Henri VIII, depuis* 1536 *jusqu'à sa mort.*

Union du pays de Galles à l'Angleterre, 1536.

Depuis 1534, Henri VIII, dont la famille était originaire du pays de Galles [1], travailla à l'union de ce

[1] Owen Tudor, son aïeul, était Gallois et dérivait son origine d'un ancien roi breton.

pays avec le royaume d'Angleterre. Déjà les provinces primitivement conquises par les armes des rois d'Angleterre étaient régies par la loi anglaise; mais à côté d'elles, il existait cent quarante-une seigneuries qui avaient été concédées à ceux qui les avaient conquises. Leurs descendans, appelés les seigneurs des Marches, avaient chacun sa juridiction particulière, et représentaient autant de princes entièrement indépendans, se faisant entr'eux une guerre perpétuelle, et vivant de rapines. Le parlement de 1536 prononça l'union définitive de la principauté au royaume d'Angleterre; toute juridiction particulière fut abolie, et les seigneuries furent annexées aux comtés voisins.

L'Irlande est érigée en royaume, 1541.

Dans les premières années du règne de Henri VIII, la tranquillité de l'Irlande fut souvent troublée par les guerres entre les deux principales familles de l'île, les Fitz-Gerald et les Butler qui avaient pour chefs, les premiers les comtes de Kildare, et les autres les comtes d'Ossory. Ces troubles furent enfin apaisés par l'énergie et l'activité des lieutenans du roi, et le parlement irlandais se montra aussi docile que celui d'Angleterre, à confirmer tous les actes que Henri se permit contre la cour de Rome. Jusqu'en 1541, les rois d'Angleterre avaient possédé l'Irlande comme vassaux du pape, auquel ils en payaient tribut; aussi se qualifiaient-ils simplement de seigneurs de ce pays. A cette époque, le parlement de l'île abolit le tribut, et conféra à Henri VIII le titre de roi d'Irlande; celui d'Angleterre confirma cet acte, le 23 janvier 1542. Le roi traita avec les seigneurs indigènes, et acheta la soumission

de trois d'entre eux, en leur donnant, à titre de fiefs, des biens confisqués sur les couvens. Ce furent Connor O'Neal, Murrogh O'Brian et Ulliac de Burg. Ils jurèrent fidélité au roi, consentirent à tenir leurs terres à titre de fiefs, et furent créés, le premier, comte de Tyrone; le second, comte de Thomond, et le troisième, baron de Clanricard. Ce sont les trois plus anciens pairs indigènes; car les Osmond ou Ossory, les Fitz-Gerald, les Lacy [1] et les Fitz-Maurion, qui possédaient la pairie irlandaise, étaient d'origine française ou anglaise.

Guerre d'Écosse de 1541 à 1546.

La guerre que Henri VIII eut avec l'Écosse, depuis 1541 jusqu'en 1546, et qui fut interrompue par des transactions politiques très-intéressantes, trouvera une meilleure place dans le chapitre destiné à l'histoire d'Écosse [2].

Guerre de France de 1541-1546.

Henri VIII était fort mécontent de François Ier, qui avait soutenu ses ennemis en Écosse et suspendu les paiemens qu'en vertu des traités, il devait faire à l'Angleterre. Le 11 février 1543, il conclut avec Charles-Quint l'alliance dont nous avons parlé [3]. Après avoir confié la régence du royaume, pendant son absence, à Catherine Par, son épouse, il passa, le 14 juillet 1544, sur le continent, et forma le siège de Boulogne. Nous avons dit que son opiniâtreté à vouloir prendre cette ville, engagea son allié à l'aban-

[1] Nous observons en passant que le célèbre feld maréchal autrichien, qu'on appelle communément Lascy, était de cette famille et écrivait son nom comme elle.

[2] Livre VI, chap. X, sect. I. [3] Voy. vol. XV, p. 119.

donner, et à conclure sans lui la paix à Crespy[1]; que Henri réussit enfin à prendre Boulogne, le 14 septembre, et retourna en Angleterre. Nous avons rapporté les autres évènemens de cette guerre, que termina la paix du 7 juin 1546, qui laissa à l'Angleterre Boulogne pour un temps déterminé[2].

Exécution du comte de Surrey et du duc de Norfolk, 1546, 1547.

Henri se sentant attaqué d'une maladie qui devait le conduire au tombeau, fut agité d'inquiétudes sur le sort qui attendait son fils Édouard, âgé de neuf ans seulement. Thomas, duc de Norfolk, le plus puissant parmi les grands d'Angleterre, ayant acquis beaucoup de gloire dans les guerres d'Écosse et de France, et étant regardé comme le chef des Catholiques d'Angleterre, lui devint suspect; mais il craignait encore plus les talens brillans et l'ambition de son fils, Henri, comte de Surrey, et il s'était persuadé que ce jeune homme avait formé le projet d'épouser la princesse Marie, pour se frayer le chemin au trône. Le 12 décembre 1546, le roi fit arrêter le père et le fils: le fils, comme suspect d'être en correspondance avec le cardinal Pole, fut condamné par les jurés, et exécuté le 19 janvier 1547. Nous reviendrons sur ce seigneur, un des poètes anglais les plus distingués du seizième siècle. Son père fut condamné le 28, et devait être exécuté le lendemain; la mort du roi, arrivée dans l'intervalle, lui sauva la vie.

Testament et mort de Henri VIII.

Henri VIII avait fait de nouveau son testament, le 30 décembre 1546, au moins on en produisit un: mais il existe des doutes sur son authenticité. Il exclut

[1] Voy. vol. XV, p. 123. [2] Voy. vol. XVI, p. 219.

de la succession ses deux filles, si elles se mariaient sans le consentement du conseil de régence qu'il allait établir. Après Édouard, Marie et Élisabeth, il nomma héritiers de la couronne les descendans de sa sœur cadette, la reine de France (épouse de Louis XII), à l'exclusion de sa sœur aînée, la reine d'Écosse. Il institua seize personnes partisans de la famille de Seymour, comme exécuteurs testamentaires, et conseillers privés du jeune roi, pour exercer l'autorité de la couronne jusqu'à ce que le roi fût parvenu à l'âge de dix-huit ans, et il leur adjoignit un second conseil de douze personnes qu'il ne munit d'aucun pouvoir. On ne sait pas dans quels sentimens religieux Henri mourut; mais il est certain qu'il communia sous une seule espèce.

SECTION V.

Règne d'Édouard VI, 1547—1553.

Établissement d'un conseil de régence.

Après la mort de Henri VIII, son fils, âgé de neuf ans, fut proclamé roi sous le nom d'*Édouard VI*, et les seize exécuteurs testamentaires ou régens entrèrent en fonction. Les plus remarquables parmi eux étaient Cranmer, archevêque de Cantorbéry; le lord Wriothesley, lord chancelier; Édouard Seymour, comte de Hertford, oncle maternel du roi, et William Paget, secrétaire d'état. Par une bizarrerie du testateur, le comte d'Arundel et sir Thomas Seymour, deux autres oncles du jeune roi, ainsi que le comte d'Essex, frère de la reine douairière, n'avaient été nommés que membres du conseil des Douze.

Le duc de Somerset est nommé protecteur.

La première opération des régens fut d'élire un protecteur pour représenter la majesté royale dans les rapports avec les ministres étrangers, et pour mettre de l'unité dans les délibérations. Leur choix tomba sur le comte de Hertford. On proclama ensuite les titres que, d'après l'assurance de sir William Paget, le roi avait résolu d'accorder avant de mourir, en leur affectant des dotations convenables. En conséquence le protecteur fut créé duc de Somerset; le chancelier, comte de Southampton; le comte d'Essex, marquis de Northampton; Thomas Seymour, lord Seymour de Sudley. Parmi les membres du conseil des Seize, il s'en trouvait un dont la fermeté gênait beaucoup le

protecteur dans l'exécution de ses plans ambitieux : c'était le nouveau comte de Southampton. Heureusement il découvrit que, comme chancelier, ce seigneur avait commis une irrégularité dont on put lui faire un crime. On lui retira le sceau, et il reçut l'ordre d'attendre dans sa propre maison, qui lui servirait de prison, qu'on eût fixé l'amende à laquelle il serait condamné.

Débarrassé de cet antagoniste, Somerset fit une démarche bien hardie. Par des lettres-patentes qu'il fit signer, le 13 mars 1547, à Édouard VI, toute l'autorité que les seize régens avaient dû exercer en commun, fut attribuée à lui seul ; les deux conseils furent confondus en un seul, et le protecteur fut dispensé de la nécessité de se conformer à leur avis.

Progrès de la réformation ecclésiastique.

Le protecteur était un zélé Luthérien ; parvenu au pouvoir, il ne cacha plus ses opinions et ses projets. Son premier soin et celui de Cranmer fut de ne confier l'instruction du roi qu'à des adhérens du luthéranisme. Après le protecteur et l'archevêque, les chefs des Protestans étaient Nicolas Ridley et Latimer, évêques de Rochester [1] et Worcester. La princesse Marie, sœur du roi, était à la tête des Catholiques ; elle avait pour conseils le comte de Southampton, avec Étienne Gardiner, Cuthbert Tonstal et Edmond Bonner, évêques de Winchester, Durham et Hereford. Cranmer eut soin de placer les évêques dans une plus grande dépendance du roi, en insérant, dans les nouveaux pouvoirs qui leur furent expédiés, une clause por-

[1] Ridley fut élevé plus tard au siège de Londres.

tant qu'ils en jouiraient aussi long-temps qu'il plairait au roi. Il fit ensuite enlever, sans autorisation du gouvernement, les images et les crucifix, et l'évêque Ridley prêcha contre la *superstition* de l'eau bénite. Cranmer ordonna une visite générale des églises, pour la commodité de laquelle le royaume fut divisé en six provinces. Les visiteurs, qui étaient pris en divers états, furent chargés de réformer les mœurs des ecclésiastiques, et d'établir partout le culte protestant. Comme on manquait d'un nombre suffisant de prédicateurs, le gouvernement fit rédiger douze sermons sur les principaux dogmes, et les prédicateurs eurent ordre d'en donner lecture à leurs ouailles. Gardiner et Bonner qui s'opposaient à ces innovations, furent emprisonnés; Tonstal perdit sa place au conseil de régence et son évêché.

Guerre d'Écosse.

Le commencement du règne d'Édouard VI fut troublé par une guerre avec l'Écosse, dont le but principal était d'obtenir la main de la jeune reine pour le roi d'Angleterre. Quoique l'Angleterre y fût victorieuse, cependant le protecteur ne put empêcher que Marie Stuart ne fût envoyée en France, pour y être élevée et mariée au dauphin [1].

Lois pénales contre les réfractaires à la suprématie ecclésiastique du roi.

Le parlement assemblé au mois de novembre 1547, fit plusieurs lois très-remarquables. Il effaça du code pénal toutes ces nouvelles espèces de félonie et de trahison qui avaient été imaginées sous le règne de Henri VIII; les lois contre les Lollards, la défense de lire la Bible, le statut des six articles, et celui qui

[1] Il sera question de cette guerre dans le chapitre suivant.

avait transféré toute la puissance législative au roi, furent révoqués. Quiconque nierait la suprématie du roi, ou soutiendrait en chaire celle du pape sur l'Église d'Angleterre, devait être puni, la première fois, par la prison et la confiscation des biens; la seconde fois, selon le statut de *præmunire;* la troisième fois seulement, il devait être déclaré coupable de haute trahison. On demanda à la convocation ou chambre basse du clergé, assemblée à la même époque, son opinion sur la légitimité du mariage des prêtres et sur la communion sous les deux espèces. L'unanimité se prononça sur l'utilité de la dernière, et il fut passé à ce sujet un acte qui reçut la sanction royale. Une majorité de deux tiers déclara le mariage des prêtres légitime; mais on ajourna la décision de cette question à une autre session.

Voyant que dès-lors il pouvait compter sur le parlement et le bas clergé, Cranmer donna suite à ses projets de réforme. Le conseil de régence défendit, en janvier 1548, les cérémonies usitées à la Chandeleur, au mercredi des Cendres et au dimanche des Rameaux. On enleva des églises toutes les images sans distinction. On nomma une commission chargée de revoir et de corriger la liturgie. La communion sous les deux espèces fut introduite, la messe fut conservée avec quelques changemens; on permit la confession auriculaire, en déclarant cependant qu'elle n'était pas nécessaire. Cranmer publia un nouveau catéchisme pour l'instruction de la jeunesse.

Le parlement de la fin de l'année 1548, approuva Abolition du

célibat des prêtres.

le livre de *commune prière* que la commission chargée de la révision de la liturgie avait rédigé. Après une discussion longue et orageuse, il adopta, le 19 février 1549, un bill portant que, quoiqu'il fût à désirer que le clergé observât une contenance perpétuelle, conforme à son caractère évangélique, néanmoins toutes les lois provenant des hommes, qui défendaient le mariage des prêtres, étaient révoquées.

Exécution de lord Seymour.

Le protecteur n'avait pas de plus grand ennemi que son frère, lord Seymour, grand-amiral, qui, très-peu de semaines après la mort de Henri VIII, avait épousé sa veuve, moins pour ses attraits qu'à cause des richesses qu'elle avait amassées et du douaire dont elle jouissait. Seymour n'était pas moins ambitieux que son frère; mais il lui était bien supérieur en talens. Pendant que Somerset était occupé de la guerre d'Écosse, le lord-amiral se fit un parti dans le conseil de régence, et, par une suite de complaisances, s'insinua dans la faveur du jeune roi, au point que celui-ci écrivit au parlement, pour demander qu'on lui donnât lord Seymour pour gouverneur. Le protecteur revint en toute hâte d'Écosse, fit échouer les projets de son frère qui fut enfermé dans la Tour; mais s'étant humilié devant le protecteur, il obtint son pardon. Bientôt une nouvelle perspective s'ouvrit à son ambition. Son épouse mourut en couches, le 30 septembre 1548, et, dès ce moment, il porta ses vues sur la princesse Élisabeth, à peine âgée de seize ans. La familiarité qui régnait entre eux, et qui fit quelque tort à la réputation de la princesse, paraît indiquer

que ses recherches furent agréées; mais comme, d'après le testament du feu roi, la princesse ne pouvait se marier sans le consentement du conseil de régence, que Seymour ne se flattait pas d'obtenir, il résolut de se mettre à la tête d'un parti, et de renverser l'autorité de son frère. Ses projets furent trahis par le directeur de la monnaie de Bristol, qui déclara avoir été chargé secrètement de battre de l'argent pour être employé au paiement de la solde de 10,000 hommes que le grand-amiral comptait incessamment mettre sur pied. Le protecteur ordonna de l'enfermer à la Tour, et produisit au parlement trente-trois articles qui devaient motiver un bill de conviction pour crime de haute trahison. Quoique cette forme inique de procédure parût avoir été abolie par les lois de 1547, néanmoins le bill passa sans contradiction à la chambre des pairs, et finalement aussi à celle des communes. Il reçut la sanction du roi. L'ordre de l'exécution de Seymour fut signé par son propre frère, et l'amiral fut décapité le 20 mars 1549, victime de l'ambition de Somerset, contre lequel seul son complot était dirigé. Le feu de la discorde entre les deux frères avait été soufflé par l'ambition de Jean Dudley, comte de Warwick.

Au mois d'août 1549, éclata une guerre avec la France. Henri II voulait faire une diversion en faveur de l'Écosse, et surprendre Boulogne avant le temps stipulé pour sa restitution; telle fut la cause qui l'engagea à prendre les armes [1]. Comme la campagne d'Écosse n'avait pas été heureuse, et que Somerset

Guerre de France, 1549.

[1] Vol. XVI, p. 253.

craignait que la double guerre n'eût des suites préjudiciables pour la réformation, il proposa au conseil de rendre Boulogne que d'après les traités on ne pouvait garder que jusqu'en 1554. Cette proposition parut conseillée par la timidité, et devint l'occasion de la chute du protecteur. Son arrogance, la supériorité qu'il affectait sur les membres du conseil, le mécontentement de la noblesse et des grands propriétaires, qu'il avait indisposés en agissant avec peu de vigueur contre le peuple dans une émeute que la cherté des vivres et le manque de travail avaient excitée en 1549, la haine des Catholiques; tous ces motifs, auxquels il faut joindre l'ambition du comte de Warwick, qui s'était fait une réputation en combattant les rebelles, engagèrent ses ennemis à se déclarer publiquement contre lui, et à réclamer par des circulaires l'assistance de la noblesse. Tout le conseil, à l'exception de Cranmer et de Paget, entra dans ce complot, et la ville de Londres y accéda. Le protecteur, qui était à Hamptoncourt, se sauva à Windsor. Le conseil dressa un acte d'accusation contre lui; on ne lui reprocha aucun crime, mais on le taxa d'ambition, d'imprudence et d'abus de pouvoir. Somerset perdit courage, et, renonçant à se justifier, se remit à la discrétion de ses ennemis: le 14 août 1549, il fut envoyé à la Tour.

Chute de Somerset.

Le comte de Warwick à la tête des affaires.

Le parlement du mois de novembre suivant s'occupa de l'accusation portée contre lui. Somerset souscrivit aux vingt-neuf chefs de cette accusation, confessa sa présomption, sa négligence, son incapacité et implora l'indulgence de ses juges. On le con-

damna à perdre toutes ses charges, ses biens meubles et une partie de ses terres d'un rapport annuel de 2,000 liv. st. (environ 7,000 liv. st. d'aujourdhui). Quelques jours après il sortit de prison. Depuis ce moment, Jean Dudley, comte de Warwick, sans être président en titre du conseil de régence, y jouit de la plus grande autorité.

Restitution de Boulogne à la France.

Quoique la simple proposition de rendre Boulogne à la France eût excité un si violent orage contre Somerset, néanmoins cette restitution fut la condition à laquelle l'Angleterre fut obligée de se soumettre par le traité de paix du 24 mars 1550[1].

Arrivée de réformateurs du continent.

Le parti catholique avait espéré que le comte de Warwick, qui avait montré une certaine indifférence dans les disputes religieuses, mais qui était personnellement attaché à la foi catholique, travaillerait à l'extirpation de l'hérésie; il se garda toutefois de compromettre son autorité en combattant les sentimens du roi qui, parvenu à l'âge de douze ans, se montra zélé Luthérien. Il ne fit rien pour s'opposer aux mesures que prit Cranmer pour faire triompher la cause du protestantisme. Toutes les démarches de ce réformateur étaient fermes et bien calculées, mais lentes et successives; il mit une prudence consommée à les exécuter. Comme les bons prédicateurs étaient rares, l'archevêque en fit venir du continent. Dès 1547, Pierre Vermiglio de Florence, ancien moine Augustin plus connu sous le nom de Pierre Martyr[2], y vint de

[1] Voy. vol. XVI, p. 256.

[2] Nous en avons déjà parlé, vol. XVI, p. 297.

Strasbourg et fut nommé professeur de théologie à l'université d'Oxford. On assure que ce fut lui qui engagea Cranmer à renoncer à la doctrine de Luther sur l'impanation, et à adopter celle de Zwingli. Pierre Martyr fut accompagné en Angleterre par son ami, Bernard Occhino de Sienne, ci-devant général de l'ordre des Capucins qui, par les mortifications auxquelles il s'était soumis, avait anciennement acquis la réputation d'un saint et par ses sermons pleins d'onction, celle du prédicateur le plus éloquent d'Italie, jusqu'à ce que le jurisconsulte catalan, Jean Valdès [1], lui fit connaître et aimer le système de Luther. Ce fut en Angleterre qu'il publia, en latin, neuf dialogues qui sont une satire virulente contre le pape. Cranmer fit aussi venir deux fameux réformateurs de Strasbourg, Martin Bucer de Sélestadt, dont nous avons fait mention ailleurs [2], et Paul Fagius (proprement Büchlin) de Rheinzabern, qui mourut à Cambridge, en 1549. Bucer plut beaucoup au jeune roi, pour lequel il rédigea un mémoire intitulé : Du royaume de Jésus-Christ, dans lequel il montra qu'il restait encore beaucoup à réformer dans la discipline ecclésiastique, dans le culte et en général dans l'administration de l'Église. Le jeune roi en fut tellement frappé qu'il dressa lui-même un plan pour réformer les mœurs du haut clergé.

Confession de foi anglaise; troisième livre symbolique.

Bucer, voyant que les différens réformateurs qui

[1] Connu aussi sous le nom de Valdesius ou de Val d'Esso. Il appartient aux Unitaires.

[2] Voy. vol. XV, p. 70, 108, 111.

s'étaient établis en Angleterre, ne s'accordaient pas dans leur doctrine et craignant qu'il n'en résultât des suites pernicieuses pour la cause du luthéranisme (car nous avons remarqué ailleurs qu'il avait renoncé au dogme de Zwingli, pour lequel il avait d'abord penché), pressa la rédaction d'une confession de foi générale. Ce furent Cranmer et Ridley, évêque de Londres, qui s'en chargèrent [1], mais le projet en fut communiqué aux évêques, et enfin approuvé, en 1552, dans une assemblée du clergé. Cette *confession*, troisième livre symbolique de l'Église anglaise, dans l'ordre chronologique, est divisée en quarante-deux articles. Dans celui où il est question de l'eucharistie, l'impanation et la présence réelle sont absolument rejetées. La prédestination des élus n'est ni admise, ni rejetée. La nécessité de la grâce prévenante et efficace est reconnue, l'homme ne pouvant rien faire pour son salut par son prétendu libre arbitre. Le roi est déclaré chef de l'Église, l'obéissance passive est ordonnée, et la légitimité de la peine de mort pour délits graves, et celle de la guerre sont proclamées. L'année 1551 où la confession de foi fut rédigée, on publia aussi une nouvelle liturgie dans laquelle l'extrême-onction, les prières pour les morts et le signe de croix furent abolis. L'usage de recevoir la communion à genoux fut déclaré être un pur acte de révérence. On exigea de toutes les personnes qui prenaient les degrés dans les universités, de prêter serment qu'elles préféreraient toujours l'autorité des saintes Écritures *au jugement*

[1] Bucer venait de mourir.

des hommes, et regarderaient comme vrais et certains les articles publiés *par autorité royale*, et les défendraient partout comme conformes à la parole de Dieu. Singulière contradiction qui rejette l'autorité des hommes et soumet la foi aux ordres du roi !

Nouveau code ecclésiastique de 1552.

En 1552, on s'occupa de la réforme du droit ecclésiastique. Le roi en chargea une commission de trente-deux personnes, présidée par Cranmer, qui eut la principale part au travail de la commission : un professeur de Cambridge, nommé Haddon, et le chevalier John Cheke, précepteur du roi, le traduisirent en latin sous le titre de *Reformatio legum ecclesiasticarum*. Ce code qui n'obtint pas la sanction légale, parce qu'Édouard VI mourut trop tôt, ordonnait que tous les sujets du roi seraient chrétiens, et que tous les ennemis du christianisme seraient punis de mort et de la confiscation de leurs biens. Les saintes Écritures y sont déclarées l'unique source de la religion. La doctrine de la possibilité du salut dans chaque religion; celle de la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie ; celle de l'autorité du pape, enfin la doctrine qui rejette la rémission des péchés par la foi seulement, sont réprouvées comme hérétiques. On accorde aux évêques le droit d'informer contre les hérétiques, qui sont déclarés incapables d'exercer une fonction publique, de rendre témoignage en justice et de tester. Les lois matrimoniales de Moïse sont déclarées valables, et les mères sont exhortées à renoncer à l'usage barbare de confier leurs enfans à des nourrices. L'adultère est puni de la con-

fiscation des biens et de la prison perpétuelle ou de l'exil. Le divorce est permis pour adultère, sévices, désertion d'un conjoint et incompatibilité d'humeur. Quiconque est accusé d'un crime par la rumeur publique (sans autre preuve), pourra s'en purger par un serment que quatre individus de sa condition confirmeront par un serment de crédulité. Les fidèles doivent l'obéissance aux évêques. L'excommunication ne pourra être prononcée que par des évêques et des doyens, en présence d'un juge séculier et de quelques ecclésiastiques éclairés; elle ne frappera que des pécheurs endurcis; l'excommunié sera exclu de la société des fidèles, et si au bout de quarante jours il ne fait pénitence, il sera mis en prison. Le pardon accordé par le roi à un criminel, ne le soustraira pas aux censures ecclésiastiques.

Persécution des Catholiques.

La principale affaire du gouvernement, depuis la chute du duc de Somerset, était la persécution des évêques restés fidèles à la religion catholique, quoique plusieurs, pour ne pas perdre leurs bénéfices, se fussent montrés très-concilians. La princesse Marie, sœur du roi, se voyait obsédée par des personnes qui devaient l'engager à renoncer à la religion catholique: elle fut inébranlable dans sa foi, et projeta même d'abandonner le royaume pour se mettre sous la protection de Charles-Quint, son cousin. Elle ne put donner suite à ce dessein; mais l'empereur menaça d'une guerre si on n'accordait la liberté de conscience à la princesse. On eut de la peine à empêcher le jeune roi d'user de violence envers elle.

Puissance du duc de Northumberland.

Pendant que la révolution religieuse faisait des progrès rapides, le pouvoir de Warwick augmenta de jour en jour. Cet homme dont l'ambition ne connaissait pas de bornes, travailla à se faire parmi la noblesse et les communes des adhérens à l'aide desquels il pût atteindre le but qu'il se proposait, quelqu'élevé qu'il fût. La riche maison de Northumberland ayant été regardée comme éteinte en 1551 par la mort de Henri Piercy (son frère Thomas ayant été privé de la succession pour avoir pris part à la révolte de 1536), Warwick se fit accorder ses domaines et son titre [1] : il devint ainsi le seigneur le plus riche et le plus puissant du royaume, et rien ne paraissait plus s'opposer à l'exécution de ses plans, si ce n'est la faveur populaire dont jouissait toujours le duc de Somerset. Celui-ci, impatienté par les tracasseries que la faction de Northumberland lui suscitait sans cesse, ne fut pas toujours prudent dans ses paroles. On recueillit soigneusement toutes celles qui lui échappaient dans sa mauvaise humeur, et en les combinant et commentant avec adresse, on put construire à leur aide un crime de haute trahison.

Exécution du duc de Somerset.

Le 16 août 1551 on l'arrêta avec quelques-uns de ses amis. Il fut jugé par un jury composé de vingt sept pairs parmi lesquels se trouvaient ses ennemis les plus prononcés et le duc de Northumberland lui-même. On ne trouva pas moyen de le condamner pour haute trahison, mais on le reconnut cou-

[1] Thomas Piercy fut restauré sous le règne de Marie. La famille de Piercy s'éteignit en 1668. La pairie de Northumberland passa à la famille de Seymour, et, en 1766, à celle de Smithson.

pable de félonie pour un prétendu complot contre la vie de Northumberland et de ses amis. Le 22 janvier 1552 il fut décapité.

Nouvelle liturgie.

La session du parlement qui fut ouverte la veille de l'exécution de Somerset, s'occupa de la réformation. On confirma la liturgie nouvellement revue; il fut ordonné sous peine à tous les individus, de fréquenter les églises les dimanches et jours de fête, et de s'abstenir de viandes pendant le carême les vendredi et samedi. On renouvela en faveur des prêtres, la permission de contracter mariage, et on reconnut la légitimité des enfans nés de pareils unions. Ce qui doit surprendre, c'est que dans un état qui déjà était riche en manufactures et avait un commerce florissant, on ait encore confirmé, en 1552, la loi du droit canon qui interdit le prêt à intérêt : dix-huit ans après, en 1570, elle fut abolie. La diminution du crédit du nouveau lord Northumberland se montra par quelques échecs qu'il éprouva dans la session de 1552. Un bill rétablissant les lois sévères relatives à la haute trahison, qu'il avait porté à la chambre des pairs, n'y trouva à la vérité de l'opposition que de la part du seul Thomas Wentworth; mais la chambre des communes le rejeta avec indignation et provoqua un autre acte par lequel quiconque donnerait au roi ou à un de ses héritiers les qualifications d'hérétique, de schismatique, de tyran, d'infidèle ou d'usurpateur, serait puni la première fois de la prison et de la confiscation de ses biens, à la récidive de la peine du *præmunire* et enfin de celle de haute trahison; quiconque répandrait

Interdiction du prêt à intérêt.

une telle injure par écrits, tableaux ou d'une manière semblable, serait puni dès la première fois comme traître. Les communes firent ajouter une clause portant que quiconque serait accusé de haute trahison ne pourrait être regardé comme convaincu si son crime n'avait été prouvé par la déposition de deux témoins assermentés et confrontés avec l'accusé. A une autre occasion les communes rejetèrent un bill qui avait passé à la chambre haute, à cause d'un article qui approuvait la condamnation du duc de Somerset et de ses prétendus complices. Les communes eurent dans la même session encore une occasion de forcer l'exécution de l'acte sur les procédures contre les personnes accusées de haute trahison. Le duc de Northumberland avait trouvé la chambre des pairs assez complaisante pour adopter, malgré l'opposition de Cranmer et d'un autre membre, un bill de déposition contre Tonstal, évêque de Durham, prélat savant, vertueux, et ennemi de la réforme; les communes exigèrent un procès régulier, parce qu'un bill de déposition équivalait à une condamnation pour haute trahison, et rejetèrent le bill.

Northumberland établit alors une commission de docteurs et de jurisconsultes, qui sans forme de procès condamna l'évêque à la perte de tous ses bénéfices. Pour ne pas éprouver d'opposition dans le parlement de 1553, il employa toutes sortes de moyens d'influence et d'autorité. En effet ce parlement approuva la division du diocèse de Durham[1], proposée par le

[1] Voy. vol. V, p. 254.

ministre ; on érigea un nouvel évêché à Newcastle, et le comté Palatin attaché à l'évêché de Durham fut conféré au duc lui-même.

Changement dans l'ordre de succession.

Les plans de Northumberland se développèrent bientôt après. La constitution faible d'Édouard VI menaçait d'une prochaine dissolution. Northumberland représenta à ce jeune prince, que la nation ne reconnaîtrait jamais pour reine ni l'une ni l'autre de ses sœurs, toutes les deux ayant été déclarées illégitimes sans que les actes qui les flétrissaient eussent jamais été annulés ; que d'ailleurs l'intérêt de la religion protestante à laquelle le roi était attaché, exigeait l'exclusion de l'une ; mais qu'on ne pouvait la priver de la succession sans étendre la mesure sur l'autre, la princesse Élisabeth, qu'Édouard aimait tendrement ; qu'après ces deux princesses la succession appartenait à la reine d'Écosse, cousine-germaine du roi ; mais que cette princesse, très-zélée catholique, bouleverserait le royaume et finirait par changer l'Angleterre en province d'Écosse. Ces trois héritières étant écartées, la succession appartenait à une autre cousine-germaine du roi, Françoise Brandon, fille de Marie, sœur cadette de Henri VIII, laquelle, après la mort de Louis XII, son époux, s'était remariée à Charles Brandon, duc de Suffolk [1], dont cette reine avait laissé deux filles ; l'aînée de ces filles, Françoise Brandon, épouse du marquis de Dorset, qui venait d'être nommé duc de Suffolk, avait trois filles, dont l'aînée, Jeanne Grey, âgée de seize ans, était une personne accomplie et bonne

[1] Voy. vol. XVI, p. 159.

Luthérienne. Le duc ajouta qu'Édouard avait le droit de régler la succession par lettres patentes, comme son père l'avait réglée par testament. Il se dépêcha de marier Jeanne Grey au lord Guilford Dudley, son quatrième fils, et ne laissa approcher que ses créatures du jeune roi dont la santé s'affaiblissait de jour en jour. A force d'obséder Édouard, on lui arracha enfin la signature de lettres patentes qui déféraient la succession à Jeanne Grey, arrière-petite-fille de Henri VII. Ainsi le roi abolit arbitrairement l'acte de succession de 1544[1]. Par un second acte, les membres du conseil et quelques juges signèrent l'engagement de maintenir et de défendre la succession établie par Édouard VI. Édouard Montague, chef-justice des communs plaids, et les autres juges ne le signèrent qu'après que le tout-puissant Northumberland eut menacé de les faire punir comme traîtres : un seul homme ne se laissa pas intimider pour dévier de son devoir; c'était Jacques Hales, un des juges, zélé protestant. Cranmer refusa d'abord la signature; les instances du roi l'engagèrent enfin à un acte de faiblesse.

Mort et caractère d'Édouard VI.

Édouard VI mourut à Greenwich, le 6 juillet 1553 : ses dispositions heureuses, son application et ses qualités douces et aimables furent long-temps regrettées par la nation; mais personne n'en eut plus de sujet que les Protestans qui perdirent en lui un zélé adhérent. Il faut cependant rendre la justice à ce jeune prince que, malgré son attachement pour la nouvelle religion, il résista au fanatisme persécuteur des Lu-

[1] Voy. p. 173 de ce vol.

thériens. Il en donna un exemple mémorable dans le procès d'une certaine Jeanne Bocher, nommée communément Jeanne de Kent. Dans un temps où chacun se croyait autorisé à se faire une religion, cette fanatique trouva dans la Bible que le Verbe qui avait été incarné, n'était pas Jésus-Christ. Cranmer eut beaucoup de peine à obtenir du roi la confirmation de la sentence qui condamnait cette pauvre femme au bûcher; le prince signa enfin en pleurant et en rendant l'archevêque responsable devant Dieu, s'il lui faisait commettre un péché. On a des motifs de penser que si Édouard eût vécu plus long-temps, il aurait établi le calvinisme à la place de l'organisation existante de l'Église, et que tous les évêchés auraient été supprimés.

Appauvrissement de l'Angleterre.

La suppression des monastères sous Henri VIII avait produit des effets pernicieux sur l'agriculture et la richesse nationale, et la misère qui en résulta, engendra des révoltes dangereuses sous Édouard VI. Le besoin avait forcé les nombreux moines expulsés des couvens à se nourrir du travail de leurs mains, et cette multiplication des ouvriers tourna, dit-on, au préjudice des métiers, tandis qu'on devrait croire qu'elle vivifia l'industrie des artisans. Les biens ecclésiastiques étaient anciennement affermés, et occupaient un grand nombre de manouvriers; les moines, en Angleterre comme partout, se contentaient de fermages très-modérés, et les fermiers parvenaient à l'opulence. Les nouveaux possesseurs haussèrent outre mesure le prix des baux; les fermiers, pour augmenter le rapport des terres, renoncèrent à les labourer : les plus

beaux champs qui anciennement avaient donné du blé, furent changés en prairies couvertes de bestiaux et surtout de troupeaux de brebis; car le commerce des laines était devenu plus lucratif que l'agriculture. L'usage des grands propriétaires d'entourer de clôtures une partie de leurs domaines, et de les réserver pour le plaisir de la chasse, força beaucoup de familles à déguerpir le sol que leurs ancêtres avaient fructifié. Ainsi, une foule de paysans et de journaliers resta sans abri et sans occupation, et en même temps le pain renchérit, parce que la culture des blés diminuait. L'importation des métaux précieux d'Amérique fit hausser le prix de toutes les marchandises : la paie des journaliers ne haussa pas, parce qu'il y avait beaucoup de bras inutiles.

Nous avons raconté ailleurs [1] les atteintes qu'on porta sous Henri VIII et Édouard VI aux privilèges dont jouissait depuis long-temps la Ligue Hanséatique : la restriction de son monopole fut avantageuse au commerce indigène. Il a été également question des expéditions qu'on fit à la même époque pour découvrir une seconde route maritime conduisant aux Indes orientales [2].

[1] Voy. vol. XV, p. 315 et suiv. [2] Voy. vol. XIII, p. 194.

SECTION VI.

Règne de Marie Tudor, 1553—1558.

1° *Événemens antérieurs au mariage de Marie.*

La mort d'Édouard VI fut cachée pendant quatre jours au public, pour laisser au duc de Northumberland le temps de placer lady Grey, sa bru, sur le trône d'Angleterre. Ce seigneur s'était aperçu un peu tard de la nécessité de s'assurer de la personne de lady Marie : il l'avait appelée à la cour, pour assister son frère mourant, et elle était déjà arrivée à Haddesdon, à quelques lieues de Londres, lorsqu'elle fut secrètement avertie par le lord Arundel, un des membres du conseil, de la mort de son frère, et du dessein qu'on avait formé de l'enfermer à la Tour, si elle entrait dans Londres; sur-le-champ elle se rendit à Kennury-Hall en Norfolk, et de là à Franlingham en Suffolk, d'où, en cas de mésaventure, elle pourrait s'embarquer pour les Pays-Bas.

Jeanne Grey est proclamée reine d'Angleterre.

Lady Grey ignorait qu'on eût l'intention de la proclamer reine. Elle l'apprit seulement par la visite que lui firent, le 10 juillet, le duc de Northumberland, le marquis de Northampton, le comte d'Arundel et deux autres seigneurs. A l'offre de la couronne, Jeanne poussa un cri de terreur, et tomba évanouie; revenue à elle, elle protesta de son incapacité, en ajoutant cependant que si la couronne lui appartenait de droit, elle espérait que Dieu lui donnerait la force de la

porter. Elle fut proclamée à Londres et dans le voisinage, sans que le peuple marquât par des cris la moindre satisfaction. On l'établit à la Tour.

Marie, fille de Henri VIII, est proclamée reine.

Le lendemain arriva une lettre de la princesse Marie, par laquelle elle se plaignit de ce qu'on lui eût caché la mort du roi dont elle était l'héritière, ordonna au conseil de la proclamer sur-le-champ à Londres, et offrit le pardon à tous ceux qui auraient un instant méconnu ses droits. Marie appela, par des circulaires, la noblesse à son secours : Catholiques et Protestans, tous obéirent à cet appel, et, au bout de peu de jours, elle se trouva à la tête de 40,000 hommes qui refusèrent toute paie.

Il ne régnait qu'une union apparente parmi les membres du conseil. La plupart n'attendaient que l'éloignement de Northumberland, pour se déclarer contre lui. Le duc, qui s'en aperçut, voulut confier à Suffolk, père de lady Grey, le commandement de 10,000 hommes qui devaient marcher contre lady Marie; mais, à l'instigation de ses ennemis, Jeanne exigea qu'il s'en chargeât lui-même. Il partit enfin, trouva l'armée à Cambridge, et avança jusqu'à S. Edmonsbury; dans cette courte marche, près du tiers de ses troupes l'abandonna, et il se vit obligé de rétrograder et de presser ses collègues qu'il avait laissés à la Tour, de lui envoyer des renforts. Cette requête servit de prétexte à Arundel et à six autres conseillers de quitter la Tour; mais au lieu de se mettre à la tête de différens détachemens de troupes, ils se réunirent au château de Baynard, où ils appelèrent le maire et

une députation d'aldermen, reconnurent Marie, et la proclamèrent, le 19 juillet 1553, reine d'Angleterre, au milieu des acclamations du peuple. Le duc de Suffolk leur ouvrit la Tour, et se déclara pour Marie. Jeanne Grey déposa volontiers la dignité royale qui lui avait causé neuf jours d'anxiété, et retourna à Sion-House, d'où on l'avait tirée. Le conseil envoya ordre au duc de Northumberland de congédier ses troupes. Il n'était besoin de cet ordre, Northumberland n'avait plus d'armée; ses soldats l'avaient abandonné, et lui-même avait proclamé la reine Marie sur la place du marché de Cambridge, où, en signe de satisfaction, il avait jeté son chapeau en l'air. Le 25 juillet, il fut arrêté par le comte d'Arundel, comme accusé de haute trahison, et envoyé à la Tour avec quelques-uns de ses amis. Le nombre des prisonniers destinés à être jugés était de vingt-sept. Quand on en remit la liste à la reine, elle en raya seize, et dans le nombre, le duc de Suffolk, propre père de Jeanne Grey. Les principales personnes arrêtées, outre le duc de Northumberland, furent Jeanne Grey et son époux, Cranmer, Thomas Palmer, Jean et Henri Gates, principaux instrumens de l'ambition du duc.

Entrée de la reine Marie à Londres.

Le 3 août, la reine Marie fit son entrée à Londres; elle était accompagnée de sa sœur Élisabeth à laquelle elle avait envoyé l'ordre de venir la joindre. Marie était âgée de trente-sept ans, petite et d'une taille épaisse; elle n'avait rien de la majesté de son père ni de la beauté de sa mère; ses yeux noirs inspiraient la terreur. Élisabeth, âgée de vingt ans, d'une figure

gracieuse plutôt que belle, d'un port noble, avait les yeux bleus et des mains d'une beauté remarquable ; aussi en fut-elle vaine toute sa vie. Arrivée à la Tour, Marie trouva, comme prisonnier d'état, le duc de Norfolk dont l'exécution avait été suspendue par la mort de Henri VIII; Édouard Courtney, arrière-petit-fils d'Édouard IV, qui y était enfermé depuis quinze ans[1], les évêques Gardiner, Tonstal et Bonner. Elle les fit mettre tous en liberté, et le 31 septembre Gardiner fut nommé chancelier.

Aucun des conseillers de la nouvelle reine ne jouissait de sa pleine confiance, parce que, plus ou moins, ils avaient tous participé aux actes des deux derniers règnes ; elle sollicita, par l'entremise de Simond de Renard de Vesoul, ambassadeur de Charles-Quint, l'avis de ce prince, son cousin-germain, sur la conduite qu'elle devait observer à l'égard de trois objets qui étaient : la punition des conspirateurs, le choix d'un époux, et la restauration de la religion catholique.

Exécution du duc de Northumberland.

Charles-Quint lui conseilla de faire une prompte justice des chefs de la conspiration, et d'accorder ensuite spontanément une amnistie illimitée. Marie ordonna en conséquence de faire le procès au duc de Northumberland, à son fils, le comte de Warwick, au marquis de Northampton, à sir John Gates, sir Henri Gates, sir André Dudley et sir Thomas Palmer. Après une légère tentative de couvrir ses crimes de

[1] Depuis l'exécution du marquis d'Exeter, son père, en 1538. Voy. p. 105 de ce vol.

l'égide du grand sceau sous lequel il avait agi, Northumberland se reconnut coupable avec ses compagnons : ils furent tous condamnés, mais la sentence ne fut exécutée, le 22 août 1553, que contre Northumberland, John Gates et Thomas Palmer. Tous trois, avant de mourir, se déclarèrent catholiques. L'empereur avait insisté sur la nécessité de faire mourir Jeanne Grey et son époux; Marie déclara qu'elle ne pourrait s'y résoudre; mais, pour retenir leurs amis dans l'obéissance, elle fit prononcer, le 13 novembre, la condamnation du jeune couple.

Restauration des évêques catholiques.

Pour ce qui regardait la restauration de la religion catholique, Charles-Quint, tout en approuvant les pieuses intentions de la reine, lui conseilla de procéder avec mesure et de ne rien changer avant d'avoir obtenu le consentement de son parlement. En conséquence elle déclara au conseil, qu'elle ne forcerait personne de professer la religion catholique, jusqu'à ce que tout ce qui concernait la religion eût été déterminé par le parlement. Elle interdit en même temps toute assemblée non autorisée, et défendit de prêcher sans permission particulière. Gardiner et les autres évêques destitués furent rétablis sur leurs sièges, et l'évêché de Durham réintégré. Ridley, évêque de Londres, le fanatique Jean Hooper, évêque de Glocestre, et Holgate, archevêque d'York, furent arrêtés pour avoir agi contre la volonté de la reine. La princesse Élisabeth fut obligée d'abjurer la nouvelle croyance, le 8 septembre. L'archevêque Cranmer, l'auteur du divorce de la mère de la reine, n'avait

Arrestation de Cranmer.

d'abord eu pour prison que sa maison de Lambeth. Une démarche fougueuse qu'il se permit, le fit enfermer à la Tour, le 14 septembre 1553. La messe ayant été célébrée dans son église de Cantorbéry, le bruit se répandit que cela s'était fait par son ordre, et que c'était le prix de son pardon. L'archevêque crut devoir démentir ce bruit; mais au lieu d'une simple dénégation qui pouvait lui paraître nécessaire pour son honneur, il rédigea une déclaration qui fut publiée et dans laquelle, dépassant toutes les bornes de la modération, il appela la messe une invention du diable.

Confirmation du mariage de Henri VIII et de Catherine d'Aragon.

La reine ayant été couronnée le 1er octobre 1553, par Gardiner, évêque de Winchester, ouvrit son premier parlement, et à cette occasion la messe du S. Esprit fut célébrée avec toutes les cérémonies légalement abolies. Plusieurs bills très-importans passèrent à cette assemblée. L'un déclara légitime le mariage entre Henri VIII et Catherine d'Aragon, et annula le divorce prononcé par l'archevêque Cranmer. Par cet acte, l'illégitimité de la naissance de la princesse Élisabeth fut indirectement établie.

Révocation des actes du règne d'Édouard VI en matières religieuses.

Le second acte cassa tous les actes relatifs à la religion qu'une faction avait fait adopter pendant la minorité d'Édouard VI. Ainsi la liturgie réformée, le livre des communes prières, l'administration de la communion sous les deux espèces, l'autorisation du mariage des prêtres, la nouvelle juridiction ecclésiastique furent abolis. Néanmoins la religion catholique ne fut pas absolument rétablie; l'acte statua seulement que les cérémonies du culte seraient pratiquées,

ainsi qu'elles avaient été en usage dans la dernière année du règne de Henri VIII.

Abolition des nouvelles espèces de trahison.

Un troisième acte abolit toutes les espèces de trahisons inventées depuis 1352, avec les nouvelles félonies et les cas de *præmunire* introduits depuis 1509.

Négociations pour le mariage de la reine.

La dernière question sur laquelle Marie avait demandé la direction de Charles-Quint concernait son mariage. Des divers époux qu'on avait proposés à la reine, elle aurait préféré le cardinal Pole, allié à la famille royale [1], homme plein de talens et d'expérience, cardinal sans être prêtre, zélé pour sa religion et pour l'église de Rome, mais loin d'être persécuteur ou sanguinaire. Son âge de cinquante-trois ans, son penchant pour la retraite, et d'autres causes l'empêchèrent de se mettre sur les rangs. Marie avait fait prier secrètement le pape d'envoyer ce prélat en Angleterre pour l'assister de ses conseils. Pole se mit en route; mais Charles-Quint qui avait d'autres desseins, obtint du pape un ordre de suspendre son voyage; le cardinal le reçut à son arrivée à Dillingen.

Le second prétendant était Édouard Courtney, que Marie avait tiré de la Tour, et qui depuis avait pris le titre de comte de Devonshire, qui appartenait à sa famille. C'était un jeune homme beau et aimable, qui avait fait impression sur le cœur de la reine; mais il l'effaça bientôt par la légèreté de sa conduite et par les débauches crapuleuses où il se plongea. Voyant qu'il avait perdu les bonnes grâces de la reine, il adressa ses hommages à la princesse Élisabeth qui ne

[1] Voy. p. 165 de ce vol.

les refusa pas. Il entra même dans des complots qui tendaient à faire monter cette princesse sur le trône; mais la timidité qu'il avait contractée pendant sa captivité ne lui permit jamais d'agir au moment décisif.

L'empereur, consulté sur le mariage de la reine, proposa son fils Philippe, âgé de vingt-six ans, et veuf depuis neuf ans. Marie fut presque la seule personne en Angleterre à qui ce mariage agréa. Elle rencontra de l'opposition de la part de ses ministres, et particulièrement du nouveau chancelier. Marco Giovanni Micheli, ambassadeur de Venise, et Antoine de Noailles, ambassadeur de France, allèrent jusqu'à nouer des intrigues criminelles pour empêcher un mariage qui devait augmenter la puissance de l'Espagne, et pour faire plutôt descendre Marie du trône. Les partis catholique et protestant firent trève à leur querelle pour se réunir contre le mariage projeté. La chambre des communes vota, le 30 octobre 1553, une adresse par laquelle elle supplia la reine de ne pas choisir son mari dans une famille étrangère; mais elle donna une réponse sévère, et la même nuit, ayant conduit l'ambassadeur de l'empereur dans sa chapelle, en présence de Dieu engagea sa foi au prince des Asturies.

Contrat de mariage avec Philippe d'Espagne.

Voyant que sa résistance serait vaine, Gardiner retira son opposition, et s'efforça de stipuler des conditions par lesquelles le mariage qu'il désapprouvait, serait moins désavantageux pour le royaume. Le contrat de mariage fut signé à Westminster, le 12 janvier 1554. Il y fut convenu que Philippe à qui son

père avait cédé le royaume de Naples et le duché de Milan, porterait le titre de roi d'Angleterre, mais abandonnerait entièrement le gouvernement à son épouse; que le premier fils à naître de ce mariage, succéderait en Angleterre, dans les Pays-Bas et la Franche-Comté; que les autres enfans recevraient des apanages; que si la postérité de Philippe de son premier lit [1] s'éteignait, le fils ou la fille aînée du second lit succéderait en Espagne et dans tous les états du roi; que dans tous les cas les privilèges, les lois et coutumes des divers royaumes et pays seraient inviolablement maintenus; que si Philippe mourait avant Marie, celle-ci jouirait d'une pension de 60,000 liv. st.; qu'aucun étranger n'obtiendrait un emploi en Angleterre; que Philippe ne ferait aucun changement dans la constitution et les lois anglaises; qu'il ne conduirait la reine hors du royaume malgré elle, et aucun de ses enfans sans le consentement des lords; que s'il survivait à la reine, il ne formerait aucune prétention au trône; qu'il ne sortirait du royaume aucuns joyaux ni autres choses précieuses; enfin que l'Angleterre ni directement ni indirectement ne serait enveloppée dans les guerres de l'Espagne avec la France.

Révolte de Wiat.

Un certain Thomas Wiat, dans le comté de Kent, et Pierre Carew, dans le Devonshire, résolurent de soulever le peuple, pour empêcher le mariage entre Marie et Philippe. Le duc de Suffolk entra dans le complot, dans l'espoir de faire remonter sa fille sur le trône. Le comte de Devonshire y prit aussi part,

[1] C'est-à-dire l'infant don Carlos.

mais avec la légèreté et l'irrésolution qui le caractérisaient. Il n'est pas constaté qu'Élisabeth ait trempé dans une entreprise qui devait détrôner sa sœur, et pouvait la conduire elle-même sur le trône; il y a pourtant des indices qui paraissent prouver, soit que la chose ne fut pas un secret pour elle, soit au moins qu'elle a eu des relations avec les conspirateurs. La révolte aurait pu devenir dangereuse, si Wiat n'avait perdu du temps. Il occupa Westminster; Guillaume Herbert, comte de Pembroke, qui avait eu le temps de le tourner, l'arrêta près de Temple-Bar. Le duc de Suffolk, abandonné de ses gens, se cacha dans la maison d'un fermier, mais fut trahi et conduit à la Tour.

Exécution de Jeanne Grey.

Il est certain que lord Guilford et son épouse Jeanne Grey, bien loin d'avoir eu part à la révolte de Wiat et de Suffolk, l'ignoraient parfaitement; Marie avait eu malheureusement la preuve que l'impunité ne fait qu'encourager les factieux à recommencer leurs trames, et elle donna ordre d'exécuter le jeune couple qui depuis trois mois vivait à la Tour sous une sentence de condamnation. Lord Guilford Dudley et son épouse furent exécutés le 12 février 1554. On leur avait donné trois jours pour se préparer à la mort. Guilford avait obtenu la permission de voir encore Jeanne; mais celle-ci refusa l'entrevue, en disant que dans peu d'heures, ils se reverraient au ciel. Dudley fut décapité sur la place ordinaire des exécutions. Jeanne l'y vit conduire, et contempla son cadavre quand on l'en rapporta. Parce qu'elle était du sang

royal, peut-être aussi pour ne pas exciter la compassion du peuple, elle fut exécutée dans l'intérieur de la Tour. Elle mourut avec beaucoup de fermeté, dans la croyance religieuse dans laquelle on avait instruit son enfance, se reconnaissant coupable d'avoir accepté une couronne qu'elle n'avait pourtant pas recherchée; mais persistant à déclarer qu'elle n'avait pas eu part à la conspiration de Northumberland. Le duc de Suffolk fut exécuté cinq jours après.

Arrestation de la princesse Élisabeth.

La princesse Élisabeth et Courtney furent enfermés à la Tour. Gardiner leur sauva la vie, en soutenant que, quoiqu'ils eussent participé aux desseins des rebelles, il n'existait pas de preuves suffisantes pour leur appliquer la lettre de la loi. On voulut profiter de cette déclaration de Gardiner pour le perdre; mais Marie approuva sa conduite. Vers la fin de 1554, Élisabeth fut transportée à Woodstock, et le comte de Devonshire à Fotheringay. Les deux châteaux leur servirent de prison.

Mariage de la reine.

Une flotte espagnole amena à Marie l'époux qu'elle attendait. Philippe arriva le 18 juillet 1554, avec d'immenses trésors, et le mariage fut célébré à Winchester, le 25. La jeunesse du roi, la grâce de sa personne, lui concilièrent d'abord la faveur publique; mais il la perdit bientôt par la morgue qu'il affectait et par la roideur de l'étiquette espagnole. Dans ses rapports avec la reine, il se montra tout autre; il ne cessa de lui marquer une véritable tendresse et des attentions délicates.

2°. *Depuis le mariage de Marie avec Philippe d'Espagne.*

Bulle du pape en faveur des possesseurs de biens ecclésiastiques.

Aussitôt que le mariage de la reine fut consommé, elle mit la main à la restauration de la constitution religieuse du rogaume. Elle prévit beaucoup d'obstacles, non de la part des grands qui étaient indifférens à toute religion ; mais de celle des familles opulentes qui possédaient les biens ci-devant ecclésiastiques. Gardiner sachant que l'opinion du cardinal Pole qui devait arriver en qualité de légat, était rigoureuse sur ce point, obtint, par des négociations directes à Rome, une bulle du pape Jules III, autorisant son légat à donner, aliéner et transférer aux possesseurs actuels toutes les propriétés mobiliaires et immeubles qui avaient été enlevées à l'Église.

L'Angleterre rentre dans la communion du pape.

Avant que le cardinal pût arriver en Angleterre, il était nécessaire que l'acte passé sous Henri VIII, qui le condamnait pour haute trahison [1], fût cassé : cela eut lieu par un bill que le parlement adopta le 21 novembre 1554, et, le 24, Pole arriva à Westminster. Le 28, le parlement reconnut l'autorité du pape, et arrêta la réunion à l'Église de Rome; et le 29, dans une séance solennelle, le cardinal prononça l'absolution de la nation de toutes les censures, et la reçut dans la communion de l'Église. Il publia ensuite un décret qui conservait les fondations faites pendant le schisme, légalisait les mariages contractés sans dispenses aux degrés probibés, validait toutes les sentences prononcées par les autorités ecclésiastiques;

[1] Voy. p. 165 de ce vol.

enfin défendait et annulait d'avance toute procédure contre les possesseurs de biens ecclésiastiques, à raison de cette possession et des censures qu'ils auraient encourues.

Ensuite de ce décret, le parlement, pour maintenir l'autorité séculière, sanctionna par un acte l'acquisition des ci-devant biens ecclésiastiques, et mit les possesseurs à l'abri de tout procès devant toute cour ecclésiastique, sous peine de *præmunire*. Cet acte rendit au pape, sans diminution ni augmentation, l'autorité et la juridiction qui lui avaient légalement appartenu jusqu'à la vingtième année du règne de Henri VIII.

Acte qui nomme Philippe régent en cas de décès de la reine.

Les deux chambres adressèrent une pétition à Philippe pour le prier que, s'il arrivait quelque malheur à la reine au temps de ses couches, il voulût bien se charger du gouvernement du royaume pendant la minorité de l'enfant. Le roi y ayant consenti, il fut passé à cet égard un acte qui a donné lieu au reproche souvent fait à Marie d'avoir voulu placer la couronne sur la tête de son époux.

Après la dissolution du parlement, au mois de janvier 1555, la reine rendit la liberté à tous les prisonniers d'état qui étaient encore détenus pour avoir pris part à la conspiration de Northumberland et à celle de Wyat. La même faveur fut accordée à la princesse Élisabeth et à Courtney, comte de Devonshire. Le dernier reçut une permission ou un ordre de voyager, et alla mourir en Italie. Élisabeth reparut à la cour et fut traitée avec amitié par le roi et la reine.

Le décret du légat Pole et l'acte du parlement de 1554, ne furent pas suffisans pour tranquilliser les possesseurs de biens ecclésiastiques, parce que, le 14 juillet 1555, Paul IV publia une bulle qui condamnait généralement toutes les aliénations des propriétés ecclésiastiques pour un usage séculier. Pour détruire les inquiétudes qu'elle causa en Angleterre, le cardinal se fit donner une seconde bulle qui déclara expressément que les biens ecclésiastiques d'Angleterre étaient exceptés de cette constitution.

L'Irlande est élevée une seconde fois au rang de royaume.

La cour de Rome ne pouvait reconnaître le titre de reine d'Irlande que Marie portait; une bulle du pape, du 7 juin 1555, érigea l'Irlande en royaume. Trois jours après, il reçut l'ambassade d'obédience que Marie lui avait envoyée, et ratifia l'absolution prononcée par son légat.

Persécution des Protestans.

Jusqu'alors Marie n'avait fait que suivre les mouvemens de sa conscience, abolir les innovations que les réformateurs, profitant des passions de son père et de la jeunesse de son frère, avaient introduites, et rétablir dans ses droits la religion de ses pères à laquelle, sinon la majorité, au moins la moitié de la nation, était encore attachée. Tout ce qu'elle avait fait, ne peut qu'être approuvé par les Catholiques, et les Protestans ne peuvent avec justice la blâmer d'avoir suivi sa croyance, comme Édouard avait fait pour la sienne. Mais à l'époque où nous sommes parvenus, la scène change; la reine devient persécutrice, on l'a même accusée d'être sanguinaire, et tous les partis sont d'accord pour blâmer sa conduite. Qu'est-ce qui a donc

pu altérer ainsi le caractère d'une princesse qui, dans toutes les autres circonstances de sa vie, s'est montrée douce, compatissante et douée de toutes les vertus qui font l'ornement de son sexe? Ce fut le malheur d'être née dans un siècle d'intolérance, où la punition des hérétiques était regardée comme un devoir et comme une action méritoire, et où chacun s'érigeant en juge des opinions d'autrui, condamnait comme hérétiques toutes celles qui n'étaient pas conformes aux siennes; c'est ce fanatisme religieux qui a engagé Calvin à brûler Servet, et qui aurait peut-être fait extirper les Sacramentaires par les Luthériens, s'ils en avaient eu le pouvoir; ce fanatisme qui avait dicté à Cranmer la loi de son code ecclésiastique qui condamnait au feu quiconque professerait avec obstination la transsubstantiation.

Deux hommes ont été accusés d'avoir été les instigateurs des mesures rigoureuses que prit Marie, le lord chancelier Gardiner, et le cardinal Pole. L'accusation de Gardiner repose sur des suppositions; aucun fait historique ne le prouve, et elle est en contradiction avec ce qu'on sait de son caractère. L'accusation est certainement fausse à l'égard du cardinal, qui demandait une sévère discipline, mais regardait la violence comme un mauvais moyen de convertir les hérétiques.

Les persécutions commencèrent avec l'année 1556. Hooper, évêque dépossédé de Glocestre, et trois autres ecclésiastiques distingués, Rogers, Saunders et Taylor, cités devant une cour composée de treize évê-

ques et de beaucoup de lords, et présidée par le lord chancelier, furent condamnés, livrés au bras séculier et brûlés vifs en février. Dès ce moment, Gardiner ne présida plus, Bonner, évêque de Londres, se chargea de cette fonction. On continua les procédures, et, le 9 février, six autres Luthériens furent condamnés; mais le lendemain un moine espagnol, Alphonse de Castro, confesseur de Philippe, prêchant devant la cour, tonna contre la persécution comme contraire à l'Évangile : de ce moment on suspendit les exécutions; le conseil délibéra de nouveau, et les procédures cessèrent pendant cinq semaines.

Une insurrection qui éclata dans quelques comtés, les fit recommencer. Le lord Winchester se plaignit au conseil de la tiédeur avec laquelle Bonner et les autres évêques procédaient contre les hérétiques; ils reçurent ordre, le 24 mai, de faire preuve de plus de zèle. La plaine de Smithfield se couvrit alors de bûchers. Les plus distingués parmi les victimes furent Ridley, ancien évêque de Rochester, puis successeur de Bonner au siège de Londres en 1550, et depuis 1553, prisonnier à la Tour; Latimer, ancien évêque de Winchester que Henri VIII avait fait enfermer, et qui fut ensuite prédicateur d'Édouard VI, et Thomas Cranmer. Une commission d'évêques condamna les deux premiers; on suivit à l'égard de l'archevêque les formes prescrites par le droit canon. Après avoir subi deux interrogatoires, il fut cité pour répondre devant le souverain pontife dans le délai de quatre-vingts jours. Latimer et Ridley furent brûlés le 16 octobre

1555. Ils montrèrent une grande constance : le premier dit, en adressant la parole à Ridley : La torche que nous allumons aujourd'hui produira un incendie qu'on ne pourra pas éteindre.

Exécution de Cranmer.

Le courage de Cranmer faiblit lorsqu'à l'expiration des quatre-vingts jours, Paul IV eut prononcé contre lui la sentence de condamnation. La peur de la mort lui dicta une rétractation de ses opinions anti-catholiques, qu'il rédigea successivement sous six formes, l'une plus forte que l'autre. Le crime qu'il avait commis contre l'Église, et celui dont il était coupable envers la reine qu'il avait fait déclarer illégitime, étaient trop grands pour être pardonnés, et si Cranmer avait conservé sa présence d'esprit, il aurait senti que sa perte était inévitable, et se serait épargné des démarches qui, aux yeux des Catholiques et des Protestans, ont imprimé une tache ineffaçable à son caractère. Le ton d'humilité, les expressions de remords et les cris de miséricorde qui distinguaient surtout sa sixième rétractation, convainquirent la reine de la sincérité de sa conversion, mais ne purent rien changer au sort de l'homme qui avait bouleversé le royaume. L'ordre de son exécution fut donné. Nous hésitons d'ajouter foi à une accusation qui, si elle était prouvée, vouerait sa mémoire à l'infamie. Son confesseur Garcina, moine espagnol, lui remit un écrit qu'on désirait qu'il lût sur l'échafaud comme un témoignage public de son repentir. Cranmer le promit et transcrivit cette pièce ; mais il en fit, dit-on, deux copies, l'une conforme à l'original, qu'il se proposait de

lire s'il s'apercevait qu'on lui ferait grâce de la vie (car il avait conservé cet espoir), l'autre seulement s'il fallait mourir. Le 21 mars 1556 fut le jour de son exécution. On le conduisit à l'église de S[te] Marie, pour y faire amende honorable; mais au lieu de confirmer son abjuration, il dit qu'il était trop tard de dissimuler; qu'il devait dire la vérité que la crainte de la mort lui avait fait trahir; il désavoua toutes ses rétractations, rejeta l'autorité du pape et confirma la doctrine contenue dans son livre. Arrivé au bûcher, il renouvela cette protestation, et, le feu étant allumé, il présenta sa main à la flamme en s'écriant : Que celle qui a commis le crime en souffre la première punition! Les flammes s'élevèrent aussitôt sur sa tête, et il expira en peu d'instans.

Le lendemain, 22 mars 1556, le cardinal Pole fut consacré archevêque à sa place : depuis ce moment une réforme rigide du clergé fut introduite dans le diocèse de Cantorbéry, mais les persécutions y cessèrent. Elles continuèrent dans les autres parties de l'Angleterre, et les écrivains en ont recueilli des détails révoltans; la défiance qu'inspire la critique ne saurait les reconnaître comme vrais; mais on a remarqué que parmi les personnes qui en furent les victimes, il se trouve à peine un nom distingué par la richesse, par le rang ou la considération. Les martyrs étaient tous de la classe moyenne de la société. Leur nombre se monta, jusqu'à la mort de la reine, à plus de deux cents.

Restitution des biens ecclésiastiques réunis à la couronne.

Le roi ayant perdu l'espérance d'avoir des enfans de la reine, et les affaires du continent exigeant sa

présence, il partit pour la Flandre, le 4 août 1556. Avant son départ, il avait acquiescé à la résolution de la reine, de rendre au clergé toutes ses anciennes propriétés qui avaient été réunies à la couronne. Il fallait pour cela le consentement du parlement; Gardiner se chargea de l'obtenir. Il parla deux jours de suite avec une éloquence et un effort qui épuisèrent ses forces. Il mourut le 12 novembre 1556. Alors la reine elle-même négocia l'affaire avec les chambres : elle réussit, non sans quelques difficultés. En conséquence de cet acte, elle se dépouilla d'un revenu de 60,000 livres sterlings par an. Le cardinal fit cesser le paiement des annates; les petits bénéfices furent dispensés de celui des dîmes; la collation des cures dont la cour s'était emparée fut rendue aux évêques.

Guerre de France.

Le 17 mars 1557, Philippe qui dans l'intervalle avait été déclaré roi d'Espagne, revint en Angleterre, pour entraîner la reine dans sa guerre contre la France, en vertu des anciens traités entre l'Angleterre et la maison de Bourgogne. Le 17 juin, la guerre fut effectivement déclarée, et le comte de Pembroke joignit, avec 7,000 Anglais, l'armée espagnole, commandée par Philibert, duc de Savoie. Il eut part à la victoire de S. Quentin du 10 août 1557 [1]; mais, le 8 janvier 1558, le duc de Guise fit l'importante conquête de Calais [2], que les Anglais avaient possédé pendant deux cent dix ans. On peut s'imaginer à quel point cette perte fut sensible à Marie et à la nation anglaise. Le parlement accorda de larges subsides pour

Perte de Calais.

[1] Voy. vol. XVI, p. 263. [2] Voy. *Ibid.*, p. 265.

une expédition contre Brest. Le lord Clinton commandait la flotte ; François Hastings, comte de Huntingdon, et Henri Roos, comte de Rutland, devaient diriger les opérations de 7,000 hommes de troupes de débarquement. Le plan fut trahi ; il échoua complètement. On commença alors des négociations dont Marie ne vit pas la fin.

Mort et caractère de Marie.

Depuis quelque temps, cette princesse dont la santé avait toujours été très-délicate, était tombée dans une espèce de mélancolie. La certitude de ne pas avoir d'enfans, la solitude dans laquelle la laissait son époux, depuis qu'il était monté sur le trône d'Espagne, la peur de voir l'ouvrage de sa vie, la restauration de la religion, détruit par son successeur, la tourmentaient ; la perte de Calais, qui menaçait d'imprimer une tache à son règne, vint combler la mesure de ses chagrins. Elle s'adressa plusieurs fois à sa sœur, pour en obtenir un aveu bien sincère de ses sentimens religieux. Élisabeth ne balança pas d'affirmer par serment qu'elle était Catholique. Marie expira, le 17 novembre 1558, à l'âge de quarante-deux ans. Le lendemain, le cardinal Pole, son ami, décéda, à celui de cinquante-neuf.

Les plus équitables parmi les écrivains protestans ont rendu justice au caractère de Marie qui, sans son intolérance religieuse que l'esprit de son siècle excuse jusqu'à un certain point, mériterait une place parmi les meilleurs princes. Sa conduite, comme femme, n'a jamais essuyé la moindre atteinte de la médisance.

SECTION VII.

Règne d'Élisabeth, 1558—1603.

1°. *Jusqu'au meurtre juridique de Marie Stuart.*

Avènement d'Élisabeth au trône.

Le jour même où Marie avait expiré, le 17 novembre 1558, l'archevêque d'York, Heath, qui avait succédé à Gardiner en qualité de chancelier, annonça au parlement l'avènement à la couronne de la princesse Élisabeth, qui fut proclamée sans aucune opposition. On alla lui annoncer cet évènement à Heathfield, où elle résidait, et le 19, elle fit son entrée dans Londres. Elle nomma un conseil composé de onze conseillers de la reine Marie, parmi lesquels se trouvait Heath, le marquis de Winchester, le comte d'Arundel, etc., et huit nouveaux, tous réformés, savoir le ci-devant marquis de Northampton ou Guillaume Par (car on lui avait fait reprendre son nom de famille), François Russel, comte de Bedford, Nicolas Bacon (père du célèbre chancelier), Guillaume Cecil et quatre autres. Cecil, créé ensuite lord Burleigh, fut le principal ministre d'Élisabeth, sous le titre de secrétaire d'état.

Élisabeth annonça sur-le-champ son avènement aux puissances étrangères. Elle chargea l'ambassadeur qu'elle envoya à Philippe II, dans les Pays-Bas, de remercier ce monarque de la protection qu'il lui avait accordée sous le règne précédent. En effet, soit par un sentiment de justice, soit par politique, Phi-

lippe avait résisté aux avis de quelques conseillers de Marie, qui avaient voulu envelopper Élisabeth dans une des conspirations qui avaient été formées contre la reine. Philippe aimait infiniment mieux qu'une princesse d'une foi équivoque, et même une hérétique, succédât à son épouse, plutôt que de voir réunies sur la tête d'une princesse catholique les couronnes d'Écosse et d'Angleterre, et peut-être celle de France, puisque la plus proche héritière du trône d'Angleterre, après Élisabeth, était sans contredit la fille de Marguerite, sœur aînée de Henri VIII, savoir Marie Stuart, reine d'Écosse.

Elisabeth se déclare pour la religion réformée.

Une imprudence du pape Paul IV, vieillard plus qu'octogénaire, ardent et inflexible, décida peut-être de la croyance d'Élisabeth qui balançait encore entre le catholicisme et le protestantisme, tous les deux indifférens à ses yeux. Quand l'ambassadeur d'Angleterre annonça son avènement au pape, celui-ci refusa de reconnaître le droit héréditaire d'une princesse qui n'était pas née en légitime mariage, au préjudice de la reine d'Écosse, qui réclamait la couronne d'Angleterre, en qualité de plus proche descendante légitime de Henri VII. Comme à la mort de Marie, la reine d'Écosse, dauphine de France, avait pris le titre de reine d'Angleterre[1], Élisabeth se décida à repousser une religion qui la déclarait bâtarde et ne reconnaissait pas son droit à la couronne. La prudence de Cecil obtint qu'on ne précipitât pas les mesures résolues.

On donna la liberté à tous les prisonniers pour

[1] Voy. vol. XVI, p. 254.

cause de religion ; les théologiens luthériens revinrent de leur exil ; le chancelier Heath eut ordre de résigner les sceaux qui furent donnés à Nicolas Bacon. Une proclamation ordonna d'observer le culte établi, jusqu'à ce que la reine et les trois États en eussent décidé autrement. Après cette démarche qui parut de mauvais augure aux Catholiques, une assemblée des évêques décida unanimement qu'on n'officierait pas au couronnement d'Élisabeth, et cette cérémonie, regardée comme devant précéder l'ouverture du premier parlement, n'aurait pu avoir lieu, si on n'avait réussi à gagner un seul évêque, celui de Carlisle, nommé Oglethorp : il couronna Élisabeth, le 15 janvier 1559 ; mais elle fut obligée de prêter le serment accoutumé d'obédience au pape, et de se conformer à tous les rites de l'Église.

Cecil avait eu soin de faire élire beaucoup de Luthériens, comme députés au parlement qui fut ouvert le 25 janvier 1559. Le chancelier exhorta les deux chambres à s'occuper avec calme, sans esprit de parti et en évitant les expressions de papistes et d'hérétiques, d'une réforme de l'Église, sur laquelle toutes les opinions pussent se réunir. Il fit un assez triste tableau de l'état politique du royaume, dont les finances étaient tellement délabrées, qu'on ne pouvait pas espérer de reconquérir Calais.

Première adresse pour le mariage de la reine.

Avant tout, le parlement fit présenter à la reine une adresse pour l'inviter à contracter une alliance qui pût assurer la succession. Élisabeth fit une réponse évasive, en ajoutant que, s'il ne tenait qu'à elle, elle

désirait qu'on gravât sur sa tombe le titre de reine-vierge. Sans s'occuper de la légitimité du mariage d'Anne Boleyn, sans annuler l'acte qui avait condamné cette reine, le parlement de 1559 décréta que, d'après la loi divine et humaine, Élisabeth était la légitime, indubitable et vraie héritière de la couronne, descendue en ligne droite et légitimement du sang royal d'Angleterre, et que l'acte de succession de 1544 était toujours en vigueur. On révoqua les actes passés sous le dernier règne, en faveur de l'ancienne croyance; on supprima les couvens fondés par Marie, on rendit à la couronne les annates et dîmes auxquelles la reine Marie avait renoncé, on déclara que la suprématie ecclésiastique appartenait à la couronne; ce ne fut pourtant pas le titre de chef de l'Église qu'on conféra à la reine; ce fut celui de suprême gouverneur. Cette suprématie lui donnait toute la puissance ecclésiastique, et nommément la nomination des évêques, le droit de leur assigner des appointemens, au lieu d'une dotation en terres; le pouvoir d'extirper l'hérésie, de sanctionner ou rejeter les lois ecclésiastiques, de réformer la discipline et les cérémonies religieuses. Il fut de plus statué que quiconque maintiendrait l'autorité du pape, serait puni, la première fois, de la confiscation de ses biens, ensuite de l'emprisonnement perpétuel, et finalement de la mort, telle qu'on l'infligeait dans le cas de haute trahison (c'est-à-dire selon la condition des coupables, de la potence ou du glaive, mais non du bûcher); que tout ecclésiastique prenant les ordres, étant en possession de bénéfices,

Abolition des actes de la reine Marie.

tout officier percevant des appointemens, tout laïc sollicitant la mise en possession de ses terres, prêterait un serment par lequel il reconnaîtrait la suprématie de la reine, et renoncerait à toute juridiction étrangère. On accorda à la souveraine la faculté d'exercer sa puissance ecclésiastique par une commission, ce qui donna lieu à l'érection d'une cour suprême ecclésiastique (*high commission court*). On voulut aussi faire revivre l'acte d'Édouard VI, qui permettait le mariage des prêtres; la reine déclara qu'elle n'y consentirait jamais, mais que toutefois elle tolérerait ces sortes d'unions.

La convocation assemblée, comme de coutume, en même temps que le parlement, présenta à la chambre haute une déclaration renfermant les bases fondamentales de la religion catholique, dont elle désirait le maintien. C'étaient les dogmes de la transsubstantiation, de la suprématie du pape, et le droit réservé au clergé de régler la doctrine et le service divin. La reine ordonna à huit Catholiques et à huit Protestans de discuter ces articles dans un colloque; on réduisit la controverse aux trois questions suivantes : S'il n'était pas contraire à la parole de Dieu et aux usages de la plus ancienne église, de célébrer le service divin dans une langue que le peuple n'entendait pas? Si toutes les églises n'avaient pas toujours joui du droit de réformer les cérémonies ecclésiastiques? Si l'on pouvait prouver par la Bible que la messe renfermait un sacrifice pour les vivans et pour les morts? Les Catholiques trouvant que le mode d'abord

suivi d'après lequel les commissaires catholiques soutenaient leurs thèses un jour, et les Luthériens leur répondaient le lendemain, donnait à ceux-ci trop d'avantages aux yeux du public peu instruit, refusèrent de continuer la dispute. Les évêques de Winchester et de Lincoln s'étant oubliés à dire que la reine méritait d'être excommuniée, furent envoyés à la Tour.

Serment de suprématie.

Après la dissolution du parlement on s'occupa de l'exécution de l'acte qui ordonnait la prestation du serment de suprématie. Un seul évêque le prêta, tous les autres s'y refusèrent et furent arrêtés; cependant on relâcha bientôt après le plus grand nombre; mais tous les réfractaires furent déposés, et leurs sièges successivement conférés à des Protestans. L'archevêché de Cantorbéry était vacant par le décès du cardinal Pole; la reine le destinait à Mathieu Parker, qui avait été son précepteur. Ce prélat refusa cette dignité; il ne l'accepta finalement que sur les instances réitérées d'Élisabeth. Parker est célèbre par son ouvrage latin de l'Antiquité de l'Église britannique. Il avait éprouvé sous le règne de Marie des persécutions qui ne l'empêchèrent pas de persécuter à son tour dès qu'il en eut le pouvoir. Élisabeth fut obligée plus d'une fois de tempérer le zèle avec lequel il faisait la guerre, non-seulement aux Catholiques, mais aussi aux Protestans qui n'adoptaient pas toutes ses opinions et ne partageaient pas sa haine pour les crucifix, les cierges et les images. Parker conserva un grand nombre d'évêques et curés. On a fait le calcul que sur neuf mille quatre cents bénéficiers qui se trou-

vaient en Angleterre, il n'y en eut que cent soixante-dix-sept, savoir quatorze évêques, six doyens, douze archidiacres, quinze chefs de collège, cinquante chanoines et quatre-vingts curés, qui refusèrent obstinément le serment.

Trente-neuf articles; livre symbolique de l'Église anglicane.

La confession de foi en quarante-deux articles, de 1551, fut revue, et moyennant quelques changemens, réduite en *trente-neuf articles*, qui jusqu'à ce jour forment le livre symbolique de l'église épiscopale d'Angleterre. Ces articles furent reçus dans un synode tenu, en 1562, à Londres. On y conserva le dogme de la descente de Jésus-Christ aux Enfers, mais sans aucune explication; on y ajouta une liste des livres canoniques et apocryphes de la Bible, et on rappela le jugement de S. Jérôme d'après lequel les derniers, sont recommandables à cause de leur mérite, sans pouvoir être cités pour prouver les vérités du dogme. En parlant de l'eucharistie, le vingt-huitième article emploie les termes dont les réformés suisses ont coutume de se servir [1].

[1] On est embarrassé à l'égard du nom qu'on doit donner aux *non-Catholiques* anglais de cette époque. La dénomination de *Réformateurs* et de *Réformés* serait la plus exacte, si le second mot ne s'appliquait plus particulièrement à une secte de novateurs, et que les Anglais sont plutôt Luthériens que Calvinistes. Ce n'est qu'improprement qu'on peut les nommer Protestans; ce nom, qui est historique, ne leur appartient pas; aujourd'hui ils sont Épiscopaux, mais ce système n'a été consolidé que dans la seconde partie du dix-septième siècle. Dans cet embarras, nous les nommerons à l'avenir tantôt Protestans, en prenant ce mot pour synonyme de non-Catholiques, tantôt Episcopaux, en tant que le système épiscopal commen-

Nouvelle traduction de la Bible.

On fit aussi une nouvelle traduction de la Bible. Le travail fut partagé entre les évêques et quelques théologiens sous la direction de l'archevêque Parker. On appelle cette version la Bible épiscopale; elle parut en 1568.

La reine publia diverses ordonnances en vertu de sa juridiction ecclésiastique. Elle ne céda qu'à regret au desir de son clergé qui demandait la suppression de toutes les images. Elle céda aussi au clergé dans un point qui intéressait vivement ce dernier. Elle permit le mariage des ecclésiastiques, mais avec quelques restrictions, tendantes à prévenir les mariages scandaleux dont on avait vu des exemples sous Édouard VI. Elle prescrivit au clergé un costume distinctif, et à tous les pères de famille la fréquentation du service public.

Tels sont les principaux traits des changemens que la reine Élisabeth introduisit dans la foi et dans l'organisation de l'Église.

Les affaires de France, et surtout celles d'Écosse, occupèrent Élisabeth pendant toute la durée de son règne. La lutte entre les deux factions qui déchiraient la France était soigneusement entretenue par la reine d'Angleterre qui, par l'intérêt de sa politique et par celui de sa religion, fournit sans cesse des secours au parti réformé. L'histoire d'Écosse des quarante dernières années du seizième siècle est si intimement liée à celle d'Angleterre, qu'il est difficile de les séparer,

çait déjà à s'affermir en Angleterre, et qu'il était opposé au presbytérianisme; tantôt Anglicans.

et celle des dernières années du règne d'Élisabeth se mêle à la révolution des Pays-Bas. Dans cette complication d'événemens, nous réservons aux chapitres destinés à l'histoire d'Écosse et à celle des Pays-Bas, ceux qui regardent ces deux pays, comme nous avons fait à l'égard de ceux qui se rapportent à la France, et nous ne marquerons ici comme des pierres d'attente que les faits d'une haute importance pour l'Angleterre même, afin d'y rattacher ce qui touche plus particulièrement ce pays.

Double paix de Cateau Cambresis.

Élisabeth avait hérité de sa sœur une double guerre avec la France et l'Écosse, qui fut terminée le même jour par une double paix que les puissances belligérantes signèrent, le 2 avril 1559, à Cateau Cambresis [1]. On masqua la cession de Calais à laquelle l'Angleterre fut obligée de se résoudre, en la déclarant temporaire. Calais devait rester pendant huit ans aux Français; si au bout de ce temps la France ne rendait pas cette ville, elle devait payer 500,000 écus d'or à l'Angleterre qui pour cela ne renoncerait pourtant pas à ses prétentions sur la ville; mais si pendant ces huit ans Élisabeth commettait des hostilités contre la France ou l'Écosse, elle perdrait tous ses droits; enfin si le roi de France en commettait contre l'Angleterre, il perdrait par le fait même ses droits sur Calais. Élisabeth commit des hostilités avant le délai stipulé, en soutenant les Congrégationistes d'Écosse et les Huguenots de France; le roi de France ne rendit pas Calais et ne paya pas le dédit.

[1] Voy. vol. XVI, p. 265.

Marie Stuart prend le titre de reine d'Angleterre.

François II, roi de France, et son épouse Marie Stuart, reine d'Écosse, avaient pris les titres d'Angleterre et d'Irlande. Il est vrai que Marie d'Angleterre et Élisabeth se qualifiaient de reines de France; mais ce titre ne faisait que rappeler une vieille prétention abandonnée, tandis que celui que prit Marie Stuart était une offense sanglante pour Élisabeth qu'il déclarait bâtarde. Les troupes anglaises et françaises, alliées des deux partis qui divisaient l'Écosse, s'y rencontrèrent ; les circonstances amenèrent un traité qui fut conclu le 6 juillet 1560, à Édimbourg, et par lequel il fut convenu que les Français et les Anglais se retireraient d'Écosse, que François II et Marie Stuart renonceraient à jamais au titre d'Angleterre et d'Irlande. La contestation aurait ainsi été terminée si Marie Stuart, dont l'époux venait de mourir, n'avait refusé de ratifier le traité d'Édimbourg, par les raisons que nous ferons connaître au chapitre suivant. De là une haine et une suite de disputes, de guerres et de malheurs qui, au bout de vingt-sept ans, coûtèrent la vie à la reine d'Écosse.

Prétendans à la main d'Élisabeth.

Le choix d'un époux pour Élisabeth fut un objet qui, pendant de longues années, occupa, non seulement le cabinet anglais, mais toute la nation et même les puissances étrangères. Nous verrons successivement paraître en scène plusieurs prétendans dont la recherche tenait à la grande politique européenne. Ici nous passerons en revue ceux qui se présentèrent au commencement du règne d'Élisabeth.

Le premier était Philippe II, roi d'Espagne, veuf de

sa sœur Marie. Il y avait proportion d'âge, le roi ayant trente-trois ans, Élisabeth vingt-cinq. La personne de Philippe n'était pas désagréable à la reine; la politique pouvait conseiller cette union; la religion et la convenance s'y opposèrent. Élisabeth déclina poliment la proposition qui lui en fut faite.

L'archiduc Charles de Grætz, fils cadet de l'empereur Ferdinand Ier [1], prince âgé de vingt ans, se mit sur les rangs; les négociations étaient assez avancées lorsque des difficultés que la maison d'Autriche éleva au sujet de la religion les firent rompre.

Le fils de Gustave Wasa, Éric XIV, roi de Suède, du même âge que la reine, sollicita sa main par son frère Jean, duc de Finlande; il fut un de ceux dont elle accueillit le mieux la recherche, et Éric se mit deux fois en route pour y donner suite. Les deux fois des circonstances fortuites l'empêchèrent de poursuivre son voyage. A la fin il fut éconduit.

Adolphe Ier, premier duc de Holstein-Gottorp [2], aimait la reine et en fut aimé. Élisabeth lui accorda une pension à vie; mais l'horreur qu'elle avait pour le mariage ne put être vaincue par l'affection que lui inspira ce prince.

Jacques, comte d'Arran, dont le père, le duc de Châtellerault [3], était l'héritier présomptif de la cou-

[1] Voy. vol. XV, p. 196. [2] Voy. chap. XXI du livre VI.

[3] Jacques Hamilton, comte d'Arran, père de celui dont nous parlons, avait été régent d'Écosse sous Marie Stuart : il était arrière-petit-fils, du côté des femmes, du roi Jacques II. Il en sera question au chap. X.

ronne d'Écosse, était fortement recommandé par le parlement de ce royaume; le refus qu'il essuya lui fit perdre la raison.

Commencement de la faveur du comte de Leicester.

Un certain Guillaume Pickering, homme de peu de naissance, mais beau et ayant des talens pour les arts d'agrément, fut pendant quelque temps un amant favorisé. Le comte d'Arundel, très-riche, s'endetta par des fêtes données à sa maîtresse, et fut repoussé. Enfin l'homme qui fit sur le cœur d'Élisabeth l'impression la plus profonde et la plus durable, fut le lord Robert Dudley, frère du duc de Northumberland exécuté en 1535, le même qui fut connu par la suite sous le nom de comte de Leicester. Peut-être la reine aurait-elle fini par l'épouser, si elle n'avait craint le scandale. Dudley était accusé par l'opinion publique d'avoir fait mourir son épouse pour écarter l'obstacle qui s'opposait à son union avec Élisabeth. Nous verrons dans l'histoire de Marie Stuart que la reine d'Angleterre lui offrit une fois Leicester pour époux.

Traité de Hamptoncourt, 1562.

Élisabeth prit part à la première guerre civile de France, par le traité d'Hamptoncourt de 1562 [1], qui lui valut la possession du Hâvre de Grâce, pour lui servir de sûreté pour la restitution de Calais. Les Huguenots firent la paix sans elle; après avoir perdu le Hâvre, elle fit, en 1564, une paix désavantageuse à Troyes[2].

Paix de Troyes, 1564.

Politique d'Élisabeth dans les affaires d'Écosse

Élisabeth suivit une politique tortueuse dans les troubles qui s'élevèrent en Écosse après le mariage entre Marie Stuart et le comte de Bothwell, qui était l'assassin de son second époux, Henri Stuart de Darn-

[1] Voy. vol. XVI, p. 308. [2] Voy. *ibid.*, p 311.

ley, et dont cette infortunée reine a long-temps passé pour complice. Élisabeth désapprouva publiquement les rebelles qui avaient emprisonné leur souveraine et lui avaient arraché un acte d'abdication; elle adressait des messages consolans à Marie, prisonnière, et pour gage d'amitié et de secours, elle lui envoya un anneau; mais en secret ses agens encourageaient les rebelles et leur transmettaient des avis qui pouvaient leur être utiles. Échappée de sa prison, mais vaincue à Longside, le 15 mai 1568, Marie se réfugia en toute confiance en Angleterre; cependant au lieu de l'amitié et du secours qu'elle attendait, elle y trouva une rivale haineuse qui prétendit s'ériger en juge entre elle et ses sujets, qui, sous un prétexte offensant, refusa de la voir, et qui finit par la confiner dans une prison.

Conspiration des comtes de Northumberland et de Westmoreland.

Thomas Howard, duc de Norfolk, fils de Henri, comte de Surrey, qui avait été décapité en 1547, forma le projet d'épouser la reine d'Écosse, à condition qu'elle donnât pleine satisfaction à Élisabeth au sujet du titre de reine d'Angleterre qu'elle s'était arrogé. Plusieurs seigneurs d'influence, et même le comte de Leicester, favori d'Élisabeth, approuvèrent ce plan, et Leicester le communiqua à la reine. Élisabeth le rejeta avec colère, et le favori encourut sa disgrace pour un moment. Norfolk et plusieurs personnes qui avaient eu connaissance de son projet furent envoyés à la Tour. Deux de ces seigneurs, le duc de Northumberland[1] et le comte de Westmoreland

[1] Thomas Percy, fils de Thomas Percy, duc de Northumberland, exécuté en 1537.

organisèrent une insurrection dans le nord de l'Angleterre, dans la vue de délivrer la reine d'Écosse et de forcer Élisabeth à la reconnaître héritière présomptive du trône d'Angleterre. Ils adressèrent une proclamation à tous les Catholiques du royaume, qu'ils engageaient à unir leurs efforts pour rétablir l'ancien culte et obtenir le redressement des griefs de la nation. Le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, leur promit un secours en troupes et leur envoya, pour les commander, Ciapino Vitelli, capitaine expérimenté. Mais les secours promis n'arrivèrent pas, les révoltés furent dispersés sans coup férir, le comte de Northumberland tomba entre les mains des Écossais. Trente mois plus tard, le comte de Morton, alors régent d'Écosse, vendit à Élisabeth son prisonnier qui fut exécuté. Le comte de Westmoreland se réfugia en Flandre. Un grand nombre de prisonniers furent pendus pour servir d'exemple; mais Norfolk et ses amis furent remis en liberté, parce qu'Élisabeth se convainquit qu'ils n'avaient pas eu part à la révolte. Norfolk s'engagea par écrit à ne pas donner suite à son projet.

Déclaration d'Élisabeth sur l'étendue de sa suprématie ecclésiastique.

Après la suppression de la rébellion, Élisabeth publia une proclamation dans laquelle elle protestait contre le projet qu'on lui attribuait de persécuter ceux qui ne partageaient pas ses opinions religieuses, déclarant qu'elle n'entendait exercer, comme chef de l'Église, d'autre autorité que celle qu'elle tenait de ses prédécesseurs; qu'elle ne s'arrogeait pas le droit de définir les articles de foi ni de changer les anciennes

cérémonies et la manière d'administrer les sacremens; qu'elle ne gênerait personne dans ses opinions religieuses, pourvu qu'on ne s'opposât pas aux saintes écritures; qu'elle ne mettrait empêchement ni à la foi catholique et apostolique, ni aux cérémonies religieuses, tant qu'elles seraient extérieurement conformes aux lois du royaume qui prescrivaient de fréquenter le service divin dans les églises ordinaires.

Cependant le pape Pie V fit instruire à Rome un procès contre Élisabeth, qu'on accusa de s'être arrogé le titre de chef de l'Église, d'avoir déposé et emprisonné les évêques canoniques pour les remplacer par des prélats schismatiques, et d'avoir imposé à ses sujets un serment contraire aux droits du saint siège. Une bulle du 25 février 1570, la déclara hérétique et déchue de ses droits à la couronne, et releva ses sujets de leur serment de fidélité. La bulle fut envoyée à Londres par les soins du duc d'Albe. Bulle d'excommunication de 1570.

Le parlement qu'Élisabeth, après un intervalle de plus de quatre ans, convoqua pour le 2 avril 1571, est remarquable, tant par les lois qu'il rendit, que par le pouvoir arbitraire que la reine y déploya, et par les efforts que la chambre des communes fit pour maintenir ses privilèges. Dès l'ouverture, le chancelier invita les deux chambres à ne pas se mêler d'affaires d'état : cela se rapportait probablement à la témérité que la précédente assemblée avait eue de presser la reine de se marier. Un des membres des communes, nommé Strickland, ayant appuyé des pétitions présentées par les Puritains qui demandaient Parlement de 1571.

que la réforme commencée fût achevée par l'abolition du régime épiscopal, la reine lui défendit de reparaître au parlement. Cet ordre inconstitutionnel causa une grande rumeur dans la chambre des communes, qui le déclara attentatoire à son privilège. Pour étouffer l'opposition naissante, la reine révoqua son ordre. Les Anglais regardent cet évènement comme l'époque d'une nouvelle ère dans l'histoire de leur parlement, et comme une victoire remportée sur le pouvoir arbitraire. Les principaux actes de ce parlement sont les suivans :

Actes pour le maintien de l'autorité de la reine et contre les emigrés.

1°. Acte déclarant coupable de trahison tout individu qui durant la vie de la reine prétendrait à la couronne ou la revendiquerait pour un autre qu'elle; qui qualifierait la reine d'hérétique, de schismatique, de tyran, d'infidèle ou d'usurpatrice, ou qui nierait que la succession et l'héritage de la couronne pussent être déterminés par des statuts. Le même acte prononça des peines contre quiconque affirmerait par écrit ou dans un ouvrage imprimé que quelque personne était héritière de la reine, excepté sa descendance naturelle. Cette clause dirigée contre les adhérens de Marie Stuart, mais mal comprise par le public, donna naissance à des bruits très-extraordinaires et défavorables à la chasteté de la reine-vierge.

2°. Acte qui menace de peine de trahison ou de *præmunire* tout individu qui solliciterait, obtiendrait ou exécuterait quelque bulle du pape ou accepterait des *agnus dei*, chapelets, etc. bénis par le pape.

3°. Acte qui prononce la confiscation des biens

meubles et celle des revenus des terres de ceux qui, ayant quitté le royaume sans permission, ne rentreraient pas six mois après en avoir été avertis par proclamation.

Un quatrième bill, plus tyrannique que les trois premiers, enjoignit à tout individu d'un certain âge de se conformer au service divin établi, et de recevoir la communion sous la nouvelle forme. Les ministres ne réussirent pas à le faire passer. En prorogeant le parlement, le 29 mai 1571, le chancelier déclara au nom de la reine que la majorité des chambres s'était conduite avec modestie et loyauté, mais que quelques-uns de ses membres avaient mérité le reproche de témérité et de présomption ; qu'elle engageait ces individus à ne pas s'oublier à l'avenir de cette manière, faute de quoi ils devaient s'attendre à un avertissement plus sérieux. Le mécontentement de la reine provenait des cris qui s'étaient élevés contre les privilèges et monopoles qu'elle avait accordés. En vertu d'une patente de monopole, un individu en récompense de ses services réels ou prétendus, obtenait le droit exclusif de vendre quelque denrée, comme vin, vinaigre, huile, sel, fer-blanc, acier, etc. Le breveté, quand il ne pouvait exercer le droit par lui-même, le vendait à d'autres pour des abonnemens annuels, et imposait ainsi une taxe souvent insupportable aux consommateurs.

Acte pour l'uniformité du culte.

En parlant des opérations du parlement de 1571, nous avons nommé les Puritains. Comme cette secte jouera par la suite un rôle dans l'histoire d'Angleterre,

Origine des Puritains.

il est nécessaire de remonter à son origine. Elle se composait d'un certain nombre d'adhérens de la réformation, telle qu'elle avait été introduite sous Édouard VI, lesquels, sous le règne de Marie, avaient quitté l'Angleterre, et passé le temps de leur exil, soit à Francfort, soit en Suisse. Revenus dans leur patrie, ils furent scandalisés, lorsqu'au lieu des temples dégarnis d'autels et dénués d'images, qu'ils avaient fréquentés pendant leur exil, ils virent des églises décorées, des crucifix, des cierges, des évêques revêtus d'habits somptueux, et des cérémonies qui, d'après leurs idées, souillaient la pureté du culte divin. Ils ne purent se décider à y assister, et demandèrent à être dispensés de l'ordonnance qui prohibait la diversité des cultes : on rejeta leur supplique. Ce qui les choquait le plus, était le régime épiscopal, inconnu, disaient-ils, aux premiers chrétiens. Ils voulaient que l'Église fût gouvernée par des anciens, tous égaux en rang et en pouvoir, et ils citaient pour modèle le régime presbytérien que les réformés avaient établi en Suisse, en France et en Écosse. Ils désapprouvaient surtout la part que les évêques prenaient aux affaires politiques, en siégeant au parlement; ils rejetaient aussi les autres dignités que l'Église anglicane avait conservées, tels que les doyennés, archiprêtrés, etc. Le principe des Anglicans, d'après lequel le christianisme devait être ramené à l'état ou il avait été dans les quatre ou cinq premiers siècles, leur paraissait erroné, puisqu'à cette époque, il était déjà loin de sa pureté primitive; ils contestaient au pouvoir séculier

le droit de régler par des lois l'organisation des églises et les cérémonies religieuses : ils attribuaient cette faculté à chaque communauté en particulier, et nommément à ses ministres ; ils réprouvaient les formules de prières prescrites dans la liturgie, et réclamaient pour chaque prédicateur la liberté de prononcer telle prière que la matière de son prêche et les circonstances exigeaient ; ils rejetaient, comme abus provenant du catholicisme, les habits pontificaux, les fêtes des apôtres et saints, le carême, les orgues, la musique instrumentale, le plain-chant, le signe de la croix, l'ondoiement des enfans, l'admission de parrains, quand les parens de l'enfant étaient en vie, la confirmation des enfans, les relevailles, l'usage de recevoir la communion à genoux, sa distribution dans les hôpitaux, l'échange des anneaux à la bénédiction nuptiale, etc. Mais de toutes les coutumes provenant du catholicisme, il y en a une surtout que les Puritains abhorraient ; c'est la même par laquelle l'Église anglicane se distingue de tous les Luthériens et Réformés, avec leurs variétés, savoir l'institution des évêques par le sacrement de l'ordination.

Les Puritains, qu'on appelait aussi *Non-Conformistes*, étaient odieux à Élisabeth, dont ils ne reconnaissaient pas la suprématie. Elle défendit sévèrement leur culte, et les persécuta avec plus d'ardeur encore que les Catholiques. Ils avaient beaucoup d'amis dans la chambre des communes, et à chaque nouvelle session on présentait des bills pour l'achèvement de la réformation, c'est-à-dire pour l'abolition du régime épiscopal ; mais la reine repoussa sévèrement

ces atteintes portées à son autorité spirituelle. L'archevêque Parker seconda avec vigueur sa fermeté, tant qu'il vécut. Grindal, qui lui succéda en 1575, fut ou plus tolérant, ou lui-même infecté des principes de Genève; il fut suspendu en 1577, ensuite rétabli, et allait être destitué, lorqu'il mourut en 1583. Son successeur, Jean Whitgift, zélé épiscopal, purgea l'Église de ces ennemis; il avait une sagacité particulière pour découvrir l'hétérodoxie cachée, et il expulsa trois cent cinquante ministres crypto-calvinistes.

Exécution du duc de Norfolk, 1572.

Un Florentin, nommé Ridolfi, qui s'était établi comme banquier à Londres, concerta, en 1571, avec le duc d'Albe, un nouveau plan pour enlever Marie Stuart. On accusa le duc de Norfolk d'y être entré: un hasard le fit découvrir. Le duc de Norfolk fut arrêté, et on lui fit son procès. Un jury composé de vingt-cinq lords, le condamna unanimement pour haute trahison, le 16 janvier 1572. Ce jugement rendu d'une manière tumultueuse, sans qu'on laissât à l'accusé le temps de se défendre, et sans qu'on l'eût confronté avec les témoins, ne prouve pas aux yeux de la postérité la culpabilité de Norfolk, qui protesta de son innocence avec un air de candeur qui inspire de la confiance. Norfolk fut peut-être une victime de la politique. Les ministres demandèrent sa mort comme nécessaire pour étouffer tous les complots des amis de Marie Stuart. Deux fois Élisabeth, cédant à leurs instances, signa l'ordre de son exécution; deux fois elle le révoqua, quelques heures seulement avant

l'arrivée du moment qui devait être fatal. La troisième fois, l'artificieux Burleigh (Cecil) fit intervenir le parlement : la reine signa, et cinq mois après sa condamnation, le 2 juin 1572, la tête du duc de Norfolk tomba.

Ligue de Bruxelles, de 1578, avec les confédérés des Pays-Bas.

La politique d'Élisabeth à l'égard des Pays-Bas insurgés contre le roi d'Espagne, fut pendant quelque temps incertaine et vacillante ; elle ne prit à leur égard une résolution ferme, que lorsque le prince d'Orange lui communiqua le projet, vrai ou supposé de don Juan d'Austria, gouverneur des Pays-Bas, de délivrer la reine d'Écosse et de l'épouser. Aussitôt elle conclut, le 7 janvier 1578, à Bruxelles, avec les confédérés, une ligue, par laquelle on se promit réciproquement un secours de 5,000 hommes de pied et 1,000 chevaux ; si l'Angleterre était attaquée par mer, les confédérés promirent en outre de lui fournir quarante vaisseaux. Élisabeth annonça elle-même à Philippe II la conclusion de ce traité, comme l'unique moyen d'empêcher les confédérés de se donner à un prince français : elle offrit de jouer le rôle de médiatrice pour faire rentrer les confédérés dans le devoir, pourvu qu'il consentît à rappeler don Juan, qu'elle était obligée de regarder comme son ennemi mortel, à faire évacuer les Pays-Bas par les troupes espagnoles, et à rendre aux habitans leurs anciens privilèges.

Contrat de mariage entre Élisabeth et François, duc d'Anjou.

Le prince français dont Élisabeth voulait parler, était François, l'ancien duc d'Alençon qui à cette époque portait le nom de duc d'Anjou, le plus jeune

des fils de Henri II et de Catherine de Médicis. Depuis 1573, sa mère travaillait au projet de le marier à Élisabeth, et cette princesse, son aînée de vingt-deux ans, paraissait disposée à lui donner sa main, que le duc vint rechercher lui-même en 1579. La cour de France envoya, en 1580, une ambassade solennelle pour terminer cette affaire. Le contrat de mariage entre les deux futurs époux fut conclu le 11 juin 1581 avec une disposition très-précise, concernant les enfans à naître de l'union entre une reine de quarante-huit ans et un prince de vingt-six. Il fut expressément stipulé que la reine ne serait engagée que lorsqu'on se serait entendu sur certains points. Il s'agissait d'une alliance offensive et défensive entre la France et l'Angleterre sur laquelle on ne put s'accorder. Le duc d'Anjou auquel les confédérés avaient conféré la souveraineté de Brabant, Flandre, Hollande, Zéelande et Frise, revint en Angleterre. Élisabeth le reçut avec une grande affection, et lorsque, le 17 novembre 1581, anniversaire de son couronnement, les courtisans virent qu'après un entretien confidentiel la reine mit son anneau au doigt du prince, ils ne doutèrent plus de son prochain mariage, et les habitans de Londres en firent des réjouissances publiques. Cependant tous les ministres d'Élisabeth, et même ses femmes lui témoignèrent leur désapprobation de ce mariage, et après un long combat entre la politique et l'attachement, la reine fit appeler le duc auprès d'elle et rompit toute l'affaire. Sa passion pour le duc était devenue si forte qu'elle ne put supporter l'idée d'une séparation; elle

retint le prince pendant près de trois mois, et lorsqu'au mois de février 1582, elle en prit congé, elle fondit en larmes et le conjura de revenir la voir dans un mois. Le duc ne put tenir sa parole; ses imprudences lui firent perdre la souveraineté des Pays-Bas, et il mourut le 10 juin 1584 [1]. La passion de la reine était encore si vive que pendant quelque temps on n'osa pas lui annoncer cette nouvelle.

Séminaires pour les Catholiques anglais établis sur le continent.

Il faut toujours revenir sur les persécutions que le fanatisme religieux engendra sous le règne d'Élisabeth. Comme le nombre des prêtres catholiques ne fit que diminuer de jour en jour, Guillaume Allen, autrefois principal d'un collège d'Oxford, imagina d'établir à l'étranger des séminaires destinés à élever des jeunes gens pour la prêtrise. Il en fonda un à Douay; mais le ministère anglais acheta, en 1575, sa dissolution en promettant à Requesens, gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, d'exclure à ce prix la flotte des insurgés des ports anglais. Allen s'établit alors sous la protection de l'archevêque, cardinal de Lorraine, à Rheims. Grégoire XIII ouvrit un semblable collège à Rome. De ces institutions sortirent de nombreux missionnaires qui se répandirent en Angleterre. Mercurien, général des Jésuites, conformément au but de l'institution qu'il dirigeait, autorisa les membres de l'Ordre à prendre part à ces missions. Robert Parsons et Édouard Campian, deux Jésuites anglais, arrivèrent dans l'île en 1580. Élisabeth, avertie de leur voyage, défendit sous peine de mort de recevoir un Jésuite. Le

[1] Voy. vol. XVII, p. 76.

Persécutions des catholiques. parlement de 1581 multiplia les moyens de persécuter les Catholiques. La simple célébration d'une messe fut punie de 200 marcs (10,878 francs) et d'une année d'emprisonnement; pour l'avoir entendue on payait 100 marcs et on était puni d'un emprisonnement d'un an. Pour n'avoir pas fréquenté l'Église anglicane quatre semaines ou un mois lunaire, on payait 20 liv. st. Tout prêtre remplissant dans une maison particulière les fonctions d'instituteur était puni d'un an d'emprisonnement et le père de famille qui l'avait employé, de 10 liv. st. par mois.

Parsons et Campian rédigèrent un écrit qui ne devait être publié que si l'un d'eux était arrêté, mais que le zèle ardent de l'ami auquel ils l'avaient confié, fit connaître avant le temps sous le titre de Lettre de Campian aux lords du conseil. Ce missionnaire y annonçait que les Jésuites avaient fait une sainte ligue pour la restauration de la foi catholique; mais qu'il leur était défendu de se mêler d'affaires politiques. Le gouvernement chercha inutilement pendant un an à se saisir de la personne de Campian. Durant ce temps les Catholiques éprouvèrent des persécutions beaucoup plus fortes qu'auparavant. Non-seulement toutes les prisons du royaume furent remplies de gens suspects ; mais on dressa des *listes de suspects* dont le nombre se monta à 50,000. Personne ne jouissait plus de la tranquillité dans l'intérieur des maisons; des *visites domiciliaires* faites par quelques magistrats *à la tête d'une populace armée*, troublaient de jour et de nuit l'asile des citoyens. On étendait les re-

cherches jusqu'aux coffres et *aux tiroirs des meubles*, et on fouillait les lieux les plus secrets pour découvrir quelque prêtre, quelque livre, quelque calice ou quelque emblême de catholicité. Dans ces recherches *patriotiques*, on ne ménageait pas la pudeur du sexe. Avait-on le bonheur de trouver quelque personne suspecte, la torture, ce moyen infaillible pour connaître la *vérité*, était employée avec le plus grand succès pour découvrir des crimes cachés. Campian, qu'on eut enfin la satisfaction de prendre, le 17 juillet 1581, à Lyfford en Berkshire, et qu'on conduisit en procession et comme en triomphe à la Tour, fut deux fois appliqué à la question sans qu'on pût lui arracher les révélations que le fanatisme des ministres d'Élisabeth en attendait. Cette princesse elle-même voulut voir ce captif; elle l'interrogea dans la maison du comte de Leicester. Elle fut étonnée des réponses sages et prudentes de ce missionnaire qui, tout en déclarant qu'il la reconnaissait comme reine légitime, lui contesta l'autorité que d'après son système elle avait usurpée sur l'Église; mais convint en même temps que l'autorité ordinaire du pape ne suffisait pas pour excommunier les princes.

Enfin par le moyen d'une de ces conspirations que l'esprit de parti a été toujours habile à inventer, on trouva moyen de condamner Campian et douze de ses prétendus complices pour crime de haute trahison. Campian et quelques-uns de ses compagnons qu'on peut accuser d'avoir recherché avec fanatisme l'honneur du martyre, mais qui certainement étaient inno-

cens de tout délit politique, furent exécutés le 1er décembre 1581 ; le supplice des autres fut retardé, afin qu'on pût périodiquement réjouir le peuple du spectacle de quelque exécution. Nichol qui avait été le principal dénonciateur des missionnaires, se rétracta après s'être sauvé sur le continent, déclarant que toutes ses dépositions lui avaient été arrachées par la crainte de la torture.

Il fallait une fortune considérable pour payer l'amende de 20 liv. st. par mois, ou 160 liv. st. par an [1], à laquelle était soumis chaque Catholique qui regardait comme une apostasie d'assister à un culte que sa religion condamnait. Un grand nombre de gentilshommes furent forcés, pour y satisfaire, de vendre une portion considérable de leurs terres; d'autres, en achetant l'intervention des favoris d'Élisabeth, s'abonnaient pour une somme annuelle.

Persécutions des Puritains.

Les Catholiques ne furent pas seuls en butte aux persécutions. Les Anabaptistes qui à différentes époques essayèrent de se glisser dans le royaume, et les Puritains ou Presbytériens dont le nombre augmentaient d'une manière effrayante, éprouvèrent toute la rigueur des lois contre ceux qui ne se conformaient pas au culte établi. Ils se divisaient en plusieurs partis, l'un plus fanatique que l'autre. Ce fut en vain que le conseil de la reine prit les mesures les plus violentes pour les détruire. Dans les dernières années de son règne, quand on put prévoir qu'un prince qui alors paraissait favorable aux principes du puritanisme,

[1] Équivalant à 12,000 fr. d'aujourd'hui.

monterait sur le trône, les persécutions cessèrent graduellement.

Le conseil de la reine avait résolu la mort de Marie Stuart; mais il fallut vaincre, dirai-je les sentimens généreux qui reposaient peut-être au fond du cœur d'Élisabeth, ou l'irrésolution de son caractère, pour l'amener insensiblement à une action qui devait imprimer une tache ineffaçable à sa réputation? A l'occasion de quelques conspirations mal conçues et étouffées dès leur naissance (comme celles de Throgmorton et d'un fanatique catholique, nommé Guillaume Parry, Gallois), lord Burleigh, le comte de Leicester et sir François Walsingham, feignant des craintes pour la sûreté de la vie de leur reine, formèrent le projet d'une association entre les amis d'Élisabeth, qui tous s'engageaient à poursuivre jusqu'à la mort quiconque attenterait à la vie de la reine, ainsi que l'individu en faveur de qui on ferait une pareille tentative. Une foule de personnes bien pensantes entrèrent avec empressement dans une ligue dont le but paraissait si loyal. Au parlement de 1585, il passa un bill qui changea cet engagement en une loi obligatoire pour tous les sujets de la reine. C'était mettre la vie de Marie Stuart à la merci de ses ennemis qui pouvaient à chaque instant feindre un complot pour justifier son assassinat. Le bill déclara encore la personne en faveur de qui une entreprise illégale aurait eu lieu, privée de tout droit à la succession. Élisabeth se donna l'apparence de la modération, en faisant amender ce bill; il fut interdit aux

Association royale.

confédérés de poursuivre à mort une personne qui n'aurait pas été d'avance déclarée complice de la trahison par une cour de vingt-quatre commissaires : Marie et sa descendance furent déclarées inhabiles à succéder, dans le cas où la reine périrait de mort violente. Avec ces modifications, le bill devint acte.

Nouvelle persécution des Catholiques.

Comme si l'intolérance n'avait pas été pourvue d'assez d'armes, le parlement décréta encore que tout ecclésiastique ordonné par l'autorité de l'évêque de Rome, qu'on trouverait dans le royaume, après le délai de quarante jours, serait considéré comme coupable de haute trahison; que toute personne qui l'aiderait ou le recevrait, serait punie comme félon; que quiconque saurait qu'il existe un tel prêtre dans le royaume, et ne le dénoncerait pas dans douze jours, serait mis à l'amende et emprisonné, selon le bon plaisir de la reine; que tous les étudians dans les séminaires qui ne seraient pas revenus six mois après la proclamation par laquelle on les aura appelés, seraient punis comme traîtres; que les personnes qui leur feraient passer de l'argent, encourraient les peines de *præmunire;* que les parens qui enverraient leurs enfans à l'étranger, sans permission, seraient condamnés, pour chacun, à une amende de 100 livres sterlings, et que les enfans qui entreraient ainsi aux séminaires étrangers, deviendraient inhabiles à succéder aux propriétés de leurs parens.

Traité d'amitié de Berwick avec le roi d'Écosse.

La politique astucieuse du cabinet anglais réussit à brouiller l'infortunée Marie Stuart avec son fils, Jacques, qui régnait en Écosse, depuis sa captivité.

Effrayée de l'alliance conclue, en 1584, entre Philippe II et la Ligue française, et qu'on disait tendre à détruire la religion protestante dans tous les pays de l'Europe, Élisabeth conçut le plan d'une alliance de tous les Protestans, pour leur défense commune. Elle réussit à faire partager ses craintes au roi d'Écosse, et le 5 juillet 1586, ce prince signa, à Berwick, une ligue offensive et défensive pour le maintien de la religion protestante et la sûreté des royaumes des deux parties contractantes. Élisabeth enleva ainsi un allié à la France, et priva Marie Stuart de son dernier appui.

Procès et exécution de Marie Stuart.

Le moment de la sacrifier était arrivé. Quelques prêtres catholiques et quelques gentilshommes exaltés par les persécutions, formèrent le projet de délivrer la reine d'Écosse et d'assassiner Élisabeth. Un certain Antoine Babington, du Derbyshire, et plusieurs élèves du séminaire de Rheims [1], étaient les chefs de cette conspiration. Ces étourdis étaient, sans le savoir, les jouets de François Walsingham, le plus rusé des ministres d'Élisabeth et le plus acharné des ennemis de la reine d'Écosse. Il tenait tous les fils de cette conspiration ridicule, qu'il conduisit vers le but d'y impliquer l'auguste prisonnière. Dans le chapitre suivant, on verra comment ce complot infernal réussit : ce fut en vertu de l'acte du parlement de 1585 qu'on fit le procès à Marie. Le 8 février 1587, la hache du bourreau termina la vie d'une princesse qui fut l'ornement de son siècle.

[1] Voy. vol. XVII, p. 80.

2. *Depuis la mort de Marie Stuart jusqu'à la guerre d'Irlande.*

Exploits maritimes de Hawkins, Drake, Cavendish et Raleigh.

Quelque tortueuse que fût la politique d'Élisabeth envers tous ses voisins, dont nous allons nous occuper, néanmoins l'historien et le lecteur se sentent soulagés d'un grand poids, lorsque, sortis du dédale de crimes que les passions haineuses et l'intolérance religieuse d'Élisabeth et de ses conseillers Walsingham et Burleigh les ont forcés de parcourir, ils sont arrivés sur un terrain où ils ne rencontreront plus que la duplicité et la perfidie ordinaire que les ministres à courte vue voudraient faire passer pour de la politique.

Dans le second chapitre de ce livre, nous avons parlé[1] des entreprises faites par des Anglais de la seconde moitié du seizième siècle, pour découvrir, soit au nord-ouest, soit au nord-est de l'Europe, un passage conduisant aux grandes Indes, sans qu'il fût nécessaire de doubler le cap de Bonne-Espérance, ni de passer le détroit de Magellan. Quoiqu'elles n'eussent pas le succès qu'on en avait espéré, elles inspirèrent cependant à la nation le goût des expéditions maritimes. John Hawkins se rendit célèbre en ouvrant à ses compatriotes une nouvelle branche de commerce que les Portugais, les Espagnols et les Génois s'étaient réservée jusqu'alors, la traite des Noirs. De 1562 à 1568, il fit trois voyages d'Afrique à Hispaniola, dont le dernier fut malheureux. La reine Élisabeth récompensa le service qu'il avait rendu à sa nation, en l'autorisant à orner le cimier de ses armoiries d'un

[1] Voy. vol. XIII, p. 193.

Maure à mi-corps, lié d'une corde. Hawkins ne se procurait pas sa marchandise par échange, comme firent ses successeurs; il enlevait les Nègres de vive force. Cette espèce de commerce était alors regardé comme honorable en Angleterre, et Élisabeth elle-même y prit part. Aussi Hawkins parvint-il à la charge de trésorier de la marine et de vice-amiral. Ce fut en cette qualité qu'il se distingua dans la campagne maritime de 1588, contre l'armade espagnole.

Dans le troisième voyage de Hawkins, un marin de vingt-deux ans montra une bravoure brillante à la défense du vaisseau qu'il commandait, contre la flotte espagnole. C'était François Drake qui dès ce moment conçut une profonde animosité contre les Espagnols. Il fit sans autorisation de son gouvernement, mais avec sa connivence, plusieurs expéditions dans l'Amérique espagnole, prit et saccagea, en 1562, la ville de Nombre-de-Dios. Ayant aperçu pour la première fois, du sommet des montagnes de l'isthme de Panama, le grand Océan Pacifique, il fit vœu de porter le pavillon anglais sur cette mer inconnue à ses compatriotes. Avec cinq vaisseaux et 160 aventuriers, il passa, en 1578, le détroit de Magellan, dévasta les villes situées sur les côtes du Chili et du Pérou, traversa l'Océan Pacifique, doubla le cap de Bonne-Espérance, et au bout de près de trois ans revint à Plymouth, le 3 novembre 1580. Il fut le premier aventurier en chef qui eût fait le voyage autour du globe; car Magellan dont les vaisseaux achevèrent ce voyage, en 1522, était mort en route.

Un autre navigateur, Walter Raleigh, obtint, le 25 mars 1584, d'Élisabeth une patente calquée, dirait-on, sur une bulle papale. Elle l'autorisait à découvrir et conquérir toute terre étrangère ou déserte qui n'appartiendrait à aucun prince chrétien; à les tenir de la couronne d'Angleterre par le paiement d'un cinquième de tout l'or et l'argent qui pourrait être extrait des mines, à capturer tout vaisseau qui chercherait à commercer, et à expulser toute personne qui s'établirait à moins de 200 lieues de la place où lui ou ses compagnons se seraient établis dans les six années suivantes. La même année Raleigh expédia deux vaisseaux qu'il dirigea vers la partie du Nouveau-Monde qui, d'après ses conjectures, devait exister au nord de la Floride; ils abordèrent effectivement dans le pays fertile de Vingandacoa, qui en l'honneur d'Élisabeth fut nommé Virginie. On y fonda une colonie qui ne put se soutenir contre les sauvages, de manière que Drake qui passa dans ces parages, en 1586, la ramena. On dit que ce furent ces colons qui portèrent en Europe l'usage de fumer le tabac ou au moins celui d'employer pour cela des pipes de terre. On connaissait depuis 1496 le tabac comme une plante dont les jongleurs américains se servaient pour des fumigations, et à laquelle on attribuait toutes sortes de vertus. Jean Nicot qui, en 1560, fut ambassadeur de France à Lisbonne, l'apporta à Paris et on lui donna le nom de Nicotiane; mais ce sont les Anglais qui apprirent aux Européens l'usage malpropre de fumer le tabac qui peut être regardé comme un des obstacles des progrès

de la civilisation chez les nations qui s'y livrent avec excès, parce qu'il les rend moins communicatives et détruit le goût d'une conversation animée sans être bruyante, instructive sans être trop savante. Drake ou Raleigh sont devenus les vrais bienfaiteurs de la classe indigente des habitans de notre partie du monde, en y apportant, en 1585 ou 1586, une plante autrement utile que le tabac, savoir la pomme de terre.

Après Drake, un autre Anglais, Thomas Cavendish, fit, de 1586 à 1589, un voyage autour du globe. Comme son devancier, il rapporta beaucoup d'or enlevé aux Espagnols; comme lui il n'enrichit pas les sciences.

Élisabeth ayant résolu de soutenir la cause des confédérés des Pays-Bas, nomma Drake amiral d'une flotte destinée à exercer des pillages dans les possessions espagnoles en Amérique. Christophe Carlisle commanda les troupes de terre qui y furent embarquées. Elles prirent, au mois de novembre 1585, l'île de San Iago, une de celles du Cap-Verd, et en janvier 1586 Domingo, capitale d'Hispaniola, et revinrent avec un butin de 60,000 livr. st. et avec 240 canons enlevés aux Espagnols.

Le 6 février 1596, Raleigh s'embarqua pour aller à la découverte du fabuleux empire de la Guiane, de ses incalculables richesses, et de la ville d'or de Manoa, appelée par les aventuriers espagnols Eldorado. Il remonta l'Orénoque à quelques centaines de milles, mais la crue subite des eaux ayant augmenté la rapi-

dité du courant, ses embarcations furent ramenées par force à l'embouchure du fleuve, où étaient ses vaisseaux. La relation qu'il publia à son retour, était pleine de forfanterie et entretint la croyance à l'existence de l'Eldorado.

Alliance avec les confédérés des Pays-Bas.

Les hostilités commises par Drake et Carlisle pouvaient paraître avoir été exercées par des aventuriers sans autorisation de leur gouvernement; mais elles avertissaient Philippe II de ce qu'il avait à attendre de sa bonne sœur et alliée. Les confédérés des Pays-Bas auxquels un assassinat avait enlevé leur défenseur principal, Guillaume, prince d'Orange, et qui, dans les circonstances critiques où se trouvait Henri III, ne pouvaient espérer aucun secours de la France, résolurent de se jeter entre les bras de l'Angleterre, et offrirent à Élisabeth la souveraineté de leurs provinces. Elle balança de l'accepter, mais le 10 août 1585, elle conclut avec ces états un traité d'alliance défensive, par lequel elle leur promit un secours de 4,000 hommes de pied et 400 chevaux; secours qu'elle porta ensuite à 5,000 piétons et 1,000 chevaux. Le comte de Leicester qui depuis tant d'années avait su se maintenir dans la faveur d'Élisabeth, fut chargé du commandement de ce corps auxiliaire. Les confédérés le nommèrent capitaine-général de leurs forces; mais il se brouilla bientôt avec eux, et par des vues d'ambition personnelle fit manquer les opérations de la guerre. Au mois de novembre 1587, Élisabeth fut obligée de le rappeler.

Guerre avec Philippe II. La flotte invincible.

Philippe II n'avait oublié aucun des outrages qu'il

avait reçus ; il armait, mais d'après son caractère, lentement et avec secret, et préparait cette flotte invincible qui devait écraser l'Angleterre. Lorsque ses préparatifs commencèrent à fixer l'attention du gouvernement anglais, François Drake fut envoyé pour surveiller les ports d'Espagne ; ce marin n'était pas homme à se borner à l'exécution précise de ses instructions. Il ne crut pas pouvoir mieux surveiller ce qui se faisait dans le port de Cadix qu'en y entrant, et détruisant les vaisseaux qu'il y trouverait. Il exécuta ce coup hardi le 29 avril 1586 ; de là il entra dans le Tage, insulta l'amiral espagnol, et revint en Angleterre chargé de butin.

Philippe II avait enfin terminé ses préparatifs et il trouva que la mesure des offenses était au comble. Élisabeth qui s'était toujours flattée que par les artifices de sa politique elle dissiperait l'orage qui la menaçait, et qui par sa parcimonie avait négligé de mettre son armée sur le pied de guerre, se vit enfin obligée de lever des troupes. La conquête de l'Angleterre n'était pas un projet aussi chimérique que cela peut nous paraître aujourd'hui. L'île n'était fortifiée ni par la nature ni par l'art ; la nation qui depuis long-temps jouissait de la paix, était étrangère à toute discipline militaire et manquait d'expérience. Le roi d'Espagne comptait sur les vœux et sur l'assistance de la moitié de la population, attachée à la religion catholique et pour laquelle Élisabeth s'était montrée une injuste marâtre. Il se trompa dans ce calcul, et rien ne prouve mieux l'exagération des écrivains qui ont parlé des in-

trigues du clergé et des Jésuites en particulier, que la loyauté inébranlable, dont les Catholiques anglais firent preuve dans ce moment de danger.

Nous avons raconté dans le chapitre consacré à l'histoire de Philippe II [1], comment la grande expédition, fruit de tant d'années de peine et de dépenses si considérables, fut détruite en 1588, bien plutôt par les tempêtes que par la bravoure et l'habileté des Anglais. Il faut rendre la justice à Élisabeth qu'au moment du plus grand danger son courage ne faillit pas; elle ne douta pas un instant du succès de sa flotte. Mais elle se montra femme par la manière dont elle récompensa les services du comte de Leicester qui, chargé du commandement des troupes destinées à la défense des côtes, n'avait pas eu la moindre occasion de faire preuve de valeur ni de talens. Comme s'il avait été le sauveur de l'Angleterre, elle créa en sa faveur une charge dont on n'avait pas vu d'exemple : elle lui conféra une autorité presqu'égale à la sienne, en le nommant lord lieutenant d'Angleterre et d'Irlande. Il est vrai que l'ordonnance qui l'élevait à une puissance comme jamais particulier n'en a légitimement joui, ne fut pas signée, parce que Leicester s'étant mis en route pour se rendre à son château de Kenilworth, mourut presque subitement le 4 septembre 1588. Cet homme, d'un caractère vil et vicieux et de talens médiocres, avait conservé pendant trente ans un ascendant inconcevable sur sa maîtresse.

Mort du duc de Leicester.

Persécution du comte d'Arundel.

La conduite loyale des Catholiques n'avait pu adou-

[1] Voy. p. 21 de ce vol.

cir la haine d'Élisabeth. Elle nomma une commission pour faire mourir un certain nombre de ceux qui avaient été arrêtés pour l'exercice de leur culte ; l'arrêt qui les condamna à mort, ne leur reprocha pas d'autre crime. La plus illustre des victimes des passions haineuses d'Élisabeth après Marie Stuart, fut le premier pair du royaume, Philippe Howard, fils aîné du dernier duc de Norfolk exécuté en 1572[1], et de l'héritière des titres d'Arundel. Il avait été un des favoris d'Élisabeth, puis tout d'un coup il s'attira sa haine, on ne sait pas comment. La colère d'Élisabeth s'enflamma, lorsqu'elle apprit qu'il avait abjuré le protestantisme et s'était embarqué, en 1585, pour quitter le royaume. Elle fit courir après lui ; il fut ramené et condamné à une amende de 10,000 liv. st. et à une détention au bon plaisir de la reine. Après la destruction de la flotte invincible, il fut condamné à mort comme suspect d'avoir souhaité la réussite de l'entreprise de Philippe. La sentence ne fut pas exécutée ; pendant six ans Élisabeth laissa la hache suspendue sur sa tête. Il mourut enfin en 1595. Pendant une captivité de onze ans il ne put obtenir une seule fois, même aux approches de la mort, la permission de voir sa femme, ni un fils qui était né quelques mois après son arrestation, ni un de ses parens, soit catholique soit protestant.

Faveur du comte d'Essex.

Le vide que la mort du comte de Leicester avait laissé dans le cœur d'Élisabeth, alors âgée de cinquante-cinq ans, fut promptement rempli par une

[1] Voy. p. 236 de ce vol.

passion ridicule qu'elle prit pour un jeune homme de vingt ans, Robert Devereux, comte d'Essex, fils de Lætitia Knolles, comtesse douairière d'Essex, qu'au risque de perdre la faveur de la reine, le comte de Leicester avait épousée, en 1576. A la mort de son beau-père, Essex succéda au poste de premier favori, et la vieille Élisabeth, par la patience avec laquelle elle supporta les caprices et la présomption de ce jeune étourdi, gâta entièrement son caractère. Dévoré d'ambition, Essex prit, malgré la reine, part, en 1589, à l'expédition d'Édouard Nervais et François Drake, tendant à placer dom Antonio sur le trône de Portugal[1]. Cette expédition fut malheureuse, parce que les partisans de dom Antonio, s'il en avait en Portugal, n'osèrent se déclarer. Elle coûta la vie à 11,000 Anglais : elle a fourni le premier exemple de cette guerre de famine qui depuis a été établie ou tolérée par le droit des gens. La flotte anglaise enleva alors soixante bâtimens appartenant aux villes Hanséatiques, et conduisant des objets de première nécessité à Lisbonne. Élisabeth déclara qu'elle voulait réduire l'Espagne *par la famine*.

Expédition en Portugal. 1589.

Destruction de Cadix, 1596.

En 1596, Philippe II paraissait avoir repris son projet de conquérir l'Angleterre. Elisabeth équippa une flotte de cent cinquante voiles, dont l'amiral Charles Howard d'Effingham eut le commandement, et qui portait 14,000 hommes de troupes de terre, sous les ordres du comte d'Essex. Le 20 juin, la flotte força l'entrée du port de Cadix, où il y avait quinze

1 Voy. vol. XVII, p. 322.

vaisseaux de guerre. Le 22, la ville même capitula; les habitans furent obligés de payer 120,000 couronnes, pour avoir la vie sauve, et d'abandonner leurs habitations et toutes leurs propriétés. Essex offrit de rester dans l'île avec 3,000 hommes; mais d'après l'avis de la majorité du conseil de guerre, Cadix fut réduit en cendre, et la flotte retourna en Angleterre.

3. *Depuis la guerre d'Irlande.*

Guerre d'Irlande.

Sous le règne d'Élisabeth, il éclata en Irlande une insurrection qui ne fut entièrement réprimée que sous le successeur de cette princesse. Par le rétablissement de la religion catholique, qui eut lieu après la mort d'Édouard VI, l'Irlande paraissait réconciliée avec la domination anglaise, lorsque la révolution religieuse opérée par Élisabeth, vint rallumer toutes les haines qui allaient s'éteindre. Sous le dernier gouvernement, le comte de Sussex, gouverneur de l'île, avait convoqué un parlement pour établir le culte catholique; le 11 janvier 1560, il en convoqua un pour l'abolir. Le parlement obéit comme il avait obéi la première fois; mais ses actes ne purent être exécutés que dans les dix comtés véritablement soumis à l'Angleterre [1]. Les chefs (*chieftains*) des cantons qui par la suite formèrent vingt-deux autres comtés, reconnaissaient encore moins l'autorité spirituelle de la reine que sa puissance séculière. Dans cette partie de l'île, régnait

[1] Ces dix comtés étaient : Dublin, Meath, Ouest-Meath, Louth, Kildare, Catherlone, Kilkenny, Waterford, Tipperary et Wexford.

encore l'ancienne simplicité des mœurs. Il n'y existait pas de ville qui méritât ce nom ; les habitans étaient plutôt pasteurs qu'agriculteurs ; ils ne connaissaient pas d'industrie, avaient un gouvernement patriarcal dans lequel la ligne aînée, descendue d'une souche commune, jouissait de la principale autorité. Chaque tribu était sous les ordres d'un chieftain qui exerçait un pouvoir illimité ; il le transmettait à son fils aîné ou à celui de ses enfans qu'il préférait ; toutefois son choix devait être agréé par les chefs de famille. Quand ils n'étaient pas d'accord, la guerre décidait du différend. Le peuple était paresseux, grossier, ignorant, brave ; mais détestait la discipline.

A l'avènement d'Élisabeth, les plus puissans des chefs, et par conséquent les plus puissantes des tribus (car les chefs et les tribus se confondaient), étaient en Munster, les Mac Carty et les O'Brian ; en Connaught, les O'Hally, les Feix, les Burke (dont une branche, celle des Clarincarde, avait adopté les mœurs anglaises) ; en Ulster, les O'Nial. Parmi les familles d'origine anglaise, les comtes de Desmond, d'Osmond et de Fitzgérald, étaient les principales.

Henri VIII avait créé Connor O'Nial, comte de Tyrone, et son fils Mathieu, baron de Dungannon, successeur du père dans la dignité de pair ; mais Shame O'Nial, autre fils de Connor, tua Mathieu, chassa le père, et, s'étant fait reconnaître chef de la tribu, se rendit indépendant, et fit revivre les prétentions de sa race sur le royaume d'Ulster. Néanmoins il vint lui-même, en 1562, se soumettre à Élisabeth,

et la cour s'amusa beaucoup de son costume et de celui de sa garde, armée de haches à longs bâtons, et vêtue de toile teinte de safran. Quelques années plus tard, Shame se révolta de nouveau, et tomba victime d'une trahison.

Un acte du parlement éteignit pour toujours le nom et le titre d'O'Nial; les terres de Shame et de ses adhérens, comprenant la moitié de l'Ulster, furent confisquées au profit de la couronne. Sir Thomas Smith, un des secrétaires d'état, proposa alors à la reine un plan d'après lequel les districts confisqués devaient être distribués à des paysans anglais qu'on transplanterait en Irlande. Ces colons seraient chargés de défendre leurs propriétés contre les nationaux, sans qu'il en coûtât des frais au gouvernement. Walter Devereux, comte d'Essex, père du favori, fut celui des commissaires qui travailla avec le plus de zèle à l'exécution de ce plan de colonisation.

Il était naturel que les indigènes regardassent avec horreur un homme envoyé pour consommer leur ruine : ils sollicitèrent l'appui des puissances catholiques, pour expulser les intrus hérétiques. Grégoire XIII déclara que quoique l'Irlande n'eût pas été nommée dans la bulle qui excommuniait Élisabeth, cette princesse n'en avait pas moins perdu tous ses droits à ce royaume. Fitz-Maurice, frère du comte de Desmond, débarqua, en 1579, dans l'île avec quelques soldats et un légat du pape, le docteur Sanders, son entreprise échoua complètement : lui-même et son frère périrent.

Élisabeth envoya successivement comme lords députés en Irlande deux hommes sévères, mais justes et éclairés, qui travaillèrent à faire adopter aux chieftains les mœurs et les institutions anglaises. C'étaient sir Henri Sidney et sir John Perrot. Le dernier réussit, en 1584, à organiser six nouveaux comtés dans la province de Connaught, et ensuite sept en Ulster. Il obtint des chefs de ces comtés la promesse de porter leurs différens aux cours royales, au lieu de les décider par des guerres civiles. Au parlement de 1585, il eut la satisfaction de voir paraître en costume anglais plusieurs individus des familles O'Relly, Mac Jennis, O'Brian, Mac-Brian, O'Tergal et Tirlaugh. Sous l'administration de Perrot, le dernier comte de Desmond fut condamné pour haute trahison par le parlement; ses terres, composées de 600,000 acres, furent distribuées à des seigneurs anglais, à condition d'y établir une famille par 240 acres.

Un fils de ce Mathieu, baron de Dungannon, que Shame O'Nial avait tué, ainsi un petit-fils du premier comte de Tyrone, Hugues O'Nial, conçut un plan plus sage que celui de Desmond pour délivrer l'Irlande de ses oppresseurs. Il en prépara l'exécution en secret pendant plusieurs années, et sut si bien dissimuler qu'Élisabeth, à laquelle il promit de travailler à la civilisation de ses compatriotes, le nomma comte de Tyrone. Il eut de fréquentes réunions avec les différens chefs, mais c'était pour modérer leur ardeur jusqu'à ce que le moment de secouer le joug odieux fût arrivé, et pour les engager à lui abandonner

la direction de l'insurrection. Il prit à son service une foule d'officiers irlandais qui s'étaient formés au métier de la guerre en s'engageant parmi les troupes espagnoles dans les Pays-Bas. Comme l'Irlande n'avait pas de commerce, les habitans manquaient d'armes et de munitions; mais Perrot avait pris tant de confiance dans la loyauté de ceux des nouveaux comtés, qu'il leur en distribua, afin qu'ils pussent se défendre contre les pirates écossais qui se montraient fréquemment sur leurs côtes. L'Espagne fournit aussi secrètement des armes à Tyrone. Quand ses préparatifs furent achevés, il reprit publiquement le nom d'O'Nial, et réclama les droits dont sa famille avait anciennement joui. Le 14 août 1598 il gagna une victoire décisive au fort de Blackwater; Bagnal, général des Anglais, y fut tué avec 1,500 hommes; l'artillerie, les munitions et le fort lui-même tombèrent au pouvoir des vainqueurs. L'Irlande, théâtre de guerres éternelles, n'avait pas encore vu de bataille si sanglante.

Le comte d'Essex est envoyé en Irlande.

Lorsqu'on délibéra en Angleterre sur les mesures à prendre pour étouffer une rébellion qui menaçait de devenir dangereuse, le comte d'Essex, qui avait été créé lord-maréchal, et qui depuis la mort de lord Burleigh, avait tout pouvoir sur l'esprit d'Élisabeth, demanda à y être envoyé. Il avait fait preuve de bravoure dans l'expédition d'Espagne; la reine à qui il avait su plaire ne doutait pas de ses talens; ses ennemis secrets, lord Robert Cécil, fils de lord Burleigh, et Walter Raleigh, étaient enchantés qu'on lui fournît une occasion de se perdre. Il fut nommé, et la

reine lui confia une armée qui devait suffire à conquérir l'île dans une seule campagne : 20,000 hommes de pied et 2,000 chevaux.

Essex arriva en Irlande au mois d'avril 1599. Au lieu de suivre les instructions précises qu'il avait reçues, et de marcher droit sur le comte de Tyrone, il perdit son temps et son monde à se rendre maître de quelques châteaux. Finalement, son armée étant réduite, il conclut, le 8 septembre, avec le vainqueur de Blackwater, une trêve de six semaines, et se chargea de transmettre à la reine les conditions auxquelles O'Nial consentait à lui accorder la paix et à la reconnaître comme souveraine : c'était que le culte catholique fût rétabli ; que le gouverneur fût un comte irlandais, revêtu du titre de vice-roi ; que les principaux officiers de l'état et les juges fussent choisis parmi les indigènes ; que les O'Nial, les O'Donnel, les Desmond et tous leurs partisans fussent rétablis dans les biens que leurs ancêtres avaient possédés ; et que la moitié de l'armée irlandaise fût composée de naturels du pays.

Chute d'Essex. Lorsque Élisabeth reçut la nouvelle d'une transaction si ignominieuse que les ennemis d'Essex pouvaient représenter comme le premier pas d'une trahison, elle se mit dans une colère violente qu'elle exhala dans une lettre qui fut expédiée au favori. Celui-ci quitta sur-le-champ l'armée sans en demander la permission, et parut inopinément, le 28 septembre, devant la reine. La passion d'Élisabeth était si violente que dans le premier moment elle le reçut assez

bien; mais ayant réfléchi ensuite sur l'irrégularité de sa conduite, elle le fit remettre le même jour à Egerton, garde-des-sceaux, pour le tenir en garde libre sous sa responsabilité.

L'opinion publique qui ordinairement applaudit à la chute des favoris, n'approuva pas l'apparence de sévérité avec laquelle Essex fut traité : c'est que depuis quelque temps le favori de la reine était devenu celui de la populace. Depuis son retour de Cadix, l'homme le plus dissolu de la cour s'était montré dévot et affectait le zèle d'un nouveau converti. On le voyait continuellement aux temples où avec un saint recueillement il écoutait les sermons fanatiques et interminables des Puritains. L'affection avec laquelle il accueillait tout le monde et sa prodigalité avaient achevé d'en faire l'homme du peuple. Les prédicateurs, dans leurs sermons incendiaires, plaignaient la disgrâce d'un homme si vertueux, et firent des prières publiques pour que Dieu ouvrît les yeux de la reine sur son innocence; les prétendus amis du peuple firent pleuvoir des libelles contre les ministres d'Élisabeth.

La conduite de la reine envers son ancien favori fut celle d'une amante offensée, dont le cœur éprouve une certaine volupté à punir l'objet de son affection. Il paraît qu'elle voulait humilier cet enfant gâté et se réserver le plaisir de le relever ensuite; mais les intrigues des ennemis du présomptueux jeune homme, l'imprudente activité de ses amis, et son esprit turbulent le perdirent, en le précipitant dans des démarches criminelles qui ne permettaient plus à Élisabeth

de le soustraire à la peine qu'il avait méritée. Son procès fut d'abord instruit par dix commissaires, dont le prononcé devait être appelé *censure* et non jugement. Ils le condamnèrent, le 15 juin 1600, à être suspendu de ses fonctions et à rester prisonnier, dans sa maison, au bon plaisir de la reine. Comme il montra beaucoup de soumission et de contrition, Élisabeth lui fit bientôt retirer son gardien, avec permission d'aller à la campagne; mais lui défendit de paraître à à la cour.

La soumission d'Essex fut mise à l'épreuve, lorsque le monopole des vins doux dont il jouissait, étant expiré le 29 septembre 1600, la reine ne répondit à la requête par laquelle il en sollicitait le renouvellement, qu'en disant qu'il était prudent de diminuer la ration des chevaux trop fougueux. Depuis ce moment Essex tomba de son rôle. Il continua ses assemblées religieuses avec les Puritains, mais sa maison devint en même temps le rendez-vous de tous les courtisans mécontens. Il entra en liaisons secrètes avec le roi d'Écosse, en le prévenant que les ministres d'Élisabeth travaillaient à le priver de la succession. Il tint des conciliabules à Drury-Housse, maison appartenant à sir Charles Dawers, avec le comte de Southampton, sir Ferdinand Georges, sir Christophe Blount, beau-père du comte d'Essex (car Blount avait épousé la veuve du vieux Essex et de Leicester) et avec quelques autres en présence desquels il se vantait de pouvoir compter sur cent vingt comtes, barons et chevaliers, ainsi que sur l'attachement du peuple. On convint du plan

d'une émeute, dont l'objet était de forcer le palais de la reine qu'on prierait de changer de ministère et d'adopter un autre système de gouvernement. Tout n'était pas encore prêt pour l'exécution, lorsqu'on sut que la reine avait eu vent de la conspiration et qu'on avait mis le château en mesure de défense. Cette circonstance engagea Essex à ne pas attendre plus longtemps. Ayant réuni environ 200 de ses amis, il entra, le 8 février 1601, dans la cité et appela le peuple aux armes; mais personne ne bougea. Essex se voyant abandonné, repassa la Tamise et s'enferma dans sa maison, où il se prépara à se défendre. L'amiral, comte de Nottingham[1], la cerna de toute part, et allait la forcer lorsque le malheureux Essex se rendit à discrétion avec ses amis.

Dix jours après, les deux grands coupables, les comtes d'Essex et de Southampton, furent traduits devant un jury composé de vingt-cinq pairs, parmi lesquels se trouvaient les ennemis les plus avoués d'Essex : celui-ci voulait les récuser, mais on lui déclara que les pairs ne prêtant pas serment, mais jugeant sur leur parole d'honneur, ne pouvaient pas être envisagés comme des jurés, ni par conséquent être récusés. On accusa les prévenus d'avoir voulu attenter à la vie de la reine; tel n'avait certainement pas été leur dessein, quoiqu'ils se fussent rendus très-coupables. Les pairs les condamnèrent unanimement pour haute trahison. Essex protesta de son innocence; mais au bout de quelques jours Ashton, ministre protestant, le

[1] L'ancien lord Effingham ; voy. p. 22 et 254 de ce vol.

pressa si fort de ne pas s'attirer la colère céleste par une dénégation, qu'il fit un aveu détaillé de tous les projets criminels qui lui avaient passé par la tête, et trahit le secret des amis qu'il avait séduits et de ceux qui l'avaient assisté de leurs conseils.

On croyait généralement qu'Élisabeth, touchée du repentir de son favori, lui pardonnerait; mais les dames qui avaient eu à se plaindre d'Essex, rapportèrent à la reine que dans des momens d'humeur il l'avait traitée de vieille femme, aussi disgraciée d'esprit que de corps. Élisabeth ne put pardonner cet outrage; d'ailleurs Essex poussa la fierté jusqu'à ne pas demander son pardon. L'ordre de son supplice fut donné.

Essex fut décapité le 25 février 1601, âgé de trente-quatre ans. Ses complices le suivirent quelques jours après, excepté le comte de Southampton, à qui Élisabeth fit grâce de la vie.

Soumission de l'Irlande.

Lord Mountjoy, nommé lord député d'Irlande à la place de son ami, le comte d'Essex, agit avec vigueur contre les rebelles. Au mois de septembre ceux-ci reçurent un secours de 4,000 Espagnols, qui sous les les ordres de don Juan d'Aguilar débarquèrent à Kinsale. Le général anglais les y assiégea par terre, pendant que Richard Lewison bloqua la place par mer. Un second corps de 2,000 Espagnols commandés par Ocampo, vint se réunir au comte de Tyrone et marcha à la délivrance de Kinsale; mais ce corps fut dispersé, et Ocampo tomba entre les mains des Anglais. Après cet échec Aguilar capitula, rendit, le 2 janvier 1602, Kinsale et quelques autres places dont il s'était

rendu maître, et retourna en Espagne. Tyrone, réduit à l'extrémité, vint en posture de suppliant auprès de Mountjoy, et implora sa clémence. Le lord député le fit arrêter pour l'envoyer en Angleterre, lorsque les ministres d'Élisabeth voyant dépérir la santé de cette princesse, chargèrent Mountjoy d'annoncer à son prisonnier qu'on acceptait sa soumission. Ainsi finit une guerre de dix ans qui avait coûté 3,400,000 liv. sterlings[1].

Le parlement que la reine convoqua, le 27 octobre 1601, est remarquable dans l'histoire de la constitution anglaise. L'abus des monopoles[2] était parvenu à un tel point qu'ils étaient devenus un fardeau insupportable pour la nation. Les premiers besoins de la vie avaient plus que décuplé de prix. Le parlement de 1597 s'en était plaint, sans pouvoir obtenir le redressement de ses griefs. Au parlement de 1601 plusieurs députés de la chambre des communes demandèrent qu'on fît un acte formel pour l'abolition de tous les monopoles ; mais le parti de la cour rejeta cette *motion* comme un attentat à la prérogative royale : les ministres soutinrent, sans être rappelés à l'ordre ni contredits, que la souveraine avait le droit d'accorder des privilèges contraires aux statuts, et de dispenser de l'observation des lois ; qu'il était aussi peu loyal de discuter sur sa prérogative que de la contester ; qu'un souverain absolu, comme étaient les rois d'Angleterre, ressemblait à la divinité, etc. L'orateur ayant reçu un

Parlement de 1601.

[1] Plus de dix millions d'aujourd'hui.

[2] Voy. p. 233 de ce vol.

message de la reine qui lui fit savoir qu'elle avait résolu d'abolir sur-le-champ les monopoles les plus onéreux à la nation, la chambre chargea une députation de quatre-vingts membres d'aller remercier Élisabeth de sa bienveillance ; les représentans de la nation anglaise s'acquittèrent de cette commission en s'agenouillant devant la reine. Cet acte de justice ou de prudence d'Élisabeth la réconcilia un peu avec l'opinion publique qui lui était devenue bien défavorable depuis l'exécution du comte d'Essex.

Mort et caractère d'Élisabeth.

Le caractère de cette princesse avait entièrement changé depuis ce fatal évènement. Le regret qu'elle éprouvait de l'avoir ordonné, surtout depuis qu'elle sut que ce favori avait fait une démarche pour obtenir son pardon, que la méchanceté de la comtesse de Nottingham lui avait cachée, et la découverte qu'elle fit vers ce temps d'une correspondance dans laquelle ses plus affidés ministres, et nommément Robert Cécil, étaient entrés avec le roi d'Écosse, son successeur présomptif, la plongèrent dans une mélancolie profonde qui la rendit incapable de toute occupation sérieuse. Après avoir passé quelques mois dans ce triste état, ses forces dépérirent à vue d'œil, et les avant-coureurs de la mort se manifestèrent. Une députation de trois membres du conseil d'état la pria de nommer son successeur. Elle indiqua celui auquel la loi de l'état adjugeait le trône, le roi d'Écosse. Elle expira le 24 mars 1603, à l'âge de soixante-dix ans.

Les Anglais citent avec orgueil le règne d'Élisabeth comme un des plus brillans de leur histoire. Sa fer-

meté, sa vigilance et son adresse élevèrent l'Angleterre au premier rang des puissances européennes, parmi lesquelles elle n'avait joué jusqu'alors qu'un rôle secondaire. La tranquillité dont jouirent ses états pendant ce long règne, la prospérité à laquelle ils s'élevèrent par l'industrie et le commerce, la marine qu'Élisabeth créa et les succès de ses armes contre le plus puissant monarque, sont ses principaux titres à la gloire. Ses défauts étaient l'opiniâtreté, l'irrésolution, la dissimulation, une avarice insatiable, un despotisme qui ne connaissait pas de frein, un fanatisme religieux qu'on peut comparer à celui des plus fougueux inquisiteurs. Sa conduite perfide envers Marie Stuart, son égale, sur laquelle elle s'arrogea la juridiction et qu'elle feignit de croire coupable d'un crime, pour la sacrifier à une basse jalousie, est une tache qu'elle n'aurait pu effacer que par beaucoup de vertus qui lui manquaient, et par un repentir qu'elle n'éprouva pas. Aucune faiblesse de son sexe ne lui était étrangère; elle était envieuse, vaine jusqu'au ridicule de sa prétendue beauté, fausse, impérieuse, ingrate, colère, passionnée, vindicative, coquette et fragile comme la dernière des femmes.

SECTION VIII.

Règne de Jacques Ier depuis 1603 *jusqu'en* 1618.

Avènement de la maison de Stuart.

Jacques Ier, fils de Henri Stuart de Darnley, et de Marie Stuart, reine d'Écosse, était âgé de trente-sept ans, lorsqu'à la mort d'Élisabeth, il fut proclamé roi d'Angleterre, comme arrière-petit-fils de Marguerite Tudor, l'aînée des sœurs de Henri VIII, laquelle avait épousé Jacques IV, roi d'Écosse, aïeul de Marie Stuart. Ainsi le trône d'Angleterre passa tranquillement de la maison irlandaise de Tudor à la maison écossaise de Stuart. Depuis l'âge d'un an, Jacques était décoré de la dignité royale; depuis celui de douze ans il régnait par lui-même; mais il n'était roi légitime que depuis l'assassinat juridique de sa mère, car il n'avait hérité de son père aucun droit à la couronne d'Écosse. Comme roi d'Écosse, on le nommait Jacques VI. Il était marié à Anne, fille de Frédéric II, roi de Danemark, dont il avait deux enfans, Henri-Frédéric âgé de neuf ans, et la princesse Élisabeth de laquelle la maison d'Hanovre tient son droit au trône de la Grande-Bretagne. Jacques fut couronné à Westminster, le 25 juillet 1603; il augmenta encore ce jour là le nombre de chevaliers dont il avait déja créé quelques centaines.

Traité d'Hampton-court, 1603.

Parmi les ambassadeurs étrangers qui vinrent féliciter Jacques au nom de leurs souverains, se trouvait le marquis de Rosny, depuis célèbre sous le nom de duc de

Sully. Il était chargé de la part de Henri IV de négocier une grande alliance contre la maison d'Autriche : Jacques était trop pacifique pour y consentir. Tout ce que le ministre de France put obtenir, ce fut le traité de Hamptoncourt, du 30 juillet 1603, en faveur de la cause des Provinces unies des Pays-Bas [1].

A peine Jacques eut-il pris possession du trône, que Robert Cecil, secrétaire d'état, découvrit une conspiration contre le gouvernement, accompagnée de circonstances si singulières qu'on ne sait ce qu'il faut admirer davantage, ou de l'accord qui s'est établi entre des personnes de principes religieux et politiques entièrement opposés, ou de la nullité des moyens qui étaient à la disposition des conjurés. On ignore même quel était leur but. Voulaient-ils seulement opérer un changement dans le ministère? où prétendaient-ils placer sur le trône Arabelle Stuart, petite-fille de Marguerite Stuart et par conséquent descendante de Marguerite Tudor au même degré que Jacques, mais ayant sur lui l'avantage d'être née en Angleterre? Ce qui rend la chose encore plus compliquée, c'est qu'il existait à la fois deux conspirations qui avaient connaissance l'une de l'autre, et agissaient cependant séparément et peut-être pour des buts différens. L'une appelée la grande conspiration (*the main*) était composée de lord Cobham, lord Grey et de Walter Raleigh, ministres d'Élisabeth disgraciés par Jacques, et de Watson, un des plus zélés missionnaires catholiques; dans l'autre, la petite (*the bye*) qui ne se pro-

Conspiration dite Main et Bye.

[1] Voy. vol. XVII, p. 159

posait peut-être que de se saisir de la personne du roi pour gouverner en son nom, se trouvaient Griffin Markam et George Brooke, père de lord Cobham. Pour jeter plus d'obscurité encore sur cette intrigue, on nous dit qu'elle fut dénoncée par le père Gérard, missionnaire jésuite. On serait tenté de la regarder comme une fable, si trois des accusés, condamnés sur leurs aveux, n'avaient confirmé leur déclaration sur l'échafaud même au moment où ils croyaient recevoir le coup mortel; le roi changea la punition des uns en une prison perpétuelle, celle des autres en un bannissement. Watson et un autre prêtre, ainsi que Brooke furent seuls exécutés.

Principes de tolérance de Jacques.

Jacques avait été élevé dans les principes du plus sévère puritanisme; mais les désagrémens qu'il essuya ensuite de la part des Presbytériens, lui ouvrirent les yeux sur la tendance républicaine de cette secte, et dès qu'il fut arrivé en Angleterre, il déclara sa prédilection pour l'Église épiscopale. Les Catholiques espéraient que le fils de Marie Stuart retournerait à la religion pour laquelle elle avait souffert le martyre, et les Puritains l'accusaient d'en avoir le projet. Les uns et les autres se trompèrent. Le roi déclara aux Catholiques anglais qu'il était obligé de tout laisser sur le pied où il avait trouvé les choses, et s'il défendait quelquefois l'Église catholique contre les injures des fanatiques, s'il l'appelait l'Église-mère, s'il exprimait le vœu d'une réunion avec elle, cela ne nous paraît pas suffisant pour établir la preuve de son penchant pour cette religion, que la plupart des his-

toriens anglais ont cru y apercevoir. Son désir de réunir aussi les Puritains et les Anglicans, et plus peut-être celui de briller par sa science théologique, l'engagèrent à faire tenir, au mois de janvier 1604, un colloque à Hamptoncourt, où les Puritains furent écoutés dans leurs demandes. Le théologien couronné les réfuta lui-même, et, s'il ne les convainquit pas, il les réduisit cependant au silence, en répétant souvent une de ses maximes favorites : « Point d'évêque, point de roi ! » Il finit par annoncer que tous ceux qui, dans un temps donné, ne se joindraient pas à l'Église épiscopale, seraient exilés. Le 22 février 1604, il publia un édit, enjoignant à tous les ecclésiastiques catholiques, comme étant dangereux à l'état et à la religion, nommément aux Jésuites et aux séminaristes, de quitter le royaume avant le 19 mars.

Premier parlement.

C'était l'époque pour laquelle il avait convoqué son premier parlement. Il l'ouvrit par un discours éloquent, au moins d'après le goût du temps, mais un peu long, qui mécontenta les Épiscopaux et les Puritains, parce qu'on jugea qu'il traitait les Catholiques trop favorablement, en déclarant la guerre à leurs erreurs, promettant cependant protection à ceux qui se conduiraient en bons citoyens. Ce discours déplut à tous les partis, parce qu'en parlant de son droit à la couronne, Jacques dit qu'il la tenait de sa naissance, sans demander la confirmation du parlement. Il choqua principalement les Presbytériens qui étaient nombreux dans la chambre des communes, en les traitant de tourbe ochlocratique, qu'on ne pouvait

tolérer dans un état bien organisé. Aussi cette session fut-elle très-orageuse, et se passa-t-elle en discussions très-désagréables entre le roi et les États, tantôt sur la prérogative de l'un, tantôt sur les libertés des autres. Jacques n'obtint rien de ce qu'il voulait, ni argent, ni l'adoption de son projet favori d'union entre l'Angleterre et l'Écosse, qui lui avait paru si certaine, que déjà il avait pris le titre de roi de la Grande-Bretagne, dont il ne put dès-lors se servir que dans les rapports diplomatiques. En revanche, le parlement reconnut le droit du fils du roi à la succession; formalité qu'il ne lui avait pas demandée, parce qu'elle ne lui paraissait nullement nécessaire.

Paix avec l'Espagne.

La répugnance que les principes républicains inspiraient à Jacques, facilita sa réconciliation avec l'Espagne. La guerre qui subsistait entre les deux puissances n'avait depuis long-temps d'autre motif que l'animosité entre Philippe et Élisabeth. Jacques ne la partageait pas, et Philippe II n'existait plus; il n'était donc pas difficile de rétablir la paix : elle fut signée à Londres, le 18 août 1604. Jacques promit de rendre aux archiducs de Bruxelles les trois places de la Brille, de Flessingue et de Rammekens, que les États-généraux avaient engagées à Élisabeth, si les Etats refusaient de faire la paix à des conditions équitables, et de défendre à ses sujets de conduire dans des ports espagnols des vaisseaux, marchandises ou négocians hollandais ou zélandais. Nous verrons ailleurs comment Jacques crut concilier cet engagement avec celui qu'il avait pris avec Henri IV.

Persécution dirigée contre les Catholiques.

Pour se laver du reproche de papisme, que les Puritains ne cessaient de faire au roi, il ordonna d'exécuter les anciennes lois contre les Catholiques, qu'on avait laissé tomber depuis quelque temps dans l'oubli; et cette mesure lui procura en même temps un moyen de remplir ses coffres. On exigea de nouveau l'amende de 20 livres par mois de vingt-huit jours, et on l'exigea non-seulement pour le temps à venir, on la fit payer pour tout le temps de la suspension; ce qui réduisit plusieurs familles à l'état de misère. Pour satisfaire à l'avidité de ses favoris, Jacques ordonna aux évêques d'excommunier les Catholiques les plus riches de leurs diocèses, et à la chancellerie de prononcer des arrêts, qu'on nommait *de excommunicato capiendo;* la commission d'exécuter ces arrêts fut donnée, à titre de gratification, à des courtisans que le roi voulait enrichir. Les porteurs de ces commissions n'exécutaient pas à la rigueur l'arrêt qui ordonnait la capture d'un excommunié; ils admettaient leurs victimes à composer avec eux et à se racheter de la prison, en constituant une rente en leur faveur ou en leur payant une grosse somme. Ce fut ainsi que Jacques récompensa, aux dépens des familles anglaises, le dévouement de ses mignons écossais.

Conspiration des poudres.

Parmi ces victimes du fanatisme religieux se trouvait Robert Catesby, homme d'un caractère turbulent, qui avait été anciennement forcé de racheter par une grosse amende l'impunité d'un attentat porté contre la vie du comte d'Essex. Il roula dans sa tête plusieurs plans pour délivrer les Catholiques du joug

sous lequel ils gémissaient, et, réfléchissant qu'ils n'avaient rien à espérer, ni d'une insurrection où ils seraient les plus faibles, ni du secours de quelque puissance étrangère, il s'arrêta à un projet atroce qu'il pourrait exécuter en s'associant un petit nombre de complices, projet qui envelopperait dans une commune destruction le roi, tous les pairs, quoique parmi eux se trouvassent plusieurs Catholiques, et la chambre des communes tout entière. Catesby communiqua son projet à son ami intime, Thomas Winter, ensuite à Thomas Percy, appartenant à la famille de Northumberland, qui croyait avoir personnellement à se plaindre du roi, parce que, se fiant aux promesses de Jacques de traiter les Catholiques avec douceur, il avait réussi à attacher les principaux d'entre eux à la cause du roi, et avait ainsi contribué à le faire monter sans résistance sur le trône d'Angleterre. Après Percy, ce fut à Jean Wright, son beau-frère, et à Guy Fawkes, ancien militaire, que Catesby communiqua son projet, qui tendait à faire sauter en l'air le roi et tout le parlement, le jour où cette assemblée tiendrait sa première séance. Percy, qui servait dans la garde noble du roi, loua une maison avec un jardin contigu au vieux palais de Westminster, où le parlement devait se réunir le 7 février 1605. Les conspirateurs avaient travaillé pendant quinze jours à creuser une mine qui, de la cave de la maison louée, devait les conduire dans celle du palais où ils se proposaient de placer une quantité de poudre, lorsque le parlement fut prorogé au 3 octobre. Ils

interrompirent alors leur travail et se dispersèrent.

Ils le recommencèrent avec deux nouveaux associés; un mur de neuf pieds d'épaisseur, construit avec des pierres massives qu'il fallut traverser, leur présenta beaucoup de difficultés. Ils ne les avaient pas vaincues lorsqu'un hasard leur fit découvrir l'existence d'une cave voûtée placée immédiatement sous la chambre des pairs; elle était louée à un marchand de charbons de terre auquel elle servait de magasin, mais allait être disponible. Percy la fit louer par Fawkes, qui passait pour son agent, et acheta en même temps toute la provision de charbons qui s'y trouvait. Les conspirateurs y transportèrent nuitamment trente-six petits barils de poudre qu'ils cachèrent sous les charbons, sous des fagots et d'autres provisions, et, pour ne pas éveiller le soupçon, ils laissèrent la porte de la cave ouverte pendant le jour. Les conspirateurs auraient voulu sauver la reine et le prince de Galles; cela paraissait impossible parce qu'ils devaient naturellement assister à l'ouverture du parlement; quant au prince Charles, second fils du roi, qui avait alors quatre ans, Percy se chargea de l'enlever et de le conduire au rendez-vous général, qui était à Dunchurch; là il devait être proclamé roi. Ébérard Digby, un des conjurés, dont le nombre s'était insensiblement accru jusqu'à vingt, devait se mettre à la tête de ses amis, et s'emparer de la personne d'Élisabeth, fille du roi, qui était élevée dans le Warwickshire, chez le lord Harrington. On devait nommer un protecteur pour exercer la régence pendant la mi-

norité du roi. On n'a jamais su à qui les conjurés avaient destiné ce rôle.

Par suite d'une nouvelle prorogation, l'assemblée du parlement fut fixée au 5 novembre 1605. Quelque temps avant, lord Mounteagle avait invité des amis à venir souper dans une maison de campagne qu'il avait près de Londres. Pendant qu'on était à table, un inconnu dont on ne put reconnaître les traits dans l'obscurité, remit à un page une lettre pour le maître de la maison. Mounteagle l'ayant ouverte, et remarqué qu'elle était sans signature, la fit lire haut par quelqu'un des assistans. L'auteur de la lettre suppliait le lord de ne pas s'exposer à un danger qu'il ne pouvait éviter, s'il assistait à l'ouverture du parlement, « car, disait-il, ce parlement doit recevoir un coup sans savoir de qui il vient, et le danger sera passé aussi vite que vous brûlerez cette lettre. » Il est probable que l'auteur de cette lettre était François Tresham, beau-frère de lord Mounteagle, homme d'un caractère peu sûr, mais auquel on avait fait part du complot, parce qu'on avait besoin de son argent. Il avait montré de l'irrésolution et essayé de faire ajourner l'exécution du complot; et il paraît qu'en avertissant lord Mounteagle, lorsqu'il était en société nombreuse, il avait voulu en même temps faire savoir indirectement à ses amis que leur projet était trahi, et les engager ainsi à y renoncer.

On a fait honneur à la pénétration de Jacques, d'avoir deviné le sens de la lettre : il ordonna de visiter les caves du vieux palais de Westminster. Le comte

de Suffolk, lord chambellan, chargé de cette visite, la remit, dit-on, à huitaine, pour laisser aux conjurés le temps d'achever tous leurs préparatifs. En effet, ces scélérats avaient été avertis de l'histoire de la lettre : ils avaient conçu des soupçons contre Tresham ; mais celui-ci leur avait juré qu'il n'en était pas l'auteur, et quand ils virent qu'on ne donnait pas suite à l'avertissement que Mounteagle avait reçu, toutes leurs craintes se dissipèrent. Peut-être aussi le retard de la visite par Suffolk ne fut-il pas le résultat d'une combinaison : il se pourrait que ce fût une fable inventée après coup par ce ministre, pour faire valoir sa prévoyance. Ce qui nous engage à faire cette supposition, c'est une circonstance sur laquelle se taisent tous les écrivains anglais que nous sachions, mais qui paraît positive. Dès le 2 ou 3 octobre, il n'y avait plus de doute sur la nature du complot, puisque le 2 octobre, le lord Mounteagle reçut un second billet de deux lignes qui le prévint que le 5 était le jour où le complot devait éclater, et qui lui conseilla de faire enlever quatre barils de poudre [1].

[1] Le billet disait :

My lord, saturday is the day.
Let four barrels of poudre come avay.
Your friend YORK.

Ce billet se trouve au Musée britannique, dans le *Codex Vespasiani*, *F.* N.o III, où M. de MURR l'a trouvé en 1762, ainsi que ce savant l'assure dans le *Journal zur Kunstgesch.* vol. IV, p. 61. Cette notice a échappé aux historiens, probablement parce qu'ils ne l'ont pas cherchée dans un journal consacré aux arts.

Quoi qu'il en soit, vers le soir du 4 novembre, veille de la réunion du parlement, le lord chambellan, qui, par le devoir de sa charge, faisait la visite du local préparé pour la cérémonie, entra comme par hasard dans le cellier loué à Percy, où il trouva le prétendu agent de ce seigneur. Il jeta les yeux de tous côtés, mais sans marquer aucun soupçon; il se contenta de faire à Fawkes l'observation que son maître avait fait une abondante provision de combustibles. Après sa retraite, la cave fut fermée comme tous les soirs, et Fawkes s'y enferma. A deux heures du matin, il en ouvrit la porte; au moment où il en sortait, il fut arrêté par un juge de paix et une compagnie de soldats que Suffolk y avait placés. On trouva dans sa poche quelques allumettes, et dans un coin du cellier une lanterne sourde, contenant de la lumière. En enlevant le charbon, on découvrit la poudre.

A quatre heures du matin, Fawkes, en présence du roi, fut interrogé par le conseil; il répondit avec fermeté et même avec ironie. Un des seigneurs écossais lui ayant demandé à quelle fin il avait réuni tant de poudre : Pour engager, répondit-il, les gueux écossais à s'envoler dans les montagnes de leur pays. Il ne fit aucune révélation, que lorsque ses complices se furent trahis eux-mêmes. Ils s'étaient sauvés à Dunchurch, où Digby, pour exécuter le coup de main dont il s'était chargé, avait réuni ses amis sous le prétexte d'une chasse. Ils se retirèrent avec lui au château d'Holbeach, où demeurait un de leurs asso-

ciés : ils étaient, avec leurs domestiques, environ quatre-vingts hommes. Quatre d'entr'eux, Catesby, Percy et les deux Wright, se firent tuer par les hommes qui les poursuivaient : Winter, Digby et les autres furent pris.

On traîna pendant deux mois le procès des coupables arrêtés, qui étaient au nombre de huit, parce que les ministres du roi voulaient absolument y impliquer les missionnaires jésuites. Les accusés avouèrent leur crime, qu'ils s'efforcèrent de justifier, non devant la loi, mais devant la morale et la religion; on employa en vain toutes les ruses de l'inquisition pour leur arracher une déclaration qui pût compromettre les Jésuites. Sur l'échafaud où ils périrent, le 30 janvier 1606, ils persistèrent dans tout ce qu'ils avaient dit dans l'instruction.

Quoique jusqu'alors il n'existât pas la moindre preuve contre Garnet, provincial des Jésuites, ni contre les pères Gérard et Greenway du même ordre, néanmoins une proclamation du roi les déclara fauteurs du complot. Gérard et Greenway se sauvèrent sur le continent; Garnet se cacha à Henlip, chez Thomas Abington qui avait épousé la sœur de lord Mounteagle. Il y fut découvert avec quelques autres prêtres et enfermé dans la Tour. Vingt interrogatoires ne purent rien lui arracher; enfin on le mit en société avec un de ses confidens, et on écouta leur conversation. Garnet ne se doutant pas qu'on l'entendait, dit qu'il n'y avait sur la terre qu'un seul être vivant qui pût lui nuire dans cette matière. On le mit alors à la

torture pour qu'il nommât cet individu. Il déclara que la sainteté du sacrement l'avait jusqu'alors forcé de garder le silence sur un fait, mais qu'étant appliqué à la torture, il profiterait de la permission qui lui en avait été antérieurement donnée pour ce cas, en avouant le fait suivant. Soupçonnant Catesby d'un dessein criminel, Garnet auquel le pape avait ordonné de surveiller les Catholiques pour qu'ils ne troublassent pas la tranquillité publique, ce qui n'aurait servi qu'à compromettre la cause de leur religion, lui fit promettre qu'il ne ferait rien avant d'avoir consulté le pape sur la légitimité de l'entreprise qu'il méditait, et d'en avoir reçu la réponse. Le 28 août 1605, Garnet écrivit à son supérieur auquel il devait compte de tout ce qu'il voyait, qu'il croyait que les Catholiques se tiendraient tranquilles et attendraient du roi et de son fils, un adoucissement de leur sort. Cependant Catesby éprouvant des remords de conscience, découvrit tout, sous le sceau de la confession, au père Greenway, et le pria de lui procurer, également sous le sceau du sacrement, l'avis de Garnet, son provincial. Cette confession doit avoir eu lieu très-peu de temps avant le jour de l'exécution; car on voit par une lettre de Garnet adressée à Persons, le 3 octobre, qu'alors il ne s'en doutait pas encore. Greenway, selon la déclaration solennelle qu'il fit, étant en parfaite liberté, reçut de Garnet des reproches d'avoir admis une pareille confession, et de l'avoir communiquée à un autre, mais en même temps l'ordre de travailler de toutes ses forces à faire renoncer son pé-

nitent à un projet si criminel. Garnet dans sa déposition dit que, tourmenté par cette communication, il se mit en route pour voir lui-même Catesby, et il rapporta les circonstances qui l'avaient empêché de le joindre à temps.

Garnet fut déclaré coupable et écartelé; avant de mourir il demanda pardon au roi, non, dit-il, pour avoir trempé dans le complot, car il en était innocent, ni pour n'avoir pas révélé ce qui lui avait été confié sous le sceau du sacrement, puisque sa religion le lui défendait, mais pour avoir, dans l'origine, gardé le silence sur les soupçons qu'il avait conçus de lui-même.

Nouvelles lois contre les Catholiques.

Telle fut la fameuse conspiration des poudres. Sa découverte retarda, jusqu'au 21 janvier 1606, l'ouverture du parlement. Le roi y parla de cet événement dans un discours fort long et étudié, comme c'était son habitude; il s'expliqua sur les Catholiques en général avec une modération et sur les Puritains avec une aigreur qui indisposèrent beaucoup la chambre des communes. Le parlement ajouta de nouvelles lois pénales contre les Catholiques à celles qui existaient déjà : plus de soixante-dix articles infligèrent des peines aux Catholiques suivant leurs différentes conditions ou les rapports de famille dans lesquels ils se trouvaient. On leur défendit entre autres de pratiquer la chirurgie et la médecine; on les exclut de toutes les fonctions de judicature; on punissait les époux qui ne se faisaient pas donner la bénédiction nuptiale par un ministre protestant. On ar-

rêta un nouveau serment d'allégeance par lequel les Catholiques devaient reconnaître le roi Jacques pour leur roi légitime, déclarer qu'ils n'attribuaient au pape aucun pouvoir sur le roi et ses royaumes, et promettre qu'ils ne se laisseraient induire à infidélité par aucune bulle d'excommunication et par aucun fait du roi. La plupart des Catholiques, et entre autres l'archiprêtre George Blackwall, prêtèrent ce serment; mais Paul V le condamna comme illégitime parce qu'il contenait plusieurs choses contraires à la foi et au salut. Jacques Ier écrivit une savante apologie du serment. Blackwall publia le bref du pape, dans la forme d'un *dictum* particulier de Paul. Néanmoins le crime d'avoir reçu des ordres d'outre mer aurait été puni de la mort, si Jacques qui approuvait la conduite de ce vieillard septuagénaire, n'avait intercédé pour qu'il ne fût pas traduit en justice. Il languit en prison jusqu'à sa mort en 1615.

Base de l'union de l'Angleterre et de l'Écosse.

L'union des deux royaumes d'Angleterre et d'Écosse tenait toujours fortement à cœur au roi. Il la proposa de nouveau au parlement de 1606, où il éprouva la même résistance qu'en 1604. A la vérité des commissaires nommés de la part des parlemens d'Angleterre et d'Écosse, convinrent des conditions de l'Union, et Jacques qui regardait la chose comme certaine, s'empressa de prendre formellement le titre de roi de la Grande Bretagne; mais des conditions proposées par la commission, le parlement n'accorda qu'une seule, savoir que toutes les lois hostiles seraient révoquées. Le roi obtint cependant par les cours de justice que

les sujets de chacun des deux pays seraient naturalisés dans l'autre, ce qui était un des points rejetés par le parlement. La chambre de l'Échiquier prononça que toutes personnes nées sous l'obéissance du roi étaient par cela même naturalisées dans tous ses états. Ainsi la barrière devait tomber entre les générations futures.

Jacques fut si mécontent du parlement qu'il ne le convoqua que pour le 9 février 1610, lorsque l'état de ses finances épuisées par ses prodigalités sans mesure le força d'y avoir recours. Le parlement montra peu de complaisance pour le roi et lui accorda de faibles subsides. Ce prince si savant en droit public paraît avoir parfaitement ignoré le secret des gouvernemens représentatifs, où la corruption est le grand mobile de l'administration. Ses idées sur l'origine divine de la puissance monarchique, qu'on ne pouvait, disait-il, nier sans blasphême, ni même soumettre à une discussion, parurent le comble du despotisme à des hommes dont les fils devaient donner au monde l'exemple d'un forfait qui est long-temps resté unique dans l'histoire, celui d'un souverain égorgé par son peuple à l'aide des formes judiciaires.

Le comte de Somerset, favori de Jacques.

Avant de monter sur le trône d'Angleterre, Jacques Ier avait toujours eu des mignons qui le gouvernaient. Il paraissait guéri de cette manie, lorsque, vers la fin de l'année 1607, un jeune Écossais de vingt ans, nommé Robert Carr, réussit à fixer son attention; Jacques en fit son élève pour la grammaire latine, et s'attacha tellement à ce fils adoptif qu'il le préférait à ses enfans. Il le combla de richesses, le créa

vicomte de Rochester et, à la mort de Robert Cecil, le 14 mai 1612, comte de Salisbury, lui confia la suprême direction des affaires sans lui donner toutefois le titre de ministre. Rochester avait pour conseil un homme de mérite, nommé Overbury, que le roi détestait par jalousie; car il ne pouvait pas souffrir qu'un autre eût part à l'amitié de son favori. Bientôt celui-ci se brouilla avec Overbury qui avait voulu l'empêcher de contracter un mariage scandaleux avec la jeune épouse du comte Essex (fils de l'ancien favori d'Élisabeth) qu'il avait séduite. La comtesse d'Essex fut séparée de son époux sur un motif honteux, et donna sa main au favori que le roi créa comte de Somerset. Overbury fut mis à la Tour, sous quelque prétexte. La haine de la comtesse de Somerset l'y poursuivit; elle engagea son époux à le faire empoisonner.

Depuis ce forfait le favori tourmenté par des remords perdit sa gaîté et avec elle la haute faveur du monarque. Aussitôt que les ennemis de Somerset s'aperçurent de ce changement, ils firent paraître devant le roi un beau jeune homme de vingt-un ans, George Villiers, d'une bonne famille. Sa figure frappa le roi qui le nomma son échanson. La cour se divisa alors en deux factions, celle de Somerset et celle de Villiers; jusqu'à ce que l'indiscrétion d'un apothicaire divulgua la part que le comte et la comtesse de Somerset avaient eue à la mort d'Overbury. Le roi ordonna d'arrêter Somerset; cet ordre fut exécuté (1615) en présence de Jacques et on fit le procès au couple criminel. Les personnes qui lui avaient servi d'instru-

ment furent exécutées; Somerset et la comtesse restèrent en prison, et au bout de quelques années Jacques leur rendit la liberté et une pension pour vivre dans l'obscurité. L'amour qui anciennement liait ce couple criminel, se changea en une haine mortelle qui fit le tourment de leur vie et leur supplice.

La chute de Somerset écarta tous les obstacles qui s'étaient opposés à l'élévation de Villiers. Ce jeune homme s'empara absolument de l'esprit du roi et le gouverna en maître. En peu d'années il passa par tous les grades de la noblesse et fut enfin nommé duc de Buckingham. Il cumula les places de grand écuyer, grand maître des forêts, gouverneur des cinq ports, président du tribunal nommé ban du roi, stuart de Westminster, inspecteur de Windsor, et grand amiral. Ses richesses furent immenses.

Le duc de Buckingham, favori de Jacques.

Walter Raleigh, déclaré coupable de conspiration, en 1603, était resté treize ans en prison, où il s'occupa d'abord de chimie et composa ensuite son célèbre ouvrage intitulé : Histoire du monde, qui fit une grande sensation. A la demande du nouveau favori il obtint, en 1616, sa liberté; mais le roi qui se méfiait de sa loyauté, refusa de lui accorder son pardon, et laissa planer sur sa tête la sentence de condamnation. Ce célèbre navigateur se nourrissait toujours des illusions que lui avaient faites les aventuriers espagnols sur l'existence de l'Eldorado; si plusieurs tentatives pour découvrir ce pays faites depuis 1496 avaient été infructueuses, Raleigh attribuait leur mauvaise réussite à l'inexpérience de ceux qui les avaient dirigées. Soit

Dernière expédition de Walter Raleigh; son supplice, 1618.

que Jacques se laissât entraîner par l'opinion publique qui s'était fortement prononcée pour Raleigh, soit que la pénurie d'argent dont il souffrit l'ait porté à donner les mains à une entreprise qui lui promettait une part à un riche butin, il signa, le 20 mars 1617, des lettres patentes qui autorisaient le navigateur à une expédition en Amérique; mais l'ambassadeur d'Espagne ayant représenté que le but de Raleigh n'était autre que d'exercer la piraterie contre les établissemens espagnols dans l'Amérique du sud, le roi révisa et corrigea de sa main la patente qu'il lui avait accordée. Il fut expressément défendu aux aventuriers d'envahir des pays chrétiens; leur commerce fut limité à ceux qu'habitaient des nations sauvages et payennes; il fut très-particulièrement recommandé à Raleigh de n'offenser aucun sujet du roi d'Espagne. Pour plus de sûreté, Jacques se fit donner par Raleigh la désignation écrite de tous les lieux où il se proposait d'aller. Celui-ci trompa le roi en lui laissant ignorer qu'il existait un établissement espagnol dans la partie de la Guyane où il se proposait d'aller. Jacques déclara à l'ambassadeur d'Espagne que Raleigh paierait de sa tête toute entreprise contre les Espagnols; il montra même son écrit à l'ambassadeur qui en vit assez pour juger nécessaire d'avertir son frère qui était gouverneur de S. Thomas de Guyane, afin qu'il prît ses précautions.

L'expédition de Raleigh se composait de quatorze vaisseaux. Malade lorsqu'il aborda les côtes de la Trinité, il envoya deux cent cinquante hommes, com-

mandés par son neveu, dans des bateaux dirigés par Keymis, pour remonter l'Orénoque et prendre possession des mines que sans doute il trouverait. Les Anglais arrivèrent, le 2 janvier 1618, à S. Thomas, prirent cette ville espagnole, et, voyant qu'ils ne pourraient s'y maintenir, bien loin d'aller vers les montagnes à la découverte d'une mine, brûlèrent S. Thomas, et se hâtèrent de rejoindre leurs compagnons à la Trinité. Le gouverneur de S. Thomas et le fils de Raleigh avaient péri. La mutinerie se mit parmi les marins, et Walter fut obligé de retourner à Plymouth.

On lui avait assuré un asile en France, et une barque l'attendait pour l'y transporter. Il balança pendant quelque temps sur le parti qu'il devait prendre, et refusa enfin l'offre de ses amis du continent. Bientôt après, le 27 juillet 1618, il fut arrêté, transporté à Londres, et enfermé à la Tour, après avoir échoué dans une tentative de se sauver en France. L'ambassadeur d'Espagne demanda vengeance de la mort de son frère, et Jacques résolut de punir Raleigh, dont la conduite l'avait personnellement offensé; mais les juges déclarèrent que puisqu'une sentence de mort pesait sur sa tête, il était mort civilement, et ne pouvait être mis en jugement. Amené à la barre du banc du roi, Raleigh soutint que sa commission, en lui donnant puissance de vie et de mort sur d'autres, était équivalente d'un pardon; mais le président lui déclara qu'en cas de trahison, les lois n'admettaient pas un pardon accordé implicitement, et les juges

prononcèrent que la sentence devait être exécutée. Depuis ce moment, Raleigh qui auparavant avait commis quelques extravagances, jusqu'à simuler la folie, déploya une grandeur d'âme qui en fit l'objet de l'admiration générale. Il mourut avec beaucoup de courage, le 29 octobre 1618.

Il nous reste à parler de quelques négociations de Jacques Ier, antérieures à la guerre de trente ans, de la nouvelle législation que ce monarque introduisit en Irlande, et des colonies qui sous son règne furent établies en Amérique.

Traité du 6 juin 1616 avec les États-généraux.

Nous aurons une occasion plus convenable de faire connaître le rôle subordonné que l'Angleterre joua aux négociations qui amenèrent la trêve d'Anvers entre les Provinces unies des Pays-Bas et leur ancien souverain, le roi d'Espagne, et du rôle déplacé dont Jacques se chargea dans la querelle de l'arminianisme, où l'ambition et le républicanisme se combattaient sous le masque de la religion et du zèle pour la gloire de Dieu. Nous ne ferons mention ici que de la conclusion du traité du 6 juin 1616. Jacques était toujours en possession des villes de la Brille, de Flessingue et de Rammekens, que les insurgés avaient confiées, en 1584, à Élisabeth, comme sûreté des avances qu'elle ferait pour leur défense. Il devait les restituer aussitôt que les États-généraux lui auraient remboursé les frais qui, en 1609, avaient été liquidés à une somme de 818,408 livres sterlings. La détresse perpétuelle dans laquelle se trouvait Jacques Ier, faisait espérer aux négocians dont se composaient les États-généraux

qu'on pourrait marchander avec lui. Ils chargèrent de cette commission un de leurs concitoyens les plus distingués, Oldenbarneveld, avocat d'Hollande, qui, par une négociation très-adroite, parvint à faire consentir le roi à la remise de deux tiers de sa prétention. En vertu d'une convention conclue le 6 juin 1616, Jacques rendit son dépôt pour la somme de 2,728,000 florins d'Hollande ; il fut ainsi débarrassé de l'entretien des garnisons des trois places, lesquelles entrèrent au service de la république. L'argent qu'il reçut fut promptement dépensé ; la plus grande partie alla dans la poche du favori, et Jacques I[er] s'aperçut bientôt qu'on avait abusé de sa facilité. La nation fut indignée de ce trafic par lequel l'Angleterre perdit toute l'influence qu'elle avait eue jusqu'alors sur les affaires des Pays-Bas.

Nouvelle législation d'Irlande.

Aucun événement du règne de Jacques I[er] ne flatta mieux son amour-propre que la législation qu'il établit en Irlande. Hume reproche aux Anglais de n'avoir pas connu, comme les Romains, l'art de civiliser les nations barbares qui ont été soumises à leur domination ; leur égoïsme rétrécissant leurs vues, ne leur a jamais inspiré à l'égard de ces peuples que des demi-mesures, dont les faits ne s'étendaient pas au-delà des conjonctures du moment [1]. Jacques, observe cet his-

[1] Car, dit M. FR. WOLF, de Berlin, si en arithmétique la moitié ajoutée à la moitié produit un tout, il n'en est pas ainsi en politique ; une demi-mesure renforcée par une seconde demi-mesure, et peut-être par une troisième, ne devient jamais une chose positive ; au contraire, toutes ces demi-mesures engendreront plutôt une chose négative. (*Uber Machiavel*).

torien, a le premier conçu un plan digne des Romains et conforme à une noble politique, pour accoutumer les sauvages Irlandais à une vie réglée et sociale, et grâce à ce plan, aussi sagement conçu que bien exécuté, la civilisation a fait en neuf ans plus de progrès que pendant quatre siècles antérieurs à son règne. A l'occasion du jugement de Hume, un écrivain allemand [1] remarque que le philosophe du dix-huitième siècle n'a fait que s'approprier l'opinion énoncée par un auteur contemporain, témoin des effets qu'avaient produits les règlemens de Jacques Ier; ce fut sir John Davis, orateur de la chambre des communes, dans le parlement de 1613, la première assemblée où toute l'Irlande fut représentée. Si le désir qu'on peut supposer à Davis de faire un compliment au gouvernement avait quelque part à cet éloge, peut-être la prédilection de Hume pour ses Écossais l'a-t-elle engagé à adopter comme un fait ce qui était plutôt une phrase oratoire. Peut-être les mesures prises par la reine Élisabeth, pour civiliser l'Irlande, auraient-elles suffi, si cette princesse avait joui, comme son successeur, de la possession tranquille de l'île. Néanmoins, en écartant l'exagération de Hume, on ne peut contester à Jacques d'avoir donné à l'île une sage législation.

Une des principales causes de la confusion qui avait si long-temps régné en Irlande, fut le pouvoir arbitraire et absolu que les chieftains exerçaient sur leurs clans ou tribus. Ces hommes grossiers, accoutumés

[1] HEGEWISCH.

depuis leur jeunesse à s'abandonner à leurs passions, employaient leur pouvoir pour satisfaire leurs désirs immoraux et effrénés. L'autorité de chaque propriétaire de terre sur les habitans de ses possessions ne connaissait pas de bornes légales. A l'instar de ces chefs, les autres propriétaires étaient sans éducation et incapables de modérer leurs passions. Sous de tels maîtres la basse classe de la population dut nécessairement tomber dans tous les vices qui caractérisent l'esclavage: la paresse, l'envie, la malpropreté, et un esprit de vengeance que le sang seul pouvait satisfaire. Le statut de Poining[1] avait, à la vérité, déterminé les services que les vassaux devaient rendre à leurs seigneurs, mais il ne s'agissait dans ce règlement que du tiers de l'île qui, à cette époque, était soumise aux Anglais: l'institution des clans était restée intacte hors du Pale[2]. Tous les chefs, tous les propriétaires avaient trempé dans la dernière insurrection sous Élisabeth. Jacques leur accorda un pardon général, hormis ceux de la province d'Ulster, mais il y attacha des conditions. Il régla exactement les droits des propriétaires et les prestations de leurs paysans. Le pouvoir judiciaire que les chefs et les propriétaires avaient possédé jusqu'alors et exercé arbitrairement, leur fut enlevé et transféré à des tribunaux institués par le roi. Pour l'administration de la justice criminelle, Jacques introduisit les *circuits;* des juges nommés par le roi parcouraient, à des époques fixes, les provinces, pour punir les délits qui y avaient été commis.

[1] Voy. p. 120 de ce vol. [2] Voy. p. 117 de ce vol.

Le droit héréditaire particulier aux Irlandais, en vertu duquel la fortune d'un défunt passait, non à ses descendans, mais à tous ses parens sans distinction, même à des bâtards, de manière que le nouveau chef la partageait arbitrairement entre toute la famille, en s'appropriant à lui-même ce qui lui convenait; ce droit, qui étouffait toute industrie et empêchait les progrès de l'agriculture, fut supprimé et remplacé par un ordre de succession plus réglé.

Avec la suppression de la juridiction criminelle des chefs cessa aussi un usage des Irlandais qu'on trouve chez la plupart des peuples qui, de la condition de sauvages, ont passé dans l'état de barbarie, premier échelon de la civilisation, l'usage de racheter les plus grands crimes par une amende, qu'en Irlande on nommait *éric*.

Les rebelles de la province d'Ulster avaient été exclus du pardon, et toutes leurs terres avaient été confisquées, parce que leur attachement pour la religion catholique et leur haine pour les Anglais ne leur avaient pas permis de le solliciter; ils avaient préféré l'émigration. On estime que deux millions d'acres de terre étaient échus ainsi à la couronne. Jacques ordonna qu'on fit un second essai de colonisation sur un plan nouveau et perfectionné. Les terres à coloniser furent divisées en quatre parties; deux de ces parties furent subdivisées en lots de mille acres, une troisième en lots de quinze cents, et une quatrième en lots de deux mille. Les plus vastes lots furent réservés pour les aventuriers les plus connus d'Angleterre et

d'Écosse, et pour les officiers militaires et civils de la couronne. Les plus petits furent indistinctement distribués entre des Anglais ou des Écossais et des indigènes. On arrêta cependant que les derniers recevraient leurs lots dans les plaines et dans la contrée ouverte, et qu'ils ne paieraient à la couronne que la rétribution d'un marc pour chaque soixantaine d'acres, tandis que les autres seraient astreints au serment de suprématie, et ne pourraient recevoir aucun tenancier qui ne fût d'origine anglaise.

Pour l'entretien d'une armée destinée à la défense de l'Ulster, le roi créa un titre de noblesse intermédiaire entre ceux de barons et de chevaliers, savoir celui de baronet. Le nombre des baronets fut fixé à deux mille et chacun de ces titres vendu 1,095 liv. sterl. à des personnes possédant des terres d'un revenu annuel de 1,000 liv. st. au moins.

Les efforts de Jacques Ier pour faire cultiver l'Irlande furent couronnés de succès ; la province d'Ulster se couvrit de villages et de hameaux ; et la dixième année du règne de Jacques Ier, en 1613, on put tenir le premier véritable parlement général irlandais, composé de membres de toutes les parties de l'île, tandis que les anciennes assemblées ainsi nommées n'étaient composées que de représentans du Pale ou de la seule province qui reconnaissait la domination anglaise. Au parlement de 1560, il n'y avait dans la chambre des communes que les députés des dix comtés des quatre villes et d'une trentaine de bourgades; dans celui de 1613 parurent les représentans

de trente-trois comtés qui formaient dès-lors la division de l'île, et de quarante nouvelles villes; sur deux cent vingt-six députés élus il y avait cent vingt-cinq protestans, le reste était catholique. Dans la chambre haute siégeaient vingt-cinq lords laïcs et vingt-cinq évêques protestans. Parmi les lords catholiques se trouvaient les Gormonston, Fermoy, Stone, Kiteen, Trimblestone, Dunsang et Louth. Les évêques catholiques n'étaient pas admis parce que, d'après un statut de 1560, on ne reconnaissait que ceux que la couronne avait nommés. Les Catholiques laïcs refusant de prêter le serment de suprématie et nommés *Recusans*, n'étaient pas exclus pour cela. Jacques projetait de donner aux Irlandais catholiques les mêmes droits dont jouissaient leurs coreligionnaires en Angleterre, et il est probable qu'en suivant ce principe on serait parvenu à établir une parfaite harmonie entre les adhérens des deux religions, et à prévenir les événemens sanglans qui depuis deux siècles ont souillé le sol de l'Irlande; mais d'un côté, le fanatisme des colons presbytériens venus d'Écosse et surtout de leurs ministres, aux yeux desquels le culte catholique était une abomination et une idolâtrie que tout gouvernement devait extirper, de l'autre, les liaisons secrètes que les Catholiques d'Irlande ne cessaient d'entretenir avec l'Espagne, où un grand nombre de leurs compatriotes s'était fixé, et avec la cour de Rome, furent autant de causes qui s'opposèrent aux intentions charitables de Jacques Ier.

Etablissement

Ce monarque aimait par principe les colonisations.

Les tentatives faites sous la reine Élisabeth pour former des établissemens dans l'Amérique septentrionale avaient complètement échoué et la navigation pour la Virginie avait cessé. Jacques qui désirait la faire revivre, accorda, en 1606, aux chevaliers Thomas Gates et George Sommers, au capitaine Barthélemy Gothnold et à quelques autres individus le privilège de cultiver la Virginie; ce nom était alors donné à toute la côte d'Amérique qui s'étend entre le 34 et le 48e degré. Les intéressés se partagèrent en deux sociétés dites de Londres et de Plymouth; à la première furent attribuées les provinces qu'on nomma par la suite les Carolines, la Virginie et la Pensylvanie; à l'autre les contrées plus septentrionales ou la Nouvelle-Angleterre. Le roi permit aux deux compagnies d'envoyer des sujets anglais dans ce pays et d'y transporter pendant sept ans, sans payer aucun droit de sortie, des vivres, des armes et d'autres objets de première nécessité; se réservant la nomination de toutes les autorités dans chaque colonie, et statuant qu'elles seraient entièrement soumises à l'autorité royale.

des colonies de Virginie et de la Nouvelle-Angleterre.

La première colonie, forte de cent personnes sous la conduite des capitaines Smith et Newport, aborda, au mois d'avril 1607, au cap Henri, et, après quelques démêlés avec les sauvages, fonda Jamestown. Cet établissement eut long-temps à lutter contre le climat, la mauvaise nourriture et les maladies qui en furent les conséquences, et les entrepreneurs ne trouvèrent pas dans le bénéfice que produisit le commerce d'é-

change avec les sauvages, de quoi couvrir les frais de l'entreprise. De cinq cents personnes qui furent successivement transportées à Jamestown, il n'en vivait plus que soixante en 1612. Ce qui empêcha cette colonie de prospérer, c'était le vice de son organisation. Les colons de Virginie étaient traités en esclaves ; ils défrichaient les déserts et labouraient les champs pour la société, sans avoir de propriété. Cet état de choses cessa en 1615; chaque colon reçut cinquante acres à titre d'emphytéose. En 1618, Jacques Ier lui-même pourvut à un autre besoin de la colonie. Il ne s'y trouvait que deux femmes ; Jacques y fit transporter quatre-vingt-dix jeunes filles d'une réputation sans tache, et en 1619 encore soixante. La société de Londres, probablement pour se rembourser des frais de transport, vendit les futures épouses à l'enchère ; le prix moyen d'une femme était de 100 livres de tabac à 15 liv. st., mais il haussa bientôt de 50 pour cent. Les colons ne s'occupèrent que depuis 1616 de la culture du tabac qui devint ensuite la principale source de la richesse de la Virginie. Cette culture trouva de grands obstacles dans les idées nationales et nommément dans la haine que Jacques avait pour l'usage du tabac. Il avait défendu de souiller le sol fertile de l'Angleterre par la culture d'une mauvaise herbe ; il daigna écrire un ouvrage intitulé *Misocapnus* ou la Haine de la fumée, pour prouver tous les inconvéniens de la fumée du tabac, « cette herbe pestilentielle pour la propreté et la santé. » Il s'éleva au parlement de vifs débats sur l'introduction du tabac, et le gou-

vernement de Virginie décida que dorénavant on ne ferait plus de concession de terres, sinon en interdisant aux concessionnaires la plantation du tabac. Mais que peuvent les ordonnances contre la mode ? Dès l'année 1619 les colons de la Virginie envoyèrent 20,000 livres de tabac en Angleterre, et lorsqu'en 1621 le parlement voulut interdire l'introduction de cette plante, on lui prouva que le nombre des Anglais établis en Virginie qui vivaient de cette branche d'industrie, se montait à quatre mille. On défendit alors l'introduction du tabac d'Espagne et on permit celle du tabac de Virginie contre un droit de 6 pences par livre, qui fut porté à 9 dans les années suivantes. En 1624, la société de Londres fut supprimée, et de cette mesure date la prospérité de la Virginie.

La colonie de la Nouvelle-Angleterre n'eut pas moins de difficultés à vaincre. Le premier vaisseau que la compagnie de Plymouth expédia, en 1606, tomba entre les mains des Espagnols. L'année suivante, deux vaisseaux sous la conduite de Gilbert, entrèrent dans la bouche du Sagadahoc dans la province de Maine ; le capitaine y établit une colonie et bâtit le fort de S. George ; mais les Anglais ne purent soutenir le froid rigoureux de ce climat, la plupart périrent, et le reste s'en retourna en Europe. Malgré cela l'avantage que présentait la pêche de la baleine sur les bancs de Terre-Neuve engagea la société de Plymouth à envoyer, en 1614, le capitaine Smith à la baie de Sagadahoc, pour examiner les côtes de cette partie de l'A-

mérique. Smith fit une carte très-exacte du pays qu'il nomma Nouvelle-Angleterre. Néanmoins il se passa encore quelques années avant qu'on y formât des établissemens. Enfin la secte des Indépendans, qui sous le règne de Jacques I[er] naquit en Angleterre, résolut de chercher dans les déserts de l'Amérique septentrionale la liberté religieuse qu'on lui avait refusée en Europe. En novembre 1620, une centaine de ces fanatiques, y compris les femmes et les enfans, arriva au cap Codd en Messachusets ; l'année suivante il en arriva cinquante-neuf autres, et successivement plusieurs sectaires qu'on ne voulait pas tolérer en Angleterre prirent le même parti. Chaque société forma une communauté religieuse et une république démocratique indépendante. Bientôt tout le pays situé entre le cap Codd et le Connecticut se couvrit de petits états. En 1620, la ville de Boston fut bâtie ; mais son accroissement fut si lent qu'en 1638 elle ne contenait pas au-delà de 30 maisons. Toutes ces colonies souffraient fréquemment de la faim, et il fallait qu'on leur amenât d'Europe ou de Virginie du blé et du maïs. Les premières plantes céréales européennes y furent semées en 1633.

Lorsqu'en 1609 la compagnie de Londres envoya sir Thomas Gates, sir George Sommers et le capitaine Newport avec une flottille en Virginie, deux de ces vaisseaux chavirèrent près des îles de Bermudes qu'on ne connaissait pas encore. Sommers conçut le projet d'y faire des établissemens ; il l'exécuta à l'aide d'une société qu'il fonda en 1612. La baie de Hudson que

Henri Hudson découvrit en 1610 ne fut utilisée que depuis 1669.

Le reste du règne de Jacques Ier appartient à notre septième période.

SECTION IX.

Littérature anglaise et écossaise dans le quinzième et le seizième siècle.

Influence de la régénération de la littérature classique sur celle des Anglais.

Si l'étude de la littérature classique de l'antiquité, éveillée par les Grecs qui s'étaient fixés en Italie, pénétra plus tard en Angleterre qu'en France et en Allemagne, elle y trouva un accueil d'autant plus favorable, et eut un succès d'autant plus universel. Elle devint l'occupation favorite de toutes les classes de la société, des princes et des grands, aussi bien que des savans. On fit une foule de versions des poètes latins, on traduisit aussi l'Iliade; mais on n'osa pas encore lutter contre les difficultés qu'offrait l'entreprise de reproduire dans la langue du pays les chefs-d'œuvre du théâtre grec. Il fut encore plus difficile, ou plutôt il fut impossible d'imiter dans l'idiome vulgaire les mètres antiques, parce qu'aucune langue n'a un si grand nombre de mots monosyllabes sans quantité déterminée, que la langue anglaise. Comme cependant le mètre des chansons et des ballades nationales ne pouvait convenir à l'Énéide ou aux Géorgiques, les traducteurs choisirent les vers à cinq ïambes et la strophe de sept vers rimés, ou bien le long vers qui devait remplacer l'hexamètre, et qui n'était qu'un composé de deux vers des ballades.

Rien dans la littérature classique ne s'appropria mieux à la tournure qu'avait prise l'imagination an-

glaise que la mythologie grecque. Elle devint tellement à la mode sous le règne d'Élisabeth, qu'il n'y eut plus de banquet, de fête, de partie de chasse ou de solennité publique, sans l'intervention des dieux de l'Olympe. Cette habitude de s'occuper des divinités de la fable, donna une nouvelle consistance à l'empire des Fées et des Elfes, que l'imagination des poètes antérieurs au seizième siècle avait créés.

Nouvelle poésie romantique.

La renaissance des lettres anciennes se fit sentir par le changement qu'elle opéra dans l'esprit et les formes de la poésie romantique des Anglais ; mais elle ne produisit pas, comme en France, une révolution complète : les poètes anglais ne furent pas frappés de la régularité et de la pureté antiques. Pendant qu'en France, l'imagination se soumit à la direction de la raison supérieure, en Angleterre, elle s'ouvrit de nouvelles routes, au risque de dépasser les règles du bon goût ; et si la sévère critique ne veut pas reconnaître que le règne d'Élisabeth fut l'âge d'or de la poésie anglaise, parce qu'elle manquait de pureté, les romantiques se contentent de soutenir que cette époque fut celle du génie.

Le comte de Surrey.

Le passage de l'ancienne poésie romantique des Anglais à la nouvelle, également romantique, se fit sans secousse et lentement, plutôt par l'influence de la poésie italienne que par celle de la littérature ancienne. L'Angleterre eut des imitateurs de Pétrarque, et la poésie anglaise sa Laure. *Henri Howard, comte de Surrey*, l'ami et le compagnon d'études du comte de Richmond, fils naturel de Henri VIII, s'enflamma

pendant ses voyages en France et en Italie, pour la fille d'un comte de Fitzgerald; il la célébra dans des sonnets imités d'après ceux de Pétrarque; pour elle, il rompit plus d'une lance dans un tournoi qu'il institua à Florence, pour faire avouer à tous les amoureux de la terre que Géraldine était le parangon de la beauté. Accusé de conspiration, il fut décapité, le 19 janvier 1547, neuf jours avant la mort du bizarre Henri VIII; il ne peut pas avoir eu quarante ans. Ses sonnets, premier essai dans ce genre, se distinguent de toutes les poésies antérieures des Anglais, par l'élégance et le goût; mais ils n'égalent pas la délicatesse et la grâce, les pensées fines et la vérité des images de son modèle. On associe communément à Surrey son ami, sir *Thomas Wyat l'aîné*, mort en 1551, âgé de trente-huit ans, qui lui est bien inférieur.

Thomas Wyat.

Thomas Sackville.

Un homme d'un vaste génie, *Thomas Sackville,* né en 1530 d'une famille originaire de la Normandie, prépara pour ainsi dire l'époque de Shakespear. Créé d'abord lord Buckhurst, et ensuite comte de Dorset, il fut employé par la reine Élisabeth aux plus importantes fonctions. Ce fut lui qui fut chargé de la triste commission d'annoncer à Marie Stuart sa sentence de mort. En 1598, il remplaça lord Burleigh (Guillaume Cecil), dans la charge de grand-trésorier. Il mourut en 1608. Sackville conçut le plan d'un grand ouvrage dont il n'acheva qu'une faible partie; mais ce plan seul et l'introduction, qui sont de la plume de ce poète, ont suffi pour l'immortaliser. Réfléchissant à la foule d'événemens tragiques que présente l'histoire de son

pays, il conçut l'idée de former une galerie de tableaux tragiques, réunis en un ensemble. Il choisit pour cela la forme d'une vision et celle de l'allégorie, moyennant lesquelles chaque acteur raconte lui-même l'histoire dont il est le héros et la victime. Outre l'introduction, Sackville n'a rempli que le premier cadre par la Vie de Henri de Buckingham, instrument de l'usurpation de Richard III : ce morceau est l'œuvre d'un enthousiasme vraiment poétique, et supérieur à tout ce que la littérature anglaise avait produit jusqu'alors. Sackville abandonna à d'autres, nommément à ses amis, *Richard Baldwin*, ecclésiastique, et *George Shirley Ferrers*, homme de cour d'une grande famille, le soin d'achever son croquis, auquel il avait donné le titre de Miroir des hommes d'état (Mirrour for Magistrates). Ce que ses deux amis ont ajouté a peu de mérite poétique. Le Miroir des hommes d'état devint le manuel des poètes tragiques qui y trouvèrent des fables, des situations, des caractères et un modèle de diction à imiter.

Un autre précurseur de l'âge d'or de la nouvelle poésie romantique des Anglais fut *Philippe Sidney*, né en 1554, un des hommes les plus accomplis et un des ornemens de la cour de la reine Élisabeth, qui l'employa, dès l'âge de vingt et un ans, aux missions les plus importantes. Il fit le tour de l'Europe, et étudia toutes les langues qui avaient une littérature. Brave militaire, il mourut, en 1586, d'une blessure qu'il avait reçue à la bataille de Zutphen. Comme poète il voulait imiter l'antiquité classique; mais son penchant Philippe Sidney.

pour le romantique l'empêcha de réussir; il se trouve ainsi dans ses ouvrages un mélange de deux goûts qui sont en opposition; il est cause que ses poésies ne jouissent, de la part d'aucun parti, de l'estime qu'elles auraient méritée sous quelques rapports. Son Arcadie, roman pastoral, dédié à la comtesse de Pembroke [1], sœur de l'auteur, est une imitation de la Diane de Montemayor [2]; elle est écrite en prose poétique mêlée d'églogues et de poésies lyriques. L'histoire poétique de l'ancienne Arcadie y est combinée avec celle d'aventures dans le goût chevaleresque, et d'événemens réels enveloppés de fictions. Des réflexions morales qui y sont entremêlées font tort à l'intérêt poétique. Dans quelques-uns des morceaux versifiés insérés dans sa prose, Sidney a fait une tentative malheureuse de faire des hexamètres anglais. Parmi les petites poésies de Sidney, on distingue cent huit sonnets réunis sous le titre d'Astrophel et Stella, et composés en l'honneur de la maîtresse de l'auteur : dans ce genre il est non-seulement au-dessus de Surrey et Wyat, mais il n'a été surpassé par aucun des poètes suivans de sa nation. Nous reviendrons encore une fois sur cet écrivain.

Edmond Spenser

Nous sommes arrivés à l'époque des grands poètes anglais, dont le premier est *Edmond Spenser*, né probablement en 1550 [3] à Londres. Après avoir fini

[1] Marie Sidney avait épousé Henri Herbert, comte de Pembroke, mort en 1601, fils de Guillaume, dont il a été question p. 206 de ce vol.

[2] Voy. p. 60 de ce vol.

[3] Il est singulier que la pierre sépulcrale de Spenser, à l'abbaye

ses études, il vécut pendant quelque temps dans le nord de l'Angleterre, apparemment dans un état d'indigence. Dans cette retraite, il composa son Calendrier des bergers, et pour se donner un protecteur, il le dédia à Philippe Sidney, le favori de la cour et de la nation. Ce Mécène se chargea de sa fortune, et l'encouragea à travailler au grand poëme qui l'a rendu immortel, et dont il avait déjà tracé le plan. A la recommandation du comte de Leicester, oncle de Sidney, lord Grey de Wilton se rendant comme lord député en Irlande, prit Spenser pour son secrétaire. Deux ans après, en 1586, il fut récompensé de ses services par une concession de terres prises sur les propriétés confisquées du comte de Desmond. Il fixa alors sa demeure au château de Kilcolman dans une contrée romanesque où se trouvent la montagne de Mole et les rivières de Mulla qu'il a rendues classiques pour les Anglais. Ce fut là qu'il connut Walter Raleigh qui devint son protecteur après la mort de Sidney. Chassé de sa demeure paisible qui fut dévastée dans une insurrection, il se sauva à Londres où il vécut probablement de la pension de 50 liv. st. que la reine Élisabeth lui avait accordée; il mourut en 1596.

Le beau génie de Spenser, nourri par la lecture des anciens et des poëtes italiens, ne put pas s'élever au-dessus du goût prédominant de son siècle pour l'allégorie et le merveilleux : fidèle à la poétique de ces temps, il crut que l'essence de la poésie consistait dans

de Westminster renferme une erreur chronologique : elle fixe la naissance de Spenser à 1510.

l'art de revêtir la morale de formes historiques. Il conçut le plan du poème le plus étendu qui ait peut-être jamais été entrepris. Gloriane, reine des Fées, célèbre dans son pays enchanté la fête de douze jours qu'elle donne annuellement à ses chevaliers et féaux. Elle charge douze chevaliers dont les noms sont tirés au sort, d'aller remédier aux plaintes de ses sujets. Chacun de ces chevaliers est le représentant d'une vertu ou qualité déterminée. La reine des Fées qui réunit en elle toutes les vertus n'est autre que la reine Élisabeth, et le roi Arthur, le plus accompli des chevaliers dans lequel quelques critiques veulent voir Philippe Sidney, recherche la main de la reine, c'est-à-dire il cherche d'atteindre au dernier but de la Gloire. Le poème intitulé the Fairy Queen, la reine des Fées, est divisé en douze légendes. Chaque légende composée de douze chants dont chacun renferme quarante à soixante stances de huit vers, est destinée au récit des exploits d'un des douze chevaliers, mais les faits et gestes de ces chevaliers, quelque grands qu'ils soient, sont éclipsés par ceux du roi Arthur qui paraît de temps en temps pour prouver sa supériorité.

Il n'existe qu'à peu près la moitié de ce grand poème, la dernière partie s'étant perdue avant l'impression, soit par l'infidélité d'un domestique, soit par le pillage du château de Kilcolman. Il en est arrivé qu'il serait impossible de se faire une idée claire du plan de l'auteur, et on ne saurait pas même pourquoi il a donné au poème le nom qu'il porte (car la reine des Fées ne paraissait que dans le dernier livre)

si Spenser n'avait eu soin d'exposer son dessein dans une épitre adressée à sir Walter Raleigh.

Spenser paraît avoir eu une haute opinion du plan sur lequel il a travaillé. La postérité n'a pas confirmé ce jugement ; mais dans les inventions, dans l'ensemble que forme chaque légende, dans la variété des situations, dans les descriptions magnifiques, dans la facilité et la grâce de la diction, elle a reconnu un génie poétique du premier ordre. Il est inférieur à Chaucer dans l'art de tracer les caractères. A la place des stances en sept vers usitées en Angleterre, Spenser a écrit la Reine des Fées en stances de huit vers suivis d'un neuvième qui est quelquefois ïambique à six pieds, quelquefois alexandrin. Ce genre de versification ne convient pas à la langue anglaise pauvre en rimes ; aussi Spenser s'est-il vu dans la nécessité d'emprunter à Chaucer des mots qui étaient surannés, même de son temps ; ce langage étrange doit avoir rendu la lecture de ce poème un peu fatigant pour ses contemporains ; elle l'est infiniment plus aujourd'hui, tant à cause de la bigarure du style que parce que le goût moderne ne supporte pas les longues allégories.

Le Calendrier du berger (the Shepherd's calendar), ouvrage de la jeunesse de Spenser, est un recueil de onze églogues ou poésies bucoliques, entre lesquelles il n'y a aucune liaison. Chacune porte le nom d'un mois, et le sujet de l'églogue se rapporte à la saison à laquelle le mois appartient. Elles sont imitées des idylles de Théocrite, et renferment de grandes beau-

tés; quelquefois le ton naturel qui y règne devient presque trivial.

Il existe d'autres ouvrages de Spenser, une églogue intitulée le Retour de Colin Clout (Colin Clout's Come home again), c'est-à-dire du poète, car c'est sous ce nom qu'il paraît dans ses églogues antérieures; des poésies lyriques, des hymnes, les plus anciens de la littérature anglaise, des élégies, des sonnets, etc.

Poésie écossaise.

A côté de la poésie anglaise, celle des Écossais se maintint dans son ancienne forme romantique; mais comme les Écossais négligèrent l'étude des langues de l'antiquité, ou au moins n'en tirèrent qu'un faible parti, leur littérature ne suivit pas les progrès que fit celle des Anglais; elle commença à tomber en décadence vers la fin du seizième siècle. La réunion du royaume avec l'Angleterre lui porta un coup mortel, et la langue des anciennes ballades descendit au rang d'un dialecte qui ne se conserva que dans la bouche du peuple.

David Lindsey.

Le successeur et en partie le contemporain de Guillaume Dunbar et de Gawin Douglas [1], sir *David Lindsey*, né en 1490, fut page d'honneur de Jacques V, alors enfant. Depuis 1530 il fut employé soit comme héraut d'armes, soit comme négociateur auprès de l'empereur, en France et en Danemark, et parut à toutes ces cours avec beaucoup d'éclat. Il fut un des plus zélés partisans de la réforme religieuse dans sa patrie, et contribua puissamment par ses satires à rendre le clergé odieux au peuple. Il jouit d'une

[1] Voy. vol. IX, p. 190.

grande faveur à la cour, dont il fut une espèce de maître des plaisirs; mais différent en cela des courtisans qui ordinairement sont chargés d'amuser les princes, il employa la faveur dont il jouissait pour faire parvenir la vérité aux oreilles du roi. On fixe sa mort à l'année 1557 ou à 1567. Ce qui distingue ses poésies, c'est le caractère d'innocence, de candeur et de bonhomie qui y règne : quant à l'amour de l'allégorie, c'est un défaut que Lindsey partage avec tous les écrivains de son temps. « Son savoir varié, dit un auteur anglais [1], sa parfaite connaissance des cœurs et du monde, la facilité de sa versification, son talent pour adapter ce qu'il écrivait, au caractère de ses divers lecteurs, contribuèrent beaucoup à sa popularité qu'il dut au reste à ses opinions plus qu'à son mérite poétique. » Il a laissé deux grands poèmes, le Rêve (Dream) et les Monarchies. Le Rêve est une vision poétique dans le genre de la Divine Comédie, mais ne peut pas être mis à côté de cet immortel ouvrage : les crimes de quelques papes et les vices qui dominaient en Écosse, y sont peints avec énergie. Le poème des Monarchies est une esquisse poétique et morale de l'histoire universelle, ouvrage agréable et populaire : l'introduction, dialogue entre l'empereur et un courtisan, a une forme peu poétique. Parmi les petits poèmes de Lindsey, l'Histoire et le testament du squire Meldrum est le plus agréable.

L'Écosse produisit d'autres poètes à cette époque, et un peu plus tard, tels que : *Jacques Inglis*, abbé

[1] ELLIS.

de Calrose, auteur d'une complainte de l'Écosse; *Alexandre Scot*, surnommé, on ne sait pas trop pourquoi, l'Anacréon de l'Écosse; *Richard Maitland; Alexandre Arbuthnot*, célèbre théologien, qui a écrit un poëme du Mérite des femmes (the Praises of women) et les Misères d'un pauvre homme de lettres (Miseries of a poor scholar); un fidèle imitateur du sonnet italien, *Alexandre Montgomery*, et le roi *Jacques VI* lui-même, auteur du Phénix, ou, comme il a lui-même intitulé ce poëme, d'une Invention métaphorique d'une tragédie, titre obscur d'une allégorie plus obscure encore. Avec lui la poésie écossaise finit, et le dialecte écossais fut remplacé par la langue anglaise.

Poésie dramatique.

Le théâtre anglais dans sa forme primitive n'était qu'une imitation des mystères, des moralités et des farces qui avaient de la vogue en France. On nommait les premiers *Miracles*, les autres *Interludes*. Il existe, du milieu du seizième siècle une moralité intitulée: le gai Juventus (the lusty Juventus), qui forme le passage des pièces informes du quinzième et du seizième siècle, aux pièces régulières des temps suivans. Elle est d'un certain *Richard* ou *Robert Wever*. Ce fut pendant le règne de la reine Marie que les Anglais firent connaissance avec le théâtre ancien, et à peine Élisabeth fut-elle montée sur le trône que les mystères disparurent de la scène pour faire place à des pièces dans le nouveau goût, mélange bizarre de poésie antique et romantique, que cette reine aimait beaucoup. Les universités s'empressèrent de représenter

des drames de ce genre; et les hommes du monde les imitèrent. Il s'éleva une foule de théâtres particuliers, et vers la fin du règne d'Élisabeth l'art dramatique florissait plus en Angleterre qu'à la même époque en Espagne et en France.

Le théâtre anglais se forma d'une manière indépendante de celui des Espagnols; mais comme celui-ci, il conserva le caractère romantique, préférant la hardiesse, et ce qu'on prenait pour la vérité, à la régularité antique, et ne permettant pas qu'une cour polie donnât le ton à la poésie nationale et épurât le goût du peuple. Ce théâtre prenait ses fables dans des traditions vulgaires, dans les chroniques du pays et surtout dans des nouvelles italiennes. La dernière circonstance explique le grand nombre de noms italiens qui se sont conservés dans les drames anglais.

La première comédie vraiment nationale est la farce intitulée: l'Aiguille de mère Gurton (Gommer Gurton's needle), imprimée en 1551 et jouée bientôt après par les étudians de Cambridge. Elle est d'un auteur inconnu, grossière, souvent obscène, mais pleine d'un vrai comique. Le prétendu vol d'une aiguille est le sujet de la pièce; après avoir mis en désordre un ménage entier, l'objet volé se retrouve subitement lorsque l'auteur de tout cet imbroglio donne au valet de la maison un coup si fort que l'aiguille qui, après avoir servi à racommoder sa culotte, y avait été oubliée, annonce sa présence en pénétrant bien avant dans la chair du patient.

Dix ans après cette comédie, *Thomas Sackville* Thomas Sackville.

dont il a été question plus haut, fit paraître la première tragédie anglaise sous le titre de Gordobuc ou Ferrex et Porrex, sujet emprunté de l'histoire fabuleuse d'Angleterre. Quoique l'auteur se fût écarté en plus d'un point des règles sévères du drame antique, cependant le manque d'action et la régularité de la marche ne plurent pas à la cour d'Élisabeth, devant laquelle la pièce fut représentée en 1561. Sackville ne trouva pas d'imitateurs.

Shakespear. Nous pouvons passer sous silence dans cet aperçu les autres poètes dramatiques antérieurs à *Guillaume Shakespear*. Ce fut cet homme d'un génie extraordinaire, né en 1564, mort en 1616, qui donna au théâtre anglais la forme qu'il devait prendre pour plaire à cette nation. Shakespear est regardé par les habitans de la Grande-Bretagne comme le premier génie poétique que cette île ait produit. Avec lui commence ce qui, d'après leur manière de sentir, est la perfection du goût. Arrivé ainsi à l'origine de la véritable littérature anglaise, nous avons rempli la tâche que nous nous étions imposée et nous terminons ici ce que nous avions à dire sur l'origine de la poésie anglaise. Pour apprendre à apprécier Shakespear nous ne renverrons nos lecteurs ni à l'enthousiasme national des Anglais, ni aux jugemens guindés de quelques critiques allemands, ni à la mauvaise humeur de Voltaire, choqué des exagérations de Letourneur[1]. Nous les renvoyons à un ar-

[1] Ce traducteur de Shakespear ayant dit dans son prospectus que Shakespear avait été le dieu créateur de l'art sublime du théâtre, qui reçut de ses mains l'existence et la perfection, Voltaire, indigné

ticle plein de raison, de justice et de bon goût qu'un des écrivains français les plus judicieux et les plus savans de nos jours, M. Villemain, a inséré dans la Biographie universelle.

Les admirateurs aveugles de Shakespear rejettent-ils le jugement d'un homme sensé qui, en sa qualité de Français, ne peut rien voir de supérieur à Racine parce qu'il ne conçoit pas qu'au-delà de la perfection il y ait quelque chose de plus sublime encore, l'enthousiasme de ces fanatiques pourra se calmer en lisant ce que le commentateur le plus généralement approuvé de Shakespear, l'Anglais Samuel Johnson, dit du fondateur du théâtre de sa nation [1].

« Le premier défaut de Shakespear, dit S. Johnson,

d'une pareille absurdité, écrivit, en 1775, sa Lettre à l'académie, dans laquelle se trouvent entre autres les expressions suivantes: « Oui, ce Shakespear si sauvage, si effréné, si absurde, avait des étincelles de génie. Oui, dans ce chaos obscur composé de monstres et de bouffonneries, d'héroïsme et de turpitude, de discours de halles et de grands intérêts, il y a des traits naturels et frappans. Shakespear fut un composé de grandeur et d'extravagance. Quelquefois digne modèle de Corneille, quelquefois travaillant pour les Petites-Maisons, s'abandonnant à la folie la plus brutale, le sachant très-bien et l'avouant publiquement dans des vers qu'il nous a laissés. Tel fut le génie de Shakespear que ce Thespis fut Sophocle quelquefois. On entrevit sur sa charrette, parmi la canaille de ses ivrogues barbouillés de lie, des héros dont le front avait des traits de majesté. Parmi ces bizarres pièces, il en est plusieurs où l'on trouve de beaux traits pris dans la nature, et qui tiennent au sublime de l'art, quoiqu'il n'y ait aucun art chez lui. »

[1] L'auteur doit dire qu'il n'a pas extrait lui-même les observations suivantes du commentaire de Johnson; il les emprunte à un

c'est qu'il cherche plus à plaire qu'à instruire, et qu'il semble avoir écrit sans aucun but moral.

« L'intrigue de ses pièces est, en général, tissue lâchement et conduite sans art. Il n'a eu aucun égard aux différences de temps ou de lieu, et il donne, sans scrupule, à un siècle ou à une nation, les mœurs, les coutumes et les opinions d'un autre temps ou d'un autre peuple. »

« Lorsqu'il veut être comique, sa plaisanterie est communément grossière, et sa gaîté licencieuse. Les hommes et les femmes qu'il met sur la scène, ne sont presque pas distingués des paysans, et par leurs langages et par leurs manières. »

« Dans la tragédie, quand il est obligé de solliciter son imagination à produire, il n'en sort que bassesse, enflure, platitude et obscurité. »

« Il affecte dans les narrations des circonlocutions fatigantes, et une pompe de langage qui n'a nulle proportion avec les choses qu'il raconte. »

« Lorsqu'il veut être orateur, il devient froid et énervé; car il n'est grand qu'autant qu'il ne sort pas de la nature. Il s'embarrasse souvent dans des idées qu'il ne peut pas rendre et qu'il ne veut pas rejeter. Pour se tirer d'affaire, il s'énonce alors d'une manière vague et confuse, qu'il laisse le soin de débrouiller à ceux qui en auront le courage. »

« Shakespear exprime souvent d'une manière embarrassée une pensée commune, et cache une petite

journal très-estimable dont le rédacteur affirme les avoir prises dans l'original.

image sous un vers pompeux. Il connaît peu cette proportion des mots avec les choses qui constitue la vérité du style. »

« Lorsque Shakespear veut attendrir et toucher par la peinture de la chute de la grandeur, des dangers de l'innocence, des traverses de l'amour, c'est alors que l'inégalité de son génie se montre plus sensiblement. Il ne peut pas être long-temps tendre et pathétique. A peine a-t-il commencé à vous émouvoir que cette première impression est effacée par une impression contraire; une froide plaisanterie, une misérable équivoque vient dans les momens les plus intéressans glacer au fond du cœur la terreur et la pitié au moment même qu'il avait su les faire naître par un trait touchant et sublime. »

« Le défaut le plus remarquable de notre poète est son goût pour les jeux de mots; il n'y a rien qu'il ne sacrifie au plaisir de faire une mauvaise pointe. C'est pour lui la pomme d'or qui le détourne sans cesse de sa route et lui fait manquer son but. »

« Dans cette longue énumération des vices dont sont infectés les meilleurs ouvrages de Shakespear, dit l'écrivain français auquel nous avons emprunté ces passages, le critique, tout sévère qu'il se montre, ne comprend pas la violation des règles, les transpositions de lieux, la prolongation des actions de ses héros pendant plusieurs années. Ce sont là des peccadilles pour lesquelles il n'a que des indulgences. Après avoir frappé aussi fort que juste sur les gros péchés, il avait le droit d'être généreux. »

« Récapitulons les reproches adressés par S. Johnson à son poète favori : point de but moral dans les ouvrages dramatiques de Shakespear, point de consistance dans le tissu, point d'adresse dans la conduite de l'action ; confusion dans les mœurs et dans le langage des différentes époques et des différentes nations ; grossièreté et licence dans les plaisanteries, bassesse, enflure, platitude, obscurité, toutes les fois que, sortant de la situation naturelle et du caractère historique de ses personnages, il s'abandonne à son imagination ; longueur et fatigue dans ses narrations, froideur et mollesse dans les mouvemens d'éloquence ; disproportion entre les mots et les choses, entre les images et les couleurs dont le poète essaie de les revêtir ; inégalité dans l'expression des sentimens passionnés ; emploi de jeux de mots, équivoques, des calembourgs, au plus fort de la terreur et de la pitié : tel est l'homme rare, l'homme incomparable, l'être surnaturel et divin, devant lequel tous les genoux doivent fléchir, toutes les réputations doivent s'abaisser, et qui comme Homère, n'ayant point eu de modèle, est élevé comme lui au-dessus de la crainte de rencontrer jamais des rivaux. »

Prose anglaise.

Il nous reste à dire quelques mots de la prose anglaise. Avant Élisabeth aucun Anglais formé dans l'école de la littérature antique n'osa se servir de sa langue maternelle rude et grossière, pour écrire en prose. *Samuel Daniel*, contemporain de cette souveraine, écrivit dans un style simple et clair un précis de l'histoire d'Angleterre jusqu'à Édouard III,

ouvrage remarquable pour l'époque où il parut.

Sir *Walter Raleigh*, un des créateurs de la marine anglaise et la terreur des Espagnols, s'est occupé pendant sa prison d'un ouvrage étonnant pour son temps, mais dont le langage est suranné; c'est une Histoire du monde pragmatique, et destinée à l'instruction des hommes d'état. Il ne l'a poussée que jusqu'à environ 150 ans avant J. C. Le plan, les pensées et le style de cette composition célèbre sont de Raleigh; la plus grande partie des matériaux lui a été fournie par ses amis, principalement par Ben Johnson, Harriot et le docteur Burrel.

Il existe du célèbre philosophe *François Bacon lord Verulam*, né en 1561, mort en 1622, une histoire du règne de Henri VII, inférieure à sa réputation sous le rapport de la composition et du style.

Le poète *Philippe Sidney* appartient aux prosateurs les plus éminens d'Angleterre par ses Traités (Treatises) et une Défense de la poésie qui renferme des morceaux de la plus grande beauté.

CHAPITRE X.

Histoire d'Écosse, depuis 1452 *jusqu'en* 1603.

SECTION I.

Depuis 1452 *jusqu'en* 1542, *époque de l'avénement de Marie Stuart au trône.*

Jacques II, 1437–1460.

Nous avons vu, dans le cinquième livre, la minorité turbulente du quatrième Stuart, de *Jacques II*, se terminer par un coup violent, par le meurtre du plus puissant seigneur d'Écosse, du comte de Douglas, que le roi lui-même poignarda pour punir son insolence.

Jacques II, poursuivant le plan de son père qui tendait à humilier la noblesse et à diminuer la prépondérance qu'elle avait acquise dans le gouvernement, profita de la terreur que son action irrégulière, pour ne rien dire de plus, avait causée, pour faire adopter, en 1455, par son parlement, une série de lois très-avantageuses à la prérogative royale. Elles sont au nombre de quatre.

1°. Non-seulement les vastes possessions de la maison de Douglas furent réunies à la couronne, mais toutes les aliénations antérieures et futures de domaines de la couronne furent annulées, et le roi fut autorisé à se mettre en possession, sans aucune forme de procès, des domaines qui avaient été concédés par ses

prédécesseurs, en exigeant même des possesseurs la restitution des fruits perçus.

2°. Il fut défendu de conférer la garde (*warden-ship*) des Marches à titre héréditaire ; la juridiction des gardiens fut restreinte en faveur de l'autorité de la cour royale des lords de la session.

3°. Il fut défendu de conférer à l'avenir, sans le consentement du parlement, des *régalités*, c'est-à-dire le droit régalien de la juridiction.

4°. Toute création d'offices héréditaires fut interdite, et ceux qui avaient été obtenus sous la minorité du roi, furent révoqués.

Tout le reste du règne de Jacques II fut une suite d'efforts pour abaisser la noblesse, et comme ce prince ne manquait ni de génie ni de courage, peut-être aurait-il réussi avant tous les princes européens à bouleverser le système féodal, si un accident n'avait mis fin à sa vie avant qu'il eût atteint sa trentième année. Après la malheureuse bataille de Northampton, le 19 juillet 1460, Marguerite d'Anjou, épouse de Henri VI, roi d'Angleterre, chercha un asile en Écosse, et par la cession de Berwick engagea le jeune roi à entrer à la tête de son armée dans les provinces septentrionales d'Angleterre. Au siége de Roxborough, une pièce d'artillerie qu'on essaya en sa présence, éclata et le tua, le 3 août 1460. Disons encore que Jacques II fonda, en 1453, l'université de Glasgow.

Son fils, *Jacques III*, enfant de sept ans, lui succéda. Jacques III, 1460-1488. On l'accuse d'avoir mis dans la poursuite du pla[redacted]e son père et de son aïeul, qui tendait à abais-

ser la noblesse, un despotisme révoltant. On lui en voulait surtout de ce qu'à la société des seigneurs, orgueilleux et ignorans, il préférait celle d'artistes et même d'artisans, qu'il traitait comme ses favoris. Ses deux frères, Alexandre, duc d'Albany, et Jean, comte de Mar, se mirent à la tête des mécontens. Jacques les fit arrêter; le duc d'Albany s'échappa, Jean fut condamné à mort, pour avoir employé des moyens magiques contre la vie du roi : on lui ouvrit les veines en 1480. Alexandre, sous prétexte que la naissance de son frère était illégitime, prit le titre de roi, s'allia le 10 juin 1482 avec Édouard IV, roi d'Angleterre, qui promit de le placer sur le trône d'Écosse, à condition qu'il tiendrait ce royaume à titre de fief d'Angleterre et restituerait Berwick. Richard, duc de Glocestre, frère du roi, entra en Écosse à la tête de 22,000 hommes et assiégea Berwick. Jacques III ayant assemblé ses vassaux, ceux-ci, offensés par la présence d'un architecte que le roi venait de créer comte de Mar, s'emparèrent de sa personne et de six autres favoris du roi, pendirent ceux-ci et conduisirent le roi au château d'Édimbourg où il fut enfermé.

Les ducs d'Albany et de Glocestre, à la tête de leur armée qui s'était considérablement accrue, suivirent les rebelles et le roi prisonnier, et furent reçus en amis par les habitans d'Édimbourg. On s'attendait à voir Alexandre monter sur le trône, lorsqu'à l'étonnement des deux partis, deux pairs et deux prélats écossais parvinrent à faire signer un arrangement par lequel, en retour d'un pardon absolu qu'on promit à

ce prince, il rentra dans le devoir ; la ville de Berwick fut restituée au roi d'Angleterre. Après cette réconciliation, Albany prit d'assaut le château d'Édimbourg, et délivra son frère, avec lequel il vécut dès-lors dans une grande amitié. Elle ne dura pourtant pas. Jacques III reprit ses anciennes habitudes, et l'ambition d'Alexandre n'était pas satisfaite. Il renouvela, en 1483, ses intrigues à la cour d'Angleterre, et voyant qu'elles avaient été trahies, se réfugia en France, où il perdit la vie dans un tournoi.

Jacques III conclut avec Henri VII, roi d'Angleterre, une trève; car l'esprit turbulent de ses vassaux ne lui permit pas de signer une paix. Il se brouilla de nouveau avec la noblesse, en abandonnant les rênes du gouvernement à ses favoris, nommément à un certain Ramsay, homme d'une condition obscure, qu'il avait créé comte de Bothwel. Ne se croyant sans doute pas à l'abri d'une insulte dans son château de la part d'hommes aussi passionnés que les nobles écossais, il défendit à tout le monde de paraître en armes dans l'enceinte de sa cour. Dans un temps où aucun seigneur ne quittait sa demeure sans être entouré d'une suite nombreuse, une pareille défense fut regardée comme un ordre qui bannissait la noblesse de la présence de son roi. Elle prit les armes, força le duc de Rothesey, fils du roi, et enfant de quinze ans, à se mettre à sa tête, et déclara le roi indigne du trône. Jacques III marcha contre les rebelles ; mais, le 11 juin 1488, il fut battu à Bannockburne ou Canglor, et tué dans sa fuite au moulin de Beton.

Bataille de Bannockburne.

Jacques IV, 1488–1513.

Jacques IV, son fils et successeur, se montra brave et généreux, magnifique et passionné pour la gloire. Sous son règne, le conflit entre l'autorité royale et celle des nobles, anciennement si fréquent, cessa entièrement. Les meurtres et les brigandages furent réprimés par la sévérité des lois, et le commerce devint florissant. Comme la cour des lords de la session, érigée par Jacques Ier, ne suffit plus pour l'administration d'une bonne justice, Jacques IV érigea un second tribunal, non ambulant comme l'autre, mais sédentaire à Édimbourg, et permanent. Les *lords du conseil journalier*, c'est ainsi qu'ils furent nommés, quoiqu'ils ne fussent pas choisis parmi les membres du parlement, furent revêtus de la même autorité que les lords de la session.

Établissement du Conseil journalier.

Nous avons raconté, dans l'histoire d'Angleterre, que Jacques IV accorda un asile, des secours et même la main d'une de ses parentes à cet être énigmatique qui est connu sous le nom de Perkin Warbeck [1]. La guerre qui à ce sujet s'éleva entre Jacques IV et Henri VII fut terminée, en 1498, à Aytown, sous la médiation de don Pedro Ayales, ambassadeur d'Aragon, par une trève de sept ans. Le roi d'Écosse retira sa protection à Perkin; mais refusa de le livrer aux Anglais.

Fin des guerres entre l'Écosse et l'Angleterre.

Les trèves entre l'Angleterre et l'Écosse étaient mal observées, à cause de l'animosité qui régnait entre les deux nations. Avant l'expiration de la trève d'Aytown, il s'éleva de nouvelles brouilleries. Les hosti-

[1] Voy. p. 109 de ce vol.

lités allaient commencer, lorsque l'esprit conciliant de Fox, évêque de Durham, opéra une réconciliation. Après cent soixante-dix ans de guerres, interrompues par des trèves mal observées, il fut conclu, en 1502, un traité de paix perpétuelle entre les deux royaumes. L'amitié fut consolidée par le mariage de Jacques IV avec Marguerite, fille aînée de Henri VII. Quelques membres du conseil d'Angleterre ayant manifesté des craintes que, par ce mariage, l'Angleterre ne devînt un jour une province d'Écosse : Non, répliqua Henri VII d'un esprit prophétique, l'Écosse deviendra une dépendance d'Angleterre. L'événement a vérifié la prédiction.

La prévoyance de Henri VII fut pourtant en défaut sur un point : il avait espéré que le mariage de sa fille maintiendrait la paix entre les deux royaumes ; mais Jacques IV, tout en rompant pour le moment ses liaisons avec la France, s'était réservé de pouvoir les renouveler. La guerre ayant éclaté, en 1512, entre Henri VIII et Louis XII, le roi d'Écosse, qui prétendait avoir à se plaindre de son beau-frère, se laissa entraîner à une alliance avec la France. Dans tous les tournois, il s'était déclaré le chevalier d'Anne de Bretagne. Cette princesse lui envoya un anneau qu'elle tira de son doigt, et le somma de prendre sa défense. Jacques entra en Angleterre à la tête de la plus grande armée qu'on eût jamais levée en Écosse : elle était de 100,000 hommes. Cette circonstance réfute l'assertion des historiens écossais, qui voulant rendre Jacques seul responsable des malheurs de cette guerre,

Bataille de Flodden, 1513.

disent qu'il l'a entreprise contre le gré de sa nation. Elle fut terminée le 9 septembre 1513, par la bataille de Flodden [1], qui coûta la vie à la fleur de la noblesse écossaise et à Jacques lui-même.

Jacques V, 1513-1542. Régence de Marguerite Tudor.

Jacques V qui n'avait que dix-huit mois, succéda à son père sous la tutèle de Marguerite Tudor, sa mère, qui six mois après la mort de son époux accoucha d'un second fils qu'on nomma Alexandre, duc de Ross. C'est le premier exemple d'une régence confiée à une femme, que présente l'histoire d'Écosse. Le testament de Jacques IV en avait disposé en faveur de la reine, tant qu'elle resterait veuve, et c'était dans ce sens que les États l'avaient reconnue; mais lorsque cette princesse, qui n'avait que vingt-cinq ans, se remaria à Archibald (Archambaud) Douglas, comte d'Angus, les États appelèrent à la régence Jean, duc d'Albany, fils d'Alexandre, mort en 1485 en France, où Jean était né et avait reçu son éducation. Ce prince arriva en Écosse, s'empara de l'autorité suprême, assiégea la reine au château de Stirling et la força de lui remettre ses enfans, dont l'éducation fut confiée à trois lords nommés par le parlement. Marguerite se sauva en Angleterre.

Régence du duc d'Albany.

En exécution d'une clause du traité de Londres de 1518 [2], François Ier enjoignit au duc d'Albany qui était son vassal [3], de revenir sur le continent; il paraît

[1] Voy. p. 128 de ce vol.

[2] Voy. vol. XVI, p. 175.

[3] Nous avons vu (vol. IX, p. 24), qu'en 1437, Bertrand I de la Tour devint la souche d'une nouvelle maison de *comtes d'Auvergne*

que celui-ci quitta sans regret un pays dont il n'avait pas seulement appris la langue. Il obtint du parlement la permission de visiter sa famille qui était restée en France, et la reine-mère reprit la régence qui continua d'être fort orageuse, de manière que Marguerite elle-même invita en 1522 le duc d'Albany à venir la reprendre. Celui-ci déclara sur-le-champ la guerre à Henri VIII, et envahit l'Angleterre à la tête de 80,000 hommes; mais lord Dacre, gouverneur des Marches, le trompa si bien en faisant semblant d'attendre une puissante armée que Henri VIII envoyait à son secours et qui n'existait pas, qu'il entra en accommodement et licencia ses troupes, comme Dacre promit de faire des siennes. Immédiatement après, Jean quitta l'Écosse pour chercher du secours en France. Il revint bientôt avec 5,000 hommes, de l'artillerie et des munitions; réuni à 60,000 Écossais, il marcha contre le comte de Surrey, le vainqueur de Flodden; mais il n'osa le combattre; il ramena en hâte son armée, et essaya de reprendre la régence. La nation ne voulut ni de lui, ni de Marguerite qui s'était fait détester par son caractère impérieux, et mépriser par ses mœurs dépravées; dans ces circons- Régence de Douglas, comte d'Angus.

en France. Il eut pour successeur, en 1461, Bertrand II, son fils, et en 1491, Jean III, son petit-fils, avec lequel cette branche de la maison de la Tour (qui était la première), s'éteignit. Nous avons aussi vu (vol. XVI, p. 210) que sa fille et héritière épousa Jean Stuart, duc d'Albany qui, comme fils d'Anne de la Tour, fille de Bertrand II, était son cousin. Il était par conséquent vassal de François I, comme comte d'Auvergne.

tances le comte d'Angus, époux de la reine, prit la régence en main. Une trève avec l'Angleterre laissa jouir l'Écosse de la paix extérieure pendant quelque temps. Le comte d'Angus consentit à faire divorce d'avec Marguerite, afin qu'elle pût se marier à Henri Stuart, son amant; et Henri VIII, depuis long-temps brouillé avec sa sœur, la laissa rentrer dans la vie privée.

N'ayant pu réussir à gagner l'affection de son royal pupille, Douglas résolut de s'assurer de sa personne. Il l'entoura d'espions qui surveillèrent toutes ses démarches afin d'empêcher qu'il n'échappât. Le jeune prince trompa leur vigilance; il quitta, en 1528, secrètement Falkland où il était retenu, et se sauva auprès de sa mère qui résidait au château de Stirling. La noblesse, jalouse de la puissance des Douglas, se réunit autour de la personne du roi; le régent voulut d'abord marcher contre lui; mais il n'eut pas la force d'exécuter cette résolution. Proscrit par le parlement, il fut finalement réduit à chercher un refuge en Angleterre.

Jacques V gouverne par lui-même.

Jacques V qui depuis ce moment gouverna par lui-même, était né avec les plus heureuses dispositions qu'une mauvaise éducation avait gâtées. Ses précepteurs avaient été des flatteurs, et le comte d'Angus lui avait inspiré le goût des plaisirs, afin qu'il ne prît pas trop tôt celui des affaires. « Ainsi, dit Robertson, nous découvrons dans ce prince toutes les marques d'un esprit supérieur non cultivé; d'un côté des passions violentes, un ressentiment implacable, un desir

immodéré de pouvoir, et, dans les contrariétés, une colère allant jusqu'à la rage; de l'autre, l'amour de son peuple, le zèle pour la punition de l'injustice, la confiance en ses favoris, la plus aimable candeur, la plus séduisante affabilité. »

Les événemens de sa minorité l'avaient convaincu de la nécessité de réprimer l'insolence des nobles; mais il suivit pour cela un plan plus systématique, et l'exécuta avec plus de constance et de vigueur que ses devanciers qui avaient travaillé pour le même but. Leur exemple lui avait appris que ni la sagesse des lois, ni la violence et encore moins le mépris ne sauraient dompter la fierté de ces grands vassaux. Jacques V sentit que pour être en état de vaincre leur résistance et de balancer l'aristocratie nobiliaire, il lui fallait un aide sur lequel ses ancêtres n'avaient pas pu compter. Il le chercha dans le clergé, qui était riche et puissant, siégeait dans le parlement et jouissait d'une grande considération. Le clergé écossais différait de celui des autres pays catholiques par sa grande dépendance du pouvoir séculier; il contribuait aux besoins de l'état dans une bien plus grande proportion. La distance de ce pays septentrional n'avait pas permis aux papes d'appesantir leur autorité sur ses souverains comme sur ceux de quelques autres pays. Ils avaient laissé les rois d'Écosse en possession du droit de nommer aux évêchés et aux abbayes. Jamais légat du pape n'avait mis le pied en Écosse. Le haut clergé se distinguait de la noblesse par son érudition, qui, à la vérité, était celle de la scolastique. Le clergé presqu'exclusivement était

Mesures pour humilier les nobles.

chargé de tous les emplois, et nommément de la dignité de lord chancelier. La moitié des juges de tous les tribunaux était choisie parmi les ecclésiastiques. Une grande partie de la petite noblesse était dépendante de l'église dont relevaient ses fiefs. Les mœurs du clergé se ressentaient de la barbarie de la nation. Personne n'était scandalisé de voir aux évêques un grand nombre d'enfans naturels. Le plus illustre prélat du règne de Jacques V, le cardinal David Beaton, archevêque de S. André, célébra publiquement et avec grande pompe le mariage de sa fille naturelle avouée, avec le comte de Crawfurd.

Il existait une espèce d'antipathie entre la noblesse guerrière et le clergé; la première ne cachait pas le mépris que lui inspiraient les occupations toutes pacifiques d'une caste qui ne savait pas manier les armes. Les ecclésiastiques, qui devaient leur existence aux bienfaits du roi, se réunirent volontiers à lui pour réprimer l'insolence féodale. Douglas, comte d'Angus, l'ancien tuteur du roi, était le plus habile membre de la noblesse, le seul qui aurait pu entraver ses desseins : Jacques jura solennellement qu'il ne lui permettrait jamais de rentrer, et il tint parole. Il répara les fortifications des châteaux royaux, et garnit leurs magasins de vivres et de munitions de guerre. Ayant ainsi pourvu à sa défense, il ne montra plus à la noblesse que de l'indifférence et de la réserve. Il lui enleva les offices qui, par une espèce de prescription, semblaient être devenus sa propriété, et les conféra à des ecclésiastiques. Le cardinal Beaton et les autres

conseillers qui étaient prêtres ou de la petite noblesse, servirent fidèlement ses desseins. Insensiblement le mépris que le roi avait affecté pour les grands vassaux, fit place à une sévérité excessive. Tout délit commis par un noble fut transformé en crime; chaque accusation donna matière à un procès; chaque procès fut fatal aux accusés. La patience avec laquelle les nobles supportèrent cette rigueur, augmenta le mépris que le roi avait conçu pour eux, sans diminuer la vigilance avec laquelle ses ministres surveillaient leur conduite.

Établissement du collége de Justice.

Jacques V contribua, mais d'une manière indirecte, à l'affaiblissement du pouvoir nobiliaire, par l'érection d'un nouveau tribunal, nommé le *collége de justice*, dont les membres portaient le titre de sénateurs ou *lords du conseil et de la session*. Cette cour remplaça en effet les deux tribunaux dits session et conseil journalier. La considération dont jouissaient les juges du roi par leurs connaissances et leur intégrité, fit tomber dans le mépris les justices seigneuriales; les tentatives perpétuelles des premiers d'étendre leur pouvoir aux dépens des autres, eurent l'approbation de l'opinion publique, et leurs succès tournèrent à l'avantage de l'autorité royale.

Une fausse démarche que firent Jacques et son ministère, fournit enfin aux nobles une occasion de satisfaire leur ressentiment.

Commencement de la réformation.

La réformation avait pénétré en Écosse comme dans les autres contrées; celui qui y fit connaître le premier les principes de Luther, fut Patrice Hamil-

ton, d'une famille alliée au sang des Stuarts [1]. Il en avait été imbu à Marbourg, et les porta dans sa patrie où il prêcha avec un grand succès. Cité devant le tribunal des archevêques de Saint-André et de Glasgow, il soutint sa doctrine avec beaucoup de force; aussi, quoique généralement estimé pour ses mœurs, il fut brûlé en 1527, à l'âge de vingt-quatre ans. Sa mort fit, par un accident, un grand nombre de prosélytes à la nouvelle doctrine. Un moine, nommé Campbell, l'ayant insulté dans ses derniers momens, Hamilton lui dit que sous peu il serait dans le cas de paraître devant le tribunal de Jésus-Christ; peu de jours après Campbell mourut dans des convulsions de rage, à ce qu'on dit. Alexandre Seton, prédicateur de la cour, condamna publiquement plusieurs doctrines de l'église; ayant déclamé contre les mœurs du haut clergé, il allait être arrêté quand il se sauva en Angleterre. On cite plusieurs novateurs qui, dans les années suivantes, furent condamnés au bûcher, et les auteurs protestans prétendent que le roi ému de pitié ayant voulu sauver un de ces malheureux, le clergé déclara que son droit de faire grâce ne s'étendait pas à des criminels condamnés par l'Église.

Patrice Hamilton, premier martyr du protestantisme, 1527.

David Beaton qui, après avoir été long-temps coadjuteur de son oncle Jacques, archevêque de Saint-Andrews, monta lui-même en 1539 sur le siège métropolitain, développa un grand zèle pour l'extirpation des germes de l'hérésie qui commençait à se

[1] Par le mariage de Jacques Hamilton avec Marie Stuart, sœur de Jacques III.

répandre. Le plus remarquable parmi les Luthériens qui se trouvaient alors en Écosse, était George Buchanan, célèbre comme antiquaire, comme poète latin et comme historien. Cet Écossais avait fait ses études à Paris, et ce fut probablement à cette université qu'il fit connaissance avec la doctrine des novateurs. De 1526 à 1529, il enseigna la grammaire au collége de Sainte-Barbe [1]. Un seigneur écossais le ramena dans sa patrie, et le roi le nomma précepteur de son fils illégitime, Jacques Stuart, prieur de Saint-André, qui par la suite devint célèbre sous le nom de comte de Murray. Il s'attira la haine des moines par une satire mordante contre les Franciscains, qu'il publia sous la forme d'un *Songe*. Jacques V, auquel l'ordre avait donné quelques motifs de mécontentement, le chargea de les châtier par un second poème latin, qu'il intitula *Palinodie*, et comme celui-ci était trop modéré aux yeux du roi, par un troisième, intitulé le *Franciscain et les Frères*, qui a été traduit en français sous le titre : *Le Cordelier de Bucha-*

[1] Comme c'est l'unique fois qu'il est question dans ce Cours du collége de Ste Barbe, nous saisissons cette occasion pour exprimer notre estime pour une institution qui a rendu tant de services aux sciences. Cette maison fut fondée, en 1420, par Jean Hubert, docteur en droit canon, sur un emplacement qui appartenait à l'église de Ste Geneviève. Il existe encore comme pensionnat. Depuis la restauration, des hommes qui y avaient été élevés, et qui aimaient à se nommer Barbistes, ont fondé, dans la rue des Postes, un autre pensionnat qui, sous la direction d'un prêtre vénérable, M. l'abbé Nicolle, ancien recteur de l'Université, est parvenu à une grande réputation.

nan. La haine du clergé qu'il s'attira fut si violente, que le roi ne put empêcher qu'en 1539 il ne fût emprisonné comme hérétique. Il se sauva sur le continent, d'où nous le verrons revenir vingt ans après, pour jouer un rôle peu honorable dans les troubles du royaume d'Écosse.

Guerre d'Angleterre de 1542.

Jacques V ne se laissa ébranler dans sa croyance ni par la société de Buchanan, ni par la haine qu'il portait à une partie des moines, ni par un traité sur la suprématie ecclésiastique des princes que son savant oncle, Henri VIII, lui adressa. Peut-être les charmes de Madelaine de France, fille de François Ier, qu'il épousa à Paris, le 1er janvier 1537 [1], auraient-ils mieux réussi à ébranler les principes du roi, si cette princesse, attachée en secret à la doctrine des novateurs, avait vécu; mais elle mourut cinquante jours après son arrivée en Écosse. Jacques épousa, le 10 janvier 1538, Marie de Lorraine [2], duchesse douairière de Longueville. Henri VIII espérait que sa présence pourrait faire ce que son livre n'avait pas opéré; il invita son neveu à une conférence qui devait se tenir à York. Le roi d'Écosse déclina deux fois cette proposition que son clergé l'avait supplié de ne pas accepter, parce qu'il craignait que Henri n'engageât son neveu à mettre la main sur les biens de l'Église. La troisième fois, Jacques avait déjà donné sa parole de venir à York, et Henri VIII l'attendit pendant huit jours; de nouvelles représentations des évêques

[1] Voy. vol. XVI, p. 248.

[2] Fille de Claude, premier duc de Guise. Voy. vol. XVI, p. 253.

l'engagèrent à rompre sa parole : c'était en 1541.

Henri VIII vengea cette offense par une invasion de l'Écosse, et ce fut là le moment que la noblesse choisit pour faire sentir au roi son mécontentement. Jacques avait bien été forcé de recourir à ses vassaux pour repousser les étrangers; mais lorsqu'à la suite de quelques avantages remportés par les Écossais, la disette de vivres eut forcé les Anglais à la retraite, et que Jacques voulut les poursuivre, tous ses vassaux l'abandonnèrent. Il est vrai que les ministres obtinrent ensuite, à force de sollicitations, que les barons des provinces de l'Ouest se rassemblassent de nouveau pour entrer en Angleterre, mais quand ils virent arriver, pour les commander, Olivier Sinclair, un des favoris du roi, l'insubordination la plus complète éclata parmi eux. Dans ce moment, 25 novembre 1542, cinq cents Anglais attaquèrent, à Solway-moss, 10,000 Écossais qui se dispersèrent sans coup férir. Les Anglais ne purent faire que 1,000 prisonniers, mais ils les choisirent bien; 150 personnes de distinction se trouvèrent dans le nombre.

Bataille de Solway-moss, 1542.

Ainsi Jacques apprit à ses dépens qu'aussi bien que ses prédécesseurs il s'était trompé sur les moyens de dompter sa noblesse. Tant que pour faire la guerre, les rois dépendaient de leurs vassaux, il fallait en supporter la morgue. Cette découverte plongea le roi dans le désespoir et une profonde mélancolie, qui le conduisit promptement au tombeau. Il mourut le 14 décembre 1542, sept jours après la naissance d'une fille, la célèbre Marie Stuart.

Mort de Jacques V, 1542.

Nous ajouterons encore qu'en 1534 Jacques V a institué l'ordre militaire du Chardon ou de S. André. Le collier était de chardons entrelacés de feuilles de rue en or, avec la légende : *Nemo me impune lacessat*. Sur leurs habits les chevaliers portaient une croix de S. André d'argent. Jacques II, roi de Grande-Bretagne, fut le dernier qui conféra cet ordre après sa fuite.

SECTION II.

Règne de Marie Stuart depuis 1542 *jusqu'à la paix d'Édimbourg de* 1560.

Avénement de Marie Stuart au trône. Régence du comte d'Arran.

Le triste état dans lequel Jacques V avait passé les derniers momens de sa vie, ne lui avait pas laissé assez de tranquillité d'âme pour pourvoir à la régence, ni même à l'éducation de la fille qu'il laissa au berceau. A la vérité le cardinal Beaton réclama la régence en vertu d'un testament qu'il produisit, et par lequel Jacques l'aurait nommé régent de la jeune reine, sa fille unique, avec l'assistance de trois nobles; mais la noblesse accusa le prélat d'avoir forgé ce document, et les écrivains protestans ont perpétué cette accusation sans nous dire sur quoi elle se fondait. Jacques Hamilton, comte d'Arran, héritier présomptif de la couronne, comme petit-fils de Marie, sœur de Jacques III, qui n'avait pas d'ambition, mais qui cédait facilement aux impulsions étrangères, réclama la régence, et la noblesse assemblée la lui décerna : c'était un prince faible de corps et d'esprit, aimant le repos, timide et irrésolu. Henri VIII fit aussi connaître ses prétentions à la régence; il était soutenu par le parti de Douglas, dont le chef, le comte d'Angus [1], rentra dans le royaume. On finit par s'arranger moyennant une transaction; le roi d'Angleterre renonça à son droit à la régence; on convint que la jeune reine

[1] Voy. p. 326 de ce vol.

épouserait Édouard, fils de Henri VIII, et serait envoyée en Angleterre aussitôt qu'elle aurait dix ans.

Le comte d'Arran passait pour être attaché aux opinions luthériennes. Il confirma ce soupçon en permettant à des prédicateurs d'attaquer, jusque dans sa chapelle, la suprématie du pape, l'invocation des saints et le culte des images. Sur la proposition de lord Robert Maxwel, un acte du parlement permit au peuple de lire la Bible dans une traduction vulgaire: Gawin Dunbar, archevêque de Glasgow et chancelier du royaume, protesta contre cette loi en son nom et en celui du clergé, et le cardinal Beaton, que le régent avait tenu pendant quelque temps en prison, était à peine relâché qu'il déclama violemment contre l'hétérodoxie du régent et contre le traité que celui-ci avait conclu avec l'Angleterre. Le parti qui s'appelait *écossais* fut renforcé par l'arrivée de Mathieu Stuart, comte de Lennox[1], époux d'une fille de Marguerite Tudor que, dans son second mariage contracté après la mort de Jacques IV, elle avait eue d'Archibald Douglas, comte d'Angus. Comme oncle de la jeune reine par alliance, il prétendait avoir plus de droit à la régence que le comte d'Arran, quoiqu'héritier présomptif de la couronne. Le cardinal s'empara de la personne de la reine et de sa mère et, sous prétexte de les mettre à l'abri d'un coup de main des Anglais, les conduisit dans le nord de l'île. Le régent effrayé

[1] Cette branche de la maison de Stuart n'avait aucun droit au trône; le mariage du comte de Lennox avec Marguerite Douglas, fille de Marguerite Tudor, ne pouvait lui en donner aucun.

rompit le traité avec l'Angleterre pour entrer dans le parti français ou écossais, et se réconcilia avec le cardinal. Celui-ci abandonna le comte de Lennox, et le régent abjura publiquement, à Stirling, la doctrine protestante. Conjointement avec le prélat il parcourut l'Écosse pour exécuter un arrêt du parlement qui proscrivait les Protestans. La guerre avec l'Angleterre continua jusqu'en 1544. L'Écosse fut alors comprise dans la paix entre Henri VIII et François Ier [1]. Peu de semaines avant cet événement, le régent avait été délivré d'un collègue qui s'était emparé de presque toute l'autorité. Le cardinal Beaton était tombé victime de la haine que lui portait Norman Lesly, fils aîné du comte de Rothes. Ce gentilhomme, pour venger une offense, se réunit à quinze de ses amis, surprit, par un coup de main très-hardi, le cardinal dans son château de S.-André et le tua, le 20 mai 1546. Assassinat du cardinal Beaton.

Les intrigues du duc de Somerset, protecteur d'Angleterre, engagèrent le régent d'Écosse à lui déclarer la guerre en 1547. Le 10 septembre de cette année, les Écossais furent défaits dans la sanglante bataille de Pinkey, qui leur coûta 8,000 hommes. Le vainqueur ne sut pas profiter de la victoire, qui n'eut d'autre résultat que de lier les Écossais plus étroitement à la France. Entraînés par la reine douairière, qui sut habilement ménager leurs passions, les nobles, dans leur ressentiment contre les Anglais, offrirent la main de Marie Stuart au dauphin de France, fils du roi Henri II. Le traité fut signé, le 5 juin 1548, par un Guerre d'Angleterre, 1547. Fiançailles de Marie Stuart avec le Dauphin de France.

[1] Voy. p. 176 de ce vol.

parlement assemblé près d'Haddingtoun ; le régent fut récompensé de sa condescendance par une pension et par le duché de Châtelleranlt que le roi de France lui accorda. Une flotte française qui avait porté des troupes auxiliaires en Écosse, emmena la jeune reine en France pour être élevée à la cour la plus polie d'Europe. L'Écosse fut encore une fois comprise dans la paix de 1549 entre la France et l'Angleterre.

Régence de la reine-mère, Marie de Lorraine.

Deux personnes partageaient avec le régent le pouvoir de sa place, savoir Jean Hamilton, frère du comte d'Arran et archevêque de S.-André depuis la mort de Beaton, et la reine-mère, Marie de Lorraine ou de Guise. Les frères de cette princesse, le duc et le cardinal de Guise, la pressèrent de se saisir de toute l'autorité. Par une conduite très-adroite, elle sut non-seulement se rendre favorables tous les partis de la nation, même les Protestans, mais aussi gagner le régent. Le 10 avril 1554, Jacques Hamilton, comte d'Arran, abdiqua sa charge entre les mains du parlement qui la conféra aussitôt à la reine-mère. Le principal chef des Protestans que Marie avait flatté était Jean Knox, un des plus fougueux réformateurs.

Mariage de Marie Stuart avec le Dauphin.

Pour affermir son autorité, la reine-régente pressa le mariage de sa fille avec le dauphin. Il s'agissait de conclure le contrat de mariage; on se montra de la part de la France très-facile sur les conditions, parce que la jeune reine ne connaissant sans doute pas l'importance de la démarche qu'on lui faisait faire, avait signé un acte secret par lequel, protestant contre tout ce que les États d'Écosse lui feraient signer, elle

transféra aux rois de France des droits qu'il ne dépendait pas d'elle d'accorder [1]. Une seule condition présenta des difficultés : il avait été convenu dans les articles du traité que le dauphin porterait le titre de roi d'Écosse ; mais ce prince demanda qu'on lui conférât la *couronne matrimoniale*. Les historiens du temps n'expliquent pas clairement la signification de ces mots ; mais on voit qu'avec la couronne matrimoniale l'époux de la reine obtenait une part au gouvernement et devenait co-régent. Un acte du parlement, du 29 novembre 1558, accorda cette couronne au roi-dauphin François, car c'était là le titre qu'il portait depuis le 24 avril que son mariage avec Marie Stuart avait été célébré. Le parti protestant qui ne faisait qu'augmenter en nombre, et dont les chefs politiques étaient le comte d'Argyle et Jacques Stuart, prieur de S.-André, frère naturel de la reine, avaient beaucoup contribué à la réussite de cette affaire qui avait rencontré de l'opposition de la part du parti de Hamilton, à la tête duquel se trouvait l'archevêque de S.-André, frère du duc d'Arran, l'ancien régent.

Commencement des troubles religieux.

Se persuadera-t-on que la sœur des Guises qui dans toutes ses démarches était guidée par les instructions qu'elle recevait de Paris, ait véritablement été disposée à favoriser la cause des Protestans? Ceux-ci le croyaient ; ils pensaient avoir assez bien mérité de la régente pour compter sur sa reconnaissance ; il paraît en effet que par une sage politique Marie de Guise voulait éviter de s'aliéner un parti auquel ap-

[1] Voy. vol. XVI, p. 254.

partenait dès-lors le plus grand nombre de la population. Il fallut quelque temps aux Protestans pour s'apercevoir de leur erreur. Depuis la mort de Patrice Hamilton, regardé comme le premier martyr du luthéranisme en Écosse, il s'était passé trente ans sans que cette secte commît quelque excès (car le meurtre du cardinal Beaton n'était pas l'effet du fanatisme religieux); on attribue cette tranquillité à la prudence des chefs, à la politique de la régente et à la modération de l'archevêque de S.-André. Les historiens du temps ne sont pas assez impartiaux pour qu'on puisse s'en rapporter à leur récit sur les causes qui ont fait recommencer les persécutions. L'archevêque voulait-il, en déployant son zèle religieux, créer un parti fanatique pour l'opposer à celui de la régente? ou était-il secrètement d'accord avec cette princesse? ou les excès que les Protestans commirent en brisant les images, les crucifix et les reliques, excès que leurs écrivains représentent comme ayant été provoqués par les persécutions qu'ils éprouvaient, en furent-ils plutôt la cause? En 1557, les Protestans conclurent à Édimbourg une confédération pour leur défense, sous le titre de *congrégation de Jésus-Christ*. Le supplice d'un prêtre, aussi vieux que pauvre, nommé Walter Mill, qui eut lieu en 1558, nourrit le fanatisme au lieu de l'étouffer. L'archevêque l'avait condamné au bûcher; mais les officiers de la justice civile refusèrent de prêter leur bras à l'exécution de cette sentence; on ne trouva dans toute la ville ni un individu qui voulût y aider, ni même une corde pour attacher le

Origine de la congrégation.

malheureux ; il fallut que les domestiques du prélat se chargeassent des fonctions de bourreau. La même année, les membres de la congrégation présentèrent à la régente une requête pour obtenir le libre exercice de leur religion. Ils demandèrent aussi dans une pétition qui devait être adressée au parlement, que les lois qui dans des temps d'ignorance avaient accordé au clergé la faculté de juger les hérétiques, fussent abrogées ; que les prélats et autres ecclésiastiques fussent exclus des tribunaux, et que les accusations pour hérésie fussent portées devant les cours séculières ; qu'on accordât aux accusés tous les moyens légaux de défense ; enfin qu'on ne condamnât personne comme hérétique, à moins d'avoir prouvé par les saintes Écritures la fausseté de la doctrine professée par le prévenu. La régente à laquelle les réformateurs communiquèrent cette pétition leur défendit de la porter au parlement. Ils protestèrent contre cette défense, et commencèrent dès ce moment à se détacher de leur ancienne protectrice.

Le système de politique adopté par la cour de France, et auquel la reine-régente fut obligée de se conformer, ne lui permit plus de garder envers les Protestans le masque de la bienveillance. A la mort de Marie, reine d'Angleterre, Henri II avait exigé que sa bru prît le titre de reine d'Angleterre, et les Guises avaient formé le projet de détrôner Élisabeth. On ne pouvait espérer d'y réussir, sans auparavant détruire le luthéranisme en Écosse. Les Protestans auxquels il ne fut plus possible de méconnaître le dessein de la reine-

Marie Stuart prend le titre de reine d'Angleterre.

régente, renoncèrent à toute modération. Ils établirent de force l'exercice de leur culte à Perth, une des villes les plus considérables, et la reine-régente ayant cité tous leurs prédicateurs à un tribunal assemblé à Stirling, ceux-ci se mirent en chemin, accompagnés d'une telle foule, qu'à leur approche Marie les fit prier de se disperser, promettant qu'elle ne donnerait pas suite au procès instruit contre eux. Les prédicateurs obéirent et ramenèrent leurs amis; mais avec une mauvaise foi inconcevable la reine les fit condamner tous comme contumaces.

Guerre civile de 1559.

Dès ce moment la guerre fut déclarée. Elle était soufflée par Jean Knox, qui, après avoir séjourné pendant quelque temps à Genève, revint, en 1559, en Écosse. Ce fanatique prêcha à Perth avec une véhémence extraordinaire contre l'exercice du culte catholique ou, comme il disait, contre l'idolâtrie. Il communiqua sa fureur au peuple qui brisa les autels et les images des églises, se répandit dans les couvens, les pilla et dévasta leurs églises. La reine-régente se mit à la tête de 7,000 hommes de troupes françaises et écossaises pour châtier la ville rebelle; la congrégation rassembla ses forces; l'effusion du sang fut prévenue par un traité que négocièrent le comte d'Argyle et le prieur, qui ne s'étaient pas encore brouillés avec la reine. Les portes de Perth s'ouvrirent pour Marie de Guise, à condition qu'aucune troupe française n'y serait introduite et que les habitans jouiraient d'une pleine amnistie. Il paraît que les chefs de la congrégation se méfiaient de la reine, car, le

29 mai 1559, ils renouvelèrent leur confédération.

Leur appréhension ne fut pas sans fondement. Aussitôt que les troupes de la congrégation se furent dispersées, la reine-régente fit entrer à Perth un corps qu'elle prétendit être écossais, quoiqu'il fût soldé par la France, et proscrivit le culte réformé. Dès ce moment le comte d'Argyle et le prieur de S. André quittèrent la cour de la régente et joignirent les chefs de la congrégation, qui reprirent les armes. Knox eut une grande part à cette résolution. Il porta le peuple à commettre de nouveaux excès; lui-même eut la hardiesse d'entrer dans l'église métropolitaine de S. André, quoiqu'il sût que l'archevêque avait une garde de cent hommes; il y monta en chaire, et, prenant pour texte de son sermon Jésus-Christ chassant du temple les acheteurs et les vendeurs, il engagea ses auditeurs à purger les temples de l'idolâtrie qui y régnait. Aussitôt toutes les églises furent pillées, tous les couvens dévastés.

Mouvemens républicains des Protestans.

Knox ne se contentait plus de prêcher la liberté religieuse; à Genève il avait connu une autre liberté qu'il s'était proposé de donner à son pays. A son instigation la congrégation exigea des concessions qui devaient préparer l'institution d'un gouvernement républicain. Sa première demande, et on ne saurait le blâmer d'y avoir insisté, était l'éloignement des troupes françaises que les Protestans croyaient ou faisaient semblant de croire arrivées pour subjuguer la nation. La reine-mère, désirant gagner du temps afin que les renforts qu'elle attendait de France pussent arriver,

entra en négociations, conclut des traités, en exécuta quelques conditions pour se dispenser de donner suite aux autres, et ne fit ainsi qu'empirer sa position. La congrégation s'empara de Perth, et même, le 29 juin 1559, d'Édimbourg. Marie de Guise se sauva à Dunbar. Partout où les Protestans mirent le pied, les plus grands excès furent commis dans les églises et dans les monastères : il ne s'agissait plus d'obtenir la tolérance pour eux-mêmes; la destruction du culte catholique était dès-lors leur objet. L'imprudence de leurs chefs qui croyant avoir vaincu, laissèrent leurs troupes se débander, les exposa à perdre tous leurs avantages. La reine ayant réuni ses forces, parut inopinément devant Édimbourg, et les Protestans durent s'estimer heureux qu'elle leur accordât une trève depuis le 24 juillet 1559 jusqu'au 10 janvier suivant, à condition que la capitale lui fût livrée : au lieu de renvoyer les troupes françaises, elle promit seulement de ne pas les faire entrer dans Édimbourg. Elle conclut cette trève, dans l'espérance que l'arrivée des renforts lui permettrait de la rompre. Le duc de Châtellerault et le comte de Huntly, les plus puissans seigneurs catholiques, qui ne voulaient pas prêter aide à la reine pour l'exécution des desseins ambitieux qu'on lui supposait, promirent aux chefs de la congrégation de se joindre à leur parti, si la reine violait cette transaction et qu'elle refusât décidément le renvoi des troupes.

Le duc de Châtellerault, chef du parti protestant.

La mort de Henri II, roi de France, qui arriva au moment où cette trève fut conclue, fut un événement favorable aux projets de la reine-régente. Ce prince,

qui commençait à se défier des Guises, aurait probablement retiré son assistance à leur sœur, s'il avait vécu plus long-temps. François II, son successeur, et les princes de Lorraine qui le gouvernèrent, promirent à la régente une armée assez forte pour exterminer la religion protestante. Ils résolurent de faire voir par l'exemple d'une illustre victime le sort qui attendait les récalcitrans. Le jeune comte d'Arran, fils du duc de Châtellerault, et héritier présomptif de la couronne d'Écosse, était cette victime désignée : il n'échappa à une mort certaine que par une prompte fuite. Arran arrivé en Écosse, engagea son père à se déclarer pour les Protestans. Depuis ce moment le duc de Châtellerault fut le chef des Protestans, mais seulement de nom, car toute l'autorité était exercée avec autant de bravoure que d'habileté par Jacques Stuart, prieur de S. André.

Un corps de troupes françaises étant arrivé, Marie fit fortifier Leith, qu'elle destinait à être sa place d'armes. Encore une fois la congrégation prit les armes, mais avant d'en faire usage elle sollicita la reine de démolir les fortifications de Leith. Sa réponse fut fière et péremptoire. Les chefs des Protestans convoquèrent alors une assemblée générale de tous les pairs, barons et représentans de bourgs de leur parti. Comme la politique était inséparable de la religion, l'assemblée consulta les plus fameux prédicateurs. Jean Wittoks et Knox, fidèles aux principes, non du protestantisme, mais du calvinisme de Genève, démontrèrent par des exemples tirés des saintes Écri-

tures, qu'il est permis aux sujets, non-seulement de résister à des tyrans, mais aussi de les dépouiller d'une autorité dont ils abusent. En conséquence un décret unanime de la congrégation, publié le 22 octobre 1559, priva la reine de la charge de régente. On allégua pour motifs l'entrée de troupes françaises dans le royaume, et la violation des droits et des libertés de la nation, et on ne fit mention qu'en passant des griefs religieux.

Destitution de la régente.

Ainsi les membres de la congrégation avaient jeté le gant; mais le fanatisme ne suffisait pas pour mener à fin une entreprise aussi hardie que la leur : le grand nombre de leurs soldats ne pouvait pas résister à une petite troupe de Français aguerris et disciplinés. Les chefs manquaient d'argent et d'union; il y avait même des traîtres au milieu d'eux. Ayant essuyé quelques échecs, leurs troupes furent saisies d'une terreur panique; le 6 novembre elles sortirent d'Édimbourg en grande confusion, et s'enfuirent jusqu'à Stirling. La reine-régente envoya ses troupes françaises pour les exterminer; la cause de la congrégation paraissait perdue lorsque, le 23 janvier 1560, on aperçut une flotte formidable se dirigeant vers le Frith of Forth. Les Français, ne doutant pas que ce ne fût le marquis d'Elbœuf[1], avec des secours envoyés par leur roi, firent des réjouissances. Leur joie ne dura guère; on ne tarda pas à apprendre que la reine Élisabeth envoyait ce secours à ses coréligionnaires, et qu'une autre armée allait arriver par terre aussitôt que la sai-

[1] Elbœuf n'était pas encore duché.

son le permettrait. Les Français consternés se jetèrent dans Leith, et la flotte anglaise se plaça de manière à les priver de tout secours qui pouvait arriver par mer.

Des commissaires de la congrégation se rendirent à Berwick et conclurent, le 27 février 1560, avec le duc de Norfolk [1], un traité par lequel les Écossais s'engagèrent à ne pas permettre l'alliance de leur pays avec la France; Élisabeth promit de les assister contre toute attaque étrangère : cet engagement fut réciproque. La reine d'Angleterre ne demanda aucune place de sûreté; mais on promit de lui remettre des ôtages avant l'entrée de son armée en Écosse.

Traité de Berwick, de 1560.

Cette entrée eut lieu au printemps. Lord Grey de Wilton arriva avec 6,000 hommes de pied et 2,000 chevaux. Réuni aux troupes de la congrégation, lord Grey commença, le 6 avril, le siège de Leith. La garnison qui était plus nombreuse que les assiégeans, plus aguerrie et plus expérimentée, se défendit avec un courage qui ne permit aux Anglais que d'avancer lentement.

La reine-régente avait confié la sûreté de sa personne au gouverneur du château d'Édimbourg : c'était lord Erskine, Protestant qui n'avait pris aucune part aux dissensions politiques, et, ce qui est bien rare en pareil cas, jouissait de l'estime des deux partis. Marie de Lorraine, qui possédait toutes les qualités requises pour gouverner, et à laquelle ses adversaires n'ont

Mort de la reine regente.

[1] Thomas Howard, fils de Henri, comte de Surrey.

jamais pu reprocher qu'un amour trop prononcé pour sa patrie et une trop grande condescendance pour ses frères, mourut le 10 juin 1560. Avant d'expirer, elle avait fait appeler le comte d'Argyle et le prieur de S. André, pour leur exprimer ses regrets de s'être laissée entraîner à des mesures violentes, et pour les exhorter à la fidélité envers leur jeune reine.

Paix d'Édimbourg, de 1560.

La découverte de la conspiration d'Amboise [1] convainquit les princes de Lorraine de la nécessité de renoncer à la conquête de l'Écosse, et même à la délivrance de Leith par une force armée. Jean de Montluc, évêque de Valence, et le sieur de Randan furent envoyés à Édimbourg pour négocier la paix avec Cécil et Wolton, doyen de Cantorbéry, plénipotentiaires d'Angleterre. Elle fut signée le 6 juillet 1560. Honneur en soit rendu aux ambassadeurs français; quelque grand que fût leur désir de conclure la paix, aucune considération ne put les engager à traiter avec des rebelles comme d'égal à égal. François II et Marie accordèrent aux Protestans le redressement de leurs griefs et tout ce qu'ils demandaient pour garantie de leur sûreté; mais ils ne l'accordèrent que comme des grâces et des faveurs. Néanmoins pour lier ces princes, Montluc consentit à ce que ces concessions fussent insérées comme obligatoires dans le traité entre la France et l'Angleterre. Ces deux puissances promirent réciproquement de faire évacuer l'Écosse à leurs troupes, et ce qu'il y a de plus important, le droit d'Élisabeth à la couronne d'Angleterre fut for-

[1] Voy. vol. XVI, p. 283.

mellement reconnu, et Marie avec son époux renoncèrent solennellement et *pour toujours* au titre et aux armes d'Angleterre.

Articles accordés aux Protestans.

Les articles accordés par Marie Stuart aux Écossais sont les suivans : Aucune force étrangère ne sera introduite dans le royaume sans le consentement du parlement; les fortifications de Leith et de Dunbar seront rasées et aucune nouvelle forteresse ne sera construite sans le consentement du parlement; un parlement sera convoqué pour le 1er août, et cette assemblée sera regardée sous tous les rapports comme aussi légale que si elle avait été appelée par l'exprès commandement de la reine. Durant l'absence de la reine, l'administration du gouvernement sera confiée à un conseil de douze personnes, choisies parmi vingt-quatre candidats présentés par le parlement; savoir sept par la reine et cinq par le parlement; aucun étranger ne sera nommé à une place de confiance ou à une dignité du royaume; la charge de trésorier ou contrôleur des finances ne sera jamais donnée à un ecclésiastique. Le parlement prochain passera un acte d'amnistie pour toutes les offenses commises depuis le 6 mars 1558, et le roi et la reine le sanctionneront. Pour ce qui regarde les controverses religieuses, les ambassadeurs déclarèrent qu'ils n'avaient pas voulu prendre sur eux de les décider, et qu'il serait permis au parlement d'examiner les points litigieux et d'en représenter le sens au roi et à la reine.

Ainsi l'autorité souveraine fut entièrement transférée au parlement ou plutôt à la congrégation; la

prérogative royale, déjà très-limitée, fut presque anéantie et le pouvoir aristocratique fut consolidé. L'influence française sur les affaires d'Écosse disparut avec le traité d'Édimbourg.

SECTION III.

Règne de Marie Stuart depuis la paix d'Édimbourg jusqu'en 1568, *ou pendant sa présence en Écosse.*

Le parlement convoqué en vertu de la paix d'Édimbourg, fut un des plus nombreux qu'on eût encore vus en Écosse. Tous les pairs ecclésiastiques et laïcs, une centaine de barons d'un moindre ordre et les représentans de presque tous les bourgs y parurent. Aucun commissaire du couple royal n'arriva, mais la congrégation, qui formait la majorité, décida que l'assemblée était légale en vertu des articles du traité. Toutes les opérations prescrites par ce traité furent promptement consommées; il n'y eut que les affaires religieuses qui prirent quelque temps. Le clergé, cédant au torrent de l'opinion publique, ne fit qu'une légère résistance, et le parlement condamna par un premier acte toutes les doctrines de la religion catholique que la congrégation, dans une pétition virulente rédigée par Knox, lui avait désignées comme abusives, superstitieuses et idolâtres, et ordonna que les prédicateurs réformés lui présentassent une exposition de la doctrine chrétienne, telle qu'à l'avenir elle devait être professée. Renversement de la religion catholique.

Au bout de quatre jours cette exposition fut présentée et approuvée par le parlement. Elle est connue sous le titre de *Confession de foi écossaise*, et ren- Confession de foi écossaise.

ferme tous les dogmes du protestantisme opposés à ceux de la religion catholique. Dans les deux dogmes de la prédestination pour le salut et de la présence réelle dans l'eucharistie, cette confession s'exprime en termes ambigus qui, sans décider entre les deux opinions sur lesquelles les novateurs n'étaient pas d'accord, montrent cependant une propension vers le système de Calvin. Chose étonnante; cette confession aurait été adoptée à l'unanimité, si trois gentilshommes n'avaient déclaré qu'ils voulaient persister dans la religion de leurs pères.

Un second acte abolit la juridiction ecclésiastique; un troisième l'exercice de la religion catholique, et il fut statué que quiconque dirait, ou entendrait la messe, ou y assisterait, serait puni, la première fois, par la confiscation de ses biens; la seconde fois, par l'exil, et la troisième, par la mort.

La majorité des seigneurs laïcs approuva ces trois actes; mais ces mêmes seigneurs opposèrent la plus vigoureuse résistance à une quatrième proposition relative à la destination future des biens ecclésiastiques. A l'époque de la destruction des monastères, les nobles s'étaient mis en possession des terres appartenant à ces fondations; ils espéraient faire de même à l'égard de celles que l'Église possédait encore. Plusieurs abbés avaient pris part à cette spoliation; en se déclarant protestans, ils s'étaient appropriés les biens des couvens, à charge de donner des alimens aux moines. Les prédicateurs protestans ayant demandé que tous les biens des couvens supprimés fussent employés aux

appointemens des ministres du culte, à l'éducation de la jeunesse et au soulagement des pauvres, cette proposition fut rejetée tout d'une voix.

En donnant à ses décrets la forme d'actes du parlement, et ordonnant qu'ils fussent exécutés comme tels, l'assemblée avait violé la constitution qui ne lui permettait que de présenter des bills à la sanction royale pour que celle-ci leur donnât le caractère d'actes et de lois; elle avait encore plus particulièrement enfreint les articles du traité d'Édimbourg qui prescrivaient au parlement d'examiner les questions litigieuses en religion et d'en faire connaître le sens au roi et à la reine, sans l'autoriser à en faire la matière de bills et encore moins d'actes. Aussi les députés que le parlement envoya en France, pour soumettre à Marie Stuart les opérations du parlement, n'obtinrent-ils pas la sanction royale.

Mort de François II.

François II mourut le 4 décembre 1560, sans laisser de postérité. Marie Stuart qui jusqu'alors avait fait, par sa beauté et les grâces de son esprit, l'ornement de la cour de France, et qui, par l'empire qu'elle exerçait sur son époux, avait assuré à ses oncles la direction des affaires, maintenant abandonnée des courtisans, parce qu'ils savaient que Catherine de Médicis ne l'aimait pas, se retira à Rheims où elle vécut dans les ennuis et les regrets.

Fanatisme des Réformateurs.

Sans se donner beaucoup de peine pour obtenir la sanction royale de ses actes, le parlement continua d'établir en Écosse la réformation et d'y extirper la religion catholique. Ce n'était pas le régime épiscopal

introduit en Angleterre, que les réformateurs voulaient donner à leurs églises. En Angleterre, le changement de religion avait été fait par le monarque; en Ecosse, il partit des classes inférieures et surtout des prédicateurs plébéiens. Knox avait connu à Genève un système d'égalité qu'il résolut de transporter en Écosse. On l'appelle presbytérianisme, parce qu'il rejette toute hiérarchie et tout pouvoir du chef de l'état. Knox se persuada cependant qu'il ne pourrait établir immédiatement l'égalité des ministres de l'Église; il résolut de procéder par degrés; il proposa d'abord de nommer dix à douze surintendans à la place des évêques; on les chargea d'inspecter la vie et la doctrine des pasteurs, et de présider leurs assemblées; on leur laissa même quelques attributions épiscopales, mais ils n'eurent pas de siège au parlement. Par ordre des États, Knox et quelques-uns de ses amis rédigèrent le *Premier livre de discipline*, ou une liturgie semblable à celle de Genève, et qui fit disparaître tout ce qui restait encore de la pompe de l'ancien culte. Après avoir sanctionné cette liturgie, le parlement arrêta que *tous les monumens de la papauté* fussent détruits. Cet acte autorisait tous les excès; une fureur générale s'empara de toutes les têtes; c'était à qui montrerait le plus de zèle en brisant les images, en volant les ornemens et les vases sacrés; les plus belles abbayes, construites dans ce qu'on appelle vulgairement style gothique, disparurent dans un instant; de riches bibliothèques, les archives des couvens, furent dispersées; le fana-

Premier livre de discipline.

tisme n'épargna pas même les sépultures des morts.

Le parlement de 1561 envoya le prieur de S. André en France, pour inviter Marie Stuart à venir prendre le gouvernement de son royaume. Le parti catholique la sollicita par un député particulier de se mettre à sa tête et d'extirper les armes à la main les innovations qui avaient été introduites dans l'Église. Marie Stuart se laissa guider dans cette circonstance par le conseil de ses oncles qui, n'ayant pas de moyens pour soutenir leur nièce, désiraient qu'elle pût prendre pacifiquement possession du trône. Elle résolut de suivre les avis prudens du prieur.

Marie Stuart est invitée à prendre en main le gouvernement de l'état.

C'est à cette époque qu'il faut placer l'origine de la brouillerie entre Marie et Élisabeth, qui se termina par une triste catastrophe. La reine d'Angleterre, la plus vaine des femmes, haïssait Marie à cause de la grande supériorité que la reine d'Écosse avait sur elle, par rapport aux grâces personnelles; mais elle la haïssait peut-être plus encore parce que, ne pouvant se résoudre au mariage, elle prévoyait qu'à sa mort Marie ou ses enfans seraient appelés à la succession, par les lois du royaume. Par une bizarrerie de son caractère, cette idée lui était insupportable. Pour la flatter, Cécil avait fait insérer dans le traité d'Édimbourg la clause par laquelle Marie renonçait *pour toujours* à porter le titre de reine d'Angleterre. Il est probable que l'évêque de Valence ne sentait pas l'importance de l'engagement qu'il contracta pour la reine. Marie Stuart, mieux avisée, ne pouvait pas se soumettre à une condition par laquelle non-seulement

Origine de la haine d'Élisabeth d'Angleterre pour Marie Stuart.

elle aurait renoncé à sa prétention très-mal fondée, pour le moment, au trône d'Angleterre, mais aussi à son droit indubitable de succéder à Élisabeth, si elle ne laissait pas de descendance. Ce fut la raison qui porta Marie Stuart à refuser la ratification du traité d'Édimbourg. Elle employa pour s'en dispenser plusieurs subterfuges, parce que, connaissant le caractère de sa rivale, elle craignait de se brouiller à jamais avec elle, si elle énonçait le vrai motif de son refus. Que si les deux princesses avaient voulu s'expliquer franchement l'une envers l'autre, il était très-facile de faire cesser tout sujet de jalousie. Il suffisait que Marie Stuart renonçât à porter le titre de reine d'Angleterre pendant la vie d'Élisabeth et de ses descendans.

Arrivée de Marie Stuart en Écosse.

Marie enfin quitta le pays où elle avait été élevée, où elle avait passé les plus belles années de sa vie, et auquel elle devait devenir étrangère. Une suite brillante l'accompagna à Calais où elle s'embarqua. Brantome qui se trouvait dans le nombre, fait le récit suivant de ce voyage. « On commença, dit-il, à faire voile. Elle, sans songer à autre action, s'appuya les deux bras sur la poupe de la galère du côté du timon, et se mit à fondre en grosses larmes, jetant toujours ses beaux yeux sur le port et le lieu d'où elle était partie, prononçant toujours ces tristes paroles : Adieu France ! adieu France ! les répétant à chaque coup; et lui dura cet exercice dolent près de cinq heures, jusques qu'il commença à faire nuit et qu'on lui demanda si elle ne voulait point ôter de là et souper

un peu. Alors redoublant ses pleurs plus que jamais, elle dit ces mots : C'est bien à cette heure, ma chère France, que je vous perds du tout de vue, puisque la nuit obscure est jalouse de mon contentement de vous voir tant que j'eusse pu, et m'apporte un voile noir devant mes yeux pour me priver d'un tel bien. Adieu donc, ma chère France ! je ne vous verrai jamais plus. Ainsi se retira, disant qu'elle avoit fait tout le contraire de Didon, qui ne fit que regarder la mer quand Énée se départit d'avec elle, et elle regardoit toujours la terre. Elle voulut se coucher sans n'avoir mangé qu'une salade, et ne voulut descendre en bas dans la chambre de poupe ; mais on lui fit dresser la traverse de la galère en haut de la poupe, et lui dressa on là son lit : et reposa peu, n'oubliant nullement ses soupirs et larmes. Elle commanda au timonier, sitôt qu'il seroit jour, s'il voyoit et découvroit encore le terrain de la France, qu'il l'éveillât et ne craignît de l'appeler. A quoi la fortune la favorisa ; car le vent s'étant cessé, et ayant eu recours aux rames, on ne fit guère de chemin cette nuit, si bien que, le jour paraissant, parut encore le terrain de France ; et n'ayant failli le timonier au commandement qu'elle lui avait fait, elle se leva sur son lit et se mit à contempler la France encore, et tant qu'elle put. Mais, la galère s'éloignant, elle éloigna son contentement, et ne vit plus son beau terrain. A donc redoubla encore ces mots : Adieu la France, je pense ne vous voir jamais plus ! »

Sa galère échappa à la flotte d'Élisabeth, qui avait

donné ordre, dit-on, de l'intercepter, et elle arriva à Leith. Elle fut reçue aux acclamations du peuple, mais l'aspect de la pauvreté du pays dut nécessairement faire une triste impression sur l'âme d'une jeune reine habituée depuis son enfance à la splendeur et à la magnificence. Les applaudissemens qui l'accueillirent, n'étaient ni simulés ni commandés; depuis près de vingt ans la nation était gouvernée au nom d'une souveraine qu'elle n'avait pas vue; cette reine arriva dans toute la fleur de la jeunesse et de la beauté, ornée des grâces de l'esprit et de la politesse d'une cour élégante, et tous les cœurs volèrent au-devant d'elle.

Conduite prudente de la reine.

Le prieur de Saint-André obtint du zèle fanatique des Puritains, la promesse que la reine et sa suite jouiraient du libre exercice de leur religion. En revanche Marie Stuart qui n'avait pas encore sanctionné les actes du parlement, et qui était décidée à ne ratifier jamais la paix d'Édimbourg, publia une proclamation portant que jusqu'à ce que de concert avec son parlement elle eût donné des ordres définitifs sur ce qui regardait la religion, toute tentative de renverser celle qu'elle avait trouvée universellement établie dans le royaume, serait regardée comme un crime capital. C'était sanctionner indirectement tout ce que le parlement avait fait. Aucun catholique ne fut admis au conseil que Marie Stuart établit. Jacques Stuart, prieur de Saint-André, son frère naturel, et Maitland de Lethington, furent ses ministres de confiance. Le premier fut élevé au rang de comte de

Mar, mais comme la propriété de ce comté était contestée, on y substitua le titre de comte de Murray. Malgré tous ses efforts la reine ne put se concilier l'affection du fanatique Knox, qui croyait n'avoir rien fait tant qu'il existerait un Catholique dans le royaume, et que l'état, comme l'Église, ne serait gouverné par des principes républicains. A côté de ces exagérations religieuses, le royaume fut troublé par la haine que se portaient les deux maisons de Stuart et de Hamilton. Le comte de Murray était à la tête de l'une. Le duc de Châtellerault, héritier présomptif de la couronne, dirigeait l'autre. Les deux chefs s'accusèrent réciproquement de projets homicides. George Gordon, comte de Huntly, le plus puissant seigneur d'Écosse, égaré par sa haine pour le comte de Murray, prit les armes; il fallut marcher contre lui, et dans cette lutte Huntly fut défait et tué le 28 octobre 1562.

Négociations pour le mariage de Marie Stuart.

Depuis le traité d'Édimbourg il existait des négociations entre Élisabeth et Marie, dont le but était pour la première d'obtenir la ratification du traité, afin d'être délivrée de ce fantôme d'une héritière présomptive qui effrayait son imagination, et pour la seconde de faire reconnaître ce droit éventuel. Marie Stuart, sûre de gagner tous les cœurs par ses manières insinuantes, demanda à sa rivale une conférence pour écarter tout sujet de mésintelligence; Élisabeth déclina une entrevue où elle aurait brillé par des talens supérieurs, mais où Marie aurait effacé sa prétendue beauté. Ses terreurs s'accrurent bientôt, lorsqu'il

fut question pour Marie Stuart de choisir un second époux. Elle se mêla de ce choix avec un ton d'autorité qui choqua vivement la reine d'Écosse, lui conseillant de renoncer, à son exemple, aux douceurs du mariage, faisant des observations sur chaque prince étranger qui se mit sur le rang, et oubliant finalement tout sentiment de décence en offrant à la femme qu'elle détestait le plus, la main et le cœur flétri de son propre favori, le comte de Leicester. On ne peut croire que cette proposition offensante ait été sérieuse. Élisabeth était trop passionnée pour renoncer à son amant, et il est difficile de découvrir l'artifice que cachait cette proposition qui fut rejetée avec le dédain et l'indignation qu'elle méritait.

Mariage de Marie Stuart avec lord Darnley, 1565.

Marie fit son choix par des motifs de politique ; il tomba sur un jeune seigneur qui avait quelques droits à la couronne d'Angleterre. La maison de Stuart s'était partagée en deux lignes, l'aînée qui depuis 1371 portait la couronne, et la cadette, ou la ligne de Darnley. Cette ligne n'avait aucun droit à la couronne d'Écosse, parce qu'elle ne descendait pas de Robert II, premier roi de cette maison, du temps duquel elle existait déjà ; mais Mathieu Stuart, comte de Lennox, qu'en 1542 nous avons vu prétendre à la régence, avait épousé Marguerite Douglas, fille de Marguerite Tudor, sœur de Henri VIII, du second mariage qu'elle avait contracté après la mort de Jacques IV. Dans ces temps où le droit public n'avait pas encore réglé, par des lois expresses et précises, l'ordre de succession dans les divers états, Marguerite Douglas, à laquelle sa nais-

sance ne donnait aucun droit au trône d'Écosse, pouvait devenir un jour un compétiteur redoutable de Marie pour celui d'Angleterre. Le droit de Marie à ce dernier se fondait sur sa descendance de Marguerite Tudor dont elle était la petite-fille ; mais Marguerite Douglas en était la fille, et se trouvait par conséquent placée dans un degré de parenté plus rapproché. Au surplus, Marguerite Douglas avait sur Marie l'avantage d'être née en Angleterre, qui était d'un grand poids. Ces considérations engagèrent Marie à donner sa main à Henri Stuart, comte de Darnley, fils de Marguerite Douglas et du comte de Lennox.

Les terres de ce seigneur étaient situées en Angleterre, et le jeune Darnley était sujet d'Élisabeth. Cette princesse approuvait-elle ou non le projet de Marie de l'élever sur le trône d'Écosse? Cette question peut paraître douteuse d'après la conduite énigmatique qu'elle observa, et il est indifférent pour notre objet de l'approfondir. Lord Darnley quitta l'Angleterre avec la permission de sa souveraine qui ne pouvait ignorer le but de son voyage : il arriva en Écosse au mois de février 1565, et par la beauté et les grâces de sa personne qui cachaient la nullité de son caractère, il gagna promptement le cœur d'une reine de vingt-deux ans. L'amour le plus vif ratifia un choix fait par la politique.

Disgrace du comte de Murray.

Il s'éleva cependant des obstacles contre l'accomplissement du mariage. Élisabeth affecta de le désapprouver, et envoya sir Nicolas Throgmorton comme ambassadeur, chargé, en apparence au moins, de

l'empêcher. Le comte de Murray s'y opposa également. Darnley complota de le faire assassiner; Murray de son côté, d'accord avec l'héritier présomptif et le comte d'Argyle, ajoutant foi aux protestations d'Élisabeth, voulait se saisir de la personne de Darnley et le livrer à la reine d'Angleterre. Les deux complots furent trahis avant l'exécution. La passion fit oublier à Marie Stuart les services que son frère lui avaient rendus; comme il n'avait pas obtempéré à une assignation de comparaître pour se justifier des charges qui avaient été produites contre lui, elle le mit hors la loi, lui et ses amis et marcha contre eux. Murray se retira en Angleterre. Une bulle de dispense pour affinité étant arrivée de Rome, le mariage entre lord Darnley et Marie Stuart fut célébré le 29 juillet 1565. Une proclamation conféra à l'époux de la reine le titre de roi; c'était une atteinte portée aux droits du parlement.

Suites du mariage de Marie Stuart avec lord Darnley.

Avec ce mariage commence une époque de malheurs pour Marie Stuart. La haine de Darnley pour ceux qui s'étaient opposés à son élévation ne connaissait pas de bornes. Marie avait convoqué un parlement dans le but de faire condamner les plus coupables parmi les rebelles fugitifs. Darnley exigea que le duc de Châtellerault fût compris dans la proscription et qu'on le privât de son droit à la succession. Marie s'y refusa constamment et irrita par là au dernier point son époux.

La passion que Marie avait d'abord conçue pour Darnley, dut se refroidir aussitôt que ce prince or-

gueilleux, violent, ingrat, manquant de caractère, n'ayant aucun sentiment de délicatesse, n'eut plus de motif de cacher ses défauts. Henri se plaisait dans la plus mauvaise société et se plongeait dans la crapule. L'habitude de s'enivrer lui faisait oublier, même en public, le respect qu'il devait à la reine. Il exigea qu'elle lui conférât la couronne matrimoniale; ce qu'elle ne pouvait faire sans le consentement du parlement. Il attribua la cause du refus de Marie à un personnage obscur qui avait su acquérir de l'influence sur la reine. David Rizzio, fils d'un musicien de Turin, était venu à Édimbourg avec un envoyé de Savoie; son talent pour la musique lui avait procuré l'entrée à la cour, et, lorsqu'au mois de décembre 1564, Raulet, secrétaire de Marie pour la correspondance française, retourna dans sa patrie, Rizzio obtint son emploi. Il gagna la confiance de sa maîtresse au point qu'elle le consultait sur les affaires les plus importantes, et qu'il devint la source de toutes les grâces. La malveillance a anciennement accusé Marie Stuart de l'avoir aimé; son innocence est aujourd'hui hors de toute atteinte. La faveur de Rizzio commença précisément à l'époque où la reine conçut une vive passion pour le jeune Darnley. Rizzio était assez avancé en âge et laid, mais fidèle et éprouvé, en même temps avide d'argent et insolent comme un parvenu. Tous les grands le détestaient.

Assassinat de Rizzio, 1566.

Le chancelier comte de Morton, Maitland de Lethington, secrétaire d'état, les lords Ruthven et Lindsay, et George Douglas, oncle maternel du roi, cons-

pirèrent avec celui-ci la mort de Rizzio. Les conjurés s'engagèrent à procurer à Darnley la couronne matrimoniale et à défendre de toutes leurs forces son droit à la succession, si la reine mourait avant lui sans descendance. Henri promit de se charger de la responsabilité du meurtre de Rizzio, principal but du complot, d'empêcher que Murray et les lords qui, avec lui, s'étaient retirés en Angleterre, ne fussent proscrits, et de travailler plutôt à leur retour.

Le 9 mars 1566, la reine soupait à son palais de Holyroodhouse avec la comtesse d'Argyle, quelques courtisans et Rizzio; elle était dans le septième mois de sa grossesse. Le roi entra soudain par un escalier dérobé, et, s'asseyant à côté de la reine, passa son bras autour d'elle. Dans le même instant, cinq conspirateurs entrèrent précipitamment dans la chambre, tombèrent sur Rizzio, et l'assassinèrent presque sur le corps de la reine, derrière laquelle l'infortuné avait cherché à se sauver.

On peut se représenter la terreur et l'indignation de Marie. Lord Ruthven, qu'elle accabla de reproches, lui répondit que Rizzio avait été tué par ordre du roi qu'il avait déshonoré. Darnley avoua le fait et se plaignit de ce que Rizzio avait semé la désunion entre eux. Les conspirateurs prirent possession du palais et y tinrent la reine prisonnière. Le roi, de sa propre autorité, prorogea le parlement. Le lendemain Murray et ses amis, avertis de ce qui s'était passé, arrivèrent à Édimbourg. La reine reçut son frère avec tendresse;

il en fut touché et résolut d'abandonner la cause des meurtriers de Rizzio.

Aussitôt que Marie Stuart fut seule avec son méprisable époux, elle s'efforça de le dégager des infâmes liaisons qu'il avait formées. Ses charmes reprirent leur ascendant sur le coupable; il renvoya les gardes que les conspirateurs avaient placées auprès de son épouse, et, dans la nuit du 11 mars, il s'échappa avec Marie et avec trois individus, et s'enferma au château de Dunbar. Les lords Huntley, fils de celui qui avait péri dans la guerre avec Murray, et Bothwell, tous les deux ministres de Marie Stuart, y joignirent, avec leurs vassaux, le couple royal. Bientôt celui-ci se vit entouré d'une force armée de 8,000 hommes, à la tête desquels la reine marcha sur Édimbourg. Les assassins de Rizzio s'enfuirent en Angleterre : on leur fit le procès, et deux de leurs complices furent exécutés. Retraite de Marie à Dunbar.

Il était impossible que la reine oubliât l'outrage qu'elle avait reçu de son époux; le mépris avait remplacé l'affection qu'elle portait anciennement à cet homme indigne de la place qu'elle lui avait accordée. Ainsi le meurtre de Rizzio, au lieu de lui procurer la couronne matrimoniale, le priva de toute influence. Après être accouchée, le 19 juin 1566, au château d'Édimbourg, d'un fils qui fut nommé Jacques, Marie, sans égard pour les avis de Darnley, forma une nouvelle administration, composée de lord Huntley, chancelier, de Jacques Hepburn, comte de Bothwell, un des plus puissans seigneurs du royaume, et amiral héréditaire d'Écosse, du comte de Murray et Naissance de Jacques VI, 1566.

du comte d'Argyle. Maitland qui avait été disgracié, obtint son pardon, et fut rétabli dans sa charge de secrétaire d'état. Le roi témoigna son mécontement, en ne paraissant pas, le 17 décembre 1566, au baptême de son fils, quoiqu'il se trouvât au château de Stirling, où cette cérémonie eut lieu.

Murray et Maitland, brouillés avec Darnley d'une manière irréconciliable, avaient formé le projet de débarrasser Marie d'un époux qui lui était devenu odieux. Pendant qu'ils étaient avec la reine au château de Craigmillar, peu de semaines avant le baptême de son fils, ils se rendirent avec les trois autres ministres auprès d'elle, et lui proposèrent la dissolution du mariage. Elle ne rejeta d'abord pas cette idée, pourvu que la chose pût se faire sans préjudice des droits de son fils; ensuite, se ravisant, elle prononça ces paroles : « Je veux que vous ne fassiez rien qui puisse entacher mon honneur ou ma conscience; et par conséquent je vous prie de laisser plutôt les choses dans l'état où elles sont, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu, dans sa bonté, d'y apporter remède. »

Conspiration contre la vie du roi.

Les lords résolurent alors d'en revenir à un autre projet qui avait déjà été agité entre eux avant celui du divorce. Par un acte que dressa un certain James Belfour, ils s'engagèrent à débarrasser l'Écosse du roi, comme d'un fou et d'un tyran, et à avouer publiquement le fait comme leur ouvrage à tous, quel que fût celui d'entre eux qui se serait chargé de l'exécution. Après avoir obtenu l'adhésion de Morton, l'ancien chancelier, au compromis de Craigmillar, ils em-

ployèrent leur crédit auprès de la reine pour l'engager à permettre sa rentrée dans le royaume. Dans une conférence que Bothwell et Maitland eurent avec lui à Whittingham près des hauteurs de Lammermoor, le 20 janvier 1567, la mort de Darnley fut résolue.

Ce prince avait quitté Stirling très-mécontent des mépris que tous les courtisans lui montraient, et s'était retiré à Glasgow. Il y fut attaqué de la petite vérole. Dès que Marie en fut informée, elle se rendit auprès de lui et soigna sa santé. Ils se réconcilièrent et se promirent mutuellement d'oublier tout ce qui s'était passé. Ce fut cette réconciliation entre les deux époux qui fit prendre aux conjurés réunis à Whittingham la résolution dont nous venons de parler. La disgrâce ou peut-être la mort de Murray était certaine, si la bonne intelligence durait entre les deux époux. Murray savait que Darnley avait juré de le faire périr. Murray et tous les autres conjurés étaient encore poussés à ce forfait par un motif d'intérêt. La loi d'Écosse donnait au souverain le droit de retirer jusqu'à la fin de sa vingt-cinquième année les donations faites pendant sa minorité. On avait horriblement abusé de la facilité de Marie pour faire donner aux ministres et à leurs partisans les deux tiers des propriétés de la couronne, et l'on savait que Darnley se proposait d'engager la reine à user de son droit de reprise avant l'expiration de sa vingt-cinquième année qui approchait.

Assassinat du roi, 1567.

Dès que le roi fut en état de voyager, Marie Stuart le conduisit à Édimbourg; c'était le 31 janvier 1567. Afin qu'il pût jouir du grand air, elle l'établit dans

une maison hors des murs, appartenant au prévot de Sainte-Marie. Les agens des conspirateurs s'introduisirent dans cette maison par une ouverture de la muraille de la ville, percèrent les fondations et placèrent une quantité suffisante de poudre sous les angles du bâtiment. La reine visitait son époux tous les jours, et couchait fréquemment dans une salle au-dessous de la chambre où il reposait. Elle n'y coucha pas le 9 février parce qu'elle avait promis d'assister au bal qui se donnait au château de Holyroodhouse en l'honneur des noces de deux de ses serviteurs. La certitude qu'elle serait absente cette nuit, engagea Bothwell à la choisir pour l'exécution du complot; car c'était sur lui que Bothwell avait pris cette exécution.

Marie Stuart avait quitté le roi à onze heures pour se rendre au bal; après minuit elle se retira dans sa chambre, et le 10 février, vers deux heures du matin, la ville et le château éprouvèrent une commotion terrible. La maison où demeurait le roi avait sauté en l'air; on trouva son cadavre et celui d'un page dans un jardin; ceux de trois hommes et d'un enfant étaient ensevelis sous les ruines. Lorsqu'on vint annoncer cet événement à la reine, elle en fut extrêmement émue et jura qu'elle perdrait plutôt la couronne et la vie que de ne pas venger ce forfait qu'elle croyait dirigé contre elle-même aussi bien que contre le roi. Elle n'en douta plus lorsqu'elle reçut une lettre, datée de Marseille du 25 janvier, par laquelle l'archevêque de Glasgow, son ambassadeur en France, la prévenait d'un complot tramé contre elle et son époux. Elle fit

publier par le conseil une proclamation par laquelle on promit à celui qui ferait connaître les coupables, une somme de 2,000 liv. st. et une pension viagère, quand même il serait un des complices. Une affiche qu'on trouva quelques jours après à la porte de la prison publique, indiquait comme auteurs du crime le comte de Bothwell, James Balfour, David Chalmers et Jean Spenser; mais comme cette dénonciation était anonyme, elle ne pouvait donner lieu à aucune poursuite.

Justification de Marie Stuart.

Il est très-certain que Bothwell fut un des coupables; mais jusqu'au milieu du dix-huitième siècle tous les auteurs ont admis comme un fait historique que Marie Stuart était sa complice; et le mariage qu'elle contracta ensuite, ne laissa pas de doute sur un crime qui paraissait suffisamment prouvé par huit lettres d'amour adressées à Bothwell et par douze sonnets, les uns et les autres écrits de la main de Marie. Néanmoins il est prouvé aujourd'hui jusqu'à l'évidence que Marie Stuart était parfaitement innocente d'une accusation que la malignité de ses ennemis a répandue, et qui a été soutenue par une classe d'historiens qui, ayant passé toute leur vie dans leurs cabinets et ne connaissant le monde que par leurs livres, sont toujours disposés à attribuer à des vues politiques ou à un crime des événemens très-naturels. Le philosophe Hume, et Robertson qui est toujours parfait quand son intolérance religieuse ne l'égare pas, ne sont pas libres de ce défaut.

Trois écrivains écossais ont vengé la mémoire de

Marie Stuart de cette inculpation. Goodall, dans un ouvrage publié en 1754 [1], prouva d'une manière sans replique la fausseté des pièces produites pour établir la culpabilité de Marie; en 1782, Gilbert Stuart, dans son Histoire d'Écosse, fit connaître les véritables circonstances du meurtre, et somma Robertson de réfuter son récit, sans que celui-ci le fît [2]; enfin, en 1787, Jean Whitaker prouva d'une manière lumineuse que Marie Stuart ignora et le complot et la part que Bothwell y eut [3]. Les lettres d'amour ont été fabriquées par l'infâme Maitland, les sonnets par Buchanan; en les transcrivant, Maitland imita l'écriture de la reine. La veille du jour fixé pour l'exécution du forfait, Murray, sous prétexte d'une maladie de sa femme, demanda et obtint de la reine la permission de se rendre dans le comté de Fife. Il voulait éviter que le soupçon ne s'arrêtât sur sa personne; mais il trahit les idées qui l'occupaient en disant à un confident avec lequel il voyageait : « Cette nuit, avant le jour, lord Darnley périra. »

Procès de Bothwell.

Aussitôt que le comte de Murray apprit que la chose était consommée, il retourna à Édimbourg et mit tout en mouvement pour faire tomber les soupçons sur son innocente sœur. Le fanatisme des prédi-

[1] Examination of the letters supposed to be written by Mary Queen of Scots. Édinb. 1754, in-8°.

[2] GILBERT STUART, History of Scotland.

[3] JOHN WHITAKER: Mary Queen of Scots vindicated. London, 1787, 4 vol. in-8°. Je suis étonné que Bertrand de Moleville n'ait pas connu les trois ouvrages cités.

cateurs de sa secte le servit à merveille pour cela. On répandit le bruit que Bothwell et Marie étaient les auteurs du crime. Le comte de Lennox, père de Darnley, recueillit assez de preuves de la culpabilité du premier pour le dénoncer à la reine. Marie Stuart qui n'ignorait pas les bruits injurieux qu'on avait répandus contre elle-même, ne douta pas que Bothwell ne fût aussi innocent qu'elle; mais elle ne put refuser de fixer le 12 avril comme le jour où Lennox produirait ses preuves devant des assises. Lennox voulait y paraître en personne; il se laissa intimider par la puissance de son adversaire et demanda la remise de la cause. Une lettre de la reine Élisabeth, écrite le 8 avril, mais arrivée ou plutôt remise trop tard pour ouvrir les yeux de Marie sur l'abîme qui se creusait devant elle, lui conseilla d'accorder la demande du comte [1]. Bothwell arriva avec une escorte de 4,000

[1] « Je ne puis mais, dit Élisabeth, sinon pour l'amour de vous-même, à qui il touche le plus, et pour la consolation des innocens de vous exhorter de leur concéder cette requeste, laquelle si elle leur seroit niée, vous tourneroit grandement en soupçon, de plus que j'espère ne pensez et que ne voudriez volontiers ouyr. Pour l'amour de Dieu, madame, usez de telle sincérité et prudence en ce cas qui vous touche de si près, que tout le monde aye raison de vous louer comme innocente d'un crime si énorme; chose que si ne fistes, seriez dignement abloyë hors de rancz de princesse, et non sans cause faite opprobre de vulgaire; et plus tôt que cela vous advienne, je vous souhaiterois une sépulture honorable, qu'une vie maculée. Vous voiez, madame, que je vous traite comme ma fille et vous promets que si j'en eusse, ne lui souhaiterois mieux que je vous désire, comme le seigneur Dieu me porte témoignage à qui je prie de bon cœur de

gentilshommes : l'ancien chancelier défendit sa cause. Comme il ne se présenta pas d'accusateur, le jury ayant entendu le réquisitoire, rendit un verdict en faveur de l'accusé. L'opinion du public ne fut pas d'accord avec le prononcé du tribunal.

Peu de jours avant le procès, le comte de Murray avait reçu la permission de faire un voyage en France. En passant par l'Angleterre, il répéta à la reine Élisabeth tous les bruits qu'il avait répandus lui-même contre Marie; il lui annonça aussi qu'elle épouserait Bothwell. Il est vrai que cet homme intriguait alors pour obtenir la main de la reine. Le 20 avril 1567, vingt-quatre des principaux pairs conclurent avec Bothwell une association par laquelle ils promirent de conseiller à la reine de se remarier et de choisir Bothwell pour époux. D'après les aveux de Marie, ce serviteur lui parla lui-même de son désir de l'épouser; elle lui répondit, dit-elle, d'une manière si ferme, qu'il vit bien qu'il n'obtiendrait jamais son consentement.

Actes du parlement en faveur de la réformation, sanctionnés par Marie.

Si Bothvell ne réussit pas à gagner le cœur de sa souveraine, il est certain que comme ministre il exerçait une grande influence sur elle. Il venait d'en donner une preuve en l'engageant à une démarche à laquelle elle n'avait jamais voulu consentir jusqu'alors. Les actes du parlement de 1560 n'avaient pas été sanctionnés; seulement Marie Stuart, par une procla-

vous inspirer à faire ce qui vous sera plus à l'honneur et à vos amis plus de consolation, etc. » ROBERTSON, *History of Scotland*. Append XIX.

mation publiée à l'époque de son retour en Écosse, avait consenti à leur exécution temporaire; mais au parlement de 1567, on passa un acte révoquant toutes les lois et tous les actes contraires à la religion réformée, et exemptant ses adhérens de toutes les peines qu'ils pourraient avoir encourues d'après ces lois, déclarant en même temps leurs personnes, états, honneurs et bénéfices placés sous la protection publique contre toute cour civile ou ecclésiastique qui voudrait les molester par rapport à leurs opinions religieuses. Par l'adoption de cet acte Bothwell voulait, sans doute, s'assurer la faveur des Réformés pour le but auquel il tendait.

Voyant qu'il ne vaincrait pas par des moyens de persuasion la répugnance de la reine de l'épouser, ce factieux hardi résolut d'employer la ruse; ou, comme disent les adversaires de Marie Stuart, pour masquer sa connivence, on convint d'un plan d'après lequel elle aurait l'air d'avoir cédé à la violence.

Mariage de la reine avec Bothwell.

Après la dissolution du parlement, la reine alla voir son fils qui était à Stirling. Lorsqu'elle retourna à Édimbourg, Bothwell l'attendit avec mille cavaliers sur la grande route, s'empara de sa personne et la conduisit à son château de Dunbar. Afin que ses fidèles serviteurs ne se réunissent pour la délivrer, il répandit le bruit que l'enlèvement avait été concerté avec elle. Arrivé à Dunbar, Bothwell supplia Marie de lui pardonner la violence que sa passion lui avait fait commettre, et lui présenta l'écrit des pairs qui votaient pour son mariage. Marie Stuart se trouvait

dans la situation la plus pénible; elle espérait d'abord que ses vassaux viendraient la tirer des mains de son ravisseur, et ne conçut pas un manque de zèle dont elle ne put deviner la cause. Elle a protesté par la suite que dans ce moment même elle ne soupçonna pas Bothwell d'être l'assassin de son époux, parce que toutes les personnes qui l'entouraient, l'avaient toujours assurée de son innocence. Enfin à force d'insinuations et d'instances importunes, accompagnées de violences, dit-elle, *il l'amena au but qu'il se proposait.* Jacques Melvil qui a été un de ses conseillers et qui a laissé des mémoires intéressans sur cette époque, explique le sens de ces paroles: « L'audacieux Bothwell força Marie de le recevoir dans son lit. » Le 15 mai 1567, trois mois après l'assassinat de Darnley, l'évêque protestant d'Orkney leur donna la bénédiction nuptiale. Bothwell ne prit pas le titre de roi.

Révolte des Écossais.

Ce mariage qui aux yeux du public, instruit du crime de Bothwell, paraissait le comble du scandale, révolta toute la nation, et l'indignation générale monta au dernier point, lorsque Bothwell exigea du comte de Mar qu'il lui livrât le jeune prince royal qui était confié à sa garde. La noblesse, réunie à Stirling, conclut une confédération ayant pour but de venger le meurtre du roi et de sauver la vie de son fils. Les complices de Bothwell, lord Morton et Maitland, qui, certes, n'avaient pas trempé dans le crime dans l'intention d'en faire profiter leur associé seul, entrèrent dans cette ligue avec d'autant plus de chaleur,

qu'ils n'avaient pas d'autre moyen de faire croire à leur innocence ; mais Murray, quoiqu'absent, était l'âme de l'entreprise. Les confédérés ayant marché sur Édimbourg, la reine et son indigne époux se retirèrent, le 6 juin, à Dorthwick, et de là à Dunbar. Les confédérés entrèrent dans la capitale, où ils publièrent une proclamation tendante à justifier leur prise d'armes. Marie Stuart y était représentée comme la captive de Bothwell. Celui-ci, de son côté, assembla aussi une armée qui, près de Carberry, se trouva en tête de celle des confédérés. Le Croc, ambassadeur de France, interposa sa médiation, et Bothwell ayant quitté l'armée sans aucune suite, Marie Stuart se rendit, le 15 juin 1567, au camp des confédérés. Morton, fléchissant le genou, lui adressa ces paroles : « Madame, vous êtes ici à la place où vous devez être; nous vous honorerons, vous servirons et vous obéirons de la même manière que la noblesse écossaise a fait envers vos ancêtres. » L'accueil qu'elle éprouva du soldat fut mortifiant : on l'accabla d'injures. Les confédérés la conduisirent à Édimbourg, et la donnèrent en spectacle à la populace, dans le triste état où elle se trouvait. Sur toute la route, on portait devant elle une bannière où l'on avait peint le cadavre du roi gisant par terre, et le jeune prince à genoux et prononçant ces mots : « Seigneur ! jugez et vengez ma cause. » La reine fut déposée à l'hôtel du prevôt, et enfermée dans une chambre. Pendant les vingt-deux heures qu'elle y passa seule, elle se présenta plusieurs fois à la fenêtre, dans un état qui pouvait

Emprisonnement de Marie Stuart.

exciter la pitié, ses cheveux épars sur les épaules et son sein, et une grande partie de son corps nue, implorant le secours du peuple contre les traîtres qui l'avaient jetée en prison.

Le lendemain, vers neuf heures du soir, on conduisit la reine d'abord à Holyroodhouse, et (après l'avoir laissé reposer pendant une heure) au château de Lochlevin, résidence de William Douglas, frère utérin de Murray. Pour colorer l'emprisonnement de Marie, on l'accusa d'entretenir encore une correspondance secrète avec Bothwell, et on fabriqua une lettre qu'elle devait lui avoir écrite. Ce fut alors aussi qu'on produisit, pour la première fois, les lettres et les sonnets dont nous avons parlé plus haut. Morton prétendit les avoir trouvés dans une cassette que Bothwell avait oubliée au château d'Édimbourg. Les confédérés, qui avaient pris le titre de *lords du secret conseil*, mirent la tête de Bothwell à prix. Il se sauva dans les îles Shetlands, où il vécut pendant quelque temps de piraterie. Le vaisseau où il se trouvait avec plusieurs de ses gens fut pris un jour; mais il avait eu le temps de se jeter dans un canot qui le porta en Danemark. Il y fut emprisonné, tomba en démence, et mourut au bout de huit ans, dans un état misérable.

Médiation perfide d'Élisabeth.

La reine d'Angleterre, effrayée des excès auxquels les lords écossais s'étaient portés, ou feignant de l'être, et les attribuant au fanatisme de Knox, envoya le chevalier Nicolas Throgmorton en Écosse, pour interposer sa médiation entre les partis, tout en déclarant qu'elle ne souffrirait pas qu'on attentât à la dignité

de sa bonne sœur. On prétend que Throgmorton, en opposition du but apparent de sa mission, s'appliqua à stimuler le zèle des ennemis de la reine, et leur dit qu'ils n'avaient rien à craindre de l'intervention de sa maîtresse. Ce qui est certain, c'est que les lords du secret conseil firent présenter à Marie, par lord Lindsay, le plus fanatique des Presbytériens, trois actes, que des lettres de Trogmorton et de quelques autres traîtres qui prétendaient être ses amis secrets, lui conseillaient de signer, parce que, dans l'état où elle se trouvait, sa signature était nulle. Lindsay, jetant les papiers sur la table, lui ordonna de les signer ou de se préparer à la mort, comme complice du meurtre de son époux. Le 24 juillet, Marie signa ces actes sans les avoir lus. Par le premier, elle résignait la couronne en faveur de son fils; le second nommait Murray régent du royaume durant la minorité de Jacques, et le troisième établissait un conseil pour remplacer Murray en cas d'absence ou de mort.

Abdication de Marie Stuart.

Les lords du conseil secret, croyant être parvenus à leur but, firent sacrer et couronner, le 29 juillet 1567, le jeune prince, par l'évêque d'Orkney, et le proclamèrent roi sous le nom de Jacques VI. Le comte de Murray, averti par Morton et ses autres amis de tout ce qui s'était passé, quitta la France, vit Élisabeth en passant par l'Angleterre, et arriva à Édimbourg le 11 août 1567. Il professa des sentimens très-modérés, ne parla de son infortunée sœur qu'avec beaucoup de ménagement, et refusa de se charger de la régence si elle ne l'en conviait. Il se rendit à

Couronnement de Jacques VI, 1567.

Lochlevin, témoigna beaucoup d'amitié à l'auguste prisonnière, promit de veiller à sa sûreté, et se donna l'air de ne céder qu'à regret à ses vœux en acceptant la régence. Il fut installé le 22 août, et convoqua un parlement pour le 15 décembre 1567. Cette assemblée lui confirma la régence, approuva la conduite qu'on avait tenue envers la reine comme suffisamment justifiée par la prétendue correspondance avec Bothwell, qui fut produite, et qui prouvait, disait-on, son adultère et tout ce qui s'en était ensuivi ; enfin on prononça une amnistie en faveur de ses persécuteurs pour le passé et *le futur*. Au mois de janvier 1568, on fit le procès à quatre complices de Bothwell, convaincus de participation au meurtre de Darnley ; on voulait leur arracher un témoignage contre la reine ; mais ils persistèrent jusqu'au dernier moment à la déclarer innocente, et ajoutèrent que leur maître leur avait dit que les comtes de Murray et de Morton étaient les véritables auteurs du meurtre.

Délivrance de Marie Stuart.

Cependant les partisans de la maison de Hamilton ou du duc de Châtellerault, ne purent voir, sans de vives appréhensions, l'élévation de Murray. Les malheurs de la reine commencèrent à exciter de la pitié ; le nombre de ses partisans augmenta de jour en jour ; tous les Catholiques, qui prévoyaient la persécution à laquelle ils allaient être en butte, se joignirent aux mécontens, et le régent « dont les *vertus* étaient sévères, » dit Robertson, ne possédait pas l'art de se faire des amis. Marie, de son côté, s'occupa des moyens de sa fuite ; elle était étroitement enfermée

par lady Douglas qui, après avoir été la maîtresse de son père, Jacques V, et lui avoir donné un fils, le même Jacques Stuart ou comte de Murray qui alors était régent d'Écosse, avait épousé Douglas, père du propriétaire du château de Lochlevin, et en avait eu plusieurs fils. Le plus jeune de ces fils, George Douglas, âgé de dix-huit ans seulement, ayant conçu une vive passion pour Marie, trouva moyen de dérober les clefs de sa prison; Marie, accompagnée d'une femme de chambre, passa, le 2 mai 1568, dans un petit bateau, le lac au milieu duquel sa prison était située; elle fut reçue sur la rive par le lord Seton, et conduite au château de Hamilton. Neuf évêques, autant de comtes et dix-huit barons, à la tête de leurs vassaux, la joignirent, et ce fut par eux qu'elle apprit enfin l'histoire véritable du meurtre de Darnley et du crime de Bothwell.

Marie Stuart se trouvant en liberté, révoqua son abdication, somma Murray, qui était à Glasgow, de se démettre de la régence, et annonça à la reine d'Angleterre et au roi de France sa délivrance. Elle offrit au régent de s'en référer pour toutes les causes de dissention, à un parlement libre, et de remettre à la justice toutes les personnes qu'il accusait du meurtre du roi, pourvu qu'il en fît autant de celles qu'elle accusait de son côté. On sent bien que cette proposition ne pouvait convenir aux grands coupables, « aux *vertus* sévères » de Murray, ni au scélérat Morton. On arma des deux côtés. Le 15 mai 1568 la reine voulut se rendre à cheval au château de Dunbarton, accompa- Échauffourée de Langside.

gnée d'un corps de 6,000 hommes, lorsque le régent à la tête d'une troupe inférieure en nombre parut sur une éminence près du village de Langside. Marie qui connaissait les talens militaires de son frère, voulut éviter le combat; mais elle ne put réprimer l'ardeur des Hamilton, et particulièrement de l'archevêque de Saint-André, qui espéraient terminer la guerre civile par un seul coup. Ils chargèrent confusément la petite armée du régent, furent reçus en bon ordre et après un court combat, mis en fuite.

Marie Stuart se sauve en Angleterre.

Marie Stuart voyant l'armée royaliste, sa dernière espérance, dispersée, s'enfuit presque d'un seul trait à l'abbaye de Dundrenan près Kirkudbridge, distante du champ de bataille de 60 milles (21 lieues), accompagnée d'un petit nombre d'amis, avec lesquels elle délibéra sur le parti à prendre. Malgré les représentations de l'archevêque, elle résolut de chercher un asile auprès de sa bonne sœur, la reine d'Angleterre, chargea Beton, son fidèle domestique, de rapporter à Élisabeth un anneau qu'elle lui avait envoyé comme gage d'affection et de secours, traversa, dans une barque de pêcheur le détroit du Solway, débarqua, le 16 mai, au port de Workington, d'où elle se rendit à Carlisle.

SECTION IV.

Suite du régne de Marie Stuart depuis sa fuite jusqu'à la majorité de Jacques VI, 1568-1578.

Élisabeth refuse de voir Marie Stuart.

Arrivée à Carlisle, la reine d'Écosse écrivit à Élisabeth pour lui demander la faveur d'une entrevue à Londres. Elle fit cette démarche avec une pleine confiance, car elle savait que sa *bonne sœur* avait publiquement protesté contre son emprisonnement et annoncé aux autres souverains qu'elle la délivrerait; et elle ignorait les intrigues secrètes des ministres anglais avec le parti des rebelles. Quel dut être son étonnement lorsqu'elle reçut la réponse d'Élisabeth qui lui assura un asile à Carlisle, mais déclina sa visite, sous prétexte que la reine d'Angleterre ne pouvait pas recevoir une personne accusée de tant de crimes. Marie demanda alors d'être admise à se justifier ou de pouvoir se retirer en France. Élisabeth qui ne voulait ni la laisser remonter sur le trône d'Écosse, ni lui permettre d'aller en France, ni enfin lui accorder un asile libre en Angleterre qui pouvait devenir le foyer de conspirations, chercha un prétexte pour pouvoir la retenir en prison. Après quelques nouvelles négociations, elle déclara à Marie qu'elle ne pouvait la recevoir et lui accorder sa protection qu'après une procédure formelle, par laquelle son innocence des crimes dont on l'accusait aurait été reconnue : il est vrai qu'on donna à la proposition une autre tournure; ce

n'était pas à Marie qu'on voulait faire le procès, on voulait confondre la calomnie de ses accusateurs, et justifier ainsi aux yeux de l'univers les efforts que la reine d'Angleterre allait faire pour replacer sur le trône une reine innocente. Marie, que dans l'intervalle on avait transportée au château de Bolton en Yorkshire, consentit enfin à se justifier, et on choisit la ville d'York pour lieu des conférences.

Conférence d'York, 1568.

Élisabeth nomma commissaires Thomas Howard, duc de Norfolk, Thomas Radcliffe, comte de Sussex; et sir Ralph Sadler, créature de Cécil. Jean Lesley, évêque de Ross, les lords Levingston, Boyd, Herries et trois autres vinrent comme accusateurs au nom de Marie. Du côté opposé, Murray comparut en personne avec le comte de Morton, l'évêque d'Orkney, l'abbé de Dumformling et lord Lindsay, assistés de Maitland, de Buchanan et de quelques autres personnes. Les conférences s'ouvrirent le 4 octobre 1568, après qu'on fut convenu, comme d'un point préliminaire, que la promesse d'Élisabeth de remettre Marie sur le trône serait insérée dans les pouvoirs de ses commissaires; mais que celle qu'elle avait faite à Murray de ne pas laisser rentrer Marie en Écosse, fût aussi confirmée. Les commissaires de Marie Stuart protestèrent contre toute induction qu'on voudrait tirer de leur présence au détriment des droits de leur reine comme souveraine indépendante, ou à celui des droits de sa couronne; ensuite de quoi ils détaillèrent dans un long discours toutes les offenses que leur souveraine avait éprouvées de la part de ses sujets rebelles.

Murray ne répondit pas sur-le-champ; il voulait jouer à coup sûr. Il se rendit près des commissaires anglais, leur communiqua confidentiellement les pièces fabriquées pour perdre Marie Stuart, déclarant qu'il ne voulait pas hasarder une accusation avant de savoir si ces preuves seraient regardées par eux comme suffisantes pour établir la culpabilité de la reine. Les commissaires anglais, avant de s'expliquer, en référèrent à leur reine, en observant qu'il n'y avait aucune preuve de l'authenticité des pièces, si ce n'était l'offre des accusateurs de l'affirmer par serment. En attendant la réponse d'Élisabeth, le procès continua pour la forme.

Translation des conférences à Westminster.

York fut à cette époque le siège d'intrigues multipliées et qu'on ne connaît qu'obscurément. Murray, qui n'avait pas grande confiance dans le succès d'une accusation, négocia à la fois avec le duc de Norfolk et avec Levingston; il s'agissait d'obtenir de Marie Stuart une renonciation formelle à la couronne, et la reconnaissance de son frère comme régent; elle devait en même temps donner sa main à Norfolk. Tout d'un coup Élisabeth transféra les conférences à Westminster, et adjoignit à ses commissaires le chancelier Nicolas Bacon, les comtes d'Arundel et de Leicester, Cécil et lord Clinton. Elle dit à Murray que, quoiqu'elle espérât que Marie serait trouvée innocente, néanmoins, dans le cas contraire, elle la déclarerait indigne du trône. Ses intentions furent mieux expliquées par Cécil qui engagea le régent à former son accusation.

Marie est accusée du meurtre de son époux.

Marie Stuart et ses commissaires auguraient très-bien de l'issue de la procédure commencée, lorsque, le 26 novembre 1568, le comte de Lennox se présenta pour accuser cette princesse de complicité du meurtre de son époux. Ses commissaires s'opposèrent à ce que cette accusation fût admise, déclinèrent la juridiction d'Élisabeth, se référèrent à ce qui avait été convenu avant l'ouverture des conférences, savoir qu'il ne serait pas question de soumettre leur souveraine à un jugement, et demandèrent que Marie fût admise à prouver son innocence devant la reine, les pairs d'Angleterre et les ministres étrangers. Comme on n'eut aucun égard à leur demande, ils protestèrent, le 3 décembre 1568, contre toute la procédure et déclarèrent que les conférences étaient terminées. Mais il importait à Cécil que les pièces qui devaient prouver le crime de Marie Stuart, fussent produites avant la rupture des conférences; en conséquence il refusa d'accepter la protestation.

Élisabeth convoqua une assemblée extraordinaire du conseil, auquel on adjoignit plusieurs seigneurs très-influens; les documens produits par les ennemis de Marie furent communiqués à ces seigneurs, mais on leur cacha que Marie s'était inscrite en faux contre ces œuvres de la fraude qu'on leur donna pour authentiques. Les membres du conseil furent requis de dire si dans cette situation de l'affaire, la reine pouvait admettre Marie Stuart en sa présence. Ils se déclarèrent naturellement pour la négative. Le lendemain, 15 décembre, Élisabeth donna aux commis-

saires de l'accusée l'audience qu'ils avaient vainement sollicitée jusqu'alors, leur fit connaître la décision de son conseil, et leur proposa trois différentes manières de défense dont leur maîtresse pouvait en choisir une; mais elle n'offrit pas de leur communiquer les pièces sur lesquelles l'accusation reposait, et dont Marie Stuart connaissait à peine l'existence, bien loin d'en avoir jamais pu prendre lecture; car elles n'avaient pas été publiées, et ne furent montrées qu'à l'ombre du secret aux personnes auprès desquelles on voulait perdre la reine d'Écosse. Ses commissaires rejetèrent constamment les trois moyens proposés, comme injurieux pour leur souveraine.

Marie oppose de la fermeté à l'astuce d'Élisabeth.

Élisabeth ne fut pas plus heureuse dans un autre moyen qu'elle prit pour déshonorer Marie. Elle lui fit proposer, le 21 décembre, par sir François Knollys, son geôlier, de rester en Angleterre, de laisser la régence à Murray, et de faire venir son fils en Angleterre pour y être élevé par des Écossais; à cette condition le procès serait à jamais étouffé. Fière de son innocence, la prisonnière rejeta cette proposition avec indignation, et ordonna à ses commissaires de persister dans leurs protestations, mais de demander communication des pièces produites par ses ennemis, afin qu'elle pût, aux yeux de l'Europe entière, prouver leur fausseté. Pour que les calomnies répandues par Murray ne reçussent pas de la consistance si elle n'y répondait, elle ordonna à ses commissaires de recommencer les conférences, et d'accuser formellement Murray et les autres chefs du parti de complicité avec

Bothwell. Cette fermeté de Marie étonna les coupables. Élisabeth leur conseilla de s'en retourner en Écosse, et leur donna une espèce de certificat portant qu'on n'avait rien prouvé contre eux qui entachât leur honneur. Ainsi se termina cette fameuse procédure, dont tout l'avantage resta à la reine d'Écosse. Murray partit le 13 janvier 1569, après avoir reçu d'Élisabeth, sous le nom d'un prêt, une gratification de 500 livres sterling.

Une dépêche de Marie, dans laquelle elle stimulait le zèle de ses amis en Écosse et peignait en couleurs très-vives la perfidie d'Élisabeth, ayant été interceptée, la captive fut transférée de Bolton à Tutbury en Staffordshire, ainsi dans le cœur du royaume, où elle fut gardée par Jean Talbot[1], comte de Shrewsbury, sur la fidélité duquel la reine d'Angleterre pouvait compter.

Élisabeth traite avec le régent pour lui remettre sa prisonnière.

Divers complots qui, dans le courant de l'année 1569, furent formés pour délivrer Marie Stuart, firent repentir Élisabeth de s'être chargée de la garder prisonnière plutôt que de la remettre entre les mains de ses sujets rebelles. Elle entra en traités avec le régent, et conclut avec lui, au commencement de l'année 1570, une convention par laquelle elle promit de lui livrer Marie, à condition qu'il lui confierait le jeune Jacques, la mettrait en possession des plus importantes places d'Écosse, et s'engagerait à lui fournir un secours en troupes, en cas de guerre avec la France.

[1] La famille des Talbot est d'origine anglo-saxonne. Richard Talbot, sa souche, vivait sous Guillaume le Conquérant.

Cette négociation ayant traîné un peu, fut découverte par la vigilance du fidèle évêque de Ross, qui, réuni aux ambassadeurs de France et d'Espagne, fit des remontrances contre l'infamie de l'action qu'Élisabeth allait commettre; ils lui dirent que la remise de Marie entre les mains de ses sujets rebelles équivaudrait à un meurtre. Il en résulta quelque retard dans l'exécution de l'accord, et pendant ce délai, il arriva un événement qui la rendit impossible.

Assassinat du régent Murray, 1570.

Hamilton de Bothwelhaugh avait été pris à la bataille de Langside, et condamné à mort pour avoir défendu sa souveraine. Le régent lui avait fait grâce de la vie, mais l'avait privé de ses possessions et de sa maison, d'où son épouse fut expulsée d'une manière barbare. Hamilton attendait depuis long-temps l'occasion de se venger; il la trouva le 23 janvier 1570. Lorsque le régent passa par Linlithgow, pour se rendre de Stirling à Édimbourg, il le tua d'un coup de fusil, et se sauva en France.

L'Écosse déchirée par deux factions ennemies.

La mort du comte de Murray mit l'Écosse dans un état d'anarchie complète. La nation se divisa en deux partis : l'un, composé d'hommes qui se disaient amis du roi, avait à sa tête le comte de Morton, dont l'ambition aspirait à la régence; le duc de Châtellerault et les comtes de Huntley et d'Argyle étaient les chefs du parti de la reine. Ce parti s'assembla, le 1er avril 1570, à Linlithgow, et marcha sur Édimbourg qui, le 10 avril, lui fut ouvert par Kirkaldy de la Grange, qui en était gouverneur. L'incursion que quelques gentilshommes de ce parti firent dans les

provinces septentrionales de l'Angleterre, fournit à Élisabeth un prétexte pour envoyer en Écosse le comte de Sussex, à la tête d'une armée. Les amis de la reine abandonnèrent Édimbourg, où Morton entra avec les troupes anglaises, au mois de mai 1570. Ces troupes ne restèrent pas long-temps en Écosse. Élisabeth, qui affectait la neutralité entre les deux partis, les rappela, après avoir obtenu de sa captive la promesse qu'il n'y serait pas envoyé de troupes françaises. Marie fut alors ramenée dans sa prison, d'où on l'avait déjà fait partir, et le comte de Shrewsbury eut l'ordre de la mieux traiter.

Le comte de Lennox est nommé régent, 1570.

Pour pouvoir conserver plus long-temps le masque de la neutralité, Élisabeth conseilla au parti du roi, comme il se nommait toujours, d'ajourner l'élection d'un nouveau régent. En conséquence, ces factieux conférèrent au comte de Lennox le titre de lieutenant du roi, et en donnèrent avis à la reine, en la suppliant de ne pas s'opposer plus long-temps à l'élection d'un régent. Ils reçurent une réponse si favorable à Lennox, que leur parlement proclama, le 17 juillet 1570, ce seigneur régent jusqu'à la majorité de Jacques VI.

Traité de Chatsworth.

Quelques mois plus tard, les sollicitations de Marie Stuart, les efforts de ses amis en Angleterre, les remontrances des rois de France et d'Espagne, et un motif que nous ferons connaître plus tard, arrachèrent à Élisabeth la promesse de fixer les conditions auxquelles sa captive serait rendue à la liberté. Le 1er octobre, Cécil et sir Walter Mildmay furent envoyés à Chats-

worth qui était alors la prison de la reine d'Écosse. Celle-ci consentit à tout ce qu'on lui demandait ; elle promit de ratifier le traité d'Édimbourg de 1560, et de renoncer à tout droit à la couronne d'Angleterre, tant que vivrait Élisabeth ou *sa descendance naturelle* (tels sont les termes sur lesquels on convint, après de longues discussions) ; en cas d'agression hostile, les deux royaumes devaient se secourir mutuellement ; toutes les troupes étrangères devaient être renvoyées d'Écosse, et l'on n'en devait pas admettre à l'avenir ; Marie s'engagerait à rompre toute correspondance avec des sujets anglais, livrerait les rebelles anglais qui s'étaient retirés en Écosse, ferait sévèrement punir les assassins de Henri Darnley et du comte de Murray ; avant sa mise en liberté, le prince Jacques serait envoyé en Angleterre, pour y être élevé ; Marie n'épouserait aucun Anglais sans le consentement d'Élisabeth, et ne se marierait en général pas sans celui des États d'Écosse ; enfin Marie devait désavouer le bruit de son mariage avec le duc d'Anjou, et renoncer à cette union. Élisabeth communiqua aussi à sa captive un plan de réconciliation avec ses sujets, et on s'accorda qu'elle inviterait le régent à envoyer à cet effet des commissaires à Londres. Élisabeth se montra très-satisfaite du résultat de cette négociation ; mais sir William Cécil, dans une lettre qu'il écrivit au régent, non sans doute sans autorisation, exprima son mécontentement du résultat de sa propre négociation à Chatsworth, et engagea Lennox à envoyer des commissaires fermes et inflexibles. Il nomma lord Morton,

Pitcaire, abbé de Dumformling, et Jacques Macgill; les amis de la reine en Écosse choisirent l'évêque de Galloway et le lord Levingston, auxquels elle adjoignit l'évêque de Ross, qui dans l'intervalle avait pris l'avis du pape et des rois de France et d'Espagne: tous les trois approuvèrent le plan de réconciliation, et engagèrent la reine à l'accepter. Les commissaires d'Élisabeth étaient le garde des sceaux, Bacon, les comtes de Sussex et de Leicester, Cécil qui vers ce temps fut créé lord Burleigh, et quelques autres.

Avant l'ouverture des conférences, lord Morton et ses collègues firent lecture à Élisabeth d'un mémoire par lequel ils espéraient arrêter toute négociation ultérieure; ils y établirent la doctrine *du plus saint des devoirs*, de la légitimité de l'insurrection contre un prince ambitieux ou tyran, et peignirent le règne de Marie comme portant tous les caractères de l'usurpation et de la violence. La reine d'Angleterre, qui n'aimait pas le dogme de la souveraineté du peuple, fut indignée des principes qu'on établissait en sa présence, et sans doute choquée de l'impudence avec laquelle on s'efforçait de peindre l'infortunée Marie comme usurpatrice et tyrannique; elle répondit à Morton qu'elle ne voyait rien qui pût justifier le traitement que celle-ci avait éprouvé, et l'engagea à songer plutôt aux moyens de préserver la vie du jeune roi de tout danger, et d'obtenir une sûreté pour la faction à laquelle il s'était livré lui-même.

Conférences de Londres, 1571.

Les conférences commencèrent au mois de mars 1571, dans la maison du lord chancelier, entre les

commissaires anglais et ceux de la reine Marie. Le lord chancelier déclara à ceux-ci qu'il y avait deux articles sur lesquels il fallait préalablement s'entendre, savoir la sûreté que la reine d'Écosse donnerait à Élisabeth pour l'observation des articles convenus, et le mode et l'étendue de l'amnistie qu'elle accorderait à ses sujets qui l'avaient offensée. A titre de sûreté il demanda que le duc de Châtellerault, les comtes Archambaud d'Argyle et de Huntley, les lords Hume et Herries et une autre personne de haute qualité, avec les châteaux de Dunbarton et de Hume, fussent livrés à la reine d'Angleterre pour trois ans. Les commissaires de Marie Stuart ne refusèrent pas de donner des ôtages pour deux ans ; mais ils déclarèrent que leur maîtresse ne se séparerait pas des cinq individus réclamés, parce que c'étaient précisément ses conseillers de confiance, et ils observèrent que la remise de deux forteresses obligerait Marie d'en remettre deux autres au roi de France, conformément au traité d'Édimbourg de 1560, qui avait exclu les troupes des deux nations.

Pendant ces premiers pourparlers, les négociations pour le mariage d'Élisabeth et du duc d'Anjou avançaient ; or, ces négociations avaient été le motif secret pour lequel elle avait voulu se réconcilier avec Marie Stuart. Quand elle s'aperçut que son but était atteint, son désir d'un accommodement se refroidit. Déjà les commissaires écossais avaient déclaré qu'ils étaient autorisés à traiter des moyens de consolider l'amitié entre les deux royaumes et de maintenir la vraie reli-

gion, mais qu'ils n'avaient aucun pouvoir de recevoir Marié en Écosse, ni de remettre la personne de leur roi à Élisabeth. Les conférences s'arrêtèrent là; les commissaires écossais reçurent des lettres de rappel, et Élisabeth les exhorta à revenir bientôt avec des pouvoirs plus amples; elle dit à ceux de Marie de se tenir prêts à rouvrir les conférences, aussitôt que les autres seraient revenus.

Guerre civile. Cependant les deux factions des lords du roi et des lords de la reine recommencèrent les hostilités, et le feu de la guerre civile couvrit de nouveau le sol de l'Écosse. Les troupes du régent surprirent le château de Dunbarton. L'archevêque de Saint-André, un des plus zélés serviteurs de la reine, et, comme chef du parti Hamilton, l'objet principal de la haine du régent, y fut pris et pendu quatre jours après; premier exemple d'un évêque écossais, auquel on fit souffrir cette mort ignominieuse. En revanche le duc de Châtellerault s'empara de la ville d'Édimbourg, dont le château était toujours commandé par le fidèle Kircaldy de la Grange. Les deux partis tinrent des parlemens; le régent, le 14 mai 1571, à Leith, et les adhérens de Marie à Édimbourg, le 12 juin. Les chefs de chaque parti furent mutuellement proscrits. Le parlement du régent s'ajourna au 30 août. On vit paraître dans cette seconde réunion le comte d'Argyle, le lord Boyd, et d'autres seigneurs qui avaient abandonné la cause de Marie Stuart comme désespérée. On y vit aussi le jeune roi qui prononça son premier discours parlementaire : après avoir gravement récité

sa leçon, l'enfant royal, apercevant une ouverture dans les lambris, s'écria avec l'ingénuité de son âge : « Ah ! il y a un trou dans le parlement ! » Ce mot prononcé devant un auditoire coupable et superstitieux, parut d'un mauvais augure ; peu de temps après on fut tenté de le croire inspiré.

Le régent et sa faction vivaient en une profonde sécurité à Stirling, lorsque le 4 septembre avant le jour ils furent surpris par le comte de Huntley, par Claude Hamilton et par Scot de Buecleugh. Morton, Argyle et plusieurs autres chefs furent faits prisonniers ; mais pendant que la troupe s'abandonnait au pillage, le comte de Mar fit une sortie du château, délivra les captifs et força les assaillans de se sauver. Dans cette bagarre le régent fut mortellement blessé ; il mourut quelques jours après ; tout le monde se rappela alors la prophétie de Jacques VI.

Mort de Lennox, 1571.

Ce fut vers cette époque qu'eut lieu la conspiration de Ridolfi pour la délivrance de Marie Stuart, qui coûta la vie au duc de Norfolk. Nous en avons donné les détails ailleurs [1]. La situation de Marie n'en devint pas meilleure ; elle fut resserrée de plus près et traitée avec plus de rigueur. Cependant Élisabeth eut encore quelques considérations pour les représentations que fit Charles IX en faveur de la veuve de son frère, et d'une douairière de France ; mais après la malheureuse journée de la Sainte-Barthélemy, Marie se ressentit de l'indignation que la reine d'Angleterre éprouva. Sir Francis Walsingham, ambassadeur d'Élisabeth

[1] Voy. p. 236 de ce vol.

à Paris, lui prédit qu'elle ne serait assise en sûreté sur son trône, que lorsqu'elle aurait fait mourir Marie Stuart et réuni l'Écosse à ses états.

Régence du comte de Mar, 1571.

Après la mort de Lennox, le comte de Mar avait été élu régent. Zélé réformateur, ce seigneur était entré dans la cabale par des motifs religieux; mais il s'était aperçu depuis long-temps qu'Élisabeth ne voulait pas que l'Écosse fût indépendante, et que le cruel et avide Morton était le serviteur dévoué de cette princesse. Une fausse délicatesse l'empêcha de quitter une faction dont ce scélérat était l'âme; mais il se rapprocha du parti de la reine, et il travailla à une réconciliation à des conditions équitables. Morton qui avait plus d'influence sur les lords du roi que le régent même, et qui était assisté par Randolp, le ministre d'Angleterre, contraria ses bonnes intentions. Il en tomba dans une profonde mélancolie, et mourut dans le courant de l'année 1572.

Établissement d'un gouvernement ecclésiastique, semi-episcopal.

Après l'exécution de l'archevêque de Saint-André, le rapace comte de Morton s'était fait adjuger le temporel de l'archevêché, sauf à donner un salaire au recteur de l'université de Saint-André, qui s'engagea à faire les fonctions métropolitaines et prit le titre d'archevêque. Le clergé protestant se plaignit hautement de cette profanation. Le régent nomma une commission pour examiner et réformer l'état de l'Église. Il y fut décidé que les titres d'archevêque et d'évêque seraient conservés; qu'un chapitre serait attaché à chaque siège; que les archevêques et évêques seraient soumis au contrôle de l'assemblée générale

de l'Église; que le roi ou le régent présenteraient des candidats pour les sièges vacans, et que les chapitres auraient le droit de choisir. Une conséquence de cette organisation fut l'admission des prélats au parlement pour y former un des trois États. Comme le régent, comte de Mar, sanctionna ces articles, ils furent mis en pratique, au grand chagrin des Puritains, et surtout de Knox qui mourut peu de temps après.

Un parlement, assemblé le 24 novembre 1572, conféra la régence au comte de Morton, et confirma une disposition faite par Mar, immédiatement avant sa mort, en vertu de laquelle Alexandre Erskine, son frère, avait été mis en possession du château de Stirling et de la garde du roi jusqu'à ce que le fils du comte de Mar fût parvenu à la majorité. On donna à Erskine des instructions sévères pour empêcher que les amis de la reine n'approchassent de la personne de Jacques VI. Élisabeth venait d'envoyer en Écosse sir Henri Killegrew, pour guider le régent d'après ses vues, et pour diviser les partisans de Marie Stuart. Il réussit à gagner le duc de Châtellerault, les comtes de Huntley et d'autres qui conclurent, le 23 février 1573, à Perth, la paix avec le régent. Le brave Kircaldy résista à la séduction, ainsi que le lord Hume et sir Robert Melvil, qui étaient avec lui au château d'Édimbourg; quant à Maitland de Lethington, qui avait eu part au meurtre de Darnley, le régent, son complice, lui avait juré une haine irréconciliable. Par ordre d'Élisabeth, sir Guillaume Drury, gouverneur de Berwick, mit le siège devant le châ-

Régence du comte de Morton, 1572.

teau d'Édimbourg. Après une vigoureuse défense, Kircaldy de la Grange fut obligé, par la mutinerie de la garnison, de se rendre ; Drury lui garantit, au nom de sa maîtresse, ainsi qu'aux personnes se trouvant avec lui, leur vie et leurs possessions, mais, à la demande du régent, Élisabeth désavoua la parole donnée en son nom, et ordonna au gouverneur de Berwick de livrer ses prisonniers à Morton. Celui-ci commit l'indignité de faire pendre Kircaldy et son frère ; Maitland de Lethington fut empoisonné dans sa prison, et on annonça qu'il s'était suicidé ; lord Hume racheta sa vie pour 10,000 liv. st., Melvil obtint sa grâce. Toute l'Écosse reconnaissait dès-lors l'autorité du régent.

Lois contre les Catholiques.

Un parlement convoqué au commencement de 1573, rendit des lois contre les Catholiques, et les exclut de la société en les privant de tous les droits civils et politiques. La profession de la religion réformée fut déclarée être une marque de loyauté.

Jacques VI prend les rênes du gouvernement.

Le régent abusa de son pouvoir d'une manière qui excita un mécontentement général, et son avidité insatiable le brouilla avec quelques-uns de ses anciens amis, particulièrement avec Colin Campbel qui, par la mort de son frère Archambaud, était devenu comte d'Argyle, avec le comte d'Athol, et les lords Arbroth et Claude Hamilton. Alexandre Erskine, gardien du jeune roi, et George Buchanan, son instituteur, réunis à Argyle et Athol, convoquèrent à Stirling une assemblée de nobles, tous ennemis du régent, qui invitèrent Jacques VI, âgé de moins de douze ans, à

prendre en main les rènes du gouvernement, avec l'assistance d'un conseil de douze personnes, dont trois alterneraient de trimestre en trimestre. Le jeune prince ayant accepté cette proposition, lord Glammis, qui depuis la mort d'Archambaud d'Argyle était chancelier, et lord Herries, allèrent à Édimbourg pour sommer le régent de se démettre de ses fonctions; Morton n'en fit aucune difficulté; il demanda seulement que le roi et le parlement lui donnassent une décharge de son administration : elle lui fut promise. Aussitôt ce changement fut annoncé au public par une proclamation, et l'ancien régent se retira dans son palais de Dalkeith, pour y jouir de l'immense fortune qu'il avait ramassée, et y tramer des intrigues. Cet événement est du commencement de l'année 1578.

(La suite du chap. X se trouve au vol. XIX.)

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE DIX-HUITIÈME VOLUME.

SUITE DU LIVRE SIXIÈME.

FIN DU TOME DIX-HUITIÈME.

CORRECTIONS A FAIRE AU VOL. XVI.

Page 248, l. 19, *au lieu de* quarante-deux ans, *lisez* vingt-quatre. (Quarante-deux est une résolution fautive du chiffre 24 que portait le manuscrit.)

Pag. 265, l. 10 d'en bas, *au lieu de* 1559, *lisez* 1558.

Page 301, l. 3, *au lieu de* Antoine de Bourgogne, *lisez* Antoine de Bourbon.

CORRECTIONS POUR LE VOL. XVII.

Page 162. Parmi les rédacteurs de l'édit de Nantes, il faut encore nommer Pierre Forget, sieur de Fresnes (secrétaire-d'état depuis 1589).

Page 176, l. 1 du dernier alinéa, tout lecteur aura, de lui-même, substitué le nom de Marguerite à celui de Catherine.

Page 183, l. 21 et 22, *au lieu de* de Monc *et* Chaimplain, *lisez* de Mont *et* Champlain.

Page 237, l. 23, *au lieu de* Lingon, *lisez* Lignon.

Page 262, l. 10, *au lieu de* de la Fronde, *lisez* de la minorité.

CORRECTION POUR LE VOL. XVIII.

Page 262, l. 8 d'en bas, *au lieu de* Drury-Housse, *lisez* Drury-House.





